00032689

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

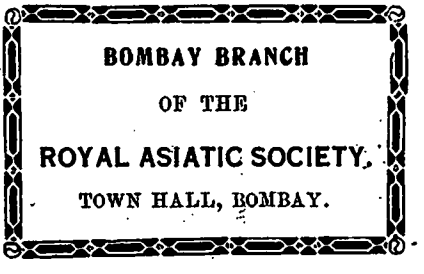

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 June, 2018

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH

L'auteur et l'éditeur déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (Direction de la Librairie), en 1864.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,
Rue Garancière, 8.

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS

PAR F. FEUILLET DE CONCHES

32689
ae

Le Roi n'a qu'un seul homme, c'est sa femme. Il n'y a de sureté pour elle que dans le rétablissement de l'autorité royale. J'aime à croire qu'elle ne voudrait pas de la vie sans la couronne : ce dont je suis bien sûr, c'est qu'elle ne conservera pas la vie, si elle ne conserve pas la couronne.

MIRABEAU.

TOME DEUXIÈME

PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

RUE GARANCIÈRE, 8

MDCCCLXIV

Tous droits réservés.

00032689

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH.

CCLX

L'EMPEREUR AU ROI DE SARDAIGNE (1).

Réponse à sa communication du 3 janvier en faveur du comte d'Artois. — Explication sur la politique obligée qui lui a fait récuser toute intervention actuelle dans les affaires de France.

[6 février 1791.]

Le Comte d'Artois m'ayant fait parvenir la lettre de Votre Majesté du 3 janvier, je n'hésite pas de Lui confier en réponse qu'ayant été prévenu, il y a trois semaines, sur l'intention de ce Prince de venir me trouver, par une lettre du sieur de Calonne qui fit une appa-

(1) Archives impériales de Vienne.

rition dans mes États, je me suis vu forcé de décliner de voir l'un et l'autre, après tous les bruits qui se sont répandus sur les projets des Princes françois expatriés, par des motifs non moins relatifs aux circonstances générales de l'Europe qu'à la situation personnelle du Roi et de la Reine de France. Je regrette infiniment que ces motifs, dont Votre Majesté appréciera parfaitement le fondement et l'important, me privent de la satisfaction de faire la connoissance d'un Prince qui réunit aux belles qualités qui le distinguent celle de Lui appartenir par un nœud aussi étroit. Espérant que Votre Majesté rendra justice au vif intérêt que m'inspirent pour tout ce qui La concerne les sentiments inaltérables de considération et d'attachement avec lesquels je suis, etc.

CCLXI

L'EMPEREUR AU COMTE D'ARTOIS (1).

Causes de l'abstention forcée de l'Autriche dans les affaires de France. — Inutilité de cette intervention.

[6 février 1791.]

Monsieur mon Frère, j'ai bien reçu, et presque en même temps, les trois dernières lettres de Votre Altesse Royale, datées du 1er, 15 et 26 janvier passé, toujours

(1) Archives impériales de Vienne.

fort sensible à la justice qu'Elle rend à mes sentiments, mais d'autant plus peiné de ce que vos circonstances, ainsi que les miennes, les rendoient inefficaces.

Votre Altesse Royale, moyennant cela, imagine sans doute d'avance quelle peut être ma réponse, et je ne saurois lui cacher qu'en conséquence j'eusse désiré pouvoir la lui épargner ; mais comme on me la demande avec instance de sa part, je ne veux pas la différer, pour la tirer de l'état d'incertitude qui est toujours fâcheux.

Malgré toute la bonne volonté imaginable, personne ne peut l'impossible, ni donner les mains à ce qu'il ne doit pas se permettre, quand même il le pourroit.

A mon grand regret, je suis dans l'un ainsi que dans l'autre de ces deux cas.

Votre Altesse Royale me demande une assistance effective, prompte, et proportionnée au besoin.

Pour qu'elle pût avoir lieu, il faudroit d'abord qu'il existât tous les préalables indispensablement nécessaires pour l'exécution d'un aussi grand projet qu'est celui que son zèle lui a fait imaginer. Elle sait qu'il n'en existe pas un seul, et Elle doit sentir, moyennant cela, qu'elle est impossible, de toute impossibilité.

Elle est également dans le second cas, le Roi Très-Chrétien, seul en droit de statuer sur ce qui le regarde lui et son Royaume, non-seulement ne l'ayant jamais demandée, mais même solennellement et publiquement interdite en dernier lieu, comme il est notoire.

Il se rencontre, de plus, que, quand même ce qu'Elle demande seroit possible, et pourroit être légitimement entrepris, la tentative seroit inutile, d'après l'assertion

même de l'auteur du Précis des faits (1), si elle ne peut être exécutée avant l'expiration de trois mois, c'est-à-dire dans un espace de temps dans lequel Votre Altesse Royale est trop éclairée pour ne pas comprendre que ce seroit une illusion trop forte d'en supposer la possibilité.

Par toutes ces raisons, brièvement exposées, Votre Altesse Royale se persuadera, j'espère, que, ni peu ni beaucoup, je ne puis ni faire ni me permettre ce qu'Elle désireroit, et que par conséquent je suis dans la dure nécessité de lui déclarer qu'Elle ne doit compter sur rien de ma part que sur la persévérance de ma bonne volonté et sur celle de tous les sentiments avec lesquels je suis,

Monsieur mon Frère, etc.

Vienne, ce 6 février 1791.

CCLXII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle va monter à cheval avec la Reine et Lastic. — Départ prochain des tantes, malgré les motions des clubs. — Quel confesseur elle va prendre.

[Paris], ce 12 février 1791.

Je ne t'écris qu'un petit mot aujourd'hui : 1° l'heure de la poste me presse; 2° je vais monter à cheval avec

---

(1) M. de Calonne. Voir page 428 du premier volume.

la Reine et Lastic à ce triste bois de Boulogne. Mais il fait un si beau temps, que cela le rendra peut-être un peu plus gai. Je crois l'hiver tout à fait passé; et je m'en réjouis, autant que l'on peut prendre part au beau temps dans le château des Tuileries. Mes tantes partent de lundi en huit, malgré toutes les motions faites au Palais-Royal et au club des Jacobins établi à Sèvres. On dit qu'elles seront arrêtées et fouillées en chemin; c'est un petit mal auquel je ne crois pas. Je pense que cela a été beaucoup dit pour les effrayer et les empêcher de partir; mais heureusement on n'en est pas venu à bout. Je ne sais si je t'ai mandé que l'abbé Madier alloit avec elles : il partira huit jours après elles. Pense un peu, mon cœur, aux angoisses où je serai, la première fois que je m'adresserai à un autre prêtre, moi qui ai toujours été à l'abbé Madier depuis l'âge de neuf ou dix ans. Je suis à peu près décidée : je crois que je prendrai le confesseur de madame Doudeauville : on en dit beaucoup de bien, et j'espère qu'il n'est ni trop doux ni trop sévère. Je te manderai ce qui en est lorsque j'y aurai été. Je suis convaincue que tu enrages un peu dans le fond de l'âme de ce que je ne pense pas à ton curé, et tu vas croire que c'est parce que je l'ai vu; non, point du tout, c'est tout simplement parce que je ne crois pas qu'il me convint; et puis, dans ce moment, j'aime mieux avoir un confesseur dont on parle moins, et que je puisse espérer de garder; au reste, je sens que je vais tröler mon âme de confesseur en confesseur, ce qui ne laisse pas que de me déplaire, quoique j'en aie bonne envie. Devine, si tu peux, cette énigme. Sur ce, je te souhaite le bon-

soir, et t'embrasse de tout mon cœur. Je ne sais plus quand tu accouches : mande-le-moi.

Dis bien des choses au maréchal [de Broglie] de ma part, et assure-le de l'estime que j'ai pour ses vertus. Parle aussi de moi à ta princesse.

CCLXIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Désordres qui résultent dans les églises des conflits entre prêtres assermentés et non assermentés. — Service des dames de la princesse : madame de Cimery, madame de Navarre. — Elle n'a pas demandé des chevaux de plus, mais elle veut un page et un écuyer à sa suite.

15 février 1791.

J'ai reçu toutes tes lettres, ma pauvre Rage; celle du 25 ne m'est parvenue qu'hier, et celle du 7 avant-hier; mais avant que d'y répondre, il faut que je te demande mille fois pardon de ne t'avoir pas écrit depuis dimanche, pour te donner des nouvelles de ton curé; mais, par étourderie, je me suis persuadée que la poste partoit le dimanche au lieu du lundi. Et jeudi, j'ai eu plusieurs choses à faire dans la matinée; l'heure de la poste s'est passée, et je n'ai plus eu la possibilité que de me livrer à des regrets. Aussi, aujourd'hui je m'y prends à sept heures du matin, pour être bien sûre de n'y pas manquer. Lundi, je t'écrirai aussi; mais je puis te dire d'avance qu'il ne se passera rien de fâcheux. Ton curé dira la messe de bonne heure, et ne fera pas

le prône. Les gros bonnets de la paroisse n'y seront pas non plus. Il y a un moine qui prêche dans la paroisse, qui a proposé au curé de faire le prône, pour empêcher les prêtres de courir des risques. Il disoit au curé que si on le tuoit, il n'y auroit pas grand mal à cela. C'est un des jeunes prêtres de la paroisse qui prêchera. On m'a dit son nom, mais je l'ai oublié.

Toute la communauté a été parfaite pour le curé, et ne l'a pas quitté, tant qu'il a été dans l'église et la sacristie.

Je suis désolée, mon cœur, de la peur indigne que vous a faite M. le Blont. Nous sommes loin encore de toutes les idées qu'il t'a fait venir; je suis bien aise que ton enfant ne s'en soit pas ressenti. Si tu n'as pas de bon accoucheur, pourquoi ne ferois-tu pas venir M. Piron? C'est une dépense, il est vrai; mais pour ta santé et celle de ton enfant, il me semble que tu dois te la permettre. Je suis bien fâchée d'être si loin de toi, et de ne pouvoir me permettre de causer comme je le voudrois pour toi; mais, mon cœur, calme-toi. Je conçois que cette proposition paroisse difficile, mais cela est nécessaire. Tu te brûles le sang, tu te rends plus malheureuse encore que tu ne devrois : tout cela, mon cœur, n'est pas dans l'ordre de la Providence. Il faut se soumettre à ses décrets; il faut que cette soumission nous porte au calme; sans cela elle n'est que sur nos lèvres et non dans notre cœur.

Lorsque Jésus-Christ fut trahi, abandonné, il n'y eut que son cœur qui souffrit de tant d'outrages; son extérieur étoit calme, et prouvoit que Dieu étoit vraiment en lui. Nous devons l'imiter, et Dieu doit être en

nous. Ainsi, mon cœur, calmez-vous, soumettez-vous, et adorez en paix les décrets de la Providence, sans vous permettre de porter vos regards sur un avenir affreux pour quiconque ne voit qu'avec des yeux humains. Mais heureusement vous n'êtes pas dans ce cas-là; et Dieu vous a trop comblée de grâces pour que vous ne mettiez pas votre vertu à attendre patiemment la fin de sa colère.

Quant à moi, mon cœur, je suis loin d'être dans votre position. Je ne dirai pas que la vertu en soit cause; mais, plus à portée des consolations, au milieu de beaucoup de peines, d'inquiétudes, je suis calme, et j'espère une éternité heureuse. Ne me crois ni folle ni gourmande. J'aime à bien dîner, mais j'aime pourtant encore autre chose. Quant à ce que tu me marques sur moi, crois, mon cœur, que je ne manquerai jamais à l'honneur, et que je saurai toujours remplir les obligations que m'imposent mes principes, ma position, ma réputation; et j'espère que Dieu me donnera la lumière nécessaire pour me conduire toujours sagement, et ne pas m'écarter de la voie qu'il m'a tracée. Mais pour juger de tout cela, mon cœur, il faudroit être près de moi. De loin, un acte de chevalerie enchante; vu de près, il n'est souvent qu'un mouvement de dépit ou de quelque autre sentiment qui ne vaut pas mieux aux yeux des gens sages.

J'ai donné à madame Navarre la place de madame de Cimery. Il m'en coûte beaucoup de lui voir prendre son service. Jusqu'à ce moment, il me semble que l'autre existe encore; et c'est une si grande perte pour moi, que je voudrois me faire illusion le plus possible.

Madame Navarre est celle de mes femmes qui me convient le mieux ; mais ce n'est pas et ce ne sera jamais madame de Cimery ; car elle réunissoit tout. Adieu, mon cœur, je vous embrasse bien tendrement, et vous souhaite calme, patience, résignation, courage et confiance. C'est une étourderie de cet homme qui est si beau qui l'a forcé de prendre le parti qu'il a pris.

Quant aux deux êtres que vous et d'autres redoutez tant, on a tort de les croire dans la position que l'on dit : cela n'existera jamais ; mais j'avoue qu'ils ont toutes les apparences pour eux.

On n'a point demandé d'augmentation de chevaux pour moi. Ce qui peut avoir donné lieu à ce que l'on vous a dit, c'est que je veux avoir toujours un page et un écuyer avec moi ; je trouve que cela doit être, mais cela ne convenoit pas aux gens de l'écurie, ce dont je me moque, trouvant indécent d'être avec des piqueurs dans ce moment-ci (1).

---

(1) Voir page 338 du premier volume.

CCLXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Sur le 28 février, appelé la *Journée des Chevaliers du poignard*, de ce que beaucoup de chevaliers de Saint-Louis avaient été trouvés armés de poignards, aux Tuileries, quand on s'y était porté à l'occasion de l'arrestation de Mesdames à Arnay-le-Duc. — Tout le monde a eu tort. — Mauvaises têtes des deux côtés. — Imprudence et légèreté des gens du Roi. — Susceptibilité de la garde nationale, blessée d'avoir été trouvée insuffisante à garder le Roi. — Fureur du peuple, qui se porte à Vincennes pour en détruire le donjon. — En sortant de chez le Roi, le soir, tout le monde était fouillé et désarmé. — Quelques jeunes gens malmenés ou incarcérés. — Pillage des armes demandées par le Roi à ses défenseurs officieux, et portées au corps de garde. — Aveuglement des honnêtes gens. — Paix fourrée.

Ce 2 mars 1791.

Nous avons eu encore beaucoup de train depuis que je vous ai écrit. Ne croyez pas un mot de ce que tous les côtés diront et écriront. Tout le monde a eu tort. Les jeunes gens ont fait des étourderies avec la meilleure intention du monde. La garde nationale s'est piquée de ce que l'on pouvoit se méfier de son zèle pour garder le Roi, et si la Providence ne s'en étoit pas mêlée, il seroit arrivé de grands malheurs. Mais un très-réel, c'est que les deux côtés sont très-échauffés, et que nécessairement cela répand une aigreur très-fâcheuse dans ce moment-ci, parce que cela donne beaucoup de force aux méchants, qui n'ont pas besoin d'en acquérir. Voici le fait ; il y a eu du train jeudi pour le départ d'Arnay-le-Duc de Mesdames. La garde s'est

portée au château avec zèle, ainsi que les gens bien intentionnés. M. de La Fayette s'est fort bien conduit. Tout prenoit une tournure de bonne intelligence très-heureuse. Lundi, il y a eu beaucoup de bruit du côté de Saint-Antoine ; tout le monde s'est porté avec le même zèle. Mais les gens qui étaient chez le Roi ont parlé avec trop de légèreté, sont restés chez lui toute la journée chez lui (*sic*), au lieu de se mêler parmi la garde, pour leur prouver qu'ils n'avoient pas de bonnes intentions. Une partie de la garde a cru qu'on les méprisoit, l'autre a imaginé que l'on vouloit faire une contre-révolution. Bref, à huit heures du soir, en sortant de chez le Roi, tout le monde étoit fouillé, et l'on s'emparoit des pistolets et espèces de poignards que l'on trouvoit ; plusieurs jeunes gens ont été fort maltraités, d'autres menés à l'Abbaye. Et si le peuple avoit fait mine de se porter au château, tout le monde auroit été égorgé : la moitié de ce qui remplissoit la cour étoit ivre. Mais le premier tort vient des mauvaises têtes qui se sont trouvées là. Le Roi, pour calmer tout, a été obligé de demander lui-même à ces messieurs leurs armes ; et une heure après, la garde a exigé qu'elles fussent portées au corps de garde. Elles ont été pillées au bas de l'escalier. Tout est fort tranquille depuis ce moment-là, et je crois que c'est fini, parce que les méchants ont obtenu ce qu'ils vouloient, et que nous autres, bonnes bêtes, nous ne voyons pas plus loin que le bout de notre [nez], et donnons, tête baissée, dans tous les piéges que l'on nous tend. Je ne puis vous rendre combien cela me met en colère.

J'ai reçu votre petite lettre. Je ne crois pas que

jamais la personne dont vous me parlez (1) ait eu l'intention que l'on lui prête vis-à-vis des autres. Elle a des défauts, mais je ne lui crois pas celui-là. Elle voudroit seulement être sûre des qualités du gendre (2) que l'on lui propose avant de se décider, et elle n'a pas encore eu de preuve bien certaine qu'il feroit le bonheur de sa fille. Si ⊖ peut rompre les liaisons avec ♅ (3), en voyageant d'un autre côté, et non pas précisément dans le même moment, cela feroit plaisir, j'en suis sûre; et moi, je le désire vivement pour le bien de la personne que j'aime tant, et pour laquelle je vous avoue que je crains la liaison de ♅. Ne dites pas cela à l'homme que vous avez vu ; mais vous pouvez le mander, sous le plus grand secret, à celle dont vous approuvez les idées. Même pour les gens intéressés, je ne sais comment entrer en explication sur cela avec eux, et vous me ferez plaisir de vous en charger.

Je ne sais pas si la poste ne repasse pas en France pour aller de ce côté-là. Ce que vous me marquez du baron de M. m'étonne bien, et je vous avoue que j'ai bien de la peine à le croire. Il n'en a pas la réputation parmi les gens qui ne s'en cacheroient pas. On peut se tromper sur une chose sans être absolument d'un avis. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

---

(1) La Reine.

(2) Le comte d'Artois, dont les menées à l'étranger excitaient les passions des révolutionnaires et menaçaient la sûreté de la famille royale à l'intérieur.

(3) Le signe ⊖ veut dire le comte d'Artois, et le signe ♅ indique Calonne. Comme on le verra par des Lettres du Roi et de la Reine, la jonction de cet ancien ministre avec M. d'Artois, à Turin, offusquait et alarmait la Cour.

Mesdames sont toujours arrêtées à Arnay-le-Duc. Je ne sais quand cette plaisanterie-là finira.

Les premiers émigrants avaient obéi, les uns à la peur, les autres à un sentiment généreux mal compris. Mais bientôt, pareille à une fièvre contagieuse, l'émigration devint si considérable, que les grandes routes étaient couvertes de fugitifs. On émigra par mode, par vanité, par gloire, et l'on courait aux armes contre son pays comme si l'on eût couru à l'accomplissement du devoir le plus sacré. C'était d'ailleurs, se disait-on, une promenade; il n'y avait qu'à montrer son panache pour réduire en poudre cette impertinente révolution. M. de Metternich, alors comte, depuis ambassadeur en France, prince et grand chancelier d'Autriche, fort mêlé, comme témoin, dans ce temps-là, à toutes les équipées d'une folle émigration, disait qu'il n'était pas un des fugitifs qui ne répétât : « Il y en a pour quinze jours. » Et comme exemple ils citaient l'échauffourée révolutionnaire de Hollande, étouffée comme un feu de paille, et les révoltes du Brabant, si vite éteintes. Des mesures avaient été souvent proposées à l'Assemblée contre cet orgueil imprudent et blessant, auquel répondaient les motions furibondes des clubs, et qui entretenait dans le pays le malaise et l'effervescence. Soudain, le 19 février, on apprit le départ des tantes du Roi pour Rome. Ce fut un cri d'alarme. Elles furent arrêtées en route par la municipalité d'Arnay-le-Duc, qui en référa à l'Assemblée. Aussitôt, la multitude se porta au Luxembourg, où résidait *Monsieur,* et ce prince parut, parla au peuple, et jura de ne point quitter le Roi. On le força cependant à aller s'établir aux Tuileries auprès de Louis XVI et à partager sa captivité. Alors, la rue se calma, et l'agitation se concentra dans l'Assemblée. La délibération se prolongeait sur l'incident, quand, fatigué du sujet, Menou le prit avec adresse en plaisanterie et s'écria : « L'Europe sera vraiment émerveillée quand elle saura qu'une grande assemblée a mis plusieurs jours à décider si deux vieilles femmes entendraient la messe à Rome ou à Paris! » On rit, et l'on fut désarmé. L'ordre fut donné à Arnay-le-Duc

de laisser les princesses libres de poursuivre leur route. Mais les colères s'étaient amassées, et de ces discussions il sortit de premiers décrets qui préludaient à ceux qui firent plus tard de l'émigration l'un des grands crimes de lèse-nation.

CCLXV

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY, A BRUXELLES (1).

Envoi définitif de la cassette annoncée. — Breteuil. — Danger d'un emprunt en Suisse, à cause de la publicité résultant de la constitution politique du pays. — Impossibilité en France, toujours à cause de la publicité. — Il n'y a d'espoir que dans l'Autriche. — Le mal fait de si rapides progrès, qu'une explosion est à craindre et force à agir sans retard. — Mieux vaut la mort en essayant de se sauver que de périr infailliblement écrasé dans l'inaction. — Il n'y aura pas tranquillité dans les Pays-Bas tant qu'il y aura le feu en France : telle est la source des difficultés qu'il rencontre dans sa mission. — La Reine a besoin du comte de La Marck pour soutenir et contenir Mirabeau, qui en ce moment est bien pour la Cour.

Ce 7 mars 1791.

Enfin, Monsieur le Comte, voici la cassette qui vous est annoncée depuis si longtemps, et vous jugerez par l'homme qui la porte une partie des raisons qui l'ont tant retardée.

Nous avons reçu des nouvelles, du baron de Bret., de l'inconvénient et des dangers qu'il y auroit à négocier dans ce moment pour de l'argent en Suisse, puisque le résultat ne peut venir que d'une assemblée de tous les cantons, ce qui pourroit compromettre le se-

(1) Archives impériales de Vienne.

cret, si essentiel pour nous. Cette même raison nous arrête pour en chercher en France ou pour faire des démarches dans les pays étrangers. Nous pensons que si l'Empereur, qui nous montre tant d'intérêt et de bonne volonté, pouvoit, par son crédit et sous son nom, emprunter quinze millions dont nous aurons absolument besoin, nous prendrions tous les arrangements convenables avec lui pour le plus prompt remboursement d'une dette aussi sacrée, et tous les arrangements passeroient par vous ou par une personne de confiance que vous désigneriez, et qui pourroit aller à Vienne exprès pour suivre cette affaire. Mandez-moi si vous voulez que j'en écrive directement à mon frère, ou si vous vous en chargez. Il est bien intéressant que nous ayons promptement réponse sur les articles de ma lettre du 13, car le mal fait des progrès si rapides ici, qu'une explosion prompte est à craindre, et de quelque manière qu'elle soit, elle ne peut qu'être dangereuse pour nous, si nous ne la conduisons pas. Il n'y a pas de milieu alors : ou de rester sous le glaive des factieux (et de n'être par conséquent plus rien), s'ils ont l'avantage ; ou de se trouver enchaînés sous le despotisme des gens qui se disent bien intentionnés, et qui cependant nous ont fait et nous feront toujours du mal. Voilà l'avenir, et peut-être le moment est plus proche qu'on ne pense, qui nous attend si nous ne pouvons pas prendre nous-même un parti ni diriger par notre force et notre marche les opinions. Croyez que ce que je vous dis là ne tient pas à une tête exaltée ni au dégoût de notre position et à l'envie d'agir. Je sens parfaitement tous les dangers et les différentes

chances que nous courrons dans ce moment. Mais je vois de tout côté des choses si affreuses autour de nous, qu'il vaut encore mieux périr en cherchant un moyen de se sauver qu'en se laissant écraser entièrement dans une inaction totale.

J'ai reçu votre lettre du 3. Je suis affligée de voir toutes les peines et désagréments que vous éprouvez. Il est bien essentiel que le pays où vous êtes se calme; mais il ne le sera jamais bien avant qu'il y ait ici un autre ordre de choses. Mandez-moi si vous avez besoin du comte de La Marck. Il est utile dans ce moment-ci pour soutenir et contenir Mi., qui, dans cet instant, se montre bien pour nous. Le chiffre qu'on vous a porté de ma part ne nous servira que dans les cas les plus intéressants. Vous recevrez le livre par cette occasion. Comptez toujours sur mon entière confiance et amitié.

La cassette qui contenait les diamants appartenant en propre à la Reine, était annoncée en effet depuis bien longtemps (voir p. 465 de notre premier volume). Cette fois enfin elle était remise à l'abbé Louis, qui en ignorait le contenu. Les diamants portés à Vienne, y restèrent en dépôt à la Chancellerie de Cour et d'État jusqu'à l'arrivée de *Madame Royale,* depuis duchesse d'Angoulême, à qui ils furent restitués, partie en nature, partie en argent.

CCLXVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Conflits résultant de la désobéissance de son frère le comte d'Artois. — Désaccord entre les membres de la famille royale. — Elle a pris pour confesseur l'abbé Edgeworth de Firmont (qui depuis assista Louis XVI à ses derniers moments). — Sa première entrevue avec cet ecclésiastique. — Réflexions religieuses. — État des esprits.

[Paris], ce 18 mars 1791.

Je profite du départ de M. de Chamisot (1) pour te dire mille choses. Je suis infiniment inquiète du parti que va prendre mon frère; je crois que les conseils sages qui lui ont été donnés ne sont pas suivis. Le peu d'ensemble, d'accord qu'il y a dans toutes les personnes qui devroient être liées par un lien indissoluble, tout me fait frémir. Je voudrois ne voir dans tout cela que la volonté de Dieu ; mais je vous avoue que j'y mets souvent de la personnalité. J'espère que M. de Firmont me fera atteindre, par ses conseils, à ce point si nécessaire pour se sauver. Vous jugez, d'après cela, que c'est lui qui a remplacé l'abbé Madier dans ma confiance. Je me suis confessée hier : j'en ai été parfaitement contente. Il a de l'esprit, de la douceur, une grande connoissance du cœur humain : j'espère trouver en lui ce qui me manquoit depuis longtemps pour faire des progrès dans la piété. Remercie le Ciel pour

(1) C'est Adalbert de Chamisso, qui est demeuré dans l'émigration. La Princesse l'avait connu enfant et l'avait eu pour page. Il se distingua en Allemagne, où il devint un grand botaniste, et écrivit en allemand le charmant roman de *Pierre Schlémil qui a perdu son ombre*.

moi, mon cœur, de ce que, par un trait particulier de sa providence, il me l'a fait connoître, et demande-lui que je sois fidèle à exécuter tous les ordres qu'il me donnera par cet organe.

Tu penses bien que ta princesse a été embarrassée comme un chien, d'autant qu'elle a éprouvé toutes les infortunes possibles. Imagine-toi que madame Navarre l'a fait entrer dans mon cabinet sans m'avertir. Je n'étois pas dans ma boîte, nous sommes restés aussi sots l'un que l'autre à nous regarder, moi ne sachant que dire. Enfin, j'ai été chercher mon coqueluchon pour me tirer d'embarras, et je suis revenue me mettre dans mon confessionnal. Je n'ai pas été longtemps embarrassée, et je crois que je ne le serai plus.

Je n'ai point de nouvelles à te mander d'ici ; tout est à peu près de même. Les méchants s'amusent à nos dépens ; les bons sont bêtes ; la France est prête à périr ; Dieu seul peut la sauver ! j'espère qu'il le voudra. On vient d'ôter à M. le prince de C. [Condé] une grande partie de sa fortune, le tout pour l'adoucir. Je sens qu'à sa place cela ne me feroit pas cet effet, mais je ne voudrois pas manquer mon coup.

Bombe (madame de Bombelles) doit aller bientôt à Stuttgart. Crois, ma petite, qu'elle y sera mieux que tu ne penses. L'amitié de sa belle-sœur la rendra heureuse, et je ne puis croire au chagrin que tu dis qu'elle éprouvera. On peut se tromper sur un article, sans être dans l'erreur.

Je te remercie de l'avis que tu me donnes : je sais tout ce que tu ne m'as pas dit, et j'en suis bien aise, parce que je puis rendre justice à la personne dont tu

me parles. Elle n'a pas varié un instant de sentiment, tu peux m'en croire ; je ne suis point aveuglée sur elle, et n'ai aucune raison pour l'être. Je trouve qu'elle s'est trompée dans une occasion. Cela me prouve ce que je savois déjà ; c'est que l'on arrange quelquefois sa religion à sa commodité, et que, dans tout ce que l'on fait, il est bon de consulter ceux que le Ciel vous a donnés pour guides spirituels. Moi-même, j'ai été éblouie, dans le premier moment, de l'idée que d'autres lui avoient communiquée ; car elle ne vient pas d'elle. Mais, en ayant parlé à une personne, j'ai vu que le sentiment maternel l'avoit égarée. Cependant je te dirai que tout le monde ne pense pas ainsi, et qu'il en est, parmi ceux que j'aurois pu consulter, qui n'auroient trouvé rien à redire à cette démarche, par plusieurs raisons que je ne peux t'expliquer dans ce moment-ci, parce que cela iroit trop loin ; mais, mon cœur, pour répondre aux sentiments que tu m'as montrés en m'avertissant, et dont j'ai été sincèrement touchée, je te demande en grâce de te prémunir contre l'exagération qui règne dans les têtes qui sont loin de ce pays-ci. La possibilité de parler franchement et de ne juger le royaume que par les individus que l'on voit, fait que, sans s'en apercevoir, on s'échauffe la tête à un excès incroyable, et qui, je vous l'avoue, me fait frémir pour les suites.

Adieu ; je t'embrasse de tout mon cœur et t'aime de même. Dis à ton mari de me donner de tes nouvelles lorsque tu seras accouchée : je crois qu'il sera avec toi. Comment va ta belle-sœur, depuis qu'elle est avec toi ? Dis aux parents du petit de Chamisot qu'il

s'est conduit à merveille, que ses sentiments sont excellents, et qu'il a eu beaucoup de prudence. En tout, celle des pages me confond toujours.

CCLXVII

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE D'ARTOIS (1).

S'il l'avait avisée de son dessein de faire un voyage à Vienne, elle l'en aurait dissuadé. — Le Roi, indisposé, ne peut écrire lui-même. — En son nom comme au sien propre, elle condamne la conduite du prince de Condé, elle condamne toute action de l'émigration qui entretient la fièvre et expose le Roi sans le servir. — Qu'il attende l'occasion, à portée des provinces du Midi.

(Cette lettre, écrite en blanc, avec de l'encre sympathique, a été adressée à Turin et reçue à Palerme).

Le 20 mars 1791.

J'espère, mon cher Frère, que mes tantes vous auront parlé de moi et vous auront dit et bien prouvé que ce n'est ni manque d'amitié, ni manque de confiance, qui fait que nous avons été si longtemps sans vous écrire. Ma sœur a dû vous parler aussi pour moi du voyage que vous vouliez faire à Vienne. Si vous m'aviez consultée, je vous en aurois dissuadé. Mais, croyez que jamais je n'eusse écrit à d'autres que vous pour vous en empêcher. Votre frère, quoique se portant mieux, n'est pas encore en état de vous écrire, et me charge de vous dire que, ne sachant rien de vos projets présents, nous ne pouvons entrer en aucune dis-

(1) Communiquée par le vicomte de Fontenay, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France à Stuttgardt.

cussion avec vous. Mais, d'après les bruits sur les démarches de M. le prince de Condé, nous vous conjurons de ne pas vous livrer à des projets dont la réussite est au moins douteuse, et qui vous exposeroient sans nous servir. Comptez, mon cher Frère, que, dès que les circonstances le permettront, nous vous ferons part de ce qu'il sera possible de faire. Mais, dans tout état de cause, nous croyons intéressant que vous restiez où vous êtes pour être à portée des provinces méridionales et les diriger lorsque les circonstances permettront d'agir.

Adieu, mon cher Frère. La difficulté et le peu d'usage d'écrire comme cela m'empêchent de vous en dire davantage. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

L'homme qui porte cette lettre est sûr et fidèle. Montrez-la au Roi de Sardaigne.

CCLXVIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle a la mort dans l'âme à cause de l'état de la religion. — On discute la loi sur l'émigration. — Elle s'applaudit de nouveau du choix de son directeur.

28 mars 1791.

Je ne viens que d'être avertie du départ de M. Piron. Ainsi, tu n'auras qu'un mot de moi. Je te dirai que j'ai la mort dans l'âme de penser que peut-être d'ici à quinze jours la religion sera bannie de France. Voilà l'usurpateur de Paris installé d'hier : nous voilà livrés

à la persécution ; et lorsque l'on regarde autour de soi, qu'y voit-on ? Rien de consolant : toujours des regrets, toujours de bons mouvements ; mais voilà tout. Enfin, mon cœur, Dieu est tout-puissant, Dieu peut d'un moment à l'autre changer nos larmes en cris d'allégresse. Ah ! s'il vouloit faire un miracle en notre faveur et rétablir la religion ! Mais le méritons-nous ? Les Ninivites firent pénitence, ils se couvrirent de sacs et de cendre ; nous, nous nous désolons, mais nous n'avons point recours à Dieu, comme un enfant se jette dans les bras de son père. Nous cherchons encore de la consolation dans nos semblables : hélas ! l'expérience devroit bien nous faire voir qu'il n'y en a point à espérer. Cependant, mon cœur, ne nous laissons point abattre ; servons Dieu avec plus de ferveur que jamais ; prouvons-lui qu'il est des cœurs qui ne sont point ingrats : qui plus que nous doit l'aimer et le montrer hautement ?

L'affaire de la religion à part, nous sommes toujours dans la même position. On va, je crois, décréter que le Roi ne sera inviolable que tant qu'il sera dans le royaume et qu'il résidera dans l'endroit où sera l'Assemblée ; elle a été indigne, l'autre jour, sur cela (1).

Je suis toujours fort contente de ma nouvelle connoissance (2). Elle veut connoître à fond ce que l'on pense, et ce n'est point une connoissance sèche, elle

(1) « Que regardez-vous si attentivement par la fenêtre? demandait Madame Élisabeth à l'une de ses femmes qui paraissait fort préoccupée de ce qu'elle voyait dans le jardin des Tuileries. — Madame, je regarde notre bon maître qui se promène. — Notre maître! s'écria la princesse; ah! pour notre malheur, il ne l'est plus. » — FERRAND, *Éloge de Madame Élisabeth*. — Notes de la seconde partie.

(2) L'abbé Edgeworth de Firmont, son nouveau confesseur.

aide beaucoup à se corriger. Je lui ai reconnu la dernière fois une chose que vous m'avez dite de la vôtre l'année passée. Je ne crois pourtant pas que leur caractère soit le même. Je t'avoue que je ne suis pas fâchée d'avoir été forcée de changer. Dieu, en cela comme en tout, m'a prévenue de grâces : mais quel compte n'aurai-je pas à rendre!

Adieu, ma petite, je t'embrasse de tout mon cœur, je t'aime de même. Je te souhaite une heureuse couche. Je te demande en grâce de te bien ménager, de ne rien exagérer pour votre enfant; c'est un dépôt et une consolation que le Ciel t'envoie. Fais-moi donner exactement de tes nouvelles. Je t'embrasse encore de tout mon cœur. Dis au M^al^ tout ce que tu voudras de poli sur sa lettre (1). Je le plains du fond de mon cœur d'en avoir été réduit là. Bon Dieu! qu'il en doit coûter!

Le jour même où la Princesse écrivait cette lettre, le club dit *Monarchique*, déjà menacé, le 27 janvier, par un attroupement populaire, et sauvé alors par la fermeté de Bailly, maire de Paris, fut assiégé de nouveau et dissipé. La populace en poursuivit à coups de pierres le président, M. de Clermont-Tonnerre, et tous les membres présents. Dès le 28 janvier, il avait été décidé que des ecclésiastiques, fonctionnaires assermentés, remplaceraient partout les prêtres qui auraient refusé le serment. La mesure s'exécutait avec rigueur. « L'usurpateur de Paris » dont parle la Princesse, et qui fut installé par Talleyrand, était le Suisse Jean-Baptiste-Joseph Gobel, évêque constitutionnel de Lydda, appelé à remplacer à l'archevêché M. de Juigné.

(1) Le maréchal de Broglie. Il s'agit de la lettre que le maréchal écrivit pour blâmer la conduite de son fils, et qui a été publiée.

CCLXIX

M. DE SIMOLIN AU CHANCELIER DE L'EMPIRE DE RUSSIE (1).

Différence de la politique de la Russie et de celle de l'Angleterre et de la Prusse envers la France. — Le juif prussien Éphraïm et l'ambassadeur anglais agents de corruption, dont Simolin conseille de suivre l'exemple. — Mirabeau.

Paris, le 21 mars/1er avril 1791.

MONSIEUR,

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, du 11 février, qui trace un tableau aussi vrai que frappant de la différence des motifs et des procédés qui guident le cabinet de Sa Majesté Impériale et le distinguent de celui de Berlin. Je n'ai pas manqué de l'exposer dans mes entretiens avec M. le comte de Montmorin, qui est pénétré de la vérité de tout ce que je lui ai dit. Je me suis en même temps assuré d'un intime de M. de Mirabeau, qui le conduit dans tout ce qui a rapport à la politique extérieure, pour lui donner connoissance du vrai état de choses, et pour captiver son opinion en faveur des principes et des procédés de notre Cour dans la guerre injuste qui lui a été suscitée, et que l'inflexibilité de son ennemi, excité par l'influence et les manigances basses et insidieuses des Cours de Londres et de Berlin, les force de continuer, malgré les vœux de l'Impératrice et les facilités qu'Elle apporte pour une pacification juste et équitable. M. de Mirabeau est entré parfaitement dans le

(1) Archives impériales de Moscou.

sens de tout ce qui lui a été insinué, et a laissé entrevoir que l'Assemblée nationale ne regardera pas avec indifférence l'envoi d'une escadre angloise dans la Baltique, et que son opinion seroit d'armer, dans ce cas, des escadres dans les ports de France.

La bonne volonté de ce député, qui est l'âme du comité diplomatique, et dont l'opinion est d'un grand poids, seroit rendue plus efficace si elle étoit étayée, de notre côté, par les mêmes moyens dont l'ambassadeur d'Angleterre et le juif prussien Éphraïm font un si abondant usage près les membres des Jacobins. Il est connu que ce dernier a touché depuis son séjour à Paris douze cent mille livres, dont la plus grande partie a été fournie par M. de La Borde. Il n'est pas si aisé de savoir le montant des fonds dont l'ambassadeur anglois a disposé; mais ce qui est certain, c'est qu'avec de l'argent on obtient tout du patriotisme des députés qui gouvernent la France; que M. de Mirabeau n'est pas inaccessible à cet appât (1), et que son entour, qui est le plus intelligent des hommes et qui m'est dévoué, se livreroit entièrement à notre Cour, si je pouvois lui laisser entrevoir l'espoir d'être récompensé de ses services (2), et surtout si cet espoir étoit réalisé dans le commencement.

---

(1) C'est là une assertion qui demanderait des preuves. Être payé par son souverain dans le sens de ses propres convictions monarchiques, ou vendu à l'étranger, sont deux choses bien distinctes; de l'une à l'autre il y a un abîme. Je n'hésite pas à penser que ce mot de Simolin sur Mirabeau est une légèreté et une calomnie. Triste suite de la déconsidération : il a été soupçonné.

(2) Ici l'Impératrice a écrit de sa main : « Magnifiquement, s'il n'est pas mort. »

Je soumets cette idée aux lumières de Votre Excellence; Elle saura l'apprécier à sa valeur, et juger surtout si notre Cour est dans le cas de recourir à cet expédient pour s'assurer de la France contre les vexations, les tracasseries et la malveillance de la ligue anglo-prussienne. Je veillerai avec toute l'attention imaginable à faire connoître partout où il sera nécessaire la vérité des faits et des procédés de notre auguste Cour, et à anéantir entièrement l'effet contraire, que le comte de Goltz et le juif Éphraïm tâchent d'opérer par leurs fausses opérations. Je sais positivement que ce dernier a demandé deux fois au Roi de Prusse la permission de s'en aller; mais il a été refusé, M. de Hertzberg, dont il est l'excrescence, lui ayant mandé que le Roi avoit encore besoin de sa présence à Paris.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. Simolin.

Apostille.

M. de Mirabeau vient d'avoir une attaque si violente de spasme, que pendant plusieurs heures il a été dans le plus grand danger; le pouls est devenu intermittent et convulsif, et les douleurs ont parcouru toutes les parties de la poitrine. Le mal de tête de la nuit est devenu plus fort, la langue se charge, et il se présente un appareil fébrile.

Après l'entretien que mon ami a eu avec M. de Mirabeau, il a désiré de se rencontrer avec moi, chez lui; le jour étoit déjà pris; mais sa maladie a dérangé cette entrevue. Autant il auroit été à désirer que cet homme fût mort il y a deux ans, autant sa perte seroit-elle

funeste dans ce moment et faciliteroit l'exécution des plans sinistres et atroces des factieux, contre lesquels ce député a servi de barrière.

M. de Mirabeau se meurt, et dans ce moment il est au plus bas. Le quinquina qu'on lui a administré n'a fait aucun effet. Il meurt dans un moment où tous les honnêtes gens sont forcés à le regretter. *Ut in litteris.*

J. SIMOLIN.

Paris, le 21 mars/1er avril 1791.

CCLXX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Le Clergé intrus a été installé. — Celui de Saint-Roch. — M. Loustaunau, homme distingué et chirurgien de Madame Élisabeth et des tantes du Roi, est devenu un petit saint. — La persécution pousse dans la grande voie. — L'archevêque a donné une ordonnance superbe, mais sévère. — Mot d'un égoïste à ce sujet. — Sa maison est d'assez bon exemple. — Elle se propose de tenir avec *Monsieur*, sur les fonts de baptême, l'enfant que porte son amie. — Mort de Mirabeau. — Lastic. — M. d'Allignac. — Paroles de résignation.

Ce 3 avril 1791.

Je t'écris dans un moment bien satisfaisant pour quiconque croit en Dieu et en son Église. Les curés intrus sont établis ce matin. J'ai entendu toutes les cloches de Saint-Roch. Je ne puis vous dissimuler que cela m'a mise dans une fureur affreuse; et puis je ne suis pas contente de moi. J'aurois dû me piquer de dévotion aujourd'hui, pour au moins réparer un peu tout ce que l'on fait contre Dieu : ne v'là-il pas (*sic*)

qu'au lieu de cela j'ai été pis qu'une bûche! Je ne sais pas comment le bon Dieu fera pour me sauver, car je ne m'y prête guère. Le curé de Saint-Roch a dit sa messe à cinq heures et demie; il y a eu beaucoup de communions. Il a fait un fort beau discours où il a parlé de la persécution. Les gens qui communioient étoient fort touchés. Sais-tu que Loustaunau est devenu un petit saint! Cela me fait plaisir; c'est là le fruit de la charité qu'il a toute sa vie exercée. Sais-tu que M. de Bonnet va à confesse au curé, et qu'il est dans la grande voie? Cela me fait encore bien plaisir. Tout ceci fait rentrer bien des gens en eux-mêmes. Je vois tout ce qui est répandu dans la bonne compagnie penser à merveille. J'ai causé, l'autre jour, avec M. de Nivernois sur la religion, et j'en fus parfaitement contente. Madame de Mirepoix est devenue très-pieuse. La petite de Maillé va à merveille; mais malheureusement le peuple et le bourgeois ne vont pas si bien. Il y en a beaucoup qui sont affligés; mais ce qui paroît, ce qui fait nombre, est bien mauvais. L'archevêque vient de donner une ordonnance superbe, mais sévère, sur notre position. Dieu veuille qu'elle soit suivie! Un homme qui la lisoit l'autre jour, dit, après l'avoir achevée : « Si je perdois trois cent mille livres de rentes, j'en dirois autant. » Et cet homme est pourtant ce que l'on appelle un honnête homme.

Je suis contente de mes gens. Deshaies est charmant. Il y en a dans le nombre qui ne sont pas aussi parfaits; mais celui-là est vraiment distingué. Mademoiselle Bénard, M. de Blaremberg, etc., tout cela est parfaitement. C'est une grande jouissance pour moi.

Je ne puis penser sans frémir à la quinzaine de Pâques. Je voudrois bien ne la point passer ici : mais peut-on s'en flatter ! Ah ! mon cœur, vous avez beau grogner ; votre grossesse vous a procuré un grand bonheur en vous éloignant du schisme et de la division la plus affreuse.

Je suis bien fâchée que tu souffres autant des dents. N'aurois-tu pas besoin d'être saignée? tu ne l'as pas été, je crois, depuis que tu es grosse : comme tu as un travail difficile, ne ferois-tu pas bien de prendre cette précaution? Je ne demande pas mieux de tenir ta petite, si *Monsieur* le veut (1). Si tu veux, je lui donnerai le nom d'Hélène. Si tu voulois accoucher le 3 de mai, à une heure du matin, cela seroit très-bien (2), pourvu pourtant que cela lui promette un avenir plus heureux que le mien. Qu'elle n'entende jamais parler d'États généraux ni de schisme.

Mirabeau a pris le parti d'aller voir dans l'autre monde si la révolution y étoit approuvée. Bon Dieu ! quel réveil que le sien ! On dit qu'il a vu une heure son curé. Il est mort avec tranquillité, se croyant empoisonné : il n'en avoit pourtant point les symptômes ; au reste, il doit être ouvert aujourd'hui. On l'a montré au peuple après sa mort. Beaucoup en sont fâchés ; les aristocrates le regrettent beaucoup. Depuis trois mois, il s'étoit montré pour le bon parti : on espéroit en ses talents. Pour moi, quoique très-aristocrate, je ne puis m'empêcher de regarder sa mort comme un

(1) *Monsieur* a été en effet le parrain avec Madame Élisabeth.
(2) C'était le jour de naissance de la Princesse.

trait de la Providence sur ce Royaume. Je ne crois pas que ce soit par des gens sans principes et sans mœurs que Dieu veuille nous sauver. Je garde cette opinion pour moi, parce qu'elle n'est pas politique; mais j'aime mieux celles qui sont religieuses. Je suis sûre que tu seras de mon avis.

La pauvre Lastic va encore éprouver un chagrin : son frère (1) est nommé à Dresde et va partir dans trois mois avec femme et enfants. Cela mettra un grand vide dans son intérieur, et quand il est aussi triste par lui-même, c'est un vrai malheur.

M. d'Albignac vient passer quelques jours ici. Je le verrai aujourd'hui; cela me fait bien plaisir. Tu m'avois promis de me donner de ses nouvelles; mais tu n'en as rien fait.

J'ai reçu par une voie sûre des nouvelles de Bombe. Le mari n'est pas aussi mal qu'elle le croit avec ♁ et son ami ♅. Il croit avoir le crédit du bon sens; cela seroit bien heureux; mais, mon cœur, sur cela comme sur tout le reste, abandonnons-nous à la Providence.

Hélas! si nous avions la confiance nécessaire, nous serions sauvés; notre âme ne seroit pas triste. Que j'en suis loin! il me semble que l'air de Trèves n'est pas plus porté à la gaieté que celui-ci. Résignons-nous, mon cœur, cela seul peut fléchir la colère de Dieu; et demandons pour nos maîtres les dons du Saint-Esprit. De bonnes âmes se réunissent au nombre de sept, d'ici

(1) M. de Montesquiou. Désigné pour le poste diplomatique de Dresde, il s'y rendit en effet avec le titre de ministre plénipotentiaire.

à Pâques, pour demander chacune un don pour le Roi, dans les communions qu'elles font, ou à la messe. Si tu pouvois établir cette dévotion dans les bonnes âmes qui habitent Trèves, tu ferois bien.

J'aurai, d'ici à quelques jours, des nouvelles détaillées de ce qui nous intéresse. Si je peux, je t'en ferai part.

Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur. Le petit de Chamissot est-il arrivé à bon port?

P. S. Je viens d'apprendre que M. d'André ayant fait une motion pour que l'on s'occupât de l'élection des membres de la nouvelle législature, cela a été décrété tout d'une voix. Je ne le conçois pas.

CCLXXI

M. DE SIMOLIN AU COMTE D'OSTERMANN.

Mort de Mirabeau.

Apostille à une lettre de M. de Simolin, en date du 24 mars/4 avril 1791.

A la nouvelle de la mort de M. de Mirabeau, un profond sentiment de douleur s'est manifesté; sur une motion, faite au Palais-Royal, une douzaine de polissons ont ordonné que tous les spectacles fussent fermés, et ils l'ont été, à l'étonnement de tout le monde. Son secrétaire, qui avoit été forcé à rendre, peu d'heures avant la mort, la clef du bureau de M. de Mirabeau,

qu'il avoit jetée dans les cendres de la cheminée, s'est donné trois coups de canif, dont un doit être assez grave. Il a été arrêté. La faction d'Orléans et des Lameth, qui étoit retenue par cet homme extraordinaire, a fait éclater, le même jour, une joie indécente. On prétend qu'il a dit qu'avec lui sera enterrée la monarchie.

Il a vu d'un œil ferme la mort s'approcher, et dans ses derniers moments son caractère ne l'a jamais abandonné.

Le cadavre de M. de Mirabeau a été ouvert en présence de gens de l'art, afin de détruire les bruits qu'on avoit semés sur les causes de sa mort. Une gangrène interne avoit été indiquée par le refroidissement complet des extrémités depuis plus de quarante-huit heures; un cautère arrêté paroît avoir été la principale cause de sa maladie.

Le corps municipal prendra le deuil pour trois jours, à l'occasion de la mort de M. de Mirabeau; et douze de ses membres, M. le maire à la tête, se rendront à son enterrement.

Paris, le 24 mars/4 avril 1791.

Extrait d'une autre apostille, portant la même date.

La mort de M. de Mirabeau affecte infiniment M. de Montmorin, et il pense là-dessus, comme je fais, que cet homme auroit dû mourir il y a deux ans ou vivre deux.

J'avois l'assurance de sa part que, dans deux jours, il proposeroit au Comité diplomatique de représenter à l'Assemblée nationale l'indispensable nécessité d'ar-

mer des escadres à Brest et à Toulon et de surveiller toutes les démarches et mouvements de l'Angleterre.

Le secrétaire de Mirabeau dont il est ici question n'est point Pellenc, homme de sens et de mesure, mais un nommé de Comps, fort jeune homme, de bonne famille provençale, qui avait donné un grand maître à l'ordre de Malte. Attaché à Mirabeau depuis 1788, proscrit durant la Terreur, admis plus tard dans la diplomatie française jusqu'en 1798, de Comps s'attacha enfin au grand pensionnaire de Hollande Schimmelpenninck, et mourut sous la Restauration, laissant, dénuée de toute fortune, une fille de figure remarquable et d'esprit assez délicat, qui épousa un professeur de langue allemande nommé Gautier, attaché à l'École polytechnique.

CCLXXII

LE COMTE D'ARTOIS A MARIE-ANTOINETTE (1).

Ses regrets de voir différer toute exécution. — Il voudrait qu'on le mît de moitié dans les projets formés. — On le repousse pour se fier à des scélérats. — Il vante sa sagesse, mourra pour l'autel et le trône, et pour la délivrance du Roi captif. — Il s'en tient à la déclaration du 23 juin, et persiste à vouloir agir au dehors et au dedans. — Enfin, il fait ses conditions avec hauteur, prend la défense du prince de Condé, se plaint de l'indiscrétion du Roi de Sardaigne et de celle de ses ministres, et oublie la sienne.

Parme, le 6 avril 1791.

J'ai reçu votre lettre du 20 mars, ma chère sœur. Le peu d'habitude que j'ai de cette manière d'écrire m'obligeant à être fort laconique, je vous laisse deviner

(1) Lettre écrite en blanc, communiquée par M. le vicomte de Fontenay.

combien je suis sensible aux marques de votre amitié, mais en même temps combien je suis affligé de voir que vous différiez de jour en jour à me prouver votre confiance, surtout quand les circonstances sont aussi pressantes. Je mérite peut-être moins de réticence de votre part ; mais ce dont je suis certain, c'est que votre intérêt exigeroit que je fusse mieux instruit.

Tout porte à me prouver que vous avez un plan. Je crois même connoître à fond les détails de ce qu'on vous propose et les personnes qu'on emploie. Ah ! ma sœur ! le Roi se défie-t-il de moi ? Je n'ajoute qu'un mot sur cet article : il peut être permis de se servir de ses propres ennemis pour sortir de captivité ; mais on doit se refuser à tout marché, à toute convention avec les scélérats, et surtout on doit bien calculer si les vrais serviteurs, les vrais amis, pourront consentir aux conditions qu'on auroit acceptées. Au nom de tout ce qui vous est cher, souvenez-vous de ce peu de mots, et croyez que je suis bien instruit.

Vous paroissez vous plaindre de mon silence et de l'ignorance où vous êtes de mes projets. Mes reproches seroient mieux fondés que les vôtres ; mais je sais ce que je dois à mon Roi, et je me regarderois comme coupable si, sans l'en instruire, j'avois changé mes vues ou mes projets. Au surplus, je ne crains pas de répéter ce que je regarde comme ma profession de foi. Je vivrai et mourrai, s'il le faut, pour défendre les droits de l'autel et du trône, et pour rendre au Roi sa liberté et sa juste autorité. La déclaration du 23 juin ou la teneur des cahiers sont des bases dont je ne m'écarterai jamais. J'emploierai tous les moyens qui sont en mon

pouvoir pour décider enfin nos alliés à nous secourir avec des forces assez imposantes pour atterrer nos ennemis et pour prévenir tous les projets criminels. Je combinerai les ressources de l'intérieur avec les appuis du dehors. Mes efforts et mes soins se porteront également d'un bout du royaume à l'autre, et je préparerai toutes les provinces, suivant leurs moyens, à seconder une explosion générale. J'arrêterai, je contiendrai tout éclat partiel ; mais je seconderai avec autant d'ardeur que de dévouement les entreprises qui me paroîtront assez solides pour en imposer à nos ennemis, et pour me donner la juste espérance d'un vrai succès. Enfin, je servirai également mon Roi et ma patrie, en agissant avec prudence, suite et fermeté. Tel est mon plan, et je le crois digne de l'approbation générale. J'avois écrit, au mois de février, une lettre au baron de Breteuil, que je croyois qu'il vous communiqueroit. Je lui disois que je m'engageois à soumettre, à abandonner même toutes mes vues, si le Roi me communiquoit un plan digne de lui et qui fût convenable à la circonstance ; mais que je mériterois la mésestime du Roi lui-même, si jusque-là j'abandonnois ou je ralentissois mes projets. Eh bien, ma sœur, ce que je pensois alors, je le pense aujourd'hui avec encore plus de force et de raison. Ne craignez rien de M. le prince de Condé ; je réponds de sa soumission à mes ordres, et vous rendez mal justice à son estimable dévouement. Si vous connoissiez comme moi la vraie position et la vive ardeur des provinces du Midi, vous ne m'engageriez pas à rester à Turin. Ce n'est que par mon éloignement que je puis parvenir à les contenir. Du reste, ma marche

n'est pas encore décidée, et j'attends des nouvelles bien importantes. Mais, quel que soit le lieu où je porterai mes pas, soyez sûre que je vous en instruirai ainsi que le Roi, et que vous approuverez mes motifs. Mon absence de Turin m'empêche de communiquer votre lettre au Roi de Sardaigne. Au surplus, en lui rendant la justice que méritent ses nobles sentiments, je ne puis m'empêcher de convenir que son indiscrétion et celle de ses ministres est souvent bien dangereuse.

Adieu, ma chère sœur, je vous embrasse aussi tendrement que je vous aime. Il m'est inutile d'ajouter que cette lettre est pour le Roi comme pour vous.

CCLXXIII

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

La Cour d'Autriche promet du secours après le départ de la famille royale de Paris; mais avant tout, la Reine veut avoir l'assurance qu'en principe cette assistance sera prêtée. — Point d'invasion, seulement un cordon de troupes sur la frontière. — Insuffisance des bonnes dispositions de la Suisse et de la Sardaigne, sans action sur les grandes Puissances. — Allure équivoque de l'Espagne. — Desseins mauvais de l'Angleterre qu'on essaye de conjurer en faisant négocier sa neutralité. — Refuge assuré sous la protection des troupes de Bouillé; mais l'argent, qui est le nerf, manque. — Pourrait-on faire un emprunt en Hollande sous des noms supposés? — Laborde a refusé son intervention. — Il a quelque peu d'argent de la Reine à Londres. — Expédient à chercher pour empêcher la nouvelle législature d'arriver, la composition n'étant plus possible avec les révolutionnaires. — Attendre! attendre! mais les Puissances amies, mais les provinces bien disposées, se dégoûteront et tourneront le dos, et les émigrants feront des sottises. — Prompte réponse.

Ce 14 avril [1791].

J'ai reçu toutes vos lettres, Monsieur le Comte, et si j'ai tardé à vous répondre c'est que j'attendois une occasion sûre. M. de Crussol veut bien se charger de celle-ci. Je vais donc tâcher de répondre à tous les articles de votre dernière lettre en chiffres, du 29 mars.

Il paroit que je me suis bien mal expliquée ou qu'on m'a mal comprise à Vienne, quand on me répond : « *Aussi longtemps que l'on ne sera pas en lieu de sûreté, aucune tentative étrangère ne peut devenir efficace. La moindre démonstration deviendroit même d'un danger*

(1) Archives impériales d'Autriche.

effrayant. Eh ! avons-nous jamais demandé qu'on fît la moindre chose avant que nous le jugions nous-mêmes convenable? Mais pour cela, et pour toute notre règle de conduite, je n'ai cessé de demander une réponse positive (et c'est celle qu'on ne me donne pas). Si nous pouvons parvenir à sortir de Paris et arriver dans une ville forte, et que nous réclamions de là les secours de l'Emp. sur nos frontières, pouvons-nous y compter, *Oui* ou *non?* Sans cette assurance préalable, il n'y a rien à entreprendre ici. Mais, pour m'expliquer encore plus clairement, nous ne demanderons à aucune Puissance (à moins d'un événement pressant) de faire entrer de leurs troupes dans ce pays-ci. Nous désirons seulement qu'au moment où nous serions dans le cas de les réclamer, nous puissions être assurés que les Puissances voudront bien avoir des troupes sur leurs frontières bordant la France, en assez grand nombre pour servir de soutien et de ralliement à tous les gens bien intentionnés et mécontents qui voudroient nous rejoindre ; mais qui par l'éloignement ou d'autres causes ne pourroient pas arriver jusqu'à nous. La Suisse et la Sardaigne sont très-bien disposées ; mais elles ne peuvent rien sur l'accord des grandes Puissances. Vous savez la réponse de l'Espagne ; je l'ai mandée à mon frère par le courrier même qui passoit pour aller à Vienne. Il m'a répondu, le 14 mars, par la même occasion, et pas un mot sur l'Espagne, ce qui fait que l'ambassadeur m'ayant demandé avec empressement la réponse, je n'ai pu lui rien dire. Cela est d'autant plus fâcheux que si sa Cour n'est pas de bonne foi, elle saisira le prétexte de l'indifférence de l'Empereur pour

ne rien faire ; et si elle est bien intentionnée, sa lenteur naturelle ne sera que prolongée par le silence de Vienne.

Point de doute que la continuation de la guerre des Turcs et des Russes ne soit fâcheuse pour toute combinaison politique de l'Europe. La conduite de l'Angleterre, dans ce moment, prouve bien ses vues et ses projets. Je crois comme vous qu'il seroit bien fait de s'assurer de cette Puissance ; mais il est impossible de traiter avec elle avant d'avoir pris un parti décisif, par la crainte même que, par sa mauvaise volonté, elle ne trahisse notre secret vis-à-vis de nos plus grands ennemis dans ce pays-ci. Mais nous allons nous occuper d'y avoir une personne sûre qui tâche de bien connoître toutes les dispositions du Cabinet, et qui ne parlera et ne traitera qu'au moment même où nous sortirons d'ici, pour obtenir au moins la neutralité de cette Cour, par quelques sacrifices même, si cela était nécessaire. Nous préférerions d'employer pour cela Barthélemy, qui est déjà sur les lieux, et qui par sa place peut parler à tout le monde. Mais est-il assez sûr et fidèle et attaché à la bonne cause? Je n'en sais rien. Vous le connoissez ; mandez-moi ce que vous en pensez. Les deux points dans votre lettre qui discutent l'évasion possible à exécuter et un lieu sûr pour se retirer, sont ce qu'il y auroit de moins difficile, à ce que je crois, en y mettant de la précaution et se livrant avec prudence à des hasards inévitables. Pour le troisième, où il est question d'un parti considérable de troupes fidèles, d'une province dévouée et d'une somme suffisante pour passer deux ou trois mois, je ne doute pas

qu'une fois hors d'ici, et nous montrant, — notre parti ne soit très-considérable, — composé tant de gens bien intentionnés que de mécontents et de ceux que la peur ramènera à nous. Pour les troupes, c'est à M. de B. (1) à s'en assurer, et il croit, ainsi que nous, que le Roi se montrant en ramèneroit beaucoup. Il ne s'agit donc que d'en avoir un noyau, et je crois qu'il l'a à peu près rassemblé. La province d'Alsace me paroît devoir nous servir d'asile ; — et du lieu où nous serons, il sera très-aisé de s'y retirer, si la nécessité y étoit. Quant à l'argent, c'est là la grande difficulté ; et pourtant sans lui rien ne peut s'entreprendre. Il faudroit quatorze à quinze millions pour les premiers mois ; mais où les trouver? N'y auroit-il pas moyen de faire quelque emprunt en Hollande sous le nom de plusieurs particuliers, et sous le prétexte d'acheter des biens nationaux? Voyez si vous pourriez trouver quelqu'un pour cela. Nous chercherons en Angleterre d'en trouver de la même manière. J'ai parlé à Laborde, non pas dans le sens que je vous dis là, car je crains sa femme et ses indiscrétions, mais comme désirant trouver de l'argent pour avoir des fonds pour la législature prochaine. Il s'y est refusé, non pas pour moi, mais pour les affaires du Roi, croyant que la liste civile ne pourroit pas suffire aux intérêts. Il m'a dit en même temps qu'il avoit déposé deux millions en Angleterre pour moi. Ils pourront peut-être servir en cas de besoin. Il y a d'autres mouvements d'argent, qu'on nous propose ici sur les arriérés

(1) De Bouillé.

des départements; on pourroit toujours les avoir sous le prétexte de la législature prochaine, et ils nous serviront au besoin. Voici le moment où l'on parle de cette législature. Nous pensons, le Roi et moi, qu'il est essentiel de ne pas la laisser arriver, et que la manière dont on voudra nous faire consolider cette monstrueuse constitution, avant de séparer celle-ci, nous servira suffisamment de prétexte de prendre un parti fort et seul convenable à notre position. C'est pour l'instant que nous le pourrons qu'il faut réunir toutes nos forces et tous nos moyens. La composition n'est plus possible avec ces gens-ci; mais il faut jusqu'au dernier moment en avoir l'air..... Voici toutes mes réflexions. J'y ajouterai une dernière :

Les Puissances étrangères, et surtout l'Emp., nous disent toujours d'attendre; mais le pouvons-nous? Le mal augmente chaque jour; l'opinion est aujourd'hui au point où elle peut être : elle n'ira plus qu'en déclinant. La Suisse et la Sardaigne se méfieront et se dégoûteront, si on les fait trop attendre. Dans l'intérieur du royaume, les provinces bien intentionnées, voyant qu'on les leurre toujours et qu'on ne fait rien, prendront leur parti et s'arrangeront le moins mal possible pour elles avec le régime actuel, et les Français enfin qui sont hors d'ici feront peut-être quelques sottises qui, en les perdant, peuvent nous mettre dans une position de laquelle nous ne pourrons tirer aucun parti.

Répondez-moi promptement, surtout sur ce que nous devons attendre ou non, au cas que nous sortions d'ici. C'est au mois de juillet que l'Assemblée doit

finir. Il faut que notre parti soit pris auparavant pour tous les événements. Je reçois votre lettre du 5 avril. J'y répondrai par la même occasion.

Adieu. Amitié, confiance et reconnoissance sont trois sentiments gravés dans mon cœur, pour vous, et pour ma vie.

CCLXXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle roule son existence comme l'année précédente. — Elle se promène, mais sans sortir de Paris. Sa santé est bonne. — Détails sur ses dames. — Elle continue à être charmée de son directeur. — Influence qu'il exerce sur elle. — M. de Janson. — Elle entend toujours la messe et communie comme à l'ordinaire. — Qu'elle se dépêche d'accoucher, car la Princesse s'ennuie de dire tous les jours pour elle un *Sub tutum*.

[Mai 1791.]

Tranquillisez-vous, ma chère Raigecourt, votre amie n'est point dans l'état violent où vous la voyez. Je ne vous dirai point qu'elle ne soit extrêmement affligée, mais elle roule son existence comme elle la rouloit l'année passée. Elle ne sort pas de Paris; mais elle va promener tant qu'elle veut. Sa santé est bonne; elle a la possibilité de s'occuper sans trop de dégoût. Enfin elle est aussi heureuse que possible dans sa position. Ne vous tourmentez donc pas pour elle; car vous voyez que cela n'en vaut pas la peine.

J'ai bien ri de ton expression sur le départ de madame de Fournes : elle est parfaitement juste. Celui de Lastic

me fait plus de peine. Je t'avoue pourtant qu'elle étoit tellement dans l'impossibilité de rester, et elle m'en a montré un regret si sincère, que mon sentiment en a été satisfait, et qu'il ne me reste que la privation de cette ressource à sentir. Si j'en savois profiter pour Dieu, tout cela avanceroit bien un peu mon purgatoire; mais je ne sais pas si je n'éprouverai pas le contraire. Tout ce que je sais, c'est que Dieu me fait bien des grâces, et que, si tu m'aimes, tu dois l'en remercier pour moi. Je suis toujours charmée de ma nouvelle connoissance. Quelle différence! Si je l'avois vu plus tôt, je t'avoue que je serois plus empressée à adopter les idées de M. de Janson; mais il me semble que Dieu ne m'ayant fourni cette ressource qu'au dernier moment, c'est me marquer sa volonté d'une manière positive; et tant que la Providence me le permettra, je suivrai la route par laquelle j'ai été menée jusqu'à ce moment. Cependant, comme cette personne est assez de l'avis de M. de J[anson], tu peux être bien sûre que je ne ferai rien d'exagéré; et, dans trois semaines, je t'en dirai davantage. Mais n'en parle à personne.

J'entends toujours la messe, et je communie comme à l'ordinaire : je suis fort tranquille sur tout cela, et j'ai lieu de croire que cela durera : Dieu le veuille! Adieu, ma petite, je t'aime et t'embrasse du plus tendre de mon cœur. Dis mille choses de ma part à Hélène. Mais dépêche-toi donc d'accoucher, je m'ennuie de dire tous les jours un *Sub tuum* pour toi.

Au bas est écrit :

A Madame la comtesse de Ragecourt.

CCLXXV

L'EMPEREUR LÉOPOLD II A SA SOEUR MARIE-ANTOINETTE (1).

Il n'a point écrit, faute d'occasions sûres. — Avant d'agir, il voudrait connaître ses intentions. Il attend encore un émissaire de France. Défiance contre Fontbrune. — Calonne anime le comte d'Artois, que, de concert avec Bombelles, l'Empereur s'étudie à contenir pour l'empêcher de faire une levée de boucliers. — Le prince quitte l'Italie pour les Pays-Bas. — Qu'elle désigne les personnes en qui elle a confiance, et lui dicte les paroles à dire au comte d'Artois.

Le 2 mai [1791].

Très-chère sœur, il a longtemps que je ne vous ai pas écrit. Ce n'est pas faute d'attachement, mais bien faute d'occasions sûres pour vous faire parvenir mes lettres et crainte de vous compromettre. Celle-ci vous sera fait tenir par M. de Bombelles, au zèle duquel et à l'attachement pour le service du Roi je ne puis assez rendre justice, étant à toute épreuve. Il porte cette lettre au baron de Breteuil, qui vous la fera remettre en sûreté.

Vous pouvez bien être convaincue de la part sincère que je prends à votre situation et celle du Roi, et combien je désirerois de pouvoir vous être bon à quelque chose. Si je ne fais rien, c'est crainte de ne pas combiner avec vos intentions, qu'on ne peut pas savoir. On

(1) Archives impériales d'Autriche.

m'avoit promis qu'il viendroit quelqu'un de France m'instruire, que je recevrois vos intentions par écrit : je n'ai vu ni l'un ni l'autre. Je ne me fie pas à Fontbrune ni à Gilliers.

J'ai vu Calonne; il est avec le comte d'Artois et l'anime à faire des démarches et entreprises. Jusqu'à présent, j'ai, avec le secours de Bombelles, contenu le comte d'Artois pour qu'il ne fasse point de levée de boucliers et n'agisse pas, considérant toutes ces entreprises particulières comme dangereuses. Mais à présent il veut quitter l'Italie pour aller s'établir à Namur, aux Pays-Bas, et je n'ai pas cru de devoir ni de pouvoir le lui refuser. Voilà tout ce que je puis vous dire jusqu'à présent. Je vous promets que je ne ferai jamais rien, aucun pas ni démarche, que d'accord avec vous et selon vos intentions et ceux du Roi. Mais, je vous conjure, trouvez quelque moyen qui ne compromette pas, et par lequel vous puissiez m'instruire directement des intentions du Roi et des vôtres, de vos projets, de ce que vous désirez que je fasse ou ne fasse pas, et quelles sont les personnes qui ont votre confiance, et auxquelles je puis croire, lorsqu'elles parlent en votre nom et en celui du Roi; car tout le monde se sert de ce titre, et vous sentez bien que, dans les circonstances présentes, entre l'embarras de votre position et la crainte de vous faire du mal, je suis dans une position bien embarrassante, avec mon attachement et le désir que j'ai de pouvoir vous être utile. Faites-moi aussi savoir quelle conduite et langage vous voulez que je tienne vis-à-vis du comte d'Artois. Pardonnez toutes ces demandes au

désir que j'ai de vous témoigner le vrai, sincère et parfait attachement avec lequel je suis et serai toute ma vie, etc.

CCLXXVI

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

Sorte de résumé ou explication de ses lettres précédentes. — Plus d'alternative : ou bien tout céder à l'abandon aux factieux, ou périr par le fer. — Son ancien parti était le temps, la douceur, l'opinion : tout est changé. — Il faut périr avec gloire. — Nécessité de fuir. — Plus on tardera, moins on aura d'appui. — L'esprit républicain travaille les troupes. — Vente des biens nationaux. — Chaque assignat va faire un révolutionnaire. — Nécessité d'un emprunt. — Le bonhomme Laborde n'inspire pas de confiance à la Reine, qu'il a engagée à se jeter dans les bras des Jacobins. — Il a envoyé en Angleterre de l'argent de la Reine avec deux millions à lui. — Barthélemy, l'envoyé de France à Londres, va sonder les dispositions du cabinet anglais. — En échange de la neutralité de cette puissance, on offrirait des avantages commerciaux et des sacrifices de territoire. — Pourquoi il ne faut pas attendre. — Montmédy, lieu de refuge choisi. — Réunir aux portes de France dix à douze mille Autrichiens à la disposition du Roi. — Comment, en agissant ainsi, l'Autriche travaillerait pour elle-même. — Qui est le porteur de la lettre.

Ce 6 mai [1791].

Notre position est affreuse, et telle que ceux qui ne sont pas à portée de la voir ne peuvent pas s'en faire d'idée. Il n'y a plus qu'une alternative ici pour nous, surtout depuis le 18 avril, ou faire aveuglément tout

(1) De mon cabinet. Il y a plusieurs copies autographes de cette lettre. Les archives impériales d'Autriche en possèdent une.

ce que les factieux exigent, ou périr par le glaive qui est sans cesse suspendu sur nos têtes. Croyez que je n'exagère point les dangers. Vous savez que mon opinion a été, autant que je l'ai pu, la douceur, le temps et l'opinion publique; mais aujourd'hui tout est changé: ou il faut périr ou prendre un parti qui seul nous reste. Nous sommes bien loin de nous aveugler au point de croire que ce parti même n'a pas sès dangers; mais s'il faut périr, ce sera au moins avec gloire et en ayant tout fait pour nos devoirs, notre honneur et la religion. Les derniers excès qui se passent encore ici pour l'affaire d'Avignon, les droits des souverains qui sont violés, le Pape qu'on a brûlé publiquement, la menace de brûler successivement tous les autres souverains, à commencer par l'Emp. et le Roi d'Espagne, tout nous a fait une loi de quitter et de fuir un lieu où, par notre silence et notre impuissance, nous donnons une approbation tacite à de pareilles horreurs. Je crois les provinces moins corrompues que la capitale; mais c'est toujours Paris qui donne le ton à tout le royaume. On s'aveugleroit beaucoup en espérant que les événements du 17 et 18, quelque horribles qu'ils soient, produisent quelque commotion dans les provinces. Les clubs, les affiliations mènent la France d'un bout à l'autre; les honnêtes gens et les mécontents (quoique en grand nombre), ou fuient leur pays ou se cachent, parce qu'ils ne sont pas les plus forts et qu'ils n'ont pas de point de ralliement. Ce n'est que quand le Roi pourra se montrer librement dans une ville forte, qu'alors on sera étonné du nombre de mécontents qui paroîtront, et qui jusqu'ici gémissent en silence. Mais plus on tardera, moins on aura de sou-

tien. L'esprit républicain gagne chaque jour dans toutes les classes; les troupes sont plus tourmentées que jamais, et il n'y auroit plus aucun moyen de compter sur elles si l'on tardoit encore. L'opinion publique est à son terme, et plus elle ira, plus elle décroîtra à présent. Le désir naturel à l'homme de chercher la tranquillité, la persuasion où l'on est jusqu'à présent que nous ne voulons rien faire, — et puis la vente des biens nationaux, — on peut compter en retardant que chaque assignat va faire un révolutionnaire dans la crainte d'y perdre par un nouvel ordre de choses. Je suis affligée que vous n'ayez pas pu trouver de l'argent en Hollande; il nous est absolument nécessaire d'en trouver, et nous en cherchons de tout côté. Si nous en trouvions, comme nous désirons qu'il soit aux Pays-Bas, et pas ici, mandez-moi quels sont les banquiers auxquels on pourroit s'adresser, soit à Bruxelles ou dans une autre ville qui soit à notre portée quand nous serons une fois hors d'ici. La maison Walquiers est plus que suspecte. Les liaisons et la conduite de M. Édouard ici, son intimité avec son cousin, doivent toujours éloigner de lui tout ce qui peut avoir rapport à nous: Il faut se méfier beaucoup de Laborde. Ce n'est pas que j'aie à m'en plaindre pour moi, mais il est tellement subjugué par ses enfants et surtout sa femme, qu'il est entièrement dans la révolution, sans s'en douter. Il est venu, il y a quelques jours, chez moi, député par son fils et consorts, me conjurer d'être bien dans la révolution; qu'elle était consommée; qu'il n'y avoit plus que ce parti à prendre, et surtout de me livrer franchement aux Jacobins; que leurs chefs, Duport, son fils et Barnave

n'étoient pas si malintentionnés qu'on le croyoit. Il m'a surtout fait l'éloge du dernier, dont il paroît enchanté. J'ai, comme de raison, approuvé tout ce qu'il m'a dit; mais j'ai vu par là combien il falloit même se défier d'un bon homme. Il m'a tant pressée, il y a un mois, de lui donner mes diamants pour les vendre, qu'il a bien fallu lui dire que je les avois fait mettre en sûreté hors de ce pays-ci. A présent, il veut encore les vendre où ils sont. Je crois que cela seroit inutile dans le moment, et qu'au contraire il y a telle occasion où ils pourront servir de ressource en les mettant en gage. Je l'engagerai à vous en écrire; et en lui répondant un refus, ou même lui écrivant, vous, comme si je vous en avois parlé, demandez-lui un peu de détail sur mon argent. Il m'a dit l'avoir envoyé en Angleterre, avec deux millions à lui, qui me sont destinés, si jamais j'en avois besoin. Si on pouvoit attirer tout cet argent à Bruxelles, ce seroit au moins une ressource. Voyez dans votre sagesse ce que vous pouvez faire sur cela. Je vais répondre à votre résumé. Un mot encore avant.

Nous avons bien réfléchi à M. Barthélemy, à la fidélité et les inconvénients que nous pouvons trouver en lui, et nous nous sommes décidés à envoyer à Londres un homme sûr et sur lequel nous pouvons compter : pour s'informer d'abord de l'esprit et des intentions dans lesquels est M. Barth. ; et il ne lui parlera qu'autant qu'il en sera assuré. Nous lui avons donné des instructions par écrit, qui ne chargent M. Barthélemy, pour le moment, que de nous bien informer des dispositions de la Cour de Londres, de son influence dans l'Europe,

et surtout ici, et de ses intentions envers nous et nos alliés. Au cas que nous puissions entreprendre quelque chose, nous le chargeons de nous mander. Au cas où il seroit possible par les voies de négociation d'obtenir sa neutralité parfaite en lui faisant des avantages de commerce ou des sacrifices de possessions aux Indes ou aux Antilles, de quel genre pourroient être ces avantages? Mais tout ce que nous lui mandons n'est encore que pour nous mettre au fait, car nous croyons qu'il seroit du plus grand danger de négocier avec cette Cour avant d'être en liberté et sûreté. Aussi, nous le prévenons qu'il n'aura d'autres instructions qu'alors.

Résumons. Vous posez deux questions : 1° Est-il possible ou utile d'attendre? Non : par l'exposé de notre position au commencement de cette lettre, je vous en prouve assez l'impossibilité. J'y ajouterai encore que si les Princes et réfugiés de ce pays-ci, quoiqu'ils n'aient pas de moyens véritables, peuvent une fois soupçonner qu'on les abandonne tout à fait, ils se livreront à des partis désespérés qui, en les perdant, nous exposeront à des dangers qui, d'après la journée du 18, sont plus que prouvés possibles; ou, s'ils réussissent, nous serions entièrement sous leur joug. Quant à l'utilité d'attendre, ce-ne seroit qu'en pouvant compter sur une nouvelle législature. L'exaltation de toutes les têtes, la manière dont les factieux eux-mêmes sont partagés sur cette nouvelle assemblée, tout semble présager que les plus grands troubles et *malheureux* [malheurs] en seroient encore la suite. 2° En supposant la nécessité d'agir promptement, est-on sûr des moyens d'évasion, d'un lieu de retraite, et d'un parti assez fort pour se soutenir

au moins pendant deux mois par ses propres forces? J'ai déjà répondu plusieurs fois, et nommément par ma lettre du mois de février, à cette question. Il est plus que probable que le Roi une fois sorti d'ici et en lieu de sûreté, aura et trouvera bientôt un parti très-fort. Les moyens d'évasion ne peuvent exister que par la fuite la plus prompte et la plus secrète. Il n'y a même que quatre personnes qui ont notre secret, et ceux que nous comptons emmener avec nous ne le sauront qu'au moment. Aucun de nos gens ne nous suivra, et ce n'est qu'à trente ou trente-cinq lieues d'ici que nous trouverons quelques troupes pour protéger notre marche, mais pas assez pour nous faire reconnoître jusqu'au lieu de notre destination, qui est toujours Montmédy, place forte et près de la frontière. Nous attendons des nouvelles d'Espagne. Nous écrirons tout de suite à Turin quand nous aurons le dernier mot de Madrid.

Quant aux troupes, les 10 ou 12 mille Autrichiens que nous demandons à Luxembourg, Arlon et Virton, disponibles d'abord que nous les réclamerions (1). Je conçois très-bien toutes les répugnances politiques que l'Empereur auroit à faire entrer ses troupes en France, de sa propre volonté, et combien cela pourroit exposer ses États vis-à-vis de ses ennemis personnels. Mais réclamées par son beau-frère, son allié, dont la vie, l'existence et l'honneur sont en danger, je crois le cas très-différent. Quant au Brabant, il faut compter qu'il

(1) Touchant le mouvement projeté de ces troupes, on peut consulter le *Mémoire du comte Louis de Bouillé sur le départ du Roi Louis XVI, en réponse à la relation de M. le duc de Choiseul*, page 51. (MÉMOIRE SUR L'AFFAIRE DE VARENNES, Baudouin, 1823.)

ne sera jamais tranquille tant que ce pays-ci ne sera pas remis dans un autre ordre de choses. C'est donc même pour lui que mon frère travaillera en nous accordant ce secours, qui nous devient d'autant plus précieux que ces troupes-là serviront d'exemple, et même à contenir celles-ci.

C'est dans cette vue que la personne dont je vous ai parlé dans ma lettre chiffrée les demande pour le temps : il est impossible de passer les derniers jours du mois. Vers ce temps-là, j'espère que nous aurons la réponse positive de l'Espagne. Mais jusqu'au moment même de notre départ, il faut faire tout ce qu'on exige de nous, et même avoir l'air d'aller au-devant. C'est peut-être une manière, et la seule, pour les endormir et sauver notre vie. L'homme qui vous porte cette lettre est sûr et intelligent; — c'est le beau-frère de Madame Campan; mais ni l'un ni l'autre ne savent le contenu de celle-ci. Vous pouvez me répondre par lui de la même manière. Il n'a rien autre à faire et attend vos ordres. Mandez-moi aussi si vous savez par les François qui sont avec vous, si les Princes ou les nobles comptent faire quelque chose, s'ils en ont les moyens et le désir. Il seroit bien précieux que nous puissions les devancer dans nos projets. Une démarche même manquée de leur part nous perdroit absolument et nous ôteroit tout moyen d'évasion et d'agir.

CCLXXVII

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE D'ARTOIS (1).

A quoi bon lui faire des confidences sur les projets du Roi, s'il se refuse à complaire aux désirs qu'on lui a exprimés, touchant sa séparation d'avec M. de Condé? — Les armements des émigrants sont ce qui irrite le plus les partisans de la révolution. — Les plus honnêtes gens ont horreur de la guerre civile. — Les méchants sont trop heureux d'avoir des prétextes pour tout détruire.

Ce 14 mai 1791.

J'ai vu avec beaucoup de peine, mon cher Frère, ce que vous me dites de mon prétendu manque de confiance. J'aime à penser que vous changerez d'opinion après la lettre que le Roi vous a écrite et qu'il vous fera tenir avec celle-ci. Non, mon cher Frère, nous sommes loin d'avoir cessé de vous regarder comme le meilleur des parents. Vous dites que notre intérêt exigeroit que vous fussiez plus instruit; mais à quoi bon nos confidences, si vous vous refusez à complaire aux désirs que nous vous avons si vivement exprimés et qui sont si confidentiels? Je vous répète qu'il est tout à fait dans l'intérêt du salut de votre frère que vous vous sépariez de M. de Condé. Les armements des émigrants sont ce qui irrite le plus autour de nous; et tant qu'il en sera ainsi, les affaires ne pourront pas prendre une meilleure tournure. Les plus honnêtes gens ont horreur de la guerre civile, et les méchants, qui ont un si grand intérêt à tout enve-

(1) Lettre écrite en encre sympathique. Autographe de mon cabinet.

nimer, poussent des cris affreux qui menacent d'une catastrophe. Je vous en conjure, mon cher Frère, réfléchissez à ce que je vous écris et vous a écrit le Roi. Ce que vous ferez de contraire nous causera un véritable désespoir. Mes enfants se portent assez bien, et la bonne Élisabeth, qui est pour nous comme un ange, doit vous écrire par la même occasion. Adieu, je vous aime de tout mon cœur.

M. A.

P. S. Mon peu d'habitude d'écrire ainsi rendra mon écriture indéchiffrable. J'avois écrit d'abord cette lettre en clair, mais B. (1) étant tombé malade, j'ai été obligée de la refaire, car c'est le seul messager assez sûr en ces temps de trahison.

(1) Bonnières.

CCLXXVIII

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

Réponse développée à la lettre politique de Marie-Antoinette, du 6 mai. L'établissement d'une république est impossible. — Approbation de l'insinuation faite par la Reine de faire des sacrifices de tout genre à l'Angleterre pour s'assurer sa neutralité. — Le rôle de l'Espagne en faveur de la France est tout tracé par son propre intérêt. — Précautions oratoires pour éloigner l'assistance ouverte de l'Autriche et lui laisser garder vis-à-vis de la Prusse un caractère seulement comminatoire. — Gagner la Sardaigne et la Suisse par de légères cessions de territoire et par des subsides. — Vente des diamants, mesure insuffisante et périlleuse. — L'Autriche se chargerait de garder l'argent en dépôt, mais n'en offre pas. — La Russie favorable. — Trop grande affluence de Français à Bruxelles. — Les princes fugitifs tiennent les esprits en mouvement par l'annonce d'une entreprise. — L'Empereur a parlé de manière à arrêter les violences sur la personne de la Reine. — Mercy fait des démarches pour la question d'un emprunt.

Le 16 mai 1791.

Les détails que contient la note du 6 sont si déchirants qu'on n'a pu les lire sans être anéanti de douleur. Elle devient plus cruelle encore lorsqu'en recueillant et combinant toutes les idées qui se présentent à l'esprit, on n'en trouve pas une dont les aperçus ne soient aussi effrayants du côté des dangers qu'invraisemblables du côté des succès, et l'on se voit réduit à choisir dans une série d'horreurs celles qui peuvent paroître le moins insupportables. Tout annonce, tout semble constater *qu'une évasion est devenue impossible dans ce moment-ci. Chaque village seroit une barrière insurmontable. On*

(1) Archives impériales de Vienne.

frémît de la catastrophe qu'entraîneroit cette entreprise manquée (1). Mais quel parti prendre? Celui de tout sacrifier à la conservation individuelle, et cela par une raison unique, mais infaillible, qui est qu'il suffit d'exister pour être sûr que, dans un temps quelconque plus ou moins prochain, la force des choses doit nécessairement renverser l'ouvrage du délire. Les maux qu'il fait naître de toute part seront bientôt à leur comble; la misère les suivra avec le désespoir et le repentir; des causes politiques extérieures s'y joindront, lorsque les Puissances voisines plus tranquilles calculeront les effets d'un vide qui ne peut subsister dans le système général de l'Europe, et qui en embarrasseroit tous les mouvements. Personne ne peut se tromper sur des acquiescements donnés dans la captivité et sous le couteau des assassins. Il est bien vrai que chaque assignat fait un révolutionnaire; mais le nombre en est déjà comblé. La banqueroute infaillible les tirera de leur erreur, et doit les rallier à l'autorité monarchique. L'idée de constituer la France en un État confédéré ou républicain est une chimère absurde. Sa seule position géographique s'y oppose autant que son immense population. Si on admet cette vérité irréfragable, il s'ensuit que cet empire doit être gouverné par un monarque, et que la mesure de son autorité finira toujours par se combiner sur les autorités environnantes. C'est la loi de tous les grands empires d'un continent. Cette loi est différente à l'égard des Puissances insulaires, telles que l'Angleterre; et on voit cependant les progrès qu'y fait

(1) Ce qui est souligné est en chiffres dans l'original.

la royauté. En mettant ce principe à côté des circonstances du moment, toutes extraordinaires, toutes contraires, pourroit-on hésiter entre le choix d'un changement qui doit nécessairement s'opérer de lui-même, et le danger certain qu'il y auroit à vouloir le hâter sans moyens, sans ressources, et dans un moment où l'on n'a pu se concerter avec les Puissances voisines, lesquelles, occupées chacune de la position critique où elles se trouvent, sont hors d'état de rien entreprendre; enfin dans un moment qui n'offre que des obstacles de tout genre, qu'une réunion de circonstances inouïes, compliquées dans tous les sens. C'est dans la plus profonde tristesse que l'on retrace ces réflexions. Elles méritent d'être pesées mûrement. Elles ne doivent point suspendre les mesures à prendre pour des temps plus propices, qu'il convient de ne jamais perdre de vue. Il faut en effet s'attacher aux grands principes, et l'on croit qu'ils se fondent sur les vérités politiques suivantes.

De toutes les Puissances de l'Europe, l'Angleterre est celle qui a le plus d'intérêt à la ruine entière de la France. La Cour britannique fera donc directement ou indirectement tout ce qui pourra aggraver les maux de sa rivale. Le Roi de Prusse, enchaîné au système anglais, ne pourra refuser de s'y prêter.

Il est, sous tous les rapports, d'une importance majeure à l'Espagne de soutenir la royauté en France. Cet intérêt surpasse celui de toutes les autres Cours de l'Europe. Aussi celle de Madrid a-t-elle et plus de facilités et plus de moyens d'agir dans le sens de cette convenance, ou, pour mieux dire, de ce besoin impérieux. La Sardaigne, l'Empire, la Suisse, y ont également

un intérêt qui n'est que secondaire, ainsi que leurs moyens. L'Empereur, autant par sentiment que par raison d'État, est vivement intéressé au sort de la monarchie françoise et du monarque qui en partage le trône avec son auguste sœur. Mais la position de l'Empereur est si critique, si embarrassée par une foule d'entraves, que son action ne peut être directe. Il n'est pas même nécessaire qu'elle le soit pour devenir infiniment utile.

Cela posé, quelle est la conduite qu'une saine politique admet envers toutes ces Puissances? On est porté à croire qu'elle consiste :

1° A obtenir au moins la parfaite neutralité de l'Angleterre, fût-ce au prix de lui céder les îles de France et de Bourbon, appât immense pour elle, sacrifice léger pour la France, qui a dû renoncer à tout intérêt dans l'Inde.

2° De se prévaloir du concours de l'Empereur pour tenir le Roi de Prusse en échec, pour favoriser dans le Corps germanique des dispositions utiles à la France, et enfin pour intervenir avec des forces ouvertes, quand les choses seront assez avancées pour qu'un puissant effort combiné puisse les décider.

3° De rappeler sans cesse à l'Espagne une vérité qu'elle ne peut méconnoître, c'est-à-dire que son sort est lié à celui de la France; que l'une et l'autre périront par des causes semblables, si de concert elles ne parviennent à surmonter ce danger commun. Rien n'empêche l'Espagne d'agir de toutes ses forces, de tous ses moyens, quand l'Angleterre sera neutre.

4° La Sardaigne et la Suisse peuvent être gagnées,

la première par de légères cessions territoriales, la seconde par des subsides.

On est persuadé que ce plan sagement conduit suffiroit seul pour écraser la révolution françoise, surtout en supposant l'emploi de tous les moyens intérieurs, qui ne peuvent manquer de naître chaque jour, et qui tendront tous au profit de la Royauté.

Il reste maintenant à répondre à quelques questions et à terminer par quelques remarques.

La vente des diamants seroit une mesure fausse, dangereuse, insuffisante : il convient de les garder dans le lieu de sûreté où ils sont ; et si l'emploi peut en devenir utile, ce n'est pas dans le moment présent. Il y auroit de même de l'inconvénient à parler de cet article à celui qui en a donné le conseil, non plus que de l'argent qu'il a placé à L... [Londres], où il est momentanément disponible comme s'il se trouvoit ici. Cette somme trop modique est, comme les diamants, une ressource à réserver pour le cas d'un dernier effort dans une entreprise fort avancée, mais qui, dans son commencement, exige une masse de fonds considérable. Si l'on parvient à se procurer ces fonds, rien n'est plus facile que de les faire verser ici pour y être gardés dans le trésor royal, d'où on en disposeroit à chaque instant, et sans qu'aucun banquier en eût connoissance.

Il y a ici environ un millier de François de toutes les classes. Dans ce nombre, plusieurs sont à regarder comme très-suspects. Parmi les gens de haut parage et royalistes, M. de La Queuille est le seul qui paroisse occupé d'affaires. Il est en correspondance

très-suivie avec beaucoup de monde à Paris, et avec les Princes fugitifs. On a des preuves certaines que ces derniers veulent former une entreprise, ou au moins l'annoncent d'une manière assez positive pour tenir les esprits en mouvement. On a peine à se persuader qu'il en résulte rien de réel : on sait qu'ils n'ont ni argent, ni moyens, ni troupes. Il se forme parmi les principaux royalistes une association qui voudroit agir par elle-même sans le concours des Princes, et qui répugne à être sous leurs ordres. Le projet consiste à rassembler un corps de deux ou trois cents gentilshommes qui pénétreront dans l'intérieur du royaume, où ils présument que les bien intentionnés se joindront à eux, et décideront successivement toute la nation à lever l'étendard. M. de La Queuille est fort circonspect sur ce plan, dont il a parfaite connoissance. Cette tentative, si elle s'effectue, ne peut produire d'effet qu'autant que quelques provinces fussent bien préparées et décidées à secouer le joug des démagogues.

Voilà les réponses; voici les remarques :

Si, contre toute vraisemblance, ou les Princes ou un parti d'aventuriers faisoient quelque tentative, il seroit facile de mettre en évidence que la Cour n'y a aucune part, qu'elle n'a pu l'empêcher, et que par conséquent on ne peut l'en rendre responsable.

Dans une note ministérielle, remise il y a quelque temps à M. de Montmorin, l'Empereur s'est expliqué qu'il regarderoit comme faites à lui-même, et vengeroit, les offenses qui pourroient être commises envers son auguste sœur. On sait positivement que cet avertissement a fait impression sur les factieux, et qu'un

de leurs chefs s'en est expliqué de manière à devoir rassurer sur des entreprises atroces contre la Reine. Il est de la dernière importance de ne point les provoquer, d'éviter de trop grands dangers, à moins que l'on n'eût la certitude d'y échapper. Les dégoûts de la classe supérieure des royalistes et les différents partis qu'ils peuvent prendre sont assez indifférents, puisqu'il est avéré qu'ils ne peuvent rien, qu'ils ne feront rien. D'ailleurs, au premier aspect favorable, ils ont trop d'intérêt à se rallier à la royauté pour ne pas en saisir toujours les moyens quand ils se présenteront. C'est leur cause propre qui les y obligera. Depuis peu on annonce que la Russie est plus disposée à la paix; elle seroit très-favorable aux affaires de France. Les Puissances pourroient alors s'en occuper efficacement, ce qui est une raison de plus pour ne rien précipiter. La réponse de l'Espagne jettera une grande lumière sur la conduite à tenir. Le voyage de l'Empereur cause un retard et un embarras extrême dans les affaires. On n'a encore aucune réponse aux dernières lettres. L'on enverra la note du 6 dans le courant de cette semaine. Celui qui écrit a proposé bien des idées, bien des expédients. Il vient d'en imaginer de nouveaux, surtout pour les objets d'argent; mais à tout cela il faut des réponses, et elles n'arrivent point. Enfin on cherche à remplir ce que peut dicter le zèle le plus ardent et la fidélité la plus inviolable; mais les effets de l'un et de l'autre sont cruellement contrariés par le malheur affreux du moment.

CCLXXIX

LE ROI AU COMTE D'ARTOIS (1).

Injonctions nouvelles prescrivant au prince de renoncer à toute entreprise immédiate et de s'enfoncer dans le fond de l'Allemagne.

Le 16 mai 1791.

Les dernières nouvelles que j'ai reçues de l'Italie, mon cher Frère, me font de la peine par la résolution où vous paroissez être de vous joindre à M. le Prince de Condé. Je dois à ma sûreté personnelle, à celle de la Reine, à votre intérêt propre et à celui du Royaume entier, de faire une dernière démarche pour vous en détourner. Je ne vous demande pas précisément de retourner à Turin si cela vous présente des difficultés, mais de ne point approcher de Worms ni des frontières; de changer de route et de vous enfoncer dans l'Allemagne; d'aller dans un lieu qui ne permette pas de vous supposer des projets hostiles. Cette conduite est tellement importante que M. le Prince de Condé ne pourra pas s'en plaindre, quand même vous devriez préférer son opinion à mes conseils. J'ai chargé Bonnières de se rendre auprès de vous pour vous en développer les motifs. Je vous embrasse, mon cher Frère, avec toute l'amitié et toute la confiance que j'ai pour vous.

(1) Communiqué par M. le vicomte de Fontenay.

CCLXXX

L'EMPEREUR LÉOPOLD II A SON AMBASSADEUR LE COMTE DE MERCY (1).

Autant il a été naguère partisan de la fuite, autant il la redoute aujourd'hui. — Danger de toute tentative partielle de contre-révolution. — Il a rencontré le comte d'Artois à Mantoue, et a tenté de modérer son ardeur. — Il faut avant tout que l'horizon de la politique extérieure soit éclairci. — L'Empereur a fait dresser pour Mercy des instructions par Kaunitz.

Mantoue, le 20 mai 1791.

Mon cher Comte, j'ai reçu l'importante lettre que vous m'avez écrite relative à celle que vous avez reçue de la Reine, et à l'état dans lequel elle et le Roi se trouvent après l'événement du 18. Vous pouvez être persuadé de la part et intérêt que je prends à leur situation comme frère, parent et allié. Je souhaite que le projet de la fuite de Paris puisse avoir lieu; mais autant que je l'ai cru utile et avantageux il y a plusieurs mois, autant à cette heure je le crois dangereux et périlleux s'il ne vient pas à réussir. J'ai eu ici à Mantoue différentes sessions avec le comte d'Artois, dans lesquelles j'ai tâché de modérer son ardeur et de le persuader que toute tentative de contre-révolution partielle étoit toujours très-dangereuse, et qu'on ne pouvoit rien faire qu'après l'évasion du Roi et sur son instance, et même par un commun accord entre toutes les Puissances intéressées, comme l'Espagne, le Roi de

(1) Archives impériales de Vienne.

Sardaigne et l'Empire, et qu'on soit sûr que l'Angleterre et la Prusse ne s'y opposeront point. Le Comte d'Artois a paru persuadé, et je charge aujourd'hui le prince Kaunitz de vous informer par un courrier en détail de toutes mes intentions dans tous les cas possibles. Je ne puis que me rapporter entièrement à tout ce que le p. Kaunitz vous écrira là-dessus de ma part, en vous prévenant seulement que le Comte d'Artois va se porter dans votre voisinage et que je l'ai adressé à vous, bien persuadé que votre prudence saura le contenir dans son ardeur.

J'ai vu avec bien du plaisir que vous continuez à faire aller toujours de mieux en mieux les affaires aux Pays-Bas, etc.

CCLXXXI

LE BARON DE BRETEUIL AU COMTE D'ARTOIS (1).

Communication, au nom du Roi, pour arrêter son essor, lui faire comprendre que rien ne sera fait sans lui, mais qu'il ne doit rien faire sans le Roi; que ses mouvements excitent les passions des malintentionnés et compromettent gravement la sûreté de la Cour. — Le Roi agira quand il en sera temps, quand les intentions de ses alliés pourront être efficaces.

Soleure, le 24 mai 1791.

MONSEIGNEUR,

Je reçois des ordres du Roi qui me commande de vous faire passer ce courrier partout où vous serez. Sa Majesté, instruite que Monseigneur doit aller à

(1) Communiqué par M. le vicomte de Fontenay.

Worms, et de là à Aix-la-Chapelle ou dans une ville de Flandres autrichienne, me charge de faire connoître à Monseigneur combien cette résolution l'afflige et à quel point elle peut être funeste à toutes les mesures de Sa Majesté pour reprendre sa liberté, en augmentant assez l'inquiétude des séditieux pour accroître leur surveillance sur sa personne. Le Roi m'ordonne de vous rappeler, Monseigneur, qu'il vous a promis de ne rien faire sans vous, et de vous assurer de nouveau, de sa part, que cette volonté est aussi invariable que la tendre confiance qui l'a produite. Mais Sa Majesté croit que plus elle veut associer Monseigneur à ses justes entreprises, plus Monseigneur sentira que le moment, que les moyens d'exécuter sa sortie de Paris pour se mettre à la tête d'une armée, ne peuvent être déterminés que par Sa Majesté. Le Roi veut que j'ajoute à Monseigneur que Sa Majesté désire qu'au lieu de se rendre en Allemagne ou en Flandres, Monseigneur veuille bien, après avoir reçu ce courrier, retourner tout de suite auprès du Roi de Sardaigne pour maintenir ce prince dans les bonnes dispositions qu'il a toujours témoignées, et les faire effectuer aussitôt qu'il en sera temps, et aussi pour que Monseigneur puisse diriger de Turin les provinces méridionales, par les relations que Monseigneur a su s'y ménager. Le Roi fera en même temps connoître à ses plus fidèles sujets dans cette partie du royaume, que sa volonté est qu'ils concertent leurs mesures avec celles des personnes à qui Monseigneur donne confiance.

Le Roi s'assure que, dans un moment aussi décisif pour sa gloire et pour son repos, Monseigneur n'écou-

tera que son amitié pour Sa Majesté et le nouveau bonheur que le Roi trouveroit à s'occuper de celui de Monseigneur. Le Roi veut que je dise à Monseigneur tout son regret de n'avoir pas encore une correspondance directe avec lui pour lui faire connoître, dans ce moment, ses volontés fraternelles, et que cette difficulté seule l'a déterminé à les faire passer par moi à Monseigneur. Je me trouve bien honoré et également heureux d'être le canal de la confiance du Roi pour Monseigneur, ainsi que de sa ferme volonté d'établir promptement entre Sa Majesté et Monseigneur une relation aussi suivie qu'elle est nécessaire, et qu'elle deviendra utile aussitôt que le Roi aura repris le droit de se faire entendre au dehors comme au dedans du Royaume. Je ne puis douter que le Roi ne soit déterminé d'une manière que rien ne fera varier à tout ce qui peut le ressaisir de sa prérogative. L'instant de cette courageuse entreprise ne m'est pas encore connu. Mais le Roi me charge de dire à Monseigneur qu'il l'en instruira avec empressement, et qu'il s'entendra de même avec lui pour que tout aille au même pas dans ce qu'il y aura successivement à faire, le Roi étant bien résolu de ne rien entreprendre sans que Monseigneur joue un rôle qui appartient aux grandes qualités qu'il a développées. C'est une bien vive satisfaction pour moi d'avoir de tels ordres à remplir auprès de Monseigneur, si conformes à mon respect et au désir que j'ai de lui prouver mon dévouement.

Je dois maintenant légitimer auprès de Monseigneur le langage que j'ai l'honneur de lui tenir en lui confiant, comme le Roi me le permet, l'honneur que Sa

Majesté m'a fait de me donner un plein pouvoir pour traiter de toutes ses affaires avec les Puissances de l'Europe. Si cette preuve tant flatteuse de la confiance du Roi dans mon zèle a le suffrage de Monseigneur, elle ne me laissera rien à désirer, et Monseigneur mettra le comble au prix que j'y attache, s'il m'accorde assez d'estime pour être persuadé de tous mes efforts pour justifier l'extrême bonté du Roi, et mériter en même temps celles de Monseigneur. Monseigneur a pu juger par lui-même combien les bonnes intentions de l'Empereur demandent encore de temps pour devenir efficaces. Je voudrois bien que le Roi n'attendît pas tout à fait ce moment pour reprendre sa liberté; mais on ne peut se dissimuler la nécessité de cumuler les grands moyens, lors même qu'on est persuadé que tous ceux qui semblent faire la position actuelle du Roi naîtront sous chacun de ses pas.

Le Roi veut que Monseigneur sache qu'il a suffisamment d'argent pour les premiers moments. Le Roi m'ordonne de demander à Monseigneur de garder pour lui seul le secret de sa résolution et de ses mesures.

LE BARON DE BRETEUIL.

Le ton du baron est d'une convenance parfaite et d'autant plus humble qu'il connaît la faveur dont son ennemi M. de Calonne jouit auprès des princes, et qu'il s'attend à être contrecarré par lui dans ses efforts. Inimitié funeste! Circonstance entre mille autres qui peut donner une idée de la confusion, des conflits, du désaccord à couteau tiré, que l'orgueil et les inimitiés personnelles jetaient parmi les émigrants. Le Roi commandait; plus royalistes que le Roi, les princes

désobéissaient et agissaient pour leur propre compte, au lieu d'entrer dans un concert qui eût prévenu peut-être ou rendu moins vives les luttes qui allumaient le volcan.

CCLXXXII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

On est mal informé à la Cour de la politique des cabinets. — Le mal empire chaque jour. — Cependant elle n'est point gênée pour ses dévotions. — Du moins, elle n'entend pas les criеurs. — Partira-t-elle? — Elle fait sur terre son purgatoire. — Le club de 89 va se fondre dans celui des Jacobins. — Affaire d'Avignon. — Elle a bien souffert dans la semaine sainte; mais elle s'est résignée. — Plus le moment de la fuite approche, plus elle a de doutes. — On dit que les Principautés sont pour la cause du Roi. Elle le désire, même trop vivement. — Elle est dans ses veines de maussaderie vis-à-vis de Dieu. — Belle conduite de mademoiselle Delphine de Sorans. — Hélène attendue. — Envoi d'un mot pour le petit Chamisso.

Mai 1791.

Je profite du départ d'Ampurie (1) pour te parler à mon aise; les nouvelles que tu m'as données, celles que je reçois, toutes sont satisfaisantes : mais cependant, il reste encore bien des inquiétudes sur le temps où tous les projets viendront à éclore et sur leur réussite. Il me paroît que notre Cour est assez mal informée de la politique des cabinets de l'Europe. J'ignore si c'est défiance pour elle, ou si en effet nous nous flattons trop. Je t'avoue que si je vois arriver la fin du mois sans que rien ne paroisse, j'aurai besoin de beau-

(1) Nom que portait Françoise de Causans, sœur de madame de Raigecourt, et qui fut depuis comtesse de Schullenbourg.

coup de résignation à la volonté de Dieu pour supporter l'idée de passer tout l'été comme celui de 90, d'autant que le mal empire pendant ce temps-là, que la Religion s'affoiblit, ceux qui lui restent attachés partent pour les pays où elle subsiste encore. Que deviendroit-on si le Ciel ne se laissoit pas fléchir! On a rendu un décret avant-hier pour faire croire au peuple que l'on est libre d'exercer telle religion que l'on voudroit ; mais, dans le fait, il nous laisse dans la position où nous étions depuis trois semaines : seulement, peut-être pourra-t-on acheter une église sans être fouetté : voilà ce que nous pouvons espérer de mieux. Au reste, je ne suis point gênée pour mes dévotions : aussi je désire beaucoup ne pas aller à Saint-Cloud. Tu sais que je suis bête d'habitude : il me seroit désagréable de me faire dire la messe à sept heures du matin dans la chapelle de Saint-Cloud. J'aime mieux grever de chaud (1) dans mon triste appartement, et entendre crier *le Postillon* et *la lettre de M. de M.*, quoiqu'elle ait l'heur de m'impatienter beaucoup. Nous prenons si peu de précautions, que je crois que nous serons ici lorsque le premier coup de tambour se fera entendre. Si les choses sont menées sagement, je ne crois pas qu'il y ait un vrai danger. Je ne suis pas décidée sur ce que je ferai ; mais jusqu'à ce moment, je ne vois pas jour à prendre congé de ma chère patrie. Cependant, je ne réponds pas que cela n'arrive au premier jour. N'en parle à personne au monde. Lastic, Tilly,

(1) *Grever* pour *crever*. La Princesse écrit comme elle prononçait : elle adoucissait les mots.

Sérent, tout cela dans moins d'un mois sera loin d'ici. Chacun est forcé par les circonstances; je voudrois bien l'être aussi.

Je suis toujours enchantée du départ de l'abbé Madier (1). Je ne suis pas animée d'un aussi beau zèle que vous l'étiez l'année passée; mais je sens que j'avois bien besoin de m'adresser à quelqu'un qui secouât (comme tu dis) mon âme. Je vois que, toute parfaite que je me croyois, j'aurois pour le moins passé quelques siècles dans le purgatoire, si le Ciel n'y avoit mis ordre; mais heureusement il m'a adressée à un directeur doux sans être foible, instruit, éclairé, me connoissant mieux déjà que moi-même, et qui ne veut pas me laisser croupir dans ma langueur. C'est pour le coup, ma petite, que j'ai besoin de prières; car, si je ne profite pas de la grâce que Dieu m'a faite, j'aurai un terrible compte à rendre. J'ai bien du regret de ne l'avoir pas connu plus tôt; car, s'il faut le quitter bientôt, je me trouverai bien désappointée. J'espérois, lorsque ton curé est parti, qu'il iroit te rejoindre; cela eût été une grande consolation pour toi. Dieu te veut à lui par la voie des tribulations, tu ne peux en douter; il faut dans tout lui être fidèle. Voilà le grand point; car plus on vit dans ce monde, plus on doit croire à une éternité. Quatre-vingt-neuf (2), et tout ce qui s'ensuit, va se joindre aux Jacobins. Si c'est pour un bien, tant mieux; mais je crois que, malgré la nullité de Quatre-vingt-neuf, il valoit mieux séparé qu'il ne

(1) Cet abbé avait accompagné Mesdames dans l'émigration.

(2) Un des clubs les plus anciens avait pris ce nom.

pourra faire du bien, réuni. Tu sais que M. de Clermont (1) a été poursuivi par le peuple et a couru vraiment des dangers pour l'affaire d'Avignon. Delphine a été, dans cette occasion, courageuse, simple, et pleine de confiance en Dieu. Elle étoit vraiment touchante : tu n'en seras pas étonnée; car il est impossible d'avoir un plus heureux caractère (2). Adieu; ta sœur ne part que dans trois jours. S'il y avoit quelque chose de nouveau, je l'ajouterois; mais je n'ai pas voulu attendre au moment pour t'écrire, craignant de n'en avoir pas le temps.

Dans l'intervalle de ces deux pages, j'ai reçu ta lettre. Elle m'a fait grand plaisir, malgré sa noirceur (3). Croyez, mon cœur, que je suis moins malheureuse que vous ne vous le figurez. Ma vivacité me soutient, et dans les moments de crise, Dieu m'accable de bontés. J'ai bien souffert dans la semaine sainte; mais une fois le moment passé, je me calme. Tu as très-bien jugé ma maladie. Cependant, j'ai eu en effet le dévoiement, un jour, et beaucoup de blanc-manger du carême en est la cause. Plus le moment approche, et plus je deviens, comme toi, de la plus grande incrédulité. Cependant, les nouvelles de ⊖ sont satisfaisantes. Tout le monde dit que les Principautés sont coalisées pour nous. Je le désire vivement, et peut-être trop vive-

(1) Le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, massacré le 10 août.

(2) C'est mademoiselle de Soran, alors madame de Clermont-Tonnerre, depuis madame de Talaru.

(3) La lettre était écrite en encre sympathique, probablement avec du jus de citron. En la passant à la cendre brûlante, on avait noirci le papier et rendu l'écriture presque illisible.

ment. Mon grand défaut est de ne savoir profiter ni des biens ni des maux de ce monde. Cela viendra. Je suis dans une veine de maussaderie vis-à-vis de Dieu. Ainsi, parle-lui de moi tant que tu pourras.

J'attends avec impatience la nouvelle de la naissance de mademoiselle Hélène. Tu me feras dire si tu l'aimes un peu.

Je ne sais plus si je t'ai mandé que je ne croyois pas que nous fussions sortis de Paris lorsque tu y viendras. Que cela ne te bouscule pas le sang. Le danger n'aura rien de plus grand que celui d'avoir été prévu dès longtemps.

Non, mon cœur, ce ne seroit pas une consolation pour moi que tu fusses ici : j'aime mieux te savoir en sûreté. Tu ne vivrois pas vingt-quatre heures avec la vivacité dont le Ciel t'a douée; et ta nourriture, j'aime bien mieux que tu la fasses paisiblement autant qu'il est possible. Dans tout autre temps, je n'en dirois pas autant, car tu sais bien que je t'aime de tout mon cœur, aussi entroit-il bien dans mon plan, si jamais je puis m'éloigner d'ici, que tu viendrois me rejoindre. Adieu, je t'embrasse du plus tendre de mon cœur.

Feuille annexée à la lettre.

Je t'envoie un tout petit mot pour le petit de Chamisot, comme tu me le demandois. Lastic va me venir (dire) adieu. Elle part cette nuit, du 11 au 12 mai. Elle est bien affligée de s'éloigner, et moi bien touchée des sentiments qu'elle me témoigne. Je sens qu'elle me manquera souvent. Mais qui me manquera sou-

vent, c'est Tilly. Mais Dieu veut être mon seul guide, mon seul conseil : que pourrois-je désirer davantage? Je suis toujours charmée de ma nouvelle connoissance : j'en avois un besoin urgent. Je crois te l'avoir déjà mandé, mais ne t'étonne pas de mon rabâchage : cette manière d'écrire ne permet pas à la mémoire de se rappeler ce que l'on mande : c'est trop rapide (1).

CCLXXXIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Félicitation sur l'accouchement de son amie. — Elle est contente du comte d'Artois. — Lettre énigmatique sur les tentatives du comte auprès des Cours étrangères et sur le départ des Tuileries. — Conseils religieux.

Ce 29 mai 1791.

Je suis charmée, ma chère Raigecourt, de vous savoir accouchée, et aussi heureusement; Hélène m'est doublement chère, puisqu'elle ne vous a pas fait souffrir plus longtemps. J'espère, à présent que je vous écris, que vos tranchées sont passées; il me semble que cela ne dure que quatre ou cinq jours. Vous n'avez pas souffert en donnant à teter, c'est beaucoup. Ménagez-vous bien, mon cœur; ne vous tourmentez pas des événements présents et à venir. Dieu, qui, malgré les maux dont il nous accable, ne cesse de veiller sur ce royaume,

(1) A moins de conserver minute de ce qu'on écrit en encre sympathique, celui qui écrit ne peut en effet se relire et n'a pour guide que sa mémoire.

ne permettra pas qu'il arrive plus de malheurs. Tout est tranquille. M. de Fournes vous donnera tous les détails que vous pouvez désirer sur cela : ainsi, je m'en dispenserai ; je me contenterai de vous parler de ce qui m'intéresse personnellement.

Je suis très-contente du Comte d'Artois ; vous savez qu'il me suffit de savoir si l'on se conduit bien, pour que mon amitié soit satisfaite. J'ai vu ces jours-ci une personne revenant de la province qu'habite ⊖, et j'en suis parfaitement contente ; mais je ne crois pas encore que ses nouveaux parents lui permettent de venir me rejoindre d'ici à six semaines, leurs affaires n'étant pas encore terminées ; mais elles sont en très-bon chemin. Il n'est point vrai qu'ils soient plus liés avec X. et ses amies, mais cela ne fait pas grand'chose ; le nouvel homme d'affaires auquel il s'est adressé ayant plus d'esprit, je crois, qu'eux tous, et plus de génie. D'ici à quinze jours je dois voir le contrat passé entre eux pour l'échange de leur terre. Mais je sais d'avance que ⊖ n'y prendra pas une métairie. C'est assez joli à son âge d'avoir l'espoir aussi bien fondé d'une grande fortune. Quant à votre amie, plus elle avance, moins elle croit devoir suivre vos désirs. Les raisons qu'elle vous a mandées, mille réflexions qui s'y mêlent, la persuasion d'une vraie tranquillité, tout est contre vous ; mais elle est pourtant toujours dans l'incertitude. Adieu, mon cœur ; je vous embrasse, je vous aime : je voudrois pouvoir vous soigner, et voir par moi-même si vous éprouvez les consolations que mon cœur vous désire et que vous méritez. Aimez-moi toujours, et donnez-m'en la preuve en ne vous tourmentant point,

et en soignant votre petite avec le calme que donnent la grande confiance en Dieu et l'abandon que tout bon chrétien doit à la Providence. Embrassez-la de ma part, et remerciez votre mari de m'en avoir donné des nouvelles; priez-le de continuer. L[astic] n'a pas pu faire la connoissance qu'elle désiroit, et j'en suis fâchée, car je ne crois pas que celui qu'elle a pris lui convienne; mais cependant, comme c'est Dieu qui l'a voulu, il y a à parier qu'elle y trouvera tout ce qui lui est nécessaire.

CCLXXXIV

MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II, SON FRÈRE (1).

Désaveu de l'initiative des princes. — Toute entreprise, toute démonstration exposerait la famille royale. — Qu'importe aux brigands et aux scélérats qui dominent la responsabilité de Paris pour le salut du Roi? — S'en tenir aux communications de M. de Mercy et du baron de Breteuil.

Le 1er juin 1791.

M. de Dur. (2) nous a apporté ce papier de votre part, mon cher Frère. Comme il n'est signé de per-

(1) Archives impériales de Vienne et copie authentique aux Archives impériales de Paris, reproduite dans la *Revue rétrospective*.

(2) Le comte Alphonse de Durfort. Il avait été envoyé par Louis XVI et par Marie-Antoinette au comte d'Artois, en avril 1791 (De Bertrand-Moleville, *Mémoires particuliers*, t. XI, ch. 35), et l'avait rencontré à Vicence, entouré de MM. de Calonne et d'Escars. Léopold parcourait alors l'Italie et se trouvait à Mantoue. M. d'Artois, qui n'avait d'autre but que de s'aboucher avec lui, s'y rendit sur-le-champ, comme

sonne, malgré l'honnêteté du porteur, son contenu est pourtant de trop grande importance pour que nous ne vous demandions pas si ce sont là vos véritables intentions. Nous sommes touchés au delà de l'expression de la manière dont vous voulez bien prendre avec chaleur notre cause. Les sentiments du cœur du Comte d'Artois nous sont chers; mais nous croyons que toute démonstration manifeste ou entreprise quelconque, tant que nous serons dans Paris, nous exposeroit d'une manière effrayante, malgré la responsabilité dont on chargeroit la ville de Paris entière pour nos personnes. Cette responsabilité peut bien arrêter les honnêtes gens, mais ils sont eux-mêmes dominés par les brigands et les scélérats qui ne connoissent pas de frein, qu'il ne seroit pas possible de contenir, et qui ne raisonnent point assez pour sentir, dans le moment, tout le poids de cette responsabilité. De plus, ce projet-ci rend le Roi entièrement nul, et il faut, pour sortir de cette crise, qu'il étonne par la force et le courage de son entreprise.

Nous tenons donc fermement à notre premier gré. Nous vous avons communiqué par M. de Mercy et le baron de Breteuil, et nous vous réitérons, mon cher

---

nant, avec ses deux confidents, M. de Durfort. Après plusieurs conférences avec le prince et l'ancien ministre de Louis XVI, l'Empereur fit appeler M. de Durfort et le chargea de porter au Roi et à la Reine des assurances chaleureuses de secours. Il est bizarre, mais il est vrai que la mission de ce personnage avait eu lieu à l'insu de M. de Breteuil, dont le zèle s'agitait de son côté. Déplorable politique oscillante et de bascule qui confiait, aux mêmes lieux, à des agents divers, les intérêts de la monarchie, et s'exposait à amener des conflits, faute d'accord et de commune direction.

Frère, la demande de huit ou dix mille hommes disponibles à notre demande pour le premier moment. C'est quand le Roi sera en lieu de sûreté et libre qu'il verra avec reconnoissance et grande joie toutes les Puissances se réunir à sa réclamation pour soutenir la justice de sa cause; et, pour ma part, j'en éprouverai d'autant plus de bonheur, que nous le devrons à vos soins et à votre tendre intérêt.

M. de Bombelles doit vous avoir été envoyé par le baron de Breteuil. Vous pouvez accorder toute confiance à ce qu'il vous dira de notre part. Je vous ai écrit par eux depuis; j'espère que ma lettre vous sera parvenue.

Nous n'aurions point de secrets pour le Comte d'Artois s'il n'étoit entouré de M. de Calonne et de M. le prince de Condé, dans lesquels nous n'aurons jamais de confiance. D'après cela, vous sentez, mon cher Frère, combien il est intéressant de ne pas communiquer au Comte d'Artois ce que nous vous mandons.

C'est un homme sûr et fidèle qui vous porte cette lettre; mais il n'en sait pas le contenu. Je vous prie de nous le renvoyer promptement. Le temps presse, et, passé le 20, nous n'aurions peut-être plus de moyens d'effectuer notre projet. Je vous embrasse de tout mon cœur.

CCLXXXV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Reproches sur ce qu'elle a la pensée de venir et de s'exposer avec son enfant. — Son devoir la retient auprès de son mari, de son nourrisson à Trèves. — Les persécutions religieuses continuent. — Le comte d'Artois a retardé son voyage et paraît plus docile. — Elle va monter à cheval pour aller à Montreuil, et regrette Versailles malgré sa conduite. — Réflexions morales.

Ce 4 juin 1791.

Cette occasion vient à propos, mon cœur, pour que je vous grogne bien à mon aise. Je m'étois déjà bien reproché de t'avoir mandé ce que je t'ai mandé (1) ; mais je m'en repens bien plus depuis que cela t'a fait revenir l'idée la plus folle qu'une personne sensée puisse avoir. Quoi ! parce que je te marquois que, si tu ne nourrissois pas, je te prierois de venir, tu en conclus qu'il faut que tu hasardes ta fille et toi dans ce triste pays ! Mais, mon cœur, comment pouvois-tu imaginer que je pusse souffrir une telle folie ! Je t'ai écrit dans un moment où je venais d'être un peu obsédée par Bl. et Fs [Blarenberg et Fournes], qui toutes les deux vouloient partir ; mais, mon cœur, tout est arrangé : la première restera jusqu'au retour de l'autre ; ainsi je ne serai pas seule. Sois bien tranquille ; et si pareille idée te revient dans la tête, dis-toi bien que ton devoir envers Dieu, ta fille, ton mari et moi, te retient à Trèves. Que

(1) Voir le début de la lettre du 25 mai précédent.

voudrois-tu que je fisse s'il arrivoit la moindre chose ici, si tu y étois? Mais je serois doublement malheureuse; car, avec ta sensibilité, ton lait passeroit tout de suite dans ton sang, et tu tomberois bien malade. Ainsi, mon cœur, je te dis, dans toute la franchise du mien, que je ne me soucie pas du tout que tu viennes, et que même je n'ai pas besoin de toi : cela ne m'empêche pas de t'aimer du fond de mon cœur et de mon âme, et de désirer que le moment de notre réunion ne soit pas éloigné. Je l'espère beaucoup. Quand les grandes chaleurs seront passées, il faut croire que les têtes se calmeront, et que la liberté, que l'on proclame tant, sera pour tout le monde. En attendant, il s'est encore passé des impiétés pour les Théatins. On dit pourtant qu'ils parviendront à être ouverts; je le souhaite pour les bonnes âmes qui n'ont pas de ressource.

⊖... (1) a retardé son voyage par une excellente raison : il en est fort satisfait; mais ce dont je suis enchantée, c'est que, sur certain article (2), il est beaucoup plus respectueux; j'espère que Dieu récompensera la bonté et la droiture de son cœur. La foi et la confiance sont deux vertus que Dieu doit chérir, et il me semble qu'il est bien près de les avoir. Nous sommes toujours tranquilles; j'espère que cela durera; mais il faut s'abandonner à la Providence pour l'avenir. En réfléchissant sur mon indignité, cela me rassure beaucoup; mais je le suis encore plus par les grâces que Dieu a versées sur moi depuis ma plus petite enfance, et surtout ce

(1) Le comte d'Artois.

(2) Sur la question de religion.

que j'ai à gagner pour me flatter de m'en rendre moins indigne.

Adieu, mon cœur; je vous embrasse comme je vous aime, bien tendrement.

Je vais monter à cheval avec Bl. (Blarenberg) à Fosse, et de là je verrai ce pauvre Montreuil, et je n'ose ajouter Versailles; mais, quelque indigne qu'il soit, je t'avoue que je le regrette toujours un peu: cependant je serois bien malheureuse si tous ces événements-ci n'étoient pas arrivés; car je serois restée dans un certain engourdissement que le monde auroit encore peut-être jugé parfait, mais qui franchement ne vaut rien du tout. C'est ainsi que Dieu tire du mal un bien; il a encore bien des maux à m'envoyer pour me faire parvenir à ce qu'il veut de moi.

Prie pour quelqu'un que j'aime de toute mon âme (1).

---

(1) Le comte d'Artois. La Princesse avait pour lui une tendresse particulière, et son cœur regardait toujours du côté de ce frère. Les honnêtes femmes ont toujours de la faiblesse pour ces enfants terribles. Et puis ses opinions politiques répondaient à celles de la Princesse.

CCLXXXVI

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SŒUR MARIE-ANTOINETTE (1).

Il a reçu la réponse à sa lettre du 2 mai. Il sait les intentions de la Reine et du Roi, et s'y conformera. — Ce qu'il a fait envers M. d'Artois, auquel il a mis un frein. — Protestations de dévouement. — Il donne, avec l'agrément du Roi, du service aux princes de Lambesc et de Vaudémont.

Le 6 juin [1791].

Très-chère Sœur, j'ai reçu votre petit billet et la lettre en chiffres, par le baron de Breteuil et M. de Bombelles. Enfin, je sais vos intentions et celles du Roi, et vous serez obéie. Par M. Durfort, revenu à Paris, vous aurez appris ce que j'ai concerté avec le Comte d'Artois. J'attends sur cela vos ordres. Je n'étois plus à temps de le faire retourner à Turin; mais comme il me témoigne de la confiance, je lui ai écrit pour qu'il obéisse aux ordres du Roi et ne remue point, et je me flatte qu'il le fera. Je prie Dieu que vos projets réussissent heureusement. Figurez-vous mes peines et mes inquiétudes pour vous. Mon cœur vous est bien attaché. Vous, ainsi que le Roi, pouvez compter sur moi, en toutes les occasions, dans tout ce qui pourra dépendre de moi. Vous n'avez qu'à ordonner avec le comte de Mercy, qui a les ordres et instructions nécessaires. Je ne me fierai qu'à ceux que vous m'avez marqués. Les princes de Lambesc et de

(1) Archives impériales d'Autriche.

Vaudémont vont passer à mon service, en ayant l'agrément du Roi. Je ne désire que de pouvoir témoigner au Roi et à vous, avec fruit et efficacement, que je suis et serai toute ma vie bon allié, bon ami et frère bien attaché. Adieu.

CCLXXXVII

L'EMPEREUR LÉOPOLD A LA REINE (1).

Il a parlé à Mantoue avec le comte d'Artois, dont il craint les entours trop ardents et indiscrets, et a cherché à le modérer. — Le comte a promis de ne pas se joindre à M. de Condé, qui fait des équipées. — Concert pour venir, en temps opportun, au secours du Roi et de la Reine. — Il ne croira, en fait d'avis, que ce qui lui viendra par Mercy, Breteuil et Bombelles. — Tout sera aux ordres de la Reine, troupes et argent. — On aura la Sardaigne, les Suisses, les princes d'Empire, même la Prusse. — L'indifférence de l'Empereur n'est que précaution diplomatique. — En un mot, protestations chaleureuses d'entier dévouement et promesses formelles. — Il travaille auprès des Puissances pour le concert. — Le duc de Polignac est avec lui de la part du comte d'Artois.

12 juin 1791.

J'ai reçu, le 12, la lettre que vous m'avez écrite, et je renvoie le porteur le même soir pour qu'il arrive à temps. Il me paroit zélé, affidé, attaché et sûr. J'ai reçu le papier ci-joint, que je vous renvoie. J'ai parlé avec le Comte d'Artois à Mantoue. J'ai tâché de le persuader à se modérer et à ne pas agir avant que je le lui dise. Il a la meilleure volonté, a reconnu mes raisons; mais ses alentours le poussent et l'animent trop. Il est con-

(1) Archives impériales d'Autriche.

venu avec moi qu'il se tiendroit tranquille à Coblentz et qu'il ne se joindroit pas au Prince de Condé. Celui-ci a fait plusieurs équipées, telles que de lever des troupes, de rappeler auprès de lui tous les François qui sont en Italie.

J'ai vu avec le Comte d'Artois le papier ci-joint. Je suis convenu qu'au cas que vous fussiez, avec le Roi, en liberté, nous agirons tous tout de suite d'abord; mais que sans cela on n'agiroit point et qu'on disposeroit seulement l'Espagne à préparer une main forte, et à se concerter avec le Roi de Sardaigne et les Suisses, et avec l'Empire qui réclame ses droits, et avec des Puissances bien intentionnées d'Empire, pour pouvoir, si le cas exigeoit et que vous et le Roi l'agréiez et approuviez, publier à son temps le manifeste, non au mois de juillet, comme le Comte d'Artois le dit, mais lorsque tout seroit convenu et préparé de concert, si le cas l'exigeoit. En attendant, je vous réponds que rien ne se fera, ni démonstration, ni manifeste, ni marche de troupes, ni de mon côté, ni de celui du Comte d'Artois, car, pour le Prince de Condé, je ne puis pas en répondre. Je ne ferai que tâcher de me maintenir la confiance du Comte d'Artois de traîner l'affaire en longueur, de l'empêcher d'agir avant le temps, et de concerter, en attendant, toutes choses. Je ne croirai que ce que me marquera le comte de Mercy et le baron de Breteuil par M. de Bombelles. Je n'informerai le Comte d'Artois de rien de ce que vous m'écrivez, ni de vos intentions, craignant trop les indiscrétions de ses alentours. Puisse votre projet s'accomplir heureusement et bientôt! Le comte de Mercy a l'ordre, la chose réus-

sissant et sur votre demande, de vous aider et de vous fournir tout ce qu'il peut : argent, troupes, tout sera à vos ordres. On peut compter, dans ce cas, sur le Roi de Sardaigne, les Suisses et les troupes de tous les Princes de l'Empire, même celles du Roi de Prusse qui sont à Wesel, et, par conséquent, fort à portée.

Je ne perds pas de vue vos intérêts. Je témoigne de ne pas m'y intéresser pour ne pas donner de soupçon. J'ai vu le Comte d'Artois, lui ai fait quelques facilités pour lui faire trouver de l'argent, et ai tâché de le gagner et sa confiance pour avoir les projets de toute la direction de ses affaires entre mes mains et m'en rendre maître, et, par là, pouvoir le retenir ou le diriger selon mes intentions et les ordres du Roi et votre avantage.

Calculez bien tous les risques, prévoyez-les, et tirez-vous, s'il est possible, de l'endroit où vous êtes. Quand vous serez en sûreté, vous protesterez publiquement contre tout ce qui a été fait, et appellerez vos amis et fidèles sujets à votre secours. Tout le monde volera, et tout sera fini plus aisément qu'on ne croit. C'est ce que souhaite, désire et attend avec impatience un frère qui vous est bien tendrement attaché, qui ne désire que de vous servir, mais qui ne veut le faire que de la façon que vous le désirez vous-même, avec la sûreté de réussir et de ne pas vous exposer. Faites-moi savoir souvent de vos nouvelles, quand vous pourrez, et de bonnes, et comptez toute ma vie sur mon tendre attachement, ainsi que le Roi.

J'ai reçu par M. de Bombelles vos lettres exactement. Je travaille, en attendant, à disposer toutes les Puis-

sances pour agir de concert en votre faveur tout de suite dès que vous serez en sûreté; ou, si cela ne pouvoit pas avoir lieu, à la suite du manifeste qu'il conviendroit de publier à son temps, et quand vous-même l'approuveriez. Sans cela rien ne se fera, et je vous réponds de la bonne disposition de tout le monde comme de la mienne.

Le duc de Polignac est, avec moi, chargé des commissions du Comte d'Artois. Il est très-honnête, sage et modéré; et, quoiqu'il vous soit bien attaché, je ne lui dis rien de cette mission, ni de ce que vous me marquez. Ne croyez rien de ce qu'on pourroit vous dire ou écrire en mon nom, si ce n'est pas moi-même qui vous le fais savoir.

CCLXXXVIII

DU SECRÉTAIRE D'AMBASSADE DE BLUMENDORFF AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

La Reine a vu le comte de La Marck et a été satisfaite de sa conversation. — Elle conseille au baron de Thugut et à Blümendorff de se tenir prêt à partir ou à se cacher, en cas de bruit (à l'occasion de la fuite qui allait s'exécuter).

Du 14 juin 1791.

En me remettant la pièce chiffrée ci-jointe, on m'a chargé de mander à Votre Excellence qu'on a vu le comte de La Marck, et qu'on étoit content de sa conversation; mais qu'il ne savoit rien de tout ce qui est

(1) Archives impériales d'Autriche.

contenu dans le chiffre ci-dessus mentionné. Ensuite, on m'a ordonné de dire au baron de Thugut (1) que, puisque les circonstances actuelles ne conseilloient pas de le voir lui-même, on le faisoit avertir qu'étant à craindre qu'il ne survienne sous peu des troubles à Paris, il se tienne prêt à partir; qu'on me donnoit le même conseil, afin de n'être pas exposé à quelque avanie de la part du peuple; que d'ailleurs on nous feroit prévenir à temps. Sur l'embarras que j'ai témoigné de quitter mon poste sans une permission de ma Cour, on m'a demandé si j'avois quelque ami en ville où je pourrois me tenir en cachette, car à l'hôtel je ne serois pas en sûreté. D'après cette ouverture, je supplie Votre Excellence de vouloir bien m'honorer de ses conseils sur le parti à prendre si le cas dont il s'agit avoit lieu, car je suis on ne peut plus embarrassé à cet égard.

(1) François-Marie, baron de Thugut, un des hommes d'État les plus célèbres du dernier siècle, né à Lintz en 1736. Il reçut de Marie-Thérèse plusieurs missions auprès de ses deux filles, les Reines de France et de Naples, et, après de nombreuses vicissitudes diplomatiques, il fut demandé comme adjoint, en 1790, par l'ambassadeur Mercy, et vint en France avec le titre de ministre plénipotentiaire. Il avait suivi, au nom de Marie-Antoinette, de concert avec le comte de La Marck, des conférences avec Mirabeau. Il est mort le 28 mai 1818, après avoir été ministre des affaires étrangères de la monarchie d'Autriche, et laissant la réputation d'un homme de grand talent, mais inégal aux gigantesques circonstances où se trouvait impliqué son pays.

CCLXXXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Scène scandaleuse d'une espèce de fou, au milieu de l'église, devant le Roi. — Pétition contre le ministre de Lessart et sa maîtresse.

Ce 15 juin 1791.

Nous avons eu hier une petite scène qui, je vous l'avoue, m'a mise un petit peu en colère. Un homme qui a été réformé de la loterie, à qui l'on a donné 900 livres de retraite, et qui ne veut pas les toucher, prétend être la victime de M. Lambert (1), et, par suite, de M. de Lessart (2). Après avoir frappé à la porte de l'Assemblée et n'avoir pu obtenir l'attention de personne, il a donné, l'autre jour, un mémoire au Roi, qui ne l'a pas reçu, en lui disant qu'il connoissoit son affaire. Il a paru, après, un petit imprimé d'une insolence parfaite; mais ce n'étoit rien que cela. Hier, à la dernière oraison, ce monsieur monte sur une

(1) Claude-Guillaume de Lambert, conseiller d'État, puis contrôleur général, remplacé à ce dernier poste, le 30 décembre 1790, par de Lessart.

(2) Antoine de Valdec de Lessart, né en 1742, maître des requêtes en 1768 par le crédit de Necker, et contrôleur général en 1790. Ministre de l'intérieur un mois après jusqu'au 20 novembre 1791; ministre des affaires étrangères depuis cette époque après le comte de Montmorin-Saint-Hérem, jusqu'au 10 mars 1792. Décrété alors d'accusation, il fut jeté en prison, pour passer devant la haute cour, et fut massacré à Versailles, le 9 septembre 1792, avec les autres prisonniers qu'on y transférait d'Orléans.

chaise, et, prenant la parole, dit : « *Sire, je viens vous demander justice contre M. de Lessart et sa maîtresse,* » et de là il alloit lire son mémoire, lorsque le Roi, avec le son de voix le plus modéré, lui dit : « *Monsieur, ce n'est pas ici que l'on peut me parler : vous oubliez que vous êtes devant l'autel.* » Cet homme a encore eu la hardiesse de répliquer : « *Eh bien! je vais y déposer mon mémoire.* » En effet, il a passé de main en main jusqu'à celle du suisse, qui l'a emporté. Le monsieur a été arrêté par la garde. Il étoit encore le soir à la section des Tuileries. On le dit avoir des connoissances dans le club des Cordeliers; mais c'est un fou dont on ne peut exiger qu'un peu de silence dans les églises. Je ne puis te rendre l'indignation où j'ai été de voir avec quelle impudence il a prononcé ce peu de paroles dans l'église; à peine la messe finie, y demander justice contre la maîtresse d'un ministre! Tout cela est étrange, il faut en convenir, et je ne crois pas que Dieu puisse trouver que la France mérite qu'il en ait pitié. Je l'espère pourtant.

Nous sommes tranquilles; il n'y a même pas eu de bruit pour les quatre millions de M. le d. d. [duc d'Orléans].

Adieu, mon cœur; je vous embrasse bien tendrement. J'ai vu M. Piron. Tout ce que tu me mandes vient du Roi Guillemot. Je suis contente de ma santé; je ne crains plus les déchirements d'entrailles dont tu me parles; mais prie toujours de tout ton cœur pour que l'humeur qui me ronge se dissipe le plus doucement possible. J'embrasse Hélène et espère bien qu'elle sera une sainte. Je l'espère pour toi; car, pour elle, le

sort d'un ange est bien à désirer. Que la sainte paresse y trouve bien son compte!

Dites à votre belle-sœur que je ne lui réponds pas, mais que je la remercie des dernières nouvelles qu'elle m'a données de toi.

CCXC

LE COMTE DE MÉRCY AU PRINCE DE KAUNITZ (1).

Envoi au prince du rapport suivant adressé à l'Empereur, et qui a pour objet de prévenir l'effet des imprudentes illusions des émigrants qui menacent d'entraîner le Roi et la Reine dans l'abîme.

De Bruxelles, 16 juin 1791.

Le rapport que j'adresse aujourd'hui à Sa Majesté l'Empereur, et que j'ai l'honneur de présenter sous cachet volant à Votre Altesse, lui expose les motifs de cette expédition. Elle m'a paru nécessaire pour prévenir, s'il en est temps encore, l'effet des prestiges que, de bonne ou de mauvaise foi, l'on cherche à accréditer en France, et qui pourroient entraîner le Roi et la Reine dans un abîme de malheurs, si, comme je dois le supposer, il n'y a rien de réel dans les dispositions prétendues de notre Cour, non plus que dans celles des autres Puissances dont la coopération seroit indispensable pour effectuer un changement dans la révolu-

(1) Archives impériales d'Autriche.

tion françoise. Mon rapport, avec les pièces qui y sont jointes, me dispense de plus amples détails, et je dois me borner à attendre les ordres qui y seront relatifs.

CCXCI

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A L'EMPEREUR (1).

Arrivée de deux lettres de la Reine qui le jettent dans la plus vive surprise. — Un M. de Balainvilliers, agent du comte d'Artois, est venu le trouver avec des lettres du comte et de M. de Calonne, et s'informer si tout est prêt pour le mouvement immédiat de troupes concerté entre l'Empereur et le comte à Mantoue; en un mot, tout ce qui a été dit, en effet, à Mantoue; mais placé dans les futurs contingents. — M. d'Artois demande un rendez-vous à l'ambassadeur. — Celui-ci s'est récusé, étant sans instructions et ne voyant en tout cela que périls. — Tout fait croire à une fuite prochaine de la famille royale. — Danger de la fuite dans les provinces belgiques. — État politique de ces provinces. — Arrivée du prince de Saxe-Teschen et de l'archiduchesse Christine à Bruxelles. — M. de Metternich. — L'ambassadeur part pour les eaux de Spa.

[Bruxelles], 16 juin 1791.

SACRÉE MAJESTÉ,

Les très-gracieux ordres de Votre Majesté Impériale, datés de Florence du 14 de mai, m'ont été remis par un officier du bureau des postes de Bruxelles. J'attendois une voie sûre pour en accuser très-humblement la réception, lorsqu'il m'est arrivé à peu de jours de distance deux lettres de la Reine de France, dont je joins des copies. Elles annoncent des particularités si extraordinaires qu'il me paroît essentiel de ne pas tarder

(1) Archives impériales d'Autriche.

à les porter promptement à la connoissance de Votre Majesté, ne pouvant pénétrer si, en cela, il y a vérité, mésentendu ou intrigue de la part des François émigrés. Quoi qu'il puisse en être à cet égard, je vois qu'une pareille circonstance peut donner lieu à des tentatives de tout genre et des plus dangereuses. Un M. de Balainvilliers, ci-devant intendant du Languedoc, et que je connois d'ancienne date, est venu me trouver, muni d'un billet de M. le Comte d'Artois et d'une lettre de la part de M. de Calonne. La copie de ces deux pièces est jointe à ce rapport. M. de Balainvilliers, me parlant de tout ce qui (selon lui) doit avoir été traité à Mantoue, m'a demandé si le courrier dépêché par ordre de Votre Majesté étoit arrivé; si, muni des autorisations nécessaires, j'avois commencé à prendre les mesures qui devoient m'être prescrites sur les préparatifs d'un mouvement de troupes; que, dans ce cas, M. le Comte d'Artois désireroit préalablement avoir une entrevue avec moi, qu'il me proposoit ou de l'aller trouver, ou de lui donner un rendez-vous entre ici et Coblentz, ou enfin de le recevoir à Bruxelles dans le plus grand *incognito,* pour qu'il pût s'expliquer sur les mesures convenables. J'ai répondu à M. de Balainvilliers que son langage me causoit un étonnement inexprimable, que je n'avois reçu ni courrier, ni ordres, ni rien en un mot qui eût rapport à des assertions aussi incombinables avec les antécédents qu'avec l'état présent des choses; que cela posé, une entrevue avec M. le Comte d'Artois étoit impraticable, inutile, et infiniment dangereuse sous tous les rapports, et que jusqu'à ce qu'il ait plu à Votre Majesté de me faire con-

noître directement ses hautes intentions, je ne pouvois me prêter, ni en actions, ni en explications, à rien qui eût trait aux affaires de France. M. de Balainvilliers, après des marques de surprise, me répéta ce que la Reine mande lui avoir été annoncé : savoir un accord entre Votre Majesté, l'Angleterre, l'Espagne, la Prusse, la Sardaigne et les Cantons suisses, de rétablir l'autorité royale en France par un concours de moyens de force, où chaque Puissance étoit convenue de fournir son contingent. Le négociateur en question m'ajouta qu'il alloit rendre compte à son commettant de la manière dont je m'étois expliqué, et qu'il attendroit ici la destination ultérieure.

Quoique je n'aie rien épargné pour mettre en garde contre de semblables prestiges, il n'en est pas moins apparent que le Roi et la Reine méditent une évasion prochaine, soit en raison du danger continuel et imminent où se trouve toute la famille royale, soit qu'ils croient pouvoir se flatter qu'il existe réellement des apprêts déterminés sur une tentative en leur faveur. Cela rend d'un moment à l'autre très-vraisemblable un événement dont il paroît difficile de prévoir l'issue non plus que les effets. Il seroit très-fâcheux que le Roi et la Reine se trouvassent forcés (ne fût-ce que momentanément) de se réfugier dans quelque partie des provinces Belgiques. Si ce cas arrivoit, il deviendroit fort essentiel que des ordres précis de Votre Majesté dirigeassent le gouvernement dans la conduite délicate qu'il aura à tenir, et je ne doute pas que Leurs Altesses Royales exprimeront leurs vœux à cet égard. Ces Sérénissimes Princes sont arrivés hier. Ils ont éprouvé de

la part du public l'accueil le plus satisfaisant; ils rendront compte eux-mêmes du premier coup d'œil qu'ils ont porté sur l'état actuel des provinces. Celle du Brabant présente encore des difficultés à aplanir; mais elles le sont presque en entier partout ailleurs. Le Hainaut est dans le meilleur ordre; il s'est prêté à tout ce que l'autorité et le bien du service exigeoient. A très-peu de chose près, il en est de même dans le Namurois, ainsi que dans le Tournaisis. La Flandre est si bien disposée qu'il n'y a aucun obstacle essentiel à redouter dans l'arrangement solide de cette importante province. J'ose croire que, vu les circonstances telles qu'elles étoient, lorsqu'au commencement de l'année les Pays-Bas sont rentrés sous la domination de Votre Majesté, il a été opéré tout ce qu'en six mois, et après de si violentes secousses, il étoit moralement possible d'effectuer pour le bien de l'auguste service. La magnanimité et la clémence de Votre Majesté ont ramené les cœurs et les esprits; ce retour se consolidera de plus en plus sous le gouvernement sage et éclairé de Leurs Altesses Royales, dans lesquelles la Nation est décidément portée à mettre une entière et parfaite confiance.

Je suis, avec la plus profonde soumission,
de Votre Majesté Impériale,
le plus humble, le plus fidèle et le plus soumis
de ses sujets.

P. S. J'ai proposé à M. le comte de Metternich, sous l'agrention (l'agrément) de Leurs Altesses Royales, de se rendre ici vers la fin du mois; et après lui avoir

communiqué toutes les informations utiles à son début, je profiterai de la permission que Votre Altesse a bien voulu me donner d'aller prendre, pendant quelques semaines, les eaux à Spa, ainsi que de faire une petite excursion d'une quinzaine de jours, après laquelle je reviendrai ici pour satisfaire à tout ce que les Sérénissimes Gouverneurs généraux et le ministre voudront exiger de moi, jusqu'à ce que les circonstances s'éclaircissent et décident du moment où il sera possible de me rendre à mon ambassade.

J'ai l'honneur d'être avec respect *ut in litteris*.

MERCY-ARGENTEAU.

CCXCII

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU SECRÉTAIRE D'AMBASSADE DE BLUMENDORFF AU COMTE DE MERCY (1).

Annonce de projets de fuite attribués à la Cour. — Elle est entourée d'espions. — Catastrophe qui menace.

19 juin 1791.

Les feuilles publiques attribuent derechef à la Cour quelque projet de fuite. Elle est entourée d'espions et risqueroit infiniment par une tentative hasardée. On semble cependant décidé de s'exposer à ce danger, car on pense que les Cours étrangères ne feront jamais rien pour le monarque françois tant qu'il restera ici.

(1) Archives impériales d'Autriche.

Le baron de Thugut est embarrassé sur ce qu'il doit faire. Je le suis encore davantage, jusqu'à ce que la réponse de Votre Excellence me tranquillise à cet égard, en m'autorisant à quitter ce pays-ci peu avant la catastrophe que je redoute.

La fuite vers Montmédy n'était plus un simple projet en l'air. Elle allait s'effectuer, et le secrétaire Blümendorff n'était qu'à demi dans la confidence royale.

La Reine avait écrit, ce même jour, au comte de Mercy, avec un chiffre particulier convenu entre elle et lui, le billet suivant :

CCXCIII

Tout est décidé : nous partons, lundi 20, à minuit, et rien ne peut plus déranger ce plan, nous exposerions trop ceux qui nous servent dans cette entreprise. Les escortes sont commandées, et tout est prêt pour ce jour. Nous sommes fâchés de ne pas avoir la réponse de l'Empereur, parce qu'elle contient peut-être l'ordre d'adhérer à notre réclamation ; mais rien ne doit vous empêcher, en attendant, sous prétexte de renforcer le cordon, de faire avancer tout de suite huit à dix mille hommes sur Luxembourg. Vous aurez encore de mes nouvelles d'ici là, si je puis ; et si nous étions malheureusement arrêtés en chemin, les précautions sont prises, vous le sauriez sur-le-champ (1).

La mort du comte Riquetti de Mirabeau avait brisé le courage de la Cour, de même que les oscillations de la Reine,

(1) Archives impériales d'Autriche.

et surtout celles du Roi, avaient brisé celui de Mirabeau. Depuis que, le 3 juillet 1790, il avait eu, dans les jardins de Saint-Cloud, une entrevue personnelle avec Marie-Antoinette, il s'était donné avec bonne foi à la cause de la monarchie. « Payé, non vendu, » il avait passé des notes à la Cour. Mais le Roi se refusant absolument à mettre son ministre dirigeant en tiers dans le secret de cet accord, le défaut d'entente gênait Mirabeau dans sa liberté d'action. Était-ce défiance de la part de Louis XVI? était-ce faiblesse? C'était l'une et l'autre. Le rapprochement secret entre la Cour et le redoutable tribun commençait à être soupçonné des partis, et déjà l'on criait, aux portes des Tuileries et de l'Assemblée, *la grande trahison du comte de Mirabeau!* Forcé aux plus grands ménagements, il lui fallait faire en apparence cause commune avec l'anarchie pour la détruire (1). Cependant, malgré tous les efforts de la plume du conseiller nouveau, malgré tous les miracles de sa parole à la tribune, qu'il pétrissait de ses mains, en lançant les foudres de son éloquence, il n'avait que des communications clandestines avec le Roi; et, tour à tour confiant et défiant sans bornes, celui-ci trouvait que la restauration n'allait pas assez vite. Il payait Mirabeau, recevait ses notes, en faisait peu ou point usage, et prenait en même temps d'autres avis. Et Mirabeau, découragé de voir son zèle si mal écouté, apprenait que Bergasse l'avait supplanté auprès du Roi (2)! « Vraiment, disait-il, il en est de cette cour, avec ses allures secrètes, comme des cuisines de grandes maisons qui ont toujours quelque pot-au-feu caché. » Jamais il n'avait montré plus de puissance, plus d'entraînante audace que dans son dernier discours, pour l'ajournement de la loi contre l'émigration, qui se discutait. Mais, à ce moment, des pressentiments de mort se mêlaient à ses élans de tribune. Pâle, les yeux caves, il était soudainement saisi de défaillances, et l'éclair de son regard se voilait. Cette grande nature

(1) *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Mark*, excellente et précieuse publication de M. de Bacourt, t. I, p. 152.

(2) Id., *ibid.*, p. 210-212.

toujours en verve, cette énergie de volonté aussi infatigable que l'ambition, aussi fatale que le génie; ce foyer d'imagination et de fougue, tout brûlant du soleil florentin qui avait fécondé la race des Riquetti, s'éteignait. L'homme manquait à l'esprit. Usé, vaincu par l'abus des plaisirs et du travail, par l'excès de dépense d'idées, à travers une mêlée inextricable d'intérêts contrariés et de persécutions féroces, il mourut le 2 avril, « emportant avec lui les derniers lambeaux de la monarchie ». Alors la Cour songea plus vivement à la fuite. M. de Durfort, de retour auprès du Roi et de la Reine, chargé de paroles de l'empereur Léopold, avait recueilli de leur bouche cette réponse navrante : « Nous n'avons plus d'espérances depuis la mort de Mirabeau. » L'Empereur avait promis de masser un cordon de trente-cinq mille hommes en Flandre, d'en diriger quinze mille sur l'Alsace; de presser la marche des troupes suisses sur Lyon, des Piémontais sur le Dauphiné, et de gourmander la lenteur native des Espagnols. Mais, comme on l'a vu, il voulait qu'on attendît un moment favorable, et surtout l'achèvement complet des préparatifs, avant de se déterminer à faire partir les troupes. D'un côté, Breteuil pressait, pour contrecarrer l'influence de Calonne, et Calonne, persuadé par l'Empereur, recommandait de suspendre. Le Roi écouta Breteuil. « Breteuil l'a voulu, » disait-il : Breteuil qui était son agent avoué à l'étranger, et dont il contrariait souvent l'action et l'influence par l'envoi secret d'autres agents.

La captivité dans laquelle les défiances tyranniques de la populace et des clubs retenaient le Roi était devenue trop insupportable à la famille royale. Aussi, la Reine, comme on l'a vu, méditait-elle depuis longtemps un plan d'évasion, quand un nouvel incident vint précipiter la fuite. Le 17 avril 1791, le Roi avait voulu partir des Tuileries pour s'établir à Saint-Cloud. La foule aussitôt se rassemble, et, persuadée que la course à Saint-Cloud n'est que la première étape d'une fuite à l'étranger, elle se précipite au-devant des chevaux et les dételle. Le marquis de La Fayette, accouru à la première nouvelle de cette violence, veut frayer un passage au Roi à travers la foule ameutée et le supplie de rester dans sa voiture. Mais le Roi, qui tient à montrer

qu'il n'est point libre, et qui en même temps redoute l'emploi de la force, et peut-être l'effusion du sang, contre la résistance de la multitude, descend, rentre au palais, et se décide à différer son départ. Le lendemain, d'après le conseil de ses ministres, il se rend à l'Assemblée pour se plaindre de l'outrage et déclarer qu'il persiste à faire le voyage de Saint-Cloud : condescendance que, dans son insolente audace, ne rencontrant cette fois que trop juste, l'abject Marat appelait une démarche d'*écolier* venant demander un *congé* à l'Assemblée souveraine et maîtresse. L'Assemblée l'accueille avec sa déférence ordinaire. Le président le remercie, au nom de tous, de sa confiance dans la représentation nationale, et jure de faire tout ce qui dépendra d'elle pour assurer la liberté royale. Louis XVI se retire au milieu des applaudissements universels, excepté ceux du côté droit, et le lendemain il écrit au département que son voyage n'aura pas lieu.

Le 23, il notifie aux puissances étrangères, en termes d'une exagération calculée, son serment irrévocable de maintenir la Constitution.

Le 3 mai, l'effigie du Pape est brûlée au Palais-Royal.

Le 13, une haute cour nationale est formée.

Le 5 juin, l'Assemblée dépouille le Roi du plus beau privilége de la couronne, le droit de grâce.

Le 18, les charges des maisons du Roi et de la Reine sont supprimées.

Cependant, Louis XVI avait instruit, par lettres chiffrées, le marquis de Bouillé de son prochain départ, et Bouillé, sous le prétexte des mouvements qu'il observait sur la frontière, avait massé ses troupes les plus sûres vers Montmédy, d'où il pouvait, au besoin, s'appuyer sur le Luxembourg et tirer secours de l'étranger. La Reine s'était chargée des préparatifs depuis Paris jusqu'à Châlons (1). De Châlons à Montmédy, c'était l'affaire de Bouillé et de la cavalerie légère. Le secret était bien gardé. La Fayette et même le ministre Montmorin ignoraient tout. Cependant, les indiscré-

(1) *Histoire de la Révolution française*, par THIERS, t. 1er, p. 276.

tions d'une fille de garde-robe, employée par la Reine aux emballages, avaient transpiré, et des murmures sur la fuite s'étaient quelque peu répandus. Le comité de surveillance était sur ses gardes (1).

Le 20 juin, vers la mi-nuit, la famille royale se déguise et s'échappe de ses appartements des Tuileries par des portes dérobées, pratiquées longtemps à l'avance. Elle est précédée par deux anciens gardes du corps, M. de Moustier et le comte François-Florent de Valory, qui, travestis sous des livrées, vont échelonner les voitures aux endroits convenus. Ces voitures ont été préparées par les soins d'un homme de dévouement chevaleresque, un seigneur suédois, le comte Axel de Fersen, colonel propriétaire de Royal-Suédois, régiment au service de France, et qui tout à l'heure jouera le rôle de cocher. C'est d'abord un vieux carrosse qui a toutes les apparences d'un fiacre, pour ne pas attirer les regards. C'est ensuite une berline de voyage commandée de longue main par Fersen, au nom d'une dame courlandaise âgée, la baronne de Korff, intime amie de ce dernier, femme dévouée à la Reine et dont le passe-port devra servir aussi à la fuite royale. Un troisième garde du corps, le chevalier de Malden, également travesti en courrier, reste avec les fugitifs pour leur tenir lieu de guide.

Le Roi s'était proposé de se faire escorter encore par le major des gardes françaises, le marquis d'Agoult, homme de cœur, dont le choix avait été indiqué par Bouillé, et dont la bonne tête aurait été de grand secours dans les péripéties diverses de la route. Mais la comtesse de Tourzel, gouvernante des Enfants de France, ayant réclamé le privilége de sa charge et insisté pour ne les pas quitter, il ne restait plus de place.

Le moment du départ est donc venu. Madame de Tourzel est la première qui sort avec Madame Royale et le petit Dau-

(1) Sur la fuite à Varennes, on peut consulter les Mémoires du marquis de Bouillé, du comte Louis, son fils; le second volume des Mémoires de Weber, au chapitre IV; la relation de Madame Royale, et le résumé, très-bien fait, qui a été publié par M. Bimbenet, greffier en chef et archiviste de la cour d'Orléans. Paris, Dentu, 1844.

phin habillé en fille. Elle monte avec eux, sous les yeux de Marie-Antoinette, dans le carrosse que conduit Fersen et qui stationne dans la cour des Princes, à la porte du petit escalier de la Reine. Madame Élisabeth, sortie ensuite à pied, les rejoint sur les quais, d'où Fersen se rend, après quelques détours pour dérouter les curiosités et les surveillances, au petit Carrousel, rendez-vous de la famille royale. Au bout d'une heure, arrive le Roi, qui avait été retenu aux Tuileries par La Fayette et par Bailly. Déjà tout le monde, la Reine exceptée, était au rendez-vous depuis trois mortels quarts d'heure, et la Reine, qui avait dû sortir la dernière avec M. de Malden, ne paraissait pas. Le moment était solennel; l'inquiétude était poignante. Que s'était-il donc passé? Au moment où elle traversait la grande place, elle avait vu venir droit à elle la voiture de M. de La Fayette, éclairée de torches. Elle n'avait eu que le temps de se jeter dans les rues étroites environnantes. A peine échappée à ce danger, elle tombe dans un autre : ni elle ni son guide ne connaissent suffisamment ces labyrinthes pour s'orienter. Plus elle cherche, et plus elle s'égare. Enfin, d'erreur en erreur, elle aboutit aux quais. Alors, rebroussant chemin, elle est bientôt dans les bras du groupe tremblant d'effroi. De là, les fugitifs, après une nouvelle erreur de route, gagnent les boulevards et débouchent derrière la barrière Saint-Martin, où les attend la berline toute chargée, amenée par de Moustier, par Valory et le cocher allemand de Fersen. Tout est prêt; cinq chevaux puissants des écuries du Suédois sont attelés. En un clin d'œil on est en route. Malden est assis derrière la voiture. De Moustier la suit à franc étrier, en façon de garçon d'attelage, et Fersen, assis devant, pousse et gourmande cocher et chevaux, qui dévorent l'espace. Cependant Valory devance l'équipage au galop pour préparer à Bondy le premier relais. On vole plutôt qu'on ne court : en quelques quarts d'heure on est à Bondy. Là, Fersen, pressé par le Roi, quitte la famille royale et rentre dans Paris avec une voiture à lui, pour se diriger, le soir même, vers Bruxelles. Vite Valory reprend sa course vers le relais de Claye, sur la route de Châlons. En moins de deux heures on atteint cette seconde étape. Là, un petit accident arrivé à la voiture, bien qu'elle

soit neuve, fait perdre un temps précieux. Les réparations achevées, des chevaux frais emportent l'équipage.

Pendant ce temps, *Monsieur,* accompagné de *Madame,* fuyait vers la Flandre.

Le lendemain, M. de La Porte, intendant de la liste civile, remettait à l'Assemblée le Mémoire suivant, de la main de Louis XVI, où le Roi donnait les motifs de son départ et faisait ses conditions de retour.

CCXCIV

DÉCLARATION DU ROI ADRESSÉE A TOUS LES FRANÇOIS, A SA SORTIE DE PARIS (1).

Tant que le Roi a pu espérer voir renaître l'ordre et le bonheur du Royaume par les moyens employés par l'Assemblée Nationale et par sa résidence auprès de cette Assemblée dans la capitale du Royaume, aucun sacrifice personnel ne lui a coûté. Il n'auroit pas même argüé de la nullité dont le défaut absolu de liberté entâche toutes les démarches qu'il a faites depuis le mois d'octobre 1789, si cet espoir eût été rempli. Mais aujourd'hui que la seule récompense de tant de sacrifices est de voir la destruction de la royauté, de voir tous les pouvoirs méconnus, les propriétés violées, la sûreté des personnes mise partout en danger, les crimes rester impunis, et une anarchie complète s'établir au-dessus des lois, sans que l'apparence d'autorité que lui donne la nouvelle Constitution soit suffisante pour réparer un seul des maux qui affli-

(1) Louis XVI a retranché quelques feuilles du premier manuscrit de ce mémoire dont je possède l'original. Je reproduis ici ces feuilles à leur place, sous forme de note. Elles sont inédites.

32689

gent le Royaume : Le Roi, après avoir solennellement protesté contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir mettre sous les yeux des François et de tout l'univers le tableau de sa conduite, et celui du gouvernement qui s'est établi dans le Royaume.

On a vu Sa Majesté, au mois de juillet 1789, pour écarter tout sujet de défiance, renvoyer les troupes qu'elle n'avoit appelées auprès de sa personne qu'après que les étincelles de révolte s'étoient déjà manifestées dans Paris et dans le régiment même de ses gardes. Le Roi, sûr de sa conscience et de la droiture de ses intentions, n'a pas craint de venir seul parmi les citoyens armés de la capitale.

Au mois d'octobre de la même année, le Roi, prévenu depuis longtemps des mouvements que les factieux cherchoient à exciter, dans la journée du 5, fut averti assez à temps pour pouvoir se retirer où il l'eût voulu ; mais il craignit qu'on ne se servît de cette démarche pour allumer la guerre civile, et il aima mieux se sacrifier personnellement, et, ce qui étoit plus déchirant pour son cœur, mettre en danger la vie des personnes qui lui sont le plus chères. Tout le monde sait les événements de la nuit du 6 octobre, et l'impunité qui les couvre depuis près de deux ans. Dieu seul a empêché l'exécution des plus grands crimes et a détourné de la nation françoise une tache qui auroit été ineffaçable. Le Roi, cédant au vœu manifesté par l'armée des Parisiens, vint s'établir avec sa famille au château des Tuileries. Il y avoit plus de cent ans que les Rois n'y avoient fait de résidence habi-

tuelle, excepté pendant la minorité de Louis XV. Rien n'étoit prêt pour recevoir le Roi, et la disposition des appartements est bien loin de procurer les commodités auxquelles Sa Majesté étoit accoutumée dans les autres maisons royales, et dont tout particulier qui a de l'aisance peut jouir. Malgré la contrainte qui avoit été apportée et les incommodités de tout genre qui suivirent le changement de séjour du Roi, fidèle au système de sacrifice que Sa Majesté s'étoit fait pour procurer la tranquillité publique, elle crut, dès le lendemain de son arrivée à Paris, devoir rassurer les provinces sur son séjour dans la capitale et inviter l'Assemblée Nationale à se rapprocher de lui, en venant continuer ses travaux dans la même ville.

Mais un sacrifice plus pénible étoit réservé au cœur de Sa Majesté ; il fallut qu'elle éloignât d'elle ses gardes du corps, de la fidélité desquels elle venoit d'avoir une preuve bien éclatante dans la funeste matinée du 6. Deux avoient péri victimes de leur attachement pour le Roi et pour sa famille, et plusieurs encore avoient été blessés grièvement en exécutant strictement les ordres du Roi, qui leur avoit défendu de tirer sur la multitude égarée. L'art des factieux a été bien grand pour faire envisager sous des couleurs si noires une troupe aussi fidèle et qui venoit de mettre le comble à la bonne conduite qu'elle avoit toujours tenue. Mais ce n'étoit pas tant contre les gardes du corps que leurs intentions étoient dirigées que contre le Roi lui-même. On vouloit l'isoler entièrement, en le privant du service de ses gardes du corps, dont on n'avoit pas pu égarer les esprits comme on avoit réussi auprès de

ceux du régiment des gardes françoises, qui, peu de temps auparavant, étoient le modèle de l'armée.

C'est aux soldats de ce même régiment, devenus troupes soldées par la ville de Paris, et aux gardes nationaux volontaires de cette même ville, que la garde du Roi a été confiée. Ces troupes sont entièrement sous les ordres de la municipalité de Paris, dont le commandant général relève; le Roi, gardé ainsi, s'est vu, par là, prisonnier dans ses propres États, car comment peut-on appeler autrement l'état d'un Roi qui ne commande que pour les choses de parade à sa garde, qui ne nomme à aucune des places, et qui est obligé de se voir entouré de plusieurs personnes dont il connoit les mauvaises intentions pour lui et pour sa famille? Ce n'est pas pour inculper la garde nationale parisienne et ses troupes du centre que le Roi relève ces faits, c'est pour faire connoître l'exacte vérité; et en la faisant connoître, il a rendu justice au zèle pour le bon ordre et à l'attachement pour sa personne qu'en général cette troupe lui a montrés, lorsque les esprits ont été laissés à eux-mêmes, et qu'ils n'ont pas été égarés par les clameurs et les mensonges des factieux.

Mais plus le Roi a fait de sacrifices pour le bonheur de ses peuples, plus les factieux ont travaillé pour en faire méconnoître le prix, et présenter la royauté sous les couleurs les plus fausses et les plus odieuses.

La convocation des États généraux, le doublement des députés du Tiers-État, les peines que le Roi a prises pour aplanir toutes les difficultés qui pouvoient retarder l'Assemblée des États généraux et celles qui s'étoient élevées depuis leur ouverture; tous les retranchements

que le Roi avoit faits sur sa dépense personnelle ; tous les sacrifices qu'il a faits à ses peuples dans la séance du 23 juin ; enfin la réunion des Ordres opérée par la manifestation du vœu du Roi, — mesure que Sa Majesté jugea alors indispensable pour l'activité des États généraux, — tous ses soins, toutes ses peines, toute sa générosité, tout son dévouement pour son peuple, tout a été méconnu, tout a été dénaturé.

Lorsque les États généraux, s'étant donné le nom d'Assemblée Nationale, ont commencé à s'occuper de la Constitution du Royaume, qu'on se rappelle les mémoires que les factieux ont eu l'adresse de faire venir de plusieurs provinces, et les mouvements de Paris pour faire manquer les députés à une des principales clauses portées dans tous leurs cahiers, qui portoient que *la confection des lois se feroit de concert avec le Roi.* Au mépris de cette clause, l'Assemblée a mis le Roi tout à fait hors de la Constitution, en lui refusant le droit d'accorder ou de refuser sa sanction aux articles qu'elle regarde comme constitutionnels, en se réservant le droit de ranger dans cette classe ceux qu'elle juge à propos, et en restreignant sur ceux réputés purement législatifs la prérogative royale à un droit de suspension jusqu'à la troisième législature, droit purement illusoire, comme tant d'exemples ne le prouvent que trop (1).

---

(1) Ici commencent les paragraphes supprimés par le Roi :

Le droit de *veto* jusqu'à la troisième législature laissé au Roi, est absolument éloigné du vœu des cahiers, et même est devenu totalement illusoire par les moyens qu'on a employés ; car peu de temps après, lorsqu'on présenta au Roi la Déclaration des droits de l'homme

Que reste-t-il au Roi autre chose que le vain simulacre de la Royauté ? On lui a donné vingt-cinq millions pour les dépenses de sa liste civile, mais la splendeur

---

et les premiers articles de la Constitution, Sa Majesté ayant cru devoir y faire plusieurs observations, ce fut le 5 d'octobre qu'on insista d'une manière absolue sur la sanction du Roi, et elle fut donnée pendant que trente mille hommes armés marchoient à Versailles. Depuis cette époque, les ennemis de la Royauté dans l'Assemblée Nationale, sûrs de leur force, ont cru devoir même se passer de ces formes, et ont fait décréter par l'Assemblée que les articles constitutionnels (dont les limites ne sont pas réglées, et qui peuvent s'étendre à ce qui plaît à chaque rapporteur) seroient présentés à l'acceptation du Roi, c'est-à-dire que le Roi ne pourroit pas y refuser sa sanction. Par là, ils ont mis le Roi tout à fait dehors de la coopération à la décision des objets les plus importants pour le Royaume et pour lui. Car à quoi auroient servi les observations que le Roi auroit pu faire sur des décrets à l'exécution desquels il n'auroit pas pu s'opposer, quand même il y auroit aperçu les plus grands inconvénients?

Le Roi, comptant toujours que les représentants du peuple s'occuperoient essentiellement de son bonheur, non-seulement a sanctionné tous les décrets qui lui ont été présentés, mais même a cru devoir dissiper les doutes que sa conduite, présumée passive, avoit pu élever sur ses sentiments. Sa Majesté, en conséquence, se transporta à l'Assemblée Nationale le 9 février 1790, où, en renouvelant la sanction déjà donnée aux décrets, elle crut devoir s'expliquer sur sa façon de penser, en disant à l'Assemblée que tout le bien qu'elle se proposoit de faire seroit inutile, si elle n'assuroit pas la marche du Gouvernement en donnant la force nécessaire au pouvoir exécutif, si elle ne s'occupoit pas promptement et efficacement de l'ordre à établir dans les finances, et si elle ne garantissoit pas de la manière la plus spéciale et la plus soutenue les propriétés de chacun.

Cette démarche spontanée du Roi et la proclamation qu'il crut devoir rendre à la fin du mois de mai suivant, sur les cocardes qui pouvoient devenir des signes de parti, lui attirèrent de stériles remercîments de la part de l'Assemblée. Aucune mesure n'a été prise pour donner plus de force au Gouvernement; et bien loin de là, toute la conduite de l'Assemblée a été toute dirigée comme pour jeter de la défiance et de la défaveur sur le restant de force du pouvoir exécutif et sur tous ses agents. Les ministres, que Sa Majesté avoit choisis en partie dans le sein de l'Assemblée, et l'autre partie qui avoit été rap-

de la maison qu'il doit entretenir pour faire honneur à la dignité de la Couronne de France, et les charges qu'on a rejetées dessus, même depuis l'époque où

---

pelée d'après son vœu, et sur la nomination desquels elle avoit manifesté son contentement, ont été obligés, vers la fin de l'année 1790, de donner leur démission; et leurs successeurs, connus par leur attachement pour la révolution, n'ont pas davantage la confiance et la faveur de l'Assemblée. Tout se fait par les divers comités, et l'Assemblée Nationale cumule effectivement, par ses comités, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et souvent le pouvoir judiciaire, les comités des recherches et des rapports lui faisant des rapports extrajudiciaires, dont la forme est plus fâcheuse que les commissions dont on se plaignoit tant anciennement. Le comité des recherches, par ses ordres secrets et par ses emprisonnements despotiques, viole journellement ceux des principaux articles de la Déclaration des droits de l'homme. Toutes les fois que, dans l'Assemblée, on dit du mal du Gouvernement, ou qu'on propose quelques articles pour retrancher des droits et des pouvoirs de la Royauté, on est sûr de s'attirer les plus grands applaudissements de ces tribunes, qui, à la honte de l'Assemblée, se mêlent à toutes les délibérations par leurs cris et par leurs fureurs, et éloignent totalement la liberté des délibérations, si nécessaire pour la validité des actes qui en émanent. Non-seulement les tribunes se mêlent des délibérations, mais les personnes qui entourent l'Assemblée se permettent des insultes envers les membres qui n'ont pas été de leur avis. Toutes les différentes sociétés de Paris, connues sous le nom de *Jacobins*, de *Cordeliers*, etc., délibèrent sur toutes les affaires proposées à l'Assemblée Nationale, et les députés qui y assistent sont bien plus fidèles à voter, dans l'Assemblée Nationale, conformément au résultat des avis de ces sociétés, qu'à suivre l'esprit qui avoit dicté les cahiers de leurs mandats.

Ces sociétés ou clubs, répandus dans tout le Royaume sous le nom d'*Amis de la Constitution*, et affiliés à celle des *Jacobins de Paris*, se mêlent de toutes les parties de l'administration et ont plus de puissance que les corps administratifs, quoique élus par le peuple. Souvent même les nouveaux tribunaux n'osent pas juger contre le vœu de ces sociétés. Elles se sont arrogé exclusivement un despotisme pire que celui d'aucun des anciens corps, contre lesquels on a tant crié. Contre la teneur des décrets qui permet toute société, pourvu qu'elle se conforme aux lois, celles-ci n'en souffrent l'établissement d'aucune autre qui ne soit pas sous leur puissance. On est sûr de les voir admettre et

ces fonds ont été réglés, doivent en absorber la totalité.

On lui a laissé l'usufruit de quelques-uns des domaines de la Couronne, avec plusieurs formes gênantes pour leur jouissance. Ces domaines ne sont qu'une petite partie de ceux que les Rois ont possédés de toute ancienneté, et des patrimoines des ancêtres de Sa Majesté qu'ils ont réunis à la Couronne. On ne craint pas d'avancer que si tous ces objets étaient réunis, ils dépasseroient de beaucoup les sommes allouées pour l'entretien du Roi et de sa famille, et qu'alors il n'en coûteroit rien au peuple pour cette partie.

Une remarque qui coûte à faire au Roi est l'attention qu'on a eue de séparer, dans les arrangements sur la finance et toutes les autres parties, les services rendus au Roi personnellement ou à l'État, comme si ces objets n'étoient pas vraiment inséparables, et que les services rendus à la personne du Roi ne l'étoient pas aussi à l'État.

Qu'on examine ensuite les diverses parties du Gouvernement :

La Justice. Le Roi n'a aucune participation à la confection des lois ; il a le simple droit d'empêcher, jusqu'à la troisième législature, sur les objets qui ne

---

soutenir toutes les réclamations les plus injustes et les plus mal fondées, pourvu qu'elles soient contre le Gouvernement ou ses agents. Elles soutiennent et même provoquent toutes les insubordinations, dont l'effet est bien éloigné de celui d'une vraie liberté. Elles critiquent à présent et blâment ouvertement même les opérations de l'Assemblée Nationale, et prétendent dominer exclusivement sur toutes les opinions et sur toute la marche du Corps législatif et du Gouvernement. »

sont pas réputés constitutionnels, et celui de prier l'Assemblée Nationale de s'occuper de tels ou tels objets, sans avoir le droit d'en faire la proposition formelle. La justice se rend au nom du Roi, les provisions des juges sont expédiées par lui; mais ce n'est qu'une affaire de forme, et le Roi a seulement la nomination des commissaires du Roi, places nouvellement créées, qui n'ont qu'une partie des attributions des anciens procureurs généraux, et sont seulement destinés à faire maintenir l'exécution des formes : toute la partie publique est dévolue à un autre officier de justice. Ces commissaires sont à vie et non révocables, pendant que l'exercice de celle des juges ne doit durer que six années. Un des derniers décrets de l'Assemblée vient de priver le Roi d'une des plus belles prérogatives attachées partout à la Royauté : celle de faire grâce et de commuer les peines. Quelque parfaites que soient les lois, il est impossible qu'elles prévoient tous les cas; et ce sera alors les jurés qui auront véritablement le droit de faire grâce, en appliquant, suivant leur volonté, le sens de la loi, quoique les apparences paroissent contraires. Combien d'ailleurs cette disposition ne diminue-t-elle pas la majesté royale aux yeux des peuples, étant accoutumés depuis si longtemps à recourir au Roi dans leurs besoins et dans leurs peines, et à voir en lui le père commun qui pouvoit soulager leurs afflictions!

L'administration intérieure. Elle est tout entière dans les mains des départements, des districts et des municipalités, ressorts trop multipliés, qui nuisent au mouvement de la machine, et souvent peuvent se croiser. Tous ces corps sont élus par le peuple et ne

ressortissent du Gouvernement, d'après les décrets, que pour leur exécution ou pour ceux des ordres particuliers qui en sont la suite. Ils n'ont, d'un côté, aucune grâce à attendre du Gouvernement; et de l'autre, les manières de punir ou de réprimer leurs fautes comme elles sont établies par les décrets, ont des formes si compliquées, qu'il faudroit des cas bien extraordinaires pour pouvoir s'en servir; ce qui réduit à bien peu de chose la surveillance que les ministres doivent avoir sur eux. Ces corps ont d'ailleurs acquis peu de force et de considération. Les sociétés des Amis de la Constitution (dont on parlera après), qui ne sont pas responsables, se trouvent bien plus fortes qu'eux, et par là l'action du Gouvernement devient nulle. Depuis leur établissement, on a vu plusieurs exemples que, quelque bonne volonté qu'ils eussent pour maintenir le bon ordre, ils n'ont pas osé se servir des moyens que la loi leur donnoit, par la crainte du peuple poussé par d'autres instigations.

Les corps électoraux, quoiqu'ils n'aient aucune action par eux-mêmes et soient restreints aux élections, ont une force réelle par leur masse, par leur durée biennale, et par la crainte naturelle aux hommes, et surtout à ceux qui n'ont pas d'état fixe, de déplaire à ceux qui peuvent servir ou nuire.

La disposition des forces militaires est, par les décrets, dans la main du Roi. Il a été déclaré chef suprême de l'armée et de la marine. Mais tout le travail de ces deux armes a été fait par les comités de l'Assemblée, sans la participation du Roi; tout, jusqu'au moindre règlement de discipline, a été fait par eux,

et s'il reste au Roi le tiers ou le quart des nominations, suivant les occasions, ce droit devient à peu près illusoire par les obstacles et les contrariétés sans nombre que chacun se permet contre les choix du Roi. On l'a vu encore obligé de refuser tout le travail des officiers généraux de l'armée, parce que ces choix déplaisoient aux clubs. En cédant ainsi, Sa Majesté n'a pas voulu exposer d'honnêtes et braves militaires, et les exposer aux violences qui auroient sûrement été exercées contre eux, comme on n'en a vu que de trop fâcheux exemples. Les clubs et les corps administratifs se mêlent des détails intérieurs des troupes, qui doivent être absolument étrangers même à ces derniers, qui n'ont que le droit de requérir la force publique lorsqu'ils pensent qu'il y a lieu à l'employer : ils se sont servis de ce droit, quelquefois même pour contrarier les dispositions du Gouvernement sur la distribution des troupes, de manière qu'il est arrivé plusieurs fois qu'elles ne se trouvoient pas où elles devoient être. Ce n'est qu'aux clubs que l'on doit attribuer l'esprit de révolte contre les officiers et la discipline militaire, qui se répand dans beaucoup de régiments, et qui, si on n'y met ordre efficacement, sera la destruction de l'armée. Que devient une armée quand elle n'a plus ni chefs, ni discipline? Au lieu d'être la force et la sauvegarde d'un État, elle en devient alors la terreur et le fléau. Combien les soldats françois, quand ils auront les yeux dessillés, ne rougiront-ils pas de leur conduite, et ne prendront-ils pas en horreur ceux qui ont perverti le bon esprit qui régnoit dans l'armée et la marine françoise! Funestes dispositions que celles qui ont encouragé les soldats et

les marins à fréquenter les clubs! Le Roi a toujours pensé que la loi doit être égale pour tous : les officiers qui sont dans leur tort doivent être punis ; mais ils doivent l'être, comme les subalternes, suivant les dispositions établies par les lois et règlements. Toutes les portes doivent être ouvertes pour que le mérite se montre et puisse avancer. Tout le bien-être qu'on peut donner aux soldats est juste et nécessaire, mais il ne peut y avoir d'armée sans officiers et sans discipline, et il n'y en aura jamais tant que les soldats se croiront en droit de juger la conduite de leurs chefs.

Affaires étrangères. La nomination aux places de ministres dans les Cours étrangères a été réservée au Roi, ainsi que la conduite des négociations ; mais la liberté du Roi pour ces choix est tout aussi nulle que pour ceux des officiers de l'armée ; on en a vu l'exemple à la dernière nomination. La révision et la confirmation des traités, que s'est réservées l'Assemblée Nationale, et la nomination d'un comité diplomatique, détruisent absolument la seconde disposition. Le droit de faire la guerre ne seroit qu'un droit illusoire, parce qu'il faudroit être insensé pour un Roi qui n'est ni ne veut être despote, allât, de but en blanc, attaquer un autre royaume lorsque le vœu de sa nation s'y opposeroit, qu'elle n'accorderoit aucun subside pour la soutenir (*sic*). Mais le droit de faire la paix est d'un tout autre genre. Le Roi, qui ne fait qu'un avec la Nation, qui ne peut avoir d'autre intérêt que le sien, connoît ses droits, connoît ses besoins et ses ressources, et ne craint pas alors de prendre les engagements qui lui paroissent propres à assurer son bonheur et sa tranquillité. Mais

quand il faudra que les conventions subissent la révision et la confirmation de l'Assemblée Nationale, aucune Puissance ne voudra prendre des engagements qui peuvent être rompus par d'autres que par ceux avec qui elle contracte; et alors tous les pouvoirs se concentrent dans cette Assemblée. D'ailleurs, quelque franchise qu'on mette dans les négociations, est-il possible d'en confier le secret à une Assemblée dont les délibérations sont nécessairement publiques?

Finances. Le Roi avoit déclaré, bien avant la convocation des États généraux, qu'il reconnoissoit dans les Assemblées de la Nation le droit d'accorder les subsides, et qu'il ne vouloit plus imposer les peuples sans leur consentement. Tous les cahiers des députés aux États généraux s'étoient accordés à mettre le rétablissement des finances au premier rang des objets dont cette Assemblée devoit s'occuper; quelques-uns y avoient mis des restrictions pour des articles à faire décider préalablement. Le Roi a levé les difficultés que ces restrictions auroient pu occasionner en allant au-devant lui-même, et accordant, dans la séance du 23 juin, tout ce qui avoit été désiré. Le 4 février 1790, le Roi a prié lui-même l'Assemblée de s'occuper efficacement d'un objet si important; elle ne s'en est occupée que tard et d'une manière qui peut paroître imparfaite. Il n'y a point encore de tableau exactement fait des recettes et des dépenses, et des ressources qui peuvent combler le déficit; on s'est laissé aller à des calculs hypothétiques. L'Assemblée s'est pressée d'abolir des impôts dont la lourdeur, à la vérité, pesoit beaucoup sur les peuples, mais qui donnoient des ressources

assurées; elle les a remplacés par un impôt presque unique, dont la levée exacte sera peut-être très-difficile. Les contributions ordinaires sont à présent très-arriérées, et la ressource extraordinaire des douze cents premiers millions d'assignats est presque consommée. Les dépenses des départements de la guerre et de la marine, au lieu d'être diminuées, sont augmentées, sans y comprendre les dépenses que des armements nécessaires ont occasionnées; dans le cours de la dernière année, pour l'administration de ce département; les rouages en ont été fort multipliés en confiant les recettes aux administrations de districts. Le Roi, qui le premier n'avoit pas craint de rendre publics les comptes de son administration des finances, et qui avoit montré la volonté que les comptes publics fussent établis comme une règle du gouvernement, a été rendu, si cela est possible, encore plus étranger à ce département qu'aux autres, et les préventions; les jalousies et les récriminations contre le Gouvernement ont été encore plus répandues sur cet objet. Le règlement des fonds, le recouvrement des impositions, la répartition entre les départements, les récompenses pour les services rendus, tout a été ôté à l'inspection du Roi : il ne lui reste que quelques serviles nominations, et pas même la distribution de quelques gratifications pour secourir les indigents. Le Roi connoît les difficultés de cette administration; et s'il étoit possible que la machine du gouvernement pût aller sans sa surveillance directe sur la gestion des finances, Sa Majesté ne regretteroit que de ne pouvoir plus concourir par elle-même à établir un ordre stable qui pût faire par-

venir à la diminution des impositions (objet qu'on sait bien que Sa Majesté a toujours vivement désiré, et qu'elle eût pu effectuer sans les dépenses de la guerre d'Amérique), et de n'avoir plus la distribution des secours pour le soulagement des malheureux.

Enfin, par les décrets, le Roi a été déclaré chef suprême de l'administration du Royaume; d'autres décrets subséquents ont réglé l'organisation du ministère, de manière que le Roi, que cela doit regarder plus directement, ne peut pourtant y rien changer sans de nouvelles décisions de l'Assemblée. Le système des chefs du parti dominant a été si bien suivi, de jeter une telle défiance sur tous les agents du gouvernement, qu'il devient presque impossible aujourd'hui de remplir les places de l'administration. Tout gouvernement ne peut pas marcher ni subsister sans une confiance réciproque entre les administrateurs et les administrés; et les derniers règlements proposés à l'Assemblée Nationale sur les peines à infliger aux ministres ou agents du pouvoir exécutif qui seroient prévaricateurs, ou seroient jugés avoir dépassé les limites de leur puissance, doivent faire naître toutes sortes d'inquiétudes. Ces dispositions pénales s'étendent même jusqu'aux subalternes; ce qui détruit toute subordination, les inférieurs ne devant jamais juger les ordres des supérieurs, qui sont responsables de ce qu'ils commandent. Ces règlements, par la multiplicité des précautions et des genres de délits qui y sont indiqués, ne tendent qu'à inspirer de la méfiance, au lieu de la confiance qui seroit si nécessaire.

Cette forme de gouvernement, si vicieuse en elle-

même, le devient encore plus par deux causes. 1° L'Assemblée, par le moyen de ses comités, excède à tout moment les bornes qu'elle s'est prescrites ; elle s'occupe d'affaires qui tiennent uniquement à l'administration intérieure du Royaume et à celle de la justice, et cumule ainsi tous les pouvoirs ; elle exerce même, par son comité des recherches, un véritable despotisme, plus barbare et plus insupportable qu'aucun de ceux dont l'histoire ait jamais fait mention. 2° Il s'est établi dans presque toutes les villes, et même dans plusieurs bourgs et villages du Royaume, des associations connues sous le nom des Amis de la Constitution : contre la teneur des décrets, elles n'en souffrent aucune autre qui ne soit pas affiliée avec elles ; ce qui forme une immense corporation plus dangereuse qu'aucune de celles qui existoient auparavant. Sans y être autorisées, mais même au mépris de tous les décrets, elles délibèrent sur toutes les parties du Gouvernement, correspondant entre elles sur tous les objets, font et reçoivent des dénonciations, affichent des arrêtés, et ont pris une telle prépondérance, que tous les corps administratifs et judiciaires, sans en excepter l'Assemblée Nationale elle-même, obéissent presque toujours à leurs ordres.

Le Roi ne pense pas qu'il soit possible de gouverner un Royaume d'une si grande étendue et d'une si grande importance que la France, par les moyens établis par l'Assemblée Nationale, tels qu'ils existent à présent. Sa Majesté, en accordant à tous les décrets indistinctement une sanction qu'elle savoit bien ne pas pouvoir refuser, y a été déterminée par le désir d'éviter toute discussion, que l'expérience lui avoit appris être au

moins inutile. Elle craignoit de plus qu'on ne pensât qu'elle voulût retarder ou faire manquer les travaux de l'Assemblée Nationale, à la réussite desquels la Nation prenoit un si grand intérêt; elle mettoit sa confiance dans les gens sages de cette Assemblée, qui reconnoissoient qu'il est plus aisé de détruire un gouvernement que d'en reconstruire un sur des bases toutes différentes. Ils avoient plusieurs fois senti la nécessité, lors de la révision annoncée des décrets, de donner une force d'action et de réaction nécessaire à tout gouvernement; ils reconnoissoient aussi l'utilité d'inspirer pour ce gouvernement et pour les lois, qui doivent assurer la prospérité et l'état de chacun, une confiance telle, qu'elle ramenât dans le Royaume tous les citoyens que le mécontentement dans quelques-uns, et dans la plupart la crainte pour leur vie ou pour leurs propriétés, ont forcés de s'expatrier.

Mais plus on voit l'Assemblée s'approcher du terme de ses travaux, plus on voit les gens sages perdre leur crédit, plus les dispositions qui ne peuvent mettre que de la difficulté et même de l'impossibilité dans la conduite du gouvernement, et inspirer pour lui de la méfiance et de la fureur, augmentent tous les jours. Les autres règlements, au lieu de jeter un baume salutaire sur les plaies qui saignent encore dans plusieurs provinces, ne font qu'accroître les inquiétudes et aigrir les mécontentements. L'esprit des clubs domine et envahit tout; les mille journaux et pamphlets calomniateurs, incendiaires, qui se répandent journellement, ne sont que leurs échos, et préparent les esprits de la manière dont ils veulent les conduire. Jamais l'Assem-

blée Nationale n'a osé remédier à cette licence, bien éloignée d'une vraie liberté; elle a perdu son crédit, et même la force dont elle auroit besoin pour revenir sur ses pas et changer ce qui lui paroîtroit bon à être corrigé. On voit par l'esprit qui règne dans les clubs, et la manière dont ils s'emparent des nouvelles assemblées primaires, ce qu'on doit attendre d'eux; et s'ils laissent apercevoir quelques dispositions à revenir sur quelque chose, c'est pour détruire les restes de la Royauté et établir un gouvernement métaphysique et philosophique, impossible dans son exécution.

François, est-ce là ce que vous entendiez en envoyant des représentants à l'Assemblée Nationale? Désiriez-vous que l'anarchie et le despotisme des clubs remplaçât le gouvernement monarchique sous lequel la Nation a prospéré pendant quatorze cents ans? Désiriez-vous voir votre Roi comblé d'outrages et privé de sa liberté, pendant qu'il ne s'occupoit que d'établir la vôtre?

L'amour pour ses Rois est une des vertus des François, et Sa Majesté en a reçu personnellement des marques trop touchantes pour pouvoir jamais les oublier. Les factieux sentoient bien que tant que cet amour subsisteroit, leur ouvrage ne pourroit jamais s'achever. Ils sentirent également que pour l'affoiblir, il falloit, s'il étoit possible, anéantir le respect qui l'a toujours accompagné; et c'est la source des outrages que le Roi a reçus depuis deux ans, et de tous les maux qu'il a soufferts. Sa Majesté n'en retraceroit pas ici l'affligeant tableau, si elle ne vouloit faire connoître à ses fidèles sujets l'esprit de ces factieux qui déchirent

le sein de leur patrie, en feignant de vouloir la régénérer.

Ils profitèrent d'abord de l'espèce d'enthousiasme où l'on étoit pour M. Necker, pour lui procurer, sous les yeux mêmes du Roi, un triomphe d'autant plus éclatant que, dans le même instant, les gens qu'ils avoient soudoyés pour cela affectèrent de ne faire aucune attention à la présence du Roi. Enhardis par ce premier essai, ils osèrent dès le lendemain, à Versailles, faire insulter M. l'archevêque de Paris, le poursuivre à coups de pierres, et mettre sa vie dans le plus grand danger. Lorsque l'insurrection éclata dans Paris, un courrier que le Roi avoit envoyé fut arrêté publiquement, fouillé, et les lettres du Roi même furent ouvertes. Pendant ce temps, l'Assemblée Nationale sembloit insulter à la douleur de Sa Majesté, en ne s'occupant qu'à combler de marques d'estime ces mêmes ministres dont le renvoi a servi de prétexte à l'insurrection, et que, depuis, elle n'a pas mieux traités pour cela. Le Roi s'étant déterminé à aller porter de lui-même des paroles de paix dans la capitale, des gens apostés sur toute la route eurent grand soin d'empêcher ces cris de *Vive le Roi!* si naturels aux François; et les harangues qu'on lui fit, loin de porter l'expression de la reconnoissance, ne furent remplies que d'une ironie amère.

Cependant l'on accoutumoit de plus en plus le peuple au mépris de la royauté et des lois. Celui de Versailles essayoit de pendre deux housards à la grille du château, arrachoit un parricide au supplice, s'opposoit à l'envoi d'un détachement de chasseurs destiné à

maintenir le bon ordre, tandis qu'un énergumène faisoit publiquement, au Palais-Royal, la motion de venir enlever le Roi et son fils, de les garder à Paris, et d'enfermer la Reine dans un couvent; et que cette motion, au lieu d'être rejetée avec l'indignation qu'elle auroit dû exciter, étoit applaudie. L'Assemblée, de son côté, non contente de dégrader la Royauté par ses décrets, affectoit même du mépris pour la personne du Roi, et recevoit d'une manière qu'il est impossible de qualifier convenablement, les observations du Roi sur les décrets de la nuit du 4 au 5 d'août.

Enfin, arrivèrent les journées des 5 et 6 octobre : le récit en seroit superflu, et Sa Majesté l'épargne à ses fidèles sujets; mais elle ne peut pas s'empêcher de faire remarquer la conduite de l'Assemblée pendant ces horribles scènes. Loin de songer à les prévenir ou du moins à les arrêter, elle resta tranquille, et se contenta de répondre à la motion de se transporter en corps chez le Roi : Que cela n'étoit pas de sa dignité.

Depuis ce moment, presque tous les jours ont été marqués par de nouvelles scènes plus affligeantes les unes que les autres pour le Roi, ou par de nouvelles insultes qui lui ont été faites. A peine le Roi étoit-il aux Tuileries, qu'un innocent fut massacré et sa tête promenée dans Paris, presque sous les yeux du Roi. Dans plusieurs provinces, ceux qui paroissoient attachés au Roi ou à sa personne ont été persécutés; plusieurs même ont perdu la vie, sans qu'il ait été possible au Roi de faire punir les assassins, ou même d'en témoigner sa sensibilité. Dans le jardin même des Tuileries, tous les députés qui ont parlé contre la royauté

ou contre la religion (car les factieux, dans leur rage, n'ont pas plus respecté l'autel que le trône) ont reçu les honneurs du triomphe, pendant que ceux qui pensent différemment y sont à tout moment insultés, et leur vie même continuellement menacée.

A la fédération du 14 juillet 1790, l'Assemblée, en nommant le Roi, par un décret spécial, pour en être le chef, s'est montrée par là penser qu'elle auroit pu en nommer un autre. A cette même cérémonie, malgré la demande du Roi, la famille royale a été placée dans un endroit séparé de celui qu'il occupoit, chose inouïe jusqu'à présent. C'est pendant cette fédération que le Roi a passé les moments les plus doux de son séjour à Paris. Elle s'arrête avec complaisance sur le souvenir des témoignages d'attachement et d'amour que lui ont donnés les gardes nationaux de toute la France, rassemblés pour cette cérémonie.

Les ministres du Roi, ces mêmes ministres que l'Assemblée avoit forcé le Roi de rappeler, ou dont elle avoit applaudi la nomination, ont été contraints, à force d'insultes et de menaces, à quitter leurs places, excepté un.

Mesdames, tantes du Roi, et qui étoient restées constamment près de lui, déterminées par un motif de religion, ayant voulu se rendre à Rome, les factieux n'ont pas voulu leur laisser la liberté qui appartient à toute personne, et qui est établie par la Déclaration des droits de l'homme. Une troupe, poussée par eux, s'est portée vers Bellevue pour arrêter Mesdames; le coup ayant été manqué par leur prompt départ, les factieux ne se sont pas déconcertés; ils se sont portés chez

Monsieur, sous prétexte qu'il vouloit suivre l'exemple de Mesdames ; et quoiqu'ils n'aient recueilli de cette démarche que le plaisir de lui faire une insulte, elle n'a pas été tout à fait perdue pour leur système. Cependant, n'ayant pu faire arrêter Mesdames à Bellevue, ils ont trouvé le moyen de les faire arrêter à Arnay-le-Duc, et il a fallu des ordres de l'Assemblée Nationale pour leur laisser continuer leur route, ceux du Roi ayant été méprisés.

A peine la nouvelle de cette arrestation fut-elle arrivée à Paris, qu'ils ont essayé de faire approuver par l'Assemblée Nationale cette violation de toute liberté; mais leur coup ayant été manqué, ils ont excité un soulèvement pour contraindre le Roi à faire revenir Mesdames. Mais la bonne conduite de la garde nationale (dont Elle s'est empressée de lui témoigner sa satisfaction) ayant dissipé l'attroupement, ils eurent recours à d'autres moyens. Il ne leur avoit pas été difficile d'observer qu'au moindre mouvement qui se faisoit sentir, une grande quantité de fidèles sujets se rendoient aux Tuileries, et formoient une espèce de bataillon capable d'en imposer aux malintentionnés ; ils excitèrent une émeute à Vincennes, et firent courir à dessein le bruit qu'on se serviroit de cette occasion pour se porter aux Tuileries, afin que les défenseurs du Roi pussent se rassembler comme ils l'avoient déjà fait, et qu'on pût dénaturer leurs intentions aux yeux de la garde nationale, en leur prêtant les projets des forfaits mêmes contre lesquels ils s'armoient. Ils réussirent si bien à aigrir les esprits, que le Roi eut la douleur de voir maltraiter sous ses yeux, sans pouvoir les défendre, ceux

qui lui donnoient les plus touchantes preuves de leur attachement. Ce fut en vain que Sa Majesté leur demanda elle-même les armes qu'on leur avoit rendues suspectes. Ce fut en vain qu'ils lui donnèrent cette dernière marque de leur dévouement; rien ne put ramener ces esprits égarés, qui poussèrent l'audace jusqu'à se faire livrer et briser même ces armes, dont le Roi s'étoit rendu dépositaire.

Cependant le Roi, après avoir été malade, se disposoit à profiter des beaux jours du printemps pour aller à Saint-Cloud, comme il y avoit été l'année dernière, une partie de l'été et de l'automne. Comme ce voyage tomboit dans la semaine sainte, on osa se servir de l'attachement connu du Roi pour la religion de ses pères pour animer les esprits contre lui; et dès le dimanche au soir, le club des Cordeliers se permit de faire afficher un arrêté dans lequel le Roi lui-même est dénoncé comme réfractaire à la loi. Le lendemain, Sa Majesté monte en voiture pour partir; mais, arrivé à la porte des Tuileries, une foule de peuple parut vouloir s'opposer à son passage; et c'est bien avec de la peine qu'on doit dire ici que la garde nationale, loin de réprimer les séditieux, se joignit à eux et arrêta elle-même les chevaux. En vain M. de La Fayette fit-il tout ce qu'il put pour faire comprendre à cette garde l'horreur de la conduite qu'elle tenoit, rien ne put réussir; les discours les plus insolents, les motions les plus abominables retentissoient aux oreilles de Sa Majesté; les personnes de sa maison qui se trouvoient là s'empressèrent de lui faire au moins un rempart de leur corps, si les intentions qu'on ne manifestoit que

trop venoient à s'exécuter; mais il falloit que le Roi bût le calice jusqu'à la lie; ses fidèles serviteurs lui furent encore arrachés avec violence. Enfin, après avoir enduré, pendant une heure trois quarts, tous ces outrages, Sa Majesté fut contrainte de rester et de rentrer dans sa prison : car, après cela, on ne sauroit appeler autrement son palais. Son premier soin fut d'envoyer chercher le directoire du département, chargé par état de veiller à la tranquillité et à la sûreté publiques, et de l'instruire de ce qui venoit de se passer. Le lendemain Elle se rendit Elle-même à l'Assemblée Nationale pour lui faire sentir combien cet événement étoit contraire même à la nouvelle Constitution; de nouvelles insultes furent tout le fruit que le Roi retira de ces deux démarches. Il fut obligé de consentir à l'éloignement de sa chapelle et de la plupart de ses grands officiers, et d'approuver la lettre que son ministre a écrite, en son nom, aux Cours étrangères; enfin d'assister, le jour de Pâques, à la messe du nouveau curé de Saint-Germain l'Auxerrois.

D'après tous ces motifs et l'impossibilité où le Roi se trouve d'opérer le bien et d'empêcher le mal qui se commet, est-il étonnant que le Roi ait cherché à recouvrer sa liberté et à se mettre en sûreté avec sa famille?

François, et vous surtout Parisiens, vous habitants d'une ville que les ancêtres de Sa Majesté se plaisoient à appeler la Bonne Ville de Paris, méfiez-vous des suggestions et des mensonges de vos faux amis; revenez à votre Roi : il sera toujours votre père, votre meilleur ami. Quel plaisir n'aura-t-il pas à oublier toutes ses

injures personnelles et de se revoir au milieu de vous, lorsqu'une Constitution, qu'il aura acceptée librement, fera que notre sainte religion sera respectée, que le gouvernement sera rétabli sur un pied stable, et que, par son action, les biens et l'état de chacun ne seront plus troublés, que les lois ne seront plus enfreintes impunément, et qu'enfin la liberté sera posée sur des bases fermes et inébranlables!

A Paris, le 20 juin 1791.

LOUIS.

Le Roi défend à ses ministres de signer aucun ordre, en son nom, jusqu'à ce qu'ils aient reçu ses ordres ultérieurs; il enjoint au garde du sceau de l'État de le lui renvoyer d'abord qu'il en sera requis de sa part.

A Paris, le 20 juin 1791.

LOUIS.

CCXCV

LE COMTE D'ARTOIS A LOUIS XVI (1).

Ses joies et ses anxiétés à la première nouvelle du départ de la famille royale.

Coblentz, le 21 juin 1791.

J'apprends que *Monsieur* est à Namur : il ne me donne aucun détail. Je sais, d'un autre côté, que vous

(1) Billet envoyé par Balainvilliers. Communiqué par le vicomte de Fontenay.

êtes parti avec la Reine et ma sœur Élisabeth. J'étouffe de joie, de plaisir, d'inquiétude. Je pars dans l'instant pour voir *Monsieur;* mais comme il est impossible que vous n'arriviez pas du même côté que lui, j'envoie un homme bien sûr du côté du Luxembourg. Il m'est cruel, dans l'impatience où je suis, de ne pas connoitre le lieu où je pourrois vous rejoindre ; mais je crois avoir pris le parti le plus convenable. Faites-moi passer vos ordres par M. de Balainvilliers, et jugez, si vous le pouvez, tout le bonheur que j'éprouve en vous sachant enfin sorti de ce repaire infernal.

Vous servir, mourir pour vous et pour notre vraie Constitution, voilà le seul vœu qui me reste à former.

CHARLES-PHILIPPE.

CCXCVI

LE COMTE DE MERCY AU PRINCE DE KAUNITZ (1).

Envoi du billet de la Reine annonçant son départ, et de la lettre de Blümendorff (voir pages 94 et 95), qui le tiennent en une grande perplexité. — Encore aucune nouvelle de la périlleuse entreprise de la fuite, qui doit avoir des suites dont la pensée seule fait frémir. Troupes disposées à se retirer avec armes et bagages dans les provinces Belgiques. — Caisse, sacs de louis et lettres de change qui lui ont été envoyés par la Reine. — Appréhensions pour la tranquillité des provinces pacifiées.

Bruxelles, 22 juin 1791.

Le billet de la Reine, dont je joins ici une copie avec celle de la lettre du secrétaire d'ambassade, qui

(1) Archives impériales de Vienne.

ignore le projet d'évasion, me tient depuis plusieurs jours dans une grande perplexité. Au moment où j'écris, rien n'est encore parvenu jusqu'ici sur la réalité ou l'issue de cette périlleuse entreprise. Si elle a eu lieu, il est vraisemblable qu'elle occasionnera ou une catastrophe dont l'idée fait frémir, ou elle deviendra, en cas de réussite, le commencement d'une guerre civile dont on ne peut calculer les suites.

Dans les villes et places fortes du Quesnoy, de Landrecies, Lille, Cambrai, Douai, Dunkerque, il y a une partie des troupes de garnison, au nombre d'environ huit mille hommes très-royalistes, qui veulent forcer leurs officiers à demander asile dans nos provinces pour s'y retirer avec armes et bagages. J'ai trouvé moyen de leur faire insinuer qu'ils se gardent de tenter une semblable démarche, à laquelle le gouvernement ne se prêteroit pas. Un de leurs chefs, qui est ici, les a exhortés à la patience et à rester dans leurs principes de fidélité.

Hier, il m'est arrivé un affidé de la Reine sans lettres ni avis, mais chargé de me remettre une caisse et plusieurs sacs de louis, dont je n'ai pu encore vérifier la quantité, qui me paroit devoir être d'environ vingt mille, avec un paquet de lettres de change sur Amsterdam, Londres et Hambourg, pour six à sept cent mille livres. On ne m'a pas demandé de reçu pour ces sommes, que j'ai d'abord déposées au trésor royal. Tout cela confirme bien un projet décidé de fuite prochaine. Il me vient d'ailleurs différents meubles et effets de la Reine par les voitures publiques.

Le dénoûment de cette crise est très-inquiétant

sous différents aspects. Il seroit fâcheux que cet orage, en s'approchant trop de nos frontières, vînt interrompre ou troubler la bonne tournure que prennent de plus en plus les arrangements de ce pays-ci. Occupé sans relâche de rendre compte à Leurs Altesses Royales de tout ce qui intéresse le plus la reprise de leur gouvernement, il me reste peu de loisir à entrer dans d'autres détails. Je crois d'ailleurs ne pas devoir trop arrêter le présent courrier, et je me bornerai en ce moment à renouveler à Votre Altesse l'hommage du respectueux et fidèle attachement, etc.

CCXCVII

LE COMTE DE MERCY AU PRINCE DE KAUNITZ (1).

Tout à l'heure, il en était encore aux anxiétés des conjectures. — Un billet du comte Axel de Fersen met un terme à ces conjectures et le jette dans les angoisses de l'inquiétude. — *Monsieur*, parti en même temps que la famille royale, est arrivé en sûreté à Mons, et reparti sur-le-champ pour Longwy en Lorraine. — La famille royale est travestie en marchands anglais. — L'orage va se porter sur l'Alsace. — Il s'attend à ce que son hôtel soit violé et livré au pillage.

23 juin 1791.

Quoique ma première lettre, déjà cachetée, devienne inutile relativement au fait prévu, elle peut ne pas l'être pour la connoissance des détails qui ont précédé l'événement remarquable du moment.

Hier, à trois heures après midi, on a appris de Mons

---

(1) Archives impériales de Vienne.

que *Monsieur,* Frère du Roi de France, y étoit arrivé dans la nuit précédente. Je reçus en même temps le billet ci-joint en copie de M. le comte de Fersen, Suédois au service de France (1).

Leurs Altesses Royales envoyèrent tout de suite à Mons offrir à *Monsieur* les secours dont il pouvoit avoir besoin; mais on sut peu après qu'il étoit parti pour Longwy, ce qui indique que le Roi, la Reine et leurs enfants se sont portés vers Metz, pour sans doute (suivant le premier projet) se rallier à Montmédy.

La nuit s'est passée sans nouvelles. On dit que le Roi a de fortes escortes de gentilshommes. *Monsieur* n'a pas paru du tout inquiet; il a dit que toute la famille royale, travestie en marchands anglois, avoit, sur des passe-ports de Londres, obtenu également des passe-ports de l'Assemblée Nationale. Il n'en existe pas moins une grande incertitude sur les obstacles qui peuvent s'être rencontrés dans la marche, sur les dangers et sur leurs effets.

Les Sérénissimes Gouverneurs Généraux ont fait retarder le départ du courrier jusqu'à ce moment, dans l'attente de quelques notions ultérieures; mais on pourroit n'en avoir encore de vingt-quatre heures.

Il semble que cet orage va se porter vers l'Alsace. Il est heureux qu'il ne pèse pas sur nos frontières. On

---

(1) « Le comte de Fersen a l'honneur de faire savoir à M. le comte de Mercy que le Roi, la Reine, Madame Élisabeth, M. le Dauphin, *Madame* et madame de Tourzel sont partis de Paris, lundi à minuit. Le comte de Fersen a eu l'honneur de les accompagner jusqu'à Bondy, où ils sont arrivés à une heure et demie sans aucun accident.

» Mercredi, 22 juin 1791, à Mons. »

savoit déjà à Valenciennes la fuite du Roi, et cela n'y a excité aucun mouvement. Il est probable que cette place, ainsi que Lille et Cambrai, se déclareront pour la Cour. On assure que l'Alsace est décidée à prendre le même parti. Malgré cela, il seroit difficile de porter un jugement sur la durée, sur le sort et sur les conséquences de cette grande aventure. Je suis en peine du secrétaire d'ambassade et de ceux de mes gens qui sont à Paris. Quant à ma maison et les effets qui s'y trouvent, je m'attends à les savoir en proie à la fureur du peuple.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Les sentiments qui tout à l'heure agitaient le comte d'Artois et l'ancien ambassadeur d'Allemagne, qui avait encore son hôtel à Paris, allaient faire place aux plus cruelles douleurs.

Toutes les dispositions prises par la Reine jusqu'à Châlons avaient réussi. La nuit du 20 au 21 juin était passée, et déjà il était huit heures du matin que Paris ignorait encore la fuite. Mais tout à coup, le comte de Fersen, qui, dès l'aube du jour, avait couru à la municipalité, à l'affût des émotions et des nouvelles, voit le bruit de l'évasion, murmuré d'abord, voler de bouche en bouche, le peuple frémir et s'ameuter, et La Fayette envoyer deux aides de camp à la poursuite des fugitifs. Les aides de camp sont arrêtés à la barrière par le peuple, qui leur prête des intentions contraires à leur mission. Les fugitifs, qui avaient toute une nuit d'avance, pouvaient, devaient échapper encore. Malheureusement, à partir de Châlons, les mesures avaient été mal calculées ou mal exécutées. Personne à Pont-de-Sommevelle, où le Roi comptait rencontrer la première escorte : ni M. de Choiseul, parti quelques heures avant lui avec la certitude de son départ ; ni le fidèle Goguelat, qui avait été annoncé avec un déta-

chement de quarante hussards de Lausun. Rien enfin pour expliquer ce changement inattendu. Rien pour lutter contre les obstacles, s'il s'en rencontrait. Les détachements échelonnés de ville en ville, de bourg en bourg, et qui pensaient devoir escorter un trésor, ne voyant rien venir, étaient rentrés dans leurs quartiers. Surprise poignante et cruelle! La terre, comme le dit le Roi lui-même, semblait s'ouvrir sous ses pas. Et, pour comble de fatalité, Louis XVI, toujours dominé par ce dévorant appétit qui ne le quittait point, avait voulu s'arrêter en route pour prendre à son aise un repas dans une maison de son fidèle valet de chambre, M. de Chamilly. La Reine en frémissait d'impatience et d'effroi (1). Et de fait, le temps se perdait, tandis que la Révolution allait déployer ses ailes à la poursuite des fugitifs. A neuf heures, l'Assemblée est réunie. Contenue, décidée, imposante d'attitude, comme dans toutes les grandes circonstances, elle approuve les mesures prises par La Fayette. Un décret confirme les ordres donnés par le général et enjoint à tous les fonctionnaires publics *d'arrêter les suites de l'enlèvement*, car La Fayette a feint, dans les premiers moments, de croire à un enlèvement du Roi par les ennemis de la chose publique. Le jeune aide de camp Romeuf, chargé de porter et de faire exécuter le décret, court à franc étrier, avec la rapidité de l'éclair.

Cependant la garde nationale est mise en activité. Le Roi avait donné l'ordre au garde des sceaux de lui envoyer le sceau de l'État; l'Assemblée enjoint au ministre de sceller les décrets qu'elle porte, sans qu'il soit besoin de la sanction du Roi, et, le 22, elle lance une proclamation aux Français sur les circonstances politiques dans lesquelles l'a placée la fuite royale.

Mais les événements se précipitaient. A Sainte-Menehould, le Roi, que le succès de la fuite jusqu'à cette ville avait rendu confiant, et que l'absence des troupes remplissait à

(1) Ce fait m'a été raconté par M. le marquis Louis de Bouillé, cinquante ans, jour pour jour, après l'événement, dont son père l'avait fait jurer de ne parler qu'à cette époque. L'histoire ne saurait dédaigner ce même fait après le grave résultat dont il a été la cause; car, sans ce retard, il est probable que la famille royale eût été sauvée.

la fois d'inquiétude, avait mis la tête à la portière. Il avait même interrogé le maître de poste sur sa route, et avait été reconnu, d'après l'effigie des monnaies et des assignats, par le fils de ce maître de poste Drouet, jeune et chaud patriote, qui ne l'avait jamais vu, suivant les uns, ou qui l'avait vu à la Fédération, suivant les autres. Celui-ci monte à cheval, fait douze lieues à crever sa monture, et arrive haletant à Varennes, où il y a des partisans pour lui prêter main forte, et, devançant la voiture royale, répand l'alarme. La commune aussitôt est sur ses gardes, les patriotes en émoi courent aux armes. Il était onze heures du soir. Le Roi, qui n'avait pas rencontré sur la hauteur de Varennes le relais qu'il avait cru y trouver prêt, a compris le danger. Il envoie chercher le commandant des hussards. Point de commandant. La porte de la ville n'est qu'entr'ouverte, elle est gardée; il faut composer pour se la faire ouvrir; il faut exhiber les passe-ports; et bien que ces papiers soient reconnus en règle, les jacobins, ameutés par Drouet, s'opposent au départ; le tocsin sonne, et Sausse, procureur de la commune, propose au Roi d'aller attendre à la municipalité le laisser-passer du conseil municipal, qui délibère sur l'incident. Là, le Roi, définitivement reconnu, descend et est arrêté. Les passe-ports sont saisis, quand voici venir MM. de Choiseul, de Damas et de Goguelat, accourant à la tête de détachements de hussards. Mais en vain essayèrent-ils de dégager le Roi; le Roi ne s'aidait pas lui-même. Et cependant le régiment était celui de Lausun, dont la moitié s'était montrée disposée à passer à Bouillé. En demeurant une heure entière sans prendre un parti courageux, on laissait à la populace ameutée le temps de gagner les malintentionnés; et de fait, Louis XVI ayant manqué l'occasion de tenter, au premier moment, un coup de force, les hussards finirent par se déclarer pour la nation et refuser d'obéir. Plus d'espoir de salut. La nuit se passa dans ces transes funestes. A six heures du matin, le jeune aide de camp Romeuf arriva. Montant sur-le-champ auprès du Roi, il produisit avec douleur, au milieu des cris de désespoir et de rage de toute la famille contre La Fayette, l'arrêt de l'Assemblée, dont il était porteur. Cependant les gardes nationaux et les curieux mal disposés avaient eu le temps

d'affluer de toute part : foule frémissante qui, à cette heure, eût opposé la violence à toute tentative d'évasion. Enfin, la municipalité ordonne le départ. Les gardes du corps sont garrottés sur le siége de la voiture. Celle-ci, bientôt attelée, rebrousse chemin vers la capitale, entourée d'une escorte de gardes nationaux armés, qui, sur la route, se recrutent de volontaires nouveaux. Pendant ce temps-là, M. de Bouillé, averti, arrive à marche forcée devant Varennes. Des barricades et un pont brisé arrêtent sa course. Quand il a franchi les obstacles, il n'est plus temps : le cortége est déjà trop loin.

« Ah! monsieur, écrivait, le 25 juin 1791, le prince de Condé au marquis de Bouillé, quel affreux événement! A peine laisse-t-il la force d'écrire. Ce n'est assurément pas votre faute s'il n'a pas mieux tourné, et vous vous êtes conduit avec votre courage et votre talent ordinaires. »

Cependant la voiture marchait lentement vers Paris, forcée qu'elle était de se régler sur le pas des gardes nationaux. Près de Sainte-Menehould, la famille royale eut la douleur de voir égorger sous ses yeux un fidèle serviteur, un vieillard qui venait la saluer, le marquis de Dampierre, dont la tête est portée sur une pique. Trois commissaires, Barnave, Latour-Maubourg et Pétion, députés par l'Assemblée pour convoyer à Paris le Roi et sa famille, rencontrent le cortége à Châlons. Latour-Maubourg monte dans une voiture de suite avec madame de Tourzel. Barnave s'assied dans le fond de la voiture du Roi, entre Louis XVI et la Reine; Pétion, sur le devant, entre Madame Élisabeth et Madame Royale. Le jeune Dauphin passait alternativement des genoux de sa mère à ceux des autres voyageurs. Pendant six jours que dura le triste voyage, l'âme généreuse du jeune tribun Barnave fut vivement émue de la bonté du Roi et séduite par les grâces, les entretiens et les malheurs de la Reine. « Pourquoi, lui disait-il, tous les Français ne peuvent-ils être témoins de votre loyale résignation? » — « J'ai toujours été ce que vous me voyez, répondait la Reine, les circonstances seules ont changé. »

Déjà éclairé par la réflexion et par la mort de Mirabeau, dont il avait trop suivi d'abord les premiers élans démagogiques, il déserta désormais la cause populaire, entretint

des rapports avec Marie-Antoinette, et tenta, pendant tout l'hiver de 1791, de rapprocher les constitutionnels et la Cour.

La Reine s'est beaucoup louée, en effet, devant madame Campan de la conduite de Barnave pendant tout le trajet du retour, « tandis, » ajoutait-elle, « que la rudesse républicaine de Pétion avait été outrageante. Il mangeait, buvait dans la berline du Roi avec malpropreté, jetant les os de volaille par la portière, au risque de les envoyer jusque sur le visage du Roi; haussant son verre sans dire mot, quand Madame Élisabeth lui versait du vin, pour indiquer qu'il en avait assez. Ce ton offensant était calculé, puisque cet homme avait reçu de l'éducation. Barnave en était révolté. Pressé par la Reine de prendre quelque chose : « Madame, » répondit Barnave, « les députés de l'Assemblée Nationale, dans une circonstance aussi solennelle, ne doivent occuper Vos Majestés que de leur mission, et nullement de leurs besoins. » Enfin, disait encore la Reine, ses respectueux égards, ses attentions délicates et toutes ses paroles, avaient gagné non-seulement sa bienveillance, mais celle de Madame Élisabeth.

« Le Roi avait commencé à parler à Pétion sur la situation de la France et sur les motifs de sa conduite, fondés sur la nécessité de donner au pouvoir exécutif une force nécessaire à son action, pour le bien même de l'acte constitutionnel, puisque la France ne pouvait pas être république..... « Pas » encore, lui répondit Pétion, parce que les Français ne sont » pas assez mûrs pour cela. » Cette audacieuse et cruelle réponse imposa silence au Roi, qui le garda jusqu'à son arrivée à Paris. Pétion tenait sur ses genoux le petit Dauphin; il se plaisait à rouler dans ses doigts les beaux cheveux blonds de l'intéressant enfant; et parlant avec action, il tirait ses boucles assez fort pour le faire crier..... « Donnez-moi mon » fils, lui dit la Reine; il est accoutumé à des soins, à des » égards qui le disposent peu à tant de familiarité (1). »

M. de Dampierre avait été tué auparavant près de la voiture du Roi. Un pauvre curé de village, tout près de Châ-

(1) Mémoires de madame Campan, t. II, p. 151, 152.

lons, faillit avoir le même sort. Il avait eu l'imprudence de s'approcher aussi de la voiture pour parler au Roi. Les cannibales qui environnaient la voiture se jettent sur lui : « Tigres! leur cria Barnave, avez-vous cessé d'être Français? » Nation de braves, êtes-vous devenus un peuple d'assas- » sins?... » Ces seules paroles sauvèrent d'une mort certaine le curé, déjà terrassé. Barnave, en les prononçant, s'était jeté presque hors de la portière, et Madame Élisabeth, touché de ce noble élan, le retenait par son habit. La Reine disait, en parlant de cet événement, que, dans les moments des plus grandes crises, les contrastes bizarres la frappaient toujours; et que, dans cette circonstance, la pieuse Élisabeth retenant Barnave par le pan de son habit lui avait paru la chose la plus surprenante. Ce député avait éprouvé un autre genre d'étonnement. Les dissertations de Madame Élisabeth sur la situation de la France, son éloquence douce et persuasive, la noble simplicité avec laquelle elle entretenait Barnave, sans s'écarter en rien de sa dignité, tout lui parut céleste dans cette divine princesse,... et son cœur fut soumis par la plus touchante admiration (1). »

Voilà des paroles qui mettent d'autant plus en saillie les dégoûtants propos de Pétion dans le récit autographe qu'il a laissé du retour de Varennes. Petit avocat au présidial de Chartres, médiocrement lettré, sauvage paysan du Danube, jacobin renforcé, tout bouffi de ses succès de province, cet homme se croyait porté sur les ailes du talent aux plus hautes destinées. Assez agréable de figure selon lui, fat subalterne selon tous, il rêvait les succès des Alcibiade et des Lausun. Il faut lire au tome Ier, page 353, de l'*Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer-Ternaux, le récit de ce misérable Pétion, tissu incroyable d'impudence et de vanité bête, où il se vante, en termes dignes de *Faublas* ou des *Liaisons dangereuses*, d'avoir, en voiture, fasciné les sens de Madame Élisabeth et triomphé du cœur de l'adorable et pure princesse!!!

Après s'être fait un jeu, pendant la route, d'insulter à ses victimes, il fut, après le retour, un de ceux qui demandèrent la mise en jugement de Louis XVI.

(1) Mémoires de madame Campan, t. II, p. 152, 153.

A Paris, on avait préparé la réception de la famille royale. Elle rentra le 25 au soir, et traversa, au milieu d'une forêt de baïonnettes, l'avenue des Champs-Élysées, pour être verrouillée aux Tuileries. Partout on avait répandu et affiché cet avis : *Quiconque applaudira le Roi sera battu; quiconque l'insultera sera pendu.* L'ordre fut exécuté, et l'on n'entendit ni applaudissements ni paroles d'insulte; mais le peuple obligea les nombreux spectateurs qui bordaient la route à rester la tête couverte devant le cortége.

Le 9 juillet, un décret de l'Assemblée enjoignait aux émigrés de rentrer sous trois mois, à peine de payer une triple imposition.

Le 14, la fédération des gardes nationales et des troupes s'assemblait au Champ de Mars.

CCXCVIII

LETTRE COLLECTIVE DE LOUIS XVI ET DE MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE (1).

Chagrins sur l'indisposition de M. de Penthièvre. — Invitation à rester près de lui.

[Le 30 juin 1791.]

De la main du Roi.

Je vous envoie un exprès, Madame ma chère Cousine, pour vous rassurer à notre égard. Ce que vous marquez à la Reine sur l'état de M. de Penthièvre ne

---

(1) Il y a dans l'envoi de cette lettre à Vernon, immédiatement après le drame de Varennes et le cruel retour à Paris, une délicatesse de cœur remarquable. M. de Penthièvre étant rétabli, avait exigé que la princesse partit dès le 20 pour Ostende, d'où elle s'était rendue en Allemagne dans la supposition du succès du voyage royal et des évé-

peut que nous faire de la peine. Ce sera me faire plaisir que de nous en donner souvent des nouvelles. Mais restez avec M. de Penthièvre.

Le 29.

LOUIS.

De la main de la Reine.

J'espère, ma chère Lamballe, que vous vous rendrez à ce mot du Roi. Je vous ai dit et je vous répète que je vous aime autant de loin que de près. Pour vous il est mieux que vous soigniez cette santé ; pour moi il sera mieux de jouir de vous en bonne santé que de souffrir à vous voir souffrir. Vous voyez que c'est par égoïsme que j'agis. Nous sommes revenus assez bien portants. Le Roi est fort calme. Mes enfants n'ont pas du tout souffert. Je ne puis rien vous dire sur tout ce qui s'est passé, que vous ne sachiez entièrement par la voix publique. Adieu, mon cher cœur ; j'ai besoin de votre tendre amitié, et la mienne est à vous depuis que je vous ai vue. Dites bien à M. de Penthièvre de se rassurer, et soignez-vous tous les deux. Je vous embrasse.

MARIE-ANTOINETTE.

Pour Madame de Lamballe.

---

nements qui en seraient la suite. La précieuse lettre alla donc la trouver en Allemagne. C'est là qu'avant de revenir en France, madame de Lamballe, prête pour la mort, écrivit son testament si touchant, qui a été envoyé par S. A. le prince de Carignan à M. de Lescure, et que cet écrivain doit publier dans son Histoire de la princesse.

CCXCIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Se garder des extrêmes en tout. — Règles à suivre dans le choix d'un chevalier d'honneur.

Sans date.

Je trouve les réflexions que tu fais parfaitement justes : il faut se bien garder des extrêmes dans toutes ses opinions. Aussi, suis-je loin de penser que ce soit un titre exclusif d'être attachée aux gens que j'aime pour parvenir à des places, surtout lorsque l'on réunit des qualités, une bonne conduite, et une tournure dans le monde, qui, sans être distinguée, soit pourtant celle de tout le monde. Car je t'avoue que j'y tiens un peu, et je sens que ma position l'exigera toujours. Mais aussi, je trouve qu'il faudroit ou une égalité parfaite dans le mérite que je désire, ou une grande distinction pour être un véritable titre de préférence. En tout, je veux que la justice seule conduise mes choix. Je dirai même plus, je veux qu'elle l'emporte sur les désirs que je pourrois avoir de préférer telle personne à telle autre, et que l'amitié lui cède toujours. Une amitié désintéressée est la seule qui me touche (la tienne étant de ce genre, j'en cause librement avec toi). Je sens bien que, dans ma position (d'autrefois), on pouvoit employer mon crédit pour obtenir quelque faveur, je m'y prêtois avec zèle. Mais quant à tout ce qui tient aux places du genre de celle dont tu me parles, je trouve que l'attachement vrai et dénué d'intérêt de

fortune brillante est le seul qui puisse faire droit vis-à-vis de moi. Je ne m'attends pas à rencontrer ces qualités et cet attachement dans un étranger. Aussi, dans celui-là ne rechercherai-je que l'esprit, les principes et la tournure qui me convient. Je le payerai dans la même monnoie que lui, et n'envisagerai que mon intérêt dans le choix que je ferai. Quitte après à m'attacher par des raisons plus solides. Adieu, mon cœur. Cette petite Lastic arrive. Je te quitte : ce ne sera pas sans t'embrasser de tout mon cœur. Lastic me charge de te dire que tu es paresseuse.

CCC

LE COMTE DE MERCY A L'EMPEREUR LÉOPOLD II (1).

Envoi d'une copie du manifeste laissé par le Roi en quittant Paris. — Le lendemain de l'arrestation du Roi à Varennes, une nuée d'officiers français tombe au milieu des provinces Belgiques, avec volonté d'entreprendre sur la France. — Menaces que le Roi de Suède s'offre à faire à l'Assemblée Nationale, en même temps que pareilles démonstrations de l'Autriche. — Protestation de l'Archiduchesse gouvernante, vu qu'il serait imprudent de ne pas attendre le concours de toutes les Puissances amies, quand on est encore dans l'obscurité sur le parti auquel se rangeront l'Angleterre et la Prusse. — Péril imminent de la Reine.

[Bruxelles, 30 juin 1791.]

Sacrée Majesté,

Par une prévoyance que le fait n'a que trop justifiée, le Roi de France, avant son évasion des Tuileries, avoit préparé un écrit qu'il remit, en arrivant à la première

(1) Archives impériales de Vienne.

station, à une personne affidée et chargée, en cas de malheur, de m'apporter ce même écrit pour le faire parvenir à Votre Majesté Impériale. Je joins ici cette pièce remarquable, dont le contenu exprime le motif et le but.

Le lendemain de ce désastreux événement, *Monsieur*, frère du Roi, arriva ici et y fut suivi de près par M. le Comte d'Artois. Dans de telles circonstances et par toutes sortes de raisons, cette visite devenoit très-embarrassante pour les Sérénissimes Gouverneurs Généraux. L'affluence d'un nombre considérable d'officiers françois fugitifs, l'appareil de ce concours qui du centre des provinces Belgiques sembloit se diriger vers quelque entreprise sur la France, étoit propre à y exciter des mouvements dont les reflets pouvoient influer sur les démocrates de ce pays-ci et y faire fermenter les manœuvres, ainsi que les esprits. M. le Comte d'Artois, annonçant à Leurs Altesses Royales des plans arrêtés sous l'agréation (*sic*) de Votre Majesté, se croyoit autorisé à des propositions actives. Il reçut en même temps d'Aix-la-Chapelle une lettre du Roi de Suède, où ce Prince, dans les termes les plus exaltés, s'offroit à faire à l'Assemblée Nationale une déclaration menaçante, dont l'objet seroit de mettre les personnes du Roi, de la Reine et de leur famille à l'abri des attentats que l'on se pourroit permettre contre eux. Cette offre étoit liée à la proposition qu'une déclaration pareille émaneroit au nom de Votre Majesté, et qu'il étoit à supposer que je me trouvois muni des pouvoirs nécessaires à remplir un pareil acte. Tout cet ensemble, aussi mal conçu que peu réfléchi, donna lieu entre les

Sérénissimes Gouverneurs Généraux et les deux Princes françois à un entretien auquel je fus appelé. Le résultat en a été, d'après les pressantes instances des deux Princes, d'expédier le présent courrier pour rendre compte à Votre Majesté de l'état des choses, des demandes auxquelles elles ont donné lieu, et de les soumettre à la décision dont Elle les jugera susceptibles.

Il n'a pas été difficile de prouver à M. le Comte d'Artois qu'une déclaration dans le genre de celle qu'avoit imaginée le Roi de Suède seroit pour le présent trop prématurée, probablement nuisible, et que, pour la rendre efficace, il faudroit le concours simultané de toutes les Puissances intéressées à son objet; que ce même accord devenoit indispensable dans tous les moyens actifs à employer pour secourir la France dans la détresse; que de tous les souverains qui pourroient y prendre part, Votre Majesté étoit celui qui avoit le plus de mesure à garder et le plus de risques à courir, lui étant impossible de dégarnir ses provinces Belgiques, trop peu raffermies encore pour être exposées au choc de commotions étrangères. Ces grands motifs, joints à ceux qui dérivent de l'incertitude du système de l'Angleterre et de la Prusse, furent amplement déduits. Les princes ne trouvèrent rien de solide à y répondre; ils s'en tinrent à des idées vagues, à des conjectures sans preuves, qui ne montroient que la nullité de leurs ressources.

On ne peut cependant méconnoitre que, depuis des siècles, les fastes de l'histoire présentent peu d'événements d'un intérêt aussi majeur que l'est celui de la situation actuelle de la France et de son infortuné mo-

narque. Les conséquences de ce phénomène d'horreur sont du ressort de la politique la plus profonde, ainsi que les moyens à employer pour prévenir les suites d'une époque aussi mémorable. Elle pourroit être regardée comme la cause commune des Potentats et comme un danger qui menace d'ébranler tous les trônes de l'Europe. Mais il ne m'appartient pas d'empiéter sur des réflexions d'une si grande importance. Elles doivent être réservées à la haute sagesse de Votre Majesté, et je me borne à observer que le sort de son Auguste Sœur est dans un péril imminent au milieu d'une nation effrénée, et qu'il peut devenir urgent d'en imposer à ses atrocités.

Bruxelles, le 30 juin 1791.

[1er juillet 1791.]

Sacrée Majesté,

Au moment où mes dépêches alloient partir, un courrier m'apporte les très-gracieux ordres de Votre Majesté Impériale datés de Mantoue, du 20 de mai. J'y trouve la solution de bien des doutes et les règles de conduite que la profonde sagesse de Votre Majesté trace à mon zèle. Le prince de Kaunitz y joint les détails instructifs qui m'étoient nécessaires, et je rends compte à ce ministre de tout ce que le nouvel ordre de choses actuel me paroît pouvoir intéresser l'auguste service dans une circonstance aussi critique.

Les nouvelles de Paris ne sont point encore de nature à faire prévoir les événements auxquels la captivité du Roi et de la Reine donnera lieu sans doute. Je

profite des derniers moments où les Princes françois resteront ici pour leur inspirer la modération si nécessaire dans leur conduite. Je tâcherai de leur faire concevoir que toute démarche précipitée les conduiroit dans un abîme qui rendroit tout secours impossible, et que d'ailleurs ils ne peuvent en attendre que du concours réuni de toutes les Puissances qui seront dans le cas de vouloir s'intéresser à leur cause. Pressé par des occupations de tous les genres, et qui tiennent à l'acte d'inauguration rempli hier, je me borne à mettre aux pieds de Votre Majesté la profonde soumission avec laquelle je suis, etc.

Bruxelles, le 1er juillet 1791.

CCCI

MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE, AU BARON DE BRETEUIL.

Les pouvoirs royaux du baron sont rendus caducs par le fait des pouvoirs nouveaux que le Roi vient de donner à son frère.

Bruxelles, le 2 juillet 1791.

Étant informé directement, Monsieur, que l'intention du Roi, mon frère, pendant sa captivité, est que je fasse, en son nom, de concert avec le comte d'Artois, tout ce qui peut servir au rétablissement de sa liberté et au bien de l'État, en traitant, à ce sujet, avec les Puissances dont nous pouvons espérer les secours, je ne puis croire encore que Sa Majesté veuille qu'il soit

donné aucune suite aux commissions et pouvoirs qu'elle auroit donnés antérieurement. Vous voudrez donc bien regarder comme finis ceux qui seroient entre vos mains, et n'employer votre zèle que conformément à ce qui seroit prescrit de notre part. Nous serions même fort aises de recevoir de vous-même la connoissance des moyens utiles que vous croiriez devoir nous proposer. En conséquence, si vous avez quelque chose à nous communiquer, nous vous invitons à vous rendre à Coblentz, où nous allons sans délai. Après cet avis, il n'est pas besoin de vous dire que vous seriez responsable de toute démarche qui ne s'accorderoit pas avec les nôtres.

Soyez persuadé de tous mes sentiments pour vous.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

J'imprime cette lettre sur une copie de la main de *Monsieur,* qui m'a été donnée à Stuttgardt par mon ami M. le vicomte de Fontenay. Il la tenait d'un de ses collègues du corps diplomatique à Stuttgardt, M. le baron de Malzen, neveu du baron de Flachslanden, l'agent secret du Roi et celui des Princes, frères de Louis XVI, en Allemagne. Depuis, j'ai retrouvé une copie de cette même lettre dans les archives de Moscou. Celle que j'ai reçue de M. de Fontenay était accompagnée d'une note de la main de M. de Bertrand-Moleville, qui fut pendant quelques mois ministre de Louis XVI. J'ai voulu m'assurer si Bertrand-Moleville avait fondu cette note dans son *Histoire de la Révolution françoise,* ou dans ses *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XVI.* Je l'ai retrouvée, en effet, reproduite presque mot pour mot dans ces derniers, p. 375-379 du tome Ier.

Voici la note telle qu'elle est annexée à la lettre de *Monsieur.*

« Lorsque le baron de Breteuil partit de Versailles, à l'époque du rappel de M. Necker, en 1789, il étoit muni de pleins pouvoirs du Roi, qui l'autorisoient à traiter avec les Puissances étrangères, et à leur proposer, au nom de Sa Majesté, tout ce qu'il croiroit utile au rétablissement de l'autorité royale et du bon ordre dans le royaume. Il ne paroît pas que l'usage qu'il en fit ait produit aucune utilité, et l'on va voir que, les ayant conservés quoique révoqués, il s'en servit encore après leur révocation (1).

» Le 21 juin 1791, jour du départ du Roi pour Varennes, Sa Majesté, qui, lorsqu'elle fut obligée de se rendre à l'hôtel de ville de Paris, au mois de juillet 1789, donna à *Monsieur* un écrit de sa main, où elle le nommoit lieutenant général du royaume, et lui confioit le gouvernement, dans le cas où elle seroit hors d'état de l'exercer (écrit que Monsieur avoit rendu en 1790), dit à M. de Fersen qu'elle le chargeoit de lui en porter un pareil. Mais la précipitation l'ayant empêché de le faire, lorsque Sa Majesté fut à Bondy et au moment de prendre son relais, elle chargea expressément M. de Fersen d'aller, en cas qu'elle fût arrêtée, attester à *Monsieur* ses intentions, et lui annoncer que, dès qu'elle le pourroit, elle lui enverroit par écrit les pleins pouvoirs qu'elle lui donnoit verbalement.

» M. de Fersen s'acquitta de la commission lorsqu'il joignit les Princes, peu après, à Bruxelles, et leur rendit mot pour mot ce qu'il avoit eu soin d'écrire.

» Monsieur écrivit le 2 juillet au baron de Breteuil « qu'é-
» tant informé directement que l'intention du Roi étoit qu'il
» fît en son nom, de concert avec le Comte d'Artois, tout ce
» qui pouvoit servir au rétablissement de sa liberté et au
» bien de l'État, en traitant à ce sujet avec les Puissances, il
» devoit, en conséquence, regarder comme finis les pouvoirs
» qu'il avoit reçus antérieurement, et n'employer désormais
» son zèle que conformément à ce qui lui seroit prescrit de
» leur part. »

(1) Y a-t-il eu, en effet, des pleins pouvoirs datés de 1789, ou Moleville fait-il allusion à ceux dont nous avons donné le texte et dont il ignorait la date?

» Quelques jours après, Monsieur reçut les pouvoirs du Roi, en date du 7 juillet 1791 (1).

» Le baron de Breteuil répondit qu'il se rendroit incessamment auprès des Princes, et qu'il se conformeroit à leurs intentions. Il se trouva en effet à leur passage à Bonn, lorsqu'ils s'arrêtèrent en cette ville chez l'Électeur, en allant de Bruxelles à Coblentz. Alors il n'hésita pas à reconnoître que *ses pouvoirs étoient révoqués;* mais il supplia Monsieur de lui laisser cet écrit, qu'il considéroit comme la récompense la plus honorable de ses longs services et le titre de famille le plus précieux, — donnant sa parole d'honneur de n'en faire aucun usage et de ne se mêler en aucune manière des affaires de France ni de celles des Princes, qu'autant que Leurs Altesses Royales le désireroient et conformément aux ordres qu'elles jugeroient à propos de lui donner. Néanmoins, il se servit de ces mêmes pouvoirs à l'insu des Princes, quoiqu'il eût reçu, à la fin de 1791, par le baron de Viomesnil, de nouveaux ordres du Roi de se concilier avec eux par l'entremise de M. le maréchal de Castries; et, après la funeste journée du 10 août 1792, il recommença à parler au nom du Roi dans les différentes Cours, comme s'il avoit eu de nouveaux pouvoirs; et, sans rien communiquer à *Monsieur,* il envoya le vicomte de Caraman à Berlin et le marquis de Bombelles à Pétersbourg; mais l'Impératrice refusa de le reconnoître, et continua de traiter avec M. d'Esterhazy, le représentant des Princes à la cour de Russie, comme le baron de Roll l'étoit auprès du Roi de Prusse.

» Enfin, lorsque le baron de Breteuil sut que l'Empereur et le Roi de Prusse étoient déterminés à reconnoître *Monsieur* pour Régent du royaume, il écrivit à Leurs Majestés qu'il avoit sur cet objet des pièces importantes et décisives à leur montrer, et qu'à cet effet il se rendroit auprès d'Elles à l'armée, si Elles vouloient suspendre leur résolution. En même temps, il fit entendre à *Monsieur* qu'il n'apporteroit aucun obstacle à la régence, si, lui donnant sa confiance, il vouloit le mettre à portée de remplir les intentions du Roi par rap-

(1) Voir ci-après, page 163.

port au choix des membres du Conseil. Cependant il insinua par voie tierce, tant aux Princes qu'à Leurs Majestés, que la présence de M. de Calonne étoit la seule difficulté qui l'empêchât de concourir à leurs vues. On paroissoit embarrassé sur ce que l'on devoit faire, lorsque M. de Calonne, qui avoit toujours déclaré qu'il se retireroit lorsque les Princes seroient en France, représenta à Leurs Altesses Royales que, puisqu'il sembloit que les fonctions qu'il ne remplissoit auprès d'Elles que par un zèle très-désintéressé pouvoient occasionner quelques retards à l'accomplissement d'une chose très-désirable, il les supplioit de trouver bon qu'il les cessât, et qu'en se retirant il facilitât l'arrivée de celui dont ils avoient besoin en ce moment, puisque, malgré les dispositions conciliantes qu'il avoit toujours montrées au baron, celui-ci persistoit dans son incompatibilité.

» M. de Calonne partit aussitôt, au milieu des témoignages que les Princes et l'armée lui donnèrent de leur reconnoissance. Le baron de Breteuil arriva immédiatement après à Verdun, et n'y fut pas plutôt, qu'agissant comme s'il en eût eu toute l'autorité, il oublia l'engagement qu'il avoit pris, et s'opposa, tant au nom du Roi que pour la Reine, à la régence qui alloit être déclarée. »

M. de Bertrand-Moleville ajoute, en ses *Mémoires particuliers*, qu'on supposa généralement alors, et que quelques personnes croient encore, que, postérieurement à la lettre du comte de Provence, le baron de Breteuil devait avoir reçu des ordres du Roi faisant revivre ses anciens pouvoirs.

Moleville va plus loin encore : il prétend que, par la publicité de ses doutes, il avait porté au baron le défi de justifier le fait; que M. de Breteuil n'avait pas répondu, et qu'il était permis dès lors de ne plus s'arrêter à la supposition de la durée des pouvoirs.

Il n'en est pas moins certain pourtant, comme on le verra par plusieurs pièces qui vont suivre et notamment par une lettre de Madame Élisabeth, en date du 8 novembre 1791 (troisième volume), que le baron ne cessa jamais de posséder les pouvoirs et la confiance du Roi et de la Reine, que Leurs Majestés voyaient toujours en lui, ainsi qu'auparavant, un agent avoué et fidèle. On verra enfin qu'il fit souvent acte

d'agent plénipotentiaire, en subdéléguant des agents secrets, dans l'intérêt de la cause royale, par exemple M. de Bombelles, qui fut reçu, et non repoussé, comme le dit Moleville.

Malheureusement, ainsi que nous avons eu déjà, et que nous aurons encore l'occasion de le dire, d'autres personnages étaient, au même lieu, investis de la même confiance et des mêmes pouvoirs par Leurs Majestés, sans qu'ils le sussent et se pussent concerter.

Il faut se répéter, tant les circonstances se répètent.

Cette particularité, entre mille autres, peut donner une idée de la confusion, des rivalités, des conflits, de l'incessant désaccord que l'orgueil et les inimitiés personnelles jetaient parmi les membres de l'émigration.

Le Roi commandait, et, comme nous le disions plus haut, les Princes désobéissaient et agissaient pour leur propre compte.

En un mot, le désordre le plus impolitique, et au lieu d'une bonne entente qui eût étouffé peut-être ou du moins pallié le mal, des luttes qui envenimaient et allumaient le volcan.

C'est l'histoire de toutes les révolutions.

« Que ce qui est destiné à mourir aille à la mort, dit le prophète Zacharie (XI, 9), et que ce qui doit tomber sous le couteau, tombe; et que ceux qui échapperont, se dévorent les uns les autres. »

CCCII

LE COMTE D'ARTOIS ET LE COMTE DE PROVENCE AU BARON DE FLACHSLANDEN.

Il s'agit de décider, d'enlever l'Empereur, de le prendre par les sentiments. — Mémoire dont le comte d'Artois charge le baron pour Léopold. — Le gouvernement des Pays-Bas ne répond aux ardeurs du comte que par des excès de prudence. — Profiter de la présence de M. de Polignac à Vienne, et agir de concert avec lui et plus tard avec M. d'Escars, qui va arriver. — Il va envoyer Calonne à Londres. — *Monsieur* appuie d'un mot pressant de sa main, sur la même lettre, les recommandations de son frère.

Bruxelles, le 2 juillet 1791.

L'occasion est décisive, mon cher Baron, nos maux sont à leur comble, et notre perte est assurée, si ce moment même ne devient pas celui de notre plus grande gloire.

Il s'agit de décider, d'enlever l'Empereur, d'échauffer son cœur, de le prendre par les sentiments de l'honneur, de l'effrayer sur ses propres intérêts, et de lui prouver enfin qu'il n'y a plus un instant à perdre, et que, s'il manque l'occasion, il redoublera toutes les difficultés. Je n'ajouterai rien ici, le mémoire que vous lirez en chemin, et que vous pourrez communiquer en entier à l'Empereur, vous mettra absolument au fait de notre position et de tous nos projets.

Le gouvernement, ici, est au moins foible. Je crois que M. de Mercy est un honnête homme, mais il a peur de tout. L'Archiduchesse est encore pis, et je crains que tout cela ne s'accorde avec le caractère du prince

de Kaunitz; mais nous vous donnons de bonnes armes; mais nous connoissons vos moyens, votre zèle, et nous sommes assurés d'avance du succès.

Au sein du malheur, j'éprouve une bien douce consolation d'être réuni avec un frère qui me comble d'amitiés, de confiance, et qui ne fera jamais qu'un avec moi.

L'incertitude où nous sommes que le duc de Polignac soit dans ce moment même avec l'Empereur, la nécessité de profiter sur-le-champ de cette occasion, et, plus que tout, la confiante estime que nous vous portons, — nous déterminent à vous charger de cette mission extraordinaire, et nous vous engageons vivement à l'accepter.

C'est M. du Hautoy qui vous remettra nos dépêches. Vous partirez sur-le-champ pour Vienne. Si vous y trouvez le duc de Polignac, vous lui remettrez la lettre ci-jointe, vous agirez de concert avec lui, vous lui communiquerez tout, et aussitôt que vous aurez obtenu une réponse décisive, vous viendrez sans de lui (*sic*) nous rejoindre à Coblentz. S'il arrivoit de nouveaux événements, nous ne perdrions pas un instant pour vous en informer et nous ne ménagerions pas les courriers.

Le baron d'Escars vous suivra de près à Vienne, mais il n'y restera que le temps nécessaire pour bien connoître les intentions de l'Empereur, et il se rendra ensuite à Berlin pour se réunir au chevalier de Roll et le remplacer, lorsque ce dernier viendra me rejoindre.

Adieu, mon cher Baron, je voudrois vous donner encore de plus grandes marques de ma vraie confiance : elle est fondée sur l'estime autant que sur l'amitié.

Monsieur veut ajouter un mot à cette lettre : dorénavant, nous écrirons toujours en commun.

De la main du Comte de Provence.

Oui certes, mon cher Baron, je ne laisserai pas partir cette lettre sans vous dire combien j'ai de confiance en vous pour le succès de la plus importante négociation qui fut jamais, et combien j'aurai de plaisir à vous devoir ce succès. Vous connoissez bien mes sentiments pour vous.

Le Comte d'Artois reprend la plume.

Il nous est si bien prouvé que le succès de toutes nos opérations dépend des dispositions de l'Angleterre, que nous nous sommes décidés à y envoyer Calonne, et je vous confierai en même temps, sous le secret, que peut-être j'irai moi-même, si Calonne pense et juge que mon arrivée puisse y produire un grand effet.

Nous joignons à cette lettre une autorisation formelle, et nous envoyons la pareille au duc de Polignac, auquel vous communiquerez aussi ma lettre.

J'aurais pu reproduire un grand nombre de lettres de ce genre, écrites par les princes français au même baron de Flachslanden, et qui font partie, comme celle-ci, des deux volumes dont j'ai parlé, page 324 du tome précédent. Mais j'ai craint de noyer le présent recueil dans les détails, sans y ajouter beaucoup de lumière. Toutes les lettres qui composent ces deux volumes m'ont été données à Stuttgardt par le neveu du général de Flachslanden, M. le baron de Malzen.

CCCIII

MADAME ÉLISABETH
A *MONSIEUR*, COMTE DE PROVENCE.

Monsieur a réussi à émigrer sans accident. — Touchantes paroles de sa sœur à cette occasion.

[4 juillet 1791.]

Votre seconde lettre me parvient. J'ignorois absolument les dangers que vous avez courus. Que je rends grâces à la Providence de vous en avoir préservé ! Ah ! remerciez bien celui dont le Ciel s'est servi pour vous sauver. Je sens que je l'aime de tout mon cœur. Oui, le Ciel a eu ses vues en vous sauvant, ne perdez jamais cela de vue. Dieu veut au moins votre salut. Voilà ce que je désire le plus. Vous savez si mon cœur est vrai lorsqu'il vous souhaite avant tout un bonheur éternel. Nous nous portons bien ; nous vous aimons ; mais je me mets à la tête pour cet article. Jouissez du bonheur que vous avez d'être réuni à un objet qui mérite toute votre amitié, et ne pensez jamais foiblement à ceux que la main de Dieu a frappés d'une manière forte, mais à qui il donnera, j'espère, les moyens de soutenir cette épreuve. Je vous embrasse de tout mon cœur. Dites bien des choses à votre femme : a-t-elle couru des risques ?

Le comte de Provence, jouant d'adresse et de bonheur depuis la réunion des Assemblées, avait réussi à faire croire à

ses sentiments patriotiques. Premier prince du sang, il avait attaqué le ministre Calonne dans l'Assemblée des Notables, en 1787. L'année suivante, il avait voté pour la double représentation du Tiers aux États généraux. Dans l'Assemblée Constituante, il avait conduit son prudent esquif entre tous les écueils, laissant volontiers croire à ses tendresses pour les intérêts populaires. Quand le malheureux marquis de Favras avait été arrêté, le 25 décembre 1789, sous l'accusation de conspiration réactionnaire, et qu'on fit courir le bruit de la connivence du prince avec l'accusé, *Monsieur* s'était rendu, de son propre mouvement et d'un air délibéré, à l'hôtel de ville au sein de l'assemblée de la commune, pour protester contre toute participation à des projets tels que ceux du marquis. Et, bien que les doutes sur sa complicité ne fussent pas très-lumineusement éclaircis et ne le soient pas encore, il ne fit rien alors pour sauver Favras, dont, sous la Restauration, il pensionna la veuve. Le 20 février 1791, il avait juré solennellement de ne point sortir de France; le 20 juin, il émigrait et arrivait sans obstacle à Bruxelles, pendant que Louis XVI était arrêté à Varennes.

CCCIV

MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE.

Paroles amères sur *Monsieur*, comte de Provence, sur son ambition et sa sécheresse de cœur: expression de vive affection pour la princesse. — Empressement à complaire aux désirs de M. de Penthièvre.

[Premiers jours de juillet 1791.]

Vous ne devez pas douter, mon cher cœur, du plaisir que nous avons eu à apprendre votre heureuse arrivée. Dans les nouveaux malheurs qui m'accablent, c'est une consolation de savoir à l'abri ceux qu'on aime.

Je n'ai pas changé d'avis sur ce dont je vous ai parlé, puisque les choses sont toujours les mêmes. Soyez sûre, ma chère Lamballe, qu'il y a dans ce cœur-là plus d'amour personnel que d'affection pour son frère, et certainement pour moi. Sa douleur a été toute sa vie de ne pas être né le maître, et cette fureur de se mettre à la place de tout n'a fait que croître depuis nos malheurs, qui lui donnent l'occasion de se mettre en avant. Mais ne parlons pas de nos chagrins ; parlons de vous : c'est un sujet aussi inépuisable et plus agréable. Donnez-moi souvent de vos nouvelles. Le Roi a vu toutes vos lettres et en a été fort touché. Adieu, mon cher cœur. Écrivez-moi que vous m'aimez toujours : j'en ai grand besoin. Pour moi, vous savez que je ne peux changer.

Le Roi a reçu ce matin une lettre de M. de Penthièvre, et je rouvre ma lettre pour vous prier d'assurer la comtesse que son affaire étoit déjà faite, et qu'il n'étoit pas besoin d'en faire écrire de si loin. Comptez toujours que l'on ne remettra pas au lendemain quand on pourra faire les choses le jour même. Adieu, mon cher cœur. Brûlez ma lettre.

Je rouvre une seconde fois ma lettre chez le Roi, pour vous dire que votre seconde m'arrive. Merci, merci pour lui et pour moi. Mon amitié est inaltérable. Vous êtes un ange.

L'autographe de cette pièce, un de ceux dont on dit : *Brûlez ma lettre*, et qui pour cela même sont conservés, est au nombre des plus précieux que je possède. C'est une des lettres qui sont tombées de la chevelure de la princesse de Lamballe,

au moment où elle fut massacrée. Elle est souillée de sang. A cet intérêt spécial, elle joint celui de l'opinion exprimée par la Reine sur le caractère de *Monsieur*, comte de Provence, dont la conduite vis-à-vis d'elle, vis-à-vis même du Roi, n'avait pas toujours été d'une netteté parfaite, et qui, du jour où Marie-Antoinette avait donné des enfants à Louis XVI, s'était jeté dans une plus vive opposition jalouse. *Monsieur*, homme instruit, académique jusqu'au pédantisme, et qui a perdu sa réputation littéraire du jour où l'on a publié son voyage, plus que médiocre, de Coblentz, se croyait trop supérieur à Louis XVI pour ne pas s'étonner que la nature se fût oubliée au point de ne pas l'avoir fait naître l'aîné.

Marie-Antoinette ne s'était jamais trompée sur le caractère de ce prince. Dans une lettre du 21 janvier 1772, à sa mère (1), elle disait : « Le comte de Provence s'est beaucoup déshonoré dans l'affaire de madame de Brancas. Sa femme le suit en tout, mais ce n'est que par peur et par bêtise, étant, comme je le crois, fort malheureuse. Au reste, je vis fort bien avec eux, quoique je me méfie de leur caractère, qui n'est pas aussi sincère que le mien. »

« Nous vivons fort bien avec *Monsieur* et *Madame*, dit-elle encore à Marie-Thérèse le 14 juillet 1775; ils sont l'un et l'autre fort réservés et fort tranquilles, au moins en apparence. *Madame* est Italienne de corps et d'âme; le caractère de *Monsieur* y est très-conforme; notre pli est pris, nous vivrons toujours sans division ni confiance, et je crois que le Roi est comme moi sur cet article (2). »

Et ailleurs encore (le 12 novembre 1775) : « Il est bien certain que non-seulement il n'y a point de brouillerie entre *Monsieur* et moi; mais ce qui est plus, c'est qu'on n'en croit pas, et tout le monde remarque mes bonnes manières pour lui et sa femme. Je dirai cependant à ma chère maman qu'elle est un peu trompée sur son compte. Il est bien vrai qu'il n'a pas les inconvénients de la vivacité et turbulence du comte d'Artois; mais à un caractère très-foible il joint une marche souterraine et quelquefois très-basse : il emploie

(1) Lettres publiées par M. Alfred d'Arneth, page 51.
(2) *Ibidem*, p. 141.

pour faire ses affaires et avoir de l'argent de petites intrigues dont un particulier honnête rougiroit. Par exemple, n'est-il pas honteux qu'un fils de France signe par-devant notaire un acte par lequel il achète de madame de Langeac, maîtresse de M. de La Vrillière, une forêt que ce ministre avoit attrapée au feu Roi par madame du Barry? Malheureusement pour *Monsieur,* toutes ces menées commencent à être connues et ne lui laissent ni considération ni affection publique. Il a même eu quelque temps la réputation d'esprit, qu'il a perdue par quelqu'une de ses lettres qui ont paru dans le public et qui étoient peu honnêtes et très-maladroites (1). »

Pendant que l'infortuné Louis XVI luttait, dans l'agonie de son pouvoir, contre la démagogie, le comte de Provence était pour beaucoup dans les démarches si ardentes du comte d'Artois auprès des puissances étrangères. C'est lui qui rédigeait, avec son purisme proverbial, les lettres politiques et les manifestes d'un des côtés de l'émigration. Avant même que Louis XVI eût péri sur l'échafaud, il prit le titre de Régent du Royaume; et enfin, devenu Roi par la mort si triste de Louis XVII, il erra fugitif en des asiles bien divers. L'Empereur de Russie Paul Ier avait donné d'abord à Mittau un abri à la famille royale française contre les mauvais vouloirs de la politique autrichienne. C'est dans cette ville que l'infortunée fille de Louis XVI, *Madame Royale,* après avoir été échangée contre les diplomates Maret et Sémonville et les conventionnels livrés aux Autrichiens par Dumouriez; après avoir subi à Vienne une sorte de captivité pendant trois années, vint se réunir à sa famille le 4 juin 1798, et se jeta dans les bras de Louis XVIII en s'écriant : « Vous êtes mon père! » Huit jours plus tard, elle avait contracté mariage avec son cousin le duc d'Angoulême.

L'Empereur Paul, reconnaissant alors du brillant accueil qu'il avait reçu à Versailles, à Chantilly, dans toute la France, lors de son voyage sous le nom de Comte du Nord, se montrait le plus chaud partisan des intérêts des Bourbons et des Français royalistes; et, dans son enthousiasme du moment,

(1) Lettres publiées par M. Alfred d'Arneth, page 149.

il s'était mis à la tête d'une croisade contre la révolution, et y avait entraîné l'Autriche et l'Angleterre, toujours prête à se liguer pour abaisser la puissance de la France. Mais la conduite équivoque de l'Autriche en Sardaigne, les succès du général républicain Masséna en Suisse, allumèrent bientôt la fureur du czar, qui, s'en prenant follement à tout le monde de ses défaites et de la mauvaise foi autrichienne, chassa ignominieusement et le Roi, et sa famille, et tous les soldats du prince de Condé, au milieu du plus rigoureux hiver, le jour même du fatal anniversaire du 21 janvier. Cette fuite fut, pour l'histoire de la famille royale et des calamités humaines, un des plus cruels épisodes à retracer.

Varsovie était alors sous la domination de la Prusse. Chassée de sa résidence de Mittau, la famille royale ne savait où reposer sa tête. La noble et touchante fille de Louis XVI ayant eu l'idée d'écrire à la Reine de Prusse pour implorer son appui, obtint, pour le Roi fugitif et pour les siens, la liberté d'habiter Varsovie. La menace du poison d'émissaires de Paris l'en chassa en 1805. La Prusse lui ayant refusé de poursuivre ceux qu'on accusait de la tentative, le Roi se réfugia à Calmar, en Suède. C'est là que, le 5 octobre 1805, le comte d'Artois le vint rejoindre, après dix ans de séparation.

Au promontoire de Stensoe se trouve une pierre où la tradition rapporte que le Roi Gustave Wasa prit pied en débarquant, le 31 mai 1520. Louis XVIII y fit graver une inscription latine dont voici la traduction :

« C'est ici qu'a débarqué le Roi Gustave Ier, quand il fut rendu à sa patrie. Sous le règne heureux de Gustave-Adolphe IV, ce lieu a été visité par le Roi de France Louis XVIIIe, Roi abandonné des François, qui a remis l'inscription latine qu'on voit ici. »

Ce prince avait composé une relation de ce petit voyage, qui n'a jamais été imprimée.

C'est pendant son séjour à Calmar que Louis XVIII reçut du gouvernement prussien un avis qui lui interdisait le séjour à Varsovie, et qu'il alla, sur l'invitation de l'empereur Alexandre Ier, chercher un refuge à son ancienne résidence de Mittau, dans le palais des ducs de Courlande, asile dont

il fut chassé de nouveau par les armes victorieuses de Napoléon et la paix de Tilsitt, le 8 juillet 1807.

L'Angleterre devint le dernier refuge de cette royauté errante.

En résumé, il ne faut point être injuste envers ce prince, ambitieux et jaloux sous un règne où il ne se trouvait pas à sa place, mais qui, une fois sur le trône, s'y montra un vrai Roi, en dépit de ses faiblesses pour l'influence étrangère, des hésitations et des partialités de son pouvoir. Comme tous les souverains de transition, qui ont tous les partis à la fois à ménager et à contenir, il a soulevé de terribles récriminations. Sa mémoire sera éternellement entachée par le crime inutile du procès et de l'exécution du maréchal Ney, que couvrait la capitulation de Paris. Mais s'il a méconnu assez son époque pour être refoulé une seconde fois dans l'exil, s'il a commis de graves fautes, il faut néanmoins reconnaître qu'il a rendu d'importants services à la France, à la rude et difficile époque de la Restauration.

Qu'on me pardonne d'anticiper pour faire connaître une pièce caractéristique autographe, sorte de proclamation ou manifeste, que je possède de ce prince. La voici :

« La conduite des Armées Alliées réduira incessamment mon Peuple à s'armer en masse contre elles, à l'exemple des Espagnols. Plus jeune, je me mettrois à sa tête, mais si l'âge et les infirmités ne me le permettent, au moins je ne veux pas sembler conniver aux violences dont je gémis. Je suis résolu, si je ne puis obtenir justice, à me retirer de mon Royaume et à demander asyle au Roi d'Espagne. Si ceux qui, même après la capture de [*celui* effacé] l'homme auquel seul ils avoient déclaré la guerre, continuent à traiter mes sujets en ennemis, et qui doivent par conséquent me regarder comme tel, veulent attenter à ma liberté, ils en sont les maîtres; j'aime mieux être dans une prison qu'aux Tuileries, témoin passif du malheur de mes enfants.

» LOUIS.

» Ce 21 juillet 1815. »

CCCV

L'EMPEREUR LÉOPOLD II AU COMTE DE RAGENCK, SON AMBASSADEUR A MADRID (1).

D'abord, l'Empereur, qui croit au succès de la fuite de sa sœur et qui la suppose arrivée à Luxembourg, avec la famille royale, après que le Roi, resté à Metz, a été arrêté, puis délivré, donne l'ordre à son ministre de s'entendre avec la Cour d'Espagne sur les mesures politiques à prendre, déterminé qu'il est à venir au secours de son beau-frère par toutes les voies possibles. — Plus tard, Léopold apprend que toute la famille royale a été arrêtée et reconduite à Paris. — La nouvelle n'est pas encore certaine pour lui, ce qui prouve la difficulté que la vérité rencontrait à se faire jour dans ces temps de trouble et d'agitation. — L'Empereur a écrit à toutes les grandes Puissances pour établir un concert et prévenir de nouveaux attentats contre le Roi et la Reine. — Sa lettre a un accent de bonne foi, mais une politique d'apathie devait succéder à ce premier zèle.

[5 juin et 6 juillet 1791.]

Monsieur le comte de Ragenck, le courrier qui vous remettra la dépêche de la chancellerie d'État ci-jointe, avoit été expédié de Vienne pour vous informer de ce qui s'étoit passé, et de mes intentions relativement au congrès de paix de Sistow, aux négociations de la Cour de Berlin et de la mission du sieur de Bischofsverder avec moi, et enfin pour vous informer, et, par votre canal, la Cour d'Espagne, et vous donner les directions

(1) Cette lettre, commencée le 5 juin, n'a été expédiée que le 6 juillet, après l'arrestation du Roi à Varennes et son retour à Paris. L'original appartient à madame la comtesse Georges Eszterházy, veuve d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'Empereur d'Autriche à Madrid, un des curieux d'autographes les plus distingués que j'aie connus.

nécessaires sur les affaires de France. Pour ce qui regarde les deux premiers points, vous vous tiendrez exactement aux ordres que vous recevez dans la dépêche de la chancellerie. Mais, quant aux affaires de France, les circonstances étant changées depuis le départ de ce courrier de Vienne, par la fuite du Roi et de la Reine, et de toute la Famille royale, qui à présent se trouve à Luxembourg, le Roi étant resté à Metz, après avoir été poursuivi, arrêté et puis délivré, et par la déclaration que le Roi même a donnée à l'Assemblée Nationale, après son départ. Je vous écris cette lettre pour vous déclarer que vous pouvez faire usage, vis-à-vis le ministre d'Espagne, des instructions contenues dans la dépêche relativement aux affaires de France, comme contenant mes intentions antérieures à l'évasion du Roi, en y ajoutant en même temps que mon intention, en conséquence de cet événement décisif, est de seconder et d'appuyer toutes les demandes du Roi de France à présent libre, soit en argent, déclaration à faire ou troupes, avec la plus grande force, énergie et vigueur, comme parent, allié et ami ; que je suis persuadé que la Cour d'Espagne en agira de même le plus promptement possible, soit en faisant les déclarations nécessaires pour apprécier les démarches que le Roi pourroit faire, soit en mettant en mouvement ses troupes vers les confins, pour en imposer et appuyer les déclarations que la Cour d'Espagne feroit à l'Assemblée, et s'en servir si le Roi les demandoit même en France, en cas de besoin. En conséquence, vous trouverez la copie de la lettre autographe que je vous envoie ci-joint pour le Roi d'Espagne, différente

de celle qui est jointe à la dépêche, et dont je vous joins ici la copie, ayant dû l'adapter aux circonstances et la corriger en conséquence.

Je vous préviens également que j'ai engagé le Roi de Sardaigne, les Suisses et l'Empire à agir de même, et que j'ai tout lieu de croire sur les bonnes dispositions des Cours d'Angleterre et Berlin. Vous réglerez votre langage en conséquence.

Je suis avec une parfaite estime,

Votre très-affectionné,

LÉOPOLD.

Padoue, ce 5 juin 1791.

J'allois vous expédier ce courrier, et j'attendois seulement, pour le faire partir, la confirmation de la nouvelle de la délivrance du Roi de France. Celle-ci ne la confirme nullement, tandis que la nouvelle que le Roi, la Reine et la Famille royale ont été arrêtés et transportés à Paris, a acquis plus de consistance. J'ai donc lieu de craindre avec fondement que cette dernière nouvelle ne soit malheureusement que trop vraie, et vous sentez bien les funestes conséquences et suites qu'on en peut craindre pour les personnes du Roi, de la Reine et de leur Famille. J'ai résolu, en conséquence, de faire tous les efforts imaginables pour empêcher, au moins avec le concours des autres Puissances, la suite des attentats qui pourroient être faits contre leurs personnes, et les inconvénients tendant à la destruction de toute la Monarchie, Gouvernement et autorité quelconque. Et voulant agir avec le concours de toutes les

autres Puissances, j'ai écrit, en date d'aujourd'hui, une lettre à l'Impératrice de Russie, aux Rois de Prusse, d'Angleterre, de Naples et de Sardaigne, comme je fais par la lettre ci-jointe au Roi d'Espagne, pour faire connoître à ces Cours mes intentions, et leur envoyer un projet de déclaration commune à faire, dont je vous envoie ci-joint copie pour votre règle. Vous demanderez immédiatement audience au Roi dans les formes accoutumées; vous lui présenterez ma lettre ci-jointe, ainsi que les copies à son ministre, et appuierez cette représentation de tout ce que vous croirez devoir y ajouter de convenable et efficace, pour engager le Roi et son ministre à entrer dans mes vues, et agir de concert avec moi avec promptitude et vigueur. Vous aurez dans la suite promptement les instructions ultérieures, en conséquence, par la chancellerie d'État.

Je vous joins pareillement une autre lettre de ma main pour le Roi d'Espagne, dont vous ne ferez aucun usage, hors le seul et unique cas que, pendant le temps que ce courrier mettra à venir en Espagne, on y ait reçu la nouvelle sûre et positive que le Roi et la Reine soient en liberté. Dans lequel cas, vous la présenterez immédiatement au Roi de ma part.

Je suis avec une parfaite estime,

Votre très-affectionné,

LÉOPOLD.

Padoue, ce 6 juillet 1791.

CCCVI

POUVOIRS GÉNÉRAUX QUE LE ROI, APRÈS SON ARRESTATION A VARENNES, ENVOYA AUX PRINCES, SES FRÈRES, PAR M. DE FERSEN (1).

Le Roi se confie à l'honneur et à la générosité des souverains. — Tout emploi de force doit être placé en arrière des négociations.

Paris, 7 juillet 1791.

Je m'en rapporte absolument à la tendresse de mes Frères pour moi, à leur attachement pour leur patrie, à l'amitié des Princes souverains, mes parents et alliés, et à l'honneur de la générosité (*sic*) des autres Souverains, pour convenir ensemble de la manière et des moyens à employer dans les négociations, dont le but doit tendre au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans le Royaume; mais je pense que tout emploi de forces ne doit être que placé en arrière des négociations. Je donne tout pouvoir à mes Frères de traiter dans ce sens-là avec qui ils voudront, et de choisir les personnes pour employer dans ces moyens politiques.

LOUIS.

(1) Cette pièce autographe m'a été donnée par mon ami le vicomte de Fontenay.

CCCVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Nouvelles heureuses de sa filleule dont elle se félicite. — Défense de venir à Paris. — Inquiétudes sur M. de Goguelat, qui s'est sauvé avec M. de Bouillé.

9 juillet 1791.

Je viens de recevoir de toi la plus petite épître qu'il soit possible de voir; mais elle m'a fait grand plaisir, parce que tu me mandes qu'Hélène et toi se portent bien : tâchez que cela dure. En conséquence, ne vous avisez pas de venir. Non, mon cœur, la secousse de l'âme est toujours moins dangereuse à Trèves qu'à Paris; restez-y donc jusqu'à ce que les esprits soient calmés tout à fait. Je ne sais pas trop comment tu feras pour vivre, car la loi pour les émigrants va être très-sévère. Paris est tranquille à l'extérieur.

On dit que les esprits sont en fermentation. Je ne sais pas, au fait, ce qui en est. Nous nous portons incroyablement bien. Adieu; je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

La lettre était terminée; la Princesse reprend la plume

N° 26.

Vous devez sentir qu'il m'est impossible à présent de m'informer de ce que vous vouliez pour votre

mari (1). Tâchez de découvrir si un homme de l'état-major nommé Goguelin (2) est sauvé avec M. de Bouillé. Nous en sommes inquiets.

J'ai été bien malheureuse, mon cœur; je le suis encore, surtout de ne pouvoir pas avoir de nouvelles sûres du pays étranger. J'ai pu voir hier mon abbé; j'ai causé bien à fond avec lui, cela m'a remontée; je suis à présent beaucoup moins souffrante que vous ne le seriez à ma place. Ainsi, tranquillisez-vous pour moi : vous n'y manquerez, si vous avez lu cette lettre.

CCCVIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Ce 14 juillet 1791.

Je voudrois savoir, mon cœur, si vous avez reçu les lettres que je vous ai écrites depuis mon arrivée : je l'espère; car sans cela tu auras été inquiète de moi. Nous nous portons toujours bien, menant la même vie et étant aussi gardés qu'il y a huit jours. Le rapport de l'affaire a été fait hier; les conclusions sont que le Roi ne peut pas être jugé : par les décrets il le prouve,

---

(1) Depuis les mots qui suivent jusqu'à la fin de cette lettre, la Princesse a écrit en encre sympathique d'une lecture presque impossible.

(2) Le baron de Goguelat. Bouillé avait de l'étranger écrit à l'Assemblée une lettre à la fois généreuse et folle par laquelle il assumait sur sa tête toute la responsabilité du départ du Roi, comme si seul il l'eût enlevé. M. de Goguelat l'avait accompagné.

mais plusieurs membres le disputent. On dit que cela sera décidé samedi ; je ne le crois pas, car une grande partie de l'Assemblée doit parler. Il y a eu un peu de mouvement aujourd'hui, parce que les femmes d'un des clubs sont venues présenter une pétition que l'Assemblée n'a pas voulu recevoir. Elles ont dit qu'elles reviendroient demain. On doit la lire à l'ouverture de l'Assemblée : je crois que c'est pour demander qu'il n'y ait plus de Roi. Il me paroît encore impossible de prévoir la conduite que tiendra l'Assemblée. Duport, Lameth, Barnave, d'André, Lafayette, tout cela est pour la monarchie, mais je ne sais pas s'ils l'emporteroient.

Il y a eu aussi aujourd'hui une fédération. Le canon et le tambour ont tiré et battu toute la journée, et le quai est rempli de monde. Si l'on avoit le cœur gai, ce spectacle seroit superbe. Ah ! mon cœur, priez pour moi, mais surtout pour le salut de ceux qui seront peut-être les victimes de tout ceci. Si j'en étois sûre, je ne souffrirois pas tant ; je me dirois : Une éternité de bonheur les attend : ce n'est donc que pour moi que je sens ma douleur. Mais je t'avoue que l'inquiétude sur cet article augmente beaucoup la peine que j'éprouve. Rassemblez toutes les bonnes âmes que vous connoissez, pour cela ; il y en a parmi qui y sont plus intéressées que d'autres, et qui y ont certainement bien pensé. Le château de Guy a pensé être pillé. Nos amies sont bien malheureuses, privées depuis plus de trois semaines des seules consolations qui puissent soutenir ; mais le Ciel y a pourvu une fois, et leur courage est toujours le même. Que de malheurs chaque individu éprouve ! Plus heureuse que nos amies, j'ai repris, depuis cette semaine, mon genre

de vie accoutumé; mais que mon âme est loin de pouvoir en jouir comme je le voudrois! Il faut que Dieu soit bien bon pour pouvoir la supporter. Cependant je suis calme; et si je ne craignois pas pour d'autres que pour moi, il me semble que je supporterois facilement ma position, qui, *quoique je ne sois pas prisonnière,* ne laisse pas que d'avoir des désagréments.

Je crois, mon cœur, que votre moral a beau ne pas faire effet sur le physique, vous feriez très-mal de venir avant la fin de votre nourriture: votre petite en souffriroit certainement; et jusqu'à ce que le calme soit tout à fait rétabli, et que vous ne soyez plus destinée par les lois de la nature à vous consacrer aux soins que demande de vous ce petit être, il faut que vous y restiez.

Adieu, mon cœur, je vous embrasse et vous aime bien tendrement.

Ce 15.

Le décret vient d'être porté; le Roi est hors de cause. M. de Choiseul et les gardes du corps seront jugés (1); les autres resteront en état d'arrestation. Les femmes sortent, cette nuit, de l'Abbaye.

J'ai vu aujourd'hui le fils de votre amie: qu'il m'a fait mal à voir! Son nom m'a déchiré le cœur.

(1) M. de Choiseul, qui devait commander avec M. de Goguelat la première escorte à Pont-de-Sommevelle et les escortes suivantes de la famille royale fuyant vers Varennes. M. de Goguelat avait réussi à gagner l'étranger avec M. de Bouillé; mais M. de Choiseul avait été arrêté auprès du Roi, avec M. de Damas et avec les gardes du corps de Moustier, de Malden et de Valory. Choiseul et Damas avaient été dirigés d'abord sur Verdun, puis sur Paris. On sait comment les gardes du corps avaient été ramenés dans cette ville.

Adieu, je me porte bien et suis nécessairement distraite par la vie que je mène.

Il y a eu un peu de mouvement dans le peuple, mais beaucoup de frayeur.

CCCIX

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

Conseils sur la conduite à tenir après le retour de Varennes. — Proposition de pouvoirs à envoyer à *Monsieur*.

[Vers la mi-juillet 1791.]

Le malheur affreux qui vient d'arriver doit changer entièrement la marche des affaires, et si l'on persiste dans la résolution où on étoit de faire agir pour soi, ne le pouvant plus par soi-même, il est nécessaire de recommencer les négociations, et de donner à cet effet un plein pouvoir. Il faut que la masse de puissance qui agira soit assez forte pour en imposer, et préserver ainsi des jours précieux. Voici les questions auxquelles on doit répondre :

1° Veut-on qu'on agisse malgré toutes les défenses qu'on seroit dans le cas de recevoir?

2° Veut-on donner les pleins pouvoirs à *Monsieur*, ou au comte d'Artois?

3° Veut-on qu'il emploie sous lui le baron de Breteuil ou M. de Calonne, — ou veut-on lui en laisser le choix? Voici la forme des pleins pouvoirs :

---

(1) Lettre écrite en chiffre. — Archives impériales de Vienne.

« Étant détenu prisonnier dans Paris, et ne pouvant plus donner les ordres nécessaires pour rétablir l'ordre dans mon Royaume, pour rendre à mes sujets le bonheur et la tranquillité, et recouvrer mon autorité légitime, je charge *Monsieur* de veiller pour moi à mes intérêts et à ceux de ma couronne. Je m'engage à ratifier, dès que je serai en liberté, tous les traités, conventions ou autres pactes qu'il pourra contracter avec les différentes Puissances qui voudront bien prendre ma défense, — donnant, à cet effet, des pouvoirs illimités. J'engage ma parole royale de tenir religieusement et sans restriction tous les engagements qui seront stipulés avec lesdites Puissances. Je confirmerai de même toutes les commissions, brevets ou emplois que *Monsieur* aura cru nécessaire de donner aux différentes personnes qu'il jugera à propos d'employer, ce à quoi je m'engage, foi de Roi.

Fait à Paris, etc.

CCCX

NOTE JOINTE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE
ET ENVOYÉE
PAR LE SECRÉTAIRE D'AMBASSADE BLUMENDORFF.

Opinion de quelques chefs de l'Assemblée nationale sur la conduite que doit tenir le Roi pour reconquérir la confiance publique. — Solidarité des autres souverains menacés en sa personne.

Le 11 juillet 1791.

Voici une note rédigée par quelques chefs coalisés de l'Assemblée Nationale que l'on m'a prié de transmettre à Votre Excellence, en lui demandant en même temps une réponse prompte et ostensible qu'on pourroit communiquer au rédacteur de la note.

« L'opinion publique n'est pas encore fixée sur le grand événement du 21 de juin. Quoique les esprits soient un peu revenus de cette fureur contre le Roi et sa famille, qui avoit éclaté les premiers jours, on est néanmoins assez généralement persuadé qu'il n'est pas propre à faire exécuter la Constitution, encore moins à la faire respecter. Cette idée, fondée sur le fait, durera tant que l'on croira qu'il est secrètement opposé à la Constitution. Si l'on veut conserver le Roi et avec lui la monarchie, il faut absolument lui rendre la confiance de la nation, la persuader qu'elle gouverne et établit des lois qu'il fait exécuter. Les protestations qu'il pourroit faire à cet égard n'auroient pas le pouvoir de faire changer la disposition des esprits, car si elles

ne sont pas appuyées sur de nouveaux motifs, sur des raisons différentes de celles qui existent maintenant, la nation ne croira pas davantage au second serment qu'elle ne croit maintenant à l'effet du premier. Il faut que le Roi prouve qu'il est revenu de ses premières idées, qu'il se rende recommandable à la nation et qu'il efface par quelques services les impressions fâcheuses qui existent contre lui. Maintenant, quels sont les moyens que le Roi peut avoir pour faire sa paix avec la nation et la persuader de sa bonne foi? Ils se réduisent à deux. Le premier est de faire rentrer en France une partie de sa famille et ceux des émigrants qui étant propriétaires et honnêtes gens, sentent que le bien de leur pays est lié intimement au leur propre. Le second moyen consiste à faire reconnoître la Constitution française par les Puissances alliées de la France. Par là le Roi retrouvera la considération dont il a absolument besoin, et c'est tout ce qu'il lui faut. Il n'est pas douteux que son autorité, toute restreinte qu'elle est, reprendra toujours ce qui lui est nécessaire, et qu'elle est inattaquable si elle survit à une révolution telle que celle-ci. Au contraire, si le Roi reste avili sur le trône, alors tous les liens du gouvernement étant relâchés, la nation reste en révolution, et la monarchie en danger par l'impossibilité de faire choix d'aucun membre de la dynastie actuelle, par la progression naturelle des idées de liberté et d'égalité et par l'effet de cet orgueil national que les circonstances ont fait naître, et qui est dirigé vers ce point de ne rien céder à des considérations individuelles. Joignez à cela l'exagération probable de la première législature, si elle arrive au moment où

l'opinion sera tournée contre le monarque. Dans cette position, si la nation craint que les Puissances étrangères ne s'apprêtent à la troubler, alors, ne voyant plus de salut que dans un bouleversement universel, elle jurera la perte de tous les rois ; elle périra plutôt que de ne pas réussir dans ce projet, que la politique même lui conseillera. Tous les intérêts coïncident donc ici, et si l'intérêt du Roi des François est de conserver la confiance de la nation, l'intérêt des Cours étrangères est que le Roi de France conserve sa couronne et que le contagieux exemple d'un Roi détrôné ne vienne pas ébranler ceux qui ne sont pas très-solidement assis sur leur trône. Les Rois doivent donc voir ici que leur intérêt les oblige d'agir, et d'agir promptement. Par cette démarche prompte ils forceront les émigrants à renoncer à leur projet et à en suivre un plus raisonnable : celui de rentrer dans leurs foyers, de regagner l'opinion populaire, de se fondre dans la Constitution, et de calmer par leur présence ces sentiments d'aigreur et de haine qui tôt ou tard porteront la législature elle-même à des mesures violentes à leur égard. Dans trois jours, on fait le rapport de la grande affaire. Malgré les efforts et les cris de la plupart des patriotes, les chefs de la révolution ont pris le parti vigoureux de soustraire le Roi à toute poursuite. L'opinion reviendra sans doute à cette idée, mais elle en est loin encore, et l'Assemblée Nationale sentira que, pour être digne de commander à l'opinion, il faut marcher en avant d'elle et la forcer de suivre. On espère qu'il n'y aura pas de discussion à l'Assemblée, ou que cette discussion ne sera pas longue ; d'après cela il faut s'occuper des moyens

de replacer le Roi sur le trône, non-seulement matériellement, mais environné de la confiance et du respect sans lequel on ne sauroit être Roi. Il n'y a pas un moment à perdre. C'est pour cela qu'on a jeté rapidement ces idées sur le papier. On pourra les développer plus au long dans un mémoire qu'on enverra. »

Remarques du comte de Mercy, écrites en marge de la note précédente.

Cette note a été remise par une personne qui, avec les meilleures intentions et des principes très-éloignés de la démocratie, fréquente cependant ceux qui la professent.

Les chefs coalisés dont il est question sont MM. de Méréville, Alexandre de Lameth, Barnave, Duport et le marquis de Lafayette.

La connoissance que j'ai de ces personnages, de leur caractère, de leur perversité, ne me permet pas de supposer l'ombre d'une bonne intention dans leur démarche; elle n'a visiblement d'autres motifs que l'embarras où doivent se trouver les factieux dans la prévoyance et la peur des dangers auxquels ils succomberoient si les Puissances s'accordoient sur les moyens d'exercer contre eux une juste vengeance.

Cette observation développe tout leur plan. On y voit l'insolente logique avec laquelle ils cherchent à intimider les trônes, en leur annonçant le projet insensé de les renverser. Cette choquante menace suffiroit seule pour exciter l'attention des Cours sur un système, lequel, propagé par des scélérats qui joignent des talents

à une audace sans bornes, finiroit par bouleverser l'Europe, si l'on ne se hâtoit d'en étouffer les germes dans les lieux mêmes où il a pris naissance.

Je me suis borné à répondre à la note, que n'ayant ni mission ni qualité à me mêler de pareils objets, je ne ferois aucun usage de ce qui m'étoit communiqué; qu'une conduite la plus circonspecte et irréprochable ne m'ayant pas garanti d'être soupçonné et calomnié en France, je m'étois bien promis de redoubler de précaution pour éviter des désagréments aussi injustes que fâcheux à éprouver.

CCCXI

LE COMTE DE MERCY A L'EMPEREUR LÉOPOLD II (1).

Suites de la désastreuse arrestation de la famille royale à Varennes. — Défaut d'entente entre les Puissances, dont la plupart reculent devant une intervention directe. — Il détourne l'Empereur des mesures actives et conseille un rôle purement comminatoire. — Suggestions de M. de Fersen sur la politique à suivre. — Le comte de Metternich. — Mesures conservatrices à prendre dans les provinces Belgiques.

[Spa, juillet 1791.]

Après avoir rempli à Bruxelles ce qui étoit au pouvoir de mes foibles soins et de mon zèle, profitant de la permission de venir ici prendre les eaux dont ma santé a un si pressant besoin, je m'y trouvois depuis peu de jours, lorsque j'y ai reçu les très-gracieux

(1) Archives impériales d'Autriche.

ordres datés de Padoue du 4, 5 et 6 de ce mois. Votre Majesté Impériale n'étoit alors qu'inexactement informée d'un événement dont l'issue a été des plus malheureuses, et qui par cela même n'admettoit aucune des dispositions qui étoient prescrites aux Sérénissimes Gouverneurs Généraux ainsi qu'à moi. En effet, la position actuelle du Roi et de la Reine de France, retombés dans leur captivité, ne présente que des doutes, des difficultés extrêmes et des dangers dans les moyens de les secourir. Par la note insignifiante que l'Espagne a fait remettre au comte de Montmorin, le 1er de juillet, elle n'est presque plus à même d'adopter la déclaration proposée par Votre Majesté. Il y a peu à se flatter que l'Angleterre se prête bien facilement à cette démarche, d'où il est à présumer que le Roi de Prusse s'y refuseroit. Alors, ce langage noble et ferme qui, tenu unanimement, auroit dû produire un grand effet, ne donneroit lieu qu'à des pourparlers vagues, longs et stériles, à moins que les atrocités de l'Assemblée Nationale et son arrogance ne choquent assez sensiblement la dignité des Cours pour les forcer en quelque manière à aller au delà des bornes où il est visible que la plupart d'entre elles voudroient se renfermer. Cette supposition peut se réaliser. Elle est vraisemblablement la seule d'où l'on doive attendre un concours général d'efforts et de mesures contre la démocratie françoise. Ses dangers, quelque évidents qu'ils soient pour l'Europe, à moins de quelque cause prompte et violente, ne porteront qu'à des moyens de précaution. Chacun les établira chez soi selon sa convenance, tandis que celle de l'Angleterre consistera à

entretenir un foyer qui lui assure la destruction certaine d'une puissance rivale. Il est difficile de voir politiquement la situation de la France sous un autre aspect, et c'est ce qui laisse si peu d'espoir de la faire sortir de l'abîme où elle se trouve plongée. Si cependant par des incidents quelconques toutes les Puissances avoient intérêt à l'en tirer, ma fidélité et mon zèle m'imposent d'observer que Votre Majesté ne pourroit y coopérer qu'avec de très-grandes précautions, et par une contenance plus menaçante qu'active. Ce seroit au parti royaliste à lui en procurer les moyens en remettant aux troupes impériales la garde des places frontières du Cambrésis, de la Flandre et du Hainaut françois. Dans cette position, Paris se trouveroit découvert, les provinces Belgiques resteroient contenues, ce qui est un point bien important. L'Espagne, le Roi de Sardaigne, les Suisses et une association de Princes de l'Empire renforcée de quelques troupes prussiennes, auroient assez de facilité à rétablir dans la monarchie françoise l'ordre convenable au système général.

Ces remarques sommaires sont susceptibles de bien des détails qui se combineroient tous avantageusement avec le service de Votre Majesté. Mais quelles que soient les mesures que sa profonde sagesse la déterminera à adopter, il ne sera pas inutile de se garantir des obstacles que l'influence des Princes françois, celle de leurs absurdes conseils et de cet essaim de brouillons fugitifs qui les environne, ne manqueroient pas de faire naître à tout ce qui pourroit être sagement concerté et opéré avec fruit. J'ai vu de près un échan-

tillon de ces dangers dans la manière dont *Monsieur* et M. le comte d'Artois se sont conduits et expliqués à Bruxelles. Il me semble que la première condition à leur imposer seroit qu'ils tentassent seuls, de leur côté, tout ce qu'ils pourront, et que ni eux ni les leurs n'eussent à se mêler en rien de ce qui pourroit être entrepris en faveur de leur cause, sous la seule exception de se prévaloir des intelligences qu'ils prétendent avoir dans les places frontières pour les faire remettre sous la garde des troupes de Votre Majesté.

Le comte de Fersen, gentilhomme suédois, qui de tout temps s'est distingué par son zèle pour le Roi et la Reine de France, qui a le plus contribué aux préparatifs de leur évasion, a su se procurer un moyen d'être instruit des vues actuelles de ces infortunés Souverains, de leur plan de conduite, et de ce qu'ils souhaiteroient qui fût fait pour les favoriser. Cela se réduit au désir que les Puissances amies et alliées de la France se décidassent à traiter entre elles, dans un congrès, des moyens propres à ramener l'ordre dans la monarchie, et à y rétablir l'autorité royale. Ces négociations devroient être appuyées par des forces imposantes, mais toujours tenues dans une distance convenable à menacer la démocratie françoise sans la provoquer aux crimes et aux massacres. Je ne connois encore que le fond de cette idée; si Votre Majesté daigne le permettre, les développements en seront mis sous ses yeux par le comte de Fersen. Je lui dois le témoignage que ses qualités personnelles le rendent aussi recommandable que le nom qu'il porte.

D'un autre côté, il m'est arrivé de la part du secré-

taire d'ambassade Blümendorff une note chiffrée dont je joins très-humblement, ici, une copie. Les remarques que j'ai placées à la marge donnent les éclaircissements nécessaires à cet objet et justifient la réponse que j'ai cru devoir y faire.

A mon passage à Liége, où j'avois donné rendez-vous au comte de Metternich, je lui ai transmis mes notions et mes idées sur les Pays-Bas. J'aurois bien désiré que ce ministre eût pu réussir à pacifier entièrement les troubles de ce petit pays voisin, qui ne tiennent qu'au refus du Prince et de son ministre d'imiter le grand exemple de clémence et de bonté que Votre Majesté a donné dans ses provinces Belgiques. Cette réticence est d'autant plus fâcheuse qu'elle retient, fort mal posté, un corps considérable de troupes impériales, qui seroit employé très-utilement à couvrir les frontières dégarnies du duché de Luxembourg. J'observerai de plus que si les Liégeois restent trop longtemps victimes des haines et des vengeances particulières, ils pourroient prendre le parti de se livrer à la démocratie françoise et lui fournir dans ce point de ralliement des facilités à se propager qui pèseroient directement sur les provinces de Votre Majesté, et y alimenteroient l'effervescence d'un petit nombre de mauvais sujets dont il seroit essentiel d'extirper jusqu'aux moindres restes.

Dans les premiers jours du mois prochain, je retournerai à Bruxelles pour m'y tenir prêt à obéir aux ordres qu'il plaira à Votre Majesté de m'y faire donner.

Je suis, etc.

CCCXII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Proclamation de la loi martiale contre une émeute au Champ de Mars. Il y a eu vingt morts. — L'esprit de la garde est fort bon : il est monté par la perte de six de ses soldats dans cette échauffourée.

Ce 18 juillet 1791.

Nous avons, depuis trois jours, un sabbat un peu fort. Le Champ de Mars étoit occupé par les sans-culottes, qui y tenoient une petite assemblée nationale; ce qui n'a pas eu de succès auprès de la véritable. En conséquence, elle a ordonné que la loi martiale soit publiée. Le drapeau rouge a été déployé. Vingt de ces malheureux ont été tués, cent blessés, plusieurs noyés. Six de la garde ont péri, c'étoient des bourgeois; ce qui anime beaucoup les autres, qui se sont portés au château avec zèle. L'esprit général de la garde est fort bon pour l'exécution de la loi; ils ont un grand désir de se débarrasser des gueux qui font le train. Adieu; je n'ai ni le temps ni la volonté de réfléchir sur tout cela. Je t'embrasse.

Il s'agit, dans cette lettre, de l'émeute du 17, au Champ de Mars. Les révolutionnaires avaient signé, sur l'autel de la patrie, une pétition pour demander la déchéance du Roi. La proclamation de la loi martiale par la municipalité n'ayant pas réussi à dissiper les attroupements, la garde fit feu, et plusieurs personnes furent tuées. La populace, qui ne veut

l'exécution de la loi que quand elle ne se tourne pas contre elle, se souvint, le 12 novembre 1793, contre Bailly, de ces coups de feu, et la tête de cet homme de bien tomba.

CCCXIII

JEAN DE SIMOLIN AU COMTE D'OSTERMANN (1).

Émeute sanguinaire. — A la lanterne! Les têtes! les piques! — On a déjà choisi le successeur du Roi.

Apostille à une lettre en date du 7/18 juillet 1791.

Vendredi 15, quand les députés, la séance levée, voulurent sortir de la salle, ils furent investis d'une multitude immense, qui se pressoit aux portes. Des insultes, des menaces furent adressées aux membres les plus estimables; il fallut qu'une grande partie rentrât et que l'autre s'échappât par des détours. La lanterne! les têtes! et les piques! et toutes les horreurs de la populace enfiévrée sembloient prêtes à se renouveler.

Au même instant, le Champ de Mars étoit rempli de citoyens échauffés contre l'esprit de l'Assemblée Nationale, et demandant seulement deux choses : le renouvellement du corps législatif, et celui de la puissance exécutive. Cette pétition modeste étoit accompagnée d'un vœu très-manifesté pour mettre M. Robespierre sur le trône d'Henry IV. M. Robespierre, Roi des François!

---

(1) Archives de Moscou.

Les Jacobins se sont assemblés. Robespierre étant à la tribune, une députation du Palais-Royal est venue solliciter l'admission. La société l'a accueillie avec transport : l'orateur a exposé la demande de la section du Palais-Royal, qui veut que le Roi soit jugé, qui refuse sa sanction au décret par lequel il est mis hors de cause, et qui même a déjà choisi le successeur de Louis XVI.

CCCXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle a hors du royaume tant de gens qui l'intéressent, que cela lui fait horreur à penser. — On a tiré sur le peuple ameuté. — On dit que M. de Bouillé a fait arrêter un révolutionnaire à Luxembourg. — Elle est encore tout émue de la secousse du 17. — Heureux qui, tenant toujours son âme entre ses mains, ne voit que Dieu et l'éternité! — Elle conserve l'esprit serein au milieu de tous ses maux. — Elle ne peut s'empêcher de rire encore en songeant à des épisodes du voyage de Varennes.

Ce 23 juillet 1791.

Si je n'avois pas eu de tes nouvelles par Bombe, je serois inquiète de toi, car il y a longtemps que je n'ai eu de lettres de toi. As-tu reçu la dernière que je t'ai écrite? Elle n'est pas fraiche; car je n'ai pas eu le temps, depuis, de te dire un petit mot. J'ai à présent, hors du royaume, tant de gens qui m'intéressent, que cela fait horreur à penser, et m'emporte beaucoup de temps. Tu sais que l'on a été obligé de tirer sur le peuple, il y a cinq jours; depuis ce moment, tout est tranquille, mais on fait sur l'étranger des histoires

de toutes les manières. Pour moi, j'écoute tout ce que l'on dit et garde mes réflexions pour un autre temps. On dit que M. de Bouillé a fait arrêter M. Heiman à Luxembourg. Dis-moi, je te prie, ce qui en est. Si cela est vrai, rien n'est plus clair que ce qui est arrivé.

Je suis encore un peu étourdie de la secousse violente que nous avons éprouvée; il faudroit pouvoir passer quelques jours bien tranquille, éloigné du mouvement de Paris, pour remettre ses sens; mais, Dieu ne le permettant pas, j'espère qu'il y suppléera. Ah! mon cœur, heureux l'homme qui, tenant toujours son âme entre ses mains, ne voit que Dieu et l'éternité, et n'a d'autre but que de faire servir les maux de ce monde à la gloire de Dieu, et d'en tirer parti pour jouir en paix de la récompense éternelle! Que je suis loin de cela! Cependant n'allez pas croire que mon âme est livrée à une douleur violente; non, j'ai même conservé de la gaieté. Hier encore, j'ai beaucoup ri en me rappelant des anecdotes ridicules de notre voyage; mais je suis encore dans l'effervescence. Vous, qui êtes bien aussi vive que moi, vous devez sentir ma position. Cependant, j'espère que je ne serai pas encore longtemps comme cela. Demande-le à Dieu pour moi, je t'en conjure. Adieu, je te quitte, car j'ai bien des lettres à écrire pour me mettre au courant. Je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

CCCXV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Lettres interceptées. — Paroles énigmatiques sur la situation du Roi. — Elle se ressent encore de la commotion des événements de la fuite, du bruit de la Fédération, de l'application de la loi martiale au Champ de Mars. — On est en apparence plus tranquille. — Confiance en Dieu.

Ce 27 juillet 1791.

Je te fais part, ma chère Raigecourt, que je commençois à te croire partie pour l'autre monde, lorsque j'ai reçu ta lettre n° 36. Ta sœur n'en avoit pas plus que moi, depuis les deux premières que tu m'avois écrites. Je pense que le comité des recherches en a fait son profit. Tant pis pour lui, car c'est un triste profit. Je n'ai point reçu celle où tu réponds à mes questions; mais, malheureusement, elles sont inutiles; car j'ai presque la certitude du malheur de la personne dont je te parlois. Heureusement la maladie épidémique dont lui et ses confrères sont attaqués traîne en longueur; et qui a temps, dit-on, a vie. J'espère donc et je désire beaucoup qu'ils se sauvent de leur maladie. Tu es bien aimable de les avoir recommandés à ton saint. Tu devois avoir une visite : l'as-tu eue? Je le voudrois bien pour toi. Feras-tu, cette année, ce que tu as fait l'an passé, à peu près dans ce temps-ci? Je ne le pense pas; il faut avoir avec soi des gens de plus d'esprit que tu n'en as. Moi, je voudrois bien en avoir la possibilité. Dis au bon Dieu que, si c'est sa volonté,

il s'arrange pour que je le puisse. Tu as bien tort de me voir l'âme calme, car j'en étois bien loin. A présent je suis encore étourdie ; ainsi, juge de ce que c'étoit il y a un mois. Petit à petit, j'espère que cela reviendra et que je ne finirai pas par devenir folle ; j'en ai bonne envie, parce que je veux voir la Constitution s'affermir et faire le bonheur de la plus florissante et plus libre des nations. Ton mari a parfaitement bien fait d'aller trouver son futur maître. J'espère pour toi qu'il ne l'aura pas gardé ; mais j'espère aussi que de nouveau tu lui céderas bientôt. Tu dois bien penser que mes vœux sur cela sont plus ardents que jamais, puisque ton bonheur y est attaché.

Nous nous portons bien. Cette ville est tranquille, et, à l'exception de la chaîne intérieure qu'éprouvent nos amis, tout est assez bien, et même mieux, à ce que l'on dit, que lorsque je t'écrivis dernièrement. Adresse-toi au cœur de Jésus, pour lui demander pardon pour nous. Adieu, je t'embrasse ; j'espère qu'Hélène va bien. As-tu des nouvelles?

CCCXVI

MARIE-ANTOINETTE *A MONSIEUR*, COMTE DE PROVENCE (1).

Elle sent bien vivement son absence. — Regrets et tendresses.

Ce 29 juillet [1791].

Enfin, j'ai une occasion sûre pour vous parler de toute mon amitié. Croyez, mon cher Frère, que je sens bien vivement votre absence. Depuis longtemps j'avois pris l'habitude de confier mes peines, de les voir partager par un ami tel que vous, et cette douceur même m'est ravie. Mille remerciments pour vos petits billets pleins d'amitié. Ma santé est bonne, et si le moral n'étoit pas si affecté, je pourrois me soutenir. J'ai eu bien du plaisir à faire mes compliments au père Varay pour son fils. Adieu, mon bon *Monsieur*. Je n'ose pas écrire davantage. Mille choses pour moi à *Madame* et au Comte. Je vous embrasse comme je vous aime, et c'est bien de toute mon âme.

Oubli des équivoques procédés de *Monsieur*. Paroles généreuses, dictées par le sentiment d'abnégation qu'inspire le malheur.

(1) Au dos est écrit de la main de *Monsieur* : « Reçu le 18 août. »

CCCXVII

MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II (1).

Le Roi la charge d'écrire à son frère. — Exposition de ses idées depuis les impressions profondes du voyage de Varennes et de ce qui s'est passé ensuite. — Avant le départ, anarchie des partis. — Depuis le retour, les hommes les plus influents se dessinent mieux dans la pensée de l'unité monarchique et de l'ordre. — L'autorité que prend l'Assemblée est autant de perdu pour l'autorité du Gouvernement, mais tout est profit pour la garantie de l'ordre, et c'est un préservatif de plus grands maux. — Difficulté de ressaisir et d'imposer la puissance monarchique par la force, le pays étant couvert d'hommes armés, disposés à se défendre. — Dangers d'une intervention étrangère. — Il faudrait une bonne direction imprimée aux efforts des Princes français. — Surtout il faudrait reconquérir la confiance en les contenant. — Si l'Empereur y travaille, il aura le respect des honnêtes gens, et l'alliance franco-autrichienne sera goûtée.

Le 30 juillet 1791.

On désire, mon cher Frère, que je vous écrive, et l'on se charge de vous faire parvenir ma lettre, car pour moi je n'ai aucun moyen de vous donner des nouvelles de ma santé. Je n'entrerai point en détails de ce qui a précédé notre départ; vous en avez connu tous les motifs. Pendant les événements qui ont accompagné notre voyage, et dans la situation qui a suivi notre retour à Paris, j'ai été livrée à de profondes impressions. Revenue de la première agitation qu'elles avoient

(1) La pensée de cette lettre semble être le résultat des entretiens de la Reine avec Barnave, converti à la monarchie.

Archives de Vienne. Copie aux Archives de France, publiée par la *Revue rétrospective*.

produite, je me suis mise à réfléchir sur ce que j'avois vu, et j'ai cherché à démêler quels étoient, dans l'état actuel des choses, les intérêts du Roi et la conduite qu'ils me prescrivoient. Mes idées se sont fixées par une réunion de motifs que je vais vous exposer.

Je n'ai jamais cessé de compter sur vos sentiments pour moi, dans des circonstances à l'issue desquelles étoit attachée la destinée de ma vie. Mais j'ai éprouvé une bien douce satisfaction, lorsque, après avoir bien réfléchi sur nos rapports mutuels, il m'a semblé que, dans la conduite que tout nous prescrivoit à suivre, les intérêts du Roi se trouvoient intimement liés avec ceux de mon Frère. La situation des affaires a extrêmement changé ici depuis les événements occasionnés par notre voyage. L'Assemblée Nationale étoit divisée en une multitude de partis. Bien loin que l'ordre parût se rétablir, chaque jour voyoit diminuer la force des lois. Le Roi, privé de toute autorité, n'apercevoit pas même la possibilité d'en reprendre à la fin de la Constitution, par l'influence de l'Assemblée, puisque chaque jour l'Assemblée perdoit elle-même le respect du peuple. Enfin, il étoit impossible d'apercevoir un terme à tant de désordre.

Aujourd'hui, les circonstances donnent beaucoup plus d'espoir. Les hommes qui ont le plus d'influence sur les affaires se sont réunis et se sont prononcés ouvertement pour la conservation de la monarchie et du Roi, et pour le rétablissement de l'ordre. Depuis leur rapprochement, les efforts des séditieux ont été repoussés avec une grande supériorité de force. L'Assemblée a acquis dans tout le royaume une consistance et une

autorité dont elle paroît vouloir user pour établir l'exécution des lois et finir la révolution. Les hommes les plus modérés qui n'ont cessé d'être opposés à ses opérations, s'y réunissent en ce moment, parce qu'ils y voient le seul moyen de jouir en sûreté de ce que la révolution leur a laissé, et de mettre un terme à des troubles dont ils redoutent la continuation. Enfin, tout paroît se réunir pour amener la fin des agitations et des mouvements auxquels la France est livrée depuis deux ans. Cette terminaison naturelle et possible ne donnera pas au Gouvernement le degré de force et d'autorité que je crois qui lui seroit nécessaire, mais elle nous préservera de plus grands malheurs; elle nous placera dans une situation plus tranquille; et lorsque les esprits seront revenus de cette ivresse dans laquelle ils sont actuellement plongés, peut-être sentira-t-on l'utilité de donner à l'autorité royale une plus grande étendue.

Voilà, dans la marche que les choses prennent d'elles-mêmes, ce qu'on peut apercevoir dans l'avenir. Je compare ce résultat avec ce que pourroit promettre une conduite opposée au vœu que la Nation manifeste. Je vois une impossibilité absolue à rien obtenir autrement que par l'emploi d'une force supérieure. Dans cette dernière supposition, je ne parlerai pas des dangers personnels que pourroient courir le Roi, son Fils et moi; mais quelle entreprise que celle dont l'issue est incertaine, et dont les résultats, quels qu'ils fussent, présentent de tels malheurs qu'il est impossible d'y attacher ses regards! On est ici déterminé à se défendre. L'armée est en mauvais état par le défaut de chefs

et de subordination; mais le Royaume est couvert d'hommes armés, et leur imagination est tellement exaltée, qu'il est impossible de prévoir ce qu'ils pourroient faire et le nombre de victimes qu'il faudroit immoler pour pénétrer au sein de la France. On ne sauroit calculer, d'ailleurs, quand on voit ce qui se passe ici, quels seroient les effets de leur désespoir. Je ne vois dans les événements que présente une telle tentative, que des succès douteux et la certitude de grands maux pour tout le monde. Quant à la part que vous, mon cher Frère, pourriez y prendre, ce seroient de grands sacrifices que vous feriez à nos intérêts; et cependant ils présenteroient d'autant plus de dangers pour nous, qu'on pourroit nous y opposer plus d'influence.

Il est peut-être des moyens par lesquels il pourroit, en se liant à la seule conduite que les circonstances paroissent devoir faire adopter, servir mieux ses intérêts et concourir aux nôtres avec plus d'activité (1).

Si la révolution se termine comme je l'ai d'abord annoncé, il importe que le Roi acquière, d'une manière solide, la confiance et la considération qui seules peuvent donner une force réelle à l'autorité royale. Aucun moyen n'est plus propre à les lui procurer que l'influence que nous pourrions avoir dans une de vos déterminations qui contribueroit à assurer la paix à la France et à faire disparoître des inquiétudes d'autant plus fâcheuses pour tout le monde, qu'elles sont un des principaux obstacles au rétablissement de la tran-

(1) Le comte d'Artois.

quillité publique. La part que nous aurions eue ainsi à la cessation des troubles nous concilieroit tous les esprits modérés, tandis que les autres, et particulièrement les chefs de la révolution, s'attacheroient à nous par la volonté sincère et efficace que nous aurions montrée de conduire les choses à un terme qu'ils désirent tous. Vos intérêts me paroissent devoir trouver également leur place dans ce système de conduite. L'Assemblée Nationale, avant de se séparer, voudra, de concert avec le Roi, déterminer les alliances auxquelles la France doit rester attachée, et la Puissance de l'Europe qui la première reconnoitra la Constitution, après qu'elle aura été acceptée par le Roi, sera sans doute celle avec laquelle l'Assemblée sera disposée à former l'alliance la plus étroite. Et à ces vues générales de convenance, je pourrois ajouter les moyens que j'ai de disposer les esprits au maintien de votre alliance, moyens qui seroient extrêmement fortifiés, si vous partagiez ma manière de voir sur les circonstances actuelles.

Je ne puis douter que les chefs de la révolution, qui ont soutenu le Roi dans la dernière circonstance, ne veuillent lui assurer la considération et le respect nécessaires à l'exercice de son autorité, et qu'ils n'aperçoivent dans l'union étroite avec la France, d'une Puissance à laquelle il est attaché par les liens du sang, un moyen de combiner sa dignité avec les intérêts de la Nation, et par là de consolider et d'affermir une constitution dont ils conviennent tous que la majesté royale est une base essentielle.

Je ne sais si indépendamment de toutes les autres

raisons, le Roi ne trouvera pas là, et dans les dispositions de la Nation, dès qu'elle sera calmée, plus de déférence, et des dispositions plus favorables que celles qu'il pourroit attendre de la plupart des François qui sont actuellement hors du Royaume. Je crois donc, et une méditation profonde sur les circonstances m'a intimement convaincue que notre intérêt, que le vôtre, que la tranquillité, non-seulement de la France, mais peut-être de l'Europe entière, conduisent à désirer la terminaison la plus prompte et la plus paisible de la révolution qui a agité ce pays, et que mon Frère a de puissants moyens d'y contribuer en liant sa détermination au parti que prendra le Roi, et préparant ainsi de grands avantages pour nous et le renouvellement des liens qui l'unissent à la France.

Adieu, mon cher Frère, je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

CCCXVIII

MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE, ET LE COMTE D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE (1).

Remerciments pour l'assistance qu'elle leur fait espérer. — Envoi, par M. de Bombelles, d'un mémoire sur la situation politique de la France et les moyens d'y rétablir l'autorité royale.

[De Schönburnlust, près Coblentz,
le 31 juillet 1791.]

MADAME NOTRE SOEUR ET COUSINE,

Le Roi de Suède a bien voulu se charger de mettre aux pieds de Votre Majesté l'hommage de notre respect, de nos sentiments et de nos vœux. Mais ce dont Elle a chargé M. de Bombelles pour nous exige aussi davantage de nous, et ce n'est que par une confiance égale à notre reconnoissance que nous pouvons payer tant de bontés. Il n'est donc, Madame, aucun genre de gloire auquel Votre Majesté n'aspire. Elle partage avec Pierre le Grand l'honneur d'avoir créé son vaste empire ; car s'il l'a, le premier, fait sortir du chaos, Votre Majesté a, comme Prométhée, dérobé les rayons du soleil pour l'animer. Elle en a reculé les frontières ; Elle a dompté l'orgueil du Croissant ; Elle a, tantôt par Sa puissante modération, tantôt par une neutralité armée,

(1) Le style fleuri de cette lettre, déposée aux Archives de Moscou, révèle la main de *Monsieur*.

plus respectable qu'une déclaration de guerre, assuré le repos de l'Allemagne et celui du commerce de toutes les nations. Tant de beaux traits suffiroient pour honorer à jamais le règne de Votre Majesté ; mais tendre une main protectrice à la vertu malheureuse, au bon droit opprimé, secourir le monarque le plus malheureux et le moins digne de l'être qui fut jamais, c'est mettre le comble à Sa gloire.

Nous recourons avec confiance à Votre Majesté et nous La supplions de lire avec bonté le mémoire ci-joint, de consulter Sa grande âme et de nous faire passer Ses ordres par M. de Bombelles, qui, déjà assez heureux pour avoir rendu quelques services à Votre Majesté, brûle du désir d'en rendre encore d'autres, plus analogues peut-être à ses généreux sentiments, en servant le Roi dont il est né sujet.

L'hommage que nous offrons à Votre Majesté dans ce moment est encore peu digne d'Elle : lorsque Henry IV s'honoroit du titre de chevalier de la Reine Élisabeth, il étoit déjà un héros, et nous n'avons encore rien fait qui puisse attirer sur nous les regards de Catherine II ; mais, Madame, le désir de mériter l'estime de Votre Majesté est un véhicule bien puissant pour nous en rendre dignes.

Nous avons auprès de nous, en ce moment, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon et M. le duc d'Enghien, qui, unis avec nous par les liens du sang, par les mêmes principes et le même zèle pour notre Roi et notre patrie, s'y réunissent encore pour porter leurs hommages aux pieds de Votre Majesté.

Permettez-nous, Madame, de profiter de cette occa-

sion pour assurer Votre Majesté des sentiments avec lesquels nous sommes,

Madame notre Sœur et Cousine,

De Votre Majesté,

Les très-affectionnés serviteurs, frères et cousins,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

CHARLES-PHILIPPE.

De Schönburnslust, près Coblentz,
le 31 juillet 1791.

P. S. Nous supplions Votre Majesté de trouver bon que le Prince de Nassau, qui a été assez heureux pour mériter Son estime et Ses bontés par les services qu'il Lui a rendus, suive auprès d'Elle, en notre nom, cette importante négociation.

CCCXIX

MÉMOIRE DES PRINCES FRANÇAIS, LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS, A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE (1).

Sur l'état de la France et les ressources politiques qui s'offrent pour y rétablir l'autorité du Roi. — Plan d'invasion de la France.

31 juillet 1791.

L'atroce captivité où des sujets rebelles ont réduit un Roi juste et bienfaisant, les outrages qu'ils font à la

(1) Archives impériales de Moscou. De la main de *Monsieur*.

Royauté même, et leurs efforts pour propager dans tout l'univers leur doctrine séditieuse, excitent depuis longtemps une indignation générale parmi les Puissances de l'Europe; et elles paroissent pénétrées de la nécessité d'en réprimer les effets, pour en prévenir les suites.

Si leurs sentiments ne se sont pas encore manifestés par des actes, c'est parce que les unes ont été arrêtées par des embarras relatifs à leurs propres États; que les autres ont cru qu'il falloit attendre que l'effervescence venant à se calmer, la raison dissipât la plus extravagante des chimères, et que toutes, persuadées qu'il seroit possible au Roi de s'affranchir lui-même, ont craint de nuire à ses desseins, et d'exposer ses jours par des démarches prématurées.

Mais, depuis la malheureuse tentative qui, au lieu de rompre ses liens, n'a fait que les resserrer davantage et en constater l'horreur; depuis que ce qui devoit ouvrir les yeux au peuple semble avoir fourni à ses séducteurs un nouveau moyen de perpétuer son délire; enfin, depuis que l'apparence d'une conciliation prochaine entre les Puissances belligérantes laisse aux Souverains de l'Europe la liberté de se livrer au pressant objet de préserver tous les gouvernements d'un fléau qui n'a déjà que trop étendu ses progrès funestes, il y a lieu de croire qu'ils vont confédérer leurs efforts pour assurer leur propre tranquillité, en faisant cesser les troubles de la France, et venger l'autorité légitime des excès d'une frénétique indépendance.

Le Roi d'Espagne est trop intéressé à ne pas souffrir le renversement du premier trône de sa maison, pour

qu'on puisse douter que la résolution annoncée par lui de secourir le Roi, son parent et son allié, ne devienne bientôt active et efficace; déjà même il a rassemblé des troupes vers la frontière méridionale de la France.

Les autres Souverains de la maison de Bourbon sont dans les mêmes sentiments, et ne peuvent en avoir d'autres.

L'Empereur, outragé personnellement dans les traitements inouïs qu'on fait souffrir à la Reine sa sœur, attaqué comme chef de l'Empire par les infractions faites en Alsace aux traités de Westphalie, et ayant déjà éprouvé dans une partie de sa domination la fatale influence du système destructeur de toute autorité, a fait connoître aux différentes Cours de l'Europe sa détermination, et les a invitées à se réunir pour une cause qui est celle de tous les Souverains.

Le Corps germanique suivra son impulsion, et plusieurs des cercles s'en sont expliqués avec énergie.

Le Roi de Sardaigne a donné les ordres nécessaires pour que ses troupes fussent prêtes à coopérer sans délai aux mouvements que feroient les autres Puissances pour secourir le monarque auquel il est attaché par plus d'un lien.

Le Roi de Prusse annonce des dispositions semblables et en a fait donner à Monsieur et au Comte d'Artois des assurances qui n'étant conditionnelles qu'à la détermination de l'Empereur, vont devenir effectives en même temps qu'elle.

Les Cantons helvétiques sont absolument dans le même cas, et les ordres qu'ils viennent d'envoyer aux

régiments suisses au service de France forment une déclaration publique de leurs sentiments.

Le Roi d'Angleterre, en se renfermant dans une neutralité absolue, exprime ses vœux pour le rétablissement de l'ordre en France, et ne s'opposera en aucune sorte à ce qui se fera dans cette vue.

Le Roi de Suède, que les Princes, Frères du Roi Très-Chrétien, ont rencontré à Aix-la-Chapelle, leur a montré le zèle le plus ardent pour le soutien de leur entreprise, ainsi que l'espoir et le plus grand désir de voir ses efforts appuyés par le concours le plus imposant, par celui de l'héroïne du Nord.

Il faudroit ne pas connoître ce grand caractère et cette élévation d'âme que tout l'univers admire, pour douter de ce que pense Catherine II sur une révolution que toutes les circonstances rendent affligeante pour l'humanité et pernicieuse au repos public, autant que menaçante pour toutes les couronnes.

Les Princes, Frères du Roi, étoient assurés que son sort avoit excité dans l'Impératrice des sentiments et des réflexions également dignes de son cœur et de son génie, avant même qu'elle eût eu la bonté de leur en faire parvenir des témoignages. Ils y ont une telle confiance, que, sans l'obstacle des distances, ils seroient persuadés que la rapidité des succès qui accompagnent toutes ses résolutions rendroit la réussite de leur entreprise aussi prompte que certaine; et même, quel que soit cet obstacle local, ils ne seroient pas étonnés que l'immortelle Catherine, surpassant la mesure des intervalles par l'activité de ses volontés, ne donnât les pre-

miers coups à l'hydre fatale qui vomit ses poisons sur tous les empires.

Voici comment ils en conçoivent la possibilité :

Le Roi de Suède a des vaisseaux prêts à mettre à la voile, et susceptibles de transporter promptement jusque vers les côtes de la Normandie seize mille hommes de ses troupes, dont l'embarquement ne souffriroit aucun retard, ni le débarquement en France aucune difficulté. Il lui manque de l'argent pour exécuter cette expédition, et une réunion de forces pour la rendre plus formidable. Si l'Impératrice, qui peut ce que d'autres croient infaisable, veut lui procurer l'un et l'autre, l'aider pour les fonds et ajouter huit mille hommes de ses braves soldats aux seize mille qu'il offre de fournir, une province des plus voisines du foyer de la sédition pourroit, vers la fin du mois de septembre prochain, voir descendre sur ses bords une armée précédée par la terreur, et qui, dès qu'elle paroîtroit, feroit trembler les plus audacieux rebelles. Elle seroit reçue par la noblesse du pays et par un grand nombre de François fidèles, dont cette partie de la Normandie, qui ne contient d'ailleurs aucune place capable de résistance, se trouve remplie.

Les secours promis ne peuvent guère agir plus tôt, et leur mouvement seroit combiné pour agir en même temps. L'armée autrichienne entreroit par la Flandre; celle de la Prusse et de l'Empire par l'Alsace; celle de Sardaigne et des Suisses par la Franche-Comté et le Dauphiné; celle de l'Espagne par le Roussillon ou autre frontière des Pyrénées.

Le poids de cette masse confédérée seroit irrésistible;

elle déconcerteroit par sa seule approche l'Assemblée usurpatrice; elle retiendroit les coups de la scélératesse en la glaçant d'effroi; elle épargneroit les flots de sang que de moindres efforts pourroient faire répandre, et en peu de temps elle feroit disparoître de la France et de toute la surface de l'Europe cette épidémie cruelle, qui, au point où on l'a laissée parvenir, ne peut plus s'extirper que par la force.

Car on voudroit vainement user de palliatifs, et recourir aux voies de conciliation; il n'y en a aucune qui soit praticable. On ne peut pas composer avec le crime; on ne peut pas se fier à la perfidie; on ne peut pas traiter avec une Assemblée nulle en elle-même, nulle dans tous ses effets, et qui d'ailleurs n'a plus sur la multitude le pouvoir dont elle a tant abusé. Eh! par qui les propositions des rebelles seroient-elles acceptées? Le Roi captif, et qui n'aura de liberté réelle qu'à la tête d'une armée, ne feroit que des actes sans valeur. Fût-il libre, il ne pourroit pas immoler les droits inaliénables dont il n'est que dépositaire; il ne pourroit pas, aux dépens de la tranquillité publique, canoniser des systèmes destructeurs de tout gouvernement; enfin, les décrets constitutionnels émanés de l'Assemblée sont si radicalement vicieux dans tous leurs principes, ils sont si essentiellement contraires à la Constitution françoise, ils sont si absolument incompatibles avec l'exercice du pouvoir monarchique, qu'il est impossible d'en rien conserver sans tout perdre, et qu'il n'y a aucune conciliation qui ne tendît à replonger le Royaume dans un état pire que celui dont il faut le retirer.

La pénétration de l'Impératrice saisira au premier coup d'œil ces vérités incontestables, dont les principales Puissances auxiliaires paroissent pénétrées; et elle reconnoîtra comme elles, que laisser aux séditieux de la France l'avantage scandaleux d'obtenir par accommodement l'altération d'une Constitution qui subsiste depuis douze siècles, ce seroit enhardir tous les peuples à vouloir bouleverser pareillement celles auxquelles ils sont soumis.

Le Roi, remis en possession de son autorité, accordera à ses peuples tout ce qu'ils peuvent espérer de sa bienfaisance. Il réformera les abus, et fixera les bornes d'une liberté raisonnable, la seule qui puisse contribuer au bonheur public. Mais jusque-là il ne peut y avoir aucune composition admissible, et ce n'est que par la force des armes qu'on subjuguera le fanatisme de l'opinion.

Le nom de Catherine II, uni à ceux des autres Souverains déterminés à rétablir en France le pouvoir monarchique, bannira le fol espoir d'un accommodement ignominieux, dont la tentative est la dernière ressource de l'Assemblée usurpatrice, et le plus dangereux peut-être de ses artifices.

Sous ce rapport, et sous tous les points de vue, un secours quelconque de l'Impératrice de Russie seroit d'une très-grande utilité; et s'il est très-prompt il sera très-décisif, en ce qu'il rendra possible de faire avec succès, dans la basse Normandie, une descente d'autant plus capable d'effrayer et de déconcerter les habitants de Paris, qu'en se rendant maître de l'embouchure et du cours de la Seine,

on réduiroit bientôt cette capitale à manquer de subsistances.

Les secours combinés de la Russie et de la Suède auroient un autre avantage qui les rendroit infiniment précieux : l'évidence de leur désintéressement. Il est juste sans doute que la Monarchie françoise, rétablie dans son ancien état, soit tenue de dédommager, par voies de subsides ou autre genre de payement, les Puissances qui l'auront secourue, des avances et frais d'armement qu'elles seront dans le cas de répéter. Mais des démembrements qui resserreroient les limites du Royaume et dérangeroient l'équilibre de l'Europe ne doivent pas être le prix de l'assistance généreuse qui a été promise aux Princes Frères du Roi, agissant en son nom et pour la défense de sa Couronne. On ne leur en demande aucun, et il n'en est aucunement question dans leurs négociations avec les Cours ci-dessus mentionnées. Mais l'exemple de Catherine II et le poids de son influence serviroient à écarter tous les doutes que la Nation pourroit concevoir à cet égard.

Monsieur et le Comte d'Artois, en faisant connoître par ce Mémoire combien ils attachent de prix aux secours qu'ils sollicitent de l'Impératrice, annoncent quelle sera l'étendue de leur reconnoissance ; mais pour une âme comme la sienne, une grande et belle action offre en elle-même tout ce qui peut en faire l'attrait et la récompense. Catherine II, après avoir étendu les limites, la gloire et la prospérité de son empire, après avoir abaissé la fierté de ses ennemis et conquis la paix à force de victoires, mettra le comble à l'illustration de son règne, en appuyant de son pouvoir la

cause d'un Roi injustement opprimé par ses propres sujets, la cause de l'autorité souveraine systématiquement outragée, la cause de l'humanité entière exposée à tous les maux qu'entraîneroit la propagation d'une doctrine qui tend à détruire l'ordre social jusque dans ses fondements.

Coblentz, ce 31 juillet 1791.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

CHARLES-PHILIPPE.

CCCXX

L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE AUX PRINCES FRÈRES DU ROI DE FRANCE (1).

Réponse au mémoire des Princes.

L'Impératrice de Russie a pris dès le commencement des troubles en France une part d'autant plus vive à la situation malheureuse à laquelle des sujets rebelles ont réduit un Roi juste et bienfaisant, qu'Elle a eu dans différentes occasions des preuves non équivoques de l'amitié de ce Prince, dont Elle conservera un souvenir ineffaçable. Aussi n'a-t-Elle laissé passer aucune circonstance où Elle n'ait donné un libre cours au sentiment dont son cœur étoit rempli pour la cause du Roi et celle de la tranquillité de son royaume, causes dans

(1) Minute de la main de l'Impératrice. Archives de Moscou.

lesquelles d'ailleurs Elle reconnoit que toutes les Têtes couronnées ont un intérêt majeur.

Sans entrer dans le détail ni dénombrement des vues et des intérêts divers qui pourront motiver le plus ou moins d'activité des différentes Cours de l'Europe pour rétablir la liberté du Roi, son autorité et l'existence de la monarchie, l'Impératrice ne doute aucunement que toutes les susdites Puissances ne soient très-attentives à tout ce qui peut avoir rapport aux affaires présentes de la France, et qu'il n'y en a pas une qui ne redoute l'épidémie des esprits qui ronge l'intérieur de la France; Elle espère que tous les Souverains parviendront à la conviction qu'il est de leur intérêt essentiel de changer l'état présent des choses en France, afin que des projets aussi atroces restent chimériques et n'acquièrent des partisans à la désobéissance.

La paix de l'Empereur avec la Porte venant d'être signée le 4 d'août n. st., et les préliminaires de celle de la Russie avec cette même puissance l'ayant été le 31 juillet v. st., l'Impératrice voit avec satisfaction ces deux circonstances concourir à favoriser le concert dont la plupart des Puissances s'occupent dans ce moment pour mettre fin aux troubles de la France d'une manière conforme à leur dignité offensée dans la personne du Roi Très-Chrétien, de la Reine son épouse et de la Famille royale. Déjà l'Impératrice, à la réquisition de l'Empereur, est convenue avec ce Prince à faire, du consentement de toutes les Puissances de l'Europe, par l'organe de leurs ministres à Paris, une déclaration préalable pour demander la délivrance immédiate du Roi de France, de la Reine et de la Famille royale.

L'Impératrice a fait adresser à toutes les Cours la demande et la prière de se réunir à Elle pour tenir à Paris un langage uniforme.

L'Impératrice convient que des paroles seules, vis-à-vis de gens aussi imprudents qu'ils sont téméraires et audacieux, ne sauroient remplir ce but; qu'il seroit essentiel d'avoir un armement tout prêt, afin de soutenir avec énergie l'honneur et la dignité de la parole des Souverains.

Ceux d'entre ces Souverains dont les États limitrophes leur donnent la facilité locale d'agir le plus promptement, seroient sans contredit aussi ceux dont l'activité deviendroit la plus utile et nécessaire pour la bonne cause.

L'éloignement des États de l'Impératrice des frontières de la France ne lui donne pas le même avantage. Un armement maritime, et cela dans une saison aussi avancée, seroit sujet à des inconvénients qui pourroient en rendre le succès douteux ou n'en rempliroient pas le but.

Les Princes, Frères du Roi de France, rendent justice à l'Impératrice en Lui témoignant la confiance qu'Ils ont dans les sentiments de cette Princesse. Elle partage bien sincèrement avec eux le désir et les vœux de voir réussir le plus promptement possible les nobles et glorieux desseins des dignes descendants de Henry IV, de Louis XIV et de tant d'autres Rois et Héros.

L'Impératrice est toute disposée à Leur prêter l'assistance humainement possible que la prudence Lui permettra d'employer, appréciée tant au local qu'aux circonstances; Elle tâchera aussi de s'entendre plus

particulièrement à cet effet avec le Roi de Suède son voisin, et de convenir avec Lui sur les points qui donneroient de la célérité aux desseins projetés.

Il paroît, par ce que les Princes en ont bien voulu communiquer à l'Impératrice, que la masse des forces qu'on leur fait espérer des différentes Puissances, et lesquelles doivent agir pour la bonne cause, est grande et suffisante pour l'objet, et qu'il n'y auroit d'autres obstacles peut-être à appréhender que ceux d'un concours combiné de tant de forces diverses, ni d'autre empêchement que la difficulté de faire agir avec accord autant de troupes différentes. L'Impératrice s'en remet à la prudence des Princes, si, à l'exemple de Henry IV, ils jugeroient à propos que les négociations secondassent les opérations sans les arrêter. Elle se réserve de s'expliquer plus confidentiellement avec les Princes sur la nature des secours que l'Impératrice leur destine, en leur promettant dès à présent son appui partout où besoin sera, Les priant de la considérer comme une amie sincère et désintéressée, qui Leur souhaite une réussite parfaite.

CCCXXI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

La tristesse s'est désemparée de son âme, mais la princesse n'en est pas davantage maîtresse de sa tête. — Il y avait plus de trente hommes armés à Varennes pour arrêter le Roi, qui n'en avait que trois non armés pour le défendre.

Ce 4 août 1791.

Je t'écris à la hâte, mon cœur, car il est bien près de l'heure de la poste ; mais comme il est jour de te donner de mes nouvelles, je veux que tu saches qu'elles sont bonnes. La tristesse s'est désemparée tout à fait de mon âme : je végète, ce qui est beaucoup plus doux. Cependant ne crois pas que pour cela je sois maîtresse de ma tête ; il s'en faut du tout au tout. Cela ne m'empêchera pourtant pas d'entreprendre de lui donner quelques jours de réflexion avant la fête. Prie pour moi, car j'en ai bon besoin : vous ne pouvez vous en faire une idée. Je suis plus sèche, plus bête que ceux qui n'ont jamais connu la douceur du joug qui m'est imposé. N'allez pas avoir la bêtise de croire que le Roi n'a été arrêté que par deux hommes : il y en avoit plus de trente, armés ; et le Roi n'en avoit avec lui que trois, qui ne l'étoient pas, et qui ignoroient ce qu'ils devoient faire (1). Adieu, j'embrasse ton Hélène

(1) C'est vrai pour le premier moment. Mais quand fut arrivé le détachement de cent hussards, pourquoi le Roi n'eut-il aucune initiative contre ces trente émeutiers sans chefs ni direction? Il craignait l'effusion du sang ; mais quels flots n'en a-t-il pas coulé par suite de cette faiblesse, sans compter le sien et celui de sa famille!

et toi de tout mon cœur. N'est-ce pas au mois de septembre que Madame de Revel et sa belle-sœur accouchent? Dites bien des choses à sa cousine et à sa belle-sœur. Dis aussi à l'ami de ta mère que son parent est aussi bien que possible. Il lit et fait de la musique, et jouit, dans ce moment, du bonheur d'être avec son père. Sa mère le rejoindra dans peu.

CCCXXII

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Portrait de l'abbé Louis, chargé de rendre compte de la situation réelle du Roi et de la Reine. — Discussion de la Constitution : ses conséquences. — Médiocrité de Montmorin. — Pellenc travaille pour la Reine.

5 août 1791.

M. l'abbé Louis va remplir une mission près de vous. Je veux vous parler du négociateur, que je connois assez bien, et non pas de la négociation, dont vous jugerez par vous-même.

L'abbé Louis (2) possède à un assez haut degré l'es-

(1) Lettre chiffrée mise en clair par M. de Mercy, et dont le texte m'est fourni par une contre-épreuve tirée sur papier de soie, existant aux Archives de Vienne. Elle a été donnée par M. de Bacourt.

(2) Le baron Louis, plus connu sous le nom d'abbé Louis, comme il l'était alors, est ressemblant dans le portrait que trace de lui M. de La Marck. Il avait devancé 89 dans l'adoption des principes de cette grande époque ; et, conseiller-clerc au Parlement de Paris, où il avait contracté amitié avec Duport, il s'était montré, en 1788, l'ardent défenseur des innovations dans l'assemblée provinciale de l'Orléanais.

prit d'observation ; il a de l'activité dans la pensée, de l'ardeur, et beaucoup de suite dans l'exécution ; mais il est plus fort en théorie sociale que dans la pratique, et on en feroit plutôt un professeur de droit public qu'un homme d'État. Ami de Duport, son collègue au Parlement (1), membre de cette société des Trente qui, par ses projets, a devancé la révolution, il a eu, pendant longtemps, les liaisons les plus intimes avec les membres de cette société. Il s'est ensuite éloigné d'eux sans se

---

A la Fédération du 14 juillet 1790, c'est lui qui assistait, avec Desrenaudes, en qualité de sous-diacre, l'évêque d'Autun, Talleyrand, à la messe célébrée au Champ de Mars, *sur l'autel de la patrie*. Il a servi avec distinction, sous l'Empire, dans les finances, toujours intègre et sûr, mais toujours l'œil tourné du côté de l'étoile dominante. A l'entrée des souverains alliés à Paris, il disait à l'empereur Alexandre : « C'en est fait de Napoléon. L'exemple de Paris sera décisif en faveur de la France royaliste. Dès aujourd'hui, cet homme est un cadavre, seulement il ne pue pas encore. » Il servit avec dévouement la Restauration, et il eût montré le même zèle pour les gouvernements qui suivirent, s'il eût vécu. Il fut cinq fois ministre des finances. Né à Toul, le 13 novembre 1755, il mourut près de Paris, le 26 août 1837.

(1) Adrien Duport, conseiller au Parlement de Paris, dirigea l'opposition de ce corps jusqu'à la révolution de 1789. Député de la Noblesse aux États généraux, il fut un des quarante-six membres des Ordres privilégiés qui se réunirent au Tiers, lors de la vérification des pouvoirs ; et par la vigueur de son esprit plus que par la facilité de sa parole, il sut acquérir de l'ascendant à la Constituante. Après la mort de Mirabeau, il forma avec Alexandre de Lameth et Barnave un triumvirat qui hérita de l'autorité de ce grand tribun. Un des commissaires délégués pour entendre Louis XVI après le retour de Varennes, il eut, de ce moment, comme Barnave, des penchants pour la Cour, entretint des rapports personnels avec la Reine, qui le reçut de temps à autre, et ses conseils furent souvent utiles au Roi et l'auraient pu être davantage encore. C'est lui qui avait été le fondateur du club des Feuillants, antagoniste des Jacobins. Désespérant du pays, au 10 août, il se réfugia à l'étranger, rentra momentanément en France après le 9 thermidor, et mourut dans le canton suisse d'Appenzell, au mois d'août 1798. Il était né à Paris en 1759.

brouiller avec Duport. Mais, depuis trois mois, il s'est rapproché de la société des Trente, parce qu'il a cru que ce parti survivroit à tous les autres.

Comme il est sans fortune et sans état, et qu'il ne peut se tirer d'affaire qu'en obtenant une place, il dirige tous ses efforts vers ce but, ménage avec soin tous ses amis, se fait des protecteurs dans tous les partis, professe la fidélité la plus rigoureuse dans ses liaisons, et, en mettant beaucoup de suite dans cette manière d'agir qui n'étoit pas sans difficultés, il est parvenu à se faire régarder par les partis opposés comme un homme d'une discrétion et d'une sûreté à toute épreuve. Dans ce moment, par exemple, il est tout à la fois l'ami intime de l'abbé de Montesquiou et de Duport, qui se haïssent cordialement, et il leur inspire à l'un et à l'autre une égale confiance. Trompe-t-il l'un des deux? — Non; mais il a des besoins et un but, et, dans son propre intérêt, il est fidèle à tous deux.

Pour ce qui regarde la mission dont il est chargé maintenant, il m'a paru qu'il préféroit la remplir au gré de Duport plutôt que selon les vues de l'abbé de Montesquiou, qui se rapprochoient des miennes. Ces vues étoient qu'il répondit à toutes vos questions sur l'état de la France et sur la situation du Roi et de la Reine; qu'il vous donnât tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, et qu'il s'en tînt là.

Je vois l'abbé Louis assez fréquemment depuis six mois; mais plus souvent depuis qu'il a pu me soupçonner de relations avec M. de Montmorin et avec vous. Aussi, il m'a prié de vous écrire pour vous engager à prendre confiance en lui.

Avant de se rendre à Coblentz, l'abbé Louis doit attendre à Bruxelles des nouvelles du chevalier de Coigny.

La position du Roi, d'ici à quinze jours, est facile à prévoir. La Constitution vient d'être publiée : la discussion n'y changera rien ou fort peu de chose. Une intervention des Puissances étrangères auroit pu peut-être la faire modifier; mais il est trop tard maintenant. Le Roi n'aura donc d'autre parti à prendre que celui d'accepter. Il n'aura pas de conseil : les ministres actuels n'en forment pas un. Et voulussent-ils s'engager à proposer quelques modifications, ils ne sont ni assez forts pour s'exposer aux dangers d'une pareille résolution, ni assez habiles pour les surmonter. M. de Montmorin lui-même ne cherche qu'à sauver tant bien que mal la Royauté, et si ce parti n'est pas le plus courageux, il est du moins le plus sûr.

La Reine m'a fait dire aujourd'hui de charger Pellenc (1), qui demeure chez moi, de travailler à un

(1) Secrétaire de Mirabeau. C'était un homme de grand sens qui élaborait les travaux de celui qu'on appelait « l'Hercule de la liberté », et qui à coup sûr était celui de la parole.

Il y a cela de remarquable que Mirabeau, si fécond, si ardent, si foudroyant à la tribune, le Rubens de la parole, la lumière colorée par le génie, s'étonnait en quelque sorte et s'attiédissait devant le papier. Il avait de la peine à rendre ses idées la plume à la main, et s'escrimait péniblement de rature en rature pour répondre à la surabondance de sa pensée. Aussi Pellenc lui était-il un auxiliaire bien utile, surtout dans les questions de raisonnement et de dialectique. Jean-Joachim Pellenc, né en 1750, mourut le 11 mai 1833. Je l'ai connu au ministère des Affaires Étrangères, où M. de Talleyrand l'avait introduit en 1809, en qualité de publiciste.

projet de conduite pour le Roi, dans cette embarrassante circonstance.

Je me borne à ces détails, à cause du chiffre.

CCCXXIII

MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE,
A MADAME ÉLISABETH (1).

Sur la Reine et sur le baron de Breteuil.

Schönburnlust, le 6 août 1791.

Je n'ai pas reçu de lettre de vous, chère Babet, ni par la dernière poste, ni par l'autre. Ce n'est pas que je me plaigne, car, en vérité, je les regarde tellement comme un bienfait de la Providence, que lorsque je n'en ai pas, je suis plus tenté de regarder cette privation comme un châtiment de cette même Providence que comme tout autre chose.

Je vous dirai que je ne suis plus aussi content de notre malade (2). Ce n'est pas que toutes les consultations des médecins ne continuent à être favorables; mais c'est que je vois qu'elle persiste à avoir confiance aux charlatans qui ont déjà failli la tuer, et que si elle n'en prend pas aux véritables médecins, bientôt sa maladie deviendra incurable. Deux hommes de vos amis, passant, il y a quelques jours, par une ville qui n'est pas bien

(1) Lettre communiquée par le vicomte de Fontenay.
(2) La Reine.

loin d'ici, rencontrèrent dans l'auberge où ils avaient dîné, le premier et le pire des empiriques. Ils eurent la curiosité de causer avec lui ; ils lui demandèrent des nouvelles de la malade (1). L'*Olivisianello*, qui était encore tout stupéfait de la dernière crise qu'elle venoit d'avoir, leur fit presque l'aveu de son ignorance et leur dit qu'il ne se mêloit plus de médecine. Mes deux honnêtes gens, qui, sans en faire grand cas, ne le regardèrent cependant pas tout à fait comme un âne, lui parlèrent des remèdes que la Faculté ordonne en pareil cas. Il parut persuadé de leur efficacité. Mais j'ai su que le coquin s'étoit dépêché d'accaparer de nouveau la malade et de lui persuader que ces remèdes sont trop forts pour son état et qu'ils la tueroient. Je vous demande, d'après ce petit trait, s'il est possible de ne pas avoir des inquiétudes, et même de ne pas un peu s'impatienter, surtout quand on sait que tous les médecins s'accordent à dire que si la malade les laissoit faire, ils la guériroient.

---

(1) Allusion à la rencontre des Princes avec le comte de Mercy-Argenteau, à Bruxelles. Ce personnage était beaucoup trop diplomate et connaissait trop bien la pensée intime de son souverain pour ne pas se montrer fort prudent. Le comte d'Artois l'avait trouvé par trop timide, faible et ayant peur de tout. (Voir page 149.) On comprend à merveille que l'étourderie impétueuse de M. d'Artois se révoltât devant ce temporisateur; mais en faire un coquin, ce sont là jeux de prince! M. de Mercy, qui, depuis octobre 1790, avait quitté Paris pour passer en Brabant et se concerter avec les puissances maritimes, garantes envers l'Autriche de la possession des provinces Belgiques, continuait en effet ses relations avec la Cour de France. Les lettres nombreuses que nous donnons le prouvent surabondamment.

CCCXXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Lettre énigmatique sur son mari. — Le Roi ayant entre les mains la Constitution pour l'examiner, est censé libre. — Exercices religieux.

Ce 7 août 1791.

Je ne t'écris qu'un mot, ma chère Rage, parce qu'il est tard ; mais je m'en dédommagerai un autre jour. Je suis charmée, je ne puis te le dissimuler, que ton homme d'affaires ait enfin terminé ton achat ; je crois bien que tu éprouveras quelque échec qui retardera ta jouissance ; mais il n'en est point qu'un bon cautionnement, dans ces sortes d'affaires, ne vienne à surmonter. Il est cruel d'être obligé de se réjouir de voir ses amis faire un établissement loin de soi. Mais ce qui console, c'est la paix et le bonheur dont ils jouiront. Prie bien Dieu pour que ton homme d'affaires ne se blouse pas dans tout ce qu'il aura à régler avec l'ancien maître du logis et ses gens d'affaires. Et puis, tâche de te bien conserver, car il fait assez bien tes affaires pour que tu y sois fort attachée.

Les nouvelles ne sont pas bien intéressantes dans ce moment. La Constitution est, depuis samedi, entre les mains du Roi, qui l'examine ; en conséquence, *on dit* qu'il n'est plus en prison : il a gardé près de lui ceux qui avoient été chargés de lui et de sa famille pendant deux mois ; il y en a de fort honnêtes. Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur. Dis-moi donc pour-

quoi tu ne me parles pas de ce qui s'est passé à Trèves. Remets ce petit mot à celle qui a si peur de moi. J'ai eu aujourd'hui des nouvelles de votre sœur. Elles font, dans ce moment, trois jours d'adoration devant le Saint-Sacrement, pour la paix de l'Église. Il faut nécessairement que le Ciel se laisse fléchir.

CCCXXV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Correspondance interceptée. — Souvenir d'affection.

Ce 8 août 1791.

J'ai reçu toutes tes lettres depuis 36. Ainsi, mon cœur, tout en plaignant le sort de 35, tu peux te tranquilliser sur les autres. Je ne puis te dissimuler que je suis charmée que la poste ne les trouve pas assez intéressantes pour les garder, car il est très-triste de ne recevoir point de nouvelles des gens que l'on aime. Je t'écris un mot, ce jour, pour que tu ne t'inquiètes pas si tu n'en reçois pas de moi d'ici à quelques jours. Mais voulant me livrer à d'autres occupations, je me retranche celle-là. Adieu, prie bien pour moi. Tu ne peux imaginer combien je suis mauvaise. Je t'embrasse de tout mon cœur.

CCCXXVI

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU PRINCE DE KAUNITZ (1).

Envoi d'un billet chiffré de la Reine qui fait connaître qu'on est en termes de négociation avec des personnages influents de l'Assemblée. — La Reine a foi dans Barnave et dans Lameth, que Mercy qualifie de scélérats. — Rien de bon ne peut sortir d'un tel foyer d'anarchie. — Danger pour la cause si l'Autriche agissait isolément. — Calme temporaire, repos de la mort. — Le comte de Fersen. — Le baron de Breteuil. — *Monsieur* et le comte d'Artois ont voulu mettre ce dernier à l'écart.

[12 août 1791.]

MONSEIGNEUR,

Le motif essentiel de l'envoi de ce courrier est de faire parvenir à Votre Altesse, avec autant de sûreté que de promptitude, la copie d'un billet en chiffres que la Reine vient de m'écrire par la voie d'un ancien garde du corps affidé qui s'est chargé de cette commission hasardeuse. Par le contenu du billet, il est clair que l'on se trouve aux Tuileries en termes de négociation avec la partie de l'Assemblée dont les principaux personnages sont cités.

Malgré l'opinion que la Reine paroît avoir prise de la franchise et des intentions de MM. Lameth et Barnave, ils ne se sont jamais montrés ci-devant que comme des scélérats d'autant plus dangereux que le premier a des talents et le second une éloquence très-

(1) Archives d'Autriche. Copie aux Archives de France, publiée par la *Revue rétrospective*.

séduisante, et qui a toujours été mise en œuvre sous la direction de son ami M. Duport, le plus déterminé anti-royaliste et le factieux le plus intrépide de l'Assemblée. Je ne saurois croire que d'une pareille source il puisse provenir rien que de très-suspect. Je ne devine pas les raisons qui portent la Reine à croire que ma présence à Paris pourroit y être utile, pourvu que je fusse *autorisé à y parler ferme*. Un langage de ce genre, s'il n'étoit pas tenu au nom et de l'aveu de toutes les Cours, ne serviroit qu'à compromettre le souverain qui en feroit un usage séparé ; et de tous ces souverains il paroit bien certain que l'Empereur est celui qui auroit le plus de risques à courir en adoptant cette marche isolée. C'est ce que je tâcherai de déduire à la Reine, en lui faisant parvenir quelques remarques sur la réserve et les précautions à prendre dans la négociation qui paroit exister. Quelle qu'en soit l'issue, elle n'aboutira sans doute, dans le cas le plus favorable, qu'à un ordre de choses qui tiendra l'Europe dans un état de gêne, de défiance et de mesures indispensables pour la garantir des progrès d'une doctrine qui tendra à se propager, et qui, par les prestiges, en trouvera infailliblement les facilités. Il n'y aurait sans doute qu'une réunion de toutes les Puissances qui pût étouffer dans sa source un si fatal système. Mais ci cette réunion, comme je le présume, ne peut avoir lieu, et qu'il s'établisse en France une sorte de calme temporaire qui ne sera que le repos de la mort, alors, d'après les ordres qu'il plaira à Votre Altesse de me donner, je me préparerai à retourner à mon ambassade, où je serai au moins de quelque secours à la Reine, dont la

position, malgré l'état de conciliation, restera encore longtemps fort critique du côté de la conduite, et très-infortunée à tous autres égards.

M. le comte de Fersen m'avoit écrit de Coblentz en me priant de lui adresser ma réponse à Vienne; je m'en acquitte aujourd'hui et lui envoie le billet dont il est fait mention dans celui de la Reine. J'espère que Votre Altesse aura trouvé cet officier suédois tel que j'ai eu l'honneur de lui annoncer.

Peu de jours avant mon départ de Spa, M. de Breteuil est venu m'y trouver. Il n'y est resté que vingt-quatre heures et ne m'a rien dit ni proposé de substantiel en matière d'affaires. *Monsieur* et M. le Comte d'Artois ont voulu le mettre à l'écart. L'intrigue qui suit partout les deux Princes ne cessera d'agir en sens contraire de tout ce qui pourroit conduire à de bonnes mesures. Ce n'est pas que je croie M. de Breteuil plus propre à les établir : tous ces personnages sont, à cet égard, bien à l'unisson. Je m'en suis assez expliqué dans mes rapports précédents, et je termine celui-ci par les assurances du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Altesse,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

MERCY-ARGENTEAU.

Bruxelles, le 12 août 1791.

Mercy se trompait, et, avec les meilleures intentions du monde, il encourageait à de dangereuses défiances aux-

quelles la Reine n'était déjà que trop portée. Il faut prendre le bien de quelque part qu'il vienne. Les Lameth, Duport et Barnave, converti à la Cour depuis le voyage de retour de Varennes, étaient de bonne foi, et ils firent en cette circonstance ce qu'ils avaient tant reproché à Mirabeau : ils défendirent énergiquement le trône, et s'entendirent avec la Cour, sans en rien recevoir que des informations pour servir leur éloquence. Celui même qui naguère avait proposé que le droit de grâce fût enlevé au Roi, Alexandre de Lameth, s'éleva avec une rare vigueur contre les motions tendant à la déchéance de Louis XVI; il dénonça les manœuvres de Robespierre et des jacobins pour introduire l'esprit d'insubordination dans l'armée. Il fut un digne auxiliaire du chaleureux Barnave. Jamais ils n'avaient montré plus d'élan, plus d'adresse, plus de talent. Ils avaient subi, comme le remarque M. Thiers, la loi commune à tous les chefs populaires, qui les pousse à devenir plus gouvernementaux et à s'allier successivement au pouvoir, à mesure qu'ils exercent plus d'influence sur les esprits, et s'approchent davantage du pouvoir même.

CCCXXVII

PLEINS POUVOIRS DE *MONSIEUR*, COMTE DE PROVENCE, AU MARQUIS DE BOUILLÉ (1).

Pour traiter avec l'Empereur et avec le Roi de Prusse.

14 août 1791.

Vu l'état de captivité du Roi, mon Frère, et du Dauphin, mon neveu, en vertu des droits de ma naissance et des pouvoirs que j'ai reçus de Sa Majesté, j'autorise le marquis de Bouillé à traiter avec l'Empe-

(1) Archives de Vienne. Copie vidimée.

reur et le Roi de Prusse, des opérations dont le but doit être la liberté du Roi et le salut de la France.

Au château de Schönburnlust, près Coblentz, ce quatorze août mil sept cent quatre-vingt-onze.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

CCCXXVIII

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

Paroles moins amères sur les Lameth et sur Barnave, nouveaux soutiens de la Cour. — L'Europe effrayée des derniers événements de la France, qui menacent d'un bouleversement universel. — Motifs qui l'empêchent de reprendre à Paris son poste d'ambassadeur.

[Bruxelles], le 14 août 1791.

Éloigné, depuis le mois d'octobre dernier, de toutes les marques de confiance et de bonté de la part de Votre Majesté, j'ai bien senti le poids d'une privation si douloureuse. Elle cesse, dans ce moment où je reçois la lettre dont M. l'abbé Louis étoit porteur. Son langage judicieux et les intentions qu'il m'a montrées me donnent de lui l'idée la plus avantageuse, ainsi que des personnes au nom desquelles il a été chargé de me parler (2), et je vois que Votre Majesté a conçu la même

(1) Archives d'Autriche.

« La présente lettre et les deux suivantes sont les réponses à des lettres apportées par l'abbé Louis, et lui ont été remises. »

(*Note du comte de Mercy.*)

(2) Les Lameth et Barnave. M. de Mercy avait-il sur eux changé d'avis depuis le 12 et ses conversations avec l'abbé Louis, ou ménageait-il la Reine en les ménageant?

opinion relativement aux individus, à leurs vues salutaires, et au moyen de les remplir.

Les derniers événements survenus en France ont frappé l'Europe d'étonnement (1). Chaque Puissance paroit y voir un ordre de choses qui attaque dans tous les sens la sûreté des Trônes, qui ne se concilie dans le système général avec aucun des États qui en forment l'ensemble, qui enfin menace d'un bouleversement universel. Que peut-il résulter de ce tableau considéré sous les aspects politiques? C'est une question dont je ne suis pas à même d'apercevoir d'ici la solution probable. Ce qui me paroit évident est que, pour éviter de grands malheurs, il faut se hâter de les prévenir par des voies conciliantes et justes; que la modération et la sagesse du Sénat françois peuvent seules en fournir les moyens; que l'usage ne sauroit en être confié plus sûrement ni plus utilement qu'entre les mains du Roi et de la Reine, dont il est temps enfin de reconnoître la pureté, la magnanimité d'intention et de conduite. Voilà, Madame, ce que mes foibles idées me présentent comme la base nécessaire à tout arrangement solide et tranquille. De cette vérité sommaire je ne pourrois en déduire que des conséquences si faciles à prévoir, à

(1) Le 25 juin, Tronchet, Duport et d'André avaient été nommés commissaires de l'Assemblée pour entendre les déclarations du Roi et de la Reine arrêtés dans leur fuite, et le Roi avait été suspendu de ses fonctions : détrônement provisoire. Le 24 juillet, l'Assemblée avait ordonné que M. de Bouillé et tous les complices de l'évasion du Roi fussent jugés par la haute Cour nationale. Le 17, des attroupements avaient, comme nous l'avons dit, signé au Champ de Mars, sur l'autel de la patrie, une pétition tendant à obtenir de l'Assemblée que la nation fût consultée sur la déchéance du Roi.

saisir, que par cela même l'exposé de leurs détails deviendroit ici très-superflu. Je serois cependant bien heureux si je pouvois porter ce foible hommage aux pieds de Votre Majesté; mais mon zèle, toujours calomnié, a été plus nuisible qu'utile au service de la Reine. Je lui devois le grand sacrifice de l'inaction et du silence : je m'y suis soumis. Mon âme en a été déchirée. Ses plaies ne se fermeront que par le retour des temps où l'aveuglement cessera, où le mouvement des passions, des prestiges, des jugements trompeurs qu'ils enfantent, feront place à la vérité, et celle-ci amènera les hommages que Votre Majesté a toujours mérités et qui lui ont été si opiniâtrément, si cruellement refusés jusqu'à ce jour. Ce sera alors sans doute que son auguste Frère m'ordonnera de reprendre mes fonctions, dont la plus précieuse à tous mes désirs sera de vouer le reste de mes jours à donner de légères preuves du profond attachement et du respect infini avec lequel je suis.....

L'Empereur d'Allemagne ne se souciait nullement d'intervenir en France, en dépit des sollicitations des Princes émigrés et de quelques cabinets européens. Tous ces atermoiements étaient un jeu de finesse; les résolutions du congrès de Pilnitz n'ont été de même qu'un jeu; et la Reine a vu trop tard, mais avec une amertume mortelle, qu'il y avait en définitive plus de politique et d'oubli à son égard chez son frère, que d'affection et de sincérité. J'ai retrouvé à Vienne la contre-épreuve à la presse, sur papier de soie, d'une lettre confidentielle de Mercy à La Marck, en date du 6 septembre, et qui a été publiée, p. 187 et suivantes du troisième volume de M. de Bacourt. Il y dit ces propres mots faisant allusion à l'Empereur : « Dans le nombre de ces intéressés, il en est un qui se refuse de partager les chances qu'il s'agit de courir.

Par cela même on peut le regarder, et on le regarde en effet, comme un opposant d'autant plus suspect, que, sous différents rapports, ses convenances contrastent avec celles des autres, et que ces derniers entrevoient des moyens ouverts ou cachés, qui pourroient être mis en œuvre pour déjouer leur marche et la remplir d'écueils et de dangers. Voilà la vraie situation du moment. Elle est si compliquée, que les résultats ne pourront se développer que lentement. »

CCCXXIX

LE COMTE DE MERCY AU COMTE DE LA MARCK.

Il a recommandé à l'abbé Louis de communiquer leurs entretiens. — Il va faire un voyage d'agrément en Angleterre.

[Bruxelles], du 14 août 1791.

J'ai reçu, Monsieur le Comte, par M. l'abbé Louis, la lettre dont il étoit chargé de votre part. Il a bien justifié l'idée que vous m'aviez donnée de son esprit, de ses intentions, et de la manière aimable (1) dont il sait les faire connoître. Je l'ai prié de vouloir bien vous communiquer les détails de nos entretiens. Quand il s'agit d'objets qui intéressent le bien et la raison, je voudrois toujours vous y voir de moitié, et me ren-

(1) J'ai copié dans les Archives impériales de Vienne, où sont les papiers de M. de Mercy, la minute que je reproduis. Ici, il y a bien le mot *aimable*, qui, dans la publication de M. de Bacourt (t. III, p. 177), est remplacé par le mot *judicieuse*.

Au second paragraphe, M. de Bacourt a imprimé *M. de P...*, au lieu de *M. de Blümendorff*, écrit en toutes lettres dans le texte autographe de Vienne.

forcer de vos opinions, parce que je sais, depuis longtemps, le prix que l'on doit y attacher.

Au retour d'une petite course de huit jours et de pur amusement que je vais faire en Angleterre, j'aurai l'honneur de vous écrire sur différentes matières. M. de Blümendorff m'a remis vos commissions, et doit vous avoir rendu compte de celle dont je me suis acquitté avec tout le succès que j'avais prévu (1). Je désirerai toujours bien vivement, Monsieur le Comte, les occasions de me rapprocher de vous. Cet avantage me deviendroit infiniment précieux dans les circonstances pénibles qui m'occupent, m'inquiètent, et dont l'issue se cache sous des nuages bien sombres. Vos sentiments, la sagesse qui les règle, me feroient souhaiter leur intervention dans tout ce qu'il y a à faire ou à éviter.

CCCXXX

M. DE MERCY A M. DE LABORDE (2).

Son retour en France est indépendant de sa volonté. — Course de huit jours à Londres.

Le 14 août 1791.

Je ne dirai qu'un mot à mon ami. Il sait que le bonheur de ma vie tient à celui de la passer auprès de

(1) Ici le texte de M. de Bacourt ajoute : *Vous saurez pourquoi vous n'en avez pas eu d'avis direct.* La dernière phrase donnée par M. de Bacourt n'est pas non plus dans la minute. M. de Mercy s'était probablement corrigé en transcrivant sa lettre.

(2) Archives impériales d'Autriche.

lui. Il sait aussi que mon retour indépendant de ma volonté tient à celle des autres, et aux circonstances. Celles du moment sont effrayantes : puissé-je contribuer à les faire changer de face ! Il n'y a que le concours de la justice, de la raison et des grands talents dans l'emploi de l'un et de l'autre qui puissent en fournir les moyens. D'ici à quelque temps je m'en expliquerai avec vous d'une manière plus précise.

Je partage vivement votre satisfaction sur l'état de santé de ce qui vous intéresse le plus. Je présente mes respectueux hommages à madame de Laborde, et vous embrasse du fond de mon cœur bien tendrement et dans les sentiments de la plus fidèle amitié.

P. S. Je vais faire une course de huit jours à Londres, où je n'ai jamais été ; je n'y verrai personne. Le seul matériel de cette grande ville et de ses environs a tenté ma curiosité. A mon retour, vous aurez de mes nouvelles plus détaillées.

Marie-Antoinette au comte de Mercy

ce 16 aoust 1791

on m'assure de l'honeteté des personnes qui se chargent de cette lettre et quelle vous arrivera surement, j'en profite pour entrer avec vous dans des détails de notre position qui est affreuse et vous faire deux ou trois questions auquels il est necessaire que vous trouviez moyens de repondre promptement.

notre-position, nous sommes au moment ou l'on apportera cette constitution a l'acceptation, elle est par elle meme si monstrueuse qu'il est impossible qu'elle se soutienne longtems, mais pouvons nous risquer de la refuser dans la position ou nous sommes, non et je vais le prouver, je ne parle pas des dangers personnel qu'il y auroit a courire, nous avons trop prouvé par le voyage que nous avons entreprit il y a deux mois que nous ne calculons pas nos personnes quant il s'agit du bien general mais cette constitution est si mauvaise par elle meme, qu'elle n'aura et ne peut avoir de consistance que par la resistance qu'on y oposera, il s'agit donc de garder un milieu en sauvant son honneur, et qui puisse nous laisser en mesure que tout le monde revienne a nous, le peuple sentend, quant une fois il sera

desaveuglé et lassé. pour cela je crois qu'il est necessaire quant on aura presenté l'acte au roi, il le garde d'abord quelque jours car il n'est sensé le connoitre que quant on le lui aura presenté legalement, et qu'allors il fasse appeller les commissaires pour leurs faire, non pas des observations n'y des demandes de changements qu'il n'obtiendroit peut-etre pas, et qui prouveroit qu'il approuve le fond de la chose, mais qu'il declare que ses opinions ne sont point change, qu'il montroit dans sa declaration du 20 de juin l'impossibilité ou il etoit de gouverner avec le nouvel ordre de chose, qu'il pense encore de meme, mais que pour la tranquil=lité de son pays il se sacrifie, et que pour=vue que son peuple et la nation, trouve le bonheur dans son acceptation il n'hesite pas a la donner, et la vue de ce bonheur lui fera bientot oublier toutes les peines cruelles et amers, qu'on a fait eprouver a lui et aux siens. mais si l'on prend ce parti il faut y tenir, eviter surtout tous ce qui pourroit donner de la mefiance, et marcher en quelque sorte toujours la loix a la

main je vous promet que c'est la meilleure
manière de les en degouter tout de suite, le
malheure c'est qu'il faudroit pour cela un
ministere adroit et sur; et qui en meme tems
eu le courage de ce laisser abimer par la
cour et les aristocrates, pour les mieux servir
apres car il est certain qu'ils ne reviendroit
jamais ce qu'ils ont été, surtout par eux memes
ont nous dit et les freres du roi, mande
chagrin joint qu'il faut tout refuser, et que
nous serons soutenu, par qui, il me semble
que les puissances étrangers ne font pas de
grands efforts pour venir a notre secours
l'espagne, meme par les lettres qu'elle a
ecrite a nos freres a l'air de vouloir se retirer
honnetement en proposant des choses impossibles
le silence profond de l'emp; envers moi, l'im
possibilité ou il est peut-etre vue les affaires
du nord de se meler des notres, l'angle qui ne
cherchera jamais qu'a leurre d'esperance tous
les cotés pour les tenir plus surement desunis
le prince qui ne calcule que ses propres interets
dans tout cela, tout enfin prouve que si nous
devons attendre des secours ils ne sont pas

prochain au moins, dans cette position
pouvons nous risquer un refuse, qui donner
=roit par l'espece de déchéance, une force
majeur; aux factieux et au parti republicain
et il ne faut pas croire qu'allors nous serions
libre, au contraire nous serions plus etroite
=ment et plus fortement garde, si les
puissances ne vient pas dans le moment a
notre secoure il ne nous reste donc que
le parti des princes et des emigrans, mais
combien peut-il nuire parceque seul ils
ne pourront que faire une chose partie
et si meme (ce qui n'est pas a presumer) ils
ont un avantage reelle, nous ne retomberions
sous leurs agents dans un esclavage nouveau
et pis que le premier, puisqu'ayant l'air de
leurs devoir quelque chose nous ne pourrons
pas nous enterer; ils nous le prouvent deja
en refusant de s'entendre avec les personnes
qui ont notre confiance, sous le pretexte
qu'ils n'ont pas la leurs tandis qu'ils
veulent nous forcer de nous livrer a
mr. de Calonne, qui sous tous les rapports
ne peu pas nous convenir; et que je

craint bien de suit en tout celuy que son ambition
ses haines particulieres, et sa legerete
ordinaire, en croyant toujours possible
et fait, tout ce qu'il desire, je crois meme
qu'il ne peu que faire tort a mes deux
freres, qui si ils n'agissoit que d'apres
leurs coeurs, seuls, seroit surement parfait
pour nous.
voici les nouvelles qui nous viennent du
dehors d'icy a un mois toutes les puissances
seront reuni, il paroitra un manifeste
qui sera soutenu d'une grande force
je desirerois bien que cette premiere
nouvelle fut vrai mais je ne puis la
croire puisque n'y vous n'y personne
ne nous l'ont mandé, je crois meme que
dans ce moment-ci l'Ang: est tellement
divisé qu'un manifeste bien redigé, seroit
fort heureux, et que les chefs qui voyent
depuis 8 jours, qu'ils ont absolument le
dessous, seroit plus mise a nous faire
~~dans~~ a un accommodement raisonnable

une chose a remarquer c'est que dans
toutes ces discutions, sur la constitution
le peuple ne s'en mele pas, et ne
s'occupe que de ses affaires particulieres
en voulant cependant toujours une constitu
et point d'aristocratie. une seconde
nouvelle est, que monsieur; va etre recon
pour les puissances regent du royaume
et le Cte. d'artois lieutenant general,
cette nouvelle est par elle meme si folle
et si absurde quelle ne peu provenir
que de quelques tetes françoise.
mais surtout cela je voudrois bien avoir
une reponce de vous. j'apprend dans
l'instant que la constitution est finie
a un rapport pres des communes qui
sera apres demain, vraisemblablement
on l'apportera tout de suite au roi;
il est affreux de ne rien savoir de
positif et de raisonnable des dispositions
du dehors. quant a l'acceptation il
est impossible que tout etre pensant
ne voyent pas que quelquechose qu'on

Je ne nous ne sommes pas libres, mais
il est essentiel que nous ne donnions
pas de soupçon sur cela aux monstres
qui nous entourent. mandé moi donc
ou en sont les troupes et les dispositions
de l'emp.r en tout état de cause les
puissances etrangeres peuvent seules
nous sauver, l'armée est perdu, l'argent
n'existe plus, aucun lien aucun frein
ne peut retenir la populace irritée de
toute part, les chefs même de la revo
lution quant ils veulent parler d'ordre
ne sont plus ecouté. voila l'etat
déplorable ou nous nous trouvons
ajoute a cela que nous n'avons pas
un ami que tout le monde nous
trahi les uns par haine, les autres
par faiblesse ou ambition. enfin je suis
reduite a craindre le jour ou on aura l'air
de nous donner une sorte de liberté, au
moins dans l'état de nullité ou nous sommes
nous n'avons rien a nous reprocher, vous

voyez mon ame toute entiere dans cette
lettre, je peu me tromper; mais c'est
le seul moyens que je vois encore pour
pouvoir aller j'ai ecoute autant que je le
peu des gens des deux cotes et c'est
de tous leurs avis que je me suis formé
le mien, je ne sais pas si il sera suivi
vous connoissez la personne a laquelle
j'ai affaire, au moment ou on la croit
persuadée, un mot un raisonnement la
fait changer sans qu'elle s'en doute c'est
aussi pour cela que mille choses ne
sont point a entreprendre enfin quoiqu'il
arrive, conservez moi votre amitié et
votre attachement, j'en ai bien besoin
et croyez quelque soit le malheur qui
me poursuit, je peu ceder aux circons
tance mais jamais je ne consentirai
a rien d'indigne de moi, c'est dans
le malheur qu'on sent d'avantage
ce qu'on est mon sang coule dans les
veines de mon fils et j'espere qu'un
jour il se montrera digne petit fils de
marie therese adieu —

si vous pouvez me garder cette lettre je serai bien aise
de la ravoir un jour —

CCCXXXI

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU COMTE DE MONTMORIN (1).

Lettres arrivées par le baron Louis. — Il s'est expliqué avec lui sur l'état de la France, et n'y reprendra son poste d'ambassadeur que s'il est assuré d'y être couvert de la protection du droit des gens, dont il a si peu joui lors de son dernier séjour.

[Bruxelles], le 14 août 1791.

J'ai reçu, Monsieur le Comte, par M. l'abbé Louis, la lettre dont vous m'avez honoré. Un nouveau témoignage si touchant de votre confiance, de votre amitié, m'a été bien précieux, et la fidélité de mes sentiments vous en est le garant le plus sûr. Depuis longtemps, Monsieur le Comte, je me suis occupé et m'occupe encore de la position si pénible, si critique où vous vous trouvez, et dont les nuances de peines et d'embarras n'ont fait qu'accroître depuis mon départ de Paris. Comment se tirer de ce labyrinthe dont tant de passions, tant de méprises et d'erreurs, ont rendu les voies presque inextricables? Comment se fait-il que du projet de rétablir l'équilibre dans une grande monarchie, il en soit résulté un ordre de choses et de circonstances qui renverseroit celui de toute l'Europe, qui paroît menacer tous les Rois, et qui peut les forcer en quelque manière à regarder comme leur propre cause celle d'un monarque qui, ou par les liens du

(1) Archives impériales de Vienne.

sang ou par les rapports politiques, tient à toutes les Puissances européennes?

Ce que je dis ici, Monsieur le Comte, est un épanchement de pure confiance de vous à moi. J'ignore ce qu'un grand mouvement, une inquiétude générale qui se manifestent partout, produiront ou pourroient produire; je crois qu'il est pressant d'y faire intervenir des moyens de justice, de modération, qui puissent se concilier avec l'intérêt de tous. Je me suis fort étendu sur cette matière dans mes conversations avec M. l'abbé Louis. Je me flatte qu'il aura reconnu autant de franchise, de candeur dans mon langage, que de pureté et d'impartialité dans mes sentiments. Ceux qu'il m'a montrés m'ont inspiré grande confiance en lui et en ceux au nom desquels il m'a parlé. Je connoissois depuis longtemps leurs talents supérieurs (1) : ils sont devenus d'un augure bien favorable à la chose publique, et ce qui ajoute à mon opinion à cet égard, c'est que ce concours de lumières et de bonnes intentions se déploie dans un parfait accord avec vous. J'ai dit à M. l'abbé Louis une partie des raisons qui, dans ce moment présent, rendent mon retour en France très-indépendant de ma volonté. J'ajouterai pour vous seul, Monsieur le Comte, que je suis très-décidé à ne reprendre ma place qu'autant que j'y verrai toute certitude d'y être sous l'égide du droit des gens, à l'abri de toute insulte, soit en ville, soit à ma campagne, qui deviendroit mon séjour habituel, comme très-compatible avec les devoirs de l'ambassade. J'ai chargé M. de

(1) Encore les Lameth, Duport et Barnave.

Blumendorf d'avoir l'honneur de vous exposer les motifs qui me portent à cette précaution. J'ai été trop maltraité, trop injustement calomnié, pour m'exposer à de nouveaux désagréments. Je ne saurois cesser d'aimer la France, bien plus encore les personnes qui m'y attachent; mais, à mon âge, ce penchant doit céder au besoin du repos (1). Il me seroit bien doux d'en jouir à côté de vous, Monsieur le Comte, et après tant d'agitations que vos vertus surmonteront, de pouvoir passer le reste de mes jours à vous marquer la vénération, le vif intérêt et le fidèle attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

(1) Le comte Florimond de Mercy-Argenteau, ambassadeur en France depuis 1766, était né à Liége en 1722, et avait par conséquent 69 ans. Il mourut le 26 août 1794.

CCCXXXII

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Constitution monstrueuse prête à être apportée à la sanction du Roi. — Nécessité de l'accepter, tout en déclarant qu'il la regarde comme d'exécution impossible, mais qu'il se sacrifie, en l'acceptant et l'essayant, au bonheur de la Nation. — La Cour et les aristocrates vont devenir des obstacles, avec des ministres qui ne sauront pas tenir la main, surtout avec l'incendie que les émigrants allument aux frontières, au milieu de l'apathie des Puissances. — On parle, on n'agit point. — Les frères du Roi mandent sans cesse qu'il faut tout refuser, et que nous serons soutenus : par qui? Chaque Puissance a sa raison pour s'abstenir et nous laisser dans le feu. — Restent les émigrants eux-mêmes : leur intervention pousse à l'abîme. — Les divisions de l'Assemblée offriraient une bonne occasion d'agir, mais les moyens échappent. — L'armée est perdue, l'argent manque. — Aucun frein pour contenir la populace. — La Cour est en plein foyer de trahison. — Retour de l'abbé Louis. — Sombres rapports qui font craindre la coalition des Puissances et la défection des chefs de l'Assemblée penchant vers la Cour. — Exigences insensées des émigrants. — Indocilité folle du comte d'Artois. — Silence terrible du peuple. — Insolence du rapport sur la Constitution. — Le Roi n'est plus qu'un fonctionnaire salarié. — Existence impossible. — Endormir le monstre pour le mieux museler. — Plus de ressources enfin que dans l'étranger, que dans l'Empereur.

Ce 16 août 1791.

On m'assure de l'honnêteté des personnes qui se chargent de cette lettre, et qu'elle vous arrivera sûre-

(1) Cette lettre, écrite en trois fois, du 16 au 26 août, est une de celles qui ont paru dans la *Revue rétrospective*, mais incomplétement, d'après une copie existant aux Archives générales de France. Je possède un des originaux de cette lettre, dont la Reine avait fait trois transcriptions, envoyées par des voies diverses. Ces expéditions par *duplicata* ou *triplicata* étaient assez fréquentes, à cause des difficultés de transmission sûres, dans les temps agités.

ment; j'en profite pour entrer avec vous dans des détails de notre position, qui est affreuse, et vous faire deux ou trois questions auxquelles il est nécessaire que vous trouviez moyen de répondre promptement.

Notre position : — Nous sommes au moment où l'on apportera cette Constitution à l'acceptation. Elle est par elle-même si monstrueuse, qu'il est impossible qu'elle se soutienne longtemps. Mais pouvons-nous risquer de la refuser dans la position où nous sommes? Non, et je vais le prouver. Je ne parle pas des dangers personnels qu'il y auroit à courir; nous avons trop prouvé par le voyage que nous avons entrepris il y a deux mois, que nous ne calculons pas nos personnes quand il s'agit du bien général; mais cette Constitution est si mauvaise par elle-même, qu'elle n'aura et ne peut avoir de consistance que par la résistance qu'on y opposera. Il s'agit donc de garder un milieu en sauvant son honneur, et qui puisse nous laisser en mesure que tout le monde revienne à nous, le peuple s'entend, quand une fois il sera désaveuglé et lassé. Pour cela, je crois qu'il est nécessaire, quand on aura présenté l'acte au Roi, il le garde d'abord quelques jours, car il n'est censé le connoître que quand on le lui aura présenté légalement, et qu'alors il fasse appeler les commissaires pour leur faire, non pas des observations ni des demandes de changements qu'il n'obtiendroit peut-être pas, et qui prouveroient qu'il approuve le fond de la chose; mais qu'il déclare que ses opinions ne sont point changées; qu'il montroit dans sa déclaration du 20 juin l'impossibilité où il étoit de gouverner avec le nouvel ordre de choses, qu'il pense encore de même,

mais que, pour la tranquillité de son pays, il se sacrifie, et que pourvu que son peuple et la Nation trouvent le bonheur dans son acceptation, il n'hésite pas à la donner; et la vue de ce bonheur lui fera bientôt oublier toutes les peines cruelles et amères qu'on a fait éprouver à lui et aux siens. Mais si l'on prend ce parti, il faut y tenir, éviter surtout tout ce qui pourroit donner de la méfiance, et marcher en quelque sorte toujours la loi à la main. Je vous promets que c'est la meilleure manière de les en dégoûter tout de suite. Le malheur, c'est qu'il faudroit pour cela un ministère adroit et sûr, et qui en même temps eût le courage de se laisser abîmer par la Cour et les aristocrates pour les mieux servir après; car il est certain qu'ils ne reviendront jamais ce qu'ils ont été, surtout par eux-mêmes. On nous dit, et les frères du Roi mandent chaque jour, qu'il faut tout refuser, et que nous serons soutenus. Par qui? Il me semble que les Puissances étrangères ne font pas de grands efforts pour venir à notre secours. L'Espagne même, par les lettres qu'elle a écrites à mes frères, a l'air de vouloir se retirer honnêtement en proposant des choses infaisables. Le silence profond de l'Empereur envers moi, l'impossibilité où il est peut-être, vu les affaires du Nord, de se mêler des nôtres; l'Angleterre, qui ne cherchera jamais qu'à leurrer d'espérance tous les côtés pour les tenir plus sûrement désunis; la Prusse, qui ne calcule que ses propres intérêts dans tout ceci; tout enfin prouve que si nous devons attendre des secours, ils ne sont pas prochains au moins. Dans cette position, pouvons-nous risquer un refus qui donneroit, par l'espèce de déchéance, une force majeure

aux factieux et au parti républicain? Et il ne faut pas croire qu'alors nous serions libres. Au contraire, nous serions plus étroitement et plus fortement gardés, si les Puissances ne vient (*sic*) pas dans le moment à notre secours. Il ne nous reste donc que le parti des Princes et des émigrants; mais combien peut-il nuire! parce que seuls ils ne pourront que faire une chose partielle. Et si même (ce qui n'est pas à présumer) ils ont un avantage réel, nous retomberions sous leurs agents dans un esclavage nouveau et pis que le premier, puisque ayant l'air de leur devoir quelque chose, nous ne pourrions pas nous en tirer. Ils nous le prouvent déjà en refusant de s'entendre avec les personnes qui ont notre confiance, sous le prétexte qu'ils n'ont pas la leur; tandis qu'ils veulent nous forcer de nous livrer à M. de Calonne, qui, sous tous les rapports, ne peut pas nous convenir, et qui, je crains bien, ne suit en tout ceci que son ambition, ses haines particulières et sa légèreté ordinaire, en croyant toujours possible et fait tout ce qu'il désire. Je crois même qu'il ne peut que faire tort à mes deux frères, qui, s'ils n'agissoient que d'après leurs cœurs seuls, seroient sûrement parfaits pour nous.

Voici les nouvelles qui nous viennent du dehors : « D'ici à un mois, toutes les Puissances seront réunies; il paroîtra un manifeste qui sera soutenu d'une grande force. » Je désirerois bien que cette première nouvelle fût vraie, mais je ne puis la croire, puisque ni vous ni personne ne nous l'ont mandée. Je crois même que, dans ce moment-ci, l'Ass. est tellement divisée, qu'un manifeste bien rédigé seroit fort heureux, et que les

chefs qui voient depuis huit jours qu'ils ont absolument le dessous, seroient plus aisés à amener à un accommodement raisonnable. Une chose à remarquer, c'est que, dans toutes ces discussions sur la Constitution, le peuple ne s'en mêle pas et ne s'occupe que de ses affaires particulières, en voulant cependant toujours une Constitution et point d'aristocrates. Une seconde nouvelle est que *Monsieur* va être reconnu par les Puissances régent du Royaume, et le comte d'Artois lieutenant général. Cette nouvelle est par elle-même si folle et si absurde qu'elle ne peut provenir que de quelques têtes françoises. Mais, sur tout cela, je voudrois bien avoir une réponse de vous J'apprends dans l'instant que la Constitution est finie, à un rapport près des comités qui sera après-demain. Vraisemblablement on l'apportera tout de suite au Roi. Il est affreux de ne rien savoir de positif et de raisonnable des dispositions du dehors. Quant à l'acceptation, il est impossible que tout être pensant ne voie pas que, quelque chose qu'on fasse, nous ne sommes pas libres. Mais il est essentiel que nous ne donnions pas de soupçon sur cela aux monstres qui nous entourent. Mandez-moi donc où en sont les troupes et les dispositions de l'Emp. En tout état de cause, les Puissances étrangères peuvent seules nous sauver. L'armée est perdue, l'argent n'existe plus; aucun lien, aucun frein ne peut retenir la populace armée de toute part. Les chefs mêmes de la révolution, quand ils veulent parler d'ordre, ne sont plus écoutés. Voilà l'état déplorable où nous nous trouvons. Ajoutez à cela que nous n'avons pas un ami, que tout le monde nous trahit : les uns par haine, les autres par foiblesse

ou ambition. Enfin, je suis réduite à craindre le jour où on aura l'air de nous donner une sorte de liberté. Au moins, dans l'état de nullité où nous sommes, nous n'avons rien à nous reprocher. Vous voyez mon âme tout entière dans cette lettre. Je peux me tromper; mais c'est le seul moyen que je vois encore pour pouvoir aller. J'ai écouté autant que je le peux des gens des deux côtés, et c'est de tous leurs avis que je me suis formé le mien. Je ne sais pas s'il sera suivi. Vous connoissez la personne à laquelle j'ai affaire; au moment où on la croit persuadée, un mot, un raisonnement la fait changer sans qu'elle s'en doute. C'est aussi pour cela que mille choses ne sont point à entreprendre. Enfin, quoi qu'il arrive, conservez-moi votre amitié et votre attachement. J'en ai bien besoin, et croyez, quel que soit le malheur qui me poursuit, je peux céder aux circonstances, mais jamais je ne consentirai à rien d'indigne de moi. C'est dans le malheur qu'on sent davantage ce qu'on est. Mon sang coule dans les veines de mon Fils, et j'espère qu'un jour il se montrera digne petit-fils de Marie-Thérèse. Adieu.

Si vous pouvez me garder cette lettre, je serai bien aise de la ravoir un jour.

Du 21 août.

J'ai arrêté ma lettre au moment de partir, parce que l'abbé Louis arrivoit et m'a appris (par M. de Mont. (1) s'entend) votre voyage à Londres. J'espère et désire fort avoir de vos nouvelles, car la lettre ministérielle

(1) Montmorin.

que l'abbé a rapportée ne me suffit pas pour mes intérêts. Il me paroit qu'en se louant fort de vous, il ne trouve pourtant pas son voyage fort heureux. Il craint beaucoup la coalition des Puissances et est parvenu, à ce que je crois, à inspirer la même crainte à ceux des chefs qui l'ont proposé et envoyé. Mais jusqu'à présent cela ne les porte qu'à une grande humeur, et je crains beaucoup que ne se sentant plus la force de réparer le mal ni de se soutenir, ils ne quittent brusquement la partie et nous laissent seuls dans l'embarras. D'ici à quelques jours j'aurai des nouvelles plus détaillées de leurs opinions. J'aurois bien voulu attendre pour vous les écrire, mais l'occasion qui porte celle-ci part demain. C'est à la fin de la semaine qu'on présentera la charte au Roi. Il y répondra à peu près comme je vous le mande au commencement de ma lettre. Ce moment est affreux; mais pourquoi aussi nous laisse-t-on dans une ignorance totale de ce qui se passe dans l'extérieur? Il s'agira à présent de suivre une marche qui éloigne de nous la défiance, et qui en même temps puisse servir à déjouer et culbuter au plus tôt l'ouvrage monstrueux qu'il faut adopter. Pour cela il est essentiel que les François, mais surtout les frères du Roi, restent en arrière, et que les Puissances réunies agissent seules. Aucune prière, aucun raisonnement de notre part ne l'obtiendra d'eux : il faut que l'Emp. l'exige : c'est la seule manière dont il puisse, et surtout moi, me rendre service.

Nous avons à nous méfier de tous côtés, à l'intérieur et au dehors. Les méchants font leur métier en faisant le mal; mais les honnêtes gens ont si peu de courage,

de tenue et de concert, qu'ils deviennent souvent aussi dangereux. Ils prêtent le flanc à toutes sortes d'intrigues ; ils se laissent pénétrer ; ils sont toujours disposés à des concessions qui demain leur en feroient arracher d'autres ; et le pis, c'est qu'ils ne s'attachent qu'aux détails et ne voient pas plus loin qu'au jour le jour. Voilà pour l'intérieur, mais au dehors, c'est aussi peu rassurant. Vous connoissez par vous-même les mauvais propos et les mauvaises intentions des émigrants : les lâches, après nous avoir abandonnés, veulent exiger que seuls nous nous exposions et seuls nous servions tous leurs intérêts. Je n'accuse pas les frères du Roi ; je crois leurs cœurs et leurs intentions purs ; mais ils sont entourés et menés par des ambitieux qui les perdront après nous avoir perdus les premiers. Le Comte d'Artois est parti le 12 pour Vienne. Son frère a une lettre de lui du même jour où il ne lui parle pas de ce voyage : nous l'avons appris par des lettres particulières. Quel est le but de cette course? Je ne peux pas l'imaginer. Pourvu que l'Emp. ne se laisse pas encore aller à quelque extravagance qu'on exigera de lui. Enfin, mandez-lui toujours ce que je vous mande dans l'autre page. Je finis, pour ne pas trop grossir le volume. Adieu.

Ce 26.

Voici ma lettre encore recommencée; mais, pour cette fois-ci, j'espère qu'elle vous arrivera sûrement. La personne qui veut bien s'en charger a trouvé aussi des moyens de me faire tenir vos réponses : il vous en écrira. La journée d'hier s'est passée comme toutes celles que nous passons depuis deux mois, et dans un

silence de la part du peuple vraiment affligeant. C'est la semaine prochaine qu'on doit apporter au Roi l'acte constitutionnel. Le rapport que j'ai lu et que M. de Beaumetz doit faire avant à l'Assemblée est un tissu d'absurdités, d'insolences, et d'éloges pour l'Assemblée. Ils ont mis la dernière main à leurs outrages en donnant un grade au Roi. Il n'est plus possible d'exister comme cela. Il ne s'agit pour nous que de les endormir et de leur donner confiance en nous pour les mieux déjouer après. Il est impossible, vu la position ici, que le Roi refuse son acceptation. Croyez que la chose doit être bien vraie, puisque je le dis. Vous connoissez assez mon caractère pour croire qu'il me porteroit plutôt à une chose noble et pleine de courage; mais il n'existe point à courir à un danger plus que certain. Nous n'avons donc plus de ressources que dans les Puissances étrangères. Il faut à tout prix qu'elles viennent à notre secours; mais c'est à l'Emp. à se mettre à la tête de tous et à régler tout. Il est essentiel que, pour première condition, il exige que les frères du Roi et tous les François, mais surtout les premiers, restent en arrière et ne se montrent pas. Vous ne sauriez croire à quel degré on est irrité ici contre l'aveuglement des seconds, qui ne voient la France que là où ils sont; et quant aux frères du Roi, c'est nous qu'on voit en eux, quoiqu'ils n'en fassent qu'à leur tête. Je vous assure que les choses sont à un point aujourd'hui qu'il vaudroit mieux être Roi d'une seule province que d'un royaume aussi vicié et désordonné que celui-ci. Je tâcherai d'envoyer, si je puis, des notes à l'Emp. sur tout ceci; mais, en attendant, mandez toujours tout ce que vous croirez néces-

saire pour bien lui prouver qu'il n'y a plus de ressource qu'en lui, et que notre bonheur, notre existence, celle de mon enfant dépendent de lui seul et de la prudence et la célérité de ses moyens. Adieu.

P. S. Je n'ai point reçu les opinions des chefs, comme je vous l'avois annoncé. Ils se restreignent toujours dans les idées vagues et ont l'air de craindre de s'engager.

CCCXXXIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle n'a pas assez de détachement des choses de la terre. — La Constitution est finie : restent seulement quelques détails à terminer qui seront vivement discutés.

Ce 17 août 1791.

J'ai reçu bien de vos nouvelles, ma chère Rage. Vous savez qu'elles me font toujours plaisir; mais je t'avoue que si tu entrois un peu en détail sur le patriarche que tu connois, cela me feroit plaisir. Tu sais que j'aime à entendre parler de ce qui le touche. Tu viens d'éprouver un petit chagrin par la perte d'une ancienne amie de ta mère. Je crois que c'est à ce titre que tu y auras été sensible. Si la pauvre femme a une bonne place dans le ciel, elle est bien heureuse d'avoir quitté ce bas monde. Tu vas peut-être croire, d'après cette manière de parler, que j'en suis très-détachée, eh bien! il n'en est rien. Non, j'y suis attachée, et à

toutes ces bêtises, d'une manière incroyable. Il faut espérer que cela me passera.

La Constitution est finie d'hier, à l'exception de quelques articles que les comités rapporteront après-demain, qui, dit-on, seront vivement discutés (1).

Comment veux-tu, en conscience, que je te réponde pour Mᵉ de Fournes, dans ce moment? Il faut avoir une volonté bien décidée pour retourner dans un endroit que tout le monde fuit. Je ne puis avoir cette volonté pour elle. D'un autre côté, j'ai fort peu de dames ici. Ainsi, mon cœur, je vous laisse et vous laisserai dans le vague où vous étiez sur cela, lorsque vous m'avez écrit. Adieu, il faut faire sa toilette pour la messe. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Je vois avec plaisir par ta lettre que tu commences à t'attacher à Hélène. Je t'assure que je serai charmée de la voir. Mais Dieu seul sait cette époque.

---

(1) La Constitution ne fut tout à fait achevée que dans les premiers jours du mois de septembre. Ce fut le 3 de ce mois qu'une députation de soixante membres de l'Assemblée Nationale constituante la porta au Roi.

CCCXXXIV

M. DE SIMOLIN A M. D'OSTERMANN (1).

Les lettres des émigrants annoncent l'exécution très-prochaine de plans hostiles. — Une lettre de M. de Bouillé les condamne. — Appréciation du caractère et des talents de ce général. — Inimitié entre *Monsieur* et le comte d'Artois. — Rivalité entre leurs maîtresses. — Petite cour de M. de Condé et de madame de Monaco. — Madame de Vaudémont et son hospitalité. — Espoir que l'on fonde sur le chevaleresque Roi Gustave III. — La Reine commence à s'exprimer avec une critique amère sur le compte de Monsieur et du comte d'Artois. — Résignation du Roi à accepter la Constitution quelle qu'elle soit. — Un silence morne régnait à la lecture dans l'Assemblée. — Ce qui reste à décider pour parfaire ce grand œuvre. — On espère que certaines dispositions seront introduites qui ouvriraient une petite porte à la rentrée des Princes.

Apostille à une dépêche du 8/19 août 1791.

Toutes les lettres des émigrants, et qui viennent du pays sur lequel ils sont éparpillés, n'annoncent que des plans hostiles et d'une exécution très-prochaine. Il existe une lettre de M. de Bouillé adressée à un membre de l'Assemblée Nationale, son ami, dans laquelle il dit : *Les imprudents ! ils me traitent de fanfaron, ils ne savent pas que les coups que j'annonce sont déjà portés ; que, dans ce genre, je donne toujours plus que je ne promets ; que l'orage est prêt d'éclater sur leurs têtes, et que notre entreprise aura moins l'air d'une guerre que d'une entrée.* Malgré ces menaces, il est impossible de se livrer à d'autres pensées que celles d'estimer que cet officier général a la tête absolument renversée par les accès de sa colère. On ne peut lui refuser des talents ; mais il

(1) Archives impériales de Moscou.

est plus propre à un coup de main et à une entreprise hardie qu'à former et exécuter un grand projet; il peut infiniment payer de sa personne, mais fort peu de ses combinaisons. Ce caractère est en général celui de tous les mécontents actuels : ils s'agitent sur les frontières depuis la Flandre jusqu'à la Suisse, et ne font entre eux qu'allées et venues continuelles, que courses d'un endroit à l'autre ; — fausses nouvelles, fausses espérances, faux projets, aussitôt détruits que formés, et nulle tenue dans leurs idées; par-dessus tout cela, les intrigues sont au milieu d'eux comme à Versailles.

Monsieur et M. le Comte d'Artois ne s'aiment pas et se dénigrent réciproquement dans leurs petites sociétés particulières : madame de Balbi et madame de Polastron, maîtresses des deux frères, sont jalouses l'une de l'autre. La première occupe une maison de campagne auprès de Coblentz, et y donne à souper et à jouer comme au Luxembourg. L'autre, un peu plus renfermée, critique cet étalage; et d'un autre côté, M. le Prince de Condé, madame de Monaco et leurs amis composent une petite cour séparée qui ne le cède point aux autres en matière de tracasserie. Dans le Pays-Bas, à peu de distance de Bruxelles, madame de Vaudémont occupe une espèce de ferme à elle appartenante, dans laquelle elle a fait décorer une grange qui sert de salle à manger à tout venant : tous les gens du bon ton y accourent, s'y rassemblent, passent et repassent, allant à Coblentz, venant de Worms, apportant des nouvelles, en remportant pour les semer ailleurs (1).

(1) Voir au troisième volume une lettre du 16 octobre 1791.

De tout cela il n'y a réellement de rassemblés que quatre cents hommes à Ath, dans un couvent de capucins; tout le reste le long du Rhin n'est que de pelotons où il n'y a nulle part vingt hommes ensemble : leurs plus hautes espérances se fondent sur le Roi Gustave; il est le prototype de leur gloire et le Messie qu'ils attendent dans les bateaux de Gothenbourg.

L'union même que bien des gens croient régner entre la famille royale d'ici et les Princes émigrants, n'est rien moins que réelle. Soit qu'il se soit introduit un peu de jalousie contre Monsieur et Madame, à cause du succès de leur évasion, soit que d'anciennes animosités se soient un peu réveillées, la Reine commence, depuis quelques jours, à s'exprimer sur leur compte d'une manière assez critique : à quelqu'un Elle a dit, dans le secret de la confiance, que tous ces Messieurs-là ne faisoient que gâter leurs affaires, et en supposant qu'ils eussent des succès impossibles, ils ne faisoient jamais au Roi et à Elle autant de bien qu'ils leur avoient attiré de maux. A un autre Elle a dit plus ironiquement : *Ils se croient des héros! Que feront ces héros? Ce sont de beaux héros, même avec leur Roi de Suède!* A un troisième Elle n'a pas craint de dire : *Si nos frères parvenoient à nous rendre quelques services, la reconnoissance en seroit bien pesante, et nous aurions ces maîtres-là de plus, qui seront les plus gênants et les plus impérieux de tous.*

Il résulte de ces diverses anecdotes que le Roi et la Reine sont aujourd'hui tout à fait résignés à accepter la Constitution telle qu'elle soit, et à suivre le système de tout attendre du bénéfice du temps et des circon-

stances. En effet, ce grand ouvrage de la Constitution se trouve actuellement à peu près fini. La lecture de la révision en a été achevée dans la séance de mardi, et lorsqu'elle a été terminée, aucun mouvement d'applaudissement ne s'est fait entendre dans la salle; un morne silence y régnoit, et chacun sembloit se dire, les yeux baissés : Le voilà donc ce grand œuvre, dont personne ne sera content. Ni l'amour-propre, ni l'ambition, ni la cupidité d'aucun n'y rencontrent le plus léger avantage.

Il reste encore quelques articles additionnels à décider, tels que le taux de l'imposition qui donnera le droit d'entrer dans les assemblées électorales, la question du droit de faire grâce, refusée jusqu'à présent au Souverain, et celle de savoir si les membres de la dynastie royale conserveront le titre de princes ou resteront confondus dans la foule des autres citoyens. Cette légère distinction, à laquelle les forts de l'Assemblée sont assez disposés, ouvriroit une petite porte à la rentrée des Princes émigrés. Peut-être la saisiroient-ils pour se tirer des embarras qui les menacent, et si l'Assemblée étoit sage, elle achèveroit de les décider, en leur accordant quelques moyens de payer leurs dettes : cette conduite politique auroit un effet fort avantageux au système présent, en les brouillant avec toute cette noblesse qui s'est rangée sous leurs étendards, et dont ils abandonneroient les intérêts pour ne s'occuper que des leurs.

J. SIMOLIN.

Paris, le 8/19 août 1791.

CCCXXXV

RÉPONSE DE L'IMPÉRATRICE CATHERINE A LA LETTRE DE *MONSIEUR*, COMTE DE PROVENCE, ET DU COMTE D'ARTOIS (1).

Après des paroles louangeuses sur la générosité de leurs desseins, elle annonce un Mémoire où elle fait connaître ses intentions, et répond à la rhétorique que *Monsieur* a déployée dans sa lettre.

Czarskoecelo, le 19 août 1791 v. st.

MESSIEURS MES FRÈRES ET COUSINS,

Depuis longtemps mon esprit, occupé des malheurs d'un Roi mon ami, suivoit, j'ose le dire, en silence tous vos pas. Malgré l'éloignement dans lequel la Providence m'a placée, et les embarras de deux guerres, je m'affligeois avec Vos Altesses Royales des malheurs de la France; je considérois la cause de Louis XVI comme devant devenir celle de toutes les têtes couronnées.

Effectivement, la paix étant rétablie entre le Roi de Suède et moi, ce Prince fut le premier des Souverains qui me fit part de la conformité de sa façon de penser avec la mienne au sujet des troubles de la France; c'est une justice que je lui rends. Il m'a fait ensuite parvenir de Spa l'expression bien agréable pour moi des sentiments de Vos Altesses Royales à mon égard. La lettre que M. de Bombelles m'a apportée de leur part

(1) La minute que j'ai collationnée aux Archives de Moscou est de la main de l'Impératrice.

me les confirme de la manière du monde, pour moi, la plus flatteuse. Je prie Vos Altesses Royales d'être persuadées que l'affection qu'Elles me témoignent m'est infiniment chère, et que je tâcherai de mon mieux à répondre et à remplir la confiance qu'Elles veulent bien avoir en moi. Le Ciel a réservé à Vos Altesses Royales le soin et la gloire de débrouiller un chaos plus effectif que celui dans lequel on suppose que Pierre le Grand trouva son empire. Informée de vos desseins justes, nobles et glorieux, non-seulement j'y applaudis, mais j'espère que tous les esprits s'animeront à vous seconder; que votre vœu réunira les différents États dispersés; que votre exemple donnera une nouvelle force au zèle, au courage de cette noblesse qu'il est impossible d'abattre et de détruire, mais à laquelle, comme à tous combattants et à toute entreprise, il faut sans doute des chefs. Et où en trouveroient-ils de plus illustres que les descendants de tant de rois qui, pendant huit cents ans et plus, ont régné sur la France et ont donné à ce Royaume la splendeur dont il a joui dans l'opinion de l'Europe jusqu'à cette malheureuse époque, où quelques hommes, préoccupés de chimères, croyant faire merveille, d'autres abusés par des passions, tous abusant de la bonté d'un Souverain respectable par sa bienfaisance, travaillent à faire du gouvernement une anarchie? Mais qu'ils seront loin de leurs vues, si Dieu accorde sa bénédiction aux desseins de Vos Altesses Royales!

Je joins à cette lettre ma réponse au mémoire par lequel Elles ont bien voulu me confier leurs vœux et

leurs espérances. Je le leur envoie, selon leurs désirs, par M. de Bombelles, qu'Elles m'ont désigné à cet effet. La lettre ci-incluse mettra Vos Altesses Royales plus intimement au fait de mes intentions présentes. La noble modestie de Vos Altesses Royales m'enchante ; c'est avec elle que vous entrez dans la carrière de votre grand aïeul Henry IV. C'est cette carrière, difficile sans doute, qui développera à l'univers le germe des qualités de ce Prince, lesquelles, avec son sang, coulent dans vos veines. Il n'y a qu'une seule qualité sur laquelle je prétends l'emporter sur la Reine Élisabeth, dont vous me dites que Henry IV fut le chevalier, c'est celle de la sincérité et du désintéressement de mon amitié vis-à-vis de Vos Altesses Royales.

Je suis bien remplie d'estime aussi pour M. le Prince de Condé. C'est avec un grand plaisir que je le vois, ainsi que M. le Duc de Bourbon et M. le Duc d'Enghien, uni par principe comme par le sang à Vos Altesses Royales, et faisant cause commune pour votre Roi et votre commune patrie. Madame, Comtesse de Provence, que l'on m'assure être arrivée heureusement à Coblentz, partage aussi les sentiments très-affectueux avec lesquels je suis,

Messieurs mes Frères et Cousins,

De Vos Altesses Royales

La bonne Sœur et Cousine,

CATERINE.

CCCXXXVI

CATHERINE II DE RUSSIE AUX COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS.

(*Lettre de la main impériale incluse dans la précédente.*)

Envoi d'argent.

[19 août 1791 v. st.]

MESSIEURS MES FRÈRES ET COUSINS,

L'éloignement et l'embarras de mes propres affaires m'empêchent, pour le présent, d'envoyer à Vos Altesses Royales un secours aussi effectif et aussi prompt que l'exigence de vos affaires le demande peut-être. J'ai jugé que le seul et unique que je pouvois vous donner avec célérité étoit celui que j'enferme dans cette lettre. Acceptez-le à titre de prêt (1). Vous me le rendrez quand l'état du royaume de France et vos propres affaires vous le permettront. En attendant, je me contenterai de votre reçu, qui servira de décharge à M. de Bombelles, lequel cependant ignore totalement ce dont il est porteur. Il vous plaira faire de cet envoi l'emploi le plus utile que vous pourrez pour le bien des affaires du Roi votre frère et des vôtres.

C'est avec les sentiments les plus vrais et les plus sincères que je suis, etc.

CATERINE.

De Czarskoecelo, le 19 août 1791 v. st.

---

(1) C'était une traite de deux millions.

CCCXXXVII

L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE AU PRINCE DE NASSAU-SIEGEN (1).

M. de Bombelles, qui vient d'arriver, a remis des lettres des Princes français pour elle et pour M. de Nassau. — Elle le renvoie avec ses réponses. — Par le Mémoire des Princes, elle voit qu'ils n'ont guère d'armée que sur le papier, comme elle avait déjà pu en juger par le registre du Roi de Suède. — Ils comptent cent vingt mille hommes, elle leur en souhaiterait seulement le tiers, nombre suffisant pour la conquête de la France au milieu de ses désordres, pourvu que ce fussent des troupes de choix. L'ordre et la règle priment toujours la confusion : témoin Henry IV devant Dieppe. — Il ne faut pas compter sur le concert des Puissances. — Le Roi de Prusse ne donne que des réponses pleines d'obscurité et d'échappatoires. — Qu'attendre de l'Angleterre? — L'Espagne a peur d'avoir été trop énergique. — Le Roi de Suède manque de précision et de netteté, et l'expédition maritime qu'il projette est périlleuse. — Pour elle, elle agira volontiers dans la mesure de ses facultés présentes, car elle a encore un bras embarrassé. — Il serait plus sage de ne mettre à la voile qu'au printemps. — Si l'on convient d'un congrès, elle y enverra le comte de Romanzoff. — En attendant, elle l'accrédite auprès des Princes. — Le Roi n'étant pas libre, il est naturel que le comte de Provence soit Régent.

[Août 1791.]

Monsieur le prince de Nassau, M. de Bombelles (2) est arrivé ces jours-ci et m'a remis ce dont il étoit chargé par vous et par les Princes; je le renvoie avec mes réponses; mais comme vous me mandez que vous ne serez que sept jours avec les Princes, je ne sais pas trop

(1) Lettre entièrement de la main de l'Impératrice. Archives de Moscou.

(2) Le baron de Bombelles.

où cette lettre vous trouvera. J'ai ordonné à Bombelles d'aller vous trouver après avoir rendu aux Princes les dépêches dont il est chargé. Je vous dirai ce que je pense sur l'état des affaires dont il est question, et ayant tous les papiers que Bombelles a apportés devant les yeux et sur ma table. D'abord je vois, par le Mémoire que les Princes m'ont envoyé et par les lettres que vous avez reçues, qu'ils sont riches plus en espérances qu'en effet, et que leur armée *sur le papier* est précisément la même que celle dont le Roi de Suède m'a déjà fait remettre le registre, et dont, selon lui, le nombre total seroit cent vingt mille hommes. Je voudrois qu'ils eussent le tiers de cela effectivement, et ce tiers pourroit être suffisant pour la conquête du Royaume de France dans l'état où il se trouve, pourvu que les troupes fussent comme il appartient d'être afin de réussir : selon la règle immuable de l'univers, depuis qu'il existe, l'ordre et la règle ont le droit de primer sur le désordre et la confusion. Vous voyez que j'ai toujours présente à la mémoire la maxime du maréchal Lascy, père du vivant, lequel disoit que ce que trente mille hommes bien menés ne feront pas, cent mille ne le feront pas non plus. Souvenez-vous des moyens de Henry IV ; encore avoit-il contre lui, outre le manque d'argent, tant d'autres choses et les rebelles soutenus à main armée par plus d'une Puissance, et pour lui, devant Dieppe, il n'avoit que quatre cents gentilshommes françois, quelques troupes suisses et allemandes. Croyez-moi, le crime est toujours foible, et le découragement s'empare aisément de l'âme des scélérats. Si l'on attendra la réunion de toutes les

Puissances qui vraiment se concertent, on attendra, je crains, bien longtemps, à en juger par la réponse du Roi de Prusse sur cette matière à la cour de Vienne; cette réponse, d'ailleurs, est d'un esprit conforme à tous ses autres procédés, savoir : obscure et remplie d'échappatoires. Il faudra voir celle de son allié d'outre-mer; mais quoique naturellement je ne voie pas en noir, je doute qu'elle soit meilleure. La déclaration de l'Espagne à l'Assemblée Nationale, quoique sûrement bien modérée, donne déjà des appréhensions à cette cour qu'elle ne soit trop énergique. Pour moi, je tâcherai de remplir l'attente et la confiance que les Princes me marquent; je souhaite de tout mon cœur que mes contemporains ou quelqu'un d'eux-mêmes en fasse plus que moi pour leur bonne, juste et glorieuse cause. Le Roi de Suède en sent l'importance; ma négociation avec ce prince seroit achevée depuis longtemps, s'il ne l'arrêtoit pas lui-même par des conditions exorbitantes et étrangères au but dont il s'agit. Au reste, son expédition maritime à entreprendre cet automne me paroît sujette à bien des inconvénients; vous connoissez la Baltique, et savez si le mois de septembre est propre aux expéditions de cette nature. Nos préliminaires de la paix avec la Porte sont signés, mais la paix ne l'est pas, et sans elle l'on ne peut compter sur rien solidement. Mais puisque les Princes croient que mon nom leur peut être de quelque utilité, j'ai commencé par ordonner au marquis de Traversai de faire à M. de Castries, qui nous l'avoit envoyé, mes compliments, et de lui dire que tout serviteur fidèle du Roi trouveroit en moi un ami et un appui. J'espère

qu'il le dira en confidence à bien d'autres. L'union intime de MM. les Comtes de Provence et d'Artois me fait un plaisir sensible, le bien de leur patrie demande que cette union reste intacte; leurs lettres et la confiance qu'ils me témoignent sont telles, qu'il ne me reste à souhaiter autre chose, sinon qu'ils soient secondés comme ils paroissent le mériter et comme je désirerois de le faire.

L'avis de M. de Calonne, qu'il vaut mieux dans les circonstances où l'on est, moins et plus promptement que plus et moins vite, m'a déterminé à faire ce que j'ai pu dans le moment présent où j'ai encore un bras embarrassé. Soyez assuré que les vaisseaux du Roi de Suède, selon mes avis, sont à Carlscrona, comme vous les avez aidés à les renvoyer de la baie de Wibourg. S'il en est ainsi, comment voulez-vous qu'ils se mettent à la voile en septembre? Ils sont d'ailleurs vieux et usés; outre cela, pour le transport de seize mille hommes, le nombre n'en suffit pas, et s'il y emploie sa flotte à rames, je vous laisse à penser ce qui en arrivera en Normandie.

Pour le printemps qui vient, c'est autre chose; je tâcherai d'aviser au moyen d'être de la partie, si les circonstances me le permettent. En attendant les Princes, ne pourroit-il pas prendre à solde les troupes du Land. [Landgrave] de Hesse-Cassel ou des Suisses? Quand vous verrez les troupes prussiennes en marche pour assister les Princes, nous n'aurons plus de doute sur ce secours-là, et nous le reconnoîtrons pour plus effectif que n'étoit celui promis aux Turcs par la lettre du traité, pour le 1er de mai 1790. Je m'en vais accré-

diter mon ministre, le comte Romanzof, qui est à Francfort, auprès des Princes, frères du Roi. Si l'on convient d'un congrès, je l'y enverrai encore, et par là je mettrai les Princes à même de lui donner tous les renseignements qu'ils jugeront à propos. Il est hors de doute que M. le Comte de Provence ne soit Régent du Royaume de France par sa naissance, par les lois et usages du Royaume, dès que le Roi est prisonnier. Les pleins pouvoirs du Roi dont ce prince est muni lui donnent un nouveau droit encore. Pour ce qui regarde la négociation que l'Assemblée (prétendue nationale) va entamer avec les Princes, il ne sera pas difficile sans doute de ne s'y pas prêter, pourvu qu'elle n'engage aucune Puissance à appuyer ses négociations près des Princes ; car alors les suites en deviendroient à peu près incalculables.

Ce prince de Nassau-Siegen, dont le nom va souvent se reproduire dans la suite de cette correspondance, était amiral de Catherine II de Russie, et fut célèbre entre tous par ses aventures et ses exploits. Il s'appelait Charles-Henry-Nicolas-Othon, et naquit dans le duché de Nassau le 5 janvier 1745, issu de la branche catholique de Siegen. La première conquête de cet original héroïque fut celle de son nom, qui lui était contesté, comme on va le voir, non sans quelque raison. Emmanuel-Ignace, son aïeul, le même que la Princesse palatine, duchesse d'Orléans, l'implacable commère, représente (1) rôdant à Paris où il mourait de faim, avait épousé, en 1711, Charlotte de Mailly de Nesle, franche étourdie, avec laquelle, au rapport du fidèle Dangeau, il fit le plus triste ménage, jusque-là même qu'elle tâta de la Bastille, sur

(1) Tome Ier de ses Lettres, p. 366. Édition Brunet.

la demande de sa propre famille, et fut ensuite enfermée dans un couvent de Rethel (1). La leste princesse avait eu, on ne sait de qui (la chronique scandaleuse informe), du vivant de son mari, un fils, nommé Maximilien, qu'elle jugea à propos de ne déclarer qu'après la mort de l'époux : — *Pater is est.* Saisi de l'affaire, le conseil aulique de Vienne refusa de ratifier cette tardive reconnaissance, à laquelle manquait le consentement d'une des parties. Naquit le jeune Othon, le prince qui nous occupe, fils légitime de l'équivoque Maximilien. Son tuteur, dans l'espoir d'être plus heureux pour la lignée devant le Parlement de Paris, y porta la question de légitimité du père. Le Parlement, par arrêt du 3 juin 1756, la reconnut, en vertu du célèbre adage qui a tant consolé d'adultères et révolté de maris trompés.

Voilà donc le jeune Othon en possession du nom ; mais la fortune, attribuée par le conseil aulique à des usurpateurs légaux, lui échappait. Décidé à réparer les injustices du sort et pourvu d'un de ces caractères qui savent faire noblement violence à la destinée, le jeune Nassau se mit, dès l'âge de quinze ans, en mesure d'obtenir ses faveurs ou de les prendre. Successivement volontaire, aide de camp, lieutenant d'infanterie, capitaine de dragons, il quitte brusquement les armes pour accompagner Bougainville et son drapeau flottant dans un voyage de circumnavigation (1766-1769). On dit que, chassant de race, il ne déplut pas à la reine des Otaïtiens : un de ces succès qui ressemblent trop à une ironie. Aussi, notre héros, qui n'en était pas plus fier, rêva-t-il de plus nobles conquêtes. Il chercha à pénétrer, avec le chevalier d'Oraison, dans les déserts de l'Afrique, et son combat triomphant avec un tigre commença sa romanesque réputation. De retour en Europe, entré au service de France en qualité de colonel d'infanterie, il essaya vainement, dans l'année 1779, de surprendre l'île de Jersey. L'Espagne était alors en guerre avec l'Angleterre, et le siége de Gibraltar attirait l'attention de tous les ambitieux de gloire. Le prince se mit au service de l'Espagne et tenta l'aventure, au moyen de batteries flottantes, contre l'inexpugnable citadelle. Les plus

(1) *Journal de Dangeau,* 26 juin 1710, p. 400 du tome XVI.

ingénieuses combinaisons servirent mal son audace; il échoua; mais son insuccès eut tous les honneurs d'une victoire, et le Roi d'Espagne voulut le récompenser par le don de trois millions en cargaisons de navires, avec le brevet de major général de son armée et le titre de grand de première classe.

A quarante ans, Nassau, toujours infatigable, cherchait encore de nouvelles et plus heureuses occasions de se signaler à l'attention du monde. Il se transporta en Russie, où Catherine II, confiante dans cet amiral qui ressemblait si peu aux autres, lui remit le commandement d'une escadre destinée à agir contre les Turcs. C'est là le moment solennel et vraiment héroïque d'une carrière pleine d'inégalités et de vicissitudes. C'est là que Nassau devait déployer une espèce d'art instinctif de la guerre, de génie ardent et abrupt très-propre aux luttes entre Russes et Ottomans. Avec des galères et des bateaux plats, il affronta, sur la mer Noire, la flotte puissante du capitan-pacha, composée de vaisseaux de soixante-quatorze et de quatre-vingts canons : « Mais c'est témérité folle, lui criait-on, vous serez écrasé! — Bah! répondait-il, la mèche allumée à la main, l'âme manque à ces colosses et l'art à leur artillerie. Ils tirent en l'air. Nous marcherons sans mal sous une voûte de feu; nous les incendierons et les détruirons (1) ». Et de fait, il s'empara de plusieurs vaisseaux, incendia les autres, et, dans deux ou trois combats de ce genre, il détruisit complétement la flotte turque (1788).

Il fallait compter avec cet homme, qui réalisait l'impossible et donnait à ses prouesses je ne sais quelle allure bouillante, fanfaronne et fantasque, que le succès seul pouvait excuser. Catherine récompensa généreusement son amiral victorieux. Déjà depuis longtemps elle lui avait accordé l'indigénat en Pologne, où il avait épousé Charlotte Lodzka, opulente héritière d'un vaïvode de Podlachie.

Après quelques intermèdes diplomatiques, le Prince, en mars 1790, reprit ses fonctions de vice-amiral. Il s'agissait

(1) *Mémoires du comte de Ségur*, 3e édition, Paris, Eymery, 1827, tome III, p. 349. Voir aussi t. I, p. 83; t. II, p. 402; t. III, p. 61, 92, 187, 261, 301, 308, 410, 437.

alors de tenir tête au Roi de Suède, qui s'était rendu en Finlande et avait ouvert la campagne. Notre héros, encore en veine, battit d'abord la flotte suédoise; mais celle-ci, entrée, par un mouvement habile, dans le golfe de Viborg, assiégea la ville, opéra des descentes le long de la côte, et envoya même quelques partis qui s'approchèrent de très-près de Saint-Pétersbourg. Alors, notre amiral n'eut d'autre pensée que d'enfermer l'ennemi dans le golfe et de lui barrer toute communication avec ses forces de terre. Il y réussit, et déjà il se croyait maître de la personne même de Gustave III, quand soudain, le 3 juillet, une attaque vigoureuse et désespérée du Roi surprit le Prince dans ses lignes, les força, et fraya passage à l'escadre suédoise, qui se retira dans le détroit de Suensksund. En vain Nassau l'y poursuivit; son étoile était éteinte : Gustave lui coula six galères à fond, et lui fit perdre quarante-quatre bâtiments, sans lui laisser la lueur la plus légère d'espérance. Ce fut le dernier combat de l'aventurier : échec terrible et imprévu qui glaça son ardeur, et finit tristement une carrière navale jusque-là si brillante. « Il n'est pas d'Achille qui n'ait son talon, » a dit Chamfort.

La révolution française lui ouvrit les conseils des Princes fugitifs, auprès desquels Catherine II l'avait détaché en qualité de commissaire. Il s'éclipsa après la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette, et bientôt s'effaça entièrement dans la vie privée, où Paul Ier, qui ne l'aimait pas, le laissa s'ensevelir.

A l'époque du traité d'Amiens, le grand spectacle de la régénération française l'attira à Paris. Mais un héros s'était levé, qui faisait oublier tous les autres. Toute gloire et toute renommée pâlissaient devant l'astre de Bonaparte. Cependant le bruit des aventures légendaires de notre Nassau se murmurait encore çà et là, et lui valut quelques grandes relations. Le prince de Talleyrand, devenu son ami, l'engagea à écrire ses Mémoires. Il le fit, les lut au prince, et celui-ci en a extrait de sa main la relation, curieuse et bien faite, de la bataille de Valmy, que je possède en original. Enfin le héros d'Otaïti et de la guerre ottomane, ce grand vainqueur qui s'était fait un jeu de la gloire, et s'était reposé en faisant des ravages d'amour parmi les plus altières et les plus belles,

mourut obscurément en 1809, laissant la mémoire dédaignée d'un des hommes qui ont le plus approché par la verve, par le tempérament, par la force physique et morale, par la valeur et la galanterie, de ce type de l'audacieux illustre, le maréchal de Saxe. C'est la fin ordinaire de presque tous ces aventuriers, qui lancent bruyamment leurs éclatantes fusées volantes et s'éteignent avec elles dans une complète nuit.

Son ami, le prince de Ligne, a fait de cet homme, qu'il admirait avec enthousiasme, un brillant portrait. Le duc de Lévis lui a consacré une place dans sa galerie plus académique. Sur ses excentricités, ses bons mots, ses exploits, ses amours, il faut lire les *Mémoires* de Lausun (1) et de Ségur, et les *Souvenirs* de madame Vigée-Lebrun (2).

Le prince de Nassau avait rencontré, dans ses courses en Turquie, et adopté une petite fille grecque nommée Pholoé, et l'avait placée chez madame Campan pour son éducation. Sa mort laissa la jeune orpheline sans ressources, et l'institutrice l'adopta pour ainsi dire. En 1814 et 1815, elle fut présentée à l'empereur Alexandre, et ce prince, touché de son sort, lui fit épouser un secrétaire d'ambassade, qui parvint à lui faire rendre les biens de son père adoptif en Pologne et en Crimée; et la Grecque recueillie par le généreux aventurier était naguère encore une des grandes dames de la société russe.

---

(1) Édition de M. Louis Lacour. Paris, 1858. P. 207, 273, 316.
(2) Tome Ier, p. 175, 252, 267.

CCCXXXVIII

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE (1).

Il envoie de Londres une opinion de Burke écrite pour la Reine sur les affaires de France. — Convenance de temporiser. — Conduite à tenir en présence de la Constitution, qu'il faut refuser.

Le 20 août 1791.

MADAME,

Je suis à Londres, où M. le duc de Dorset me charge de faire parvenir à Votre Majesté une opinion : elle est de M. Burke. Le monde entier a les yeux ouverts sur le parti que l'on prendra aux Tuileries. Tout engagement à des conditions nuisibles feroit perdre la gloire et le mérite qu'une conduite noble et ferme a procurés jusqu'à présent, on perdroit tous ses amis. Si les factieux s'engageoient à une composition juste et favorable à la royauté, ils n'auroient ni les moyens ni le pouvoir de la remplir. En négociant, on perd toute sa force et son crédit. Ce n'est point par l'adresse, mais par la fermeté seule que l'on peut se sauver, et la conduite à tenir consiste dans la patience, le silence et le refus.

Telle est l'idée de M. Burke et des partisans de la Reine, mais cette idée, vraie dans les principes, est dangereuse dans le fait. Les secours étrangers seront nuls, si l'Angleterre ne partage toutes les chances. Sa neutralité ne suffiroit pas, et il y a peu d'apparence

(1) Archives impériales d'Autriche et Archives impériales de France.

qu'elle en sorte. Il faudroit donc ne rien brusquer, et mettre toute sa fermeté à tâcher de temporiser.

RÉFLEXIONS DE M. BURKE POUR ÊTRE ENVOYÉES A LA REINE DE FRANCE.

Mémoire joint à la lettre précédente.

Vos amis en Angleterre (et vous en avez beaucoup) ressentent les plus vives inquiétudes sur le bruit qui se répand des négociations qui se font à Paris.

Depuis le commencement des troubles, vous avez tenu une conduite qui a fixé les yeux du monde entier sur vous. Vous avez beaucoup souffert, mais vous avez acquis beaucoup de gloire. Votre résolution, en ce moment d'une grande crise, doit décider si votre gloire se soutiendra et si vos détresses cesseront, ou si (permettez-moi de le dire) la honte et l'affliction seront votre partage le reste de votre vie.

Votre situation, vos dangers, votre intérêt, votre réputation, l'importance de tous les objets de vos espérances et de vos craintes, ne doivent pas se laisser influer par une politique timide. Au nom de Dieu, n'ayez rien à faire avec des traîtres, n'ayez rien à faire avec ceux qui voudroient vous engager à retirer votre confiance de vos amis pour la donner à vos ennemis.

On ne peut supposer que vous pensiez à entrer dans aucun engagement qui tendroit à déshonorer, à proscrire, à bannir, à ruiner les amis du Roi et de la monarchie, pour placer tout le pouvoir de la nation dans les mains de ses implacables ennemis, d'hommes per-

fides qui ont employé tous leurs efforts et leur temps pour saper votre réputation en ruine, et accumuler insultes sur insultes contre votre personne et attenter à votre vie.

Les auteurs de la calamité générale ne peuvent jamais être disposés à rétablir le Roi, la Nation, Vous-même et vos enfants, dans leur première splendeur. Quand même ils en auroient l'inclination, leur pouvoir n'a pas la solidité, la force et la stabilité suffisantes pour garantir les engagements qu'ils pourroient prendre avec vous. Ils n'ont de crédit que pour vous nuire, aucun pour vous servir. Quand vous aurez contribué à rétablir votre considération, jugez par le passé de l'usage qu'ils en feront à l'avenir.

Si le Roi accepte leur Constitution, vous êtes tous deux perdus à jamais. Les Puissances de l'Europe ont fini leurs différends pour venir à votre secours, vous tirer de votre captivité, et vous délivrer d'une situation préférable à l'apparence d'une liberté. Ce n'est pas là le temps de frustrer le public dans son attente, en livrant à des traîtres votre personne, votre époux, et les droits de tant de Souverains vos alliés, et dont la cause est enveloppée dans la vôtre.

De perfides intrigants vous diront que votre crédit personnel et votre influence seront absorbés par celui des Princes du sang et de la noblesse qui ont abandonné leur patrie pour la cause du Roi, et qui risquent tout pour venir à votre secours. Mais des sujets fidèles ne connoissent point l'insolence et la présomption; ce sont là les attributs de ceux qui les ont expulsés. Tout François loyal envisagera votre patience et votre fer-

meté comme une ample portion fournie de votre part pour l'avantage de la cause commune; et vos droits à la plus haute considération resteront, non-seulement comme *Reine*, mais encore comme *libératrice* de la France.

Mais si par malheur le Roi, en adoptant leur système, assuroit leur pouvoir, il n'aura aucune autorité qui mérite d'être influente; on ne se servira de son nom (comme on a fait jusqu'ici) que pour remplir les vues des scélérats, qui n'ont donné qu'une certaine portion du pouvoir, afin de s'en saisir de nouveau à leur volonté. Au lieu que les sujets fidèles qui désirent rétablir le Roi dans son autorité légitime savent bien qu'en réussissant ils se remettent entièrement sous la puissance du Roi, et que leur succès et leur dépendance de lui sont inséparables.

Les intrigants vous diront que tous les hommes sont les mêmes; que les Barnave, les Lameth, les Chapelier, les La Fayette en valent bien d'autres, s'ils peuvent être utiles; mais croire un tel paradoxe seroit tomber dans l'erreur la plus funeste. Quand il seroit vrai que tous les hommes sont les mêmes, tant les courtisans perfides qui ont trahi leurs bienfaiteurs que les agents infidèles qui ont trahi leurs clients, il est cependant hors de doute que les intérêts de certaine classe d'hommes sont plus analogues aux vôtres que ceux de telle autre.

Rappelez-vous quels sont ceux qui ont arraché votre fils de vos bras, et qui vous ont enlevé ainsi qu'à son père le soin de son éducation. Le moment que vous commencez à négocier, vous perdez toute votre force

et tout votre crédit. Le rôle que vous avez à remplir est simple : ce n'est pas l'*adresse*, mais la *fermeté* seule qui peut vous sauver. Votre situation intéresse le genre humain. Tous les cœurs sympathisent avec vous et s'arment pour vous. Votre salut consiste dans la patience, le silence et le refus.

Vous ne pouvez enfin prendre un parti actif et décidé qui ne tende à votre ruine. Si vous êtes engagée, trouvez les moyens de rompre. Il est toujours temps de se retirer ; le danger est d'avancer.

Cet écrit est d'un étranger, mais qui n'en est pas moins le cœur le plus dévoué.

Il s'en faut que cette opinion individuelle fût soutenue de secours effectifs du gouvernement anglais. La politique de Pitt, rêvant son bien d'abord et puis le mal de la France, gardait un dédain expectant. La Prusse ne se serait mise en mouvement qu'avec la certitude de gagner au conflit. Pour l'Allemagne, la paix à tout prix était la tendance du frère même de la Reine, qui, très-chaleureux au premier éclat des dangers de la monarchie française, devait tout à coup s'attiédir sur les pressantes remontrances du prince de Kaunitz et du maréchal de Lascy. Catherine II, à peine délivrée des soucis de la guerre avec la Turquie, avait encore sur les bras la Pologne, qu'elle taxait de *jacobinisme*, pour avoir un prétexte d'usurper les restes de son territoire. Je crains fort que cette princesse n'eût d'autre pensée, en ces circonstances, que de voiler ses secrets desseins devant tout le monde. Fournit-elle quelque subside à l'émigration, c'est pour mieux tromper. Annonce-t-elle le concours de troupes russes destinées à agir avec les alliés contre les révolutionnaires, c'est pour masser des soldats en toute sécurité, c'est pour être mieux prête, au temps venu, à tomber sur la Pologne, alors que les autres seront occupés. Le Roi de

Suède, ami du pouvoir solide autant qu'il l'était d'une sage liberté, était sincère dans sa disposition à s'armer pour le trône de France. Tout animé d'un élan généreux, il n'aspirait qu'à commander une coalition; mais il n'avait guère d'armée que sur le papier. De plus, il avait l'obstacle de la distance des lieux et de la froideur d'alliés plus portés à s'observer qu'à s'unir. Et d'ailleurs, la déclaration, pour ne pas dire la moquerie de Pilnitz avouée plus tard en secret par l'Empereur lui-même, mais évidente pour tous au grand jour, n'était-elle pas là pour donner la mesure du zèle des Puissances? Et cependant, aux portes de la France, le feu s'attisait. Encouragés par de folles apparences, voyant l'armée de leur pays désorganisée et impuissante par la retraite des officiers, les émigrants poussaient leurs préparatifs d'attaque et continuaient à compromettre la cause royale par leurs rodomontades, au lieu de la servir. Aveugles devant leur petit nombre, aveugles devant tant de symptômes d'abandon, ils sonnaient la victoire avant l'entreprise, comme ils le faisaient depuis deux ans. Que l'armée eût perdu ses officiers, qu'elle eût perdu ses liens de discipline, qu'elle fût en désarmement, d'accord. Mais ces officiers, jeunes nobles privilégiés pour la plupart, sans auréoles de campagnes ni de gloire, n'avaient nullement les regrets du soldat. Mais la nation entière était sur pied et prête aux armes. Mais du sein de vingt-cinq millions d'âmes, le premier coup de feu de l'étranger eût fait jaillir une armée compacte; le premier choc eût produit au soleil des officiers et des généraux. Pourquoi la France n'eût-elle pas fait alors contre une invasion ce qu'elle fit plus tard contre celle de l'Europe coalisée? Un peuple est toujours libre quand il le veut être, et qui ne sait pas se défendre n'est pas digne d'être libre. Mais on n'en était pas là encore. On s'en tenait à la délibération et aux conseils. Des derniers on n'était pas avare.

CCCXXXIX

LÉOPOLD II A MARIE-ANTOINETTE (1).

L'Empereur répond à la communication qu'on avait chargé la Reine de lui faire. — La cause du Roi est celle de tous les Souverains. — Le temps des illusions est passé. — La Constitution ne saurait être légale si elle n'est librement consentie par le Roi. — Ce qu'il faut entendre par liberté dans ce consentement.

Le 20 août 1791.

Au plaisir que j'éprouvai en reconnoissant la main d'une Sœur tendrement chérie, dans la lettre qu'on a désiré que vous m'écriviez, a bientôt succédé la plus amère douleur par le souvenir qu'elle m'a vivement rappelé, de l'état dans lequel on ose vous détenir, des maux qu'on a permis que vous ayez soufferts impunément, des dangers qu'un tel traitement doit faire craindre encore ! Mais ce n'est pas, je le sens bien, l'occasion d'un libre épanchement de nos cœurs qu'on a voulu nous procurer, et je n'hésite pas d'entrer plus directement dans les vues qu'on paroît avoir eues, en exposant dans ma réponse, avec une franchise sans réserve, les sentiments, les intentions que je nourris sur les affaires de France et que le temps de manifester approche.

Ce n'est pas de mes dispositions fraternelles qu'il s'agit. Ni vous, chère Sœur, ni aucun François sensible ne peut douter que mon bonheur dépend du vôtre, et

(1) Archives impériales de Vienne et Archives impériales de Paris.

que vos offenses seront les miennes. Il s'agit des dispositions qui me sont communes avec tous les autres Souverains de l'Europe. La cause du Roi Très-Chrétien est la cause de nous tous. Notre bonheur, notre sûreté, la conservation de nos couronnes, la tranquillité et le bonheur de nos sujets, tous les motifs les plus puissants et les plus sacrés nous invitent, nous autorisent, nous forcent à sauver l'Europe entière de la révolte et de l'anarchie. Ces motifs, infiniment supérieurs à tous les intérêts politiques particuliers, ne tarderont pas à réunir nos concerts, et, s'il le faut, nos efforts; et les malheurs qui pourront s'ensuivre, remèdes inévitables aux pires des maux, ne rendront responsables devant Dieu et les hommes que ceux qui en auront causé la nécessité.

On peut facilement juger si nous souhaitons, si particulièrement moi, votre frère, l'ami du Roi, l'allié de la France, je souhaite qu'on nous épargne, qu'on prévienne ces douloureuses extrémités. On m'en flatte, en quelque manière, dans votre lettre; on m'y fait envisager, de la part des chefs et de la majorité de l'Assemblée Nationale, des intentions dont la sincérité et l'exécution effective rempliront nos vœux dans les points les plus essentiels. Puisse ma confiance égaler mon désir!

Quoi qu'il en soit, le temps des illusions est passé. Les effets éclairciront seuls ce qu'on peut en espérer et fixeront invariablement nos vues et nos mesures. La Constitution qu'on donnera à la France ne pourra être considérée comme légale, si elle n'est sanctionnée par la libre volonté du Roi. Mais il ne suffira pas, pour

faire croire à cette liberté, de frivoles apparences, ou de violences déguisées sous forme d'alternatives captieuses et illégales. La volonté libre du Roi, consignée dans sa déclaration du 20 juin, elle ne tend et ne peut que tendre au maintien des propriétés les plus essentielles du gouvernement monarchique, l'inviolabilité, la sûreté, la représentation décente du Roi et de sa famille, la réalité de son influence dans le gouvernement, et l'exécution des lois qui la lui assurent; enfin une organisation compatible avec la subordination des pouvoirs et la tranquillité publique. C'est à ces seuls caractères que nous pourrons reconnoître l'établissement d'une Constitution vraiment légale, jamais dans un ordre de choses où le Roi continuera à se trouver privé d'autorité réelle par des lois ou contradictoires ou sans effet, prisonnier au milieu de sa Cour, jouet des fureurs des partis et des excès d'une populace incoercible.

Ces caractères définissent en même temps les buts auxquels l'intérêt général des autres Puissances de l'Europe leur prescrit de tendre et leur permet de s'arrêter. Ils coïncident de même avec le même intérêt de la Nation françoise, dont les vastes États ne peuvent se gouverner comme de petites républiques, ne peuvent lui permettre de s'isoler au milieu des autres nations, par un système monstrueux dont le moindre effet sera l'interruption de toutes les voies d'une communication contagieuse.

Voilà mes sentiments et mes dispositions. Je puis vous assurer, chère Sœur, qu'ils sont partagés par les principaux autres Souverains; que nous réunirons avec

plaisir nos soins et notre soutien en faveur des vrais patriotes françois qui dirigeront leurs efforts au même but, et qu'on peut compter en particulier sur mon zèle à moyenner ce salutaire accord, si l'intention des ouvertures qu'on vous a engagée de me faire répond à la candeur des miennes.

Adieu, chère Sœur, je vous embrasse avec un cœur pénétré de vos malheurs et du désir de les soulager.

CCCXL

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

L'agitation est ce qui convient à l'âme de la princesse. — Elle est de plus en plus satisfaite de la sagesse de son directeur, de toutes ses qualités éminentes. Elle envisage avec peine le moment où il faudra le quitter. — Elle avoue que la patience n'est pas son fort. — Elle se félicite de ce que la sœur de madame de Raigecourt marche à grands pas dans la voie de la perfection. — Elle a choisi la meilleure part.

Ce 23 août 1791.

Tu crois, ma chère Raigecourt, que je suis femme à tirer aussi bon parti que toi des réflexions que j'ai été dans le cas de faire. Si tu as cette opinion, mets-la de côté, parce qu'elle n'est pas juste. Mon âme est d'une autre forme que la tienne, et l'agitation est, je crois, ce qui lui convient. Mais je me flatte pourtant que tout ne sera pas perdu, et que je trouverai enfin ce calme dont je fais tant de cas et que je sens si rarement. Je

suis toujours fort contente de ma nouvelle connoissance (1) ; et si je ne fais pas de progrès, je saurai bien à présent à qui m'en prendre, et les excuses manqueront parfaitement. Je sors dans l'instant d'avec cette personne : l'esprit, la bonté, la douceur sans foiblesse, la connoissance parfaite des hommes, une manière d'attirer la confiance, une vertu qui se fait aimer et inspire le désir d'être imitée, voilà son portrait mal esquissé, mais qui peut ajouter à tout ce que je t'ai dit, te faire deviner le reste. Je n'envisage pas sans peine le moment où il faudra que je m'en éloigne ; mais j'espère que cette bonne Providence, qui ne m'a jamais abandonnée, suppléera dans cet instant à tout ce que je perdrai ; tu conviendras que c'est me faire des chimères de malheur, car j'en suis ici pour encore loin, surtout d'après ce que tu me marques. Je t'avoue que la patience, comme tu sais, n'est pas mon fort : aussi je la perds quelquefois. Le moindre espace de temps à parcourir, jusqu'au moment où je pourrai te revoir, me paroît un siècle, et j'en gémis tant que je puis.

Ta sœur marche, à ce qu'il paroit par sa lettre, à grands pas dans la voie de la perfection. On peut bien dire, comme Marie, qu' « elle a choisi la meilleure part » ; mais peut-on, sans crainte, ajouter les paroles qui suivent (2)? Dieu le voudra peut-être. Je suis fâchée de ne pouvoir aller m'édifier avec elle.

On vous aura sans doute envoyé de Bruxelles une

---

(1) L'abbé de Firmont.

(2) Le mot qui suit dans l'Écriture est : « *qui ne lui sera pas ôtée* ».

neuvaine que l'on fait pour la fête de saint Louis : on a bon besoin qu'il nous protége. Adieu, mon cœur, je vous embrasse et vous aime bien sincèrement.

CCCXLI

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE ET LE ROI DE PRUSSE AUX PRINCES FRANÇAIS (1).

La situation du Roi de France intéresse tous les Souverains de l'Europe. — Espoir que les autres Puissances partageront ce sentiment et fourniront le concours de leurs forces dans le but d'assurer l'indépendance des actes du Roi de France pour le bien-être de la Nation française. — Les troupes de l'Autriche et de la Prusse ont reçu l'ordre de se tenir prêtes.

Pilnitz, 27 août 1791.

Sa Majesté l'Empereur et Sa Majesté le Roi de Prusse ayant entendu les désirs et représentations de Monsieur et de M. le Comte d'Artois, se déclarent conjointement qu'Elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le Roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les Souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les Puissances dont le secours est réclamé; qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec Leursdites Majestés, les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le Roi de France en état d'affermir dans la plus parfaite liberté les bases d'un gouvernement monarchique

---

(1) Archives impériales de Vienne et de Moscou.

également convenable aux droits des Souverains et au bien-être de la Nation françoise. Alors, et dans ce cas, Leursdites Majestés l'Empereur et le Roi de Prusse sont résolues d'agir promptement, d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires, pour obtenir le but proposé et commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité.

A Pilnitz, le 27 août 1791.

LÉOPOLD. FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

CCCXLII

MÉMOIRE ENVOYÉ PAR LE COMTE D'ARTOIS A L'EMPEREUR ET AU ROI DE PRUSSE (1).

L'ardeur impatiente des gentilshommes et des volontaires assemblés à la frontière, tout rend l'inaction impossible.—Le Prince demande aux deux Souverains de mettre en mouvement des avant-gardes, en s'en fiant à sa prudence. —Urgence de se préparer à faire face par des ressources de précaution aux cas extraordinaires et imminents. — Il suffirait de doubler le nombre des troupes autrichiennes dans le Brisgaw, et de former un corps équivalent en Prusse, près du Rhin. — Jointes à celles des émigrés, ces forces formeraient un corps de trente-deux mille hommes qui pourrait se porter rapidement sur les points importants.

A Dresden, 29 août 1791.

M. le Comte d'Artois, après avoir exprimé sa vive et juste douleur sur la longueur du retard que la position des troupes destinées à secourir le Roi son frère

---

(1) Archives impériales de Moscou.

et les préparatifs nécessaires pour leur marche ont paru exiger dans l'exécution des résolutions concertées entre l'Empereur et le Roi de Prusse pendant leur entrevue à Pilnitz, a fini par représenter à Leurs Majestés que non-seulement l'embarras cruel où il se trouve, ainsi que Monsieur, mais aussi, et plus encore, la situation incertaine et pénible des militaires émigrés, la difficulté de les placer, les contenir et les faire subsister, le désespoir de la noblesse françoise et les partis extrêmes auxquels il peut la porter, les explosions violentes qui peuvent éclater d'un moment à l'autre dans les différentes provinces, et y produire des suites funestes; enfin les nouveaux excès auxquels il est sans cesse à craindre qu'on ne se livre de la part des factieux, et tous les incidents critiques qu'il est impossible de prévoir, mais qui peuvent survenir et surviendront indubitablement dans la capitale pendant l'espace de six mois, rendent très-probable, pour ne pas dire très-certain, que l'inaction ne pourra pas subsister aussi longtemps.

En conséquence, il a proposé à Leurs Majestés un parti mitoyen dont elles ont paru sentir la nécessité et sur lequel il se croit permis de renouveler auprès d'elles ses instances en expliquant plus particulièrement comment il pourroit l'exécuter, sans déroger à la sagesse du plan général, et sans rencontrer les difficultés qui semblent s'opposer à un prochain développement de tout son ensemble.

Ce parti consisteroit à faire marcher le plus tôt possible un petit nombre de troupes, qui ne seroient en quelque sorte que l'avant-garde des armées confédérées.

Dix à douze mille hommes seulement de la part de l'Empereur et autant de la part du Roi de Prusse suffiroient pour former cette tête de troupes avancées qu'il s'agiroit de placer de manière qu'en cas d'événements brusques et impérieux on pût s'en servir, soit pour refréner par la terreur les emportements de la scélératesse, soit pour profiter des mouvements favorables et vraiment décisifs qu'offriroit, dans quelque province, un établissement sûr et avantageux.

M. le Comte d'Artois ayant fait connoître de vive voix à Leurs Majestés Impériale et Prussienne les cas où l'emploi immédiat de ce secours préliminaire devroit avoir lieu sans délai, n'entrera dans aucun détail ni sur les causes éventuelles, qui ne peuvent se calculer d'avance, ni sur les moyens, qui ne peuvent réussir que par le secret; il se borne à protester à Leurs Majestés qu'il aura grand soin de ne rien hasarder et de ne se livrer à aucune apparence douteuse, et que loin de rien précipiter, il fera, de concert avec *Monsieur*, au nom de qui il parle et agit, les plus grands efforts pour ne pas se trouver dans le cas d'être entraîné trop vivement par les circonstances.

Mais si elles arrivoient, ces circonstances malheureusement trop probables, qui ne permettroient pas de prolonger l'état passif et la temporisation autant qu'on voudroit le pouvoir; si l'état des choses devenoit tel qu'il fallût inévitablement anticiper sur l'époque du mouvement général des grandes forces confédérées, pour que son effet tardif ne devînt pas impraticable ou infructueux; si enfin l'honneur, le devoir, la violence du désespoir, la certitude de tout perdre en différant,

la nécessité de saisir un moment qu'il ne seroit plus possible de retrouver, ou un danger pressant pour les jours du Roi et de la Reine, forçoient de devancer cette époque, les deux grands Souverains qui ont bien voulu réunir leurs résolutions pour le salut du Roi et celui de la France ne voudroient sûrement pas que tout secours de leur part fût alors hors de portée d'être employé utilement, lorsqu'ils peuvent facilement préparer, pour ce cas extraordinaire, une ressource de précaution.

L'Empereur a déjà cinq ou six mille hommes dans le Brisgaw; il ne faudroit que doubler cette force en faisant arriver du même côté un nombre de troupes à peu près pareil, en les tirant des endroits les moins éloignés.

Or, ce qui a été trouvé impossible, quant à présent, pour trente ou quarante mille hommes, ne le paroîtroit sans doute pas pour cinq ou six mille hommes, et c'est à quoi M. le Comte d'Artois borne l'objet de sa demande, espérant que, de son côté, le Roi de Prusse voudroit bien tenir, dans la partie de ses États la plus voisine du bas Rhin, un corps de douze mille hommes prêts à marcher au premier ordre, afin que la réunion de ce corps avec les douze mille hommes que l'Empereur auroit dans le Brisgaw pût se faire au besoin dans un court espace de temps, et qu'en y joignant aussi les troupes françoises émigrées et les compagnies des volontaires nobles, qui s'accroissent de jour en jour, on pût former une armée de trente à trente-deux mille hommes, qui, vu les intelligences qu'on auroit dans la province frontière où elle auroit à se porter, si l'une des suppositions pressenties se réalisoit, ne trouveroit

aucune difficulté à s'en emparer, même sans faire aucun siége en forme.

Il y auroit encore plus de facilité, si les frères du Roi parvenoient à traiter avec le Landgrave de Hesse, pour stipendier dix ou douze mille hommes de ses troupes.

Leurs Majestés Impériale et Prussienne ont paru reconnoître combien il deviendroit avantageux, dans la position où sont les Princes, frères du Roi, les corps d'officiers émigrés qui se rangent sous leurs drapeaux, et la nombreuse noblesse qui se rassemble autour d'eux, de pouvoir former préparatoirement dans le Royaume un établissement qui pût devenir le point de ralliement général, et le centre des opérations militaires ou civiles.

Au surplus, M. le Comte d'Artois ne présente ce projet subsidiaire que comme une vue éventuelle à laquelle on ne se livreroit pas sans nécessité ni sans assurance de succès, et qui ne dérangeroit rien au plan du grand ensemble, dont elle ne seroit en quelque façon qu'un préliminaire.

Il supplie instamment les deux Souverains qui ont pénétré son âme de confiance et de reconnoissance, de ne pas s'y refuser.

Madame Élisabeth à la marquise de Raigecourt.

ce 31 aout 1791

il faut etre de bonne foi mon coeur, il est peu de personne aussi massade que vous, soit dit sans vous facher, vous m'écrivés et me dite pas un mot de ce qui s'est passés a treves, ala n'est pas charitable car vous este bien sure que je devois etre un peu inquiette de vous savoir au millier des coups de fusils que l'on tiroit a treves. je ne craignois pas qu'il vous arriva rien, mais j'avois peur qu'helene ne se ressenti de l'impression que vous avés du ressentir, et des souvenirs que cela a du vous donner, ici parmis la garde l'on dit que les Rgt autrichiens sont aussi patriote que les notres, et mille betise dans ce genre, le tems leur fera voir s'ils ont raison. en attendant tous les jours il y-a des

querelles a l'assemblée, le cotés gauche est parfaitement desunis. le parti republicain n'est pas le plus fort mais il est bien marqué. Malouet a fait l'autre jour un discours charmant qui a été écoutés d'une manière incroyable, pour le stile, mais on dit que le point qu'il a donnés n'est pas bon, je ne l'ai point encore lue.

je suis charmés que votre homme d'affaire ait enfin trouvés le moyen de vous satisfaire, depuis une lettre que je vous ai ecrite j'ai apprit plusieurs choses qui m'ont fait plaisir, mais que cela ne vous empeche pas de me mander tout ce qui vous passera par la tête, vos radotage me divertisse quelques fois; et vous ne devés pas etre chiche, de me faire un peu rire.

vous ne pouvés donc pas persuadés a votre compagne que je ne suis pas un loup garoux, je ne comprent pas trop pourquoi elle a cette peur abominable de moi, cela lui passera peut etre, je ne puis vous dissimuler que lorsqu'elle est partie je n'ai pas beaucoup comptés sur son retour, le pays étrangés a une certaine glue qui attache d'une maniere incroyable, tout en etant un peu fachés, je trouve cela parfaitement simple, ainsi tu peu etre sure que je mettrai dans ma réponse toute la douceur possible, mais ne lui dit pas tout cela. adieu je t'embrasse de tout mon coeur, et t'aime de même:

si la St. Louis a été brillante en pays étrangés, ici elle a été la plus humbles, et la plus tranquile possible.

si tu sais qu'elque détail vrais sur une histoire que l'on fait ici sur un Mr Tassar, ami de l'abbé du bois, tu me les mandera.

CCCXLIII

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE AU CHANCELIER D'ÉTAT PRINCE DE KAUNITZ-RITTBERG (1).

Cordial accueil que l'Empereur a reçu du Roi de Prusse. — Ce dernier prince désire par-dessus tout la paix et la tranquillité, et n'a point cédé aux ardentes instances du comte d'Artois, qui demandait une intervention militaire des deux Souverains dans les affaires de France. On s'est borné à signer une déclaration dont suit la copie, et qui se rapporte, quant à l'essentiel, au premier projet de déclaration envoyé aux Cours. — On se défie des imprudences du comte d'Artois, qui pousse à des démarches extrêmes et compromettantes, tendant à l'occupation de l'Alsace.

Prague, 30 août 1791.

Mon cher Prince, étant revenu ce matin à Prague de ma tournée à Pilnitz en bonne santé, je n'ai pas voulu manquer de vous en donner part tout de suite. J'ai été reçu on ne peut pas mieux, bien fêté, tant par l'Électeur que par toute sa famille, et je ne saurois assez me louer de l'amitié, cordialité et confiance que l'Électeur en particulier m'a témoignée et avec laquelle il m'a parlé de toutes les affaires.

Le Roi de Prusse a été on ne peut pas plus franc, cordial et honnête envers moi. Il me paroit pleinement persuadé et convaincu de l'utilité de l'alliance, et la désiroit sincèrement et de bonne foi. Il m'a témoigné de la confiance. Il paroît que son intention et désir est d'être bien avec tous ses voisins et de ne désirer que la paix et la tranquillité. Le Comte d'Artois, qui s'y est trouvé avec MM. Flachslanden, Polignac, Eszter-

(1) Archives impériales de Vienne.

házy, Bohl, Bouillé, Nassau et deux Escars, a terriblement insisté pour engager le Roi de Prusse et moi d'accepter tous les points dont il avoit parlé à Vienne, et qu'il vous avoit communiqués également.

Quoi qu'on ait tâché, par le moyen du prince Hohenlohe, au service du Roi de Prusse, qui désiroit un commandement, d'engager le Roi à envoyer des troupes pour se mêler des affaires de France, ils ne l'ont point obtenu, et nous sommes uniquement convenus de donner au Comte d'Artois une réponse aux points qu'il nous avoit proposés, et une déclaration signée par le Roi et par moi, dont je vous envoie la copie ci-jointe, et qui, comme vous verrez, se rapporte, quant à l'essentiel, à mon premier projet de déclaration envoyé aux Cours. Par les clauses qui y sont ajoutées, nous avons empêché tout le mauvais usage que le comte d'Artois pourroit vouloir en faire. Il compte partir vers Coblentz, et je souhaite qu'il ne se porte point à quelque démarche ultérieurement imprudente, son intention étant toujours de tâcher d'engager les Cours à quelques démarches qui les obligent ensuite à les soutenir pour les forcer à agir, s'emparer de l'Alsace et s'y établir. Je me rapporte, au reste, à ce que le référendaire Spielmann vous dira. Je suis, avec la plus parfaite considération,

Votre très-affectionné,

LÉOPOLD.

Prague, ce 30 août 1791.

Calonne, dans un Mémoire du mois de septembre 1791, où il conseille aux Princes de tenter de s'emparer de Stras-

bourg, s'exprime en ces termes sur le conseiller de l'empereur Léopold :

« Spielmann, espèce de ministre gagné, à ce que plusieurs lettres assurent, par l'Assemblée. »

Voici ce qu'en dit le prince de Nassau :

« L'Empereur a promis beaucoup. Arrivé à Pilnitz, il n'étoit plus le même, lorsqu'il avoit consulté Spielmann et Lascy. A la vue seule, on juge que le sang qui coule dans les veines du précédent doit tendre à la démagogie. Quant à M. de Lascy, ses derniers essais militaires doivent lui faire craindre de se retrouver à la campagne. Avec de tels conseillers peut-on faire de grandes choses? »

(*Lettre du prince de Nassau à l'Impératrice Catherine II*, en date de Coblentz, le 31 août / 10 septembre 1791.)

La vérité est, comme nous le disions plus haut, que le feld-maréchal de Lascy avait accru la répugnance de l'Empereur à s'engager dans des hostilités, en lui représentant que la guerre entraînerait insensiblement pour l'Empire la perte immédiate des Pays-Bas. Quant au Roi de Prusse, qui n'avait rien à perdre et pensait gagner, il persistait dans un plan d'attaque. Aussi ce prince eût-il voulu que la déclaration de Pilnitz fût plus belliqueuse, tandis que Léopold n'en avait signé qu'avec répugnance les articles si vagues.

COMMUNICATION VERBALE.

ANNEXE A LA LETTRE QUI PRÉCÈDE.

Ad. 1. Le Roi ne pouvant ignorer le concert projeté entre les Puissances de l'Europe pour l'aider à sortir de sa situation actuelle, cette connoissance paroit un moyen suffisant pour lui rendre de la confiance, tandis que la déclaration de l'exercice de la Régence, dévolu à *Monsieur* par droit de naissance, pourroit produire un effet directement contraire.

Ad. 2. La publication du manifeste proposé au

nom des frères du Roi et des Princes de la maison de Bourbon ne sauroit avoir lieu avant la déclaration, du consentement de Sa Majesté Catholique; de même la déclaration commune à toutes les Puissances auxiliaires devant être le plus ferme appui du manifeste mentionné, ne peut se faire avant que le concert général entre lesdites Puissances ne soit préalablement établi; sans quoi toutes les démarches et menaces individuelles ne seroient qu'infructueuses, inutiles et dangereuses.

Ad. 3. Concernant la Régence : on se rapporte à ce qui vient d'être dit ci-dessus, et quant aux démarches à faire touchant les droits lésés de plusieurs États du Corps germanique, l'Empereur ne manquera pas d'agir d'après les lois et constitutions de l'Empire.

Ad. 4, 5 *et* 6. Les autres Puissances de l'Europe ayant déjà été invitées par la première déclaration de Sa Majesté Impériale, toute autre démarche partielle ne peut plus avoir lieu.

Ad. 7. La réponse de la Cour de Madrid, qui n'est pas encore arrivée, éclaircira tout cela.

Ad. 8. Les prestations que les Princes de l'Empire doivent fournir dans des cas pareils étant fixées par les constitutions, l'Empereur doit y borner ses demandes et ne peut se prêter à une garantie partielle de cette espèce.

Ad. 9. Quoique Sa Majesté agrée que les officiers et soldats françois qui sont venus se réfugier dans ses États y continuent tranquillement leur séjour, Elle ne peut cependant accorder que des régiments entiers viennent s'y établir avant que le concert mentionné

avec les différentes Cours ne soit fixé et qu'Elle n'ait fait ses dispositions militaires en conséquence.

Ad. 10. On a déjà répondu sur ce point-là, par ce qui a été précédemment dit concernant la Régence.

CCCXLIV

POUVOIR DONNÉ PAR *MONSIEUR* ET PAR LE COMTE D'ARTOIS AU COMTE D'ESZTERHAZY (1).

Autorisation pour traiter, au nom du Roi, auprès de l'Impératrice de Russie.

Le 29 août 1791.

Vu la captivité du Roi et du Dauphin, et d'après les droits que nous donne notre naissance, nous autorisons M. le comte Valentin d'Eszterházy à traiter en notre nom, et par conséquent en celui du Roi, auprès de Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, pour tous les objets qui concernent les intérêts de la France et la liberté du Roi. Fait à Dresde, le vingt-neuf août mil sept cent quatre-vingt-onze.

CHARLES-PHILIPPE.

Et au nom de *Monsieur,*
comme revêtu de tous ses pouvoirs.

Pour copie :
V. ESZTERHAZY.

---

(1) Archives de Moscou.

CCCXLV

INSTRUCTION PARTICULIÈRE REMISE PAR LE COMTE D'ARTOIS AU COMTE D'ESZTERHAZY, A SON DÉPART POUR SAINT-PÉTERSBOURG (1).

Montrer la plus entière confiance dans l'Impératrice. — De son concours dépend celui de l'Autriche et de la Prusse. — Nécessité où sont les Princes de nommer publiquement les Puissances dont ils attendent l'assistance. Utilité dont il serait qu'ils pussent se prévaloir de l'appui de l'Impératrice. — Volonté décidée du Roi de Suède en leur faveur, et qui ne peut avoir d'efficacité qu'appuyée par cette princesse. — Les troupes autrichiennes ne peuvent être mises en mouvement immédiatement. — Prier l'Impératrice d'accorder des secours pécuniaires et de hâter les secours des Puissances. — Demander qu'elle veuille bien reconnaître le titre de Régent à *Monsieur*, et exclure d'auprès d'elle tout ministre qui ne serait pas accrédité par le Régent ou par le Roi devenu libre. — Enfin demander des conseils.

29 août 1791.

Primo. Il devra avoir la plus grande et la plus entière confiance dans Sa Majesté Impériale, et ne lui rien cacher de ce qu'Elle désirera savoir de lui.

Secundo. S'informer si Elle a reçu le Mémoire des Princes, et la supplier de vouloir bien donner connoissance de la réponse qu'Elle leur a faite.

Tertio. Lui faire connoître la confiance, le respect et l'estime que l'Empereur et le Roi de Prusse ont pour Sa Majesté Impériale, d'après quoi on peut attendre d'Elle les moyens les plus efficaces pour hâter l'exécu-

(1) Archives de Moscou.

tion de la déclaration de l'Empereur et du Roi de Prusse, puisqu'il dépend absolument d'Elle de rendre actives les résolutions que les Souverains ont annoncées à Pilnitz, et dont l'exécution peut éprouver du retard, par des causes secondes, si sa puissante intervention n'écarte les obstacles.

Quarto. La prévenir que les Princes se trouvant obligés de publier un Manifeste, dans lequel ils doivent faire mention des dispositions des différentes Cours dont ils ont sollicité l'assistance, ils ont cru, d'après les témoignages que Sa Majesté Impériale a bien voulu donner de l'intérêt qu'Elle prend à la situation du Roi leur frère, qu'Elle ne désapprouveroit pas qu'ils fissent entendre dans le Manifeste, pour lui donner un plus grand poids, qu'ils avoient lieu de se flatter que ses sentiments généreux concourroient avec ceux des autres Puissances pour une cause qui est celle de tous les Souverains.

Quinto. L'informer que les Princes ayant rencontré le Roi de Suède à Aix-la-Chapelle, Sa Majesté Suédoise leur avoit témoigné une volonté décidée à employer tous ses moyens pour venir au secours du Roi de France, si Sa Majesté Impériale vouloit donner à ses efforts l'appui dont il a besoin pour les rendre efficaces; que Sa Majesté Impériale doit en être déjà instruite par le Mémoire que les Princes lui ont fait parvenir, et que le plan qui a été formé dans la supposition qu'Elle voudroit bien y concourir, auroit l'objet le plus important et le plus décisif si elle en favorisoit l'exécution, ainsi qu'elle en pourra juger par le Mémoire n° 6.

Sexto. Faire connoître à Sa Majesté Impériale que les troupes de l'Empereur ne pouvant être mises en mouvement que dans un temps éloigné, peut-être même jusque vers le printemps prochain, le salut de la France semble exiger qu'avant cette époque il pût être fait quelque opération préparatoire pour profiter des circonstances favorables qui pourroient se présenter, ainsi qu'il est détaillé dans le Mémoire n° 5.

Septimo. Si la saison étoit trop avancée pour que Sa Majesté Impériale pût elle-même aider le Roi de ses troupes, les Princes espèrent qu'Elle voudra bien, par son influence prépondérante, hâter le secours des Puissances plus à portée d'agir, et même accorder quelques moyens pécuniaires, qui seroient absolument nécessaires, tant pour soutenir une grande quantité de noblesse et de militaires qui viennent journellement se ranger autour des Princes, que pour soudoyer des troupes étrangères; en attendant les grands efforts que les Puissances confédérées se proposent de faire dès que leurs troupes se trouveront à portée d'agir.

Octavo. Mettre sous les yeux de Sa Majesté Impériale le projet d'article relatif à la régence qui doit être inséré dans le Manifeste des Princes. Lui exprimer le désir qu'ils ont qu'Elle veuille bien y donner son approbation; et en conséquence, si le cas où *Monsieur* devra prendre la qualité de Régent vient à se réaliser, qu'Elle daigne le reconnoître à ce titre; et non-seulement exclure d'auprès d'Elle tous ministres qui ne seroient pas accrédités, soit par le Régent, soit par le Roi remis en liberté aux termes du Manifeste, mais aussi engager les autres Cours à n'admettre ni envoyer

aucun ministre qui pût être en rapport avec l'Assemblée usurpatrice.

Nono. Enfin, répondre avec franchise et sincérité à toutes les questions que pourroit faire Sa Majesté Impériale, et insister sur ce qu'Elle daigne donner aux Princes des conseils qu'ils sont déterminés d'avance à suivre.

CHARLES-PHILIPPE.

Et au nom de *Monsieur*,
comme chargé de ses pouvoirs.

Pour copie :
V. ESZTERHAZY.

CCCXLVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT, A TRÈVES.

Reproches amicaux. — Demandes d'informations sur les échauffourées de Trèves, et inquiétudes touchant l'effet de ces luttes sur son amie. — Bruits sur l'esprit révolutionnaire qui se serait glissé dans les troupes autrichiennes. — Attitude des partis dans l'Assemblée Constituante. — Discours de Malouet. — Ce qu'a été la Saint-Louis à Paris. — Qu'est-ce qu'un M. Tassar, ami de l'empoisonneur Dubois?

Ce 31 août 1791.

Il faut être de bonne foi, mon cœur, il est peu de personnes aussi maussades que vous, soit dit sans vous fâcher. Vous m'écrivez, et ne me dites pas un mot de ce qui s'est passé à Trèves. Cela n'est pas charitable, car vous êtes bien sûre que je devois être un peu inquiète de vous savoir au milieu des coups de canon

que l'on tiroit à Trèves. Je ne craignois pas qu'il vous arrivât rien ; mais j'avois peur qu'Hélène ne se ressentit de l'impression que vous avez dû ressentir, et des souvenirs que cela a dû vous donner. Ici, parmi la garde, l'on dit que les régiments autrichiens sont aussi patriotes que les nôtres, et mille bêtises dans ce genre. Le temps leur fera voir s'ils ont raison. En attendant, tous les jours il y a des querelles à l'Assemblée. Le côté gauche est parfaitement désuni. Le parti républicain n'est pas le plus fort, mais il est bien marqué. Malouet a fait, l'autre jour, un discours charmant, qui a été écouté d'une manière incroyable, pour le style ; mais on dit que le projet qu'il a donné n'est pas bon. Je ne l'ai point encore lu.

Je suis charmée que votre homme d'affaires ait enfin trouvé le moyen de vous satisfaire. Depuis une lettre que je vous ai écrite, j'ai appris plusieurs choses qui m'ont fait plaisir. Mais que cela ne vous empêche pas de me mander tout ce qui vous passera par la tête. Vos radotages me divertissent quelquefois, et vous ne devez pas être chiche de me faire un peu rire.

Vous ne pouvez donc pas persuader à votre compagne que je ne suis pas un loup-garou? Je ne comprends pas trop pourquoi elle a cette peur abominable de moi ; cela lui passera peut-être. Je ne puis vous dissimuler que, lorsqu'elle est partie, je n'ai pas beaucoup compté sur son retour. Le pays étranger a une certaine glu qui attache d'une manière incroyable. Tout en étant un peu fâchée, je trouve cela parfaitement simple. Aussi tu peux être sûre que je mettrai dans ma réponse toute la douceur possible. Mais ne

lui dis pas tout cela. Adieu; je t'embrasse de tout mon cœur et t'aime de même.

Si la Saint-Louis a été brillante en pays étranger, ici elle a été la plus humble et la plus tranquille possible. Si tu sais quelque détail vrai sur une histoire que l'on fait ici sur un M. Tassar, ami de l'abbé Dubois, tu me les manderas.

Barnave avait rallié à lui les quatre cinquièmes du côté gauche, et ce côté avait formé le projet de faire une lecture d'ensemble de la Constitution terminée, et une révision générale pour en mettre d'accord toutes les parties. Barnave, Duport et les Lameth s'étaient concertés à demi-mot avec Malouet pour arriver à la modification de certains articles qui portaient atteinte à la prérogative royale. Les rôles étaient distribués. Malouet, un des orateurs de la droite, devait entamer l'attaque, Barnave lui répondre avec véhémence pour mieux cacher leur entente, et, chemin faisant, abandonner quelques dispositions comme dangereuses et anticonstitutionnelles. Pour leur part, les Lameth devaient soutenir à l'arrière-garde. Malheureusement, le côté droit, inintelligent des vrais intérêts à faire triompher, avait résolu de protester par le silence contre la Constitution et de s'abstenir désormais de tout vote. Cette abstention, dans une séance qui eût pu devenir si importante pour la monarchie, fit tout échouer. Le jour venu, les deux côtés se tenaient en observation. Barnave n'attendait que l'attaque. Malouet, qui avait déclaré à son parti son intention de protester de vive voix, ouvrit la brèche. Le côté droit demeura muet et assura le triomphe de Chapelier, qui, n'étant pas dans le secret, interrompit Malouet avec violence, cria au blasphème, et réussit à le faire descendre de la tribune. La cause était perdue.

CCCXLVII

MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE (1).

La princesse est à Vernon auprès du duc de Penthièvre : qu'elle ne revienne pas à Paris au milieu de la race de tigres qui inonde le royaume. — L'acceptation de la Constitution, qui a eu lieu le 3, va peut-être amener quelques instants de répit.

[Paris], ce 1er septembre [1791].

Ne revenez pas de Vernon, ma chère Lamballe, avant votre entier rétablissement. Le bon M. de Penthièvre en seroit bien triste et affligé, et nous nous devons tous de ménager son grand âge et ses vertus. Je vous ai dit si souvent de vous ménager vous-même, que, si vous m'aimez, vous devez le faire : dans le temps où nous sommes, on a besoin de toutes ses forces. Ah! ne revenez pas, mon amie; revenez le plus tard possible; votre cœur seroit trop navré, vous auriez trop à pleurer sur tous nos malheurs, vous qui m'aimez si tendrement. Cette race de tigres qui inonde le Royaume jouiroit bien cruellement si elle savoit combien nous souffrons. L'acceptation de la Constitution, devenue nécessaire, va peut-être nous donner quelques instants de répit. Adieu, ma chère Lamballe, je suis toujours bien occupée de vous : vous savez si jamais je peux changer.

Cette lettre faisait partie de mon cabinet, ainsi qu'une lettre de Louis XVI à M. de Malesherbes, en date du 25 (avril 1776), pour annoncer que ce prince et Marie-Antoinette signeraient, le 27, le contrat de mariage du marquis d'Estourmel, mestre de camp en second du régiment de La Marche, dragons, avec mademoiselle de Gallard. Toutes deux m'ont été soustraites. Vol de gentilhomme... à la tire. Une lettre précieuse de mademoiselle de Lespinasse avait été *oubliée* dans ses papiers par le même personnage, au détriment de l'un des plus éminents écrivains et hommes d'État de notre temps. Elle lui a été rendue par la famille. J'ai réclamé les miennes, mais on a fait la *sourde oreille*, et elles ont été trouvées trop précieuses pour ne pas être gardées.

M. de Lescure (p. 237 de son *Histoire de la princesse de Lamballe*) serait d'avis d'avancer d'une année la date de cette lettre, parce que, suivant l'itinéraire qu'il a dressé de la princesse et d'après les données fournies par Fortaire, elle n'aurait pu se trouver en septembre 1791 à Vernon, et que, depuis le 25 juin, elle aurait été à l'étranger. Mais alors comment concilier l'année 90 avec la mention de l'acceptation de la Constitution, qui est bien de 1791? Madame de Lamballe allait et venait, et a pu, a dû se trouver à Vernon le 1er septembre 1791, puisque le grand événement que rappelle la lettre précise cette date.

CCCXLVIII

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU PRINCE DE KAUNITZ (1).

Il avait le dessein de ne faire à Londres qu'un voyage de touriste; mais le Roi d'Angleterre a voulu le voir. — MM. Pitt et Granville, se sont obstinés à garder le silence sur les affaires de France, ce qui prouve l'attitude passive que veut garder le cabinet de Saint-James dans les circonstances présentes, sauf à tirer parti des mesures que prendront les autres Puissances. — Esprit public en Angleterre. — Opinion de M. Burke que l'ambassadeur a fait passer en extrait à la Reine. — Suites de l'imprudente conduite des princes français. — Avenir obscur que prépare l'acceptation de la Constitution. — Conseils qu'il a donnés à la Reine. — Influence fâcheuse des secousses violentes de la France sur les provinces Belgiques. — Impuissance des factieux, à qui les révolutionnaires français ne sauraient fournir un appui suffisant.

Bruxelles, le 4 septembre 1791.

MONSEIGNEUR,

En profitant de la permission d'aller passer quelques jours à Londres, je n'ai rempli que très-imparfaitement le désir de voir ce que le matériel de cette grande ville et de ses environs offre d'intéressant à la curiosité et à l'instruction des étrangers.

Le Roi d'Angleterre a voulu que je lui fusse présenté Je n'ai pu me refuser aux invitations pressantes de ses

(1) Archives impériales de Vienne et Archives impériales de Paris.

ministres; et par là tout le plan de mon petit voyage a été dérangé, sans qu'il en soit rien résulté au profit de la politique, en supposant qu'elle pouvoit entrer pour quelque chose dans les avances qui m'ont été faites. J'étois convenu avec M. le comte de Stadion que je l'informerois exactement du produit de nos journées, et qu'il se chargeroit d'en rendre compte à Votre Altesse, ainsi qu'il s'en est acquitté par le rapport que j'ai l'honneur de joindre ici. La seule observation que je croie devoir y ajouter se réduit à ce que le silence affecté de MM. Pitt et Granville sur tout objet d'affaire sembleroit être une nouvelle preuve que le système décidé du cabinet de Saint-James consiste à observer dans une attitude passive et libre les événements de la France, et à tirer un parti utile des mesures auxquelles les autres Puissances pourroient se déterminer dans cette importante conjoncture. Ce n'est pas d'après un coup d'œil rapide que l'on peut hasarder des opinions sur de grands objets; mais au milieu de l'appareil étonnant de ressources, de prospérité et de richesse que présente l'Angleterre, on y observe sans peine que les ressorts de son gouvernement y sont dans un degré extrême de tension, que l'autorité croissante du Souverain et de ses ministres y occasionne des mouvements de mécontentement et d'inquiétude très-propres à diriger l'esprit public dans la nouvelle doctrine française, et que la Grande-Bretagne partage réellement ce danger avec toutes les autres monarchies de l'Europe.

M. Burke m'a paru frappé de cette idée dans les conversations que j'ai eues avec lui : je remets ici l'écrit

qu'il m'avoit proposé de faire passer à la Reine de France, et que j'ai adressé à cette Princesse sous la forme d'un simple extrait, avec quelques observations de ma part qui en sont le correctif.

De retour à Bruxelles, j'y ai trouvé la dépêche du 19 août, qui me met au courant de toutes les circonstances essentielles du moment, et, le lendemain, j'ai reçu par la poste la lettre particulière dont Votre Altesse m'honore en date du 23 du même mois. Tout ce que j'avois prévu et annoncé sur la conduite des Princes françois et sur l'influence des conseils qui les dirigent se réalise d'une manière assez fâcheuse et plus embarrassante encore dans le moment où le Roi va se trouver forcé d'accepter la Constitution, qui devoit lui être proposée dans le courant de cette semaine. Une lettre de la Reine, qui m'arrive par la voie d'une personne affidée que M. le comte de La Marck a su lui procurer, et les détails qu'y joint ce dernier, donneront à Votre Altesse des éclaircissements très-intéressants sur la matière. J'adresse directement à l'Empereur les copies de ces deux mêmes lettres, et mon rapport à Sa Majesté ne renferme que ce que j'ai l'honneur de mander aujourd'hui à Votre Altesse.

Le parti que l'on se dispose à prendre aux Tuileries, et qui paroit dicté par une nécessité impérieuse, donne lieu à des combinaisons d'une importance bien majeure. Il se prépare un ordre de choses dont les chances deviennent presque incalculables. Elles seront sans doute très-variées dans leurs effets; à des moments de calme succéderont de nouveaux orages, et rien n'indique encore le degré ni le terme des malheurs qui

menacent les infortunés Souverains qui s'y trouvent exposés. Ma réponse à la Reine se borne à lui rappeler quelques remarques sur l'extrême circonspection qu'exige sa conduite présente, où il ne peut rien entrer d'actif. Je lui observe que les circonstances politiques de l'Europe peuvent seules déterminer le temps et les moyens de quelques changements favorables à la France; que l'essentiel consiste, en attendant, à éviter de commettre des fautes et à profiter de celles qui ne peuvent manquer de conduire à leur perte les scélérats destructeurs d'un empire qui bientôt se trouvera plongé dans la misère et le désespoir.

Entre temps, il est fort à craindre que les violentes secousses dans le voisinage n'influent plus ou moins sur les provinces Belgiques, et il n'y a que la prudence et la fermeté des Sérénissimes Gouverneurs généraux qui puissent écarter ce danger. Leurs Altesses Royales remplissent, à cet égard, tout ce que l'on peut se promettre de leurs lumières et de leur zèle. Elles éprouvent encore des embarras de la part des États. Ces derniers affichent des prétentions si impudentes, si odieuses, que si elles n'étoient sévèrement contenues et réprimées, il en résulteroit des conséquences les plus funestes à l'autorité souveraine. La mesure dans laquelle se trouve maintenant la Cour impériale avec celles de Londres, de Berlin, et avec la Hollande, enlève au petit nombre des factieux de ce pays-ci tout espoir d'un appui étranger. Celui des révolutionnaires françois ne pourroit y suppléer; et pourvu que le Conseil de Brabant soit tenu et encouragé à remplir ses devoirs, il est hors de doute que les États seront forcés

à céder, et que tout rentrera dans l'ordre le plus convenable au bien du service.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement,

Monseigneur,

De Votre Altesse

Le très-humble et très-obéissan serviteur,

MERCY-ARGENTEAU.

CCCXLIX

MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE, AVEC UN MOT DU DAUPHIN (1).

Continuation des désordres. — L'audace des ennemis augmente, le courage diminue chez les honnêtes gens. — Qu'elle ne revienne pas se jeter dans la gueule du tigre. — La Reine a fait ses commissions. — Amitié que Madame Royale porte à la princesse ainsi que le petit Dauphin. — Celui-ci, qui est sur les genoux de sa mère, veut prendre la plume et signe son nom. — Paroles d'affection.

[4 septembre 1791.]

Je ne peux sortir, ma chère Lamballe, sans vous avoir écrit : votre lettre m'a fait trop de plaisir; j'y vois trop d'amitié. Je suis bien triste et affligée : le dé-

(1) Cette lettre appartient à l'un de nos plus grands Curieux, M. Gilbert, possesseur d'une riche collection de documents écrits, dont il fait un savant usage pour des travaux littéraires que l'Institut a déjà couronnés.

sordre ne cesse point. Je vois l'audace s'augmenter chez nos ennemis et le courage diminuer chez les honnêtes gens. On ne peut penser qu'au jour le jour avec la crainte d'un lendemain affreux. Non, encore une fois, ne revenez pas, mon cher cœur; ne vous jetez pas dans la gueule du tigre : j'ai déjà trop de mes inquiétudes pour mon mari et mes pauvres petits enfants.

Ce que vous avez désiré est fait. La personne vraiment et fidèlement attachée a emporté tous les papiers. Votre autre affaire paroît prendre une meilleure tournure, mais se gâteroit si vous reveniez. Ma fille se porte bien : vous savez combien cette pauvre petite vous aime, ainsi que le *Chou d'amour*. Il est sur mes genoux en ce moment, et il veut vous écrire.

De la main du petit Dauphin.

LOUIS.

La Reine reprend.

Adieu, mon cher cœur, votre amitié fait ma consolation et mon seul bonheur.

CCCL

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY (1).

Elle pense comme lui et attend une réponse avec impatience. — Il y aurait de quoi être touché des marques de sensibilité données par quelques personnes du peuple, les mêmes qui insultaient naguère. — Moment terrible à passer. — Elle demande le renvoi d'une petite chaine. — Présent qu'elle fait d'un nécessaire à sa sœur Marie-Christine.

Ce 5 septembre [1791].

La personne que vous avez vue à Londres est arrivée, et nous avons eu, le Roi et moi, un instant de satisfaction de voir que votre opinion sur ce moment-ci est absolument la même que la nôtre. Vous en jugerez par une lettre de moi que vous aurez trouvée à votre arrivée. J'en attends la réponse avec impatience. Depuis hier, nous voyons tout le monde; il y auroit de quoi être touché des marques de sensibilité données par quelques personnes du peuple, s'il n'y avoit pas le retour sur soi-même que c'est ce même peuple qui nous insultoit il y a deux mois, et qu'on fait mouvoir comme on veut. Ce moment-ci est terrible à passer, d'autant plus qu'il s'agit de prendre une conduite suivie d'après ce que l'on dira; mais je n'ai pas le temps d'entrer dans des détails, et vous en avez déjà beaucoup dans ma dernière lettre. Adieu. Si vous pouvez me renvoyer le carton avec la petite chaine d'argent, j'en serai bien aise. Il faudroit l'adresser simplement à Blümendorf :

(1) Original aux Archives de Vienne. Minute dans mon cabinet.

je trouverai moyen de l'avoir de chez lui. Quant au nécessaire, si vous pouvez obtenir qu'il vous arrive, c'est vraiment un présent que je fais à ma Sœur, et je serai bien aise qu'elle s'en serve, car j'en ai un autre tout pareil pour mon usage.

CCCLI

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE LÉOPOLD II AU COMTE D'ARTOIS (1).

L'Empereur se refuse à se départir des termes de la déclaration de Pilnitz, d'autant mieux que la réponse de l'Espagne confirme l'impossibilité de rien tenter d'efficace sans le concert des grandes Puissances. — Il proteste donc contre toute entreprise des Princes, et est décidé à protester publiquement, s'ils prennent l'initiative malgré ses avis.

[Prague, le 5 septembre 1791.]

Monsieur mon Frère et Cousin, je ne puis vous dissimuler la surprise que m'a causée le contenu de la lettre de Votre Altesse Royale et des deux mémoires que m'a remis le duc de Polignac; les propositions qu'ils contiennent étant absolument contraires à la teneur de la déclaration que nous venons de vous donner, le Roi de Prusse et moi, à Pilnitz, qui contient ce qu'uniquement nous pouvons et sommes résolus de faire.

Je crois donc devoir vous répéter que je ne puis me départir du sens de cette déclaration; d'autant moins

---

(1) Copie certifiée existant aux Archives de Moscou.

que la réponse de l'Espagne, qui vient de m'arriver depuis, me confirme de plus en plus dans la conviction de l'impossibilité qu'il y auroit à rien entreprendre d'efficace sans le concours des principales Puissances, le Roi Catholique partageant entièrement mon sentiment à cet égard. En conséquence de quoi je ne puis qu'exhorter sérieusement, tant *Monsieur* que Votre Altesse Royale, de ne rien entreprendre qui s'éloigne des principes fixés à Pilnitz, vous prévenant qu'au cas contraire je me verrois avec peine obligé à déclarer que c'est sans mon consentement que se sont faites des démarches que je persiste à juger infructueuses et dangereuses. Je vous parle avec la plus grande franchise, croyant le devoir dans ces circonstances aux sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels

Je suis,

Monsieur mon Frère et Cousin,

Votre bien affectionné Frère et Cousin,

LÉOPOLD.

Prague, le 5 septembre 1791.

CCCLII

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE MARIE-ANTOINETTE (1).

Éloges de la fermeté et du grand caractère de la Reine. — Tort que fait à la cause l'exagération des émigrants. — L'intrigue personnelle règne dans leurs conseils. — La difficulté des communications a empêché que l'on connût à Paris la teneur des conférences des grandes Puissances. — L'Autriche, que l'on accuse de *silence profond*, a été cependant active dans son zèle auprès d'elles et a provoqué de leur part une déclaration des plus énergiques. — Berlin et Naples consentent, mais leur concours est subordonné à l'adhésion de Londres. Les plus grandes difficultés proviendront de là. — La rapidité de fluctuation des affaires de France embarrasse constamment les bonnes volontés. — L'ambassadeur s'en réfère aux notes précédentes. — Observer, se concerter, prévoir, calculer avant d'agir.

Le 6 septembre 1791.

Dans les occasions où il est impossible de rien abandonner au hasard, il faut nécessairement s'expliquer sous une forme qui, à tout événement, ne puisse compromettre ni les choses ni les personnes. Cette méthode est sujette à quelque obscurité ; mais elle n'exclut pas absolument les moyens de se faire comprendre. L'on va tâcher d'y réussir sans observer ni ordre ni style, et en ne cherchant que la brièveté et la précision.

Les remarques du 16, 21 et 26 août seront précieu-

(1) Archives impériales de Vienne.

En tête de la minute est cette note de la main de M. de Mercy :

« Cette lettre a été jointe sans adresse à une lettre destinée à M. le comte de La Marck. Le tout a été remis à M. Biston, homme de confiance de M. de La Marck. »

sement conservées pour être restituées en son temps. Elles contiennent des vérités irréfragables, qui honorent l'âme courageuse et noble qui les a conçues, et qui les exprime avec autant de justesse que d'énergie. La force invincible est un argument sans réplique, et lorsque l'on y cède en déclarant ses opinions, on se trouve à l'abri de la violence, sans perdre le bénéfice des futurs contingents. C'est dans ce sens que le 28 août, au soir, on s'en étoit expliqué verbalement avec une personne affidée qui retournoit en France, et qui s'étoit chargée d'exposer les détails d'une longue conversation sur cette matière.

La conduite exagérée des émigrants a fait un tort irréparable à leur cause. Ils n'obtiennent nulle part ni confiance ni crédit. L'intrigue personnelle règne dans leurs conseils. Leur idée de régence et de lieutenance générale est très-réelle; mais elle n'a été accueillie nulle part, non plus que celle d'envoyer des ambassadeurs et d'en recevoir.

Il n'est pas étonnant que l'on ait ignoré à Paris ce que les grandes Puissances se sont dit entre elles. Il y auroit eu trop de dangers d'en instruire, et les moyens manquoient à cet effet. Une de ces Puissances à laquelle on attribue *un silence profond* a cependant marqué un grand zèle. Elle a provoqué toutes les Cours à une déclaration des plus énergiques. Cette démarche ne pouvoit avoir lieu que d'un commun accord et simultanément. Plusieurs réponses, nommément celles de Berlin et de Naples, ont été favorables, mais avec la clause conditionnelle de l'adhésion de l'Angleterre. On se rappellera sans doute qu'il avoit été prévu depuis

longtemps que les plus grands obstacles proviendroient de ce côté-là. Malheureusement on ne s'est point trompé, et on s'est mis à même de s'en assurer.

La manière de traiter les affaires françoises varie à chaque époque des différentes faces que leur donnent les circonstances; et ces dernières se succèdent avec une rapidité et une diversité qui embarrassent infiniment dans la manière d'y adapter les mesures du dehors. Telles choses qui lors de l'évasion étoient convenables, ne le sont plus dans une nouvelle captivité. Les raisons en sont palpables, puisqu'il s'agit d'éviter des catastrophes que l'on n'auroit pas eu à craindre dans l'état de liberté. Maintenant, il s'agit de voir : 1° le parti final que l'on prendra aux Tuileries; 2° l'effet qu'il produira sur l'esprit public; 3° l'ordre de choses qui pourra en résulter, soit à l'égard de l'intérieur, soit relativement aux convenances du dehors. Ce ne sera que sur l'effet de ces trois données que les Cours étrangères pourront fixer leurs idées et leurs plans. Le genre et la mesure des efforts qu'elles se décideront d'y employer seront toujours réglés sur leurs convenances propres. C'est une vérité politique qu'il ne faut jamais perdre de vue : elle doit présider à toutes les délibérations, à toutes les tentatives. Le grand art consiste à bien ménager ce point essentiel, et les troubles du dedans n'en fourniront que trop d'occasions. Il est possible que ces troubles arrivent à un degré qui pourroit forcer la législature de se joindre au monarque pour invoquer de concert avec lui des secours étrangers.

En se résumant sur cette importante matière, on est

pleinement de l'avis énoncé dans les remarques du 16, 21 et 26, c'est-à-dire d'accepter, mais en s'expliquant bien clairement sur les suites désastreuses et infaillibles d'un ordre de choses qui, par sa nature même, rendra impraticable tout ce qui tendroit à le soutenir et à en obtenir les effets salutaires que l'on s'est proposés; qu'en se soumettant on sera de bonne foi dans l'exécution des engagements que l'on contracte. Après quoi il ne restera, comme il est dit, que de marcher la loi à la main. Mais c'est alors qu'il deviendra d'une conséquence extrême d'apporter l'exactitude la plus scrupuleuse à prouver, à démontrer que c'est de la chose même que proviendront les obstacles, et nullement d'un désir de les faire naître. Cette tâche présente de grandes difficultés, qui ne pourront être surmontées que par des ministres habiles, courageux, exacts, et toujours attentifs à ne jamais s'écarter de la route qui leur sera tracée.

Il y a eu une entrevue remarquable en Saxe. On en ignore les détails. M. le Comte d'Artois s'y est rendu. *Monsieur* étoit tellement instruit de ce projet qu'il en avoit demandé l'agrément à une Cour qui ne lui a fait, à cet égard, qu'une réponse évasive. Cette démarche n'en a pas moins été remplie; mais on ne peut en attendre aucun effet utile. Tout ce que contiennent les remarques du 16, 21 et 26 a été envoyé, le 4 au matin, avec des développements les plus étendus sur les différentes conjonctures présentes et à venir. Rien n'a été omis de ce que le zèle le plus vif, le plus pur peut dicter à l'imagination et à la prévoyance humaine. Quoique souvent dans le silence, jamais ce même zèle

ne s'est ralenti un instant, et tant de malheurs inouïs qui en ont traversé les effets n'ont pu et ne pourront en suspendre les efforts. Cela sera démontré dans des temps plus tranquilles.

On ne sauroit trop insister sur l'envoi direct des notes dont il est fait mention dans les remarques. Celui auquel ces notes sont destinées est profondément pénétré des sentiments sur lesquels on doit compter, et dont il seroit bien consolant de pouvoir produire les preuves existantes.

L'instant présent est celui d'une crise décisive. Il convient d'en attendre les effets dans une contenance passive et calme, d'y conserver ce grand caractère qui attire tant d'admiration, d'attendre du dehors les moyens actifs dont l'usage seroit aussi dangereux qu'inutile au dedans. La constance, la fermeté, mais surtout la loi impérieuse de l'intérêt général, surmonteront les prestiges de la scélératesse, et les nouvelles que l'on attend dans peu donneront lieu à des avis que l'on s'empressera de faire parvenir.

CCCLIII

MARIE-ANTOINETTE A LÉOPOLD II (1).

Elle n'a d'autre ressource qu'en lui. — Envoi d'un Mémoire détaillant au vrai la position de la France. — Elle a foi dans les frères du Roi, mais elle redoute les calculs de fortune et d'ambition de leurs entours. — Il faut exiger des Princes qu'ils se tiennent en arrière, pour qu'on ne les suppose pas d'accord avec la Cour et qu'on ne la mette pas en contradiction avec elle-même, au moment où elle accepte la Constitution. — C'est le seul moyen de laisser au peuple le temps de revenir de son ivresse. — La lettre qu'elle a reçue de l'Empereur était bien dans le sens qu'elle désirait, et ceux à qui elle s'est crue dans la nécessité de la faire voir en ont paru satisfaits.

8 septembre 1791.

Qu'il y a longtemps, mon cher Frère, que je n'ai pu vous écrire, et cependant mon cœur en avoit bien besoin! Je sais toutes les marques d'amitié et d'intérêt que vous ne cessez de nous donner, mais je vous conjure par cette même amitié de ne pas vous laisser compromettre en rien pour nous. Il est certain que nous n'avons de ressource et de confiance qu'en vous. Voici un Mémoire qui pourra vous montrer notre position au vrai, et ce que nous pouvons et devons espérer de vous. Je connois très-bien l'âme des deux frères du Roi; il n'y a pas de meilleurs parents qu'eux (je dirois presque de frères, si je n'avois pas le bonheur d'être

(1) Archives impériales d'Autriche. Les Archives de France ont une copie de cette lettre, publiée, ainsi que le Mémoire qui suit, par la *Revue rétrospective*.

votre sœur). Ils désirent tous deux le bonheur, la gloire du Roi uniquement; mais ce qui les entoure est bien différent : ils ont tous fait des calculs particuliers pour leur fortune et leur ambition. Il est donc bien intéressant que vous puissiez les contenir, et surtout, comme M. de Mercy doit déjà vous l'avoir mandé de ma part, d'exiger des Princes et des François en général de se tenir en arrière dans tout ce qui pourra arriver, soit en négociations, soit que vous et les autres Puissances fassiez avancer des troupes. Cette mesure devient d'autant plus nécessaire que le Roi allant accepter la Constitution, ne pouvant faire autrement, les François au dehors se montrant contre son acceptation, seroit regardé comme coupable par cette race de tigres qui inondent ce Royaume, et bientôt ils nous soupçonneroient d'accord avec eux. Or, il est de notre plus grand intérêt, faisant tant que d'accepter, d'inspirer la plus grande confiance. C'est le seul moyen pour que le peuple, revenu de son ivresse, soit par les malheurs qu'il éprouvera dans l'intérieur, soit par la crainte du dehors, revienne à nous en détestant tous les auteurs de ses maux.

Je vous remercie, mon cher Frère, de la lettre que vous m'avez écrite. Elle étoit parfaitement dans le sens que je pouvois désirer, et elle a fait un bon effet; car ceux à qui je me suis crue obligée de la faire voir ont paru ou ont cru devoir en paroître contents. Mais qu'il m'en a coûté pour vous écrire une lettre de ce genre! Aujourd'hui qu'au moins ma porte est fermée et que je suis maîtresse dans ma chambre, je puis vous assurer, mon cher Frère, de la tendre et inviolable

amitié avec laquelle je vous embrasse, et qui ne cessera qu'avec ma vie.

Le Roi, qui vous embrasse, se porte bien, ainsi que ses enfants et moi. Dites mille choses pour moi à ma belle-sœur. J'embrasse tous vos enfants.

CCCLIV

MÉMOIRE JOINT A LA LETTRE PRÉCÉDENTE (1).

Il dépend de l'Empereur de mettre un terme aux troubles de la révolution françoise.

Il n'y a plus de moyen de conciliation.

La force armée a tout détruit, il n'y a que la force armée qui puisse tout réparer.

Le Roi a tout fait pour éviter la guerre civile, et il est encore bien persuadé que la guerre civile ne peut rien réparer, et qu'elle doit achever de tout détruire.

Les chefs de la révolution sentent bien que leur Constitution ne peut pas se soutenir. Elle est soutenue par les intérêts personnels de tous ceux qui dominent dans les départements, les municipalités et les clubs. Une partie du peuple est trompée et suit l'opinion de ceux qui dominent; mais tous les hommes instruits, les bourgeois tranquilles, et en général le plus grand

(1) Marie-Antoinette a écrit ce mémoire par duplicata. Les Archives de France en possèdent une copie non autographe annexée à la lettre précédente. Il est présumable que ce mémoire, dont la Reine approuve la pensée, est de Barnave ou de quelque autre des membres de l'Assemblée ralliés à la Cour.

nombre des citoyens, dans tous les états, sont craintifs et mécontents.

S'il survient une opposition des Puissances, si le langage des Puissances est raisonnable, si leurs forces réunies sont imposantes, et s'il n'y a point de guerre civile, on ose assurer qu'il se fera dans toutes les villes une révolution générale, et que le retour à l'ordre n'éprouvera point de difficulté.

Mais s'il y a une guerre civile, les Puissances, avec toutes leurs forces, ne domineront que dans les lieux où seront leurs armées. Les provinces éloignées seront dans la division; ceux qui auront été opprimés voudront se venger, ceux qui auront dominé sentiront bien qu'ils doivent tout risquer. On fera des massacres pour se venger; on fera des massacres pour gagner vingt-quatre heures, et se donner le temps de s'enfuir. Tout le monde est en armes; ce sera l'état le plus déplorable, celui qui porte le crime et le meurtre dans l'intérieur des maisons, et qui fait qu'aucun citoyen n'est sûr de vivre un jour.

Voilà ce que le Roi doit épargner à son peuple, au risque de sa couronne et de sa vie.

Voilà ce que désirent les chefs de la révolution, et surtout les républicains, qui, dans la guerre civile, ont plus d'espérance que de ressources.

Toute la force armée des Puissances ne pourra point prévenir les fureurs d'un peuple armé, dont les chefs des partis fomentent les erreurs par les craintes, et qui servira, sans le savoir les haines et les vengeances personnelles.

L'entreprise ne sera pas alors l'affaire d'un moment,

On leur cédera sans doute là où seront les armées: on sera partout ailleurs en trouble et en guerre.

Faudra-t-il détacher des troupes dans toute la France? — C'est là chose impossible.

Seront-ce des troupes françoises?

Elles se diviseront elles-mêmes dans les différents partis.

Seront-ce des troupes étrangères?

Faudra-t-il en faire passer des détachements à l'extrémité du Royaume ou dans les provinces de l'intérieur? Quelle peine, quelle dépense et quelle perte de temps! Et ce seroit dans ces envois séparés qu'on pourroit consommer plus d'hommes!

Ce n'est pas là l'intention de l'Empereur, et c'est ce qui doit arriver infailliblement si l'on établit ou si l'on trouve établie une guerre civile, et quand elle sera commencée, la guerre étrangère ne la fera pas cesser.

Voilà pourquoi le Roi n'a jamais voulu consentir aux projets formés pour l'entrée des Princes.

Quelles que fussent leurs relations et leurs espérances, il a senti que leur entreprise ferait la guerre civile, et que la guerre civile une fois allumée ne seroit pas éteinte de longtemps.

Le Roi ne veut ni la guerre civile seule, ni la guerre civile avec la guerre étrangère.

On propose une régence, le Roi s'y refuse. Quel en seroit l'effet?

Les Princes donneroient des ordres et des défenses aux départements et aux municipalités; l'Assemblée Nationale donneroit des ordres contraires. Les Princes

nommeroient à des emplois dans l'armée, ils attireroient une partie des régiments, l'autre partie seroit pour l'Assemblée, autorisée par le nom du Roi; l'Assemblée nommeroit à des emplois comme les Princes. Des régiments se trouveroient dans des villes éloignées, dans l'intérieur du Royaume, loin des lieux où la force étrangère peut contenir les mouvements. La division seroit dans les provinces, dans les villes, dans toutes les parties du Royaume. La guerre seroit d'homme à homme dans chaque État. Il y auroit partout des combats, des pillages et des massacres.

Il ne faut pas détruire la révolution seulement pour en faire une autre. Que d'emplois, de grâces données dès le premier moment, en vertu de ces nouveaux pouvoirs! que d'action de la part de toutes les parties intéressées pour séduire le peuple et l'armée! Que sera-ce si l'armée attachée aux Princes est aliénée du Roi? Ce n'est pas leur intention; mais les intérêts personnels, une fois mis en action, ne s'arrêteront point dans leurs projets. Le Roi ne doit pas laisser compromettre sa puissance par la même entreprise qui doit la lui rendre.

On peut dire, on a peut-être dit, que les Puissances ne peuvent réclamer que les droits des Princes de l'Empire, et qu'elles ont besoin d'une réquisition faite avec autorité pour aller plus loin.

On dit : Le Roi n'est pas libre, il ne peut faire une réquisition par lui-même; il n'y a qu'un Régent qui puisse les requérir avec autorité.

Le Roi n'est pas libre, la régence est ouverte par sa captivité : c'est le cas de nécessité.

A quoi servent tous ces raisonnements si les Puissances sont d'accord, et quand elles ont la force?

C'est l'état de guerre.

Qu'il y ait un Régent ou qu'il n'y en ait pas, les Puissances parlent quand elles agissent. Il faut bien les entendre.

On dira que les Princes doivent faire des réclamations. — Pourquoi veut-on qu'ils ne puissent pas les faire sans le titre de Régent?

La même nécessité qui feroit établir la régence leur donne le droit de réclamer leur rang, leurs propriétés, leur religion, les droits de la noblesse, le rétablissement de la justice, les pouvoirs de la royauté et la constitution fondamentale de la monarchie.

On propose de rassembler les députés des États généraux et des Parlements.

Pourquoi faut-il convoquer les Parlements avant que le Roi puisse les rappeler? Pourquoi veut-on les rendre d'avance odieux à une grande partie de la nation? Pourquoi veut-on leur faire rendre des arrêts qui seront proscrits par d'autres arrêts? Pourquoi veut-on compromettre dans la guerre, dont la force seule peut faire le succès, une autorité légale qui peut rétablir l'ordre dans la paix?

A quoi sert de convoquer les États généraux pour les diviser, pour opposer les décrets aux décrets, et pour établir la division dans les provinces, dans les villes et dans toutes les parties de la France?

Quand le Roi seroit libre, il ne pourroit pas approuver des mesures qui peuvent faire la perte du Royaume et qui n'ajoutent rien à la force qui peut le sauver. Et

quand il n'est pas libre, ces mesures n'en seront que plus certainement démenties par son opposition.

Il y aura une opposition établie entre les Princes et le nom du Roi.

Le nom du Roi donnera beaucoup de force aux factieux, parce qu'il leur suffira pour tromper le peuple et pour le rallier à la Constitution.

Ils diront : Ce n'est pas nous qu'on attaque; ce n'est pas le Roi qu'on veut délivrer ou venger; ce ne sont pas les crimes de la révolution qu'on veut poursuivre et punir; ce n'est pas la Constitution qu'on veut réformer; ce ne sont pas les excès au delà de nos pouvoirs qui font accuser nos décrets de nullité; c'est l'ancien régime qu'on veut rétablir avec tous ses abus.

La convocation prématurée des Parlements et des États généraux par la seule autorité des Princes, et sans l'autorité du Roi, multiplie toutes les difficultés et donne sans utilité des avantages sensibles aux chefs de la révolution.

Est-ce qu'on ne sent pas que le Roi n'est plus rien, si c'est sans lui, et avant qu'il puisse parler et agir par lui-même, qu'on rappelle les ordres dans les États généraux, qu'on rétablit les Parlements, et qu'en rassemblant l'armée françoise, on en nomme tous les emplois et tous les grades?

Il ne faut point accoutumer les yeux des peuples à voir s'élever dans l'État une autre puissance que celle du Roi.

Si ce n'est pas le Roi qui gouverne, si quelque autre autorité peut l'emporter sur la sienne, le gouvernement perd sa force et sa dignité.

« Il n'y a que la puissance légitime, quand elle a repris son pouvoir et son action, qui n'excite point de jalousie personnelle et de rivalité. La nation est dans un état de division susceptible de tous les troubles ; elle sera toujours en mouvement, si ce n'est pas l'autorité royale qui réunit et qui contient tous les partis.

Le Roi déclare qu'il ne pourra reconnoître aucun grade, aucun emploi de l'armée qui ne soit nommé par son choix libre et volontaire.

Le Roi se réserve la forme dans laquelle il voudra rétablir les Parlements.

Et par rapport aux États-généraux, il croit qu'il y a une marche politique à suivre selon les circonstances, et il n'est plus possible de faire ce que les circonstances peuvent conseiller, si l'on a d'abord convoqué, de premier mouvement, les États généraux, avant d'avoir examiné toutes les facilités ou les difficultés que le Roi, remis en liberté et ressaisi de son pouvoir, peut trouver dans les dispositions générales et dans le changement de sa position.

Il y a des questions d'une telle importance, qu'elles méritent bien qu'on prenne du temps pour y penser.

Quel est, dans aucune nation, l'exemple d'une Assemblée qui ait commis des attentats semblables, et que les Rois n'aient pas dissoute quand ils en ont eu le pouvoir?

Si l'on suppose que le Roi reprenne son pouvoir, est-il possible qu'il conserve sous une forme ou sous une autre la même Assemblée à laquelle on doit la perte entière de l'État?

« Il est possible qu'on s'y croie forcé par des motifs

supérieurs de sagesse, mais il est impossible qu'on permette aux Princes [étrangers] de décider la question dans le premier mouvement de la guerre.

Le Roi n'a point été libre ; ne peut-il point, quand il sera libre, distinguer les décrets qui pouvoient être de la compétence des États généraux de ceux qui ont excédé tous leurs pouvoirs ; les lois utiles, de celles qui n'ont opéré que des destructions ; l'établissement enfin de l'impôt qui peut être regardé comme indispensable, de tous les autres objets?

Ne peut-il pas distinguer les sanctions qu'il accorde, celles qu'il refuse et celles qu'il suspend? Ne peut-il pas proclamer les lois après avoir séparé l'Assemblée (c'étoit l'usage constant en France depuis les premières Assemblées du Champ de Mars jusqu'aux derniers États généraux), et se donner du temps pour en convoquer une autre? On agite dans son conseil les formes les plus utiles ; on voit ce qui est plus ou moins difficile ; on pèse les probabilités ; on établit, en attendant, sa force publique ; on fait des choses utiles ; on accoutume la nation aux douceurs du repos ; on laisse le temps aux hommes sages de répandre leur opinion, qui devient l'opinion publique, et l'on peut trouver une forme d'Assemblée plus paisible qui ne menace plus les fondements de la monarchie.

Veut-on jeter un plan de gouvernement au hasard dans une nation, au seul moment peut-être où l'homme le plus habile ne peut pas savoir quelle est la forme qui peut lui convenir? . . . .

Comment peut-on connoître ce qui peut convenir à l'état d'une nation dont la plus foible partie com-

mande dans le délire, et que la peur a subjuguée tout entière?

On n'a pas conservé le sentiment des choses accoutumées et journalières qui sembloient former non pas seulement la constitution de l'État, mais celle de chaque classe, de chaque profession et de chaque famille.

On a tout arraché, tout détruit, sans exciter dans le grand nombre la surprise et l'indignation.

Il n'y a point d'opinion publique et réelle dans une nation qui n'a pas un sentiment.

Que sont devenues toutes les habitudes? Quel est le citoyen qui n'ait pas été dépouillé de son emploi, privé de son état, blessé dans sa propriété, tourmenté jusque dans le secret de sa conscience?

Quel est le droit habituel qui n'ait pas été proscrit, ou l'obligation habituelle qui n'ait pas été rompue?

On s'est servi des insurrections et des émeutes populaires pour détruire toutes les formes établies. On ne pouvoit pas s'en servir pour donner des habitudes nouvelles à la nation entière, et ce n'est pas en deux ans de temps, employés à tout détruire, qu'on peut créer, entretenir et consolider des habitudes.

Il faut la laisser respirer un moment de tant de troubles et d'agitations; il faut lui laisser reprendre ses habitudes et ses mœurs, avant de juger ce que les circonstances peuvent exiger ou souffrir.

Il ne s'agit pas seulement du salut de la France, il s'agit de la tranquillité de l'Europe.

On a vu quelle étoit l'étonnante entreprise des chefs

de la révolution. Ce n'étoit pas une simple révolte contre le gouvernement de France; c'étoit une insurrection contre tous les gouvernements établis. Les principes tendoient à soulever toutes les Nations contre tous les Souverains.

Ces principes sont ceux d'une égalité qui détruit toute autorité, d'une licence qui ne laisse plus d'asile à la liberté, d'une corruption qui flétrit et les mœurs et les lois.

Il y a dans cette révolution des appas pour le peuple; et, dans chaque nation, les hommes de tous les états, que l'expérience n'a point encore instruits, peuvent croire qu'ils acquièrent des avantages dans cet étrange renversement des ordres et des rangs.

Il s'est établi un club de la propagande, dont les émissaires ont eu la plus sensible influence sur les troubles du Brabant. Ces émissaires ont fait des tentatives en Suisse, en Hollande, à Turin, à Rome, en Espagne. Il a fallu toute la surveillance de l'autorité, dans chaque État, pour en prévenir les effets.

Veut-on renouveler les mouvements dans une nation qui voit disparoître sans regret et sans étonnement ses plus anciennes institutions, et qui peut supporter sans indignation dans tous les genres les destructions, les usurpations et les crimes?

On ne peut pas se dissimuler qu'il se forme parmi les émigrants un esprit de parti dont ils ne se doutent pas eux-mêmes. Ils ont éprouvé tant d'injustices, qu'il est bien naturel qu'ils se livrent à leurs ressentiments. Les propos répandus de tout côté annoncent leurs sentiments. Si c'est avec la soif d'une autre vengeance

que celle des lois qu'ils doivent rentrer dans leur patrie, ils exciteront contre eux la même fureur qui les anime. Les haines sont toujours réciproques, et la guerre civile marchera sur les pas des troupes étrangères. Si les émigrants rentrent à main armée, ils n'ajoutent rien à la force des Puissances unies, et la guerre civile qu'ils amèneront avec eux est le seul obstacle qui puisse empêcher le succès.

Il est du plus grand intérêt pour l'Europe, pour la France et pour eux, que les émigrants ne reviennent dans leur patrie qu'avec la paix, et qu'ils mettent leur confiance dans la seule autorité qui puisse dissiper tous les partis et prévenir le retour des mêmes troubles et des mêmes calamités.

Ce doit être là l'objet du Roi, des Princes et de tous les citoyens; ce doit être celui de toutes les Puissances intéressées à prévenir le retour d'une semblable révolution, et c'est ce que le Roi propose à l'Empereur.

Il faut que l'Empereur juge d'un intérêt qui ne lui est pas étranger; et si ces vues lui paroissent justes, il s'agit à présent d'examiner la manière dont elles peuvent être exécutées.

Les moyens dépendent de lui, de ses négociations avec les Puissances qui s'unissent à lui pour délivrer l'Europe du danger qui menace le pouvoir de tous les Souverains, la Constitution de tous les gouvernements et le repos de tous les États.

Il ne faut point de guerre civile.

Il ne faut point, s'il est possible, de guerre étrangère. Il faut donc que ce soient les Puissances unies

dont les demandes amènent les changements utiles, et qui présentent des forces convenables au soutien de leurs demandes.

C'est la déclaration des Puissances unies qui peut rendre au Roi son rang et son pouvoir, et c'est le Roi, soutenu par le concours des Puissances unies, qui doit rendre à la France l'ordre et la paix.

Les Puissances unies doivent déclarer qu'elles ne veulent point s'ingérer dans le gouvernement intérieur de la France en ce qui ne concerne point les relations de la France avec elles;

Qu'elles ne veulent traiter qu'avec le Roi quand il sera libre, et ne feront aucun traité ni avec l'Assemblée actuelle de France, ni avec les États généraux, ni avec les Princes frères du Roi, ou du sang de France, ni avec aucun François;

Qu'elles n'adresseront leur manifeste qu'au Roi, et ne changeront rien aux formes de la correspondance ordinaire avec lui, dans la confiance qu'en attendant que le Roi soit libre, la publication par la voie de l'impression, soutenue par la réunion et l'action de leurs forces, ne laissera pas cause de doute ou d'ignorance sur leurs intentions;

Qu'elles ne recevront aucune réponse aux demandes contenues dans leur manifeste, que du Roi de France, et dans les formes, en se réservant de juger, selon les circonstances, du degré de liberté qu'il aura repris, et de la confiance qu'elles doivent donner en conséquence à ses réponses.

Il n'est point indifférent aux Puissances unies que la France, dans sa position sur le continent, au degré

de son étendue et de sa population, soit une république ou une monarchie.

Il faut qu'elle soit une monarchie pour qu'elles puissent conserver avec elle les relations qui sont nécessaires à l'équilibre de l'Europe.

Elles doivent déclarer qu'elles reconnoissent que la France est une monarchie; que la couronne est héréditaire de mâle en mâle dans la branche régnante; que la personne du Roi est inviolable, sans qu'en aucun cas, et sous quelque prétexte que ce soit, le Roi puisse être suspendu de ses fonctions ou déchu de son pouvoir, et sans qu'il puisse être nommé une régence ou un conseil sans sa pleine, entière et libre volonté.

Ainsi, les Puissances unies doivent réclamer la liberté du Roi, l'honneur et la dignité de sa couronne, son rétablissement dans l'exercice inaliénable de ses fonctions royales, et la cassation ou révocation de tous décrets qui stipulent les cas de déchéance du trône ou l'abdication forcée, ainsi que de tous les décrets qui portent atteinte soit au droit héréditaire de sa naissance, soit à la perpétuité de ses pouvoirs, soit à l'inviolabilité de sa personne.

Il n'y a rien qui puisse intéresser davantage les Puissances unies que les traités anciens ou plus récents qu'elles ont contractés avec la France. Il est impossible de croire qu'ils puissent être tout à coup annulés ou suspendus, ou même mis en doute pendant un certain espace de temps, sans inquiéter ou troubler tous les États de l'Europe. Les engagements pris par la France, les engagements pris avec la France, sont une partie importante du droit public européen. Il n'y a

pas une seule Puissance qui n'y soit directement intéressée pour ses propres relations, et toutes ressentiroient le contre-coup des changements qui seroient intervenus dans la situation des grands États. Il leur importe essentiellement que les traités les plus solennels ne soient pas en France le jouet de l'influence réelle ou présumée d'une force armée ou d'une émeute populaire sur le Gouvernement.

Tout traité réciproque entre le Roi de France et quelqu'une des Puissances unies, qui aura été ou sera fait dans les formes accoutumées comme par le passé, doit être réputé valide, sans que les Puissances s'informent si le Roi de France en a donné connoissance ou communication à quelque assemblée, parlement ou conseil, dans l'intérieur de son administration.

En cas de révocation de quelque traité fait par le Roi, involontairement et avec contrainte, les Puissances lésées, réclamant les termes du traité, sont en droit de déclarer la guerre, et de regarder comme nulle et illégale la révocation faite sans la volonté libre et non contrainte du Roi de France. On peut sentir par là quelle seroit la source nouvelle de troubles qu'on établit dans l'Europe, puisqu'il est presque impossible que deux grandes Puissances soient en guerre ensemble sans que les autres Puissances y soient intéressées, et que la guerre allumée dans une partie de l'Europe devint bientôt générale.

Les Puissances unies doivent exiger surtout, pour l'intérêt de tous les peuples, que le Roi de France ne soit point astreint à des formes de communication, toujours lentes et difficiles, pour la conclusion d'un

traité de paix en cas de simple restitution des conquêtes, ou même d'indemnités pécuniaires sans demande de nouveaux subsides, ou sans un changement notable dans les traités de commerce, parce qu'il faut mettre autant de facilité pour le retour de la paix que d'obstacles et de difficultés pour la déclaration de la guerre.

Il existe, par une sorte de convention tacite entre les différentes Puissances, un rapport de force armée qui correspond à la différence de leurs moyens, et ce rapport est un des principaux fondements de leurs relations mutuelles, et décide nécessairement des alliances et des traités qui conservent la paix de l'Europe. Il est impossible que les Puissances unies voient sans crainte une seule nation, et une nation aussi puissante que la France, élever sa force armée dans un degré prodigieux, sans aucune proportion ni mesure avec les autres nations. Aucun souverain en Europe n'augmente ses troupes à un degré sensible sans que les Puissances intéressées en demandent raison. C'est une demande semblable qui fut l'époque de la guerre de sept ans entre tous les États de l'Europe.

On a levé, habillé, armé, équipé, jusqu'à quatre millions d'hommes en France, indépendamment des troupes de ligne, dont le pied de paix est de cent cinquante, et le pied de guerre de deux cent cinquante mille hommes et davantage, sans compter les officiers et les troupes affectées à la marine, et les matelots et la marine marchande. On a même condamné tous les citoyens au-dessous de soixante ans à servir dans la garde nationale sous des peines prononcées. On leur fait faire l'exercice, on les soumet à la disci-

pline, on leur a donné des canons. On en détache, dans ce moment même, pour la guerre, une partie à laquelle on donne une double paye, à la concurrence de quatre-vingt-dix-sept mille hommes. Il n'y auroit point de nation en Europe qui pût se défendre d'une horrible et subite invasion, si ces troupes étoient disciplinées, et si cet établissement extraordinaire et sans exemple pouvoit prendre quelque consistance. Une seule nation pourroit être regardée comme l'ennemie de l'Europe entière quand elle pourroit attaquer impunément toutes les nations. C'est cette force armée qui tient le Roi emprisonné, qui fait la puissance dont on s'est servi pour détruire la royauté, qui peut concourir aux mouvements populaires, et qui, dirigée par un peuple suscité, ou par le désir de la conquête, peut, tout à coup, forcer une assemblée qui n'a point de force par elle-même, et dont la popularité fait la loi, à déclarer la guerre; aucun État ne peut être dans la sécurité auprès d'un peuple si puissant en armes et en insurrection.

Les Puissances unies doivent annoncer qu'elles suivront les règles établies pour la guerre. On sait que les villes, même fortifiées, où les bourgeois seroient armés, seroient livrées à tous les droits de la guerre. Le seul droit de la conquête dans les villes où les bourgeois ne s'arment point, est de prendre prisonniers de guerre les officiers et les soldats, ou de décider du sort des garnisons par des capitulations passées avec les commandants des troupes, sans qu'il puisse être fait aucun mal ni préjudice aux bourgeois et habitants des villes et des campagnes qui ne portent point les armes.

Les Puissances unies doivent déclarer qu'elles regarderont non-seulement tous ceux qui sont armés en qualité de gardes nationales, mais encore tous les bourgeois et habitants des villes de France, comme armés dans la personne des gardes nationales qui les représentent, et auxquels ils sont associés, et soumis par là même à toutes les rigueurs du droit de la guerre. Elles doivent finir par déclarer que les villes qui ne seront pas désarmées répondront à Dieu et aux hommes des maux qu'elles attireront sur elles et que les Puissances unies cherchent à prévenir par la présente déclaration. Les Puissances unies ne peuvent pas être tranquilles si la France cesse d'être une Monarchie, si chaque municipalité dispose de la force armée, si tous les pouvoirs, aliénés du Roi, forment une véritable république; et le Roi ne peut pas entretenir avec elles les rapports qui les intéressent, quand il ne lui reste aucun moyen de prévenir et de réprimer les troubles. Ce ne doit pas être l'intention des Puissances de se mêler de l'administration intérieure en France; elles respectent toutes les formes de Gouvernement par l'intérêt même et le droit que chaque Puissance a de conserver la sienne; elles se borneront à demander qu'on rende au Roi ce qui appartient dans tous les pays au centre et à l'exercice du pouvoir, les moyens sans lesquels il ne peut pas rassurer les Puissances unies contre le retour des mêmes désordres.

Si le Roi doit avoir les moyens de contenir les mouvements populaires, il doit avoir aussi le moyen de s'en défendre lui-même. On n'a que trop prouvé à quel point il auroit besoin d'une garde choisie par lui-

même, et soumise à ses ordres, quand on a forcé les portes de son palais et de son appartement, et de celui de la Reine, au milieu de toute sa maison militaire; quand une partie de la garde qu'on lui a donnée a concouru avec la multitude au mouvement pour s'opposer à son passage; quand la garde a désarmé sous ses yeux des citoyens fidèles qui venoient s'unir avec elle pour le défendre; et quand il est enfin devenu prisonnier sous la responsabilité de la garde nationale; — ce n'est point un intérêt étranger à toutes les Puissances que la sûreté de sa personne, puisqu'il ne peut pas conserver son pouvoir et sa dignité si sa personne n'est pas en sûreté. C'est une longue possession des troupes suisses de former sa garde. On ne peut pas ignorer les droits que la fidélité de ses gardes du corps leur a donnés sur sa confiance. Les Puissances unies peuvent et doivent demander pour lui la liberté de rétablir, à son choix, s'il le croit nécessaire, la même maison militaire qu'il a trouvée à son avénement au trône.

Les Puissances unies doivent considérer que l'état du Roi, son pouvoir et sa dignité, et les rapports qui en dépendent, ne peuvent pas être solidement rétablis si des factions peuvent dicter des lois qui, sous le prétexte de régler l'exercice de son autorité, lui en font perdre tous les moyens. Les Puissances unies doivent exiger qu'aucune loi ni constitution ne puisse être rétablie en France, conformément aux principes et aux lois fondamentales de la Monarchie françoise, que par le concours de sa libre, pleine et entière volonté, sans qu'il puisse être prescrit un terme à la libre déclaration de sa volonté.

Les Puissances unies ne peuvent pas voir avec indifférence se répandre dans une grande nation de l'Europe des principes d'anarchie et de confusion, destructifs de tous les Gouvernements. On ne peut pas se dissimuler quels en sont les principes, quand l'état déplorable de la France en prouve, mieux que tous les raisonnements, l'excès et le danger. Les Puissances doivent reconnoître qu'il s'agit ici du plus grand intérêt, non-seulement pour tous les Souverains, mais pour tous les ordres, états et classes de citoyens dans toutes les nations, et dans les républiques comme dans les monarchies.

Les Puissances unies ne peuvent pas être sans crainte aussi longtemps qu'il se répandra des principes qui deviendroient une source de discorde et de guerre dans tous les États de l'Europe, et elles ont droit d'exiger qu'on reprenne en France un code politique qui ne soit pas celui des insurrections et des émeutes. On a proscrit des distinctions mêmes qui dépendent de l'opinion, qui ne donnent pas un degré de pouvoir, et dont ne peut pas dépendre le sort des peuples. On a détruit les droits de propriété et des charges réelles vendus, achetés, transmis avec les fonds, et ces droits abolis intéressent les Princes, les comtes de l'Empire, et les propriétaires étrangers.

Les Puissances unies doivent déclarer :

Premièrement, qu'elles réclament la force des traités et des capitulations passées avec la France à différentes époques, et qu'elles en exigent la fidèle exécution ;

Secondement, qu'elles se promettent mutuellement

de se livrer tout François imbu de ces maximes de révolte et de sédition, qui auroit tenté de les répandre et d'exciter des mouvements dans un État, et qui se seroit retiré dans un autre, pour être fait telle punition qu'il appartiendra, selon les formes de la justice;

Troisièmement, qu'elles ne reconnoîtront point le pavillon de France aux trois couleurs, attendu qu'il n'est que le signe des troubles et des séditions enfantés par ces maximes subversives de tous les Gouvernements.

Telles sont les intentions que les Puissances unies peuvent annoncer, et dont elles doivent réclamer l'exécution.

Il semble impossible que la Nation soit sans inquiétude, et qu'elle veuille perdre toutes ses ressources parce qu'une Assemblée sans mesure et sans prévoyance a détruit à la fois l'autorité du Roi et la sienne. La Nation n'est pas dans l'Assemblée; les formes du gouvernement peuvent être troublées ou suspendues; la Nation reste, et, mieux instruite par le danger, elle peut sentir ses véritables intérêts. C'étoit l'ancienne méthode des Rois de France de s'adresser aux bonnes villes. Il est probable que les villes, pour se racheter des maux de la guerre, supplieront le Roi de reprendre son pouvoir et d'employer sa médiation. Le désir de la sûreté publique peut lui rendre l'amour du peuple. Toutes les inquiétudes, toutes les craintes, se rallieront à son autorité; toutes les espérances se reposeront sur

sa tête. On se rappellera ses souffrances, celles de la Reine, et leur courage dans les terribles journées du 5 et 6 octobre. On se rappellera tous les crimes de la Révolution. Il est possible qu'il s'élève un cri terrible contre leurs auteurs, contre tous les hommes violents qu'on a mis en place. Ces hommes effrayés chercheront à se sauver par la fuite, et les assemblées des communes ne seront plus composées des mêmes membres, dominées par la même force, et dirigées par les mêmes sentiments.

La Révolution se fera dans l'intérieur de chaque ville; elle se fera par l'approche de la guerre et non par la guerre même. Le Roi, rétabli dans ses pouvoirs, sera chargé de traiter avec les Puissances étrangères, et les Princes reviendront, dans la tranquillité générale, reprendre leur rang à sa Cour et dans la Nation.

CCCLV

LETTRE COLLECTIVE DU ROI, DE LA REINE ET DE MADAME ÉLISABETH A MADAME DE LAMBALLE (1).

Nouvelles de sa famille. — Le Roi a été fort touché de ce que lui a écrit M. de Penthièvre. — Souvenirs affectueux de la conduite de ce prince et de celle de la princesse en Bretagne. — Quant aux affaires, tout est dans le même état : faiblesse des honnêtes gens, audace et concert des méchants. — Le Roi tient bon. — Que la princesse ne revienne pas. Rien de terminé sur l'adoption de la Constitution. — Le Roi ajoute quelques mots affectueux. Il laisse faire et dire sans s'émouvoir des clameurs. — A son tour Madame Élisabeth prend la plume pour embrasser la princesse.

De la Reine.

Le 12 [septembre 1791].

Je vous remercie, mon cher cœur, de tout ce que vous m'avez écrit d'aimable, à l'occasion de l'indisposition de ma fille. Elle se porte à merveille aujourd'hui. Le Roi va aussi très-bien, après avoir été fort inquiet et indisposé par inquiétude. Il a été fort touché de ce que lui a écrit M. de Penthièvre, et n'a pu sur cela s'empêcher de rappeler la surprise si aimable que vous lui avez faite tous deux quand il (M. de Penthièvre) a ouvert les États dans cette bonne province si françoise et fidèle de Bretagne où vous avez été des modèles.

(1) Cette lettre appartient à madame la comtesse de Nétumières-Montbourcher, à Rennes.

Les choses sont toujours dans le même état. Les honnêtes gens ont la même foiblesse ; les méchants, la même audace et le même concert. Le Roi tient bon ; mais qu'arrivera-t-il ? Dieu seul le sait. Ne revenez pas, ma chère Lamballe : rien n'est encore fixé sur l'adoption de la Constitution. J'ai du courage, et je me mets sous la main de Dieu. Je compte toujours sur votre amitié, mon cher cœur. Je vous embrasse de toute mon âme.

Du Roi.

Ma chère cousine, je vous remercie du fond du cœur de vos bons souhaits. Je suis bien, et ce qui me touche davantage, ma fille est parfaitement. Laissez faire et dire : les clameurs et les mensonges ne m'émeuvent point. Restez où vous êtes : nous nous reverrons toujours avec plus de plaisir plus tard. Encore pour quelque temps. Je vous embrasse.

De Madame Élisabeth.

Le Roi me permet de vous embrasser ici. Je suis heureuse de pouvoir le faire avec effusion.

CCCLVI

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Elle est charmée qu'il ait approuvé ses idées. — Elle attend avec impatience les premières nouvelles de Vienne, qui seront importantes. — Elle craint que l'Empereur ne se soit laissé séduire à l'astuce de Calonne. — Envoi d'un mémoire sur l'état des affaires (celui qu'elle adresse à l'Empereur avec sa lettre du 8). — Elle le prie, puisqu'il a le cachet de la Reine, de fermer le paquet à l'Empereur, s'il en trouve la rédaction convenable. — On rapporte que sa déclaration de Pilnitz stipule que jamais les Puissances ne souffriront l'établissement en France de la nouvelle Constitution. — Cela serait fâcheux, car elles n'ont aucun droit à s'immiscer dans les lois intérieures d'un pays. — On reconnaîtrait sur-le-champ l'intrigue des émigrants. — Cruels obstacles à l'intérieur de la Cour. — Combats que la Reine doit y livrer. — Elle se roidit et s'affermit dans son courage.

Le 12 septembre 1791.

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui votre lettre du 6 septembre. Je suis charmée que vous approuviez mes idées sur tout ce que je vous avois mandé. J'espère que vous avez reçu une lettre par M. de Berchigny (2), qui vous annonçoit l'arrivée de la personne que vous avez vue à Londres. J'attends avec bien de l'impatience les premières nouvelles de Vienne : elles seront

(1) Cette lettre, plusieurs fois écrite par la Reine, est une de celles qui ont été trouvées en copie aux Archives générales de l'Empire, à Paris, et qui ont été publiées incomplétement dans la *Revue rétrospective*.

(2) Berchenyj, de famille hongroise passée en France du temps de Ragotzki. Il était colonel propriétaire d'un régiment de hussards et fils du maréchal, dont il sera fort question dans le volume suivant.

importantes. Je crains bien, par des dépêches que j'ai vues de Dresde, que l'Empereur ne se soit laissé aller à l'astuce de Calonne et à la politique détestable de la Prusse, qui ne fera que l'engager pour l'entraîner et le perdre ainsi que nous; et à tout cela, c'est encore l'Angleterre qui agit sans se montrer. Voici un Mémoire que le manque d'occasion sûre m'a fait tarder à vous envoyer. Les principes m'y ont paru sages. Il seroit à désirer qu'on les suivît. Comme je n'ai aucun moyen d'envoyer directement à Vienne, voulez-vous bien, comme vous avez mon cachet, fermer le paquet, si vous le trouvez convenable, et l'envoyer à l'Empereur, pour moi, ainsi que ma lettre. Je ne doute pas de son amitié et de sa bonne volonté pour moi; mais il seroit affreux que, voulant nous servir, il soit entraîné par l'ambition et l'intrigue des autres. Par exemple, on dit ici que, dans l'accord signé à Pilnitz, les deux Puissances s'engagent à ne jamais souffrir que la nouvelle Constitution françoise s'établisse. Il y a sûrement des points (comme dit bien le Mémoire que voici) auxquels les Puissances ont droit de s'opposer; mais pour ce qui regarde les lois intérieures d'un pays, chacun est maître d'adopter dans le sien ce qui lui convient. Ils auroient donc tort de l'exiger, et tout le monde reconnoîtroit l'intrigue des émigrants, ce qui feroit perdre tous les droits de leur bonne cause. Nous sommes dans un moment fort critique; c'est demain que le Roi doit écrire son acceptation à l'Assemblée. J'aurois bien voulu retarder ma lettre de deux jours pour vous l'envoyer et vous mander en même temps l'effet qu'elle produira; mais le porteur de la présente

part mercredi. Le discours du Roi a pour rédacteurs les personnes qui vous ont fait écrire par Laborde (1). Vous y verrez quelques traits de fermeté, mais nullement le langage d'un Roi qui sent combien il a été outragé.

Enfin, le sort en est jeté, il s'agit à présent de régler sa marche et sa conduite d'après les circonstances. Je voudrois bien que tout le monde réglât sa conduite d'après la mienne; mais même dans notre intérieur, nous avons de grands obstacles et de grands combats à livrer. Plaignez-moi : je vous assure qu'il faut bien plus de courage à supporter mon état que si on se trouvoit au milieu d'un combat; d'autant que je ne me suis guère trompée et que je ne vois que malheurs dans le peu d'énergie des uns et dans la mauvaise volonté des autres. Mon Dieu! est-il possible que née avec du caractère et sentant si bien le sang qui coule dans mes veines, je sois destinée à passer mes jours dans un tel siècle et avec de tels hommes! Mais ne croyez pas pour cela que mon courage m'abandonne. Non pour moi, mais pour mon enfant, je me soutiendrai et je remplirai jusqu'au bout ma longue et pénible carrière. Je ne vois plus ce que j'écris; adieu.

P. S. Quand vous aurez reçu le discours du Roi, mandez-moi, en chiffres, ce que vous en pensez.

---

(1) Sur une copie de la présente lettre, qui se trouve aux Archives impériales de Paris, le comte de Mercy a mis ici en note : « Ces personnes sont MM. Barnave, Duport, Lameth, La Fayette. Je me suis expliqué sur les talents, le caractère et le système de ces dangereux démagogues, dont les intentions ne peuvent être douteuses. »

CCCLVII

LETTRE DE MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

La princesse a tant de mal sous les yeux, que la charité lui paraît de pratique difficile. — La charte n'est pas encore signée, mais elle va l'être. Est-ce un bien? est-ce un mal? Elle est encore incertaine dans son opinion. — Il faut attendre et voir de près pour décider, au physique s'entend, car le moral est hors de la partie. — Elle est, comme toujours, assez gaie, bien qu'elle ait des moments d'intimes douleurs. — Une seule chose l'affecte, c'est la désunion qui s'introduit dans la Famille royale. — Comme elle la sait à même de voir une personne qui a du crédit (le comte d'Artois), elle la charge de le chambrer et chapitrer. — Il faut que le Fils (le Comte) se soumette aux ordres du Père (le Roi). — Tout sentiment doit céder à ce devoir. — Il a tort de se brouiller avec la Belle-Mère (la Reine). — Ceux qui entourent le prince lui donnent probablement de mauvais conseils. — Les affaires du Père sont remontées; mais quand il va vouloir reprendre la gestion de ses biens, il y aura danger. — Faire agir dans le sens de la soumission sur l'esprit du Fils comme de soi, et sans dire aux intermédiaires que la princesse en a parlé. — En résumé, qu'il mette plus de liant, plus de déférence et de grâce envers la Belle-Mère. — Envoi d'un livre religieux. — Lastic est heureuse de trouver dans sa piété un contre-poids à ses malheurs. — Enfin la Constitution est terminée; la princesse en craint les suites. — Joie de la sortie de prison de leurs amis. — Par devoir, elle va à midi à l'Assemblée avec la Reine.

Ce 12 septembre 1791.

Je retrouve encore une occasion de t'écrire; j'en suis charmée, car je voudrois te dire cent mille choses; mais je ne sais par où commencer; et puis je voudrois bien n'avoir aucun compte à rendre dans l'autre monde sur cette lettre, et, dans cet instant, la charité est une vertu difficile à mettre en pratique.

Je commencerai donc par te dire que la charte n'est pas signée, mais qu'il y a à parier qu'elle le sera quand cette lettre te parviendra, même peut-être avant que je la ferme (1). Est-ce un bien? est-ce un mal? Le Ciel seul peut savoir ce qui en est. Bien des gens croient, d'après leurs vues, en avoir la certitude. Pour moi, qui ne suis nullement appelée à donner mon avis, ni même dans le cas d'en parler, je suis encore flottante dans ma manière de voir. Il y a tant de *car*, de *si*, et de *mais* à dire, que je reste incertaine. Il faut voir de près toutes choses pour juger, et elles sont trop éloignées pour pouvoir même en rapprocher assez juste sa pensée, pour asseoir ses idées. Tout ceci ne peut s'entendre qu'au physique ; le moral est absolument hors de la partie.

Pour vous parler un peu de moi, je vous dirai que je suis à peu près ce que vous m'avez toujours vue, assez gaie ; mais il y a des moments où ma position se fait vivement sentir ; cependant, au total, je suis plutôt calme qu'agitée et inquiète, comme vous vous le figurez certainement. Cependant la connoissance que vous avez de mon caractère doit vous faire comprendre ce que je dis.

Une seule chose pouvoit m'affecter vivement ; c'est que l'on voulût mettre du froid dans une famille que j'aime sincèrement. En conséquence, comme vous êtes dans le cas de voir un être qui peut avoir du crédit, je voudrois qu'avec esprit vous chambriez cette per-

(1) En effet, le Roi écrivit, le lendemain, à l'Assemblée Nationale qu'il acceptait la Constitution.

sonne, et que vous la pénétriez de l'idée que l'on perdroit tout, si l'on pouvoit avoir d'autres vues pour le Futur que celles de la confiance et de la soumission aux ordres du Père. Toute vue, toute idée, tout sentiment doit céder à celui-là. Vous devez sentir combien cela est nécessaire. Vous me direz que cela est difficile, quoique cela soit dans le cœur. Mais plus je le sens difficile, plus je le désire. Pour parler plus clairement, rappelle-toi la position où s'est trouvé ce malheureux Père. L'accident qui le mit dans le cas de ne pouvoir plus régir son bien le jeta dans les bras de son Fils. Ce Fils a eu, comme tu sais, des procédés parfaits pour ce pauvre homme, malgré tout ce que l'on a fait pour le brouiller avec sa Belle-Mère. Il a toujours résisté; mais il ne l'aime pas. Les dépenses qu'elle a faites lui ont déplu. Je ne le crois pas aigri, parce qu'il en est incapable, mais je crains que ceux qui sont liés avec lui ne lui donnent de mauvais conseils. Le Père est presque guéri; ses affaires sont remontées, mais, comme sa tête est revenue, dans peu il voudra reprendre la gestion de ses biens; et c'est là le moment que je crains. Le Fils, qui voit des avantages à les laisser dans les mains où elles sont, y tiendra; la Belle-Mère ne le souffrira pas; et c'est ce qu'il faudroit éviter, en faisant sentir au jeune homme que, même pour son intérêt personnel, il doit ne pas prononcer son opinion sur cela, pour éviter de se trouver dans une position très-fâcheuse. Je voudrois donc que tu causasses de cela avec la personne dont je t'ai parlé; que tu la fisses (1)

(1) La princesse écrit *que tu causa* et *que tu la fit.*

entrer dans mon sens, sans lui dire que je t'en ai parlé, afin qu'il pût croire cette idée la sienne, et la communiquer plus facilement. Il doit mieux sentir qu'un autre les droits qu'un père a sur ses enfants, puisque pendant longtemps il l'a expérimenté. Je voudrois aussi qu'il persuadât au jeune homme de mettre un peu plus de grâce vis-à-vis de sa Belle-Mère, seulement de ce charme qu'un homme sait employer quand il veut, et avec lequel il lui persuadera qu'il a le désir de la voir ce qu'elle a toujours été. Par ce moyen, il s'évitera beaucoup de chagrin, et jouira paisiblement de l'amitié et de la confiance de son Père. Mais tu sais bien que ce n'est qu'en causant paisiblement avec cette personne, sans fermer les yeux et allonger ton visage, que tu lui feras sentir ce que je te dis. Pour cela, il faut que tu sois convaincue toi-même. Relis donc ma lettre, tâche de la bien comprendre, et pars de là pour faire ma commission. On te dira du mal de la Belle-Mère ; je le crois exagéré ; mais le seul moyen de l'empêcher de se réaliser, est celui que je te dis. Le jeune a fait une fière sottise en ne voulant pas se lier avec un ami de ladite dame (1). Si on ne t'en parle pas, ne le dis pas.

Je suis heureuse aujourd'hui ; depuis longtemps je n'avois eu une après-dînée à moi, et j'en jouis bien. Je n'ai pas fait grand'chose ; mais au moins n'ai-je pas été étouffée pour faire mes petites affaires ; ce qui fait grand bien.

Je t'envoie un livre que tu connois peut-être déjà ;

(1) Le marquis de Bombelles.

mais j'en suis si contente, que j'ai pensé que tu pourrois peut-être y trouver des choses qui te conviennent dans la position où tu te trouves, dénuée des secours spirituels qui te convenoient. Ce livre est de pratique. Je te recommande le *Traité de l'Oraison;* on dit celui de *la Présence de Dieu* et celui de *la Conformité à la volonté de Dieu,* superbes. Je commencerai demain le premier. Tu vois que je ne suis pas bien avancée; mais je suis parfaitement contente de ce que j'ai lu. Il y a des choses pour les religieux; mais on ne lit pas cela.

Mon Dieu! que Lastic doit être malheureuse! Je n'ose lui parler des chagrins qu'elle éprouve, *primo,* parce que je craindrois de lui faire de la peine, et puis de lui apprendre des choses qu'elle ne sait peut-être pas. Elle est bien heureuse d'avoir autant de religion qu'elle en a! Cela la soutient; et vraiment il n'y a que cette ressource. Elle est fort contente de sa nouvelle connoissance, et me mande s'y attacher tous les jours.

Ce 14.

P. S. Je le savois bien, voilà la Constitution finie et terminée par une lettre dont vous entendrez sûrement parler. En la lisant, tu sauras tout ce que j'en pense: ainsi je ne t'en parle pas davantage. J'ai beaucoup d'inquiétude sur ses suites. Je voudrois être dans tous les cabinets de l'Europe. La conduite des François devient difficile. Une seule chose me soutient, c'est la joie de voir ces messieurs sortir de prison. M. de Choiseul l'est

aujourd'hui, et ceux qui sont ici le sont d'hier (1). J'espère les voir ce matin. Je vais à midi à l'Assemblée pour suivre la Reine; si j'étois la maîtresse, je n'irois certes pas. Mais, je ne sais, tout cela ne me coûte pas autant qu'à bien d'autres, quoique assurément je sois loin d'être constitutionnelle.

Adieu; je t'embrasse de tout mon cœur, et voudrois pouvoir passer seulement quelques heures à vingt lieues de toi.

Donne-moi, en encre blanche, toutes les nouvelles que tu sauras; mais tâche d'en savoir de vraies. Celle des troupes impériales ne me plaît pas du tout. Je t'envoie cette lettre par double, de peur des curiosités de la poste.

---

(1) Par suite de l'acceptation de la Constitution, une amnistie fut proclamée, sur la proposition de La Fayette. Les officiers qui avaient été arrêtés à l'affaire de Varennes furent mis en liberté.

CCCLVIII

LE DUC DE POLIGNAC AU COMTE D'ARTOIS (1).

(EXTRAIT.)

Le congrès de Pilnitz touche à sa fin. — Les ministres de Russie, de Prusse et d'Espagne sont déjà rappelés. — Au fond, le but du congrès a été équivoque. — Spielmann, qui a tout dirigé, se vante d'avoir battu Calonne en finesse, et d'avoir introduit dans le libellé de la déclaration une clause de nullité. — Pure supercherie.

. . . . . .

Prague, le 13 septembre 1791.

Le Congrès est irrévocablement décidé, le rappel des Ministres aura lieu incessamment ; ceux de Russie, de Prusse et d'Espagne ont déjà reçu l'ordre de leur Cour de se retirer, lorsque celui de l'Empereur sera rappelé. C'est l'Empereur lui-même qui a donné publiquement ces détails. . . . . .

J'ai su par des sous-ordres que l'on a eu pour but unique à Pilnitz de faire la déclaration dans des termes équivoques et qui pussent être interprétés suivant les circonstances. Spielmann s'est vanté qu'il avoit été plus fin que M. de Calonne, parce qu'il l'avoit forcé de mettre ou de laisser dans cette déclaration les mots *alors et dans ce cas*, qui, selon lui, l'annulent entièrement.

On s'est servi de cette astuce parce qu'en ne faisant rien il falloit en donner une raison à Monseigneur, ou avoir l'air d'être d'une mauvaise volonté décidée. On s'est donc appliqué à n'avoir que l'apparence de faire,

(1) Archives de Moscou. Voir, page 273, une lettre de l'Empereur.

afin de ne rien dire du véritable plan que l'on avoit, et pour y parvenir, on s'est étudié à n'y employer que des phrases insignifiantes.

CCCLIX

LE COMTE DE PROVENCE ET LE COMTE D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE (1).

Leur admiration pour un mémoire de l'Impératrice sur les affaires de France. — Autorisés à parler au nom du Roi, ils ont réclamé les secours de presque tous les Souverains de l'Europe. — L'Empereur s'était montré d'abord favorable et les avait cautionnés pour un emprunt. — Le Roi de Prusse avait montré les mêmes dispositions; mais les effets ne suivirent pas les paroles. — Le comte d'Artois se rendit à Pilnitz et obtint la déclaration qui porte ce nom. — Louis XVI étant forcé d'adopter la Constitution, les Princes crurent de leur devoir de prévenir les maux qui en devaient être la suite, d'aller au secours de leur frère, et préalablement de publier en un manifeste leur protestation. — Cependant l'Angleterre recule, l'Espagne délibère; le courage des Princes n'en est pas abattu, mais ils ont besoin de l'appui de l'Impératrice. — Ils veulent imiter Henry IV, qui a triomphé avec une poignée de braves. — L'occasion aurait été favorable; mais tout manque à la fois. — Que l'Impératrice daigne leur accorder un subside à ajouter aux secours de l'Empereur et de la Prusse, et ils sont sauvés. — Le génie de Catherine II marchera devant eux et gagnera des batailles.

[Schönburnlust, 14 septembre 1791.]

MADAME NOTRE SŒUR ET COUSINE,

Le Prince de Nassau nous a laissé prendre lecture d'un mémoire échappé aux loisirs de Votre Majesté.

---

(1) Archives impériales de Moscou.

Cette lecture, en nous pénétrant de la plus juste et de la plus respectueuse reconnoissance, nous a en même temps remplis d'admiration pour la profondeur et la sagesse des vues que Votre Majesté s'est plu à y développer. Mais ce ne sont pas ces sentiments seuls qu'elle a excités en nous, elle nous a inspiré en même temps la plus grande confiance; et si Votre Majesté s'ennuie des détails dans lesquels nous allons entrer, nous La supplions d'avance de nous pardonner en faveur de cette même confiance qui ne peut offenser une âme aussi généreuse que la sienne.

Nous trouvant, l'un depuis deux ans, l'autre depuis trois mois, seuls en état de parler au nom de notre infortuné Souverain, nous avons réclamé pour lui les secours de presque toutes les Puissances de l'Europe, dont l'intérêt est si étroitement lié à notre cause. Nous avions, il est vrai, respecté jusqu'à ce moment les grandes occupations de Votre Majesté, mais quelque connue que sa magnanimité fût de nous, c'eût été en nous une indiscrétion impardonnable de Lui dérober des instants aussi utilement employés. Les premières réponses que nous avions reçues étoient favorables; déjà même l'Empereur avoit fait, par sa déclaration du 7 juillet, une grande démarche en notre faveur; déjà il s'étoit prêté à nous cautionner pour un emprunt de deux millions de livres. Le Roi de Prusse étoit dans les mêmes dispositions, il nous avoit avancé la même somme. L'Angleterre nous assuroit de sa neutralité, nous étions certains des bonnes intentions du Roi de Sardaigne, et nous ne nous permettions pas de douter de celles des Rois qui sont issus du même sang que

nous. Cependant nous commencions à remarquer avec quelque inquiétude que les effets tardoient à suivre les paroles qu'on nous avoit données, lorsque nous fûmes instruits de la conférence que l'Empereur devoit avoir avec le Roi de Prusse à Pilnitz. Aussitôt, nous résolûmes que celui d'entre nous que les circonstances avoient mis le plus à portée de traiter en personne les affaires les plus importantes, se rendroit aussi à Pilnitz pour obtenir des deux Souverains réunis un concert d'action indispensable pour la réussite de nos projets. Il s'y est en effet rendu, il a obtenu d'eux une déclaration bien importante; et avant d'informer Votre Majesté des événements subséquents, nous croyons devoir lui rendre compte de notre conduite et des motifs qui nous l'ont dictée.

Instruits que l'Assemblée usurpatrice de tous les pouvoirs vouloit mettre le comble à ses crimes en donnant au Roi, notre frère, l'option d'abdiquer la couronne, ou d'accepter avec une apparence de liberté (bien illusoire à la vérité), la monstrueuse Constitution qu'elle a enfantée, et que déjà même elle avoit osé la lui présenter; notre devoir envers notre Roi, notre tendresse pour un frère que ses malheurs et les nôtres ne nous ont rendu que plus cher, notre amour pour notre Patrie, nous pressoient également de prévenir, autant qu'il étoit en nous, les maux qui suivroient l'acceptation de cet acte illégal. Pour y parvenir, nous avons pensé qu'il falloit mettre sous les yeux du Roi les raisons qui doivent le lui faire rejeter, et lui faire connoître en même temps les forces qui se préparent à le secourir. Mais nous avons pensé aussi qu'il étoit im-

portant de faire connoître aux sujets restés fidèles à leur Roi ces raisons et ces forces, et d'exposer aux yeux de l'univers les sentiments qui nous animeront jusqu'au dernier soupir. Tous ces motifs réunis nous ont décidés à écrire et à rendre publique la lettre dont nous prenons la liberté d'offrir quelques exemplaires à Votre Majesté, et à laquelle nos Cousins, animés du même esprit que nous, ont adhéré par celle qui y est jointe. Notre unique regret est que le défaut de temps et l'urgence des circonstances ne nous aient pas permis de recourir aux sages avis que Votre Majesté n'auroit sûrement pas dédaigné de nous donner, dans une occasion aussi importante.

Mais, Madame, quelque confiance que nous inspire l'engagement réciproque pris par deux grands Souverains, nous ne pouvons dissimuler à Votre Majesté les inquiétudes qui nous tourmentent. L'époque où les secours qui nous sont promis se mettront en marche n'est pas même décidée. L'Angleterre qui avoit d'abord adressé au Roi de Prusse la réponse la plus franche à la déclaration de l'Empereur, en a fait à ce Prince lui-même une beaucoup moins positive, et l'Espagne ne penche que trop visiblement vers un système de conciliation inexécutable en lui-même, mais dont le seul essai causeroit d'abord la perte de la France, et bientôt celle de tous les Trônes. Nous déposons ces détails affligeants dans le sein de Votre Majesté pour notre entière confiance en Elle; mais nous osons l'assurer que notre courage n'en est pas abattu. Nous n'avons pas oublié que des forces médiocres suffirent à Henry IV pour conquérir son Royaume, et quand

nous n'aurions pas cet exemple sous les yeux, nous savons que Catherine II a pensé que dix mille hommes de bonnes troupes pourroient abattre le monstre de la démagogie. Ah ! si Votre Majesté pouvoit nous donner une partie de ces héros, auxquels un ordre émané d'Elle vient de faire conquérir la paix la plus glorieuse par la plus éclatante victoire !.... Mais nous savons mettre un terme à notre ambition, et les secours que nous osons lui demander, en excitant en nous la même reconnoissance, lui coûteroient moins. Le mécontentement est extrême en France contre l'Assemblée; plusieurs régiments, honteux de leurs erreurs et brûlant de les réparer, demandent à venir nous joindre; une grande province enfin, l'Alsace, n'attend qu'un signal de nous pour secouer le joug des tyrans et reconnoître son Roi. Si nous avions en main les secours qu'on nous a promis, si nous pouvions seulement nous en procurer à nous-mêmes, jamais instant n'auroit été plus favorable. Mais l'esprit de lenteur qui conduit les Cabinets de Vienne et de Madrid, la mauvaise volonté des Ministres de ce dernier, que nous avons de fortes raisons de soupçonner d'être vendus à nos ennemis, les intrigues enfin de M. le baron de Breteuil, — car il est temps de le nommer à Votre Majesté, — qui aime mieux tout renverser que de voir réussir des projets qu'il n'a pas conçus lui-même, vont peut-être nous le faire perdre, ce précieux instant. Votre Majesté seule peut tout réparer. Nous allons toucher les deux millions de livres du cautionnement de l'Empereur, ainsi que les deux millions de livres que le Roi de Prusse nous prête lui-même; que Votre Majesté daigne en faire autant à

elle seule que ces deux Souverains réunis : qu'Elle nous prête un million de roubles; avec cette somme nous prenons à notre solde les troupes de différents Princes d'Allemagne qui nous les offrent, nous recevons les régiments françois, dont, faute de moyens, nous sommes obligés de retenir le zèle, et nous entrons en Alsace. Alors on verra combien Votre Majesté a bien jugé la Nation françoise. Passant le Rhin, ne fût-ce qu'avec dix mille hommes, nous en aurions bientôt cent mille; le génie de Catherine II marchera devant nous, notre Patrie sera délivrée de ses cruels oppresseurs, et nous aurons la gloire d'avoir exécuté un plan conçu par Votre Majesté Elle-même. La sienne ne peut plus augmenter; mais l'âme de Votre Majesté est trop grande pour être insensible à la reconnoissance qu'elle s'attirera, non-seulement de nous, de notre famille, des François bien pensants, mais encore de tous les Souverains de l'Europe qu'Elle aura délivrés par nos mains du fléau qui les menace tous. Ajouter quelque chose à ces considérations, ce seroit abuser des moments de Votre Majesté. Nous ne saurions pourtant finir cette lettre sans La supplier d'agréer avec bonté l'hommage des sentiments avec lesquels nous sommes,

Madame notre Sœur et Cousine,

De Votre Majesté,

Les très-affectionnés serviteurs, Frères et Cousins,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

CHARLES-PHILIPPE.

A Schönburnlust, le 14 septembre 1791.

CCCLX

CATHERINE II DE RUSSIE AU COMTE D'ARTOIS, FRÈRE DU ROI (1).

Elle a reçu le comte Valentin d'Eszterházy. — Les intentions de l'Impératrice ont dû être expliquées au comte d'Artois par le prince de Nassau qu'elle lui a envoyé. — Elle pense que presque tous les Souverains de l'Europe s'intéressent à la cause du Roi de France et la regardent comme la leur. — Elle espère qu'ils agiront en conséquence. — Une entente parfaite, un concert unanime, peuvent seuls avoir un bon résultat. — Exemple de Henry IV. — Pour elle, elle fera tout ce qui sera en son pouvoir.

[15 septembre 1791.]

MONSIEUR MON FRÈRE ET COUSIN,

J'ai reçu des mains du comte Valentin d'Eszterházy la lettre qu'il a plu à Votre Altesse Royale de lui confier pour moi. J'ai entendu de la bouche de cet officier général, avec le plus grand intérêt, ce dont il étoit chargé de m'entretenir, et j'y ai répondu avec la franchise que je devois à la confiance que vous voulez bien me témoigner. Je laisse le soin au comte d'Eszterházy d'en faire son rapport à Votre Altesse Royale, de même que de la manière dont je l'ai reçu.

Le Prince de Nassau ayant été pendant deux ans témoin journellement du vif intérêt que j'ai pris aux affaires de la France, en partant d'ici en a emporté la

(1) Entièrement de la main de l'Impératrice. Archives de Moscou.

conviction qu'il a communiquée à Votre Altesse Royale. Dans le malheur de votre patrie, vous avez devers vous deux grandes consolations : la première, d'avoir la cause la plus juste et la plus glorieuse de l'univers; la seconde, que presque toutes les Puissances de l'Europe s'intéressent pour vous.

C'est avec une vraie satisfaction que je vois que tous les Souverains reconnoissent la cause du Roi de France pour la leur. J'ose espérer qu'ils agiront en conséquence. Mais c'est de l'union des Princes de votre maison royale, de l'unanimité de leurs principes, de la sagesse de leurs mesures et de la précision avec laquelle ils déploieront les moyens qu'ils sauront se donner, qu'on doit attendre plus que de toute autre aide. En un mot, je ne saurois vous flatter, c'est un rôle héroïque que vous avez à remplir; le tout dépend de votre propre caractère, de ce courage, de cette fermeté inébranlable dont Henry IV vous donna le grand exemple. Vous avez de très-essentiels avantages qu'il n'eut pas; cependant il se fit suivre, au commencement, par un très-petit nombre, qui s'accrut, et enfin le fit dominer sur la France, comme dit Voltaire :

Et par droit de conquête et par droit de naissance.

Je prie Votre Altesse Royale d'être assurée que tout ce que je pourrai, je le ferai, tant pour animer vos amis acquis que pour vous prouver mon amitié, et que je ne négligerai rien pour répondre à la confiance qu'Elle me témoigne. Quand je Lui parle, je crois m'a-

dresser de même à Monsieur le Comte de Provence, vous regardant comme parfaitement unis.

C'est avec l'amitié la plus vraie que je sûis,

Monsieur mon Frère et Cousin,

De Votre Altesse Royale

La très-affectionnée Sœur et Cousine.

CATERINE.

A Saint-Pétersbourg,
ce 15 septembre v. st. 1791.

CCCLXI

LE PRINCE DE NASSAU-SIEGEN A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II (1).

Monsieur et le comte d'Artois vivent dans un parfait accord de pensées. Ils semblent n'en avoir d'autre que de replacer leur frère sur le trône; mais le Prince craint qu'ils n'y réussissent pas, si l'Impératrice ne les aide et ne les guide. — Si toutes les forces promises par les Puissances avaient été fournies, cette masse, agissant de concert, aurait rétabli l'ordre. Mais personne n'a bougé, et l'on ne songe qu'à gagner du temps. — Breteuil travaille à contrecarrer les Princes. C'est lui qui, d'accord avec M. de Bouillé, a préparé la fuite du Roi. — Si tout ce qui se fait était avoué par la Reine, c'est qu'elle serait trompée par les conseils d'intrigants. — Pureté de vues des Princes. — M. de Nassau pense que Breteuil n'agit que d'après ses propres inspirations et sans l'aveu du Roi. — Si l'on avait de l'argent, le plan de l'Impératrice serait le meilleur. — Dix à douze mille hommes de troupes étrangères suffiraient, avec les gentilshommes émigrés, pour réduire la France. — Mais l'argent manque absolument. — La légion de Mirabeau, le régiment de Barrois et celui de Vexin sont à nourrir, et beaucoup de gentilshommes meurent de faim. — Tous les jours on propose des régiments auxiliaires, mais on est forcé de les refuser. — Madame de Nassau, qui vient d'arriver, affirme que Breteuil est l'homme du Roi. — Le Prince marche à tâtons à travers les contradictions.

[16 septembre 1791.]

MADAME,

J'avois compté mettre sous les yeux de Votre Majesté Impériale le tableau exacte de la position des affaires des princes freres du roy; mais la lettre de *Mon-*

(1) Archives impériales de Moscou.
Orthographe conservée.

sieur, qu'il a daigné me communiquer, remplis mon intention, et je ne vois rien a y ajouter. *Monsieur* et M. le comte d'Artois ne font qu'un; jamais union ne fut plus intime. Leur unique desir est de rendre au roy leur frere sa courone et de retablir l'ordre dans son Roiomme. Mais, Madame, je douterois qu'ils pussent y parvenir s'ils n'etoient pas aidé et guidé par Votre Majesté Impériale. Ils le sentent comme moi, et elle le jugera par l'entiere confiance qu'ils lui marquent. Les princes adoptent absolument les idée que Votre Majesté Imperiale a tracée dans le memoire dont elle ma permis de prendre copie. Il est certain que si les puissances qui ont promis des secours avoient voulu les donner tout de suite, qu'avec la masse de force qui auroient agis à la fois, l'on auroit pu retablir l'ordre en France presque san coup ferir; mais aucune des promesses que l'on a faite jusqu'a ce moment ne sexecutent, et il me semble meme que l'on ne les fait que pour amuser et gagner du temps. Le baron de breteuille intrigue, dit-on, de tous cotés pour faire avorter les projets des princes. L'on pretend qu'il est l'agent de la reine, qui craint que la restauration de la france ne soit opéré par eux, parce que les princes, qui meriteroient par la des drois a la reconnoissance du roy, pouroient acquerir une grande prepondérance dans les affaires. Il est certain que s'étoit m. de breteuille et m. de boulié qui avoient été chargé d'arranger la fuite du roy a l'insu des princes, et que m. de breteuille ce rendoit a monmidy pour y prendre la conduite des affaires; mais je ne peu pas croire que la reine connoise assés peu la situation des choses pour

esperer de reussire sans le concour des princes, qui ont la confiance du clergé, de la noblesse et de la partie seine de la nation, qui a vue que les princes ont été les seuls qui aient constament soutenu leurs interets. Si la reine est pour quelque chose dans ce qui ce fait pour mettre des entraves aux projets des princes, elle n'i est porté surement que par des intriguants qui la trompent et qui preferent courir le risque de lesser le roioume dans l'état affreux ou il est, que de ne pas avoir la certitude de le gouverner. Je puis assurer Votre Majesté Imperiale que les vues des princes sont pures et que leurs unique vœu est de rendre au roy son entiere liberté, pour le lesser ensuite etablir dans son roioume l'ordre que sa sagesse et son amour pour son peuple lui dicterons. Les princes ont difficilement des correspondances avec le roy; mais cependant on l'instruit de tout ce que l'on fait, et il leur marque de la confiance, ce qui me fait croire que, si ce que l'on dit des intrigues du baron de breteuille est vrai, il n'agit que d'apres lui, et qu'il ce sert sans laveu du roy des moiens qu'il en avait recû. Ceux dont l'on c'est servis pour faire sortir le roy ont été bien mal combinée, et ne font pas plus d'honneur au baron de breteuille, s'il s'en est mêlé, qua m. de boulié, qui a fini par perdre la tête, au point que son esprit a été alienée pendant plusieurs jours. Si l'on avoit de l'argent, je suis persuadee qu'en suivant le plan de Votre Majesté Imperiale nous viendrions a bout de reduire la France. Tous les rapports que lon reçoit, et dont je joins la copie des derniers reçus, prouve quil ne faut que de largent et un noiau de 10 à 12 mille

homme de troupes etrangeres que l'on se procurerois avec de l'argent, et auxquels se joindroit la noblesse, qui est sorti et qui sort en foule, et les regiments qui demandent a joindre les prïnces; mais l'argent manque absolument, et j'avouerai a Votre Majesté Imperiale seul que c'est celui que tous mes moiens m'ont permis de me procurer qui fait aller jusqu'a la reception de celui qui a été promis. L'on a la legion de mirabeau, le regiment de barois et celui de vexin, qui vient d'arriver a nice, qu'il faut faire subsister, et bien des gentilloumes qui n'ont rien. L'on est sans cesse arretté faute d'argent, et l'on refuse tous les jours des regiments qui demandent a joindre les princes.

Madame de Nassau, qui ma joint ici, massure que le baron de breteuille est l'homme du roy. Je vien de lui demander de mettre par ecrit ce qu'elle ma dit et ce qu'elle a fait. Je dois à Votre Majesté Imperiale de n'avoir rien de caché pour elle; mais ce que j'ai l'honneur de lui envoier est pour elle seule : je marche a taton, je ne veux entrer dans aucune intrigue, je veux servir le roy et la reine de tous mes moiens; je me suis reunis aux princes leur freres parce que je leur crois de bonne vue; je leur lesse ignorer les conjectures de ma femme parce que je vois que le roy et la reine n'ont pas une entiere confiance en eux; mais je connois trop Votre Majesté Imperiale pour n'etre pas certain que je les sert en lui mandant tout ce que je sais, et que je sens que j'ai besoin d'etre dirigée par elle, pour les servir utilement. Si j'ai le bonheur d'avoir l'approbation de Votre

Majesté Impériale, je serai convaincu de n'avoir pu mieux faire.

J'ai l'honneur d'etre avec le plus profond respect,

Madame,

De Votre Majesté Impériale

Le tres humble, tres obeissant

et tres fidel serviteur,

C. Pr. de Nassau Siegen.

Coblence, ce 4/16 septembre 1791.

CCCLXII

NOTE DE LA MAIN DE L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE CATHERINE II SUR LA LETTRE PRÉCÉDENTE DU PRINCE DE NASSAU-SIEGEN (1).

Elle affirme que Breteuil est plus l'homme du Roi que celui de la Reine. — En vertu de ses pouvoirs, il a écrit aux Princes, de la part du Roi, pour mettre un frein à leur zèle. — Elle pense qu'au fond les intentions de Marie-Antoinette sont pures, qu'elle désire une contre-révolution plus que personne, mais qu'elle voudrait auparavant sauver les jours de Louis XVI. — Si l'on ouvrait une campagne contre la France, tant que la famille royale est en otage, la populace trancherait ses jours. — La Reine a, dit-on, conçu un autre projet de fuite avec le Roi. — Ayant su que, lors de la fuite royale, on a enlevé au Roi et à toute sa famille l'argent dont ils étaient en possession, l'Impératrice leur a offert une centaine de mille francs qu'elle avait en France. — La Reine était instruite des desseins des Princes d'aider à la contre-révolution. — Si elle eût trouvé mauvais que l'Impératrice excitât à cette œuvre les Suisses et les émigrants, elle eût fait connaitre sa pensée à Catherine.

Je puis assurer positivement que le baron de Breteuil est bien moins l'homme de la Reine que

---

(1) Archives impériales de Moscou.

celui du Roi; qu'il a les pleins pouvoirs de Louis XVI entre les mains, depuis plus de neuf mois; qu'en vertu de ces pleins pouvoirs, il a écrit à M. le comte d'Artois un ordre positif, après l'entrevue que ce Prince avoit eue avec l'Empereur à Mantoue, de retourner à Turin, de se tenir tranquille, de ne rien entreprendre qu'il ne lui transmette les volontés du Roi (1).

MM. de Breteuil, Bouillé, etc., ont pu mal combiner la fuite du Roi, mais il est certain qu'ils ne pouvoient la confier aux Princes, ayant l'ordre précis de Sa Majesté de leur en garder le secret. Quant à la Reine, je crois pouvoir certifier que ses intentions sont pures, qu'elle désire la contre-révolution plus que personne, mais qu'elle voudroit auparavant sauver les jours de son époux, de ses enfants et les siens. Elle est convaincue que si les troupes marchoient tant qu'ils sont en otage, la fureur populaire trancheroit leurs jours, ou bien que les chefs attendroient l'ennemi, le poignard levé sur leur sein. Je sais aussi que la Reine a encore le projet d'une nouvelle fuite avec le Roi; qu'elle est loin de se prêter aux menées indignes dont on l'accuse.

Ayant su que, du moment de leur arrestation, on avoit ôté au Roi et à la Reine tout l'argent et les assignats qu'ils avoient, imaginant qu'une petite somme même pouvoit leur être utile, j'ai trouvé heureusement une voie sûre pour lui offrir cent mille francs que j'avois en France, d'y joindre l'offre de lui en faire passer davantage au premier ordre qu'elle me feroit donner. Sa Majesté a daigné me faire dire de les laisser

(1) Voir p. 64.

où ils étoient, et a ordonné à la personne qui étoit chargée de ma proposition de garder l'écrit que je lui avois donné pour les toucher, ajoutant qu'elle les emploieroit s'ils pouvoient servir au gré de mes vœux.

La Reine sait que les Princes m'avoient priée d'animer les Suisses et les émigrants qui se trouvoient dans leur pays, de les porter à aider la contre-révolution et à s'y joindre. Si la Reine l'eût trouvé mauvais, elle m'eût fait donner ses ordres.

Pour bien voir en politique, la distance des lieux équivaut souvent à la distance des temps. Malheureusement, Catherine II jugeait les circonstances avec ses traditions moscovites : elle comprenait à merveille que l'acceptation de la Constitution n'avait été qu'un acte de contrainte; mais si elle appréciait avec justesse les difficultés de situation de la Cour enlacée dans les filets des démagogues, elle accordait trop aux émigrants, dont l'indocilité dominait les Princes français eux-mêmes. L'élévation de caractère du prince de Condé avait surtout frappé l'Impératrice. C'eût été, reconnaissons-le, rêver un héroïsme surnaturel de la part de la Cour, que de s'attendre à ce qu'elle pût se prêter sans révolte à toutes les humiliations, à tous les abaissements qu'on lui avait fait subir dans son pouvoir comme dans sa dignité. D'une autre part, qui aurait eu la naïveté de supposer que le peuple, une fois le maître, sût, dans l'enivrement du triomphe, s'arrêter sur la pente de ce qu'il appelait la conquête de ses droits? L'émigration n'avait été d'abord que l'exercice du libre arbitre de tout citoyen. Parmi ceux qui étaient allés rejoindre les Princes, les uns avaient cédé à un attachement réel pour leur personne; les autres, à la haine de toute réforme; d'autres enfin, à la peur des sentiments hostiles armés chaque jour davantage contre la noblesse et le clergé. Le comte de Provence, le comte d'Artois, le prince de Condé eux-mêmes, n'avaient fait d'abord, disait-on, que céder à un ordre du Roi,

qui, voyant l'ébullition menaçante du volcan, avait voulu protéger la vie du second, et rendre impuissante l'ambition qu'il supposait aux deux autres. Jusque-là l'expatriation, sans desseins hostiles et de guerre civile, n'était point un crime de lèse-nation. Mais voilà que, vers la fin de 1790, M. de Condé lance une sorte de manifeste fort impolitique, où il menace l'Assemblée au nom de la noblesse. La France, en travail de réforme, dut croire à l'existence d'une armée de nobles autour du Prince, et vit dans son langage un défi, une menace de guerre civile. De ce moment, l'émigration changea de caractère dans les esprits, des deux côtés du Rhin. L'Assemblée fut en éveil, et les fugitifs coururent aux armes. Parmi tous ces nobles aventuriers, dont quelques-uns avaient emporté des sommes d'argent, dont la plupart mouraient littéralement de famine, très-peu comprenaient l'état de l'opinion en France. Autour des Princes s'était formée une cour qui avait ses ministres, ses correspondances politiques avec les souverains, ses agents diplomatiques, ses intrigues et ses tempêtes, ses flatteurs et ses maîtresses.

CCCLXIII

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE JULES DE POLIGNAC (1.)

Elle n'a pu se défendre de pleurer en lisant sa lettre. — L'amitié de la duchesse soutient le courage de la Reine. — Rareté d'occasions sûres pour écrire. On est entouré d'espions. — Elle a été au bois de Boulogne avec Élisabeth, dont la sérénité rend supportables ces promenades, où des gens du mauvais peuple enfoncent leur chapeau sur leur tête pour les insulter. — Sa santé est bonne, et ses enfants sont très-bien. — Le Dauphin semble comprendre les chagrins de la Reine. Il a beaucoup gagné, n'est plus colère, et prend bien ses leçons. La fille est un ange! — C'est dans les moments cruels où l'on se trouve que l'on sent tout le prix des bons cœurs comme celui de la duchesse et de sa famille.

Ce 19 septembre [1791].

J'ai reçu votre lettre, mon cher cœur, avec toute l'amitié que vous pouvez attendre de moi. Je n'ai pu me défendre de pleurer en la lisant. Votre amitié soutient mon courage, et je ne sais comment cela se fait, mais les pleurs que je répands me soutiennent au lieu de m'affaiblir. Il est bien rare que j'aie des occasions assez sûres pour vous écrire à cœur ouvert; nous sommes trop inquiétés par nos entours et par les argus que les mauvais esprits entretiennent toujours auprès de nous. Aujourd'hui, j'ai une occasion très-sûre. J'ai été au bois de Boulogne avec Élisabeth : si elle n'étoit pas si bonne, et si avec sa sérénité angélique elle ne savoit pas si bien chasser les mauvaises idées qui nous pour-

(1) Cabinet de M. le baron de Chassiron, sénateur.

suivent, je regarderois comme un véritable supplice toutes ces promenades, où des gens du mauvais peuple enfoncent leur chapeau sur leur tête avec affectation au lieu de saluer, ou bien nous poursuivent d'insultes. Ma santé est assez bonne malgré toutes mes afflictions. Mes enfants sont très-bien. Mon fils semble comprendre nos chagrins : il est beaucoup changé à son avantage; il n'est plus colère, il est docile, il prend ses leçons avec confiance dans ses maîtres, et avec désir de me contenter. J'espère que tout ira de mieux en mieux. Pour ma fille, c'est un ange qui fait ma consolation.

J'ai reçu une lettre de votre cousine; je n'ai pas aujourd'hui le temps de lui répondre; mais en attendant, qu'elle sache par vous combien je l'aime. C'est bien dans des moments aussi cruels que l'on sent tout le prix de bons cœurs comme les vôtres. Conservez-vous toutes les mêmes, et rappelez-vous que de près ou de loin le mien est à vous. Adieu, ma tendre amie, je vous embrasse de toute mon âme.

CCCLXIV

LE COMTE D'ESZTERHAZY AU COMTE D'ARTOIS.

EXTRAIT (1).

L'Impératrice s'occupe sans cesse des affaires des Princes. — La nécessité d'établir un concert entre les différentes Puissances retarde l'effet désiré. — Elle engage le Prince à se maintenir, du moins pour cet hiver, par des forces à lui, telles que des Hessois ou autres, soutenues de la noblesse française. — Elle a parlé de M. d'Artois avec un grand intérêt : elle s'anime de la gloire qui est réservée au Prince, dont le rôle est celui de Henry IV. — Elle veut qu'il se pénètre de l'histoire de ce grand Roi, en lisant les Mémoires du temps. — Il n'y a qu'à bien vouloir pour ne trouver rien d'impossible. — Quand elle parle de gloire, elle s'exalte, et tous les obstacles tombent. — Elle a suspendu le départ du comte jusqu'à l'arrivée de M. de Bombelles.

9/20 septembre 1791.

Sa Majesté Impériale m'a dit qu'Elle s'occupoit sans cesse de nos affaires ; qu'il étoit impossible que le concert nécessaire des différentes Puissances ne ralentit pas l'effet désiré, puisque le même inconvénient se faisoit sentir même dans les affaires des particuliers, quand il y en avoit plusieurs d'intéressés ; qu'Elle croyoit donc indispensable, du moins pour cet hiver, que vous ayez des forces à vous, soit les Hessois ou d'autres, jointes à la noblesse françoise, qu'il faudroit réunir, pour pouvoir remplir l'objet indiqué dans le Mémoire n° 5, que j'ai été chargé de remettre à Sa Majesté.

Elle m'a parlé de Monseigneur avec le plus grand

(1) Archives impériales de Moscou.

intérêt; Elle s'anime de la gloire qui vous est réservée, devant jouer le rôle d'Henry IV; Elle veut que vous vous pénétriez de son histoire et que vous lisiez avec attention tous les Mémoires de son temps; qu'enfin votre cause inspiroit au moins de l'intérêt à tous les Souverains, et que, dans une telle position, il n'y avoit qu'à *bien* vouloir pour ne rien trouver d'impossible.

Je ne rends que bien imparfaitement le sens de ce qui m'a été dit, mais j'aurois donné tout au monde pour que vous fussiez à ma place.

On la voit, quand Elle parle de gloire, pénétrer du désir d'en acquérir l'âme de celui qui l'entend, et les difficultés semblent s'aplanir devant Elle comme les murs d'Ocszakow et d'Ismaïl, sans toutefois qu'Elle se dissimule les obstacles; mais Elle pense qu'une volonté bien décidée, à la suite de réflexions profondes, doit toujours les surmonter.

Sa Majesté a paru désirer que je suspendisse mon départ jusqu'au retour de M. de Bombelles, à moins que l'on n'agisse avant; auquel cas, Monseigneur sait la place qu'il m'a promise, et rien ne feroit céder l'espoir de lui servir de bouclier.

CCCLXV

RÉPONSE DE CATHERINE II DE RUSSIE

AUX COMMUNICATIONS FAITES PAR LE COMTE D'ESZTERHAZY AU NOM DES PRINCES, FRÈRES DE LOUIS XVI (1).

Les sentiments de l'Impératrice pour la cause des Princes n'ont pas été passifs. — Elle a été la première à provoquer un concert des Puissances. — Elle attend une réponse du Roi des Romains et la nouvelle de ce qui aura été entendu entre ce prince et le Roi de Prusse. — Elle ne s'oppose nullement à ce que le manifeste dont les Princes préparent la publication mentionne et son nom et celui de son empire. — Le Roi de Suède négocie avec elle un traité d'alliance. — Il sera libre alors d'agir activement dans les affaires de France. — Elle continuera à employer, en faveur de cette cause, ses efforts, ses bons offices et ses conseils auprès des Puissances. — Elle reconnaît que la Régence du Royaume appartient de droit au Comte de Provence, et elle ne fera aucune difficulté de recevoir un envoyé de sa part, de même qu'elle a envoyé le comte de Romanzoff pour résider auprès de lui.

[Septembre 1791.]

La confiance que les Princes, frères du Roi de France, témoignent à l'Impératrice lui est aussi chère et précieuse que son amitié pour Son Altesse Royale est sincère et désintéressée.

La réponse qui a été faite, de sa part, au mémoire des Princes a été envoyée aux Princes par M. de Bombelles, et la copie en a été remise à M. le comte d'Eszterházy.

Les sentiments de l'Impératrice dans la cause du Roi de France et de la Famille royale et sur le rétablissement de l'autorité du Roi, n'ont pas été passifs; Elle

(1) Entièrement de la main de l'Impératrice. Archives de Moscou.

dira plus, Elle pense avoir été la première à mettre en activité le concert qui s'établit actuellement entre les différentes Puissances. La réponse faite par l'Impératrice à l'Empereur des Ro. au sujet de la déclaration que toutes les Puissances qui se trouveront d'accord auront à faire à l'Assemblée criminelle, l'Impératrice a ordonné de l'envoyer à ses ministres accrédités aux différentes Cours desquelles on peut espérer ou souhaiter les suffrages.

Sa Majesté Impériale attend présentement de son allié l'Empereur des Romains le courrier qui a dû être expédié de Prague par ce Prince, d'après ce que l'Empereur a dit Lui-même au prince de Nassau de l'intention dans laquelle il étoit d'en envoyer un à Pétersbourg. L'Impératrice espère d'apprendre par cette voie la détermination effective des mesures dont l'Empereur et le Roi de Prusse seront convenus, lors de leur entrevue à Pilnitz, en faveur de la cause du Roi de France et de la Famille royale. D'après les notions que l'Imp. recevra, Elle se trouvera, à ce qu'Elle croit, plus en état, de son côté, tant en effet qu'en paroles, de prendre des mesures Elle-même et d'appuyer toutes celles qu'Elle croira nécessaires pour soutenir la cause juste et glorieuse des Princes.

L'Impératrice ne s'oppose nullement à ce que, dans le manifeste projeté par les Princes, son nom et celui de son Empire se trouvent insérés; Elle le regarde comme une chose juste et à sa place.

Le Roi de Suède négocie avec l'Imp. un traité d'amitié et d'alliance défensive; il dépend de Lui de profiter de la sécurité dans laquelle un pareil traité le

doit mettre, et par l'aide qui en résultera pour Lui, il se trouvera à même de prendre une part active aux affaires de la France; il y a apparence que le traité sera bientôt conclu, pourvu seulement que le Roi de Suède se contente des termes convenables de modération.

La réponse de l'Imp. aux Princes frères du Roi de France, les communications faites par le Prince de Nassau à M. le Comte d'Artois, et surtout la lettre de Sa Majesté Impériale aux Princes frères du Roi, envoyée par M. de Bombelles, leur prouveront l'intérêt de même que la célérité que l'Impr a mise à favoriser leur cause, et qui est telle que les Puissances les plus proches et les plus apparentées à la Famille royale n'auront pas donné des preuves d'un plus grand empressement que n'en a marqué Sa Majesté Impériale.

Elle emploie déjà et ne négligera pas non plus d'employer à l'avenir ses conseils et ses bons offices près des Puissances et des Souverains les mieux intentionnés, afin d'accélérer l'efficacité des secours auxquels ils se détermineront.

L'Impératrice reconnoît que la Régence du Royaume de France est dévolue à M. le Comte de Provence, du moment que le Roi est privé de la liberté, et Elle reconnoîtra le Régent et la Régence et ne fera aucune difficulté de recevoir un ministre accrédité de sa part. Ce qui s'est passé ici au sujet du sieur Genest prouve que l'Impératrice, amie du Roi et de la Famille royale, ne connoît en France d'autre autorité que celle du Souverain. Elle a envoyé au comte Roumanzof des lettres pour l'accréditer près des Princes.

CCCLXVI

LE COMTE DE PROVENCE ET LE COMTE D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE (1).

Effusion de reconnaissance. — Tableau de leur situation. — Joie qu'a excitée parmi les Français l'arrivée du comte de Romanzoff. — Ç'a été une douce compensation de la nouvelle de l'acceptation de la Constitution par le Roi. — Espoir que la voix de l'Impératrice appellera au secours de la monarchie française tous ceux qui ont tant d'intérêt à empêcher la consolidation d'un pareil ouvrage. — Ils ne présentent pas de remercîments au nom du prince de Condé ni des ducs de Bourbon et d'Enghien, attendu que ces princes écrivent eux-mêmes.

[22 septembre 1791.]

MADAME NOTRE SOEUR ET COUSINE,

Il nous seroit bien difficile d'exprimer à Votre Majesté, qui l'emporte dans nos cœurs, de la reconnoissance ou de l'admiration qu'Elle vient d'exciter en nous. Ce ne sera point par des paroles, toujours trop foibles, que nous essayerons de l'en convaincre; ce sera par le seul sentiment qui puisse payer des bontés aussi généreuses que les siennes, par la confiance la plus absolue en ces mêmes bontés. Nous avons déjà commencé, dans la dernière lettre que nous avons eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté, à lui tracer le tableau de notre position, de nos craintes, de nos espérances et de nos projets; nous n'étions pourtant encore autorisés à mettre cette esquisse sous ses yeux que par la

(1) Archives impériales de Moscou.

connoissance indirecte que nous avions de l'intérêt dont Elle daigne honorer notre cause. Mais aujourd'hui combien de motifs réunis nous pressent de nous expliquer encore davantage! Expressions flatteuses, secours généreux, démarche publique et glorieuse pour nous, assurance enfin de l'amitié de Votre Majesté. Ah! Madame, quand Votre Majesté a daigné tracer ce mot, a-t-Elle songé à l'immensité des obligations qu'il nous impose? Mais, sans nous flatter de pouvoir jamais les remplir dignement, nous osons jurer à Votre Majesté que nous y travaillerons sans cesse et que nous désirerons toute notre vie de lui donner sujet de s'applaudir de nous avoir accordé un titre si précieux pour nous. Parmi ces obligations dont nous venons de parler, il en est de plus faciles que d'autres, et nous nous empressons de satisfaire à celle qui est la plus douce pour nos cœurs, en présentant à Votre Majesté le rapport même qui nous a été fait, et d'après lequel nous nous sommes décidés avec d'autant plus de confiance que notre résolution étoit plus analogue aux vues mêmes de Votre Majesté. Qu'il nous soit permis, Madame, de dire à Votre Majesté une pensée dont nous n'avons pu nous défendre, en nous déterminant à mettre sous ses yeux ce rapport tel qu'il nous a été fait. Le présenter, disions-nous, à Catherine II, c'est pour ainsi dire tenir notre conseil en sa présence; Votre Majesté ne sauroit croire combien cette pensée nous exaltoit; mais un peu de réflexion nous a bientôt fait sentir combien l'espace qui nous sépare d'Elle est grand, et combien nous perdons à ne pouvoir lui soumettre toutes nos idées à l'instant même qu'elles ont été conçues. Nous tâcherons

de nous en dédommager par la communication la plus prompte; mais éloignés du foyer de la lumière, les rayons mêmes qui parviendront jusqu'à nous ne nous feront que mieux sentir combien cet éloignement est fâcheux pour nous. Nous osons même nous flatter que Votre Majesté y aura quelque regret quand le comte de Romanzow lui rendra compte de la joie que son arrivée a excitée parmi les braves chevaliers françois qui nous entourent (1). Ce spectacle eût été digne des regards de Votre Majesté, et sa grande âme n'y auroit sûrement pas été insensible. Il ne falloit pas moins que cet événement pour nous retirer de l'amertume où nous avoit plongés la nouvelle de l'acceptation que le Roi, notre frère, a été contraint, par la violence la plus atroce, de donner à la prétendue charte constitutionnelle que l'Assemblée usurpatrice a osé lui présenter. Il est affreux de voir ce qu'on aime et respecte le plus, dans une pareille situation; mais nous n'y voyons qu'une preuve de plus de sa captivité; notre courage n'en est pas ébranlé, et nous espérons que la voix de Votre Majesté, bien plus puissante que la nôtre, rassemblera tous ceux qui ont tant d'intérêt à empêcher un pareil ouvrage de s'achever, et qu'il n'en restera bientôt plus que le souvenir, pour servir à jamais de leçons et d'exemple aux Rois. Aidés des secours de Votre Majesté, nous y contribuerons aussi, et c'est alors que nous nous souviendrons que le sang de Henry IV coule dans nos veines, et que les yeux de Catherine II

(1) Le comte de Romanzoff avait présenté, le 20 septembre, au comte de Provence et au comte d'Artois, des lettres de la Czarine Cathérine II, l'accréditant auprès de ces princes.

sont fixés sur nous. Nous avons l'honneur, suivant les ordres de Votre Majesté, de joindre à cette lettre le reçu de la somme qu'Elle a daigné nous faire passer. Nous ne lui parlons pas de notre reconnoissance, parce que nous ne trouvons pas d'expressions assez fortes pour lui peindre celle qu'a excitée en nous la bonté, nous osons même dire la grâce infinie qu'Elle a bien voulu joindre à cet acte de générosité. Nous avons fait part des bontés de Votre Majesté à Madame, ainsi qu'à Messieurs le Prince de Condé, le Duc de Bourbon et le Duc d'Enghien; mais comme ils parlent eux-mêmes de leur reconnoissance à Votre Majesté, nous n'en dirons rien ici. Qu'il nous soit permis, en finissant cette lettre, d'entretenir un moment Votre Majesté des sentiments avec lesquels nous sommes,

Madame notre Sœur et Cousine,

De Votre Majesté,

Les très-affectionnés serviteurs, Frères et Cousins,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

CHARLES-PHILIPPE.

A Schönburnlust, ce 22 septembre 1791.

CCCLXVII

LE COMTE DE ROMANZOFF AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

L'opinion de la Czarine est la même sur les affaires de France que celle de l'Empereur d'Allemagne. — A raison de cet accord, il a ordre de s'entendre avec M. de Mercy et d'agir toujours avec lui de concert. — Il demande donc à entrer avec lui en correspondance. — Il a été muni de lettres de cabinet pour chacun des Princes, frères du Roi. — Il envoie à l'ambassadeur une lettre de M. de Cobenzl.

Coblentz, le 12/23 septembre 1791.

L'Empereur ayant manifesté à l'Impératrice, mon auguste Souveraine, son opinion sur l'état des affaires en France, il s'est trouvé que sur cet objet l'opinion de Leurs Majestés Impériales étoit parfaitement la même.

D'après le principe et d'après le désir qu'a l'Impératrice de montrer en toute occasion quelle amitié l'unit à l'Empereur son allié, elle m'a prescrit, Monsieur l'Ambassadeur, de me concerter dans toute l'étendue de ma mission avec les ministres de Sa Majesté Impériale, votre auguste maître, et concourir en toutes les démarches qu'ils feroient en cette cause si sacrée, puisqu'elle est celle de tous les monarques et celle de tous les peuples qui veulent conserver leur prospérité. C'est surtout avec Votre Excellence que me prescrit nommément l'Impératrice d'entrer en correspondance sur

(1) Archives impériales de Vienne et de Moscou, et Copies aux Archives impériales de France.

ce sujet, et de me concerter avec elle sur la marche la plus convenable à suivre en pareil cas. J'attends tout de ses lumières, et je suis certain que c'est parfaitement servir l'Impératrice que d'y déférer.

Je dois, il me semble, dire à Votre Excellence que l'Impératrice m'a muni de lettres de cabinet pour chacun des Princes, frères du Roi, qui en quelque sorte m'accréditent à leur personne. Je vous transmets aussi ci-joint, Monsieur l'Ambassadeur, une lettre de M. l'ambassadeur comte de Cobenzl, qui m'est parvenue par courrier. Celle-ci vous parviendra également par un exprès; c'est M. de Facius qui aura l'honneur de vous la remettre. Je l'envoie à Bruxelles sous prétexte d'y rejoindre son père, qui est aux Pays-Bas Consul général de l'Impératrice, et il ne me reviendra que quand vous voudrez le lui prescrire.

CCCLXVIII

LE ROI LOUIS XVI A SES FRÈRES LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS (1).

Le Roi envoie à ses frères un Mémoire où il a expliqué toutes les raisons de son acceptation de la Constitution et la manière dont il envisage l'état actuel des choses. — Il est persuadé d'agir dans le bien général. — Il serait bien à désirer qu'ils jugeassent mieux la situation et fissent en sorte d'atténuer par leur conduite les inquiétudes qui s'augmentent et s'enveniment. — Il ajoute en confidence qu'il est possible que cette législation révolte dans l'application et provoque le désir d'une intervention étrangère et de la rentrée des émigrants. — Cette chance n'est pas impossible et peut dépendre de leur conduite. — Ils recevront de lui une autre lettre ostensible écrite pour l'Assemblée. Mais celle-ci contient bien l'expression de sa pensée. — Il faudrait ménager le cœur et la susceptibilité des honnêtes gens qui veulent rester auprès de lui, et ne pas les attirer hors de France, en les menaçant du déshonneur, s'ils y restent.

De Paris, le 25 septembre 1791.

Je vous envoie, mes chers Frères, un Mémoire où j'ai placé toutes les raisons de mon acceptation et la manière dont j'envisage l'état actuel des choses. Je le laisse à votre discrétion pour l'usage que vous croirez pouvoir en faire. Je sais très-bien qu'on peut blâmer ma conduite, surtout n'étant pas sur les lieux, et ne pouvant pas apprécier mes raisons. Mais quand on agit, comme je le fais, dans la conviction que c'est pour le bien général, on n'a rien à se reprocher. Je suis bien sûr que le cœur de mes Frères, s'ils étoient à

(1) Lettre confidentielle, toute de la main du Roi.
Copie vidimée déposée aux Archives impériales de Moscou.

ma place, sentiroit de même. Je voudrois bien qu'ils pussent envisager comme moi l'état des choses; ils ne sauroient croire combien il me seroit utile qu'ils parussent m'écouter, et que par leur conduite ils fissent cesser ou du moins diminuassent beaucoup les inquiétudes qui tant qu'elles dureront entretiendront le mauvais esprit actuel et la force des méchants. Une réflexion pour vous seuls, c'est qu'il est possible que cette nouvelle législature se conduise de manière à révolter contre elle une grande partie de la Nation, et qu'on désirât alors l'entremise des étrangers et la rentrée simple des émigrants. Quel plaisir n'auriez-vous pas alors de revenir appelés par le vœu de la majorité de la Nation! C'est alors qu'on pourroit faire les réformes les plus heureuses. Cette chance ne paroît point impossible, et peut dépendre de votre conduite. *Vale et ama.*

LOUIS.

Vous recevrez peut-être une lettre de moi plus publique, pour que je puisse dire à l'Assemblée que j'ai déjà fait une démarche auprès de vous. Mais ce paquet contient la véritable expression de mes sentiments.

J'oubliois de vous dire que vous rendrez un vrai service à des honnêtes gens qui désirent rester auprès de moi, et il m'est bien essentiel d'en avoir encore, d'empêcher la manière dont on les attire hors de France, en les menaçant d'être déshonorés s'ils y restent. C'est une manière défavorable pour toutes choses.

CCCLXIX

LOUIS XVI A SES FRÈRES LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS (1).

Il a accepté la Constitution et développe les motifs de son acceptation, pour que leur conduite soit conforme à la sienne. — Quand il finissait sa lettre, il a reçu la leur, qu'il connaissait déjà par l'imprimé publié par eux. — Cette façon d'agir l'a vivement peiné, comme il l'avait déjà été d'apprendre la présence du Comte d'Artois à la conférence de Pilnitz, sans son consentement royal. — Les Princes oublient trop le compte que peut demander l'Assemblée, et les complications politiques qu'ils suscitent en irritant les esprits.

[Septembre 1791.]

Vous êtes instruits sans doute que j'ai accepté la Constitution, et vous connoissez les raisons que j'en ai données à l'Assemblée, mais elles ne doivent pas suffire pour vous; je veux vous faire connoître tous mes motifs.

L'état de la France est tel qu'elle touche peut-être à une dissolution totale, et qui ne sera qu'accélérée si l'on veut porter des remèdes violents à tous les maux qui l'accablent. L'esprit de parti qui la divise et l'anéantissement de toutes les autorités sont les causes de ses malheurs. Il faut donc faire cesser les divisions et rétablir l'autorité du Gouvernement; mais pour cela il n'y a que deux moyens : la force et la réunion.

La force ne peut être employée que par des armées

(1) Archives impériales de France. Les Archives de Vienne possèdent de cette lettre une copie de la main de Calonne.

étrangères, et ce moyen n'est que la ressource de la guerre. Un Roi peut-il se permettre de la porter dans ses États, et le remède n'est-il pas pire que le mal? Je sais qu'on se flatte de réunir des forces immenses, qui, en ne laissant pas la possibilité de la résistance, empêcheroient la guerre; mais a-t-on bien réfléchi à l'état du Royaume et à l'intérêt de tous ceux qui ont aujourd'hui de l'autorité? Tous les chefs, c'est-à-dire ceux qui sont en possession d'émouvoir le peuple, croiront avoir trop à craindre pour se rendre à discrétion; jamais ils ne pourront se persuader qu'ils obtiendront l'oubli ou le pardon de leurs fautes : l'offre d'une amnistie ne sauroit les rassurer. Ils penseront au contraire pouvoir faire une meilleure composition les armes à la main, qu'en se livrant sans combattre. Ils se serviront des gardes nationales et autres citoyens armés, et se les attacheront sous couleur de défendre la cause du peuple et de s'opposer à ses ennemis. Ils commenceront même la guerre en se jetant sur les aristocrates, pour rendre les partis plus divisés. Ce premier exemple donné à Paris et par l'Assemblée ne sera-t-il pas suivi dans l'intérieur du Royaume? Il faut remarquer qu'il y a dans tous les départements des hommes qui ont commis chez eux les mêmes violences que les principaux chefs de la révolution; qu'ils craindront pour eux le même traitement, et que, se trouvant aujourd'hui à la tête de l'administration, ils auront à la fois l'intérêt et le moyen d'armer le peuple. Voilà donc toute la France armée et le peuple poussé à toutes les violences contre ce qu'on appelle *aristocrates*. Qui peut dire combien de malheurs en seront la suite! Toutes les familles de ceux qui au-

ront passé à Coblentz seront peut-être égorgées. S'ils triomphent, ils voudront se venger; combien de sang répandu! et comment l'éviter, lorsqu'on a imbu le peuple de l'idée, que les propos en Flandre et en Allemagne n'accréditent malheureusement que trop, que les émigrants ne vouloient que se venger; et que, si les secours des Puissances étrangères leur manquoient, ils entreroient en France avec leurs seules forces, et que, certains de périr, ils ne périroient pas du moins sans vengeance? La guerre sera donc inévitable, parce que tous ceux qui sont en autorité se trouvent intéressés à la faire; elle sera horrible, parce qu'elle aura pour principes la violence et le désespoir. Un Roi peut-il de sang-froid envisager tous ces malheurs et les appeler sur son peuple?

Je sais que les Rois se sont toujours fait honneur de regagner par la force ce qu'on vouloit leur arracher, que de craindre alors les malheurs de la guerre s'appelle foiblesse. Mais j'avoue que ces reproches m'affectent moins que les malheurs du peuple, et mon cœur se soulève en pensant aux horreurs dont je servois la cause. Je sais combien la Noblesse et le Clergé souffrent de la révolution; tous les sacrifices qu'ils avoient si généreusement proposés n'ont été payés que par la destruction de leur fortune et de leur existence. Sans doute on ne sauroit être plus malheureux et l'avoir moins mérité; mais pour des crimes commis, faut-il en commettre d'autres? Moi aussi j'ai souffert; mais je me sens le courage de souffrir encore, plutôt que de faire partager mes malheurs à mon peuple.

Qui peut d'ailleurs se flatter de réparer tant d'injus-

tices? On compte beaucoup sur les succès de la guerre. En effet, des gardes nationales et des régiments sans officiers ne doivent pas résister à des troupes bien disciplinées et à l'élite de la noblesse; mais ces troupes étrangères ne pourront pas se fixer dans le Royaume, et lorsqu'elles n'y seront plus, comment gouverneratt-on si l'insubordination recommence? Et comment l'éviter si l'esprit de la Nation n'est pas changé? Je sais qu'on se flatte, parmi mes sujets émigrés, d'un grand changement dans les esprits; j'ai cru longtemps qu'il se préparoit, mais je suis détrompé aujourd'hui. La Nation aime la Constitution, parce que ce mot ne rappelle à la classe inférieure du peuple que l'indépendance où il vit depuis deux ans, et à la classe au-dessus, l'égalité. Ils blâment volontiers tel ou tel décret en particulier, mais ce n'est pas là ce qu'ils appellent la Constitution. Le bas peuple voit que l'on compte avec lui; le bourgeois ne voit rien au-dessus. L'amour-propre est satisfait. Cette nouvelle jouissance a fait oublier toutes les autres. Les pertes qu'ils éprouvent leur paroissent toucher à leur terme. Ils n'attendoient que la fin de la Constitution pour être parfaitement heureux; la retarder étoit à leurs yeux le plus grand crime, parce que tous les bonheurs devoient arriver avec elle : le temps leur apprendra combien ils se sont trompés. Mais leur erreur n'en est pas moins profonde. Si l'on entreprenoit aujourd'hui de la renverser, ils n'en conserveroient l'idée que comme celle du plus grand moyen de bonheur; et lorsque les troupes qui l'auroient renversée seroient hors du Royaume, on pourroit, avec cette chimère, les remuer sans cesse, et le

Gouvernement se trouveroit dans un système opposé à l'esprit public, et sans moyens pour le contenir. On ne gouverne jamais une nation contre ses habitudes. Cette maxime est aussi vraie à Constantinople que dans une République; les habitudes actuelles de cette nation sont dans les droits de l'homme, tout insensés qu'ils sont. Une force immense ne pourroit pas la gouverner longtemps dans une opinion contraire : comment le pourroit-on lorsque cette force ne seroit plus?

Je sais tous les secours qu'on peut attendre des François armés qui resteroient auprès du trône; mais leurs forces pourroient-elles dominer longtemps celles de la multitude? Ne faut-il pas une armée? Ne la faut-il pas subordonnée? Et où la trouver lorsque les idées d'indépendance ont germé dans toutes les classes, et lorsqu'elles seront encore les plus chères et les plus dominantes? D'ailleurs, cette Aristocratie qui seroit l'appui et la ressource de la Royauté, est-elle bien unie dans un même esprit? N'a-t-elle pas ses partis et ses opinions divers? Ce qu'on appelle aristocrates à Paris, le seroient-ils dans d'autres endroits? S'il faut en croire les gens instruits, il y a autant de partis dans ce système que dans l'autre. Tel veut l'ancien ordre de choses; tel, les États Généraux; tel, le gouvernement anglois. Dans ces différents partis, qui seroient encore plus divisés entre eux s'ils venoient à être les plus forts, et dont plusieurs composeroient plutôt avec les Jacobins qu'avec une division de l'Aristocratie, quelle véritable force pourroient-ils donc donner au Gouvernement? J'y ai bien pensé, et j'ai vu que la guerre ne présentoit d'autres avantages que des horreurs, et toujours de la

discorde. J'ai donc cru qu'il falloit éloigner cette idée, et j'ai cru devoir essayer encore des seuls moyens qui me restoient, la réunion de ma volonté aux principes de la Constitution. Je sens toutes les difficultés de gouverner ainsi une grande nation, je dirai même que j'en sens l'impossibilité; mais l'obstacle que j'y aurois mis auroit porté la guerre que je voulois éviter, et auroit empêché le peuple de bien juger cette Constitution, parce qu'il n'auroit vu que mon opposition constante. En adoptant ses idées, en les suivant de bonne foi, il connoîtra la cause de ses malheurs; l'esprit public changera; et puisque sans ce changement on ne pouvoit espérer que des convulsions nouvelles, je marcherois mieux vers un meilleur ordre de choses par mon acceptation que par mon refus.

J'ai donc préféré la paix à la guerre, parce qu'elle m'a paru à la fois plus vertueuse et plus utile : je me suis réuni au peuple, parce que c'étoit le seul moyen de le ramener; et entre deux systèmes, j'ai préféré celui qui ne m'accusoit ni devant mon peuple ni devant ma conscience. En prenant ce parti, serai-je encore exposé aux reproches d'une partie de mes sujets, dont les malheurs m'occupent plus que leurs injustices? Je plains la Noblesse, le Clergé, toutes les victimes de la révolution; mais lorsque mon devoir se combine avec leurs intérêts, ne dois-je en attendre que des sentiments indignes d'eux et de moi? Leur estime m'est chère, parce qu'elle est le droit le plus ancien et le plus beau de ma couronne; et je me voudrois du mal à moi-même, si jamais j'avois pu penser qu'étant auprès de mes frères, ils puissent oublier leurs devoirs et leur Roi. Ils honorent

trop la vertu pour ne pas estimer les sacrifices que je lui fais.

J'ai voulu vous faire connoître les motifs de mon acceptation, pour que votre conduite fût conforme à la mienne. Votre attachement pour moi et votre sagesse doivent vous faire renoncer à des idées dangereuses que je n'adopte pas. Vous seriez bien injustes si vous ne pensiez pas combien je suis occupé de votre position. Que les Princes se conduisent de manière à m'épargner des décrets que l'Assemblée pourroit me présenter contre eux; que la conduite de tout ce qui vous entoure soit telle, qu'on ne puisse pas me soupçonner des intentions contraires au système que je vais suivre. Le courage de cette Noblesse, qui mérite un grand intérêt, seroit sans doute mieux entendu si elle rentroit en France pour augmenter la force des gens de bien, que de servir les factieux par sa réunion et par ses menaces. Qu'elle se conduise de manière que la multitude, égarée dans l'ivresse de la nouveauté, cesse de croire que les aristocrates sont ses ennemis; qu'au contraire ils se montrent désirer véritablement son bonheur et ne lui donner plus d'inquiétudes. Je suis persuadé qu'en peu de temps ils regagneront une partie de ce qu'ils ont perdu. Qu'ils se persuadent bien qu'à présent la lutte sera entre la presque totalité du peuple; mais que si on lui donne le temps de regarder sur lui et qu'on le désintéresse sur ce qui le touche personnellement, elle sera réduite entre un petit nombre d'ambitieux et d'intrigants qui veulent s'élever au-dessus de la place où la nature les a mis. La véritable Noblesse aura alors beau jeu pour rentrer dans toute sa considération et dans

une partie de ses droits. Ce que je dis de la Noblesse peut s'appliquer de même à la Royauté.

Je finissois cette lettre dans le moment où j'ai reçu celle que vous m'avez envoyée. Je l'avois vue imprimée avant de la recevoir, et elle s'est répandue partout en même temps. Vous ne sauriez croire combien cette marche m'a peiné; je l'étois déjà bien d'avoir vu le Comte d'Artois aller à cette conférence de Pilnitz sans mon consentement. Je ne vous ferai aucun reproche : mon cœur ne peut pas se décider à vous en faire; je vous ferai seulement remarquer qu'en agissant sans moi, il contrarie mes démarches, comme je déconcerte les siennes. Vous me dites que l'esprit public est revenu, et vous voulez en juger mieux que moi, qui en éprouve tous les malheurs. Je vous ai déjà dit que le peuple supportoit toutes ses privations, parce qu'on l'a toujours flatté qu'elles finiroient avec la Constitution. Il n'y a que deux jours qu'elle est achevée, et vous voulez que son esprit soit changé! J'ai le courage de l'accepter pour donner à la Nation le temps de connoître ce bonheur dont on l'a flattée, et vous voulez que je renonce à cette utile expérience! Les factieux l'ont empêchée de bien juger leur ouvrage, en lui parlant sans cesse des obstacles que je mettois à son exécution : au lieu de leur enlever cette dernière ressource, faut-il servir leur fureur en me faisant accuser de porter la guerre dans mon Royaume? Vous vous flattez de leur donner le change, en déclarant que vous marchez malgré moi; mais comment les persuader, lorsque cette déclaration de l'Empereur et du Roi de Prusse est motivée sur votre demande? Pourra-t-on jamais croire

que mes frères n'exécutent pas mes ordres? Ainsi vous allez me montrer à la Nation acceptant d'une main et sollicitant les Puissances étrangères de l'autre! Quel homme vertueux peut estimer une pareille conduite? et croyez-vous me servir en m'ôtant l'estime des gens de bien? J'espère que vous reviendrez à des idées plus sages. Pensez que la victoire n'est rien si l'on ne peut ensuite gouverner, et que cependant on ne gouverne pas un grand royaume contre un esprit dominant. Je ne vous parle pas de ma position personnelle, on peut en être peu occupé hors de France, mais moi je suis occupé de celle de mes frères; et, dans cette déclaration, ce qui me peine davantage est le mal qu'on peut leur faire. Comment pourrai-je empêcher l'Assemblée de rendre un décret pour faire rentrer *Monsieur*, comme le premier appelé à la régence? Je conçois qu'on ne compte plus ni mes peines, ni mes embarras, ni mes chagrins; mais vous devez m'éviter ceux qui vous touchent, parce qu'ils seront toujours les plus pénibles de tous.

CCCLXX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle a été à l'Opéra, à la Comédie. — Elle est saturée de plaisirs dont elle est toute ravie. — Il y a eu, pendant la messe, le *Te Deum*. — Elle s'est abstenue de celui de Notre-Dame, chanté par M. l'intrus. — Ce soir encore, illumination, tout en lampions et en machines de verre qu'elle ne veut pas nommer. — Affaire à laquelle elle ne s'intéressera pas, faute de renseignements suffisants. — Les colonies ne seront pas soumises aux décrets, grâce à l'éloquence de Barnave, qui aurait pu être un grand homme, s'il l'avait voulu. — Demande de nouvelles du baron de Viomesnil, pour qui elle professe une bienveillance secrète.

Ce 25 septembre 1791.

Il y a longtemps que je ne t'ai écrit, ma chère Rage; il s'est passé encore bien des choses depuis. Nous avons été à l'Opéra; nous irons demain à la Comédie. Mon Dieu! que de plaisirs! J'en suis toute ravie; et aujourd'hui nous avons eu, pendant la messe, le *Te Deum*. Il y en a eu un à Notre-Dame. M. l'intrus avoit bonne envie que l'on y allât; mais quand on en chante un chez soi, on est dispensé d'en aller chercher d'autres, tu en conviendras. Nous nous sommes donc tenus tranquilles. Ce soir, nous avons encore une illumination; le jardin sera superbe, tout en lampions et en petites machines de verre que, depuis deux ans, on ne peut plus nommer sans horreur (1).

(1) On comprend qu'elle ait pudeur à nommer les lanternes, dont la populace faisait un si atroce usage, en chantant l'air trop fameux : *Ça ira! — Ça ira*, disait un homme de bon sens du peuple, fatigué des massacres : je vous entends toujours crier ce mot-là : *Ça ira!* d'où je conclus que *ça ne va pas*.

J'ai toujours oublié de te mander que je ne pouvois faire ce que tu désirois pour M. du Do..... Il faudroit avoir une connoissance parfaite de son affaire pour la juger. J'en sais, je crois, plus que toi, peut-être plus que celui qui le protége; mais je n'en sais pourtant pas assez pour pouvoir la juger. Ainsi je ne puis m'y intéresser. Est-ce que tu es liée avec sa femme depuis que tu es à Trèves?

Quant à la personne dont tu m'as envoyé une lettre, [dis-lui] que je ne puis faire ce qu'il désire, mais qu'il n'en a pas besoin. Tu conviendras que, si l'on veut réussir, il faut s'adresser à toi; mais j'ai de bien bonnes raisons.

Qu'est-ce que tu dis dans ton pays? Mande-moi cela comme tu pourras. Enfin les colonies ne seront pas soumises aux décrets. Barnave a parlé avec tant de force, qu'il l'a emporté. Cet homme a bien du talent et de l'esprit; il auroit pu être un grand homme s'il l'avoit voulu; il le pourroit encore; mais la colère du Ciel n'est pas encore épuisée. Et comment le seroit-elle? Que faisons-nous pour cela?

Si par hasard tu as des nouvelles du baron de Viomesnil, donne-m'en; je n'en ai point entendu parler depuis qu'il est allé en Lorraine, et tu sais que j'ai un tendre sentiment pour lui. Ne dis pas pourtant que je t'en ai parlé, car j'aime que mes sentiments soient secrets.

Adieu, ma chère enfant; je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur. Hélène commence-t-elle à souffrir des dents? Je ne sais plus quel âge elle a. Quel quantième es-tu accouchée? Ton amie l'est-elle?

Toutes les fêtes dont a parlé la Princesse avaient pour objet l'acceptation de la Constitution par le Roi, le 13 de ce mois. Ce fut partout un éclat de joie extraordinaire; partout les cloches furent en branle; des feux furent allumés; et quand, le lendemain, Louis XVI se rendit à l'Assemblée, on l'acclama comme aux plus beaux jours. C'est à ce moment que le constitutionnel La Fayette, toujours empressé à faire triompher l'ordre et la conciliation, eut la pensée de proposer l'abolition de toute procédure relative aux événements de la révolution et à la fuite du Roi. L'ouverture fut accueillie d'enthousiasme; l'amnistie générale fut proclamée, et l'on ouvrit aussitôt les prisons. Un peuple révolutionné ne s'arrête pas quand il rencontre des obstacles. N'en trouve-t-il plus qui lui barrent le passage, il se calme après le triomphe. Aussi vit-on, comme par enchantement, la tranquillité renaître, et se lever des jours d'espoir. C'est ce point d'arrêt qu'il eût fallu savoir mettre à profit. Mais la simple résignation au pacte constitutionnel n'était pas suffisante pour maintenir la sécurité, il fallait le vouloir avec sincérité; or, la Cour ne le voulait pas, et le peuple le savait. De là les tergiversations qui devaient réveiller les défiances et donner prise au parti républicain.

Le baron de Viomesnil avait toute l'estime de Madame Élisabeth et la méritait par sa loyauté, par son dévouement absolu à la personne du Roi, et par ses talents militaires. Il fut un des agents les plus actifs auprès des princes émigrés et fit de nombreux voyages à Turin et à Coblentz. On verra dans le troisième volume qu'il ne réussissait pas à s'y faire écouter, bien qu'il parlât au nom du Roi et qu'il fût en outre appuyé par l'empereur Léopold. Son dévouement avait été un instant méconnu aux Tuileries, et en juin 1791, il avait été éloigné du château. Sur la fin de cette même année, il revint auprès du Roi pour ne le plus quitter et mourir d'une blessure qu'il reçut au 10 août.

CCCLXXI

LE COMTE D'ESZTERHAZY AU GÉNÉRAL ZOUBOFF (1).

Il lui envoie le déchiffrement de la lettre qu'il a reçue, le matin, de Prague. — L'Impératrice verra qu'il n'avait que trop bien jugé les moyens dilatoires de la Cour de Vienne. — C'est reconnaître tacitement l'Assemblée que de traiter avec elle et supposer le Roi libre. — On va s'acculer à la mauvaise saison et se créer un obstacle à tout mouvement avant le printemps. — Que de désordres peuvent être la suite de telles façons d'agir! — Il n'a aucune nouvelle de Coblentz. — Les gazettes de Hambourg annoncent la présentation de la Constitution au Roi. — Louis XVI ne causera pas à l'Assemblée l'embarras de refuser cette charte. — Il n'a pas ouvert la bouche de tout cela à l'ambassadeur de l'Empereur, qui du reste doit être au courant des dispositions apathiques de sa Cour.

[Saint-Pétersbourg], ce 14/25 septembre [1791].

Je vous envoie, mon cher Général, la dépêche que j'ai reçue ce matin de Prague, avec le déchiffrement que je viens d'en faire; vous en ferez l'usage que dictera votre prudence et votre amitié. Pour moi, je remplis ce que me dicte mon sentiment, en ne vous cachant rien de ce qui intéresse ma mission, et désirant que Sa Majesté Impériale soit bien convaincue que ma confiance et ma franchise près d'Elle ne le céderont pas aux bontés dont Elle daigne me combler.

Elle verra que je n'avois que trop bien jugé les moyens dilatoires de la Cour de Vienne, et si Elle n'est pas pressée vivement d'agir d'une manière plus active que par des négociations, c'est reconnoître tacti-

(1) Archives impériales de Moscou.

tement l'Assemblée que de traiter avec elle, et c'est supposer la liberté du Roi réelle que de croire possible de traiter avec lui.

Cette marche des ministres de l'Empereur m'explique le retard du courrier qui a été annoncé à Sa Majesté Impériale. Il semble que l'on s'arrange pour que la saison soit un obstacle à faire aucun mouvement avant le printemps, et d'ici là, combien ne peut-il pas arriver de désordres qui n'auroient pas lieu si une tête de troupes étoit assez près des frontières pour pouvoir aller les réprimer! Et comment pourra-t-on profiter des mouvements favorables de telle province, quand il n'y aura aucun moyen d'assurer protection aux bien intentionnés?

Je n'ai reçu aucune nouvelle de Coblentz. Les gazettes de Hambourg annoncent la présentation de la charte au Roi. Je suis bien sûr que s'il refusoit de l'accepter, il embarrasseroit beaucoup l'Assemblée; mais je suis loin de me flatter qu'il prenne le parti qui, à la vérité, peut d'autant moins se conseiller, qu'il ne seroit pas sans danger.

Pardon, mon cher Général, de mon importunité. Je compte sur votre indulgence et l'amitié que vous m'avez promise, qui me flatte infiniment.

Vous jugez bien que je n'ai pas ouvert la bouche de tout ceci à l'Ambass. (1), et je crois bien qu'il connoît déjà les dispositions apathiques de sa Cour.

---

(1) Le comte de Cobenzl.

CCCLXXII

ANNEXE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Copie de la dépêche écrite de Prague par le duc de Polignac au comte d'Eszterházy, le 27 août/7 septembre, et remise à Saint-Pétersbourg le 14/25 septembre 1791.

Tout se ralentit; si l'énergie de la grande âme de Catherine n'intervient pas, tout sera rejeté au printemps. — Il paraît qu'on veut rappeler tout le Corps diplomatique accrédité à Paris, le rassembler en congrès, et traiter ensuite soit avec l'Assemblée, soit avec le Roi. — On ferait marcher des troupes à l'appui de ce congrès. — Il paraît que deux grands Souverains se seront concertés (Autriche et Prusse) pour traiter des affaires de la France, et qu'ils auront signé une déclaration (celle de Pilnitz), par laquelle ils se considèrent comme solidaires de la situation du Roi de France. Mais nul effet ne suit. On se borne à négocier avec des traîtres. — Il est à espérer que l'Impératrice de Russie ne se prêtera pas à cette attitude humiliante et dangereuse.

Tout se ralentit; sans l'énergie et la grande âme de l'Impératrice de Russie, les choses traîneront en longueur, et on ne fera rien qu'au printemps. Il paroît qu'on a adopté un nouveau système, duquel on ne se départira pas : on veut rappeler tous les ministres des Puissances qui sont à Paris, les rassembler en congrès, et traiter ensuite avec l'Assemblée ou avec le Roi, si la chose est possible. On veut faire marcher des troupes à l'appui de ce congrès. Mais la résolution paroît être de traiter ainsi aux yeux de l'Europe.

Deux grands Souverains se seront réunis pour traiter des affaires de la France, auront signé une déclaration dans laquelle ils déclarent conjointement qu'ils regar-

dent la situation où se trouve actuellement le Roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les Souverains de l'Europe. —

Cette démarche, loin d'être suivie d'aucun effet, ne sera suivie que d'une négociation avec des traîtres, qui tiennent leur Roi dans les fers. Cette conduite seroit tout à la fois humiliante et dangereuse pour tous les gouvernements de l'Europe. J'espère encore que l'Impératrice de Russie ne se prêtera pas à des moyens de conciliation qui compromettroient tous les trônes. L'héroïsme qu'elle a déployé dans toutes les circonstances en est le garant.

CCCLXXIII

MERCY-ARGENTEAU A ROMANZOFF (1).

Le concours de l'Impératrice de Russie dans les affaires de France est un présage d'heureuse issue de ces affaires. — Il communiquera au comte tout ce qu'il pourra recueillir d'intéressant sur la situation des choses.

Bruxelles, le 27 septembre 1791.

La lettre, Monsieur le Comte, dont vous m'honorez en date du 12/23 de septembre, m'a été remise par M. de Facius. Elle me confirme ce que j'ai toujours présumé des sentiments magnanimes de Sa Majesté l'Impératrice des Russies, ainsi que de l'intime union

(1) Papiers de Mercy. Archives impériales d'Autriche et Archives impériales de France.

de nos deux Cours dans ce qui tient aux intérêts majeurs de l'Europe. L'état actuel des affaires en France est un de ces objets si intéressants à tous les Potentats et à tous les peuples, que par là il devient digne de l'attention de votre auguste Souveraine; et le concours de cette grande Princesse est le présage d'une issue heureuse à un événement mémorable dont les fastes de l'histoire ne nous avoient pas encore présenté d'exemple.

Vous êtes informé, Monsieur le Comte, de ce qui s'est passé en dernier lieu à Paris. Il importe de savoir ce que le nouvel ordre de choses peut avoir d'apparent ou de réel. Il me semble que ce n'est que d'après ces données que l'on pourra juger ce problème politique. Je m'empresserai d'avoir l'honneur de vous communiquer tout ce que je pourrai recueillir de remarquable à ce sujet.

Cette circonstance, Monsieur le Comte, m'est infiniment agréable, sous le double aspect de pouvoir profiter de vos lumières pour combiner avec plus de précision la marche convenable à suivre relativement à un objet d'une si haute importance, et vous assurer de mes sentiments très-distingués.

Le Roi s'était rendu, le 14, à l'Assemblée pour y jurer la Constitution.

Le 18, une fête brillante en célébrait l'achèvement.

CCCLXXIV

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Situation plus supportable du Roi et de la Reine depuis l'acceptation de la Constitution. Mais ils sont mal soutenus par un ministère sans talent et sans fermeté. — Il a fait passer quelques notes dans ce sens, en fortifiant son opinion de celle de l'abbé de Montesquiou, qui a la confiance de la Reine. — Nécessité de prendre une attitude nette avant que la Constitution se soit affermie. — M. de Montmorin est mauvais dans un conseil comme pivot principal, il est bon à conserver à cause de sa pureté et de sa sûreté auprès du Roi. — La Reine hésite trop dans l'ascendant qu'elle doit essayer d'exercer sur le Roi. Il faut un ministre fort dans le conseil, qui s'entende avec elle. Alors Montmorin serait un lien, un intermédiaire utile pour gouverner le Roi. Ce système est commandé par l'expérience qu'on vient de faire, depuis trois ans, du caractère du Roi. — Aussi longtemps qu'on n'en sera point arrivé là, il faut s'attendre aux plus grandes fautes; car, en un mot, le Roi est incapable de régner; la Reine seule peut tenir le sceptre, si elle est bien secondée. — Nouvelles combinaisons ministérielles proposées par Montmorin. — On a indiqué De Moustier pour les affaires étrangères. — Bougainville a refusé la marine. — On flotte comme toujours. — Danger du maintien de Du Port du Tertre et de Du Portail au Conseil. — Menaces d'une plus grande opposition dans l'Assemblée nouvelle. — La déclaration de Pilnitz n'a produit nul effet. — Les émigrants, à bout d'argent et bientôt sans pain, rendent cependant leur rentrée plus difficile par l'animosité révolutionnaire qu'ils excitent. — Quant à lui-même, il est peu utile, fait passer quelques notes à la

---

(1) Cette lettre, donnée par M. de Bacourt, dans sa *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, t. III, p. 236, diffère singulièrement de l'original que je reproduis ici, d'après le document déposé aux Archives de Vienne, où sont conservés les papiers du comte de Mercy. Le style est refait chez M. de Bacourt, et il manque plusieurs pages. M. de Bacourt aura copié sur une minute incomplète.

Reine, mais ne la voit pas. — Il va partir, laissant l'abbé de Montesquiou. Il aura avec Mercy une entrevue, et si celui-ci le croit encore utile à Paris, il y retournera, ou bien il prendra du service en Autriche. — On parle de M. de Bertrand-Moleville pour la marine.

Paris, le 28 septembre 1791.

Depuis l'acceptation de la Constitution, Monsieur le Comte, les démarches privées du Roi et de la Reine leur ont rendu le respect et le culte de la multitude; mais tant que je ne les verrai pas secondés par un ministère uni, habile et ferme, je ne concevrai pas l'espérance du moindre succès profitable. J'ai fait passer quelques notes dans ce sens; je me suis encore fortifié auprès de la Reine de l'opinion de l'abbé de Montesquiou, à qui (avec toute raison) elle accorde de la confiance. J'ai pressé, d'un autre côté, M. de Montmorin. Enfin, j'ai employé tout ce que j'ai cru capable de réveiller l'attention des Tuileries sur la nécessité de prendre un parti à cet égard, avant que la prochaine législation ait pris une consistance qui ne manqueroit pas ensuite de devenir très-gênante; au lieu que, dans le premier moment du contentement de la multitude, et pendant la fin de cette Assemblée, toute formation d'un ministère étoit facile, sans combats et sans dangers. Je joins ici la note que j'avois fait rédiger dans ce sens et de concert avec l'abbé de Montesquiou, et que j'ai fait passer à la Reine.

M. de Montmorin est entièrement et fidèlement à la Reine; elle peut compter sur lui beaucoup plus qu'on ne peut ordinairement compter sur les hommes foibles, et celui-ci, malgré son défaut de caractère, malgré sa

pusillanimité, sa timidité et son indécision, est moralement honnête et pur. Sous le premier rapport, il seroit dangereux de l'avoir dans le Conseil comme cheville ouvrière; mais sous le second, il est essentiel à la Reine de l'y conserver. Il a plus de moyens que tout autre de surveiller le Roi dans une foule de choses où il échapperoit à la Reine, car je ne suis pas sans m'apercevoir que cela arrive fréquemment, et rien n'est plus capable de s'opposer à la marche systématique qu'il est indispensable de suivre. Il est naturel que la Reine craigne de s'exposer à faire sur le Roi un essai très-incertain de son influence; il l'est encore qu'elle craigne de laisser apercevoir cette incertitude aux autres, et certainement c'est à cette position qu'il faut attribuer et l'hésitation de la Reine et cette espèce d'indifférence et de négligence qu'on remarque dans sa conduite. Il n'en seroit pas de même si elle pouvoit prendre le timon des affaires; — car c'est là qu'il en faut venir. Et pour cela que faut-il? Un ministre fort dans le Conseil qui s'entende avec elle, et dont M. de Montmorin deviendra aussitôt le très-fidèle serviteur, et ensuite la continuation de l'influence que M. de Montmorin pourra exercer sur le Roi pour les détails. Par ce moyen, on pourra diriger les petites choses et les grandes.

Ce système est fondé sur le caractère personnel du Roi et sur l'expérience très-périlleuse que l'on vient d'en faire depuis trois ans. Aussi longtemps que la Reine ne sera point le point central des affaires, qu'elle ne sera pas secondée par un ministre habile et servie près du Roi par un homme fidèle avec lequel il ait

l'habitude de se trouver à son aise, il faudra s'attendre aux plus grandes fautes et à mille dangers, car enfin, il faut dire le mot, le Roi est incapable de régner, et la Reine seule peut y suppléer, le jour qu'elle sera secondée. Mais cela même ne suffiroit pas : il faut alors qu'elle reconnoisse la nécessité de s'occuper avec suite et méthode des affaires; il faut qu'elle se fasse une loi de ne plus accorder de demi-confiance à beaucoup de gens, et donner au contraire une confiance entière à celui qu'elle adoptera pour la seconder.

M. de Montmorin, soit par le sentiment de sa foiblesse, soit par quelque crainte sur sa position, a proposé au Roi de le remplacer dans le département des affaires étrangères et de le conserver dans le conseil. Le choix de la Reine a porté sur M. De Moustier : le Roi lui a écrit de venir; on n'a pas encore sa réponse (1). Bou-

(1) On trouve ce qui suit dans les papiers du comte De Moustier, qui, en 1788, avait été envoyé aux États-Unis en qualité de ministre plénipotentiaire :

« La Révolution françoise ayant éclaté en 1789, je profitai de la permission que j'avois de revenir en France quand je le voudrois, pour attendre la tournure que prendroit une crise pendant laquelle je pensois que les relations de mon pays avec celui que je quittois seroient à peu près nulles. Je m'embarquai sur un vaisseau marchand; je débarquai au Havre, et arrivai à Paris à la fin de novembre 1789.

» En 1790, le comte d'Esterno, ministre du Roi à Berlin, étant mort dans cette ville, les différentes factions de l'Assemblée Nationale pressoient séparément M. de Montmorin de proposer un sujet qui fût dans leurs principes. Pour se soustraire au désagrément d'offenser les uns en cédant aux autres, il me pria d'accepter cette mission, ce que je ne fis absolument que pour empêcher qu'elle ne fût exercée par quelque malintentionné. Lorsque l'infortuné Louis XVI eut eu la foiblesse de se soumettre à la Constitution de 1791, il crut sans doute pouvoir jouir de l'autorité qu'elle sembloit lui laisser. Il me proposa le

gainville a refusé la marine. Il auroit accepté d'entrer au Conseil, et en indiquant pour ce département un homme dont il est sûr. Il l'auroit surveillé dans les grandes affaires. Pour toute réponse, on a montré une incertitude qui paroît durer encore. Mais fît-on les changements dont je viens de parler, il suffira que MM. Duport du Tertre et Du Portail restent au Conseil pour perpétuer et accroître les dangereux inconvénients d'une Assemblée avide de tous les pouvoirs, et d'une armée sans officiers et au comble de l'indiscipline, car

---

ministère des Affaires étrangères, que je ne crus pas devoir accepter. Mais sur l'assurance que M. de Montmorin me donnoit que le Roi désiroit ma présence à Paris, dans tous les cas, je m'y rendis en octobre 1791. La lettre par laquelle le Roi me proposoit le ministère des Affaires étrangères prouve que précédemment il eût déjà dépendu de moi d'en être revêtu, et qu'il se faisoit illusion sur la nature des circonstances actuelles, dans le changement desquelles il croyoit voir des moyens de pouvoir diriger l'administration générale par sa propre autorité, telle qu'il avoit consenti à la laisser limiter par l'Assemblée Constituante. Je transcrirai ici cette lettre, dont j'ai conservé l'original :

« Paris, le 19 septembre 1791.

» J'ai chargé M. de Montmorin de vous écrire, Monsieur, au sujet » de la place des Affaires étrangères que je vous destine. Comme les » circonstances sont changées, j'espère que vous ne ferez plus de » difficultés d'accepter une place que je vous verrai remplir avec grand » plaisir. Je compte que vous ne tarderez pas à vous rendre ici.

» Louis. »

» Quant à moi, à la tournure que prenoient les choses, je fus bientôt convaincu que l'établissement d'un gouvernement républicain étoit décidé par ceux à qui le Roi n'opposoit aucune résistance. Je renonçai entièrement au service auquel je m'étois voué, dès que je ne pouvois plus être que l'homme d'une faction. Je ne dissimulai pas mon horreur pour la révolution. Je fus placé en conséquence sur la première liste de proscription qui fut faite à un souper chez Dumouriez par la faction

l'un de ces hommes flâtte toujours l'Assemblée, et l'autre l'armée. S'il faut en juger par les intentions qu'annoncent déjà plusieurs nouveaux députés, on doit s'attendre que la prochaine assemblée sera encore plus opposée à la Royauté que la première. Et comment le Roi pourra-t-il la défendre, si plusieurs de ses ministres sont, peut-on dire, ses ennemis personnels? Ces deux hommes ne sont pas du nombre de ceux que l'on remplace lorsqu'on trouve à faire mieux; car il n'y a pas de choix qui puisse être pis.

---

dite *de la Gironde*, et j'en fus informé par un témoin de sa rédaction. J'étois alors bien assuré que le Roi et la Reine ne vouloient se prêter à aucune mesure de rigueur. Cette conviction résultoit d'un entretien que j'avois eu avec la Reine le 12 mars, et depuis lequel sa conduite et celle du Roi n'avoient été qu'une suite de concessions envers les factieux, à l'exception de la résistance du Roi à la sanction du décret relatif au Clergé, qui enjoignoit à ses membres un serment contraire à sa doctrine. Je pris enfin mon parti de m'éloigner d'un pays où il n'y avoit aucune sûreté pour moi, où j'étois spécialement menacé, où je ne pouvois être d'aucun secours au Roi, et où tout contrarioit mes principes et mes sentiments. Je me munis d'un passe-port et quittai Paris le 1er juin 1792, pour me rendre en Angleterre. »

Le comte de La Marck et le comte de Montmorin (*Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, publiée par M. DE BACOURT, t. III, p. 248 et 254), ne présentent pas les choses tout à fait de même en ce qui regarde M. De Moustier. Ce dernier n'auroit refusé que pour laisser du temps à la réflexion. Il voyoit du remède aux affaires, et n'auroit pas été fâché d'être choisi définitivement pour médecin. Mais il paroît que tout son système politique se fondoit sur le système de la Cour de Berlin, dont l'application en France eût rencontré de graves obstacles. Aussi le Roi et la Reine le virent-ils et le reçurent avec bienveillance, mais la première chose qu'ils lui dirent, c'est qu'à peine l'avoit-on fait appeler, on en avoit eu du regret. Toutefois, on lui promit à peu près l'ambassade de Londres, à coup sûr préférable à un ministère, dans ces temps de révolution; mais il n'eut pas plus l'ambassade que le ministère, et il ne vit la Grande-Bretagne, à cette époque, que comme émigré.

La lettre des Princes et la déclaration de l'Empereur et du Roi de Prusse, publiées presque dans le moment de l'acceptation du Roi, ont été pendant quelques instants un objet de simple curiosité, mais voilà tout : à peine y a-t-il eu à la Bourse une variation remarquable dans les effets publics.

Je n'ai pas encore une idée bien arrêtée sur ce qui peut résulter du parti des émigrants. Leurs moyens d'argent doivent avoir un terme. Ils semblent foiblement soutenus. Cependant, ils rendent de jour en jour leur rentrée en France plus difficile; et avec la légèreté et l'inconstance des têtes françoises, les chefs de ce parti doivent redouter le moment où il faudra leur dire de souffrir la misère et attendre avec patience des circonstances plus fortunées. Pendant ce temps-là l'émigration continue à un degré prodigieux. Elle est provoquée par tous les secours qu'assurent les lettres des François du dehors. Si les chefs de ce parti n'ont pas l'assurance de quelques puissants secours, ils sont bien coupables d'entraîner dans leur cause le grand nombre d'individus qui vendent tout ce qu'ils ont pour aller les joindre et s'y trouver ensuite sans pain. Ont-ils espéré qu'il suffisoit de grossir leur parti pour en imposer ici? Ils ont, dans ce cas, bien mal calculé l'effervescence et l'animosité révolutionnaires. Ont-ils regardé ce moyen comme capable de déterminer les secours des Puissances étrangères? Alors, n'ont-ils pas interprété leurs réponses par leurs désirs personnels?

J'en viens à présent, Monsieur le Comte, à vous parler de moi. Je suis extrêmement peu utile ici. Je ne vois point la Reine; et si je lui fais passer quelquefois

des notes, soit d'après mes observations personnelles, soit d'après l'espèce de triage que je fais quelquefois des observations d'autrui, c'est à cela que je suis en quelque sorte forcé de borner mes soins.

Je laisse ici l'abbé de Montesquiou. Il est également disposé et à portée de rendre le même service, si on veut avoir le bon esprit de continuer à l'y employer. Il en est même probablement plus capable que moi par son esprit et par ses lumières, genre de talents que je ne puis suppléer que par la réflexion, le calme et l'impartialité.

Je projette maintenant, à moins que vous ne me fassiez dire le contraire, de partir de Paris le 8 ou le 10 octobre pour aller d'abord à ma terre près de Valenciennes. Très-peu après, j'irai naturellement faire une course de deux jours à Bruxelles, pour y terminer quelques préparatifs de mon nouvel établissement. J'emploierai ce temps à causer avec vous. J'espère que je pourrai répondre à beaucoup de questions que l'insuffisance de nos lettres vous laissera à me faire. Ensuite, si vous jugez que je peux être encore utile ici, si vous me chargez spécialement de quelque chose avec un but déterminé, je reviendrai à Paris avant la fin du mois. Sans des motifs pareils, mon retour seroit inutile, car, pour moi, j'ai déjà depuis longtemps préparé mes affaires de manière à n'en avoir plus de quelque temps aucune personnelle à Paris. Une fois entré au service de Sa Majesté l'Empereur, je ne désire que d'être *angestellt* [employé] : je suis très-décidé à aller partout où il lui plaira. Au reste, je serai très-assidu à toute espèce de service auquel il voudra bien m'employer,

et je suis très-préparé à être ensuite tranquille et satisfait dans quelque position où je me trouve. D'ailleurs, Monsieur le Comte, comme un article de la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire laisse entrevoir une possibilité que vous reveniez ici, s'il vous convenoit que je m'y trouvasse avec vous pour vous seconder sur quelques renseignements locaux ou sur des personnes, croyez, je vous prie, qu'en cela, comme dans tout le reste, je serai toujours à vos ordres, et je vous devrai, lorsque vous disposerez de moi, la satisfaction que j'éprouverai dans toutes les occasions où je pourrai vous donner, Monsieur le Comte, quelques preuves de la profonde reconnoissance et de l'éternel dévouement que je vous dois, et dont je suis pénétré.

P. S. On pense à M. Bertrand de Moleville pour le département de la marine. Il n'est pas très-disposé à l'accepter; il étoit ci-devant intendant de Bretagne.

CCCLXXV

LA REINE MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

(LETTRE CHIFFRÉE.)

Il importe au Roi et à la Reine de savoir au juste l'étendue des engagements des Puissances avec les frères du Roi. — L'exécution en étant fort éloignée, on s'est décidé à l'acceptation de la Constitution et l'on a eu l'air de se réunir au peuple pour résister aux menées des républicains. — Quand les factieux n'auront plus la ressource de dire au peuple que le Roi, en entravant la Constitution, entrave le bonheur général, le peuple ouvrira les yeux sur cette œuvre de malheur. — Que si les Puissances en armes parlaient d'abord le langage de la raison et des droits des Souverains, on serait disposé à réclamer auprès d'eux la médiation du Roi. — La Législative sera pire que la Constituante; la Reine persiste dans la réunion d'un Congrès à Aix-la-Chapelle. — Il faut se hâter d'en imposer ainsi et par une force armée, car les Princes et les émigrants feront une extravagance d'ici à la fin de l'année. — Les émigrants doivent se tenir en arrière et masser leurs forces, pour ne s'en servir qu'à une dernière extrémité. — Peut-être la Nation, à bout de ressources, solliciterait-elle elle-même ce secours pour rétablir le Roi. — Mais il est bon qu'on ignore qu'il ait demandé ce Congrès : il faut que les factieux pensent que c'est une création spontanée sortie de l'indignation des peuples qui veulent se préserver, à la vue de la France en armes et après l'affaire d'Avignon. — Le Roi désavouant la conduite du Comte d'Artois, on ne saurait admettre que les Puissances pussent lui envoyer directement des ambassadeurs et en recevoir de ce Prince.

Le 28 septembre 1791.

Il est bien important pour nous de savoir l'étendue exacte des engagements de l'Empereur et des autres Puissances avec les frères du Roi, la mesure de leur bonne volonté et le temps où ils pourront l'effectuer.

(1) Archives impériales d'Autriche.

Quant à ce dernier article, il me paroit par toutes vos lettres, et par ce que dicte la raison, qu'au moins le terme en est encore éloigné. C'est aussi ce qui nous a décidés à prendre dans ce moment-ci le parti que nous avons adopté.

En tout état de cause, il falloit avoir l'air de se réunir de bonne foi au peuple. Si l'esprit public ne change pas, aucune force humaine ne peut gouverner dans un sens contraire. Ce raisonnement est plus détaillé dans un mémoire que le Roi vient d'envoyer aux Princes, et dont je vous envoie copie.

S'il faut donc suivre le système actuel, au moins pour un temps (car il se détruira par lui-même, si on le suit), il est essentiel que nous soyons réunis à cette grande majorité qui est le peuple, et que nous lui inspirions assez de confiance pour résister aux menées des républicains, qui cherchent à se reproduire sous toutes les formes, et qui fondent leur espoir sur la législature prochaine.

Il y a un autre avantage en ayant l'air d'adopter les idées nouvelles, c'est le moyen le plus sûr de les déjouer promptement. Quand les factieux n'auront plus vis-à-vis du peuple la ressource de dire que le Roi, mettant des entraves à la Constitution, en met à son bonheur, il sentira mieux tous les malheurs dont il est environné.

Si, d'un autre côté, ce dont je n'ose me flatter, les Puissances trouvent une manière prompte et imposante pour parler ici et exiger les choses qu'elles sont en droit de demander pour la sûreté et l'équilibre même de l'Europe, il faut encore gagner la confiance. La crainte d'une force extérieure, qui cependant ne par-

leroit là-bas que le langage de la raison et des droits de tous les Souverains, adouciroit ici le premier choc, et pourroit déterminer à prier le Roi d'être médiateur, seul rôle qui lui convienne, tant par l'amour qu'il a pour ses sujets que pour en imposer aux factions des émigrants, qui par le ton qu'ils ont et qui s'élèveroit encore s'ils contribuoient à un autre ordre de choses, replongeroient le Roi dans un nouvel esclavage.

Il faut donc que la sagesse des Puissances les arrête autant qu'il sera possible. Tout ce qu'ils feroient seuls ou sans une force majeure les perdroit, eux, nous, et tout le Royaume.

Il ne faut pas croire qu'ici on soit sans inquiétude du dehors. On a beau vouloir distraire le peuple, la peur perce dans toutes les actions et dans tous les propos. Mais l'Assemblée va changer. La nouvelle est mille fois plus mauvaise que l'autre. Il faut la voir venir. La différence de ses principes avec celle-ci, l'intérêt des personnes influentes, présentement en opposition avec celles qui vont arriver, tout doit produire de grands mouvements. Il s'agit d'en profiter. C'est pour cela que je persiste dans mon opinion qu'un Congrès à Aix-la-Chapelle de toutes les Puissances qui ont intérêt à ce que la Monarchie françoise soit conservée, est le seul moyen de nous être véritablement utile. Il aura d'abord le très-grand avantage de contenir les Princes et les émigrants, qui sans cela feront une extravagance d'ici à la fin de l'année, et d'en imposer ici par la force armée. Il faudroit que les émigrants se tinssent derrière, et qu'ils réunissent leurs forces dans un point

pour les employer utilement, si on étoit réduit à la dernière extrémité. Peut-être la Nation n'ayant plus de ressources contre elle-même solliciteroit-elle ce secours pour rétablir le Roi dans ses droits légitimes. Il est important qu'on ignore, et particulièrement les Princes, que nous avons demandé ce Congrès. Pour cela il est à désirer que son motif apparent soit l'entreprise des factieux pour soulever tous les peuples, la France armée et l'affaire d'Avignon. Si ce Congrès part de ces bases, il procurera au Roi les moyens de suivre la conduite qu'il a adoptée, et de tenir le langage qu'il jugera convenable aux circonstances.

L'idée d'envoyer des ambassadeurs dans quelque position que soit le Roi, les Puissances ne peuvent reconnoître son frère qu'autant qu'il l'autoriseroit (1). Or, n'ayant pas voulu le faire, il n'a pas le droit de traiter en son nom. Gardez cette lettre pour la montrer au baron de Fersen, qui va vous joindre.

---

(1) Dans cette phrase ambiguë, et probablement mal déchiffrée, il faut voir cette pensée, que le frère du Roi, c'est-à-dire le comte d'Artois, qui a déjà été écouté au congrès de Pilnitz, ne saurait, quelle que fût la position de Louis XVI, être reconnu par les Puissances et nommer des ambassadeurs, tant qu'il n'y serait pas autorisé par le Roi. Or, le Roi s'y opposait.

CCCLXXVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Madame de Raigecourt a bien raison de plaindre la Princesse; mais ceux qui la blâment ont tort. — Elle va au spectacle, elle n'a pu faire autrement, et il y aurait danger à ne pas agir comme elle a fait : le devoir doit dominer le goût. — Dieu la traite en enfant gâté. — Quelque temps un peu triste et préoccupée, elle s'est remontée. — Elle a été à cheval avec la Reine.

Ce 28 septembre 1791.

Je te remercie, ma chère Rage, de ce que tu m'as envoyé. Cela fait toujours un peu de plaisir; mais je t'avoue que je suis dans mes moments d'incrédulité, non pas de ce côté-là, mais de deux autres bien intéressants, comme par exemple le neuvième article.

Je reçois en même temps une lettre de toi, où tu me mandes que tu me plains : tu as bien raison. Quant à ceux qui me blâment, je trouve qu'ils ont tort. Tu diras que j'ai bien de l'orgueil; mais, en vérité, c'est que ce n'étoit pas le cas de faire autrement que je n'ai fait, et qu'il y auroit eu des inconvénients réels, peut-être même pour ceux qui me blâment, à être autrement. La plus grande preuve que je puisse t'en donner, c'est que je me suis déjà trimballée à deux spectacles, et que je le serai encore à un troisième. Ce n'est, certes, ni mon goût, ni mes principes qui m'y amènent : ce n'est donc que mon devoir. Mais il est des choses sur lesquelles rien ne pourra le faire ployer; et c'est la seule distraction que je puisse et veuille me permettre dans

ce moment; mais, sur cela, Dieu me fera, j'espère, la grâce de lui être d'une fidélité à toute épreuve. Au reste, il me traite encore en enfant gâté, car je n'ai rien qui me force à marquer sur cela. M. Go... (1) même m'épargne la peine de ne le pas voir, car, Dieu merci, il ne se présente pas. Tu veux que je te décide sur ton acquisition; je ne le puis en conscience, mais je te conseille de voir avant si ton homme d'affaires conserve, malgré l'attaque qu'il a eue, assez de tête pour user des moyens sages que tu espérois pour conclure ton marché. Je t'avoue que j'ai été quelques jours un peu triste, mais je me suis remontée, et maintenant je suis dans mon assiette ordinaire. J'ai monté à cheval ce matin pour la première fois, il faisoit une poussière horrible. J'étois derrière ma sœur (2); on n'y voyoit vraiment presque pas. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur. Que je plains ton frère! Quel hiver il va passer! Mais n'y aura-t-il pas une couche au milieu de tout cela?

(1) Goguelat.
(2) La Reine.

CCCLXXVII

LE COMTE DE PROVENCE A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE (1).

Il n'est plus permis de douter d'une cause que Catherine II a prise sous sa protection. — Remerciments pour les lettres de créance qu'elle a données au comte de Romanzoff.

[Schönburnlust, le 29 septembre 1791.]

MADAME MA SŒUR ET COUSINE,

Je suis pénétré des bontés de Votre Majesté, dont M. le comte de Romanzow a été le digne interprète. L'intérêt qu'Elle daigne prendre au sort du Roi, mon frère, et au nôtre, ne peut manquer d'être efficace : il n'est plus permis de douter du succès d'une cause dont Catherine II veut bien être l'appui. Les lettres de créance que Votre Majesté a données au Comte de Romanzow ajoutent encore à ma vive reconnoissance; Elle n'auroit pu faire un choix qui me fût personnellement plus agréable : il mérite à tous égards la confiance que Votre Majesté m'ordonne d'avoir en lui, et celle qu'Elle lui accorde suffiroit d'ailleurs pour fixer mon opinion. Je m'estimerai toujours heureux quand je pourrai saisir une occasion de convaincre de plus

(1) Archives impériales de Moscou.

en plus Votre Majesté des sentiments avec lesquels je suis,

Madame ma Sœur et Cousine,

De Votre Majesté,

Le très-affectionné serviteur, Frère et Cousin,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

Au château de Schönbornlust, près Coblentz, ce 29 septembre 1791.

CCCLXXVIII

LA COMTESSE DE PROVENCE A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE (1).

Il lui sera bien doux de devoir à l'Impératrice la fin de ses malheurs.

[29 septembre 1791.]

MADAME MA SŒUR ET COUSINE,

Je prie Votre Majesté de me permettre de La remercier de l'interet qu'elle prend a notre cause, et des choses flateuse quelle a bien voulut mettre dans La Lettre quelle a ecritte a Monsieur et au Comte d'Artois qui me sont personnelles, ainsi que de la comission dont elle a chargé M. de Romanzow pour moi. Il nous

---

(1) Archives impériales de Moscou. Orthographe conservée. Voir la réponse sous la date du 29 octobre, au volume suivant.

sera bien doux, Madame, de devoir à Votre Majesté la fin de nos malheur, et le suxces n'en est pas douteux, puisqu'elle veut bien y prendre part et s'interesser a la bonne cause. Je partageois avec toutte l'Europe les sentiments d'admirations que Votre Majesté doit inspirer. Le Charme et la Grâce qui accompagne ses bienfait et ses actions ajoute encore en ce moment ci a ceux que j'avois deja pour elle, celui de la plus vive reconnoissance, trop heureuse si je puis trouver des occasion de l'en convaincre. C'est avec ces sentiment que je suis,

Madame,

De Votre Majesté,

Les tres affectionee Sœur et Cousine,

MARIE JOSEPHINE LOUISE.

Ce 29 septembre 1791.

A Schoenbornslust.

CCCLXXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle demande ce que pense le maréchal de Broglie des événements. — Elle est fort intriguée du voyage du comte d'Artois à Pilnitz. — On répand le bruit que la Russie s'oppose à la cessation des maux de la Cour. — La Princesse n'en croit rien. — L'Assemblée, embarrassée, ne peut revenir sur ses pas, en présence du parti républicain qui prendrait le dessus. — On en est à la confusion de la tour de Babel. — Elle devrait faire pénitence et s'accuse d'être bien mauvaise. — Elle se ressent encore de la secousse de Varennes, mais tâche néanmoins à conserver sa sérénité ordinaire. — Il n'y a que pour Dieu qu'elle soit devenue pire qu'à l'ordinaire, ne s'occupant devant lui que d'elle-même. — Quelle est la façon monotone de vivre de la Famille royale aux Tuileries. — La Princesse regrette quelquefois son pauvre Montreuil. — On n'est pas fait pour ce monde, mais il faut mériter la jouissance de l'autre. — Comment le marquis de Bombelles a-t-il été vu des Princes? Heman est-il chargé de commissions pour la Prusse? La Russie se mêle-t-elle de nos affaires? — *Monsieur* se fait-il aimer?

[Septembre 1791.]

Je profite du départ de quelqu'un de bien sûr pour t'écrire, ma chère Raigecourt, et te prier de me donner des nouvelles de ce que pense le maréchal. Je ne comprends rien au voyage de mon frère (1), ou, pour mieux dire, mon esprit se perd dans les conjectures. Crois-tu que nos maux finissent cette année? On dit que la R(ussie) s'y oppose. — Je te parle franchement : je n'en crois rien. Il est si fort de sa gloire et de son intérêt personnel que les Puissances étrangères se montrent, qu'il me paroît impossible qu'elle puisse les

(1) Voyage du comte d'Artois à Pilnitz.

arrêter. Tout est ici dans un vague terrible ; personne ne sait à quoi il en est. L'Assemblée est très-embarrassée ; elle ne peut pas revenir sur ses pas, parce que le parti républicain prendroit le dessus. Enfin, nous ressemblons à la tour de Babel d'une manière incroyable. Malheureusement la religion ne gagne pas à tout cela. Pour moi, je devrois faire pénitence ; mais, malgré les six jours que j'ai passés plus solitaire, je suis toujours bien mauvaise. La secousse de Varennes me sera peut-être utile par la suite ; mais elle a été rude pour mon âme. J'ai bon besoin d'une dose de résignation ; faites-en provision pour moi. Ne va pas croire que cela m'empêche de rire et de végéter comme à l'ordinaire, ah ! mon Dieu, non ; il n'y a que pour lui que je sois devenue pire que je n'étois, et encore je ne m'occupe devant lui que de moi. Il est pourtant des intérêts bien chers pour lesquels je devrais l'invoquer. Ah ! que l'on a raison de croire n'être pas fait pour ce monde ! Mais il faut mériter la jouissance de l'autre.

La vie que je mène est à peu près la même. Nous allons à la messe à midi ; on dîne à une heure et demie. A six heures je rentre chez moi ; à sept heures ces dames viennent ; à neuf heures et demie nous soupons. On joue au billard après dîner et après souper, pour faire faire de l'exercice au Roi. A onze heures tout le monde va coucher pour recommencer le lendemain. Je regrette quelquefois mon pauvre Montreuil, quand il fait beau et chaud. Il viendra peut-être un temps où nous nous y retrouverons ; quel bonheur j'éprouverai ! Mais tout me dit que le moment est bien loin.

Dis-moi comment tu es, si tu vois quelques prépara-

tifs, si on organise les émigrants, s'ils sont toujours un peu fous. Comment M. de B. (Bouillé) a-t-il été vu par mes frères? Pourquoi est-il à Vienne? Heman est-il chargé de commissions pour la Prusse (1)? La Russie se mêle-t-elle de nos affaires? Dis-moi tout ce que tu peux savoir sur tout cela; mais dis-moi ce que tu sais positivement. Le maréchal est-il du Conseil de mes frères? Monsieur se fait-il aimer?

Pendant que la Princesse, si parfaitement conséquente avec les traditions de l'ancien régime, écrivait cette lettre, l'Assemblée Nationale Constituante, qui avait eu deux ans quatre mois de durée, qui avait réuni des hommes d'affaires et des hommes d'État, des penseurs, des orateurs de génie; qui avait vu rayonner et s'éteindre le grand Mirabeau; qui avait mis fin à l'ancien régime et jeté les bases fondamentales d'une nouvelle ère historique pour la France et peut-être pour la société européenne, l'Assemblée Constituante, ayant achevé l'acte constitutionnel, avait déclaré, le 30 septembre 1791, que sa mission était remplie et que ses séances étaient closes. Avant de se dissoudre, elle avait proclamé, le 28, que tout Français, quelles que fussent sa couleur et sa religion, serait admissible à tous les droits donnés par la Constitution, s'il remplissait les conditions qu'elle exige. Le 29, elle avait organisé la garde nationale sédentaire. Le 30, elle avait proclamé une amnistie pour les individus enfermés, bannis ou condamnés aux galères depuis 1788, pour émeutes ou révoltes; elle avait dit un dernier mot pour la suppression de la vénalité et de l'hérédité des offices; enfin elle avait couronné son passage par l'organisation de la garde constitutionnelle du Roi, et par l'adoption de me-

(1) Heymann avait été commandant en second de Metz, sous le marquis de Bouillé.

sures propres à maintenir les clubs en des bornes de bonne police publique.

A considérer la grande œuvre que la Constituante venait d'accomplir en si peu de temps, la pensée s'épouvante, Qu'on ait à lui reprocher de grandes fautes, qu'elle ait trop cédé aux entraînements des théories philosophiques de son siècle, au mal français, le besoin du nouveau, et n'ait pas introduit assez de principes pratiques dans sa Constitution, d'accord. Et cependant qu'on se garde de la juger sans lui tenir compte de l'empire despotique de l'esprit du temps, de l'effervescence dévorante des partis, de l'ébullition des idées sorties des calculs des économistes et de l'échafaudage politique de Mably et de Rousseau. Elle avait à trancher *à priori* de trop grandes questions, pour ne pas s'égarer quelquefois.

Lasse de détruire, l'Assemblée Nationale avait voulu édifier, et il faut lui savoir gré de sa persévérance, de son généreux courage à faire sortir l'ordre du chaos. Si la science politique a grandi de nos jours, c'est la Constituante qui nous en a donné les premières leçons. Les principes fondamentaux qu'elle a posés sont encore la base de notre droit public. Son admirable idée de la séparation des pouvoirs a été maintenue, et seul le mécanisme administratif a été modifié. En un mot, large dans les questions de droit public et naturel, trop large et trop hardie dans les matières politiques, elle avait fait table rase; et, sans se soucier de l'ancienne société, qui avait ses racines profondes à ménager, elle avait bâti à neuf un édifice, où, tant bien que mal, il fallait caser la société renouvelée. Aussi devait-il arriver qu'elle laissât derrière elle des plaies saignantes et les haines de tous : maudite comme aristocrate par les révolutionnaires, comme démocrate par la Cour et par Coblentz. On eût dit que la Noblesse et le Clergé y eussent à l'envi travaillé à leur propre destruction. Au lieu de s'étudier à diriger le torrent révolutionnaire, toujours disposé à emporter comme ennemi tout ce qui est ancien, ils ne cessèrent de l'entraver et le harceler dans sa marche : celle-ci, par des menées dans les provinces, par des motions hostiles ou par le silence dans l'Assemblée; celui-là par la propagande au sein des familles, par des prédications,

par des mandements; les parlements par des arrêtés; tous par leurs écrivains. C'est du dix-huitième siècle que date l'ascendant des gens de lettres; c'est de cette époque que, recherchés et fêtés dans les cercles, acceptés comme un pouvoir, ils y firent germer ainsi qu'en leurs livres l'esprit d'examen, et que la liberté d'écrire devint une exigence et un besoin. Les soulèvements excités dans quelques provinces ayant suffisamment démontré que l'organisation provinciale pouvait servir de cadre à la guerre civile et en multiplier les foyers, la division du pays en quatre-vingt-trois départements avait centralisé l'action gouvernementale. En vain le Clergé, dépossédé de ses dîmes et de ses priviléges, de ses richesses, de son indépendance, de son existence politique, avait fait intervenir, comme toujours, Dieu dans sa cause, le droit divin avait cédé au droit public et naturel, et le sacerdoce était devenu une magistrature. La loi des fiefs, l'inégalité des conditions étaient tombées devant la souveraineté du droit de tous, devant la proclamation de l'égalité des droits et des devoirs, principes si justes, mais de si délicate et dangereuse application. Sachons respecter le passé : notre éducation politique est, dit-on, finie : que de fautes cependant nous commettons encore! L'ancien régime avait eu ses grandeurs; mais le nouveau, fils de quatre-vingt-neuf, a les siennes. La France est solidaire de toutes ses gloires; la France ne peut se tromper.

Héritière de la Constituante, que les sophismes bruyants du déclamateur Maury et les fougues de Cazalès n'avaient pas réussi à déconcerter, encore moins à déconsidérer, l'Assemblée Législative s'était ouverte le 1er octobre, à la salle du Manége, et y commença son orageuse dictature, que devait suivre une autre dictature plus orageuse encore.

Louis XVI à l'Assemblée Nationale.

Vendredi le 30 septembre 1791.

Mon Garde des Sceaux m'a remis, Monsieur le Président, la lettre par laquelle vous me faites connoître que le discours que je viens de prononcer à l'Assemblée Nationale pour la clôture de ses séances, ayant été mal rendu par les copistes, vous me demandez pour les archives de l'Assemblée la permission qu'une copie exacte vous en soit délivrée. Je suis encore tout attendri des témoignages d'amour que je viens de recevoir des Représentants de la Nation, et je regretterois que l'expression des sentiments sinceres dont je suis animé pour eux fut altérée. Il m'est trop doux de multiplier les occasions d'entretenir des rapports avec eux pour que je ne me fasse pas un plaisir de vous transcrire ici ce discours et de vous l'envoyer de ma main.

Louis

CCCLXXX

L'IMPÉRATRICE CATHERINE II AUX PRINCES FRÈRES DU ROI DE FRANCE (1).

Une cause juste telle que la leur excite naturellement l'intérêt de toute âme sensible. — Elle s'en réfère aux communications du prince de Nassau. — Elle n'a cessé d'être occupée de leurs intérêts. — Ils ont pris un grand engagement vis-à-vis de la France et du monde par la lettre imprimée qu'ils ont adressée au Roi leur frère : leur rôle sera difficile. — Elle s'applaudit que les Souverains les aient cautionnés pour de fortes sommes. — Le retard qui a lieu dans les effets provient vraisemblablement du conflit de pouvoirs donnés, les uns à *Monsieur*, les autres à Breteuil, ce qui jette de l'obscurité sur les vraies intentions actuelles du Roi. — L'acceptation du Roi est faite aussi pour augmenter les appréhensions des politiques, toujours disposés à temporiser. — Mais une occasion de se montrer se produira bien vite, surtout si la nouvelle législature se compose de républicains, l'effroi des trônes. — Elle dépêche M. de Bombelles pour leur remettre la moitié de la somme dont ils ont besoin.

[1er octobre 1791.]

Messieurs mes Frères et Cousins, le courrier du comte d'Eszterházy m'a apporté la lettre de Vos Altesses Royales du 14 septembre, à laquelle je réponds par celle-ci.

Une cause juste et glorieuse intéresse aisément toute âme sensible; si quelques-unes des idées communiquées par M. le prince de Nassau à Vos Altesses Royales

(1) Archives impériales de Moscou.

leur ont été de quelque utilité, j'en ressentirai une satisfaction bien sincère.

J'ai tardé, il est vrai, de répondre à Vos Altesses Royales, mais je n'en ai pas moins été occupée de vos intérêts. Le comte d'Eszterházy ne manquera pas de leur faire rapport de ce que j'ai ordonné de lui en communiquer. J'espère que Vos Altesses Royales y reconnaîtront que la sollicitude de mon amitié pour elles répond à la confiance qu'elles me témoignent.

Votre cause est aisée à plaider : elle est belle, bonne et forte en principes de religion, de morale, de politique, et fournit une quantité innombrable d'axiomes à renverser des murs plus forts que ceux de l'anarchie et de sa compagne la fausse philosophie, aussi faible l'une que l'autre est inconséquente.

Par la lettre imprimée que Vos Altesses Royales ont jugé à propos d'adresser au Roi leur frère, elles ont pris un grand engagement, non-seulement aux yeux de la France leur patrie, mais encore en face de l'Europe entière, qui a tourné ses yeux sur vous. Il est impossible de vous cacher que vous aurez besoin d'une grande persévérance pour réussir; car les mêmes causes qui ont occasionné les malheurs de la France et l'ont réduite à une ligne de sa destruction totale, répandront aussi leurs malignes influences sur tout ce qui aura trait à la restauration de la Monarchie.

Les détails qu'il a plu à Vos Altesses Royales de me mander sont bien intéressants et m'ont mis au fait de la bonne disposition que tous les Souverains auxquels vous vous êtes adressés vous ont donné des témoi-

gnages non équivoques en vous faisant parvenir et en cautionnant de fortes sommes d'argent. Si ces dispositions paroissent se ralentir depuis quelque temps, ce pourroit bien être en partie la suite de la double autorisation donnée, à ce qu'il paroît, en différents temps et concours de circonstances malheureuses, par le Roi votre frère, l'une à *Monsieur*, frère aîné de Sa Majesté, l'autre au baron de Breteuil, — de façon que ces Cours auroient pu se trouver involontairement en suspens, ne sachant en quelles mains Sa Majesté Très-Chrétienne auroit confié ses vraies et dernières déterminations, durant un temps aussi critique. Il paroît que l'acceptation du Roi doit encore augmenter les appréhensions, au point de faire hésiter les politiques, disposés d'ailleurs à temporiser. Mais il est à supposer que cela ne sauroit durer, l'état des choses en France paroissant être tel qu'il fournira non un, mais une suite d'événements (surtout s'il est vrai, comme on le dit, que la nouvelle législature est composée de soi-disant républicains), qui déterminera enfin les esprits les plus irrésolus à se ranger du seul côté raisonnable qu'il y aura à embrasser, celui de faire cesser l'anarchie suivie de tous les vices, de la licence, du désordre, de la désobéissance, et de rendre au Monarque sa liberté et ce qui lui est dû avec le trône héréditaire de ses Pères, mais conquis par Henri IV.

Ma paix n'étant point faite encore avec la Porte Ottomane, je ne saurois prendre de détermination qu'en conséquence de cette situation ; en attendant, je me félicite d'avoir prévenu les désirs de Vos Altesses Royales, en leur dépêchant M. de Bombelles, qui leur

aura remis la moitié de la somme que vos besoins paroissent exiger. Comment refuser de vous assister encore, lorsque vous me dites qu'avec ce secours vous délivrerez votre Patrie de ses cruels oppresseurs! Mais aussi c'est une condition que l'Europe entière attend de vous. Je prendrai des arrangements en conséquence; et lorsque, avec mon aide, Vos Altesses Royales rétabliront le calme en France, je regarderai cet événement comme un des plus extraordinaires, à divers égards, dont il a plu à la Providence de me rendre témoin. Au reste, c'est avec l'amitié la plus sincère que je suis,

Messieurs mes Frères et Cousins,

De Vos Altesses Royales,

La très-affectionnée Sœur,

Cousine et Amie,

CATERINE.

Ce 1er d'octobre 1791,
à St-Pétersb.

CCCLXXXI

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU PRINCE DE KAUNITZ (1).

Il envoie la copie de la dernière lettre qu'il a reçue de la Reine. — Les conjonctures sont trop incertaines pour qu'on puisse se livrer à des commentaires. — Le mieux démontré en tout cela, c'est que la France est en pleine révolution et qu'elle est menacée de catastrophes plus violentes encore que par le passé. — Il désire que l'Empereur le dispense de retourner dans ce coupe-gorge, où on le suspecterait trop pour approcher de la Reine et lui être utile. — Il connaît par M. de Romanzoff les sentiments de l'Impératrice de Russie. — Nouvelles politiques des provinces Belgiques. — Le comte de Metternich se plaint de la modicité de son traitement, qu'absorbent et au delà les frais de représentation.

Bruxelles, le 2 octobre 1791.

MONSEIGNEUR,

M. le général baron d'Alvinzi m'avertit qu'il part dans la journée, et je profite de cette occasion pour avoir l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse la copie d'un rapport que j'avois préparé pour être adressé à l'Empereur. J'y joins une autre copie de la dernière lettre que m'a écrite la Reine de France (2). Ces deux pièces ne me paroissent susceptibles d'aucun commentaire, et le chapitre des conjectures est trop vague encore pour pouvoir hasarder ses idées sur les futurs contingents. Ce qui en paroît de mieux démontré est que la France se trouve plus que jamais en plein

(1) Archives impériales de Vienne et de Paris.
(2) Voir la lettre du 12 septembre 1791.

état de révolution, et qu'il est très-probable que les orages qui menacent ce malheureux royaume seront encore plus violents que ne l'ont été ceux qu'il a éprouvés jusqu'à ce jour. Sans craindre les dangers ni les désagréments, et dans l'attente de ce que Votre Altesse jugera convenable au bien du service, je ne puis m'empêcher de désirer qu'elle croie pouvoir me dispenser encore pour quelque temps de retourner dans un coupe-gorge et parmi des cannibales qui me suspecteraient trop pour me laisser auprès de la Reine un accès assez libre pour pouvoir lui être utile.

M. le comte de Roumazoff m'a donné part des sentiments de sa Souveraine relativement aux affaires françoises. Je remets ici une copie de la lettre du ministre russe, ainsi que de la réponse que j'ai cru devoir y faire.

Les Sérénissimes Gouverneurs généraux ont la bonté d'exiger souvent que je leur expose mes faibles idées sur les objets qu'ils sont occupés à aplanir. Je profite de ces marques de confiance pour porter Leurs Altesses Royales à un système de fermeté qui soit appuyé par les formes légales. Il ne s'agit, à cet effet, que d'astreindre le conseil de Brabant à remplir ses devoirs.

Il semble que le gouvernement y parvient peu à peu, et qu'il est sur le point de dompter la scandaleuse résistance que les États lui ont opposée si opiniâtrément. Les moyens d'une routine d'habitude à laquelle on tenoit beaucoup ici, étoient devenus insuffisants après les secousses d'une révolution; il falloit que l'activité fût dirigée maintenant sur les personnes autant que sur les choses. Je n'ai cessé de représenter cette

vérité, et j'ai lieu de croire qu'on a reconnu l'utilité d'y avoir égard.

M. le comte de Metternich se plaint de la modicité du traitement qui lui est assigné dans une place qui, vu la cherté excessive du local, augmentée encore par la circonstance d'une énorme affluence d'étrangers, exige une représentation ruineuse. Je n'ai pu me refuser au témoignage qu'il m'a requis de rendre à cet égard, et il m'a paru que la vérité ainsi que la justice et la bienfaisance de Votre Altesse m'y autorisoient pleinement.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement, Monseigneur, de Votre Altesse, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MERCY-ARGENTEAU.

CCCLXXXII

MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II (1).

Elle est entourée d'atrocités. — Appréhensions que lui causent les imprudences de l'émigration. — Intrigues pour exciter le peuple. — Suggestion de la réunion d'un congrès.

Ce 4 [octobre 1791].

Je n'ai de consolation qu'à vous écrire, mon cher frère. Je suis entourée de tant d'atrocités, que j'ai besoin de toute votre amitié pour reposer mon esprit.

---

(1) Cette lettre a été interceptée, comme celle qui suivra sous la date du 2 novembre, laquelle probablement n'a été écrite que parce que la première n'était point parvenue.

J'ai pu, par un bonheur inouï, voir la personne de confiance du C. de M. (1); mais je n'y suis parvenue qu'une fois sûrement. Elle m'a exposé les pensées du Comte, qui se rencontrent avec beaucoup de ce que je vous ai déjà dit ces jours derniers. Depuis l'acceptation de la Constitution, le peuple semble nous avoir rendu sa confiance; mais cet événement n'a pas étouffé les mauvais desseins dans le cœur des méchants. Il seroit impossible qu'on ne revienne pas à nous, si l'on connoissoit notre véritable manière de penser. Mais, malgré cette sécurité du moment, je suis loin de me livrer à une confiance aveugle. Je pense qu'au fond, le bon bourgeois et le bon peuple ont toujours été bien pour nous. Mais il n'y a entre eux nul accord, et il n'en faut pas attendre. Le peuple, la multitude, sent par instinct et par intérêt le besoin de s'attacher à un chef unique; mais ils n'ont pas la force de se débarrasser de tous les tyrans de populace qui les oppriment, n'ayant point d'unité et ayant à lutter contre des scélérats bien d'accord, qui se donnent d'heure en heure le mot d'ordre dans les clubs. Et puis on les travaille sans cesse; on leur glisse avec perfidie des soupçons contre la bonne foi du Roi; et l'on viendra ainsi à bout de soulever de nouveaux orages. Si cela arrive, comme je le crains, car, encore une fois, je ne me laisse pas prendre à cette ivresse du moment, les malheurs seront encore plus grands, car il sera alors plus difficile de reconquérir la confiance perdue, et le peuple, qui se croiroit trompé, tourneroit contre

(1) Du comte de Mercy-Argenteau.

nous. C'est un motif de plus de redoubler de soins pour profiter du moment, s'il est possible. Il le faut, puisque l'autorité royale échappe, et que la confiance publique est le seul frein à opposer aux envahissements du Corps législatif.

Mais comment profiter de la confiance du moment? Là est la difficulté. Je pense qu'un premier point essentiel est de régler la conduite des émigrants. Je puis répondre des frères du Roi, mais non de M. de Condé. Les émigrants rentrant en armes en France, tout est perdu. Il seroit impossible de persuader que nous ne sommes pas de connivence avec eux. L'existence d'une armée d'émigrants sur la frontière suffit même pour entretenir le feu et fournir aliment aux accusations contre nous. Il me semble qu'un congrès faciliteroit le moyen de les contenir. J'en ai fait dire ma pensée à M. de M. (1), pour qu'il vous en parlât. Mon cher Frère, cette idée d'un congrès me sourit beaucoup, et seconderoit les efforts que nous faisons pour maintenir la confiance. Cela d'abord, je le répète, contiendroit les émigrants, et, d'un autre côté, feroit ici une impression dont j'attends du bien. Je remets cela à vos lumières supérieures. On est de cet avis auprès de moi, et je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce point, ayant tout fait expliquer à M. de M.

Adieu, mon cher Frère, tous nous vous aimons, et ma fille m'a chargée particulièrement d'embrasser son bon Oncle.

(1) Le comte de Mercy-Argenteau.

CCCLXXXIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle profite du départ de Mᵉ. de Fournes pour lui reparler de ses vœux sur l'union à ramener dans la Famille royale. — Plus elle y pense, plus elle en sent la nécessité. — Elle voudrait voir le comte d'Artois soumis à la Reine; mais c'est impossible. — On parle d'un congrès qui s'assemblera à Aix-la-Chapelle; on débite même une lettre de M. de Broglie, qui dit que toutes les Cours adhèrent à la déclaration de Pilnitz. — Cette crise la préoccupe, et elle est poursuivie dans ses prières des conseils qu'elle voudrait donner. — Elle voudrait que le marquis de Bombelles arrachât des sacrifices au baron de Breteuil. Qu'elle en écrive à madame de Bombelles. — Elle est bien fâchée que le mari de celle-ci ne soit pas bien avec le comte d'Artois. — Lastic est ramenée à Paris par ses malheurs. — Quant à madame de Raigecourt, qu'elle achève sa nourriture, on verra ensuite si elle pourrait revenir. — Qu'elle se serve de son mari pour les nouvelles sûres qu'il aurait à donner.

Ce 4 octobre 1791.

Je profite du départ de Mᵉ. de Fournes pour te parler encore. Je suis charmée de la manière dont tu as saisi ce que je te disois si mal (1), et que la personne à qui tu as parlé ait été de ton avis. Puisse le Ciel lui donner le crédit capable de le faire réussir! Plus j'y pense, plus j'en sens la nécessité. Je suis bien aise que tu en aies parlé ainsi il y a quelque temps. Comme toi et comme d'autres, je serois bien fâchée, je te l'avoue, de renoncer à voir le jeune homme dont il est question absolument soumis à sa belle-mère : mais cela est impossible : et plus il fera ce qu'il doit vis-à-vis de son

(1) Voir la lettre du 12 septembre précédent.

homme d'affaires, moins il courra ce risque, parce que, réunissant plus de moyens à lui, il s'affermit de toute manière. Il n'est pas nécessaire que ton mari en parle au patriarche (1), s'il vient te voir; pendant que M. Piron fera son métier, tu lui parleras.

On dit ici qu'il va y avoir un congrès à Aix-la-Chapelle. On débite même un extrait de la lettre de M. de Broglie, qui dit positivement que l'Empereur a eu réponse des autres Cours, qui adhèrent à la déclaration de Pilnitz, et qu'en conséquence ils vont assembler leurs ministres ou ambassadeurs. Dieu veuille que cela soit! car au moins nous aurions l'espoir de voir nos maux finir. Mais cette marche lente demande une grande prudence, beaucoup d'union dans les volontés; et voilà où doivent tendre tous nos vœux. Je t'avoue que cette position m'occupe plus que je ne voudrois. Je suis poursuivie dans mes prières des conseils que je voudrois donner, et je suis bien mécontente de moi; je voudrois être calme. Cela viendra.

Je voudrois bien que le mari d'Ange (2) employât son crédit auprès de son protecteur, pour lui persuader qu'il faut que tout le monde fasse des sacrifices avec raison (3) : il y a un parti qui doit en faire de plus grands. Mais ses services et son désintéressement individuel doivent être comptés pour quelque chose. Si tu

(1) Le maréchal de Broglie.

(2) Madame de Bombelles, qui s'appelait *Angélique*.

(3) Ce protecteur du marquis de Bombelles était le baron de Breteuil, dont l'inimitié pour Calonne entraînait de si graves inconvénients. Par cela même qu'il était l'homme de Breteuil, lequel se donnait pour l'organe exclusif des Tuileries, les Princes émigrés le tenaient à distance et répugnaient à l'avouer.

es en position d'en écrire à l'Ange, tu feras peut-être bien; mais si tu ne lui parles pas des affaires dans le cours ordinaire, il ne faudroit pas entamer celle-ci, parce qu'elle verroit bien que cela ne vient pas de toi, et que tout ce que tu peux lui mander sur cela ne peut pas venir d'une autre. Je suis bien fâchée qu'il ne soit pas bien avec le jeune homme (1), car il seroit utile dans ce moment; mais comme tous les deux trouvent qu'ils ont raison, il est difficile de s'entendre; et, dans le fait, ils n'ont pas tort de penser comme cela. Mais il faudroit une si grande explication pour en convenir, qu'il faut y renoncer. Je crois que Lastic va revenir : ses malheurs la rappellent ici : je n'en suis pas fâchée. Quant à toi, mon cœur, achève ta nourriture, et puis nous verrons. J'espère que la raison qui vous empêche de voyager n'est que politique et non pas santé. Adieu; je vous embrasse de tout mon cœur et vous aime de même. Quand ton mari aura quelque chose de sûr à me faire savoir, il me fera plaisir de prendre ton moyen. J'ai reçu ta lettre du 26. En as-tu reçu une de moi, plus ancienne que celle de Coblentz?

(1) Le comte d'Artois.

CCCLXXXIV

L'IMPÉRATRICE CATHERINE II AUX PRINCES FRÈRES DU ROI DE FRANCE (1).

Réponse à la lettre des Princes du 27 septembre 1791. — Elle veut leur accorder un appui efficace, et s'applaudit de ce que ses démarches leur ont pu être utiles. — Elle a lu avec une grande attention le rapport qui leur a été fait. — Si elle avait été de leur conseil, elle aurait donné les mêmes conclusions. — Ils sont fidèles à leur Roi, à leur patrie, à leur devoir. Ils marchent à la gloire, voilà ce qui attire autour d'eux tant de chevaliers français. — Le comte de Romanzoff a témoigné en faveur de tous ces braves. — Leur fidélité n'est pas du goût de tout le monde, mais c'est là qu'est l'honneur, soutien des monarchies. C'était l'âme de leurs ancêtres. — Elle pense de même qu'eux sur l'acceptation forcée de la Constitution par le Roi. — Elle s'en réfère pour le reste au comte d'Eszterházy, qui est instruit de ses intentions. — Elle vient de signer un traité d'amitié avec le Roi de Suède. — Elle répond à *Madame*, au prince de Condé et aux ducs de Bourbon et d'Enghien.

[Sans date.]

MESSIEURS MES FRÈRES ET COUSINS,

A peine ma lettre du 1er octobre, adressée à Vos Altesses Royales, étoit-elle écrite, que M. de Bombelles nous est arrivé et m'a remis celles de Vos Altesses Royales, du 27 septembre. Je ressens une bien vive satisfaction de ce que mes démarches vous ont été de quelque utilité, et je tâcherai de répondre à la confiance que Vos Altesses Royales ont prise en mon amitié, en leur donnant des preuves non équivoques de

(1) De la main de l'Impératrice. — Archives impériales de Moscou.

ma sincérité. Je les prie d'être persuadées que je ne suis point du nombre de ceux qui écoutent et paroissent être de l'avis de ceux qui leur parlent, afin de se mettre au fait des choses, sans avoir la moindre envie de rien faire pour eux. Mon intention réelle est de contribuer à la prospérité de vos affaires. Dans cette disposition d'esprit et de cœur, j'ai lu avec la plus grande attention le rapport qui vous a été fait, et que vous avez bien voulu me confier. J'y ai vu.... j'y ai vu vos espérances et vos peines. Si vous avez tenu votre Conseil en ma présence, comme Vos Altesses Royales me font l'honneur de me le dire, je puis à mon tour y répondre en leur disant que, si j'avois été de ce Conseil, je n'aurois pas été d'un avis contraire à celui qui a été approuvé. Vous êtes fidèles à votre Roi, à votre Patrie; vous êtes dans le chemin du devoir, vous marchez à la gloire; vous vous couvrirez d'honneur; voilà pourquoi vous vous voyez entourés de tant de braves chevaliers français. Le comte Roumenzof me fait rapport de la joie qu'ils ont marquée quand ils ont vu le contentement de Vos Altesses Royales. Je fais un cas infini de cette disposition d'esprit, de cette fidélité de la noblesse pour le sang de leurs Rois, sans laquelle les pays dépérissent, et la chose publique ne sauroit être relevée. Je veux bien croire qu'elle n'est pas du goût de tout le monde, mais sans l'honneur il n'y a pas de Monarchie; et puisque Vos Altesses Royales sont inébranlablement déterminées d'en relever une, cet esprit public leur est aussi utile qu'il est nécessaire et honorable. C'étoit l'âme des actions de Vos Illustres Ancêtres : s'en tenir à leurs principes, ne les pas laisser déchoir, me paroît

être la loi fondamentale de votre Patrie. Je pense tout comme Vos Altesses Royales sur l'acceptation du Roi votre frère, elle a été contrainte par la violence de sa situation. Je puis me représenter l'amertume que vous en avez dû ressentir en tout sens. C'est une épreuve nouvelle qui a servi à faire briller vos vertus, votre fermeté et votre courage. Je prie Vos Altesses Royales d'être persuadée que je m'occupe sans interruption du bien de leurs affaires; je m'en rapporte à ce que le comte d'Eszterházy leur mandera à cet effet, il est instruit de ce que je fais dans cette intention. Déjà vos amis se réunissent. Nous avons conclu le Roi de Suède et moi un traité d'amitié et d'alliance; je lui dois rendre la justice qu'il est bien sincèrement attaché à vos intérêts. Je réponds à Madame et à Messieurs les Prince de Condé, Ducs de Bourbon et d'Enghien. C'est avec les sentiments les plus sincères que je suis,

Messieurs mes Frères et Cousins,

De Vos Altesses Royales,

La très-affectionnée Sœur, Cousine et Amie.

CATERINE.

CCCLXXXV

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU PRINCE DE KAUNITZ (1).

L'issue des affaires françaises sera soumise à bien des hasards, le Roi et la Reine étant sans défense intérieure et sans conseil; le ministère, sans force et sans unité. — Mais le moment d'en chercher un bon est probablement manqué. — Ç'a été une tactique de la dernière Assemblée, et ce sera celle de la législature nouvelle, de favoriser un mauvais ministère pour le dominer. — Le comte de Fersen se loue infiniment de l'accueil qu'il a reçu de l'Empereur et du Prince. — Il a rapporté la plus mauvaise opinion de Coblentz. — Breteuil est tranquille à Bruxelles, bien qu'il soit encore en rapport avec les Tuileries. — Il pousse à un congrès, dans l'espoir d'en faire partie. — Un congrès serait prématuré. — Nouvelles du Brabant.

Bruxelles, le 9 octobre 1791.

MONSEIGNEUR,

En ayant l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Altesse une copie de mon rapport à l'Empereur, avec celle des pièces qui y sont jointes, il ne me reste plus rien à observer sur ce qui a trait aux affaires françoises. Leur issue sera soumise à bien des hasards, par une suite de cette vérité affligeante que le Roi et la Reine resteront sans défense intérieure et sans conseil pour s'assurer de ce secours. Il auroit fallu avant tout un ministère ferme, fidèle, et capable de marcher ensemble. C'étoit le seul moyen d'éviter d'être trahi par des

(1) Archives impériales de Vienne et de Paris.

ennemis, trompé par des ignorants et perdu par des hommes foibles. Mais le moment de chercher un bon ministère est peut-être déjà manqué; car si ceux des ministres actuels les plus pervers cherchent à plaire à l'Assemblée par des bassesses, on sera alors dans l'impossibilité de les renvoyer. Ce n'est pas sans dessein que l'Assemblée précédente avoit influé, pour donner au Roi de mauvais ministres, et il est à croire que la nouvelle législature adoptera la même tactique.

M. le comte de Fersen, qui est de retour depuis avant-hier, se loue infiniment des grâces que lui a marquées l'Empereur, et des bontés qu'il a éprouvées de la part de Votre Altesse à son passage à Coblentz. Il ne s'y est arrêté que quelques heures, et il en apporte la plus mauvaise opinion de ce qu'il y a aperçu dans ce peu de temps.

M. de Breteuil est ici fort tranquille, paroissant ne vouloir se mêler de rien. On voit cependant par ce qui termine la lettre de la Reine qu'il est encore dans quelques rapports avec les Tuileries. Il espère de figurer à un Congrès, et en est par cette raison un ardent promoteur. Sans avoir une opinion arrêtée sur le plus ou le moins de convenance à former ce congrès, il semble cependant qu'il seroit bien prématuré d'en fixer dès à présent l'ouverture.

Les Sérénissimes Gouverneurs généraux sont fort inquiets sur le degré d'approbation qui sera donné au système qu'ils viennent d'établir à l'égard des États de Brabant; mais je dois dire avec vérité qu'en raison du peu d'expérience que j'ai acquise ici sur les choses et

sur les personnes, il me semble que la marche adoptée par Son Altesse Royale étoit la seule qui pût ramener l'ordre, et que le défaut de fermeté à la suivre entraîneroit la ruine de l'autorité, celle du Gouvernement et même de la Province.

J'ai l'honneur d'être avec le plus respectueux attachement, Monseigneur, de Votre Altesse, le très-humble et très-obéissant serviteur.

MERCY-ARGENTEAU.

CCCLXXXVI

LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A L'EMPEREUR LÉOPOLD II (1).

Il s'empresse de mettre sous les yeux de l'Empereur copie d'une lettre de la Reine, d'un Mémoire par lequel le Roi motive à ses frères son acceptation; enfin, d'une lettre du comte de La Marck. — Le Roi et la Reine ont recouvré la confiance de la multitude. La première cause de ce revirement populaire est le besoin de s'attacher à un chef unique. — C'a été une véritable ivresse qu'il faut savoir entretenir, sous peine de perdre à jamais la confiance, aujourd'hui seul point d'appui de la couronne. — Le véritable motif de l'acceptation de la Constitution, c'est qu'elle est inexécutable. — De là suit que le Roi, d'accord en principe avec ses frères, ne diffère avec eux que sur le mode d'exécution. — Refuser la Constitution eût été l'affermir; l'accepter, est la ruiner. — La modération est le salut. — La voie de la force précipiterait une catastrophe. — Le premier point essentiel est donc de régler la conduite des Princes, sur quoi insiste le plus la Reine, qui vote pour un congrès. — Avantages de cette mesure politique. — Conclusion : le diplomate Mercy est un temporisateur qui répète sans cesse qu'il faut sonder avant de mettre le pied sur ce terrain mouvant. — Un mot sur l'état des Pays-Bas, agités par les factions.

Bruxelles, le 9 octobre 1791.

SACRÉE MAJESTÉ,

Depuis le rapport que j'ai adressé à Votre Majesté Impériale, sous la date du 2 de ce mois, il m'est arrivé de Paris des notions que je me hâte de mettre très-humblement sous ses yeux; elles consistent dans les copies d'une lettre de la Reine, d'un Mémoire par lequel le Roi de France motive aux Princes ses frères

(1) Archives impériales de Vienne et de Paris.

les raisons qui l'ont déterminé à accepter la nouvelle forme de gouvernement proposé, enfin d'une lettre que m'écrit le comte de La Marck, et qui répand quelques traits de lumière sur l'ensemble des circonstances. Je dois soumettre au jugement supérieur de Votre Majesté ce qu'il y a à conclure du contenu de ces différentes pièces, et je me bornerai à déduire quelques observations auxquelles elles semblent donner lieu.

La direction actuelle de l'opinion publique en France fait naître des réflexions qui pourront être importantes pour l'avenir. Le Roi et la Reine ont récupéré dans un instant la confiance de la multitude par quelques démarches populaires. Ce succès pourroit être attribué à plusieurs causes; mais une seule d'entre elles paroît devoir fixer de préférence la plus sérieuse attention. Cette cause est le besoin de la multitude de s'attacher à un seul chef, et de se procurer, sous son autorité, un abri dans les temps qui présagent des détresses. Cette position du moment étant ainsi améliorée, il s'agit d'en connoître les résultats possibles.

La disposition du peuple françois vient de se manifester comme une ivresse; mais si elle n'est point entretenue avec habileté, elle se dissipera peut-être dans un instant, et la défiance qui la remplaceroit alors feroit naître bientôt de nouveaux orages. Ils seroient même plus dangereux qu'ils ne l'ont jamais été, car si la confiance s'évanouissoit une seconde fois, les moyens de la reconquérir se trouveroient épuisés, et le peuple, en se croyant trompé, ne se livreroit plus ni aux promesses ni aux espérances. Il faut donc que le Roi et la Reine de France soutiennent la direction actuelle de la

multitude; il le faut pour leur sûreté personnelle, n'y ayant plus de force publique capable de les défendre.

Il le faut, parce que la confiance publique est la seule barrière que l'autorité royale puisse opposer à un Corps législatif prêt à envahir tous les pouvoirs.

Il le faut enfin, et c'est ici le motif majeur, parce que le Roi n'a accepté l'Acte constitutionnel que pour mieux recueillir le fruit d'une seconde révolution qu'il a sans doute regardée comme inévitable. Ce dernier point doit être sans cesse le mobile de la conduite du Roi, de même qu'il paroît aussi devoir l'être de toutes les spéculations et mesures des Puissances étrangères dans ce qui a trait à la situation de la France.

Le véritable et seul motif de l'acceptation du Roi Très-Chrétien ne pouvoit être que l'impossibilité que cette Constitution, qui dégrade son autorité, soit réellement exécutable. Sans cette certitude, personne n'auroit pu conseiller que le refus; et il suit de là que les principes du Roi se trouvent dans un sens parfaitement conforme avec ceux qui ont dicté le Mémoire des Princes, ses frères. Plus ce Mémoire est fort, plus l'acceptation du Roi étoit nécessaire, puisque refuser la Constitution étoit prolonger son existence et l'affermir, tandis que l'accepter, c'étoit sa ruine, en se ménageant les moyens d'en profiter. Les principes du Roi et ceux du Mémoire sont donc les mêmes; mais cette conformité ne rend pas également identiques les moyens d'arriver au but : ils se croisent au contraire et pourroient aboutir à se détruire l'un l'autre; ce que le Roi gagneroit par sa modération, par sa prudence et patience, les Princes le ruineroient en excitant l'efferves-

cence de la Nation, en nourrissant son esprit de résistance, en irritant son ivresse, son orgueil par les voies de la force, par la menace de la subjuguer et de la contraindre.

Il semble donc qu'un des préalables à quelque changement favorable à la Royauté consisteroit à régler la conduite des princes émigrés, et c'est en effet sur ce point que la Reine insiste le plus. Cette Princesse croit que l'existence d'un Congrès en faciliteroit les moyens; mais il se présente à cet égard plusieurs observations, dont la première seroit, s'il convient à la dignité des Cours de se décider dès à présent à l'ouverture d'un Congrès dans lequel les matières à délibérer ne seroient encore que vagues et nullement au degré de maturité propre à y statuer rien de fixe. Peut-être que la simple indication d'un Congrès futur, dont le temps ne seroit pas désigné, feroit à Coblentz et même en France une partie de l'impression que la Reine paroît s'en promettre. Le but apparent de mettre un frein aux entreprises des factieux pour soulever tous les peuples, d'aviser aux mesures à prendre contre la France armée, enfin l'affaire d'Avignon, sont sans doute des motifs sur lesquels une grande mesure marquante pourroit être établie; mais il entre peut-être aussi dans ces motifs divers doutes politiques dont la solution n'appartient qu'aux lumières supérieures de Votre Majesté et à celles de son ministère. En me bornant ici à cette simple observation, je ne m'en permets aucune sur le reste du contenu de la lettre de la Reine, non plus que sur l'explication du Roi envers les Princes ses Frères : l'un et l'autre de ces écrits seroient susceptibles de

différents commentaires; mais il suffit que la majeure partie des principes sur lesquels ils se fondent s'accorde assez avec ceux que Votre Majesté a adoptés; et conséquemment, dans mes réponses à la Reine, je reste toujours dans la ligne de direction qui m'est tracée sur ce grand objet. Les événements de l'hiver sont encore à attendre; il est à prévoir qu'il y en aura d'assez graves pour donner plus de marge aux spéculations sur leurs résultats à venir.

Votre Majesté a daigné m'ordonner de faire intervenir le concours de mes foibles idées dans ce qui regarde les objets de ce pays-ci; je m'en acquitte aujourd'hui par un article de ma dépêche d'office. Je suis intimement convaincu que la sagesse et les soins infatigables des Sérénissimes Gouverneurs généraux ont conduit les choses au terme prochain d'un ordre solide et avantageux à l'auguste service. Je crois que les moyens adoptés à cet effet étoient impérieusement indispensables en raison de la dangereuse tournure des esprits factieux, qui auront fait tant de progrès, que, si elle n'avoit été promptement et fermement réprimée, l'autorité souveraine seroit restée compromise, et le Gouvernement éconduit.

Je suis avec la plus profonde soumission, de Votre Majesté Impériale, le plus humble, le plus fidèle et le plus soumis de ses sujets.

MERCY-ARGENTEAU.

CCCLXXXVII

MÉMOIRE SECRET POUR LA REINE, ENVOYÉ PAR L'EMPEREUR (1).

Les esprits modérés deviennent plus nombreux. — Essayer de retourner à l'ancien régime serait le signal d'un soulèvement général, des plus funestes explosions : insultes, massacre même de la Famille royale, et renversement inévitable de la Monarchie. — Cet effet serait si prompt, que les Puissances n'auraient pas le temps de venir au secours. — Danger d'introduire des troupes dans un pays révolutionné en fureur! — Réussit-on pour le moment, il faudrait, pour maintenir son œuvre, laisser une armée d'occupation. — N'alléguer comme motif du concert que l'incorporation d'Avignon, les torts faits aux Princes d'Allemagne et les armements de la France. — Se taire sur les prétentions des Princes émigrés, de peur d'effaroucher. — Masser un cordon assez puissant pour donner aux modérés matière à décourager les violents. — S'il y avait jamais eu l'espérance d'une réunion prompte, c'était au mois de juillet 1791, alors que la saison permettait encore de réaliser le concert par des démonstrations imposantes. On délibéra au lieu d'agir. — Aujourd'hui, il faut louvoyer. — L'Empereur a entamé des explications sérieuses avec la France et ménagé des motifs d'intervention aux Puissances étrangères. — Chacune d'elles met ses intérêts dans la balance, et ce n'est pas contre le frère de la Reine qu'il y aurait à inspirer, comme on l'a fait, des défiances. — Qu'elle ne coure point à sa perte en se laissant entraîner à des conseils précipités et violents, et qu'elle se souvienne du Roi, de ses enfants et de la France, pour ne pas jouer le tout pour le tout. — Il s'en réfère au parti adopté par elle le 8 septembre, et s'excuse sur la saison d'hiver. — Un sentiment politique de réserve l'a empêché de proposer un congrès avant le rassemblement des troupes.

Vers février 1792.

En évaluant avec impartialité les dispositions actuelles de la Nation françoise, on ne peut disconvenir

(1) Archives impériales de Vienne et de Paris.

qu'elles se sont considérablement améliorées. Le crédit du parti violent chancelle. Les esprits modérés deviennent de jour en jour plus nombreux. Les inconvénients du régime actuel commencent à devenir intolérables. La détresse des finances suffiroit pour nécessiter à la longue des changements favorables. Enfin, chaque jour augmentant les maux et les embarras, il est certain que le temps et le calme seuls devront amener un nouvel ordre de choses qui ne pourra que tourner au profit de l'autorité royale.

Mais, d'un autre côté, l'on ne peut aussi méconnoître que les esprits modérés ou mécontents du régime actuel tiennent toutefois à la nouvelle Constitution, du moins quant à l'essentiel. Leur éloignement contre le parti violent provient de ce qu'il veut la changer dans le sens des principes républicains; mais leur éloignement contre des changements essentiels en sens contraire paroît encore plus grand.

Il suit de là que des entreprises tendantes à reproduire l'ancien régime opéreroient la réunion intime de toute la Nation, et, comme il ne resteroit plus de milieu à garder, sa réunion aux desseins du parti républicain. C'est à produire cette réunion (laquelle fourniroit des remèdes, au moins palliatifs, à tous les embarras actuels) que tendent en ce moment tous les efforts de ce parti. C'est pour y parvenir qu'il a cherché de provoquer, tant les émigrés que les Puissances étrangères, à des démarches qui fissent craindre à la Nation que des entreprises de contre-révolution se préparent; et cette crainte est effectivement le grand moyen par lequel le parti dont il s'agit réussit à préserver son cré-

dit de la chute que la tranquillité achemineroit dans peu.

Peut-on se dispenser d'adapter la marche du concert à la situation des dispositions de la Nation? Pour décider cette question, il suffit de considérer les effets qui s'ensuivroient, si on les heurtoit au point de produire la coalition des partis modérés avec le parti violent.

Il en résulteroit, *pour le présent*, les plus funestes explosions à l'intérieur; les dangers les plus vraisemblables d'emprisonnement, de déposition, même d'insultes personnelles et de massacres pour le Roi, la Reine et la Famille royale; le renversement total de la Monarchie et l'établissement d'un Gouvernement républicain, ou plutôt d'un système fédératif de plusieurs républiques, système effectivement susceptible d'une consistance réelle et stable; les nobles et autres aristocrates, les prêtres non assermentés, persécutés, spoliés, massacrés. Une banqueroute générale, justifiée par la nécessité, remédieroit d'une manière cruelle mais certaine aux embarras des finances; supposé que la coalition des partis soit incomplète, guerre civile d'un bout du Royaume à l'autre, dont le succès se déclareroit promptement pour le parti démocrate, et n'ajouteroit que plus de fureur aux mêmes effets.

La plupart de ces effets seroient consommés avant que les Puissances aient pu rassembler sur les lieux des forces assez considérables pour entreprendre de *reconquérir* la France. En tout état de choses, l'entreprise de pénétrer à l'intérieur et de soumettre toutes les provinces d'un Royaume si vaste, défendu par une chaîne de forteresses et par toute une Nation animée du même

enthousiasme et désespoir, ne seroit que longue et difficile; le succès en seroit même plus qu'équivoque, si la désunion se mettoit dans le concert; si l'une ou l'autre Puissance en traversoit les desseins; si la séduction de l'exemple et de la corruption, s'insinuant parmi les troupes, accroissoit de leur défection les forces de la Nation françoise. Et si l'on réfléchit à l'intérêt général qu'inspire toujours le spectacle d'un peuple combattant avec désespoir pour sa liberté, quelle Puissance pourra risquer de laisser longtemps ses troupes engagées, si loin de leurs foyers, dans une entreprise qui les fera fondre rapidement, et dont les moindres revers seront autant de signaux d'éclat et de soulèvement général?

Mais supposé que l'on vienne à bout de cette entreprise, après avoir couvert la France de sang et de destruction; supposé de plus qu'elle s'effectue assez promptement pour qu'on se trouve à même non-seulement de venger, mais de prévenir encore le dernier malheur de la Famille royale, que pourroit-on espérer pour l'avenir des fruits d'une pareille contre-révolution, à moins de perpétuer les efforts du concert? Quelle stabilité pourroit-on attendre de la soumission d'un peuple opprimé, humilié, aliéné par tous les ressorts capables d'imprimer ineffaçablement l'opiniâtreté et la férocité dans le cœur de toute une nation?

De la nécessité d'éviter des effets si dangereux en tout état de supposition, dérivent les conséquences suivantes :

Qu'il est indispensable de calculer le plan du concert sur les dispositions de la Nation françoise, de manière

que, bien loin de pousser les partis modérés à s'unir avec le parti républicain, on les tranquillise assez pour s'en ménager même le concours pour le temps que les forces des Puissances intervenantes se trouvant rassemblées, ils se verront obligés de choisir entre l'adoption des demandes du concert, et entre les extrémités d'une guerre générale avec elles;

Que, par conséquent, sans attaquer les principes de la nouvelle Constitution, le concert n'annonce d'autre motif et but d'intervention et d'armement, outre les griefs fournis par la lésion des Princes d'Allemagne, par l'incorporation du comté d'Avignon, et par les derniers armements actuels de la France, que le danger qui résulte de la prépondérance présente du parti républicain, et de ses desseins avoués de renverser la Monarchie françoise et de propager l'esprit de subversion au dehors;

Que la cause et les prétentions des princes et émigrés françois soient écartées soigneusement des objets du concert, étant certain qu'au cas contraire la coalition de tous les partis suivra infailliblement, vu l'impossibilité que la crainte d'une contre-révolution absolue ne s'empare de tous les esprits;

Que les demandes du concert soient appuyées par des rassemblements de troupes très-considérables, afin que le découragement des esprits violents et l'adhésion des esprits modérés se manifestent d'une manière assez décisive pour acheminer à une négociation prompte et satisfaisante, ou que du moins on puisse amener les choses à ce but par des opérations très-rigoureuses, au cas qu'il fût nécessaire d'y recourir; . . .

Enfin, que l'effet du concert, que l'on y parvienne par voie de force ou de négociation, soit borné à l'établissement d'un tel état de choses qu'on puisse raisonnablement espérer de voir adopter et exécuter d'une manière sincère et stable, en prenant pour but principal de mettre la sûreté et la dignité du Roi et son pouvoir exécutif à l'abri d'atteintes ultérieures, de rétablir convenablement l'ordre, la subordination et le calme dans la capitale et les provinces, et de rendre à la noblesse le genre d'existence qui se trouvera le plus combinable avec les circonstances et les dispositions; étant indubitable qu'une fois la tranquillité et l'influence essentielle de l'autorité royale rétablies, le temps et les occasions lui fourniront les moyens d'améliorer de plus en plus les dispositions publiques, et de préparer des modifications ultérieures à son avantage, qu'en tous cas les Puissances étrangères seront à même de seconder avec moins de peine et de danger.

Tels sont les principes qui ont dirigé les vues de l'Empereur dans le nouveau plan de concert qu'il va proposer aux autres Puissances, et dont le comte de Mercy a donné connoissance à la Reine. Il est intimement persuadé que c'est le seul plan convenable aux intérêts véritables de Leurs Majestés Chrétiennes, et il est facile à prouver que c'est aussi le seul combinable avec les dispositions des autres Puissances.

S'il y avoit jamais lieu d'espérer une réunion prompte et énergique de leur part, c'étoit à l'époque du mois de juillet de l'année dernière, lorsque l'Empereur leur proposa un concert de déclarations et d'armements communs, pour sauver des dernières extrémités la

Famille royale prisonnière, et que malgré les obstacles de l'éloignement, il restoit encore assez de la saison active pour réaliser le concert par des démonstrations imposantes. Divers empêchements furent néanmoins cause qu'elle se perdit presque entièrement en attente de réponses ou en dilation de résolutions déterminées. Les négociations de la pacification entre la Russie et la Porte suspendirent celles des Cours du Nord. La Cour de Londres différa longtemps de s'expliquer et n'offrit ensuite que sa neutralité. L'appréhension que l'Espagne avoit des desseins de cette Cour contre elle, et l'état non préparé de ses propres forces, ne permirent pas d'espérer un parti vigoureux de la Cour de Madrid. Enfin, grâce à la conclusion des préliminaires de la paix turque et à la réunion de l'Empereur et du Roi de Prusse, scellée par l'entrevue de la déclaration de Pilnitz, les aspects devinrent plus favorables à l'établissement du concert; mais l'approche de l'hiver nécessita alors une nouvelle suspension de toute mesure active pour six mois. D'un autre côté, le seul bruit du concert opéra l'effet de faire cesser la détention et les dangers personnels de la Famille royale et déclarer le maintien du gouvernement monarchique pour base de la Constitution françoise. L'amendement dans les dispositions nationales par discrédit du parti violent et l'extension des partis modérés date de la même époque.

Dans de telles circonstances, il n'y avoit pas un instant à balancer entre les deux partis qui restoient à prendre. Refuser de reconnoître la liberté et l'acceptation du Roi, ou se livrer à de nouvelles négociations

de concert actif, qui ne seroient pas restées plus secrètes que les premières, c'étoit annoncer des desseins de contre-révolution six mois avant qu'il seroit possible de l'entreprendre, et par conséquent exciter tous les partis en France à se réunir et à profiter de l'intervalle pour détruire la monarchie sans laisser lieu au retour. Suspendre au contraire durant un si long intervalle la fougue du parti démocrate, en lui enlevant les prétextes et les occasions; détourner de la coalition avec ce parti les partis modérés, en leur faisant espérer le maintien essentiel de la nouvelle constitution; mêler toutefois à cette perspective calmante des menaces éventuelles pour le cas d'une rechute dans les extrémités précédentes; c'était là la seule détermination propre et à prévenir ces extrémités, et à préparer en même temps les voies à un concert futur, lorsque l'exécution en seroit physiquement possible. L'événement a prouvé l'utilité de ce parti, si l'on compare les dispositions actuelles de la majorité de la Nation avec celles qu'elle manifesta avant le mois d'octobre; et on peut conjecturer avec fondement que l'amélioration de ces dispositions auroit encore été bien plus efficace, si l'exemple et le conseil de l'Empereur eussent été généralement suivis, et si l'on n'eût contribué à nourrir les alarmes de la Nation sur des projets de contre-révolution absolue et sur l'appui des prétentions des émigrés.

Quoi qu'il en soit, le moment propre au renouvellement du concert est arrivé. L'Empereur va donc renouveler sans retard ce concert. Dès la fin de décembre il a saisi l'occasion que les armements de la France lui

offrirent pour entamer des explications sérieuses avec la France, et pour ménager des motifs d'intervention aux Puissances étrangères. Il va leur proposer incessamment un plan de langage et de mesures, calculé, ainsi qu'il a été démontré plus haut, sur les principes les plus conformes aux circonstances actuelles de la France et aux intérêts urgents de Leurs Majestés Chrétiennes. . . .

Il a concerté ce plan avec Sa Majesté Prussienne, qui est déterminée à l'exécuter avec une grande vigueur, si la Russie, l'Espagne, la Sardaigne, la Suède, etc., l'adoptent avec une énergie proportionnée à leurs moyens et à leur situation. L'instant est venu qui mettra en évidence les vraies intentions d'un chacun, et l'Empereur croit le but complétement assuré si les autres Cours constatent les leurs par des efforts correspondant à ceux qu'il est prêt de faire, s'il les trouve disposées à l'exécution sérieuse d'un plan fondé sur des principes non moins convenables à la nature des circonstances, qu'à celle d'une cause et d'une entreprise communes. . . .

Il seroit superflu de prouver combien les plans proposés jusqu'ici par les cours de Madrid et de Stockholm sont éloignés de réunir ces qualités. La part essentielle et principale que l'une et l'autre attribuent dans le sien aux Princes et aux émigrés, ne sauroit être envisagée que comme diamétralement opposée au succès du but. L'idée que les Cours de Vienne et de Berlin pourroient appuyer de fournitures et de secours les Princes français, et conserver pourtant les neutralités pour elles-mêmes, renferme une contradiction manifeste et achève

de confirmer que l'on désireroit seulement d'engager par là ces deux Cours à une entreprise à laquelle l'Espagne voudroit bien ne prendre part elle-même qu'en la dirigeant suivant ses vues, et dans laquelle le Roi de Suède se réserveroit de ne jouer de rôle qu'aux frais d'autrui et surtout de celui des États duquel il débarqueroit ses troupes.

Enfin, l'Empereur ne peut également se dispenser de faire apercevoir à la Reine dans ces dispositions de l'Espagne et de la Suède, ainsi que dans les vues d'intérêt particulier des Princes et du parti aristocrate, les motifs suspects des préventions qu'on s'est efforcé d'inspirer à la Reine sur les sentiments et les mesures de son Frère. Il est trop peiné de la situation de cette Princesse pour s'offenser de l'attention qu'elle a paru prêter un moment à des insinuations si peu équitables, mais il la prie de croire que personne n'a plus ses vrais intérêts à cœur que lui. Il doit à sa tendresse fraternelle de l'exhorter à ne point courir à sa perte en se laissant entraîner à des conseils précipités et violents, à considérer que non-seulement son propre bien-être, mais le salut de son époux, de son fils et de toute la France, ne sauroient lui permettre de risquer le tout pour le tout, et moins encore de s'exposer à des chances dont les mauvaises font frémir à la seule pensée, et dont la meilleure n'offre que des succès passagers, ou toutefois une perspective d'inquiétudes, de troubles et de rechutes.

L'Empereur conjure donc la Reine de ne pas se départir d'une ligne du système modéré et réservé qu'elle avoit adopté au 8 de septembre der-

nier (1). C'est sur ce système, le seul qui peut mener à des résultats solides, qu'il a réglé sa conduite et ses plans. Les principes exposés dans le présent Mémoire sont entièrement conformes à ceux des lettres secrètes de la Reine du mois de septembre, ainsi que du Mémoire adressé par le Roi à ses frères, auquel la Reine se rapportoit formellement dans l'une de ses lettres, et qui renfermoit, en effet, des arguments sans réplique. Ce n'est point une vacillation de sentiments, c'est l'hiver qui a ralenti son activité et de même son langage vis-à-vis des autres Cours, pressentant le mal irréparable qu'entraîneroient des alarmes et des ébruitements précoces. C'est la nécessité absolue de les éviter qui a mis l'Empereur dans l'impossibilité de proposer jusqu'ici le congrès que la Reine désiroit, et que mille raisons rendront impossible et nuisible tant que les troupes ne seront rassemblées. Et si aujourd'hui la cessation de l'obstacle physique lui permet de reprendre ses desseins actifs, il n'en croit que plus nécessaire de les conduire avec la dernière prudence, et il n'en a que plus sujet à désirer de les voir secondés par une conformité parfaite de déterminations et de conduite de la part de Leurs Majestés Chrétiennes.

---

(1) Voir, page 300 et suivantes, la lettre de Marie-Antoinette, sous cette date, et le Mémoire qui suit.

L'Empereur cherche ici à sa sœur une querelle d'Allemand, car nulle part la Reine n'a prêché la violence.

Je place ici sous forme de *Supplément* des lettres qui se reportent à des dates antérieures à celles qu'on vient de lire, et qui méritent de ne point être omises.

SUPPLÉMENT.

I

L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE A MARIE-ANTOINETTE (1).

Dernières inquiétudes sur la maladie de Louis XV et de Mesdames. — Éloge du jeune Louis XVI, qui demande des conseils. — Que le Roi soit son premier ministre; qu'il règne par la clémence et la générosité. — Recommandations en faveur des Choiseul, de Durfort, de Mercy. — Bon accord et repos entre les deux monarchies. — Les choix autorisés par le Roi dans la maison de la Reine sont bons; celui de Maurepas a seul étonné. — Sévérité nécessaire à l'égard d'Eszterházy.

Schönbrunn, le 30 mai 1774.

Vous aurez vu par le courrier, expédié le 26, nos inquiétudes, n'ayant plus de nouvelles depuis le malheureux jour du 10 (2). L'ambassadeur du Roi nous ayant remis sa notification, nous n'avions rien de plus pressé que d'expédier, le lendemain, le courrier avec nos réponses, et nous continuerons ainsi tous les 1er et tous les 16 à en expédier. Il m'importe trop de savoir de vos nouvelles juste; et des bruits alarmants causent souvent des inquiétudes insoutenables. On disoit le Roi malade, Mesdames Adélaïde et Sophie attaquées de la même maladie. Rien ne seroit plus naturel pour ces deux Princesses, ayant assisté le Roi;

(1) Bibliothèque particulière de S. M. l'Empereur d'Autriche.

(2) La mort de Louis XV.

mais rien ne seroit plus effrayant que d'en savoir le Roi attaqué. Dieu nous en préserve! Il fait la consolation et espérance de son peuple, de ses alliés, de sa famille. Je ne saurois vous exprimer combien j'étois touchée des lignes que le Roi a voulu mettre à la fin de votre lettre. Cette cordialité, je la préfère à tout, et cette attention pour moi de me dire qu'il est content de ma chère fille, et qu'il a pensé les premiers moments de sa pénible situation à moi, m'ont touchée aux larmes. Il s'exprime même qu'il voudroit avoir des conseils : que cela est respectable à son âge! Il en trouvera s'il ne précipite rien. Qu'il fasse voir qu'il ne souhaite que le bien public, d'être le père de ses peuples, et que ceux qui auront à lui suggérer des moyens à y parvenir seront écoutés et récompensés; qu'il veut s'instruire lui-même. S'il n'a de confiance dans ceux qui sont actuellement à la tête des départements, après mûre considération, qu'il prenne ceux qu'il croit les plus habiles et qui soient chrétiens et aient des vertus morales même. Point de gens fougueux, violents, ambitieux; point de premier ministre : cela fait trop souffrir le reste de ses égaux et le peuple. Que le Roi soit lui-même son premier ministre à bien choisir ceux pour les départements, les écouter et prendre après son parti. Nous sommes heureusement en paix; rien ne presse. La France a des ressources immenses. Il y a des abus énormes; mais ceux-ci augmentent pour ce moment les ressources : en les abolissant et s'attirant par là la bénédiction de ses peuples, la perspective est grande et belle. Il ne s'agit que de ne rien précipiter et faire un bon choix de ministres et même des alentours. Il y a

en France autant de ressources en sujets qu'en effets; et avec la grâce de Dieu, en suivant la voie de la vertu, en distinguant ceux qui en ont, et en éloignant ceux qui n'en ont point, je me flatte de voir le règne de Louis-Auguste heureux et glorieux; la clémence et la générosité sont deux points, employés à temps, qui surmontent tout. Mais tout a ses bornes : employer ces deux moyens indifféremment à tout, cela ôte entièrement leur mérite.

Je me suis étendue sur ce point un peu trop, animée par la demande du Roi, par ma tendresse à vous voir tous deux heureux et grands. Je parle à l'amie, à la confidente du Roi, qui ne doit être occupée que de son bonheur et mériter sa confiance en plein. J'espère que les exilés à une époque si glorieuse auront tous leur grâce, et que Choiseul et sa sœur seront du nombre. Mais je ne saurois m'empêcher de vous recommander une seule personne : c'est Durfort, qui a représenté la personne du Roi ici, à cette grande époque de votre mariage. Je vous l'ai toujours recommandé particulièrement, de même à Mercy. Il n'a reçu aucune grâce. C'est un honnête homme, qui est vertueux, attaché comme il faut à son maître, et qui a très-bien réussi ici. Je crois que vous lui devez cette reconnoissance, en priant le Roi de vouloir lui faire quelque grâce et distinction. J'en écris aussi à Mercy de vous en faire souvenir. Qu'une bonne fois il soit consolé : votre propre gloire l'exige. Vous savez que je ne suis pas au reste portée aux recommandations; mais je n'ai pu passer celle-ci en oubli. Pour Mercy, je puis vous le donner comme un homme non-seulement tout à vous;

mais un homme bien éclairé sur les sujets et intrigues, et vous pouvez lui donner votre confiance entière : il est autant votre ministre que le mien. Heureusement nos intérêts, non-seulement de cœur, mais de nos États, sont liés si intimement que, pour les bien faire, il faut les faire avec une intimité, comme feu le Roi a bien voulu y mettre la première base, et la continuer, nonobstant les divers changements arrivés, toujours de même!

De mes chers enfants, j'espère bien autant : une diminution me donneroit la mort. Il ne faut à nos deux monarchies que du repos pour ranger nos affaires. Si nous agissons bien étroitement liés ensemble, personne ne troublera nos travaux, et l'Europe jouira du bonheur de la tranquillité. Non-seulement nos peuples seront heureux, mais même tous les autres qui ne cherchent qu'à troubler par leurs intérêts particuliers. Les premiers vingt ans de mon règne en font preuve; et depuis notre heureuse alliance, qui est cimentée par tant de liens les plus tendres, ce repos commence à s'établir, qui est à souhaiter pour longues années.

Mercy pourra vous informer de tout ce qui peut avoir connexion aux affaires générales : je ne lui laisserai rien ignorer. Mon style et mon caractère n'étant pas des meilleurs, mon bras et mes yeux me faisant faire souvent faux bond, je suis obligée de me servir d'une autre main à l'avenir. Vous excuserez les pâtés et les corrections dans celle-ci : je l'ai dû écrire à trois reprises, et le vent l'a jetée deux fois à terre. Vous connoissez les vents qui règnent dans mes chambres.

Toutes les lettres, toutes les gazettes même que je me fais lire à cette heure, dans l'article de France, ne

sont remplies que d'éloges et de belles actions du Roi. Celle des deux cent mille francs lui fera toujours un honneur ineffaçable (1).

Le choix que le Roi vous a permis de faire dans votre maison, n'a pas moins réussi : je vous en fais mon compliment; surtout ce que vous dites des Lorrains est touchant et à sa place (2). Il n'y a que le choix de Maurepas qui étonne, mais qu'on attribue à Mesdames. Je ne puis vous marquer mon étonnement, qu'on les a pris sans les moindres précautions à Choisy : si elles prennent la petite vérole, j'espère bien que vous ne resterez pas vingt-quatre heures là. Mon Dieu! ce seroit horrible! Je vous conjure (Dieu nous préserve, mais si le cas arrivoit) d'employer toute votre tendresse et même autorité à faire partir tout de suite le Roi. Le reste peut le suivre, mais point de tantes.

Vous me sollicitez encore pour Eszterházy; plus il

---

(1) L'Impératrice veut parler de la distribution d'argent que le Dauphin fit faire dans les paroisses par le contrôleur général, pendant l'agonie de Louis XV. Voir page 29 du premier volume.

(2) Marie-Antoinette avait écrit à sa mère à la date du 14 mai : « Le Roi me laisse la liberté de choisir pour les nouvelles places dans ma maison en qualité de Reine. J'ai eu le plaisir de donner aux Lorrains une marque d'attention en prenant pour premier aumônier l'abbé de Sabran, homme de bonne conduite, de grande naissance, et nommé à l'évêché qu'on va faire à Nancy. Quoique Dieu m'a fait naître dans le rang que j'occupe aujourd'hui, je ne puis m'empêcher d'admirer l'arrangement de la Providence, qui m'a choisie, moi la dernière de vos enfants, pour le plus beau royaume de l'Europe. Je sens plus que jamais ce que je dois à la tendresse de mon auguste mère, qui s'est donné tant de soin et de travail pour me procurer ce bel établissement. Je n'ai jamais tant désiré de pouvoir me mettre à ses pieds, l'embrasser, lui montrer mon âme tout entière, et lui faire voir comme elle est pénétrée de respect, de tendresse et de reconnoissance. »

tarde à se rendre à mes ordres, et plus ses affaires s'empirent. Avant tout, il faut se soumettre, et la punition ne sera pas si forte, mais il faut de la correction (1). Je ne puis m'empêcher de vous relever cette grande protection pour ce jeune homme, qui a triplement manqué et grièvement, et votre rigueur vis-à-vis de la famille ou adhérents de cette malheureuse [madame du Barry]. C'est la dernière fois que nous nous occuperons de ces deux sujets, et cela n'étoit dit qu'en passant.

Celle-ci n'est que trop longue; je ne vous marque

(1) Voici ce que dans sa lettre, à laquelle répond l'Impératrice, écrivait la Reine :

« Le public s'attendoit à beaucoup de changements dans le moment. Le Roi s'est borné à envoyer la créature en couvent et à chasser de la Cour tout ce qui porte ce nom de scandale. Le Roi même devoit cet exemple au peuple de Versailles, qui, au moment même de l'accident, a accablé madame de Mazarin, l'une des plus humbles servantes de la favorite. On m'exhorte beaucoup à prêcher la clémence au Roi pour un nombre d'âmes corrompues qui ont fait bien du mal depuis quelques années. J'y suis fort portée; mais au milieu de ces idées, je ne puis m'empêcher de songer au sort d'Eszterházy. Je crois qu'on a indisposé Votre Majesté par des rapports faux sur quelques points et exagérés sur d'autres. Il est vrai qu'il a bien des torts, mais au milieu de tout cela, il n'y a qu'une voix sur son honneur et sa probité; et il y a tout lieu d'espérer qu'éloigné des occasions de ce dangereux pays, et vivant au sein de sa famille, il peut devenir un bon sujet. Au contraire, je crains que, si on le traitoit avec toute la sévérité qu'il mérite, sa tête ne soit pas encore assez remise pour qu'il ne fasse quelque nouvelle sottise. J'espère que ma chère maman ne me jugera pas assez insensée pour vouloir lui donner des conseils. Je sens qu'étant chargée du gouvernement, elle est obligée à la justice; je désire seulement, pour qu'elle ne tourne pas tout entière contre Eszterházy. »

Les torts que la sévère Marie-Thérèse avait à reprocher à ce jeune Valentin d'Eszterházy, étaient d'avoir dépensé des sommes considérables pour la femme d'un autre quand lui-même était marié à une femme de mérite, et de s'être battu en duel malgré la défense de l'Empereur. Il resta au service de France. Voir, au troisième volume, une notice sur lui.

rien des nouvelles d'ici; vos sœurs ou la Brandis vous en informent exactement. Votre frère sera à cette heure à Bruxelles. Je n'ai eu de ses nouvelles que du 21, de Mayence. Il se porte bien et s'approche de vous. Que je lui porte envie! En vous embrassant tendrement, je suis toujours..... .

II

LOUIS XVI AU MARÉCHAL DE BEAUVAU (1).

Instructions pour le service militaire.

A Fontainebleau, ce 15 octobre 1774.

Mon Cousin, j'ai examiné, comme je vous l'avois promis, les avantages et les inconvénients du service par compagnie, que vous m'avez proposé, au mois de juin dernier, et dont j'avois approuvé l'aperçu pour qu'il fût mis à exécution après la prochaine revue. Je reconnois toujours quelques avantages du côté militaire dans ce projet; mais je pense que, pour en juger encore mieux, il convient d'attendre que mes gardes du corps puissent se trouver au camp quand j'en formerai pour l'instruction générale de toutes mes troupes. Comme il faudroit alors nécessairement qu'ils reprissent

(1) Minute de main étrangère. Derrière est écrit de la main du Roi; *Copie de la lettre que j'ai écrite à M. de Beauvau pour continuer le service des gardes comme par le passé.* Novembre 1774.

Archives générales de l'Empire.

Armoire de fer, n° 2.

le service par détachement auprès de ma personne, il vaut mieux attendre jusque-là pour changer cette forme.

Vous êtes le maître de publier mes instructions quand vous le jugerez à propos.

Sur ce, je prie.....

III

LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX MIROMESNIL (1).

Monsieur a fait des objections sur l'établissement du nouveau Parlement; le Roi les a combattues avec avantage. — Il n'y laisse entrer les anciens parlementaires que sous les plus sévères conditions. — Attendre la première séance d'installation pour juger. — Il y aura lecture de dix édits, après quoi *Monsieur* ira établir le Grand Conseil. — Raisons alléguées par *Monsieur*. — Le garde des sceaux peut le voir pour entendre ses objections.

[Versailles, le 4 novembre 1774.]

J'ai parlé à Monsieur, comme je vous l'avois promis. Je lui ai dit que le Parlement actuel a beaucoup plus d'autorité que l'ancien, et qui (*sic*) ne lui manquoit que le crédit, ce qui m'a paru le frapper. Je lui ai dit que l'ancien avoit eu un grand tort, mais qu'il avoit été poussé à bout; que je le faisois revenir parce que j'y trouvois moins d'inconvénient qu'à laisser subsister les choses comme elles sont, et qu'il ne rentreroit qu'à des conditions très-fortes, sans cependant qu'on eût à négocier avec lui. Je lui ai dit que cela seroit le 12, le

(1) Autographe de mon cabinet. Provient de la vente du comte d'Auffay.

matin, et comme le commencement de la séance se passeroit, et que cela seroit fort long; qu'il y auroit la lecture de dix édits, et qu'il iroit après cela établir le Grand Conseil. Il m'a répondu qu'il avoit cru la besogne du chancelier bonne, mais que son plus grand désir étoit de voir mon autorité affermie, et qu'on avoit dit beaucoup de choses sur lui qui n'avoient ni père ni mère. Il m'a demandé de vous faire des objections quand vous lui parlerez. Je lui ai dit que je ne demandois pas mieux, pourvu que cela vint de lui. Ainsi, vous pouvez y aller quand vous voudrez.

LOUIS.

IV

LOUIS XVI A M. HUE DE MIROMESNIL, GARDE DES SCEAUX DE FRANCE (1).

Dispositions à prendre pour le rétablissement du Parlement et de la Cour des Aides. — Corrections à faire aux projets d'édit. — Discours d'ouverture qu'il se propose de prononcer au lit de justice.

8 novembre 1774, à Fontainebleau.

J'ai relu avec soin, Monsieur, les mémoires que vous m'avez remis au Conseil; je vous les renvoie avec mes notes pour que vous prépariez tout ce qui reste encore à faire pour mon lit de justice du samedi 12, destiné à rétablir le Parlement et la Cour des Aides. Le terme

(1) Lettre autographe provenant du cabinet de M. le comte d'Auffay.

approche, et il n'y a pas de temps à perdre. Je n'ai fait que peu de changements aux édits; mes corrections portent plus particulièrement sur le préambule du premier. Il déduit clairement, il est vrai, les motifs qui ont pu porter le Roi, mon aïeul, à faire sentir aux anciens officiers du Parlement le poids de sa puissance, et à suppléer à leur service par des mesures que les circonstances ont alors rendues nécessaires. Il est rédigé dans un esprit de dignité et de fermeté sévère; mais il a le défaut de ne pas allier suffisamment la douceur, la paternité qui font toujours si bien dans la bouche d'un Roi qui accomplit un acte de mansuétude et de bonté souveraine. Mon intention sera, dans tous les temps, de régner par l'esprit de raison, de conseil et de prudence, mais je veux aussi montrer de la confiance. J'aime à espérer que mon autorité n'aura jamais besoin de déployer toute sa force, et pour acquérir l'amour de mes sujets, je rechercherai toujours les occasions de leur montrer le mien. Ce préambule sera donc à modifier pour le prochain Conseil, que je tiendrai demain à mon retour à Versailles.

Voici en résumé comment j'arrête définitivement les dispositions de ce lit de justice. Après avoir entendu la messe un peu avant neuf heures, à la Sainte-Chapelle, j'arriverai à la grand'chambre du Parlement précédé de mes Frères et des Princes du sang. Les ducs et pairs et les grands officiers de ma couronne étant installés, j'ordonnerai qu'on prenne séance, et je commencerai par déclarer ma détermination de rétablir en leurs fonctions les anciens magistrats de mon Parlement, et par quelques mots je ferai sentir que ce bien-

fait est une preuve de ma tendresse pour mes peuples, et que je ne perds point de vue que leur tranquillité et leur bonheur exigent que je conserve mon autorité dans toute sa plénitude. Vous expliquerez ensuite plus amplement mes volontés, conformément à votre mémoire, afin de rassurer sur le sort des offices créés dans le Parlement par l'édit d'avril 1771. Le rétablissement du Grand Conseil fondé par le Roi Louis XII, et qui avoit disparu dans le bouleversement de 1771, ouvrira un refuge aux titulaires dépossédés. Il en est de même du rétablissement de la Cour des Aides de Paris et de celle de Clermont-Ferrand, où les magistrats des conseils supérieurs des anciens ressorts et du ressort nouveau du Parlement de Paris, devenus inutiles, trouveront naturellement place. Après votre lecture, j'ordonnerai à mon grand maître des cérémonies d'introduire les anciens officiers parlementaires, et ils iront occuper à la grand'chambre les places qui leur étoient affectées dans les lits de justice. Je prendrai alors la parole, et voici ce que j'ai arrêté de dire :

« Messieurs, le Roi mon très-honoré seigneur et aïeul, forcé par votre résistance à ses ordres réitérés, a fait ce que le maintien de son autorité et l'obligation de rendre la justice à ses sujets exigeoient de sa sagesse. Je vous rappelle aujourd'hui à des fonctions que vous n'auriez jamais dû quitter. Sentez le poids de mes bontés et ne les oubliez jamais. Vous entendrez la lecture d'une ordonnance dont les dispositions sont prises dans la lettre et dans l'esprit de celles de mes prédécesseurs. Je ne souffrirai jamais qu'il y soit porté la moindre at-

teinte. Mon autorité, le bien de la justice, le bonheur et la tranquillité de mes peuples, exigent également qu'elle soit observée. Je veux ensevelir dans l'oubli tout ce qui s'est passé, et je verrois avec le plus grand mécontentement les divisions intestines troubler le bon ordre et la tranquillité que je veux faire régner dans mon Parlement. Ne vous occupez que du soin de remplir vos fonctions et de répondre à mes vues pour le bonheur de mes sujets, qui sera toujours mon unique objet. »

Après ce discours, j'ordonnerai qu'attendu les circonstances vous fassiez les fonctions de chancelier, M. Séguier celles d'avocat général, M. Joly de Fleury celles de procureur général, M. de Barentin celles d'avocat général, et M. d'Aligre celles de premier président du Parlement. Chacun prendra, sur mon ordre, sa place accoutumée. Les portes seront ouvertes alors, et lecture sera faite d'abord de l'édit de rétablissement, puis des neuf autres, à commencer, bien entendu, par les lettres patentes portant création de la charge de garde des sceaux en votre faveur, et réunion à ladite charge de l'état et office de chancelier de France. J'ordonnerai l'enregistrement successif de ces dix édits, et enfin je me retirerai après que tous mes ordres auront été remplis, et après avoir prononcé ces derniers mots :

« Vous venez d'entendre mes volontés. J'attends de votre zèle pour le bien public et de votre attachement aux vrais principes de la Monarchie que vous vous con-

formerez exactement à ce que je viens de vous prescrire. Comptez sur mes bontés et sur ma protection, comptez sur tous les sentiments de mon cœur tant que vous remplirez dignement vos fonctions, et que vous ne tenterez pas de franchir les bornes du pouvoir qui vous est confié. »

La séance du Parlement terminée, *Monsieur*, comte de Provence, se fera accompagner du maréchal de Tonnerre et de M. d'Aguesseau, doyen du Conseil, et de M. de La Galaisière, et il se rendra au Louvre, dans la salle qu'occupoit ci-devant le Grand Conseil, et y rétablira ce tribunal. De son côté, mon Frère, le Comte d'Artois, assisté du maréchal de Biron et de MM. de Marville et de Bastard, ira dans la première chambre de la Cour des Aides, et y rétablira cette compagnie.

Ainsi, Monsieur, vous pouvez faire faire sur-le-champ les mises au net, et tenir tout prêt pour mon prochain retour.

LOUIS.

V

LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX, HUE DE MIROMESNIL (1).

Approbation des projets du ministre touchant le rétablissement des offices dans les Parlements. — M. de Périgord et M. de Saint-Priest chargés d'aller installer les Parlements de Languedoc. — Le marquis de la Tour du Pin investi de la même mission pour le Parlement de Bourgogne avec M. Feydeau de Marville. — Le Roi sait les défiances qu'inspire encore la grande mesure qu'il a prise, mais il s'applaudit du bon résultat qu'elle produit.

Versailles, le 1er mars 1775.

Les projets que vous m'avez remis, Monsieur, sont fort bons. Ils sont la conséquence nécessaire de la détermination que j'ai prise de rétablir tous les offices dans les Parlements de mon Royaume en l'état où ils étaient avant 1771. En conséquence, je charge le comte de Périgord, mon gouverneur en Picardie, et mon commandant en chef en Languedoc, de se rendre en cette province, assisté de M. de Guignard de Saint-Priest, intendant et commissaire spécial départi pour l'exécution de mes ordres dans ladite province, et il fera enregistrer mon édit portant suppression du conseil supérieur de Nîmes et celui portant rétablissement de l'ancienne magistrature dans le Parlement de Toulouse.

Le marquis de la Tour du Pin, mon lieutenant général du comté de Charolois, et commandant en chef

(1) Cabinet de M. le comte Auguste d'Hauterive.

des provinces de Bourgogne, Bresse et autres, se rendra, de son côté, à Dijon avec le sieur Feydeau de Marville, conseiller d'État honoraire en mon Conseil des finances, et il fera enregistrer les édits relatifs au Parlement de Bourgogne.

Je suis très-satisfait de l'exécution que cette détermination a déjà reçue dans plusieurs de mes Cours. Je sais bien, il est vrai, que les défiances qu'elle a inspirées à plusieurs personnes sont loin d'être encore éteintes. Mais le résultat prouve chaque jour combien les alarmes étoient peu justifiées. Continuez donc avec la même prudence, et je continuerai moi-même fermement à attendre de cette mesure un grand bien pour la sécurité et la tranquillité de tous.

LOUIS.

VI

LOUIS XVI AU DUC DE FITZ-JAMES (1).

En envoyant M. de Penthièvre tenir les États de Bretagne, le Roi n'avait pas l'intention d'ôter au duc de Fitz-James le commandement de la province. — Pour l'indemniser et le récompenser de ses services, il lui donne une pension de cinquante mille francs et l'assurance du bâton de maréchal de France à la première promotion.

[Versailles, 9 mars 1775.]

Mon Cousin, lorsque j'ai envoyé M. de Penthièvre en Bretagne, je me souviens fort bien de vous avoir

(1) Papiers de famille de M. le duc de Fitz-James.

dit que je ne vous ôtois pas le commandement, en envoyant le gouverneur tenir les États; c'étoit alors mon projet de vous y renvoyer; mais les changements qui ont eu lieu depuis n'étaient pas encore faits, et le compte que je me suis fait rendre de l'état actuel de la province m'a persuadé qu'il ne convenoit pas à mon service de vous y renvoyer dans les circonstances prescrites. D'ailleurs, les commandements ne sont point des charges, mais seulement de simples commissions qui se changeoient même anciennement tous les deux ans; par conséquent, ce n'est pas une marque de mécontentement, en ne vous y renvoyant pas. Je veux pourtant vous donner une marque de satisfaction des services que vous avez rendus au Roi mon aïeul dans les différentes places que vous avez occupées. Je suis fâché que vos vues se soient tournées sur les deux places dont M. de Chimay m'a parlé, je ne peux pas vous les donner; mais à la place je vous donne une pension de cinquante mille francs, et l'assurance du bâton de maréchal de France à la première promotion, ce qui doit vous être une preuve assurée des sentiments que j'ai pour vous. Sur ce, je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait, etc.

LOUIS.

VII

LOUIS XVI AU DUC DE FITZ-JAMES (1).

Le Roi a tenu sa parole quant à la promesse de la pension et du bâton de maréchal de France ; il ne comprend rien au dédommagement que demande le duc en quittant le commandement de Bretagne. — Il regrette de n'avoir pu faire pour lui ce que lui avait promis le comte de Maurepas, et à quoi ses anciens se sont opposés.

Versailles, le 26 mars 1775.

Mon Cousin, je ne comprends rien au dédommagement que vous demandez encore en quittant le commandement de Bretagne ; j'ai tenu la parole que je vous avois donnée au sujet de la pension et du bâton de maréchal de France. Si je n'ai pas fait pour vous ce que M. de Maurepas vous a promis de ma part, vous savez bien d'abord que vos anciens y ont mis opposition ; vous avez demandé que cela ne se fit pas.

Je ne doute pas de votre zèle et de votre fidélité pour mon service. Sur ce, je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

LOUIS.

(1) Papiers de famille de M. le duc de Fitz-James.

VIII

LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE, MINISTRE DE SA MAISON (1).

Il recevra le premier président De Brosses, du Parlement de Dijon, et M. de Bérulle, premier président du Parlement de Grenoble.

[29 mai 1775].

J'oubliois, Monsieur, de vous recommander, puisque vous allez voir M. le garde des sceaux de ma part, de le prévenir que je recevrai demain M. de Brosses, ci-devant président à mortier au Parlement de Dijon, que je viens de nommer à la place de premier président du même Parlement. Il me le présentera en même temps que M. de Bérulle, premier président du Parlement de Grenoble.

LOUIS.

Le 29 mai [1775].

Charles De Brosses, un « Bourguignon salé », dont il est ici question, est l'une des figures les plus vivantes du dix-huitième siècle. Il était né, le 7 février 1709, dans cette ville de Dijon, « qui, disait Voltaire, dans son discours de réception à l'Académie française, a produit tant d'hommes de lettres, et où le mérite de l'esprit semble être un des caractères des citoyens. » Rien n'est plus connu ni plus spirituel que son recueil de *Lettres familières écrites d'Italie en* 1739 *et* 1740. Dans son *Histoire du septième siècle de la République romaine*, reconstitution vraiment habile, à l'aide de quelques fragments de Salluste, d'une

(1) Cabinet de M. le marquis Amelot de Chaillou.

grande période historique, De Brosses s'est montré un modèle d'érudition, d'esprit, de goût et de sagacité. C'est un très-beau livre, moins célèbre que les Lettres, parce qu'il est moins divertissant, mais d'une instruction nourrie et solide, un véritable ornement de bonne bibliothèque.

Il faut voir, dans une excellente biographie fort étendue du président, par M. Th. Foisset, ce qu'était à cette époque la société de Dijon. Autour de De Brosses se pressait un groupe d'esprits délicats et supérieurs, une société d'élite d'hommes et de femmes qui à l'élégance des manières unissaient les avantages de l'esprit et de l'éducation : c'était l'âge d'or des causeries.

A côté du comte de Buffon, du président de Bouhier, de Legouz de Gerland, le grand Curieux d'objets d'art; de l'antiquaire Guy de Migieu, de M. de Blancey, le secrétaire des États de Bourgogne, on voyait souvent, dans le même salon, l'aimable et imposant abbé de Quincey, les conseillers malins et caustiques de Maleteste et de Neuilly, le président bibliophile de Chevigny, le premier président de Saint-Seine, le grand bailli d'épée comte de Tournay, et quelques autres, toutes personnes instruites, d'esprits divers, mais lumineux, de bon langage, de vive repartie, d'intarissable verve à leurs heures. Quelques femmes, telles que la charmante madame de Bourbonne, fille du président Bouhier, la séduisante madame de Montot, et cette madame Le Monier, si célèbre par la passion sans frein qu'elle inspira à Mirabeau, apportaient dans cette société brillante le tribut de leur esprit, de leur âme et de leur grâce; et Voltaire, que Ferney rapprochait de Dijon, venait jouir de tant d'esprit en faisant jouir du sien.

IX

LOUIS XVI A MALESHERBES, MINISTRE DE SA MAISON (1).

Réception de la vicomtesse d'Aumale, sous-gouvernante des Enfants de France, et du baron de Grimm, ministre plénipotentiaire de Saxe-Gotha.

2 septembre 1775.

Je recevrai demain la vicomtesse d'Aumale, que j'ai nommée sous-gouvernante des Enfants de France, sur la démission de la marquise d'Haussy. Elle me sera présentée par Madame Élisabeth. Remettez-moi le brevet, et voyez sur-le-champ, à ce sujet, ma Sœur, pour qu'il n'y ait pas de mépriſe d'une part ni d'autre. Les choses seront réglées pour madame d'Aumale comme pour madame d'Haussy.

Quand vous verrez le comte de Vergennes, dans la journée, pour l'affaire dont vous m'avez écrit, dites-lui que l'Introducteur n'a pu me parler hier à l'ordre. S'il n'avoit, comme je le crois, qu'à prendre mon jour pour la remise de la lettre de créance de M. de Grimm (2), ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha, ce n'est point chose urgente.

Je vous renvoie tous vos papiers.

L.

(1) De mon cabinet.

(2) Ce Grimm est le fameux baron dont on a une correspondance si précieuse, écrite en commun avec Diderot, et dont les discussions avec Jean-Jacques ont laissé de si vives traces dans les *Confessions* de cet atrabilaire philosophe.

X

DU ROI A M. DE CASTRIES,

POUR LUI ANNONCER LA PERMISSION DE TRAVAILLER PARTICULIÈREMENT AVEC LUI (1).

8 octobre 1775.

J'ai examiné la demande que vous m'avez faite, Monsieur, de travailler avec moi directement sans la présence du ministre de la guerre, pour ce qui regarde la gendarmerie. Votre capacité et le zèle que je vous connois pour mon service m'engagent à vous accorder votre demande. Vous pouvez, Monsieur, en prévenir M. de Saint-Germain lorsqu'il sera arrivé.

XI

LOUIS XVI AU COMTE DE SAINT-GERMAIN, MINISTRE DE LA GUERRE (2).

Le Roi approuve ce que le ministre lui a dit sur M. le marquis de Fleury. — Le duc, père du marquis, est venu trouver le Roi la douleur dans l'âme, s'appuyant sur ses quarante ans de loyaux services, rappelant le passe-droit qui lui avait été fait, l'année précédente, lors de la promotion des maréchaux de France. — Mais le marquis est écrasé de dettes : il a mangé son argent en mauvaise compagnie, sans cependant s'être avili. — Il lui faut séjourner encore à l'étranger, et s'il ajoute à ses dettes, le Roi pourvoira à son emploi.

Versailles, le 18 avril 1776.

J'approuve très-fort et je suis très-aise, Monsieur, que vous m'ayez dit ce que vous pensiez sur M. le

(1) Minute de la main du Roi. — Archives impériales de France.
(2) De mon cabinet.

marquis de Fleury. Son père m'étoit venu trouver hier, la douleur dans l'âme, me représentant ses quarante ans de services sans reproche, le service actuel qu'il avoit auprès de moi, le passe-droit qu'il avoit eu l'année dernière, lors de la promotion des maréchaux de France. Je ne lui répondis rien, sinon que je verrois. M. le marquis de Fleury doit beaucoup, et a mangé son argent en mauvaise compagnie; mais je ne sache pas qu'il ait rien fait de vilain. Il doit rester encore quelques années dans les pays étrangers, en attendant que ses affaires soient raccommodées. Et si, au bout de ce temps-là, il a fait de nouvelles dettes, je pourrai nommer à son emploi. Voilà les raisons qui m'ont engagé de dire à M. Montbarrey de le mettre sur la liste que j'avois dictée avant-hier, pensant que, dans une liste de plus de cent, il pourroit passer; car s'il n'y avoit eu qu'une place vacante, je n'y aurois pas songé. Au reste, Monsieur, je vous fais en juge (*sic*), et je m'en rapporterai à votre avis.

LOUIS.

XII

LOUIS XVI AU DUC DE GUIGNES (1).

Il lui accorde les honneurs du Louvre et le titre de duc.

10 mai 1776.

Lorsque je vous ai fait dire, Monsieur, que le temps que j'avois réglé pour votre ambassade étoit fini, je vous

(1) De mon cabinet.

ai fait marquer en même temps que je me réservois de vous accorder les grâces dont vous étiez susceptible. Je rends justice à votre conduite, je vous accorde les honneurs du Louvre et la permission de porter le titre de Duc. Je ne doute pas, Monsieur, que ces grâces ne servent à redoubler, s'il est possible, le zèle que je vous connois pour mon service.

XIII

LOUIS XVI A AMELOT, MINISTRE DE SA MAISON (1).

Nomination d'Amelot de Chaillou en qualité de ministre de la maison du Roi.

Versailles, le 21 mai 1776.

M. de Lamoignon de Malesherbes, qui remplissoit la place de mon Ministre et Secrétaire d'État au département de ma Maison, m'ayant fait agréer sa démission de cette place, je vous préviens que c'est vous, Monsieur, que j'ai choisi pour le remplacer au département de ma Maison. Je connois le zèle et la capacité dont vous avez fait preuve à mon Conseil d'État, dans les finances et dans l'intendance de Bourgogne, et je sais que je puis compter sur vous.

LOUIS.

Antoine-Jean Amelot, marquis de Chaillou, fils du marquis de Combronde, a été ministre et secrétaire d'État au

(1) Papiers de famille du marquis Amelot de Chaillou, arrière-petit-fils du ministre.

département de la Maison du Roi depuis le départ de Malesherbes. Il occupa cette place jusqu'en 1783, et fut remplacé par le baron de Breteuil.

Il avait été maître des requêtes en 1736; conseiller aux enquêtes en 1760; intendant de la province de Bourgogne de 1764 à 1769, place qu'occupa également son fils; enfin intendant des finances en 1774. Il avait épousé la fille de l'opulent fermier général Legendre.

Louis XVI, qui n'avait accordé aucune confiance au duc de La Vrillière, ministre habile, mais intrigant et gouverné par ses maîtresses, après l'avoir été par celles de Louis XV, avait montré une confiance entière à Lamoignon de Malesherbes, que protégeaient l'amitié et les éloges des encyclopédistes et des économistes. Il fut non moins bienveillant pour Amelot de Chaillou, homme de probité, de dévouement et de zèle pour la chose publique. Ce n'était point un génie élevé, mais un esprit d'ordre qui mit tout son zèle à seconder Louis XVI dans les luttes qu'il eut à livrer pour ses innovations périlleuses.

Louis XVI lui conféra le titre de marquis, sous le nom de Chaillou, pour sa personne et sa descendance. Les lettres patentes, accordées le 18 juillet 1783, contiennent en aperçu la généalogie de la famille Amelot, qui se divisait en trois branches, relevant autant de l'histoire que de la science des d'Hozier, des Chérin et des Courcelles. Il est bizarre cependant, mais il est vrai, qu'aucun livre de biographie ne contienne d'article général sur cette famille, qui a donné au pays tant de serviteurs utiles et distingués, et s'est illustrée par d'éclatantes alliances. La Biographie prétendue *universelle* n'a pas même le plus petit passage sur quelqu'un des membres les plus brillants de la maison Amelot.

Jacques Amelot, seigneur de Carnetin, souche de cette famille de robe issue de l'Orléanais, était avocat au Parlement de Paris sous François Ier. Il ne vivait plus en 1569, et avait laissé veuve la sœur de l'archevêque de Tours Vialart.

La famille s'est divisée en trois branches :

L'aînée, à présent éteinte, portait le titre de MARQUIS DE MAUREGARD. Elle a fourni deux premiers présidents à la Cour

des Aides, et s'est alliée avec les maisons d'Aumont et de l'Hôpital-Vitry.

La seconde, titrée MARQUIS DE GOURNAY, a été illustrée par les ambassades de Venise et de Portugal, de Suisse, d'Espagne sous Philippe V, de Rome, etc.;

Par la dignité de conseiller d'État et de président à mortier;

Par celle d'archevêque-de-Tours (le portrait du président et celui de l'archevêque font partie de l'œuvre dessiné et gravé par Nanteuil);

Et enfin par des alliances avec les maisons de Saulx-Tavannes, d'Aussonville-Nettancourt, de Lionne, de Nicolaï, de Briçonnet.

Michel Amelot, marquis de Gournay, ambassadeur à Madrid, homme d'un grand savoir, d'une expérience consommée, d'un esprit net, ferme et positif, rompu à l'étude des droits des nations et des ressorts des gouvernements, a été le plus éminent de cette branche. Il possédait pardessus tout cette noblesse de caractère qui fait l'observateur, le politique et l'homme d'État. Ses dépêches sont restées des modèles de bon style et de raison, et le sévère Saint-Simon, qui l'avait beaucoup connu, a porté de lui le plus favorable témoignage : « C'étoit, dit-il, un homme d'honneur, de grand sens, de grand travail et d'esprit. Il étoit doux, poli, liant, assez ferme; de plus, un homme fort sage et modeste..... Partout il s'étoit fait aimer, et avoit acquis une grande réputation... Il étoit bien avec le Roi et madame de Maintenon. »

Sa présence à Madrid rendit les plus signalés services à la monarchie d'Espagne, en réparant les désordres qu'avait introduits dans les finances le contrôleur Orry; et ses conseils, car il était plutôt un Mentor ou premier ministre qu'un ambassadeur auprès de Philippe V, firent rentrer dans les voies de salut la politique chancelante de l'Espagne, qui avait mis l'État aux bords de l'abîme. Louis XIV finissait comme il avait commencé, par des troubles domestiques. Durant sa minorité, un cardinal factieux, couvrant du masque de la liberté l'esprit d'indépendance et de parti, avait combattu pour la liberté civile et jeté la pomme de discorde dans la famille royale; à la fin du règne de ce prince, un autre cardi-

nal, qui n'avait du premier qu'un peu de son intrigue et de sa turbulence, combattait pour la liberté ecclésiastique.

La mémoire d'Amelot de Gournay mérite d'être honorée par les Espagnols.

La date des lettres de créance de cet ambassadeur en Espagne est du 26 avril 1705. Il y resta jusqu'en 1709.

Il avait été ambassadeur à Venise de 1682 à 1684; ambassadeur en 1685 au Portugal, où il fut remplacé par le marquis de Torcy; ambassadeur en Suisse en 1689, jusqu'en 1697, où il fut remplacé par Roger Bruslart, marquis de Puysieulx et de Sillery, sous lequel le poëte dramatique Néricault-Destouches fit ses débuts en diplomatie.

Il fut envoyé comme ambassadeur à Rome en 1715; et déjà ses efforts étaient sur le point d'amener la pacification de l'Église par la convocation d'un concile, lorsque la mort, depuis si longtemps suspendue sur le trône, ajouta Louis XIV à tant d'illustres victimes déjà moissonnées. L'œuvre de l'ambassadeur croula au moment où il y donnait la dernière main (1).

La troisième branche est celle des Amelot de Chaillou, dont le ministre de la Maison de Louis XVI a été l'un des représentants, et l'objet du début de la présente note. Cette branche a été alliée aux maisons d'Étampes, de Beon, de Bruslart, de Bourgoing, de Saulins et de Du Deffand de La Lande.

Le 21 avril 1688, M. de Barrillon d'Amoncourt, ambassadeur de Louis XIV en Angleterre, mariait Philiberte, sa fille, à Denis-Jean Amelot de Chaillou, conseiller au Parlement de Paris et commissaire aux enquêtes du Palais, fils du doyen des maîtres des requêtes.

Jean-Jacques Amelot de Chaillou, son fils, un des quarante de l'Académie française, ministre des Affaires étrangères de Louis XV, le 21 février 1737, et surintendant général des postes et relais de France, en survivance du cardinal de Fleury, avait été d'abord, avant d'être ministre, chargé de

(1) On trouve une notice sur cet homme d'État dans un livre oublié, le *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique de l'homme d'État et du citoyen.* M. DCC. LXXVIII.

la correspondance des ambassadeurs, et, à ce titre, il avait eu part aux opérations politiques élaborées à cette époque de paix. Il succéda, le 22 février 1737, à Germain-Louis de Chauvelin, ministre des Affaires étrangères et garde des sceaux. C'est donc lui qui dirigea, sous l'œil du cardinal, la négociation du traité conclu à Vienne, le 8 novembre 1738, avec l'Autriche, la Russie et la Sardaigne; traité qui réglait les intérêts de Stanislas de Pologne, donnait la Lorraine à la France, et un maître à la Toscane. En 1738, il travailla à garantir à la France l'intimité de la république de Gênes, et prépara par une adroite pacification les futures destinées de la Corse. Ce fut lui encore qui jeta les bases d'un traité avec la Hollande, et négocia la garantie de la France sur le traité si laborieux signé devant Belgrade, le 1er septembre 1739, pour la paix entre la Russie, l'Autriche et la Porte Ottomane. Il remit son portefeuille, le 26 avril 1744, au Roi Louis XV, qui voulut alors administrer lui-même le département des Affaires étrangères, dont il se faisait présenter le travail par MM. de Noailles, du Theil et de Voyer d'Argenson. Le 8 novembre suivant, ce dernier fut nommé secrétaire d'État, avec le portefeuille des Affaires étrangères.

Jean-Jacques Amelot mourut le 7 mai 1749 (1).

De son second mariage avec Anne-Marie-Pauline de Vougny, fille d'un conseiller du Roi, secrétaire du Conseil d'État et directeur des finances, il avait eu Antoine-Jean, par lequel nous avons commencé, qui fut ministre du département de Paris et de la Maison de Louis XVI, après M. de Malesherbes, donna sa démission en 1783, fut remplacé par le baron de Breteuil, et mourut, en 1793, dans la prison du Luxembourg, où il avait été incarcéré avec sa femme et une grande partie de sa famille. Il était père de M. Amelot, commissaire de la Caisse de l'Extraordinaire.

(1) On trouve une notice sur ce ministre dans le *Dictionnaire universel* que nous avons cité plus haut.

XIV

LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX, HUE DE MIROMESNIL (1).

Étude à faire sur les droits des auteurs et des libraires.

6 septembre [1777].

J'appellerai Amelot pour l'entretenir sur l'objet de votre lettre, y ayant quelque méprise dans l'exposé qui vous a été fait. Nous verrons après.

On feroit bien de s'occuper le plus tôt possible de l'examen des mémoires des libraires, tant de Paris que des provinces, sur la propriété des ouvrages et sur la durée des priviléges. J'ai entretenu de cette question plusieurs gens de lettres, et il m'a paru que les corps savants l'ont fort à cœur. Elle intéresse un très-grand nombre de mes sujets qui sont dignes à tous égards de ma protection. Le privilége en librairie, nous l'avons reconnu, est une grâce fondée en justice : pour un auteur, elle est le prix de son travail; pour un libraire, elle est la garantie de ses avances. Mais la différence du motif doit naturellement régler la différence d'importance du privilége. L'auteur doit avoir le pas; et, pourvu que le libraire reçoive un avantage proportionné à ses frais et à un gain légitime, il ne peut avoir à se plaindre. Il faudra régler aussi les formalités à observer pour la réception des libraires et imprimeurs. Arrangez cela

(1) Provient de la collection du comte d'Auffay.

comme vous le trouverez bon ; mais il faudra que l'autre question soit rapportée au Conseil.

LOUIS.

P. S. Silence sur notre conversation avec M. M. (Maurepas) au sujet de M. de S. G. (Saint-Germain). Je le perdrois avec peine, connoissant tout son dévouement et sa capacité pour mon service.

XV

LOUIS XVI A AMELOT.

Le Roi recevra M. de Beaumont, fondateur des fêtes patriotiques des *Bonnes gens.*

6 janvier 1778.

Ce que vous me marquez, Monsieur, du nombre de fêtes morales et patriotiques des *Bonnes Gens,* créées à l'exemple de celle fondée par M. Élie de Beaumont, avocat général de mon frère *Monsieur*, et ci-devant avocat au Parlement; ce que vous me dites des bons effets que ces établissements ont produits dans l'intérêt des mœurs, ajoute encore à l'estime que je portois à cet homme de bien. Il a désiré de me présenter les médailles frappées à l'occasion de cette fête : je recevrai volontiers cet hommage de son zèle. Informez-le que je le verrai après-demain.

LOUIS.

Jean-Baptiste-Élie de Beaumont, né à Carentan, en Normandie, au mois d'octobre 1732, mort, à Paris, le 10 janvier 1786, a dû une grande illustration à ses Mémoires en faveur des Calas. Une grande ardeur d'imagination, un zèle infatigable, une chaleur étonnante d'esprit, une singulière abondance de ressources, avaient fait de cet avocat consultant un homme rare et une autorité; ils en eussent fait un écrivain, s'il avait eu plus de goût. Mais il était noyé dans un torrent d'affaires qui lui donnait à peine le temps de se relire. Dans le monde, c'était un bonhomme, qu'une nature nerveuse, impressionnable, rendait tour à tour éloquent et spirituel à merveille, ou frappait de mutisme. Propriétaire de la terre de Canon, en Normandie, il y avait établi, en 1777, une fête champêtre célèbre, sous le nom de *Fête des Bonnes Gens*, où l'on couronnait des rosières. C'est cette fête qui a fourni à l'abbé Lemonnier le sujet d'un ouvrage qui réussit en son temps, sous le titre de *Fêtes des Bonnes Gens de Canon et des Rosières de Briquebec et de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, 1778, in-8°.

XVI

LOUIS XVI A AMELOT (1).

Présentation des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — M. Joly de Maizeroy. — M. Dupuy. — Signature du contrat de mariage du marquis de Montfermeil.

Le 20 février 1778.

Vous m'amènerez après-demain, Monsieur, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui désire me présenter deux nouveaux volumes de ses Mémoires.

(1) Cabinet de M. le docteur Sprague, d'Albany, État de New-York.

Vous me présenterez en même temps le nouveau membre, M. Joly de Maizeroy; et le secrétaire perpétuel, M. Dupuy, pourra me remettre, à la même réception, le savant ouvrage dont il est l'éditeur, et qu'il a restitué sur des manuscrits grecs.

Je signerai, le même jour, le contrat de mariage du marquis de Montfermeil, capitaine au régiment de Berry, cavalerie, avec mademoiselle Eugène de Beaumanoir.

LOUIS.

XVII

LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX, HUE DE MIROMESNIL (1).

Mesures relatives au rétablissement de la magistrature. — Préoccupations de l'archevêque de Toulouse en faveur des anciens. — Linguet ne sera pas rétabli. — La comtesse de Béthune fait parler d'elle.

Versailles, le 27 mars 1778.

Je vous envoie, Monsieur, les lettres que vous avez vues et vos réponses. Elles sont fort bien, et bien dans le sens du projet du rétablissement de la Magistrature, dont je suis convenu avec vous. Il est clair que l'archevêque de Toulouse ne voit que par les anciens. Je ne savois pas l'arrêt de samedi, qui avoit scandalisé les avocats; mais, au bout du compte, Linguet ne sera pas rétabli. Madame la comtesse de Béthune, brave

(1) J'ai acquis cette lettre à la vente du comte d'Auffay.

champion, est entrée en lice ce matin, avec un auditoire prodigieux. Elle a trouvé le moyen, étant un fort plat personnage, de faire parler d'elle.

LOUIS.

XVIII

LOUIS XVI A AMELOT, MINISTRE DE LA MAISON DU ROI (1).

La duchesse de Fitz-James nommée dame du palais. — Signature de contrat de mariage. — Éloge du Dauphin, père du Roi, par M. de Boulogne.

Versailles, le 16 février 1781.

Je vous prie, Monsieur, d'écrire à madame la duchesse de Fitz-James, que j'ai nommée à la place de Dame du Palais, que je recevrai après-demain ses remerciments.

Je signerai, le même jour, le contrat de mariage du comte de Nollend-Chanday avec mademoiselle de Bulliod de la Corée, à laquelle vous vous intéressez, à si juste raison.

Écrivez particulièrement à l'abbé de Boulogne qu'il me présentera après-demain son Éloge de M. le Dauphin, mon père vénéré, ouvrage qui a remporté le prix proposé par une Société de littérature de Paris. C'est un sujet qui me tient vivement au cœur, et qui

---

(1) Cette lettre autographe faisait partie de la collection de M. Lalande.

me porteroit à bien traiter l'auteur, si déjà il ne m'étoit bien connu par son talent et son caractère.

LOUIS.

XIX

LOUIS XVI A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (1).

Détails d'administration financière.

25 mars 1789.

Je suis surpris que l'Assemblée Nationale n'ait pas encore mis en délibération la proposition qui lui a été faite de ma part, par le Premier Ministre des finances, relativement à un bureau de la Trésorerie, dont je choisirois la plupart des membres dans votre Assemblée. Je crois cette disposition aussi utile que pressante, et je vous demande de ne pas différer de la présenter à la délibération de l'Assemblée Nationale.

---

(1) Copie d'une main étrangère, datée de la main du Roi.
Archives de l'Empire.
Armoire de fer.

XX

MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC (1).

Soulèvement révolutionnaire du 14 juillet. — Moment affreux. — Effusion de sang qui fait horreur. — Intrigues qui s'agitent autour de la Cour. — Retour de Necker. — Madame Élisabeth ajoute un mot de sa main.

Le 28 juillet 1789.

Je ne peux laisser passer, mon cher cœur, l'occasion sûre, sûre, qui se présente de vous écrire encore une fois aujourd'hui. C'est un plaisir si grand pour moi, que j'ai remercié cent fois mon mari de m'avoir envoyé sa lettre. Vous savez si je vous aime et si je vous regrette, surtout dans les circonstances présentes. Les affaires ne paroissent pas prendre une bonne tournure. Vous avez su sans doute ce qui s'est passé le 14 juillet (2) : le moment a été affreux, et je ne peux me remettre encore de l'horreur du sang répandu. Dieu veuille que le Roi puisse faire le bien dont il est uniquement occupé ! Le discours qu'il a prononcé à l'Assemblée a déjà produit beaucoup d'effet. Les honnêtes gens nous soutiennent, mais les affaires vont vite et entraînent on ne sait où. Vous ne sauriez vous imaginer les intrigues qui s'agitent autour de nous, et je fais tous les jours des découvertes singulières dans ma propre maison. O mon amie, que je suis triste et affligée !

(1) Cabinet de M. le marquis Joachim de Pepoli.

(2) Prise de la Bastille. Meurtre de de Launey, de Flesselles, Foulon et Berthier.

M. N... (1) arrive à l'instant. Il vous a vue et m'a parlé de vous. Son retour a été un vrai triomphe : puisse-t-il nous aider à prévenir les scènes sanglantes qui désolent ce beau royaume! Adieu, adieu, mon cher cœur, je vous embrasse de toute mon âme, vous et les vôtres.

De la main de Madame Élisabeth.

Voulez-vous, Madame, que je vous dise que je prie Dieu pour vous et pour ceux qui vous sont chers?

E. M.

XXII

LOUIS XVI A MOUNIER, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

POUR ANNONCER QU'IL FIXE SON SÉJOUR A PARIS (2).

Annonce qu'il a fait choix de Paris pour son séjour habituel, et invitation faite à l'Assemblée de choisir un local pour se réunir dans la capitale.

Je vous envoie, Monsieur, une note que vous voudrez bien lire, de ma part, à l'Assemblée Nationale.

LOUIS.

Tuileries, le 9 octobre 1789.

Messieurs, les témoignages d'affection et de fidélité que j'ai reçus de la ville de Paris me déterminent à y

(1) M. Necker.
(2) Archives impériales de France.

faire mon séjour le plus habituel, et, plein de confiance dans l'assurance que l'Assemblée m'a donnée, je désire que l'Assemblée nomme des commissaires pour se transporter à Paris, et y choisir le local le plus convenable pour y tenir ses séances. Ainsi, sans interrompre vos utiles travaux, je rendrai plus exacte et plus intime la communication qui doit exister entre moi et l'Assemblée Nationale.

LOUIS.

XXII

RÉPONSE DE LOUIS XVI A UNE DÉPUTATION DU COMITÉ DES RECHERCHES (1).

C'est contre ses sentiments et contre le vœu des bailliages que le Roi avait consenti à ordonner ce qui avait été demandé par le Comité des recherches sur certaines lettres. — Rien ne devrait être fait, à cet égard, que sur formelle dénonciation et judiciairement.

Novembre 1789.

C'est contre mes sentiments et contre le vœu énoncé dans la plupart des bailliages que je m'étois porté à ordonner ce que le Comité des recherches m'avoit demandé sur certaines lettres. C'étoit par la confiance que j'ai dans le Comité et dans l'idée qu'il en seroit référé à l'Assemblée Nationale que je m'étois porté à déférer à cette demande; que j'avois toujours cru qu'un pareil procédé, qui ne peut être justifié que

(1) Minute autographe faisant partie de mon Cabinet.

par les raisons les plus graves, seroit précédé d'une plainte et dénonciation, en sorte que rien ne fût fait que judiciairement. Que si messieurs du Comité trouvent de l'inconvénient à porter l'affaire à l'Assemblée, du moins il est nécessaire de faire prendre à tous les procédés une forme judiciaire, sans laquelle il répugneroit à mes principes et à ma loyauté, et à la sûreté dont je suis gardien et redevable à tous mes sujets ; que messieurs les Députés doivent être frappés de ces considérations pour l'intérêt du Comité et pour la considération qu'il est si important que l'Assemblée conserve.

XXIII

LE COMTE DE PROVENCE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (1).

Il se justifie des faits de complicité répandus sur son compte dans l'affaire du marquis de Favras.

(Voir au IIIe volume une lettre de *Monsieur* : 1er novembre 1789.)

[28 décembre 1789.]

Monsieur le Président, la détention de M. de Favras ayant été l'occasion de calomnies où l'on auroit voulu m'impliquer, et le Comité de police de la ville se trouvant en ce moment saisi de cette affaire, j'ai cru qu'il me convenoit de porter à la Commune de Paris une déclaration qui ne laissât aux honnêtes gens aucun des

(1) Archives impériales de France.

doutes qu'on avoit cherché à leur inspirer. Je crois maintenant devoir informer l'Assemblée Nationale de cette démarche, parce que le Frère du Roi doit se préserver même d'un soupçon, et que l'affaire de M. de Favras, telle qu'on l'annonce, est trop grave pour que l'Assemblée ne s'en occupe pas tôt ou tard, et pour que je ne me permette pas de lui manifester le désir que tous les détails en soient connus et publics. Je vous serai très-obligé de lire, de ma part, cette lettre à l'Assemblée, ainsi que le discours que je prononçai avant-hier, comme l'expression fidèle de mes sentiments les plus vrais et les plus profonds.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'être bien persuadé de mon affectueuse estime.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

Le 28 décembre 1789.

XXIV

APOSTILLE A UNE DÉPÊCHE DE M. DE SIMOLIN (1).

La Commune de Paris a proposé au Roi et à la Reine d'aller à Saint-Cloud : ils ont refusé. — M. Necker a décidé le Roi à se rendre à l'Assemblée et à se déclarer à la tête de la révolution. — Il a préparé le discours du Roi.

Du 1er/12 février 1790.

La Commune de Paris a proposé au Roi et à la Reine d'aller à Saint-Cloud pour y prendre l'air pendant quel-

(1) Archives impériales de Moscou.

Monsieur mon frere et beaufrere, heureusement arrivé dans ma capitale, je ne tarde pas de témoigner à Votre Majesté, les assurances de mon tendre et inviolable attachement pour sa personne et pour les noeuds étroits d'alliance et amitié qui réunissent nos deux Cours. Je dois y ajouter les témoignages de ma sincère reconnoissance de tous aussi amicals qu'effectifs que Votre Majesté a bien voulu employer pour inspirer à la porte ottomane des sentiments pacifiques et assés conformes aux circonstances pour que le rétablissement d'une paix équitable et solide puisse être le plus promptement effectué. Je lui en demande la confirmation avec autant d'empressement que de confiance et la prie de me croire avec l'amitié la plus cordiale et la plus haute estime

Monsieur mon frere et beau frere
De Votre Majesté

Le bon frere et beau
Leopold

que temps, en laissant Monseigneur le Dauphin à Paris; mais Leurs Majestés n'ont pas jugé à propos d'accepter cette proposition.

C'est M. Necker qui a décidé le Roi à se rendre à l'Assemblée Nationale et à se constituer à la tête de la révolution. C'est lui qui a fait le discours de Sa Majesté. Il y a fait entrer que le Roi s'y rendoit librement; mais on assure que Sa Majesté a rayé cette phrase de son discours.

XXV

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE LÉOPOLD II A LOUIS XVI (1).

Il annonce au Roi son arrivée à Vienne, et le remercie de son intervention pacifique auprès de la Porte.

[Derniers jours de mars 1790.]

Monsieur mon Frère, heureusement arrivé dans ma capitale, je ne tarde pas de témoigner à Votre Majesté les assurances de mon tendre et inviolable attachement pour sa personne, et pour les nœuds étroits d'alliance et amitié qui réunissent nos deux Cours. Je dois y ajouter les témoignages de ma sincère reconnoissance des soins aussi amicals qu'essentiels que Votre Majesté a bien voulu employer jusqu'ici, pour inspirer à la Porte

---

(1) De mon cabinet. Léopold, second fils de François Ier et de Marie-Thérèse, était né le 5 mai 1757, et mourut le 2 mars 1792.

Ottomane des sentiments pacifiques et assez conformes aux circonstances pour que le rétablissement d'une paix équitable et solide puisse être le plus promptement effectué. Je lui en demande la continuation avec autant d'empressement que de confiance, et La prie de me croire, avec l'amitié la plus cordiale et la plus haute estime,

Monsieur mon Frère et Beau-Frère,
de Votre Majesté,
Le bon Frère et Beau-Frère,
LÉOPOLD.

XXVI

APOSTILLE A UNE DÉPÊCHE DE M. DE SIMOLIN (1).

Du club des Jacobins sont sorties plusieurs motions adoptées par l'Assemblée. — Un membre vient de proposer de substituer au cri de *Vive le Roi!* celui de *Louis, Empereur!* — Il faut effacer les noms de Roi, de Royaume, de sujets, en opposition avec le mot de liberté. — Le Prince n'est que le chef, et non le maître.

10/21 juin 1790.

C'est dans le club des Jacobins que se sont préparées plusieurs motions que l'Assemblée Nationale a consacrées par un décret. Jeudi, le 17, un des membres en a présenté une bien remarquable dans les circonstances présentes. En voici la teneur : « Messieurs, me seroit-il permis de faire une motion? Ce seroit qu'au

(1) Archives impériales de Moscou.

jour solennel du 14 juillet, lorsque les députés des troupes de ligne, des gardes nationales de toutes les légions de la France viendront jurer le pacte fédératif à la face des Représentants de la Nation, et sous les yeux du Monarque, au lieu de ces *Vive le Roi!* qui ont si longtemps fatigué nos oreilles sans entrer dans nos cœurs, on criât d'une voix unanime : *Louis, Empereur!* Ce titre nouveau conviendroit parfaitement au nouvel ordre de choses. Prononcé par le Président de l'Assemblée Nationale, il seroit sanctionné par cinq cent mille âmes, qui le répéteroient à la fois. L'Empereur de la Chine a, dit-on, un million de soldats : Louis XVI en a le double. Charlemagne fut proclamé Empereur des François, et convoquoit la Nation dans le Champ de Mars : après mille ans, elle a repris sa gloire et ses droits. Louis XVI doit donc reprendre un titre d'honneur que les Rois fainéants ont laissé passer chez nos voisins. Effaçons les noms de Roi, de Royaume, de sujets, qui ne s'uniront jamais bien avec le mot de Liberté. Les François, qui ont la souveraineté et qui l'exercent, sont soumis à la loi, et ne sont sujets de personne. Le Prince est leur chef et non leur maître : *Imperat non regit.* Qu'il revienne donc du Champ de Mars la couronne impériale sur la tête, et que son auguste Épouse soit, comme sa mère, saluée du nom d'Impératrice. »

XXVII

LOUIS XVI A M. NECKER (1).

Prêt qu'il fait sur la liste civile à la Société des libraires de Paris, gênés par les circonstances.

A Saint-Cloud, le 4 août 1790.

L'intérêt que m'a inspiré le sort des libraires associés, et celui des nombreux ouvriers qu'ils emploient tant à Paris qu'en province, et qui auroient été sans ouvrage sans un prompt secours (la caisse d'escompte et d'autres capitalistes, auxquels on s'est adressé, n'ayant pu les secourir), m'a engagé à leur faire avancer, à titre de prêt, sur les fonds de ma liste civile, les cinquante mille écus qui leur étoient indispensables le 31 du mois dernier. Les mêmes raisons m'engagent à cautionner, sur les mêmes fonds, les sommes qu'ils pourront se procurer pour compléter, avec les cinquante mille écus dont j'ai fait l'avance, la somme de douze cent mille livres, rémboursable en dix années, y compris mon avance, à laquelle je n'assigne pas de terme fixe de remboursement.

LOUIS.

Voici ce qu'on lit dans la Gazette du vendredi 13 août 1790, qui rapporte la lettre précédente :

« Sa Majesté vient de donner une nouvelle preuve

(1) Cabinet de M. Firmin Didot.

de ses soins et de son amour pour son peuple. Instruite qu'une société des plus forts libraires de Paris, gênée par les circonstances actuelles, était prête à suspendre ses payements, Elle a pris sur sa liste civile les sommes dont cette société avoit besoin au moment même, et cautionné pour l'avenir celles qui lui sont nécessaires pour compléter les douze cent mille livres dont elle a besoin. »

XXVIII

LOUIS XVI A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (1).

Sur la fixation de la liste civile.

27 août 1790.

Messieurs, vous savez que ce n'est que sur vos instances réitérées que je me suis expliqué sur la fixation de ma liste civile, et, en dernier lieu, sur les châteaux et domaines qu'il me convenoit de conserver.

Je suis instruit qu'on interprète mal les désignations de ces objets portés dans l'état que je vous ai fait remettre par M. de Saint-Priest. Je crois n'avoir pas besoin de vous rappeler le peu d'importance que je mets à ce qui touche mes intérêts ou mes jouissances personnelles, et combien je les subordonne à l'intérêt public.

(1) Minute autographe faisant partie de mon cabinet.

Je renonce volontiers à une grande partie des objets indiqués, quoiqu'il y en eût plusieurs auxquels je ne m'étois déterminé que par des motifs d'utilité générale, ou pour conserver à la ville de Paris des dehors agréables. Je me restreins donc aux articles suivants :

Le Louvre et les Tuileries avec les maisons qui en dépendent et que ma demeure plus habituelle à Paris a rendus nécessaires à mon service;

Les châteaux de Versailles, Fontainebleau, Compiègne, Saint-Cloud, Saint-Germain, Rambouillet, avec les domaines et bois qui en dépendent.

Vous trouverez bien naturel aussi que j'aie à cœur de retenir dans mes mains le château de Pau, qui ne produit aucun revenu. Il m'est impossible de ne pas partager le vœu des habitants du Béarn pour que le lieu où Henri IV est né reste toujours dans les mains de ses enfants.

Je renonce encore à toute disposition des biens ecclésiastiques enclavés dans mes domaines, et dont l'emploi m'avoit paru convenable pour la fondation pieuse que je projette.

Quant à mes chasses, sur lesquelles vous avez désiré que je vous fasse connoître mes déterminations, je tiens surtout à ne jouir d'aucuns plaisirs qui puissent être onéreux à quelqu'un de mes sujets. Je m'en repose avec confiance sur les dispositions que vous croirez devoir adopter, et je vous prie de ne jamais perdre de vue que mes plus grands intérêts sont ceux de la Nation et le soulagement des peuples. Ce sont ceux-là qui me touchent le plus essentiellement, et qui me sont seulement personnels.

XXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Fausses nouvelles répandues à Trèves. — L'abbé Dubois, qui avait fait serment d'empoisonner le comte d'Artois et qui est mort de repentir ou empoisonné par des complices. — Réflexions religieuses sur cet événement.

1er décembre 1790.

Mon Dieu! ma pauvre Rage, qu'est-ce que l'on a pu vous conter de si extraordinaire? Je me creuse la tête pour le deviner, et ne le puis; si votre phrase ne portoit pas sur ce pays-ci, je croirois le savoir. Mais comme il n'est rien arrivé de si étrange, que nous sommes, que nous avons toujours été dans la plus parfaite tranquillité, je ne conçois pas ce que tu veux dire, à moins que tu ne veuilles parler d'un abbé Dubois, qui est mort à Chambéry (1). J'ai heureusement su que son repentir avoit prévenu son crime. Ah! mon cœur, j'espère que le Ciel ne me réserve pas un pareil malheur. Qu'au moins il laisse à mon frère le temps de

(1) Le comte Ferrand, page 168 de son *Éloge de Madame Élisabeth*, parle de ce Dubois, parti pour Turin en promettant d'empoisonner le comte d'Artois. Dubois s'était procuré en effet le moyen d'accomplir son crime, mais son affreux courage faiblit au moment de le commettre. Il revint à Chambéry, en ayant horreur de lui-même, fut convié à une collation probablement chez des complices qui redoutaient ses révélations, et mourut dans la nuit, persuadé d'avoir été empoisonné au moyen d'une tourte. Il paraît que les paroles qu'il exhala à ses derniers moments ne laissèrent aucun doute sur le crime qu'il avait voulu commettre et sur celui dont il fut lui-même victime.

reconnoître sa puissance et d'obtenir le pardon de ses fautes, voilà ce que je désire.

Je me suis trompée de vingt-quatre heures pour le jour de la poste, ce qui fait que tu n'as pas eu de mes nouvelles, la dernière. Tu sais le décret pour le clergé; et je vois d'ici tout ce que tu dis, tout ce que tu penses, combien tu estropies de bras en fermant tes yeux et disant : *Enfin, Dieu le veut; c'est bien! c'est bien! il faut se soumettre.* Et puis, tu ne te soumets pas plus qu'une autre. Ne va pas le croire, parce que tu es très-résignée dans le premier moment; et puis la tête de ma Rage s'échauffe : telle réflexion l'agite; telle crainte la tourmente; telle personne court des risques : Que deviendra-t-il? Le forcera-t-on à agir contre son devoir et sa conscience? etc., etc. Et voilà Rage aux champs, tout en disant : *Mon Dieu, je vous l'offre!* Ayez la bonté, Mademoiselle, de ne pas tant vous tourmenter. M. de Condorcet a décidé qu'il ne falloit pas persécuter l'Église, pour ne pas rendre le clergé intéressant, parce que, dit-il, cela nuiroit infiniment à la Constitution. Ainsi, mon cœur, point de martyre; Dieu merci, car je t'avoue que je n'ai pas de goût pour ce genre de mort.

J'ai prévenu ta lettre, mon cœur, sur la mort de M. D... [Dubois]. Je n'ai rien à ajouter à ce que je t'ai mandé; mais j'ai bien à te louer de la modération avec laquelle tu m'en parles. Remercies-en le ciel, mon cœur, car tu n'eusses pas été comme cela il y a deux ans. Crois que mon cœur a été bien combattu entre le désir de te faire plaisir, de parer aux inconvénients dont tu me parles, et les raisons que je te donne.

Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur, et t'aime de même.

Monsieur Wil est mort, et Dassy a sa place, et *Monsieur* lui-même l'a demandée. Ce médecin qui est si beau n'est plus ici.

XXX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Trèves va devenir une ville brillante, puisque tout le monde y porte ses pas. — Tout est à Paris dans l'ordre accoutumé. — Elle a passé par le parc de Versailles, et la beauté de ce lieu lui a inspiré des regrets. — Adieu, bonne nuit.

Ce 10 décembre 1790.

Tu es, je gage, bien en colère contre moi. Eh bien, ne v'là-t-il pas que tu as tort! Ta Princesse vouloit t'écrire tous ces jours-ci, mais la poste est partie au moment où elle n'y pensoit pas, et voilà qu'elle a été obligée de remettre à aujourd'hui. Mon Dieu! mon cœur, que votre ville va devenir brillante! il me semble que tout le monde y porte ses pas. J'aurois voulu t'écrire par M. de C., mais le Ciel en a ordonné autrement. Revient-il? ou bien est-ce pour quelque temps qu'il a quitté la charmante capitale? Tout y est dans l'ordre accoutumé, chacun à la place où il étoit lorsque tu es partie.

J'ai été ce matin à Saint-Cyr. On s'y porte fort bien. J'ai vu Delperouse, qui m'a parlé de toi. Je ne suis revenue qu'à quatre heures et demie. J'ai passé par le

haut du parc de Versailles. Il faut convenir que c'est un bien beau lieu, et que, malgré la crotte indigne qu'il y a, il seroit bien heureux de pouvoir y être encore. Mais sur cela, trêve aux réflexions. Je te confierai que je meurs d'envie de dormir, et que je ne te dirai qu'un mot par cette bonne et excellente raison, qui m'ôte tout ce que je pourrois avoir de sens commun.

Adieu; je t'embrasse de tout mon cœur et t'aime de même.

XXXI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Il y a six semaines qu'elle a acheté un bref pour son amie et qu'elle oublie de le lui envoyer. — Elle est accablée de petites affaires; excepté son office, elle ne fait rien de bien, et tâche d'arranger les choses par de fréquentes communions.—L'homme qui était si beau et qui était venu pour faire des ouvertures au Roi sur sa fuite et sur les moyens de sauver l'État, est reparti sans avoir été écouté. — Affaires de M. de Raigecourt. — Elle est douillette, et sa santé est excellente.

16 décembre 1790.

Je suis piquée comme un chien, Mademoiselle; il y a six semaines que je vous ai fait acheter un bref, et que j'ai toujours oublié de vous l'envoyer. Le voilà. Il y a mille ans que je ne t'ai écrit. Mais vraiment ce n'est pas ma faute. J'ai eu des lettres à lire d'une manière fort longue; d'autres à écrire. Enfin, tu sais qu'ici j'ai peu de moments à moi. Bref, excepté mon office, je ne fais rien de bien; mais comme de long-

temps je n'aurai celui de respirer, je tâche d'arranger tout cela avec de fréquentes communions. J'espère qu'elles ne seront pas cause de ma damnation, et que le sang de Jésus-Christ me soutiendra dans la bonne voie.

Je ne crois pas que les affaires de ton mari soient aussi bonnes que tu le voudrois. Je désire même beaucoup qu'il retarde son acquisition, survenant à tout moment de petits procès dans le lieu, qui le gêneroient pour son établissement. De plus, ses parents étant toujours dans la même position de malaise, il faut bien qu'il s'en occupe, d'autant que, comme je vous le dis, je crois que de toute manière c'est plus sage.

Je suis toujours contente de ma santé. Tu auras de la peine à le croire, me sachant aussi douillette; mais il faut que tu en prennes ton parti; c'est comme cela. J'ai cependant des hauts et des bas; mais, en général, cela ne va pas mal. Cet homme qui est si beau n'est plus ici. Je l'estime beaucoup; mais je trouve qu'il n'y a pas un grand inconvénient. Vous savez que l'on ne l'écoutoit guère.

Je ne puis te rien répondre sur la question que tu me fais pour ton mari, parce que je ne sais aucun détail. Adieu; je te quitte pour le jeu et t'embrasse de tout mon cœur.

XXXII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle est gisante aux Tuileries, se portant bien et l'aimant beaucoup. — Être discrète vis-à-vis de madame de Choiseul, attendu qu'elle n'est pas décidée encore à faire la nomination que cette dame demande pour son protégé. — Le maire a fait venir les curés pour leur dire qu'il n'avait aucun argent à leur donner pour leurs pauvres.

17 décembre 1790.

Je te fais part que je t'ai écrit hier une petite épître; mais j'ignore quand elle te parviendra. Comme je ne veux pas que tu sois par trop inquiète de mon petit individu, je te fais part que je suis gisante au palais des Tuileries, me portant fort bien et vous aimant beaucoup.

J'espère que ta prudence t'aura fait sentir que tu aurois tort si tu disois à madame de Choiseul ce que je t'ai mandé, parce que je serois contrariée qu'elle pût croire que je suis à peu près décidée, étant bien loin de l'être. Je ne nommerai pas de si tôt; rien ne presse. Tu sauras mon choix quand il sera fait. M. le Maire a fait venir les curés l'autre jour, pour leur dire qu'il n'avoit rien à leur donner pour les pauvres; qu'ils pouvoient s'arranger en conséquence. Si toutes les municipalités chargées d'aumônes en font autant, vous conviendrez que voilà les pauvres bien secourus. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

XXXIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Mirabeau a demandé un congé d'un mois. — Son départ soulève toutes les curiosités. — On a décrété qu'il n'y aurait plus de maréchaussée, mais une gendarmerie nationale. — Décision contre le comte d'Artois. — Ce n'est pas sa faute si la Nation aime mieux le duc d'Orléans. — On donne à celui-ci un million par an, pendant vingt ans, pour payer ses dettes. — On refuse tout au Comte. — Trèves a la réputation d'être fort à la mode.

22 décembre 1790.

Paris est, depuis ce matin, dans l'étonnement. M. Dandré a commencé sa présidence en annonçant le départ de Mirabeau. Il demande un congé d'un mois : on en ignore encore le motif, et l'endroit où il est allé. Bien des gens disent en Provence. Dans peu, j'imagine que nous le saurons. Au reste, il a été décrété que nous n'aurions plus de maréchaussée, mais des gendarmes nationales (*sic*) (1).

Il faut bien que tout se ressente de la révolution. Hier, on s'est occupé à faire mourir le Comte d. (2) de faim, et banqueroutier, en ne lui donnant pas de quoi payer ses dettes. Il faut espérer que son beau-père ne lui laissera pas subir la première de ces décisions. Quant à la seconde, ce n'est pas sa faute si la nation aime mieux M. le Duc (3) que lui. On donne à celui-ci un

(1) C'est seulement le 16 janvier 1791 que l'ancienne maréchaussée fut définitivement organisée en gendarmerie nationale.

(2) D'Artois.

(3) D'Orléans.

million par an pour payer ses dettes, pendant vingt ans, avec des retranchements, tous les ans, de l'intérêt. Tu conviendras qu'il étoit bien juste que l'on s'occupât de son sort.

Si je n'avois pas souvent des torts envers toi pour l'exactitude, je dirois qu'il y a mille ans que je n'ai reçu de tes nouvelles; mais je ne m'en aviserai pas. On dit que ta ville devient très à la mode. Si c'est des gens qui te plaisent qui l'habitent, j'en serai très-aise. Sans cela, je crois que tu aimerois autant la solitude dont tu jouissois. Lastic arrive, je te quitte et t'embrasse de tout mon cœur.

XXXIV

LE MARQUIS DE BOUILLÉ AU GÉNÉRAL COMTE ARTHUR DE DILLON, MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE (1).

Le député de Charleville désavoue l'inculpation qu'on lui avait prêtée contre Bouillé. — C'est ce g..... de Dubois de Crancé qui a été insolent et a mérité le bâton. — A Metz, on obéit aussi peu à l'Assemblée qu'au Roi. — Il a prêté main-forte pour le rétablissement des barrières; quelques jours après, le peuple battait les commis, et les municipaux n'ont pas osé exercer la loi martiale. — L'anarchie est à son comble. — Où en sont les choses pour la liberté des nègres? — Les colonies seront-elles perdues? — Intrigues des Anglais.

Metz, ce 24 décembre 1790.

Je vous envoie, mon cher Comte, la lettre que je viens de recevoir des magistrats de Charleville, dans

(1) Autographe de mon cabinet.

laquelle est inséré l'extrait de celle de leur député, qui convient n'avoir jamais entendu m'inculper; au contraire. Je vous prie de faire remettre ces copies de lettres au comité des rapports. Je vois que c'est ce g..... de Dubois de Crancé qui a été insolent et le calomniateur envers moi, ainsi qu'envers tous les militaires. On dit ici qu'on en a fait justice, et qu'on lui a donné une volée de coups de bâton. C'est une punition bien juste et bien méritée.

Ils ne veulent, dans ce pays-ci, pas plus obéir aux décrets de l'Assemblée qu'aux ordres du Roi. J'ai prêté main-forte dans plusieurs villes de la province pour le rétablissement des barrières. Quelques jours après que cette opération a été faite, le peuple s'est attroupé, a chassé et battu les commis. Les officiers municipaux n'ont pas osé exercer la loi martiale, et ils ont laissé faire le peuple. L'anarchie est à son comble, car je ne peux prévoir comment on pourra jamais rétablir l'ordre.

Mandez-moi où en sont les choses pour la *liberté des nègres*. Ils seront assez fous pour perdre les colonies; mais nous laisserons-nous égorger et ruiner? et enfin quel parti prendront les malheureux colons? Ne voit-on pas que c'est une intrigue des Anglois, qui veulent tirer un grand parti de cette révolution, en nous faisant perdre nos colonies? Est-il possible que votre Assemblée soit dans un pareil aveuglement, et en serons-nous la victime? Si vous avez des nouvelles des îles, faites-m'en part.

Adieu, mon cher Comte. Recevez les assurances de mon tendre et inviolable attachement.

L'esclavage avait été aboli en France par décret de l'Assemblée Constituante, sanctionné par le Roi, le 21 septembre 1789. La mesure ne fut étendue aux colonies que par une loi de 1848.

Le 8 mars 1790, l'Assemblée avait statué que les Colonies formaient une partie de l'Empire français, et étaient autorisées à faire connaître leurs vœux sur la Constitution, la législation et l'administration qui leur pourraient convenir.

Le 28, l'Assemblée de Saint-Domingue avait déclaré qu'à elle seule exclusivement appartenait le droit de statuer sur son régime intérieur.

Le même jour, l'Assemblée avait décrété une instruction pour la formation des Assemblées coloniales.

Le 25 novembre, premier massacre des Blancs par les Nègres, au quartier Dondon, à Saint-Domingue.

Le 1er février 1791, des commissaires furent envoyés dans les colonies de Saint-Domingue, de Cayenne et de la Guyane française, pour y maintenir l'ordre et la tranquillité publique.

XXXV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Les prêtres refusent le serment. — Vingt du côté gauche se sont rétractés : on n'a pas voulu les écouter. — Un curé du côté gauche a été très-ferme dans son refus. — Ceux que cette journée a désappointés s'en vengeront. — Elle n'a point de goût pour le martyre, mais elle le souffrirait plutôt que de céder sur une question de foi. — Rapprochement de la situation avec celle des gentils le jour des Rois. — Soyons fermes dans la foi, et pour le reste abandonnons-nous à Dieu. — Madame de Cimery est morte en vraie sainte, comme elle avait vécu.

Ce 7 janvier 1791.

Des gens plus diligents que moi vous auront sûrement mandé ce qui s'est passé à l'Assemblée mardi (1) : enfin, mon cœur, la Religion s'est rendue maîtresse de la peur. Dieu a parlé au cœur des évêques et des curés. Ils ont senti tout ce que leur caractère leur inspiroit de devoirs, ils ont déclaré qu'ils ne prêteroient pas le serment. Pour le moins vingt du côté de gauche se sont rétractés ; on n'a pas voulu les écouter. Mais Dieu les voyoit, et leur aura pardonné une erreur causée par toutes les voies de séduction dont il est possible de se servir. Un curé du côté gauche a mis beaucoup de fermeté pour ne pas le prêter. On dit que cette journée désappointe bien des gens : tant pis pour eux : ils n'ont que ce qu'ils méritent ; mais ce qu'il y a de triste,

(1) Dans la séance du 27 décembre précédent, cinquante-huit ecclésiastiques députés, ayant le curé Grégoire à leur tête, avaient prêté le serment constitutionnel du Clergé. L'abbé Grégoire avait prononcé un discours pour développer les motifs de cette démarche.

c'est qu'ils s'en vengeront. Dieu seul sait comment. Qu'il ne nous abandonne pas tout à fait, voilà à quoi nous devons borner nos vœux. Je n'ai point de goût pour les martyres ; mais je sens que je serois très-aise d'avoir la certitude de le souffrir, plutôt que d'abandonner le moindre article de ma foi. J'espère que si j'y suis destinée, Dieu m'en donnera la force. Il est si bon, si bon ! C'est un père si occupé du véritable bonheur de ses enfants, que nous devons avoir toute confiance en lui. As-tu été touchée, le jour des (Rois), de la bonté de Dieu, qui appela les gentils à lui dans ce moment? Ces gentils c'étoit nous. Remercions-le donc bien ; soyons fidèles à notre foi ; ranimons-la ; ne perdons jamais de vue ce que nous lui devons, et sur tout le reste abandonnons-nous avec une confiance vraiment filiale.

J'ai eu, ces jours-ci, une peine bien réelle que tu partageras sans doute : cette pauvre madame de Cimery, qui, comme tu sais, avoit mal au sein depuis cinq semaines, étoit presque alitée. Dans la nuit du dimanche au lundi, son âme, après avoir reçu le matin son Créateur, a été prendre sa place dans le ciel ; car j'espère bien qu'elle est heureuse, et qu'elle a reçu la récompense d'une vie entière de vertu et de malheur.

Je la regrette vivement : elle étoit d'une grande ressource pour moi ; et jamais je ne la pourrai remplacer, non pas pour les qualités que je puis désirer dans une première femme, mais dans celles qui convenoient à mon cœur, à mon esprit et à mes sentiments. Je la regrette comme mon amie, mais je la crois heureuse, et cette idée me console.

XXXVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle est heureuse que son amie soit calme de corps, elle voudrait qu'elle le fût de cœur. — Elle a raison de mettre toute sa confiance en Dieu. — On commence une neuvaine pour le Sacré-Cœur. — On en fera une aussi pour la Vierge. — Son curé ni ses prêtres ne sont partis. Ils ont seulement changé de demeure. — Il y a eu du train en plusieurs quartiers : on a voulu pendre un homme, et l'on voulait mettre le feu à la maison de M. de Clermont, à cause du club monarchique. — Le bruit a cessé.

Ce 28 janvier 1791.

J'ai reçu ta seizième lettre, ma pauvre Rage; je suis charmée que ton extérieur soit calme; mais je voudrois, pour ton bonheur, que ton cœur le soit de même, ce qui ne laisse pas que d'être difficile : enfin, mon cœur, ta ferveur me fait espérer que cela viendra. Tu as raison de mettre toute ta confiance en Dieu : lui seul peut nous sauver. On commence une neuvaine pour le sacré-cœur de Jésus-Christ : je crois que Lastic te l'a déjà envoyée; mais de peur qu'elle ne l'ait oubliée, je pourrai bien te la renvoyer. On fera aussi celle de la sainte Vierge pour le 10 du mois prochain. Il y a de bien bonnes âmes qui prient : Dieu se laissera peut-être fléchir. Ton curé ni ses prêtres ne sont point partis; ils ont seulement quitté leur logement. Je ne sais pas même s'ils n'y sont pas rentrés.

Nous avons eu du train hier dans plusieurs endroits de la capitale. A Saint-Antoine, on vouloit pendre un homme que l'on a presque tué; à Saint-Germain, on

vouloit brûler la maison de M. de Clermont, à cause de ce club monarchique (1). Mais tout est fini. Adieu, je n'ai pas le temps de t'écrire plus longuement; je t'embrasse de tout mon cœur.

XXXVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Envoi de crayons, de petits livres nouveaux et de cachets. — Elle a reçu de ses nouvelles par son mari. — Elle s'excuse sur le laconisme dont elle a usé envers lui. — Il y a plus de huit jours qu'on n'a eu de tapage. — Le comte d'Artois est retourné de Venise à Turin. — Madame de Bombelles se plaint de ne pas avoir eu depuis longtemps de ses nouvelles.

5 février 1791.

Je t'envoie les crayons que tu m'as demandés, et j'y ajoute des petits livres tout nouveaux, qui te feront peut-être plaisir; et puis deux cachets qui te conviennent fort bien. Ton mari m'a donné de tes nouvelles et des siennes, qui, je te l'avoue, m'ont fait grand plaisir; car il y a environ deux mois que je les attendois. Je voudrois qu'il m'en donnât encore une fois; mais s'il ne le peut pas, je m'en consolerai. Demande-lui pardon du laconisme avec lequel je lui ai écrit. Comme il y a à parier qu'il n'a pas reçu la première lettre que je lui ai écrite, cette manière devient doublement malhonnête; mais j'étois ou fatiguée ou pressée.

(1) Voir page 23.

Nous sommes tranquilles ici : il y a plus de huit jours qu'il n'y a eu de tapage. Adieu, je n'ai pas le temps de t'écrire plus longuement. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Mon frère est, je crois, retourné de Venise à Turin. Bombelles se plaint de n'avoir pas eu de tes nouvelles depuis longtemps.

XXXVIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Il y a mille ans qu'elle n'a écrit à la marquise : elle le confesse. — Départ des tantes du Roi, qui ont échappé aux femmes qui étaient allées les chercher. — La Princesse espère qu'elles sortiront de France paisiblement. — Persuadé que *Monsieur* voulait décamper dans la nuit, un attroupement est allé l'enlever au Luxembourg et l'a mené en triomphe aux Tuileries. — On a voulu étrangler M. d'Arblai, mais M. de La Fayette s'est très-bien conduit, et l'a sauvé. — Elle apprend que Mesdames sont arrêtées à Arnay-le-Duc.

24 février 1791.

J'ai reçu des reproches de toi, que je ne puis me dissimuler que je mérite parfaitement. Il y a mille ans que je ne t'ai écrit; et t'en dire la raison me seroit impossible, car je ne la sais pas moi-même. Mais aujourd'hui je ne veux pas manquer la poste; ce qui fait que tu n'auras qu'un mot de moi. Mes tantes sont parties samedi un peu précipitamment, parce que les femmes qui nous ont amenés ici alloient les chercher; elles sont arrivées heureusement trop tard. J'espère

qu'elles sortiront de France aujourd'hui, aussi paisiblement que possible. Avant-hier, on persuada au peuple que *Monsieur* vouloit décamper dans la nuit. En conséquence sept ou huit cents personnes ont été au Luxembourg, pour lui demander ce qui en étoit, le tout très-poliment. Mais comme il devait venir au jeu, on l'a amené en triomphe, comme le 6 octobre. Un homme a voulu étrangler M. d'Arblay; mais M. de La Fayette s'est vraiment très-bien conduit pour la sûreté du château. Tout est calme à présent.

J'apprends dans l'instant que mes tantes sont arrêtées à Arnay-le-Duc, parce qu'elles ne se sont pas munies d'un passe-port de l'Assemblée. Quelle liberté que celle-là! On les garde le plus poliment du monde. Adieu; l'heure de la poste me presse. Je t'embrasse.

XXXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT

Depuis longtemps elle n'avait point eu de nouvelles, et ce n'est qu'à force d'esprit qu'elle avait été tenue au courant. — Qu'elle fasse écrire par son mari, puisque la plume la fatigue. — Elle a envoyé des crayons. — Le Roi est malade depuis huit jours, par suite de la scène de lundi.

11 mars 1791.

J'ai reçu ta lettre, qui ne me fait pas grand plaisir; je ne sais rien de ce que tu me mandes. Depuis long-

temps je n'avois point eu de nouvelles détaillées, et ce n'étoit qu'à force d'esprit que j'étois au courant. Cependant j'approuvois tout ce que tu me mandes, si tu peux entrer un peu en détail sur tout ce que tu pourras (*sic*). Si ton mari est avec toi, qu'il écrive sous ta dictée, parce que cela te fatigue. Est-ce que tu n'as pas reçu mes crayons? Le Roi est malade depuis huit jours : la scène de lundi (la journée des poignards) y a bien contribué. Il va mieux. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

XL

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Vœux pour son prompt accouchement. — Elle aura une fille. — On est dans des angoisses terribles à cause du bref du Pape qui va paraître : la vraie persécution s'établira ensuite. — Du moins, on saura à quoi s'en tenir sur ses règles de conduite. Quand Dieu parle, un catholique ne connaît que sa voix. — Qu'elle demande à Dieu d'éclairer les gens qui sont chers à la Princesse. — Il paraît une lettre parfaite du Pape à l'archevêque de Sens. — Le confesseur de la marquise est toujours plein de force et de foi. — Quant à celui de la Princesse, elle en est toujours contente. — Elle conçoit le chagrin que les Broglie ont dû éprouver de la conduite de Victor. — Le Roi va bien. Il a pu sortir pour aller à la messe. — Il y a eu quelques indécences dans les églises. — Qu'elle se mette un peu d'*oppion* dans le sang pour se calmer.

21 mars 1791.

Malgré le désir extrême que j'avois que vous connussiez le mal de dents, je ne puis me réjouir, mon cœur,

que vous ayez souffert pendant deux jours. Je voudrois bien vous savoir débarrassée de votre paquet, car il me semble qu'il vous pèse horriblement. Vous aurez une fille. Vous avez trop mal au cœur pour que cela soit autrement; cela vous fera de la peine, mais comme vous promettez une heureuse fécondité, ce sera un objet de consolation pour vous. Je vous ai écrit comme vous le désirez; mais vous n'aurez pas ma lettre de si tôt. Vous pouvez être sûre que je ferai la commission que vous me donnez; je voudrois être sûre qu'elle aura d'heureuses suites.

Nous voilà dans des angoisses terribles : le bref du Pape paroîtra ces jours-ci, et la vraie persécution s'établira peu de temps après. Cette perspective n'est pas des plus agréables; mais comme on nous a toujours dit qu'il fallait vouloir ce que Dieu veut, il faut se réjouir. Au fait, lorsque nous saurons bien ce que nous avons à faire, cela sera beaucoup plus commode, parce qu'il n'y a plus de ménagements à garder avec personne. Quand Dieu parle, un catholique ne connoît que sa voix. Demande-lui, mon cœur, qu'il me donne toute la force dont j'ai besoin. Quoique ma position me mette moins dans le cas qu'un autre de souffrir de tout cela, j'ai toujours un grand besoin qu'il ne m'abandonne pas; mais demande-lui surtout d'éclairer les gens qui me sont chers. Il paroît une lettre du Pape à l'archevêque de Sens, qui est parfaite. Je t'enverrai tout cela à la fois. Au reste, ton confesseur est toujours plein de force et de foi et d'espérance. Je suis fort contente de ma nouvelle connoissance. Je conçois le vif chagrin que les Broglie ont dû éprouver de la con-

duite de Victor (1). Le cœur d'un père doit être cruellement blessé.

Le Roi va bien : il est sorti hier, c'est-à-dire qu'il a été à la messe. S'il eût fait beau ce matin, il auroit été en voiture comme les vieilles gens, mais il fait un indigne ouragan, et il pleut très-joliment de temps en temps.

Tout est toujours tranquille ici ; seulement hier et avant-hier il y a eu quelques indécences dans les églises : à Saint-Roch, pour le tableau des confesseurs ; et à Saint-Sulpice, des propos contre le curé, qui a fait un prône superbe. Adieu, mon cœur, je vous embrasse, je vous aime ; je voudrois que vous mettiez un peu d'oppion (2) dans votre sang, pour qu'il pût ne se pas bouleverser avec autant de facilité sur tous les événements que l'on peut prévoir à présent, puisqu'il y a si longtemps que nous sommes accoutumés aux mouvements populaires.

---

(1) Charles-*Victor*, prince de Broglie, brave et excellent cœur, fils aîné du dernier maréchal de ce nom, prince du Saint-Empire, avait rapporté des États-Unis d'Amérique, où il était allé faire la guerre avec La Fayette, Noailles, Lausun, Ségur et Custine, un enthousiasme de liberté qu'il porta aux États généraux, vers lesquels l'avait député la noblesse de Colmar. Il y eut cela de curieux dans les premiers moments d'effervescence suscités par la vérification des pouvoirs, qu'il soutenait avec ferveur la cause populaire au dedans et au dehors des États généraux, tandis que son père était chargé par le Roi de dissoudre l'assemblée constituée par le Tiers en Assemblée nationale. Employé comme maréchal de camp à l'armée du Rhin, en 1792 ; destitué après le 10 août, pour avoir refusé de reconnaître les décrets portés alors, il fut décapité révolutionnairement le 25 juin 1794, à 37 ans, plein de repentir pour ses enthousiasmes de 89.

(2) Cette orthographe indique la manière dont on prononçait alors le mot *opium*.

XLI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Scène aux portes des Tuileries : la garde nationale a empêché le Roi et sa famille de partir pour Saint-Cloud. — On veut le forcer à renvoyer les prêtres de sa chapelle et à les remplacer par des assermentés, et à faire ses pâques à la paroisse. — L'intervention de M. de La Fayette a été inutile. — Tout est rentré dans le calme. — Le Roi s'est parfaitement montré.

19 avril 1791.

Nous avons eu une petite scène hier, mon cœur; le Roi vouloit partir pour Saint-Cloud, mais la garde nationale s'y est opposée, et si bien opposée, que nous n'avons pu passer la porte de la cour. On veut forcer le Roi à renvoyer les prêtres de sa chapelle, ou à leur faire faire le serment, et à faire ses pâques à la paroisse. Voilà la raison de l'insurrection d'hier. Le voyage de Saint-Cloud en a été à peu près le prétexte. La garde a parfaitement désobéi à M. de La Fayette et à tous ses officiers. Heureusement il n'y a point eu de malheur. Nous nous portons tous bien. J'ai fait mes pâques hier; ainsi je suis tranquille sur cet article.

Adieu, je n'ai pas le temps de t'en dire plus long : sois bien tranquille sur notre compte, il n'arrivera rien de tout ceci. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Le Roi a parlé avec force et bonté, et s'est parfaitement montré.

Après que la lettre eut été fermée, la Princesse avait écrit au lieu d'adresse :

« Si votre femme est accouchée, lisez ma lettre. »

XLII

MADAME ADÉLAIDE DE FRANCE, TANTE DU ROI LOUIS XVI, AU PRINCE DE CONDÉ.

Récit de son arrestation à Arnay-le-Duc. — Grands éloges au Prince.

Turin, ce 23 mars 1791.

Bien persuadée, Monsieur, de vos sentiments, et vous rendant la justice que vous méritez à tant de titres, je n'en ai pas été moins touchée et attendrie de tout ce que vous me mandez. L'intérêt que vous avez pris à ce que nous avons éprouvé dans notre voyage exige de ma part que je vous rende compte des motifs qui m'ont fait prendre la route où j'étois cependant prévenue de tout ce qui nous est arrivé. Mon premier projet avoit été de passer par la Flandre; mais le motif (ou pour mieux dire le prétexte) qui nous mettoit dans la nécessité de quitter notre malheureuse patrie auroit rendu notre marche suspecte de ce côté-là; le Roi l'a pensé de même : d'ailleurs, on étoit décidé à nous faire arrêter pour le plaisir de nous faire une insulte; ainsi nous ne l'aurions pas évitée, et nous aurions eu l'air de la craindre et de nous cacher, qui est la seule chose que je redoutois. Arnay-le-Duc avoit été choisi pour cette expédition; je le savois avant mon départ. On nous avoit ensuite menacées de Châlons et de Lyon, où nous n'avons rien éprouvé. Je n'ai pas même voulu changer de route en prenant par la Bresse; j'ai pensé que ce que nous éprouvions pou-

voit même être utile à la chose publique, et j'ai eu, en effet, la satisfaction de voir sur toute la route que, malgré les insultes que nous recevions, elles n'étoient jamais produites que par quelques individus, et que le grand nombre gémissoit sans oser s'y opposer. Enfin, nous sommes à Turin, où le Roi nous a parfaitement reçues. Mais ce qui m'a fait le plus grand plaisir à voir, c'est le Comte d'Artois. J'aurois bien regretté de de pas vous y trouver, si je ne pensois qu'à moi; et je l'ai bien éprouvé le premier moment où j'ai su que je ne vous verrois pas; mais on a beau faire, ma patrie m'est toujours chère, et je suis persuadée que vous la sauverez : vous êtes digne du nom que vous portez. La manière dont vous vous exprimez me fait désirer encore davantage que le Roi vous doive la couronne, et notre patrie son bonheur; je ne doute nullement que cela n'arrive un jour.

Soyez bien persuadé, Monsieur, je vous prie, de tous les sentiments d'estime, d'amitié, de reconnoissance qui sont imprimés pour jamais dans mon cœur.

MARIE-ADÉLAÏDE.

Je vous prie de vouloir bien dire à madame la princesse Louise combien j'ai pris part à son dernier accident, et la joie que j'ai qu'elle soit bien; j'espère qu'à l'avenir elle prendra plus de précaution.

XLIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

On est tranquille, mais on paye bien cher sa tranquillité. — Quant à elle, elle espère en Dieu. — Pour ne pas être cause d'un mouvement dans le château, elle a dû s'abstenir de communier le jeudi saint et le jour de Pâques. — Une indisposition la confine à la chambre. — On répand dans Paris le bruit que le Roi ira entendre, le dimanche, la messe à la paroisse.

Ce 23 avril 1791.

J'ai reçu ta lettre, mais je ne t'y répondrai pas encore, et pour cause : nous sommes tranquilles, mais nous achetons bien cher notre tranquillité. Quant à moi, mon cœur, fidèle jusqu'à cet instant à mes devoirs et à mes principes, je vis dans l'espoir que Dieu me donnera la grâce de ne jamais varier. J'éprouve un calme, depuis hier, qui ne peut venir que de Dieu, et qui devroit m'engager à le servir plus fidèlement. Mais sur cela j'ai toujours bien des reproches à me faire. Je comptois avoir le bonheur de communier le jeudi saint et le jour de Pâques; mais les circonstances m'en ont privée : j'ai craint d'être cause d'un mouvement dans le château, et que l'on pût dire que ma dévotion étoit imprudente; chose que je désire éviter par-dessus tout, parce que j'ai toujours cru que c'étoit le moyen de la faire aimer. Un peu de dévoiement que j'ai eu hier me fera passer ces trois jours-ci dans ma chambre; n'en prends pas la moindre inquiétude; tu peux juger par ma lettre que je ne suis pas en mauvais état.

On répand dans Paris que le Roi va demain à la grand'messe de la paroisse; je ne pourrai me résoudre à le croire que lorsqu'il y aura été. Dieu tout-puissant, quelle juste punition réservez-vous à un peuple aussi égaré!

Adieu, mon cœur; j'espère que vous êtes heureusement accouchée; je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

XLIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Lorsqu'une chose coûte beaucoup, on devrait s'en débarrasser tout de suite : elle ferait donc bien d'accoucher. — Recommandations religieuses. — Lastic part et fera connaissance avec le curé qui sert de directeur à madame de Raigecourt.

6 mai 1791.

Je ne t'écris qu'un mot, pour te dire que si tu ne m'écris que pour me mander que tu n'es pas accouchée, cela n'en vaut pas la peine. Vous voyez bien, mon cœur, que lorsqu'une chose coûte beaucoup, il faut s'en débarrasser le plus promptement possible. Mets donc au monde la belle Hélène, et lorsqu'elle y sera, soigne-la bien. N'exagère rien; et dans tout ce que tu feras pour elle, tâche de voir si c'est la volonté de son Créateur, et de ne t'y attacher que comme à un dépôt qu'il a mis entre tes mains, mais qui lui appartient bien plus qu'à toi.

Voilà Lastic qui part avec sa belle-mère pour joindre

ton curé. Je crois qu'elle fera connoissance avec lui; je ne sais trop s'il lui conviendra. En tout cas, ce ne sera qu'en passant. Sur ce, je te souhaite le bonsoir et t'embrasse. Tu auras de mes nouvelles plus longuement lorsque je pourrai t'en donner.

XLV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Son amie s'est trompée et n'accouchera pas avant un mois. — Si elle ne nourrissait pas, la Princesse l'aurait priée de revenir. — Elle a rappelé madame de Fournes. — M. de Janson. — Avignon reste au Pape. — En revanche, les sans-culottes ont voulu jeter un curé dans le bassin des Tuileries. — Le commerce renvoie ses ouvriers, faute d'argent pour les payer. — Autant de voleurs de grand chemin de plus. — Mais les gens à voler manqueront, tout le monde étant parti. — Demande de nouvelles de sa famille. — Calculs en faveur d'Hélène.

Ce 25 mai 1791.

Dites donc sérieusement, mon cœur, voilà qu'il est prouvé que vous vous êtes trompée, et que vous êtes à peine dans votre neuf, puisque votre lettre est du 19. Je vous assure que si vous ne nourrissiez pas, je vous aurois bien priée de revenir; car je suis dans un dénûment de dames qui est prodigieux; et toutes ont de si bonnes raisons, qu'il m'est impossible de les refuser. Il n'y a que madame Inville (1) qu'à la rigueur je pour-

(1) La vicomtesse de Mérinville.

rois bien supplier de revenir; mais je n'en ai pas le courage. C'est ce qui fait que j'ai prié madame de Fournes d'être ici les premiers jours de septembre. Je ne sais pas encore si cela aura du succès. Je lui avois demandé de ne pas partir, mais elle m'a donné de si bonnes raisons, qui ont rapport au maréchal, qu'il m'a été impossible de la retenir. Je te dis tout cela pour que, dans le temps, tu dises à ses parents qu'il faut qu'elle revienne. Tu vois par tout ce détail que je n'ai rien à répondre à ta lettre. La dernière que je t'ai écrite te mettra bien au fait de tout cela. Laisse-moi là jusqu'à ce que je t'en reparle.

Je suis très-peu en relation avec la personne dont tu me parles; je sais seulement qu'elle est toute pleine d'espérance, et qu'elle me sollicite aussi d'écouter. M. de Janson, mais je n'écouterai que ce que je croirai être de mon devoir. Malgré la demande de la municipalité d'Avignon, nous le laissons au Pape; cela n'est-il pas d'une probité surprenante? Pour récompense, les sans-culottes ont voulu jeter un pauvre curé dans le bassin, parce que, dit-on, il avoit dit qu'ils n'auroient pas plus Avignon que de Constitution. Ce propos est inconstitutionnel, mais par-dessus tout imprudent; aussi le lui a-t-on fait voir : mais la garde l'a sauvé. Les marchands renvoient leurs ouvriers parce qu'ils n'ont plus d'argent pour les payer. Cela se passe tranquillement, mais cela va faire des voleurs de grand chemin. Heureusement qu'il y a tant de monde parti qu'ils ne pourront plus arrêter personne.

Comment va ta belle-sœur? Quand est-ce qu'elle accouche? Toutes ses filles sont-elles avec elle? Vous

gênent-elles souvent chez vous? Votre frère en est-il un peu plus content?

Votre homme d'affaires, je crois, mérite votre confiance; j'en ai entendu parler dernièrement de la manière la plus satisfaisante. Je suis étonnée de sa lenteur, car il est vif; mais la prudence dont il est pénétré, surtout pour ceux qui ont confiance en lui, lui fait mettre de la réflexion dans tout ce qu'il fait, à ce que l'on m'a encore assuré. C'est peut-être de là que vient le défaut dont vous vous plaignez. On m'a dit aussi que les gens à qui il a affaire pour votre acquisition n'étant majeurs que dans environ deux mois, il ne terminera le marché que dans ce moment; mais vous pouvez n'en pas douter. Hélène, peu après sa naissance, aura une belle fortune d'assurée. Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

XLVI

MADAME ÉLISABETH AU MARQUIS DE RAIGECOURT.

Remercîments sur les nouvelles qu'il a données de l'accouchement de sa femme. — Vœux en faveur d'Hélène.

Ce 2 juin 1791.

Je vous remercie, Monsieur, des bonnes nouvelles que vous me donnez de madame de Raigecourt, et vous en fais mon compliment. J'espère qu'Hélène ressemblera à sa mère, et qu'elle fera son bonheur. En atten-

dant ce moment, je la trouve très-aimable de n'avoir pas causé plus de tourment à sa mère. Si d'ici à quelques semaines vous rejoignez votre homme d'affaires, comme vous me paroissez le désirer, je vous prierai, dans les moments où vous le pourrez, de vouloir bien me donner de vos nouvelles simplement; je n'exige point de détails. Dites, je vous prie, bien des choses à votre femme. Qu'elle se ménage, ainsi qu'Hélène, et ne doutez pas de l'estime que j'ai pour vous.

XLVII

PROJET DE RÉPONSE DU ROI A L'ASSEMBLÉE (1).

Point d'envie de sortir du Royaume;

Nul concert avec les Puissances étrangères ni avec les parents ou François émigrés;

Donné connoissance à l'Empereur seulement le jour du départ et des motifs qui m'y avoient déterminé;

Monsieur ne l'a su que la veille, et est sorti de France pour rejoindre en faisant le tour;

En se portant sur les frontières, le désir étoit, en faisant preuve de liberté, de détourner toute attaque que quelques Puissances auroient voulu faire;

12,000# d'argent et 500,000# d'assignats;

---

(1) Ces notes ou memento, qui sont entièrement de la main du Roi, sont déposées aux Archives générales de l'Empire. Elles sont le thème des réponses à faire aux commissaires nommés pour interroger le Roi sur la fuite à Varennes.

Le moment de la publication du mémoire;
Le dernier paragraphe étoit adressé aux Parisiens.

Notes pour la réponse
aux Commissaires de l'Assemblée.

26 juin 1791.

XLVIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT, EN REVENANT DE VARENNES.

Le corps de la Princesse ne s'aperçoit guère des sensations de son âme. — Seulement cette dernière n'est pas digne des grâces de Dieu. — Qu'il suffise à son amie de savoir qu'elle se porte bien, qu'elle est tranquille et lui écrira bientôt, si elle peut.

Le 29 juin 1791.

J'espère, mon cœur, que votre santé est bonne, qu'elle ne se ressent pas de la situation de votre amie. La sienne est excellente : vous savez que son corps ne s'aperçoit guère des sensations de son âme. Cette dernière n'est pas ce qu'elle devroit être pour son Créateur; la seule indulgence de Dieu peut lui faire espérer grâce. Je ne puis ni ne veux entrer en détail sur tout ce qui me touche; qu'il vous suffise de savoir que je me porte bien, que je suis tranquille, que je vous aime de tout mon cœur, et que je vous écrirai bientôt, *si je puis*.

XLIX.

LOUIS XVI A L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE (1).

Désaveu de l'usage qu'on a fait de son nom royal pour attirer ses soldats dans l'émigration. — Il renouvelle les explications déjà données sur sa fuite de Paris.

7 juillet 1791.

Messieurs, j'apprends, que plusieurs officiers passés en pays étranger ont invité par lettres circulaires les soldats des régiments dans lesquels ils étoient, à quitter le Royaume et à venir les joindre; que, pour les y engager, ils leur promettent de l'avancement et des récompenses, en vertu de pleins pouvoirs directement ou indirectement émanés de moi. Je crois devoir démentir formellement une pareille assertion, et répéter à cette occasion ce que j'ai déjà déclaré, qu'en sortant de Paris je n'avois d'autre projet que d'aller à Montmédy, d'y faire moi-même à l'Assemblée Nationale les observations que je pensois nécessaires, sur les difficultés que présentent l'exécution des lois et l'administration du Royaume. — Je déclare positivement que toute personne qui se diroit chargée de semblables pouvoirs de ma part, en imposeroit de la manière la plus coupable.

Louis

(1) Autographe faisant partie de mon cabinet.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

CCLX. — L'EMPEREUR AU ROI DE SARDAIGNE. — Réponse à sa communication du 3 janvier en faveur du comte d'Artois. — Explication sur la politique obligée qui lui a fait récuser toute intervention dans les affaires de France. (6 février 1791). 1

CCLXI. — L'EMPEREUR AU COMTE D'ARTOIS. — Causes de l'abstention forcée de l'Autriche dans les affaires de France. — Inutilité de cette intervention. (6 février 1791). 2

CCLXII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle va monter à cheval avec la Reine et Lastic. — Départ prochain des tantes, malgré les motions des clubs. — Quel confesseur elle va prendre. (Paris, 12 février 1791.). 4

CCLXIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Désordres qui résultent dans les églises des conflits entre prêtres assermentés et non assermentés. — Service des dames de la Princesse : madame de Cimery, madame de Navarre. — Elle n'a pas demandé des chevaux de plus, mais elle veut un page et un écuyer à sa suite. (15 février 1791.) 6

CCLXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Sur le 28 février, appelé la *Journée des Chevaliers du poignard*, de ce que beaucoup de chevaliers de Saint-Louis avaient été trouvés armés de poignards, aux Tuileries, quand on s'y était porté à l'occasion de l'arrestation de Mesdames à Arnay-le-Duc. — Tout le monde a eu tort. — Mauvaises têtes des deux côtés. — Imprudence et légèreté des gens du Roi. — Susceptibilité de la garde nationale, blessée d'avoir été trouvée insuffisante à garder le Roi. — Fureur du peuple, qui se porte à Vincennes pour en détruire le donjon. — En sortant de chez le Roi, le soir, tout le monde était fouillé et désarmé. — Quelques jeunes gens malmenés ou incarcérés. — Pillage des armes demandées par le Roi à ses défenseurs officieux, et portées au corps de garde. — Aveuglement des honnêtes gens. — Paix fourrée. (2 mars 1791.). 10

NOTE SUR LES ÉMIGRÉS. 13

CCLXV. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY, A BRUXELLES. — Envoi définitif de la cassette annoncée. — Breteuil. — Danger d'un emprunt en Suisse, à cause de la publicité résultant de la constitution politique du pays. — Impossibilité en France, toujours à cause de la publicité. — Il n'y a d'espoir que dans l'Autriche. — Le mal

fait de si rapides progrès, qu'une explosion est à craindre et force à agir sans retard. — Mieux vaut la mort en essayant de se sauver que de périr infailliblement écrasé dans l'inaction. — Il n'y aura pas tranquillité dans les Pays-Bas tant qu'il y aura le feu en France : telle est la source des difficultés qu'il rencontre dans sa mission. — La Reine a besoin du comte de La Marck pour soutenir et contenir Mirabeau, qui en ce moment est bien pour la Cour. (7 mars 1791.) 14

NOTE SUR LES DIAMANTS DE LA REINE. 16

CCLXVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Conflits résultant de la désobéissance de son frère le comte d'Artois. — Désaccord entre les membres de la famille royale. — Elle a pris pour confesseur l'abbé Edgeworth de Firmont (qui depuis assista Louis XVI à ses derniers moments). — Sa première entrevue avec cet ecclésiastique. — Réflexions religieuses. — État des esprits. (Paris, 18 mars 1791.) 17

CCLXVII. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE D'ARTOIS. — S'il l'avait avisée de son dessein de faire un voyage à Vienne, elle l'en aurait dissuadé. — Le Roi, indisposé, ne peut écrire lui-même. — En son nom comme au sien propre, elle condamne la conduite du prince de Condé, elle condamne toute action de l'émigration qui entretient la fièvre et expose le Roi sans le servir. — Qu'il attende l'occasion, à portée des provinces du Midi. (20 mars 1791). . 20

CCLXVIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle a la mort dans l'âme à cause de l'état de la religion. — On discute la loi sur l'émigration. — Elle s'applaudit de nouveau du choix de son directeur. (28 mars 1791.) 21

NOTE SUR LE CLUB MONARCHIQUE. 23

CCLXIX. — M. DE SIMOLIN AU CHANCELIER DE L'EMPIRE DE RUSSIE. — Différence de la politique de la Russie et de celle de l'Angleterre et de la Prusse envers la France. — Le juif prussien Éphraïm et l'ambassadeur anglais, agents de corruption, dont Simolin conseille de suivre l'exemple. — Mirabeau. (Paris, 21 mars/1er avril 1791.) 24

CCLXX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Le Clergé intrus a été installé. — Celui de Saint-Roch. — M. Louston-neau, homme distingué et chirurgien de Madame Élisabeth et des tantes du Roi, est devenu un petit saint. — La persécution pousse dans la grande voie. — L'archevêque a donné une ordonnance superbe, mais sévère. — Mot d'un égoïste à ce sujet. — Sa maison est d'assez bon exemple. — Elle se propose de tenir avec *Monsieur*, sur les fonts de baptême, l'enfant que porte son amie. — Mort de Mirabeau. — Lastic. — M. d'Albignac. — Paroles de résignation. (3 avril 1791.) 27

CCLXXI. — M. DE SIMOLIN AU COMTE D'OSTERMANN. — Mort de Mirabeau. (24 mars/4 avril 1791.) 31

NOTE SUR DE COMPS, SECRÉTAIRE DE MIRABEAU. 33

CCLXXII. — LE COMTE D'ARTOIS A MARIE-ANTOINETTE. — Ses regrets de voir différer toute exécution. — Il voudrait qu'on le mît de moitié dans les projets formés. — On le repousse pour se fier à des scélérats. — Il vante sa sagesse, mourra pour l'autel et le trône,

et pour la délivrance du Roi captif. — Il s'en tient à la déclaration du 23 juin, et persiste à vouloir agir au dehors et au dedans. — Enfin, il fait ses conditions avec hauteur, prend la défense du prince de Condé, se plaint de l'indiscrétion du Roi de Sardaigne et de celle de ses ministres, et oublie la sienne. (Parme, 6 avril 1791.) 33

CCLXXIII. — MARIE-ANTOINETTE AU CÔMTE DE MERCY. — La Cour d'Autriche promet du secours après le départ de la famille royale de Paris; mais avant tout, la Reine veut avoir l'assurance qu'en principe cette assistance sera prêtée. — Point d'invasion, seulement un cordon de troupes sur la frontière. — Insuffisance des bonnes dispositions de la Suisse et de la Sardaigne, sans action sur les grandes Puissances. — Allure équivoque de l'Espagne. — Desseins mauvais de l'Angleterre qu'on essaye de conjurer en faisant négocier sa neutralité. — Refuge assuré sous la protection des troupes de Bouillé; mais l'argent, qui est le nerf, manque. — Pourrait-on faire un emprunt en Hollande sous des noms supposés? — Laborde a refusé son intervention. — Il a quelque peu d'argent de la Reine à Londres. — Expédient à chercher pour empêcher la nouvelle législature d'arriver, la composition n'étant plus possible avec les révolutionnaires. — Attendre! attendre! mais les Puissances amies, mais les provinces bien disposées, se dégoûteront et tourneront le dos, et les émigrants feront des sottises. — Prompte réponse. (14 avril 1791.) 37

CCLXXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle roule son existence comme l'année précédente. — Elle se promène, mais sans sortir de Paris. Sa santé est bonne. — Détails sur ses dames. — Elle continue à être charmée de son directeur. — Influence qu'il exerce sur elle. — M. de Janson. — Elle entend toujours la messe et communie comme à l'ordinaire. — Qu'elle se dépêche d'accoucher, car la Princesse s'ennuie de dire tous les jours pour elle un *Sub tuum*. (Mai 1791.) 42

CCLXXV. — L'EMPEREUR LÉOPOLD II A SA SŒUR MARIE-ANTOINETTE. — Il n'a point écrit, faute d'occasions sûres. — Avant d'agir, il voudrait connaître ses intentions. Il attend encore un émissaire de France. Défiance contre Fontbrune. — Calonne anime le comte d'Artois, que, de concert avec Bombelles, l'Empereur s'étudie à contenir pour l'empêcher de faire une levée de boucliers. — Le prince quitte l'Italie pour les Pays-Bas. — Qu'elle désigne les personnes en qui elle a confiance, et lui dicte les paroles à dire au comte d'Artois. (2 mai 1791.) 44

CCLXXVI. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — Sorte de résumé ou explication de ses lettres précédentes. — Plus d'alternative : ou bien tout céder à l'abandon aux factieux, ou périr par le fer. — Son ancien parti était le temps, la douceur, l'opinion : tout est changé. — Il faut périr avec gloire. — Nécessité de fuir; plus on tardera, moins on aura d'appui. — L'esprit républicain travaille les troupes. — Vente des biens nationaux. — Chaque assignat va faire un révolutionnaire. — Nécessité d'un emprunt. — Le bonhomme Laborde n'inspire pas de confiance à la Reine, qu'il a engagée à se jeter dans les bras des Jacobins. — Il a envoyé en Angleterre de l'argent de la Reine avec deux millions à lui. — Bar-

thélemy, l'envoyé de France à Londres, va sonder les dispositions du cabinet anglais. — En échange de la neutralité de cette Puissance, on offrirait des avantages commerciaux et des sacrifices de territoire. — Pourquoi il ne faut pas attendre. — Montmédy, lieu de refuge choisi. — Réunir aux portes de France dix à douze mille Autrichiens à la disposition du Roi. — Comment, en agissant ainsi, l'Autriche travaillerait pour elle-même. — Qui est le porteur de la lettre. (6 mai 1791.). 46

CCLXXVII. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE D'ARTOIS. — A quoi bon lui faire des confidences sur les projets du Roi, s'il se refuse à complaire aux désirs qu'on lui a exprimés, touchant sa séparation d'avec M. de Condé? — Les armements des émigrants sont ce qui irrite le plus les partisans de la révolution. — Les plus honnêtes gens ont horreur de la guerre civile. — Les méchants sont trop heureux d'avoir des prétextes pour tout détruire. (14 mai 1791.) . . . 53

CCLXXVIII. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Réponse développée à la lettre politique de Marie-Antoinette, du 6 mai. L'établissement d'une république est impossible. — Approbation de l'insinuation faite par la Reine de faire des sacrifices de tout genre à l'Angleterre pour s'assurer sa neutralité. — Le rôle de l'Espagne en faveur de la France est tout tracé par son propre intérêt. — Précautions oratoires pour éloigner l'assistance ouverte de l'Autriche et lui laisser garder vis-à-vis de la Prusse un caractère seulement comminatoire. — Gagner la Sardaigne et la Suisse par de légères cessions de territoire et par des subsides. — Vente des diamants, mesure insuffisante et périlleuse. — L'Autriche se chargerait de garder l'argent en dépôt, mais n'en offre pas. — La Russie favorable. — Trop grande affluence de Français à Bruxelles. — Les princes fugitifs tiennent les esprits en mouvement par l'annonce d'une entreprise. — L'Empereur a parlé de manière à arrêter les violences sur la personne de la Reine. — Mercy fait des démarches pour la question d'un emprunt. (16 mai 1791.). 55

CCLXXIX. — LE ROI AU COMTE D'ARTOIS. — Injonctions nouvelles prescrivant au prince de renoncer à toute entreprise immédiate et de s'enfoncer dans le fond de l'Allemagne. (16 mai 1791.). . 62

CCLXXX. — L'EMPEREUR LÉOPOLD II A SON AMBASSADEUR LE COMTE DE MERCY. — Autant il a été naguère partisan de la fuite, autant il la redoute aujourd'hui. — Danger de toute tentative partielle de contre-révolution. — Il a rencontré le comte d'Artois à Mantoue, et a tenté de modérer son ardeur. — Il faut avant tout que l'horizon de la politique extérieure soit éclairci. — L'Empereur a fait dresser pour Mercy des instructions par Kaunitz. (Mantoue, 20 mai 1791.). 63

CCLXXXI. — LE BARON DE BRETEUIL AU COMTE D'ARTOIS. — Communication, au nom du Roi, pour arrêter son essor, lui faire comprendre que rien ne sera fait sans lui, mais qu'il ne doit rien faire sans le Roi; que ses mouvements excitent les passions des malintentionnés et compromettent gravement la sûreté de la Cour. — Le Roi agira quand il en sera temps, quand les intentions de ses alliés pourront être efficaces. (Soleure, 24 mai 1791.). . . 64

CCLXXXII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — On est mal informé à la Cour de la politique des cabinets. — Le mal

empire chaque jour. — Cependant elle n'est point gênée pour ses dévotions. — Du moins, elle n'entend pas les crieurs. — Partira-t-elle? — Elle fait sur terre son purgatoire. — Le club de 89 va se fondre dans celui des Jacobins. — Affaire d'Avignon. — Elle a bien souffert dans la semaine sainte; mais elle s'est résignée. — Plus le moment de la fuite approche, plus elle a de doutes. — On dit que les Principautés sont pour la cause du Roi. Elle le désire, même trop vivement. — Elle est dans ses veines de maussaderie vis-à-vis de Dieu. — Belle conduite de mademoiselle Delphine de Soran. — Hélène attendue. — Envoi d'un mot pour le petit Chamisso. (Mai 1791.) 68

CCLXXXIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Félicitation sur l'accouchement de son amie. — Elle est contente du comte d'Artois. — Lettre énigmatique sur les tentatives du comte auprès des Cours étrangères et sur le départ des Tuileries. — Conseils religieux, (29 mai 1791.) 73

CCLXXXIV. — MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II, SON FRÈRE. — Désaveu de l'initiative des princes. — Toute entreprise, toute démonstration exposerait la famille royale. — Qu'importe aux brigands et aux scélérats qui dominent la responsabilité de Paris pour le salut du Roi? — S'en tenir aux communications de M. de Mercy et du baron de Breteuil. (1er juin 1791.) 75

CCLXXXV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Reproches sur ce qu'elle a la pensée de venir et de s'exposer avec son enfant. — Son devoir la retient auprès de son mari et de son nourrisson à Trèves. — Les persécutions religieuses continuent. — Le comte d'Artois a retardé son voyage et paraît plus docile. — Elle va monter à cheval pour aller à Montreuil, et regrette Versailles malgré sa conduite. — Réflexions morales. (4 juin 1791.) . . . 78

CCLXXXVI. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SŒUR MARIE-ANTOINETTE. — Il a reçu la réponse à sa lettre du 2 mai. Il sait les intentions de la Reine et du Roi, et s'y conformera. — Ce qu'il a fait envers M. d'Artois, auquel il a mis un frein. — Protestations de dévouement. — Il donne, avec l'agrément du Roi, du service aux princes de Lambesc et de Vaudémont. (6 juin 1791.) 81

CCLXXXVII. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A LA REINE. — Il a parlé à Mantoue avec le comte d'Artois, dont il craint les entours trop ardents et indiscrets, et a cherché à le modérer. — Le comte a promis de ne pas se joindre à M. de Condé, qui fait des équipées. — Concert pour venir, en temps opportun, au secours du Roi et de la Reine. — Il ne croira, en fait d'avis, que ce qui lui viendra par Mercy, Breteuil et Bombelles. — Tout sera aux ordres de la Reine, troupes et argent. — On aura la Sardaigne, les Suisses, les princes d'Empire, même la Prusse. — L'indifférence de l'Empereur n'est que précaution diplomatique. — En un mot, protestations chaleureuses d'entier dévouement et promesses formelles. — Il travaille auprès des Puissances pour le concert. — Le duc de Polignac est avec lui de la part du comte d'Artois. (12 juin 1791.) 82

CCLXXXVIII. — DU SECRÉTAIRE D'AMBASSADE DE BLUMENDORFF AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — La Reine a vu le comte de La Marck et a été satisfaite de sa conversation. — Elle conseille au

baron de Thugut et à Blümendorff de se tenir prêt à partir ou à se cacher, en cas de bruit (à l'occasion de la fuite qui allait s'exécuter). (14 juin 1791.) 85

NOTE SUR M. DE THUGUT. 86

CCLXXXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Scène scandaleuse d'une espèce de fou, au milieu de l'église, devant le Roi. — Pétition contre le ministre de Lessart et sa maîtresse. (15 juin 1791.). 87

NOTE SUR M. DE LESSART 87

CCXC. — LE COMTE DE MERCY AU PRINCE DE KAUNITZ. — Envoi au prince d'un rapport adressé à l'Empereur, et qui a pour objet de prévenir l'effet des imprudentes illusions des émigrants qui menacent d'entraîner le Roi et la Reine dans l'abîme. (Bruxelles, 16 juin 1791.) 89

CCXCI. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A L'EMPEREUR. — Arrivée de deux lettres de la Reine qui le jettent dans la plus vive surprise. — Un M. de Balainvilliers, agent du comte d'Artois, est venu le trouver avec des lettres du comte et de M. de Calonne, et s'informer si tout est prêt pour le mouvement immédiat de troupes concerté entre l'Empereur et le comte à Mantoue; en un mot, tout ce qui a été dit, en effet, à Mantoue, mais placé dans les futurs contingents. — M. d'Artois demande un rendez-vous à l'ambassadeur. — Celui-ci s'est récusé, étant sans instructions et ne voyant en tout cela que périls. — Tout fait croire à une fuite prochaine de la famille royale. — Danger de la fuite dans les provinces belgiques. — État politique de ces provinces. — Arrivée du prince de Saxe-Teschen et de l'archiduchesse Christine à Bruxelles. — M. de Metternich. — L'ambassadeur part pour les eaux de Spa. (Bruxelles, 16 juin 1791.) 90

CCXCII. — EXTRAIT D'UNE LETTRE DU SECRÉTAIRE D'AMBASSADE DE BLUMENDORFF AU COMTE DE MERCY. — Annonce de projets de fuite attribués à la Cour. — Elle est entourée d'espions. — Catastrophe qui menace. (19 juin 1791.). 94

CCXCIII. — LA REINE AU COMTE DE MERCY. — Annonce de la fuite. (19 juin 1791.). 95

NOTE SUR MIRABEAU ET SUR LES PRÉPARATIFS DE LA FUITE DE LA FAMILLE ROYALE 95

CCXCIV. — DÉCLARATION DU ROI ADRESSÉE A TOUS LES FRANÇAIS, A SA SORTIE DE PARIS. 101

FEUILLES RETRANCHÉES PAR LE ROI DE SA DÉCLARATION. 105

CCXCV. — LE COMTE D'ARTOIS A LOUIS XVI. — Ses joies et ses anxiétés à la première nouvelle du départ de la famille royale. (Coblentz, 21 juin 1791.). 125

CCXCVI. — LE COMTE DE MERCY AU PRINCE DE KAUNITZ. — Envoi du billet de la Reine annonçant son départ, et de la lettre de Blümendorff, qui le tiennent en une grande perplexité. — Encore aucune nouvelle de la périlleuse entreprise de la fuite, qui doit avoir des suites dont la pensée seule fait frémir. Troupes disposées à se retirer avec armes et bagages dans les provinces Belgiques. — Caisse, sacs de louis et lettres de change qui lui ont été envoyés

par la Reine. — Appréhensions pour la tranquillité des provinces pacifiées. (Bruxelles, 22 juin 1791.) 126

CCXCVII. — LE COMTE DE MERCY AU PRINCE DE KAUNITZ. — Tout à l'heure, il en était encore aux anxiétés des conjectures. — Un billet du comte Axel de Fersen met un terme à ces conjectures et le jette dans les angoisses de l'inquiétude. — *Monsieur*, parti en même temps que la famille royale, est arrivé en sûreté à Mons, et reparti sur-le-champ pour Longwy en Lorraine. — La famille royale est travestie en marchands anglais. — L'orage va se porter sur l'Alsace. — Il s'attend à ce que son hôtel soit violé et livré au pillage. (23 juin 1791). 128

BILLET DU COMTE DE FERSEN ANNONÇANT LA FUITE. 129

DÉTAILS DU RETOUR DE VARENNES. — BARNAVE. — PÉTION. — MADAME ÉLISABETH 130

UNE DES CAUSES DE L'ARRESTATION DE LA FAMILLE ROYALE A VARENNES, RÉVÉLÉE PAR LE MARQUIS DE BOUILLÉ. 131

CCXCVIII. — LETTRE COLLECTIVE DE LOUIS XVI ET DE MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — Chagrins sur l'indisposition de M. de Penthièvre. — Invitation à rester près de lui. (30 juin 1791.) 136

NOTE SUR CETTE LETTRE 136

CCXCIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Se garder des extrêmes en tout. — Règles à suivre dans le choix d'un chevalier d'honneur. (Sans date.) 138

CCC. — LE COMTE DE MERCY A L'EMPEREUR LÉOPOLD II. — Envoi d'une copie du manifeste laissé par le Roi en quittant Paris. — Le lendemain de l'arrestation du Roi à Varennes, une nuée d'officiers français tombe au milieu des provinces Belgiques, avec volonté d'entreprendre sur la France. — Menaces que le Roi de Suède s'offre à faire à l'Assemblée Nationale, en même temps que pareilles démonstrations de l'Autriche. — Protestation de l'Archiduchesse gouvernante, vu qu'il serait imprudent de ne pas attendre le concours de toutes les Puissances amies, quand on est encore dans l'obscurité sur le parti auquel se rangeront l'Angleterre et la Prusse. — Péril imminent de la Reine. (Bruxelles, 30 juin et 1er juillet 1791.). 139

CCCI. — MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE, AU BARON DE BRETEUIL. — Les pouvoirs royaux du baron sont rendus caduc par le fait des pouvoirs nouveaux que le Roi vient de donner à son frère. (Bruxelles, 2 juillet 1791.) 143

NOTE SUR LA LÉGITIMITÉ DES POUVOIRS DU BARON DE BRETEUIL. . 144

CCCII. — LE COMTE D'ARTOIS ET LE COMTE DE PROVENCE AU BARON DE FLACHSLANDEN. — Il s'agit de décider, d'enlever l'Empereur, de le prendre par les sentiments. — Mémoire dont le comte d'Artois charge le baron pour Léopold. — Le gouvernement des Pays-Bas ne répond aux ardeurs du comte que par des excès de prudence. — Profiter de la présence de M. de Polignac à Vienne, et agir de concert avec lui et plus tard avec M. d'Estars, qui va arriver. — Il va envoyer Calonne à Londres. — *Monsieur* appuie d'un mot pressant de sa main, sur la même lettre, les recommandations de son frère. (Bruxelles, 2 juillet 1791.) 149

CCCIII. — MADAME ÉLISABETH A MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE. — *Monsieur* a réussi à émigrer sans accident. — Touchantes paroles de sa sœur à cette occasion. (4 juillet 1791.). 152

NOTE SUR MONSIEUR 152

CCCIV. — MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — Paroles amères sur *Monsieur*, comte de Provence, sur son ambition et sa sécheresse de cœur : expression de vive affection pour la Princesse. — Empressement à complaire aux désirs de M. de Penthièvre. (Premiers jours de juillet 1791.). 153

SECONDE NOTE SUR MONSIEUR. 154

VIE ERRANTE DE CE PRINCE DANS L'ÉMIGRATION. 156

BEAU MANIFESTE DE LOUIS XVIII EN 1815. 158

CCCV. — L'EMPEREUR LÉOPOLD II AU COMTE DE RAGENCK, SON AMBASSADEUR A MADRID. — D'abord, l'Empereur, qui croit au succès de la fuite de sa sœur et qui la suppose arrivée à Luxembourg, avec la famille royale, après que le Roi, resté à Metz, a été arrêté, puis délivré, donne l'ordre à son ministre de s'entendre avec la Cour d'Espagne sur les mesures politiques à prendre, déterminé qu'il est à venir au secours de son beau-frère par toutes les voies possibles. — Plus tard, Léopold apprend que toute la famille royale a été arrêtée et reconduite à Paris. — La nouvelle n'est pas encore certaine pour lui, ce qui prouve la difficulté que la vérité rencontrait à se faire jour dans ces temps d'agitation. — L'Empereur a écrit à toutes les grandes Puissances pour établir un concert et prévenir de nouveaux attentats contre le Roi et la Reine. — Sa lettre a un accent de bonne foi, mais une politique d'apathie devait succéder à ce premier zèle. (5 juin et 6 juillet 1791.). 159

CCCVI. — POUVOIRS GÉNÉRAUX QUE LE ROI, APRÈS SON ARRESTATION A VARENNES, ENVOYA AUX PRINCES, SES FRÈRES, PAR M. DE FERSEN. Le Roi se confie à l'honneur et à la générosité des souverains. — Tout emploi de force doit être placé en arrière des négociations. (Paris, 7 juillet 1791.). 163

CCCVII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Nouvelles heureuses de sa filleule dont elle se félicite. — Défense de venir à Paris. — Inquiétudes sur M. de Goguelat, qui s'est sauvé avec M. de Bouillé. (9 juillet 1791.). 164

CCCVIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Rapport fait à la Chambre sur le retour de Varennes. — Fédération. — Mise hors de cause du Roi. — Les gardes du corps seront jugés ainsi que M. de Choiseul. (14 et 15 juillet 1791.). 165

NOTE SUR M. DE CHOISEUL. 167

CCCIX. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Conseils sur la conduite à tenir après le retour de Varennes. — Proposition de pouvoirs à envoyer à *Monsieur*. (Vers la mi-juillet 1791.). 168

CCCX. — NOTE JOINTE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE ET ENVOYÉE PAR LE SECRÉTAIRE D'AMBASSADE DE BLUMENDORFF. — Opinion de quelques chefs de l'Assemblée nationale sur la conduite que doit tenir le Roi pour reconquérir la confiance publique. — Solidarité des autres souverains menacés en sa personne. (11 juillet 1791.) 170

CCCXI. — LE COMTE DE MERCY A L'EMPEREUR LÉOPOLD II. — Suites de la désastreuse arrestation de la famille royale à Varennes. — Défaut d'entente entre les Puissances, dont la plupart reculent devant une intervention directe. — Il détourne l'Empereur des mesures actives et conseille un rôle purement comminatoire. — Suggestions de M. de Fersen sur la politique à suivre. — Le comte de Metternich. — Mesures conservatrices à prendre dans les provinces Belgiques. (Spa, juillet 1791.) 174

CCCXII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Proclamation de la loi martiale contre une émeute au Champ de Mars. Il y a eu vingt morts. — L'esprit de la garde est fort bon : il est monté par la perte de six de ses soldats dans cette échauffourée. (18 juillet 1791.) 179

NOTE SUR L'ÉMEUTE DU CHAMP DE MARS. 179

CCCXIII. — JEAN DE SIMOLIN AU COMTE D'OSTERMANN. — Émeute sanguinaire. — A la lanterne! Les têtes! les piques! — On a déjà choisi le successeur du Roi. (7/18 juillet 1791.) 180

CCCXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle a hors du royaume tant de gens qui l'intéressent, que cela lui fait horreur à penser. — On a tiré sur le peuple ameuté. — On dit que M. de Bouillé a fait arrêter un révolutionnaire à Luxembourg. — Elle est encore tout émue de la secousse du 17. — Heureux qui, tenant toujours son âme entre ses mains, ne voit que Dieu et l'éternité! — Elle conserve l'esprit serein au milieu de tous ses maux. — Elle ne peut s'empêcher de rire encore en songeant à des épisodes du voyage de Varennes. (23 juillet 1791.) 181

CCCXV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Lettres interceptées. — Paroles énigmatiques sur la situation du Roi. — Elle se ressent encore de la commotion des événements de la fuite, du bruit de la Fédération, de l'application de la loi martiale au Champ de Mars. — On est en apparence plus tranquille. — Confiance en Dieu. (27 juillet 1791). 183

CCCXVI. — MARIE-ANTOINETTE A MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE. — Elle sent bien vivement son absence. — Regrets et tendresses. (29 juillet 1791.) 185

CCCXVII. — MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II. — Le Roi la charge d'écrire à son frère. — Exposition de ses idées depuis les impressions profondes du voyage de Varennes et de ce qui s'est passé ensuite. — Avant le départ, anarchie des partis. — Depuis le retour, les hommes les plus influents se dessinent mieux dans la pensée de l'unité monarchique et de l'ordre. — L'autorité que prend l'Assemblée est autant de perdu pour l'autorité du Gouvernement, mais tout est profit pour la garantie de l'ordre, et c'est un préservatif de plus grands maux. — Difficulté de ressaisir et d'imposer la puissance monarchique par la force, le pays étant couvert d'hommes armés, disposés à se défendre. — Dangers d'une intervention étrangère. — Il faudrait une bonne direction imprimée aux efforts des Princes français. — Surtout il faudrait reconquérir la confiance en les contenant. — Si l'Empereur y travaille, il aura le respect des honnêtes gens, et l'alliance franco-autrichienne sera goûtée. (30 juillet 1791.) 186

CCCXVIII. — MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE, ET LE COMTE D'ARTOIS, A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE. — Remercîments pour l'assistance qu'elle leur fait espérer. — Envoi, par M. de Bombelles, d'un mémoire sur la situation politique de la France et les moyens d'y rétablir l'autorité royale. (De Schönburnlust, près Coblentz, 31 juillet 1791.). 192

CCCXIX. — MÉMOIRE DES PRINCES FRANÇAIS, LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS, A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE. — Sur l'état de la France et les ressources politiques qui s'offrent pour y rétablir l'autorité du Roi. — Plan d'invasion de la France. (31 juillet 1791.). 194

CCCXX. — L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE AUX PRINCES, FRÈRES DU ROI DE FRANCE. — Réponse au mémoire des Princes. . . . 202

CCCXXI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — La tristesse s'est désemparée de son âme, mais la Princesse n'en est pas davantage maîtresse de sa tête. — Il y avait plus de trente hommes armés à Varennes pour arrêter le Roi, qui n'en avait que trois non armés pour le défendre. (4 août 1791.). 206

CCCXXII. — LE COMTE DE LA MARK AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Portrait de l'abbé Louis, homme toujours sûr, mais par intérêt. — Son art pour être l'ami de tout le monde. — Il est chargé de rendre compte de la situation réelle du Roi et de la Reine. — Discussion de la Constitution : ses conséquences. — Médiocrité de Montmorin. — Pellenc travaille pour la Reine. (5 août 1791.). 207

NOTE SUR LE BARON LOUIS. 207

NOTE SUR PELLENC, SECRÉTAIRE DE MIRABEAU. 210

CCCXXIII. — MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE, A MADAME ÉLISABETH. — Sur la Reine et sur le baron de Breteuil. (Schönburnlust, 6 août 1791.). 211

NOTE SUR MERCY. 212

CCCXXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Lettre énigmatique sur son mari. — Le Roi ayant entre les mains la Constitution pour l'examiner, est censé libre. — Exercices religieux. (7 août 1791.). 213

CCCXXV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Correspondance interceptée. — Souvenir d'affection. (8 août 1791.) 214

CCCXXVI. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU PRINCE DE KAUNITZ. Envoi d'un billet chiffré de la Reine qui fait connaître qu'on est en termes de négociation avec des personnages influents de l'Assemblée. — La Reine a foi dans Barnave et dans Lameth, que Mercy qualifie de scélérats. — Rien de bon ne peut sortir d'un tel foyer d'anarchie. — Danger pour la cause si l'Autriche agissait isolément. — Calme temporaire, repos de la mort. — Le comte de Fersen. — Le baron de Breteuil. — *Monsieur* et le comte d'Artois ont voulu mettre ce dernier à l'écart. (12 août 1791.) 215

NOTE SUR BARNAVE, DUPORT ET LES LAMETH. 217

CCCXXVII. — PLEINS POUVOIRS DE MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE, AU MARQUIS DE BOUILLÉ POUR TRAITER AVEC L'EMPEREUR ET AVEC LE ROI DE PRUSSE. (14 août 1791.). 218

CCCXXVIII. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Paroles moins amères sur les Lameth et sur Barnave, nouveaux soutiens de la Cour. — L'Europe effrayée des derniers événements de la France, qui menacent d'un bouleversement universel. — Motifs qui l'empêchent de reprendre à Paris son poste d'ambassadeur. (Bruxelles, 14 août 1791.). 219

NOTE SUR LES DISPOSITIONS DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE. 221

CCCXXIX. — LE COMTE DE MERCY AU COMTE DE LA MARCK. — Il a recommandé à l'abbé Louis de communiquer leurs entretiens. — Il va faire un voyage d'agrément en Angleterre. (Bruxelles, 14 août 1791.). 222

CCCXXX. — LE COMTE DE MERCY A M. DE LABORDE. — Son retour en France est indépendant de sa volonté. — Course de huit jours à Londres. (14 août 1791.). 223

CCCXXXI. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU COMTE DE MONTMORIN. — Lettres arrivées par le baron Louis. — Il s'est expliqué avec lui sur l'état de la France, et n'y reprendra son poste d'ambassadeur que s'il est assuré d'y être couvert de la protection du droit des gens, dont il a si peu joui lors de son dernier séjour. (Bruxelles, 14 août 1791.). 225

CCCXXXII. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Constitution monstrueuse prête à être apportée à la sanction du Roi. — Nécessité de l'accepter, tout en déclarant qu'il la regarde comme étant d'exécution impossible, mais qu'il se sacrifie, en l'acceptant, au bonheur de la Nation. — La Cour et les aristocrates vont devenir des obstacles, avec des ministres qui ne sauront pas tenir la main, surtout avec l'incendie que les émigrants allument aux frontières, au milieu de l'apathie des Puissances. — On parle bien d'un concert des monarchies dans un mois et de la publication d'un manifeste. Mais on parle, on n'agit point : la Reine doute de la nouvelle. — Les frères du Roi mandent sans cesse qu'il faut tout refuser, et que nous serons soutenus : par qui? Chaque Puissance a sa raison pour s'abstenir et nous laisser dans le feu. — Restent les émigrants eux-mêmes : leur intervention pousse à l'abîme. — Les divisions de l'Assemblée offriraient une bonne occasion d'agir, mais les moyens échappent. — L'armée est perdue, l'argent manque. — Aucun frein pour contenir la populace. — La Cour est en plein foyer de trahison. — Retour de l'abbé Louis. — Sombres rapports qui font craindre la coalition des Puissances et la défection des chefs de l'Assemblée penchant vers la Cour. — Exigences insensées des émigrants. — Indocilité folle du comte d'Artois. — Silence terrible du peuple. — Insolence du rapport sur la Constitution. — Le Roi n'est plus qu'un fonctionnaire salarié. — Existence impossible. — Endormir le monstre pour le mieux museler. — Plus de ressources enfin que dans l'étranger, que dans l'Empereur. (16, 21 et 26 août 1791.). 228

CCCXXXIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle n'a pas assez de détachement des choses de la terre. — La Constitution est finie : restent seulement quelques détails à terminer qui seront vivement discutés. (17 août 1791.). 237

CCCXXXIV. — M. DE SIMOLIN A M. D'OSTERMANN. — Les lettres des

émigrants annoncent l'exécution très-prochaine de plans hostiles. — Une lettre de M. de Bouillé les condamne. — Appréciation du caractère et des talents de ce général. — Inimitié entre *Monsieur* et le comte d'Artois. — Rivalité entre leurs maîtresses. — Petite cour de M. de Condé et de madame de Monaco. — Madame de Vaudémont et son hospitalité. — Espoir que l'on fonde sur le chevaleresque Roi Gustave III. — La Reine commence à s'exprimer avec amertume sur le compte de Monsieur et du comte d'Artois. — Résignation du Roi à accepter la Constitution quelle qu'elle soit. — Un silence morne régnait à la lecture dans l'Assemblée. — Ce qui reste à décider pour parfaire ce grand œuvre. — On espère que certaines dispositions seront introduites qui ouvriraient une petite porte à la rentrée des Princes. (8/19 août 1791.). 239

CCCXXXV. — RÉPONSE DE L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE A LA LETTRE DE MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE, ET DU COMTE D'ARTOIS. — Après des paroles louangeuses sur la générosité de leurs desseins, elle annonce un Mémoire où elle fait connaître ses intentions, et répond à la rhétorique que *Monsieur* a déployée dans sa lettre. (Czarskoecelo, 19 août 1791 v. st.). 243

CCCXXXVI. — CATHERINE II DE RUSSIE AUX COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS. — Envoi d'argent. (19 août 1791 v. st.). 246

CCCXXXVII. — L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE AU PRINCE DE NASSAU-SIEGEN. — M. de Bombelles, qui vient d'arriver, a remis des lettres des Princes français pour elle et pour M. de Nassau. — Elle le renvoie avec ses réponses. — Par le Mémoire des Princes, elle voit qu'ils n'ont guère d'armée que sur le papier, comme elle avait déjà pu en juger par le registre du Roi de Suède. — Ils comptent cent vingt mille hommes, elle leur en souhaiterait seulement le tiers, nombre suffisant pour la conquête de la France au milieu de ses désordres, pourvu que ce fussent des troupes de choix. L'ordre et la règle priment toujours la confusion : témoin Henry IV devant Dieppe. — Il ne faut pas compter sur le concert des Puissances. — Le Roi de Prusse ne donne que des réponses pleines d'obscurité et d'échappatoires. — Qu'attendre de l'Angleterre? — L'Espagne a peur d'avoir été trop énergique. — Le Roi de Suède manque de précision et de netteté, et l'expédition maritime qu'il projette est périlleuse. — Pour elle, elle agira volontiers dans la mesure de ses facultés présentes, car elle a encore un bras embarrassé. — Il serait plus sage de ne mettre à la voile qu'au printemps. — Si l'on convient d'un congrès, elle y enverra le comte de Romanzoff. — En attendant, elle l'accrédite auprès des Princes. — Le Roi n'étant pas libre, il est naturel que le comte de Provence soit régent. (Août 1791.). 247

NOTE SUR LE PRINCE DE NASSAU-SIEGEN. 251

CCCXXXVIII. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE. — Il envoie de Londres une opinion de Burke écrite pour la Reine sur les affaires de France. — Convenance de temporiser. — Conduite à tenir en présence de la Constitution, qu'il faut refuser. (20 août 1791.). 256

RÉFLEXIONS DE M. BURKE POUR ÊTRE ENVOYÉES A LA REINE DE FRANCE. 257

POLITIQUE DES CABINETS ÉTRANGERS VIS-A-VIS DE LA FRANCE. . 260

CCCXXXIX. — LÉOPOLD II A MARIE-ANTOINETTE. — L'Empereur répond à la communication qu'on avait chargé la Reine de lui faire. — La cause du Roi est celle de tous les Souverains. — Le temps des illusions est passé. — La Constitution ne saurait être légale si elle n'est librement consentie par le Roi. — Ce qu'il faut entendre par liberté dans ce consentement. (20 août 1791.). 262

CCCXL. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — L'agitation est ce qui convient à l'âme de la Princesse. — Elle est de plus en plus satisfaite de la sagesse de son directeur, de toutes ses qualités éminentes. Elle envisage avec peine le moment où il faudra le quitter. — Elle avoue que la patience n'est pas son fort. — Elle se félicite de ce que la sœur de madame de Raigecourt marche à grands pas dans la voie de la perfection. — Elle a choisi la meilleure part. (23 août 1791.). 265

CCCXLI. — L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE ET LE ROI DE PRUSSE AUX PRINCES FRANÇAIS. — La situation du Roi de France intéresse tous les Souverains de l'Europe. — Espoir que les autres Puissances partageront ce sentiment et fourniront le concours de leurs forces dans le but d'assurer l'indépendance des actes du Roi de France pour le bien-être de la Nation française. — Les troupes de l'Autriche et de la Prusse ont reçu l'ordre de se tenir prêtes. (Pilnitz, 27 août 1791.). 267

CCCXLII. — MÉMOIRE ENVOYÉ PAR LE COMTE D'ARTOIS A L'EMPEREUR ET AU ROI DE PRUSSE. — Les dispositions militaires prises, l'ardeur impatiente des gentilshommes et des volontaires assemblés à la frontière, tout rend l'inaction impossible. — Le Prince demande aux deux Souverains de mettre en mouvement des avant-gardes, en se fiant à sa prudence et à son soin jaloux de ne rien faire qui puisse compromettre le succès du plan général. — Urgence de se préparer à faire face par des ressources de précaution aux cas extraordinaires et imminents. — Il suffirait de doubler le nombre des troupes autrichiennes dans le Brisgaw, et de former un corps équivalent en Prusse, près du Rhin. — Jointes à celles des émigrés, ces forces formeraient un corps de trente-deux mille hommes qui pourrait se porter rapidement sur les points importants. (Dresden, 29 août 1791.). 268

CCCXLIII. — L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE AU CHANCELIER D'ÉTAT PRINCE DE KAUNITZ-RITTBERG. — Cordial accueil que l'Empereur a reçu du Roi de Prusse. — Ce dernier prince désire par-dessus tout la paix et la tranquillité, et n'a point cédé aux ardentes instances du comte d'Artois, qui demandait une intervention militaire des deux Souverains dans les affaires de France. On s'est borné à signer une déclaration dont suit la copie, et qui se rapporte, quant à l'essentiel, au premier projet de déclaration envoyé aux Cours. — On se défie des imprudences du comte d'Artois, qui pousse à des démarches extrêmes et compromettantes, tendant à l'occupation de l'Alsace. (Prague, 30 août 1791.). 273

COMMUNICATION VERBALE. ANNEXE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE. . . . 275

CCCXLIV. — POUVOIR DONNÉ PAR MONSIEUR ET PAR LE COMTE D'ARTOIS AU COMTE D'ESZTERHAZY. — Autorisation pour traiter, au nom du Roi, auprès de l'Impératrice de Russie. (29 août 1791.). . . 277

CCCXLV. — INSTRUCTION PARTICULIÈRE REMISE PAR LE COMTE D'ARTOIS AU COMTE D'ESZTERHAZY, A SON DÉPART POUR SAINT-PÉTERSBOURG. — Montrer la plus entière confiance dans l'Impératrice. — De son concours dépend celui de l'Autriche et de la Prusse. — Nécessité où sont les Princes de nommer publiquement les Puissances dont ils attendent l'assistance. Il y aurait utilité à ce qu'ils pussent se prévaloir de l'appui de l'Impératrice. — Volonté décidée du Roi de Suède en leur faveur, et qui ne peut avoir d'efficacité qu'appuyée par cette princesse. — Les troupes autrichiennes ne peuvent être mises en mouvement immédiatement. — Prier l'Impératrice d'accorder des secours pécuniaires et de hâter les secours des Puissances. — Demander qu'elle veuille bien reconnaître le titre de Régent à *Monsieur*, et exclure d'auprès d'elle tout ministre qui ne serait pas accrédité par le Régent ou par le Roi devenu libre. — Enfin demander des conseils. (29 août 1791.). 278

CCCXLVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT, A TRÈVES. — Reproches amicaux. — Demandes d'informations sur les échauffourées de Trèves, et inquiétudes touchant l'effet de ces luttes sur son amie. — Bruits sur l'esprit révolutionnaire qui se serait glissé dans les troupes autrichiennes. — Attitude des partis dans l'Assemblée Constituante. — Discours de Malouet. — Ce qu'a été la Saint-Louis à Paris. — Qu'est-ce qu'un M. Tassar, ami de l'empoisonneur Dubois? (31 août 1791.). 281

NOTE SUR BARNAVE ET MALOUET. 283

CCCXLVII. — MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — La Princesse est à Vernon auprès du duc de Penthièvre : qu'elle ne revienne pas à Paris au milieu de la race de tigres qui inonde le royaume. — L'acceptation de la Constitution, qui a eu lieu le 3, va peut-être amener quelques instants de répit. (1er septembre 1791.). 284

CCCXLVIII. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU PRINCE DE KAUNITZ. — Il avait le dessein de ne faire à Londres qu'un voyage de touriste; mais le Roi d'Angleterre a voulu le voir. — MM. Pitt et Granville se sont obstinés à garder le silence sur les affaires de France, ce qui prouve l'attitude passive que veut garder le cabinet de Saint-James dans les circonstances présentes, sauf à tirer parti des mesures que prendront les autres Puissances. — Esprit public en Angleterre. — Opinion de M. Burke que l'ambassadeur a fait passer en extrait à la Reine. — Suites de l'imprudente conduite des Princes français. — Avenir obscur que prépare l'acceptation de la Constitution. — Conseils qu'il a donnés à la Reine. — Influence fâcheuse des secousses violentes de la France sur les provinces Belgiques. — Impuissance des factieux, à qui les révolutionnaires français ne sauraient fournir un appui suffisant. (Bruxelles, 4 septembre 1791.). 286

CCCXLIX. — MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE, AVEC UN MOT DU DAUPHIN. — Continuation des désordres. — L'audace des ennemis augmente, le courage diminue chez les honnêtes gens. —

Qu'elle ne revienne pas se jeter dans la gueule du tigre. — La Reine a fait ses commissions. — Amitié que Madame Royale porte à la Princesse ainsi que le petit Dauphin. — Celui-ci, qui est sur les genoux de sa mère, veut prendre la plume et signe son nom. — Paroles d'affection. (4 septembre 1791.) 290

CCCL. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY. — Elle pense comme lui et attend une réponse avec impatience. — Il y aurait de quoi être touché des marques de sensibilité données par quelques personnes du peuple, les mêmes qui insultaient naguère. — Moment terrible à passer. — Elle demande le renvoi d'une petite chaine. — Présent qu'elle fait d'un nécessaire à sa sœur Marie-Christine. (5 septembre 1791.) 292

CCCLI. — L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE, LÉOPOLD II, AU COMTE D'ARTOIS. — L'Empereur se refuse à se départir des termes de la déclaration de Pilnitz, d'autant mieux que la réponse de l'Espagne confirme l'impossibilité de rien tenter d'efficace sans le concert des grandes Puissances. — Il proteste donc contre toute entreprise des Princes, et est décidé à protester publiquement, s'ils prennent l'initiative malgré ses avis. (Prague, 5 septembre 1791.) 293

CCCLII. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A LA REINE MARIE-ANTOINETTE. — Éloges de la fermeté et du grand caractère de la Reine. — Tort que fait à la cause l'exagération des émigrants. — L'intrigue personnelle règne dans leurs conseils. — La difficulté des communications a empêché que l'on connût à Paris la teneur des conférences des grandes Puissances. — L'Autriche, que l'on accuse de *silence profond*, a été cependant active dans son zèle auprès d'elles et a provoqué de leur part une déclaration des plus énergiques. — Berlin et Naples consentent, mais leur concours est subordonné à l'adhésion de Londres. Les plus grandes difficultés proviendront de là. — L'ambassadeur s'en réfère aux notes précédentes. — Observer, se concerter, prévoir, calculer avant d'agir. (6 septembre 1791.) 295

CCCLIII. — MARIE-ANTOINETTE A LÉOPOLD II. — Elle n'a d'autre ressource qu'en lui. — Envoi d'un Mémoire détaillant au vrai la position de la France. — Elle a foi dans les frères du Roi, mais elle redoute les calculs de fortune et d'ambition de leurs entours. — Il faut exiger des Princes qu'ils se tiennent en arrière, pour qu'on ne les suppose pas d'accord avec la Cour et qu'on ne la mette pas en contradiction avec elle-même, au moment où elle accepte la Constitution. — C'est le seul moyen de laisser au peuple le temps de revenir de son ivresse. — La lettre qu'elle a reçue de l'Empereur était bien dans le sens qu'elle désirait, et ceux à qui elle s'est crue dans la nécessité de la faire voir en ont paru satisfaits. (8 septembre 1791.) 300

CCCLIV. — MÉMOIRE JOINT A LA LETTRE PRÉCÉDENTE. 302

CCCLV. — LETTRE COLLECTIVE DU ROI, DE LA REINE ET DE MADAME ÉLISABETH, A MADAME DE LAMBALLE. — Nouvelles de sa famille. — Le Roi a été fort touché de ce que lui a écrit M. de Penthièvre. — Souvenirs affectueux de la conduite de ce prince et de celle de la Princesse en Bretagne. — Quant aux affaires, tout est dans le même état : faiblesse des honnêtes gens, audace et concert des méchants. — Le Roi tient bon. — Que la Princesse ne revienne

pas. Rien de terminé sur l'adoption de la Constitution. — Le Roi ajoute quelques mots affectueux. Il laisse faire et dire sans s'émouvoir des clameurs. — A son tour Madame Élisabeth prend la plume pour embrasser la Princesse. (12 septembre 1791.). 323

CCCLVI. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Elle est charmée qu'il ait approuvé ses idées. — Elle attend avec impatience les premières nouvelles de Vienne, qui seront importantes. — Elle craint que l'Empereur ne se soit laissé séduire à l'astuce de Calonne. — Envoi d'un mémoire sur l'état des affaires (celui qu'elle adresse à l'Empereur avec sa lettre du 8). — Elle le prie, puisqu'il a le cachet de la Reine, de fermer le paquet à l'Empereur, s'il en trouve la rédaction convenable. — On rapporte que la déclaration de Pilnitz stipule que jamais les Puissances ne souffriront l'établissement en France de la nouvelle Constitution. — Cela serait fâcheux, car elles n'ont aucun droit à s'immiscer dans les lois intérieures d'un pays. — On reconnaîtrait sur-le-champ l'intrigue des émigrants. — Cruels obstacles à l'intérieur de la Cour. — Combats que la Reine doit y livrer. — Elle se roidit et s'affermit dans son courage. (12 septembre 1791.). 325

CCCLVII. — LETTRE DE MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — La Princesse a tant de mal sous les yeux, que la charité lui paraît de pratique difficile. — La charte n'est pas encore signée, mais elle va l'être. Est-ce un bien? est-ce un mal? Elle est encore incertaine dans son opinion. — Il faut attendre et voir de près pour décider, au physique s'entend, car le moral est hors de la partie. — Elle est, comme toujours, assez gaie, bien qu'elle ait des moments d'intimes douleurs. — Une seule chose l'affecte, c'est la désunion qui s'introduit dans la Famille royale. — Comme elle la sait à même de voir une personne qui a du crédit (le comte d'Artois), elle la charge de le chambrer et chapitrer. — Il faut que le Fils (le Comte) se soumette aux ordres du Père (le Roi). — Tout sentiment doit céder à ce devoir. — Il a tort de se brouiller avec la Belle-Mère (la Reine). — Ceux qui entourent le Prince lui donnent probablement de mauvais conseils. — Les affaires du Père sont remontées; mais quand il va vouloir reprendre la gestion de ses biens, il y aura danger. — Faire agir dans le sens de la soumission sur l'esprit du Fils comme de soi, et sans dire aux intermédiaires que la Princesse en a parlé. — En résumé, qu'il mette plus de liant, plus de déférence et de grâce envers la Belle-Mère. — Envoi d'un livre religieux. — Lastic est heureuse de trouver dans sa piété un contre-poids à ses malheurs. — Enfin la Constitution est terminée; la Princesse en craint les suites. — Joie de la sortie de prison de leurs amis. — Par devoir, elle va à midi à l'Assemblée avec la Reine. (12 et 14 septembre 1791.) 328

CCCLVIII. — LE DUC DE POLIGNAC AU COMTE D'ARTOIS. (EXTRAIT.) — Le congrès de Pilnitz touche à sa fin. — Les ministres de Russie, de Prusse et d'Espagne sont déjà rappelés. — Au fond, le but du congrès a été équivoque. — Spielmann, qui a tout dirigé, se vante d'avoir battu Calonne en finesse, et d'avoir introduit dans le libellé de la déclaration une clause de nullité. — Pure supercherie. (Prague, 13 septembre 1791.). 334

CCCLIX. — LE COMTE DE PROVENCE ET LE COMTE D'ARTOIS A L'IMPÉRA-

TRICE CATHERINE II DE RUSSIE. — Leur admiration pour un mémoire de l'Impératrice sur les affaires de France. — Autorisés à parler au nom du Roi, ils ont réclamé les secours de presque tous les Souverains de l'Europe. — L'Empereur s'était montré d'abord favorable et les avait cautionnés pour un emprunt. — Le Roi de Prusse avait laissé voir les mêmes dispositions; mais les effets ne suivirent pas les paroles. — Le comte d'Artois se rendit à Pilnitz et obtint la déclaration qui porte ce nom. — Louis XVI étant forcé d'adopter la Constitution, les Princes crurent de leur devoir de prévenir les maux qui en devaient être la suite, d'aller au secours de leur frère, et préalablement de publier en un manifeste leur protestation. — Cependant l'Angleterre recule, l'Espagne délibère; le courage des Princes n'en est pas abattu, mais ils ont besoin de l'appui de l'Impératrice. — Ils veulent imiter Henry IV, qui a triomphé avec une poignée de braves. — L'occasion aurait été favorable; mais tout manque à la fois. — Que l'Impératrice daigne leur accorder un subside à ajouter aux secours de l'Empereur et de la Prusse, et ils sont sauvés. — Le génie de Catherine II marchera devant eux et gagnera des batailles. (Schönbrunlust, 14 septembre 1791.). 335

CCCLX. — CATHERINE II DE RUSSIE AU COMTE D'ARTOIS, FRÈRE DU ROI. — Elle a reçu le comte Valentin d'Eszterházy. — Les intentions de l'Impératrice ont dû être expliquées au comte d'Artois par le prince de Nassau qu'elle lui a envoyé. — Elle pense que presque tous les Souverains de l'Europe s'intéressent à la cause du Roi de France et la regardent comme la leur. — Elle espère qu'ils agiront en conséquence. — Une entente parfaite, un concert unanime, peuvent seuls avoir un bon résultat. — Exemple de Henry IV. — Pour elle, elle fera tout ce qui sera en son pouvoir. (15 septembre 1791.). 341

CCCLXI. — LE PRINCE DE NASSAU-SIEGEN A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II. — *Monsieur* et le comte d'Artois vivent dans un parfait accord de pensées. Ils semblent n'en avoir d'autre que de replacer leur frère sur le trône; mais le Prince craint qu'ils n'y réussissent pas, si l'Impératrice ne les aide et ne les guide. — Si toutes les forces promises par les Puissances avaient été fournies, cette masse, agissant de concert, aurait rétabli l'ordre. Mais personne n'a bougé, et l'on ne songe qu'à gagner du temps. — Breteuil travaille à contrecarrer les Princes. C'est lui qui, d'accord avec M. de Bouillé, a préparé la fuite du Roi. — Si tout ce qui se fait était avoué par la Reine, c'est qu'elle serait trompée par les conseils d'intrigants. — Pureté de vues des Princes. — M. de Nassau pense que Breteuil n'agit que d'après ses propres inspirations et sans l'aveu du Roi. — Si l'on avait de l'argent, le plan de l'Impératrice serait le meilleur. — Dix à douze mille hommes de troupes étrangères suffiraient, avec les gentilshommes émigrés, pour réduire la France. — Mais l'argent manque absolument. — La légion de Mirabeau, le régiment de Barrois et celui de Vexin sont à nourrir, et beaucoup de gentilshommes meurent de faim. — Tous les jours on propose des régiments auxiliaires, mais on est forcé de les refuser. — Madame de Nassau, qui vient d'arriver, affirme que Breteuil est l'homme du Roi. — Le Prince marche à tâtons à travers les contradictions. (16 septembre 1791.). 344

CCCLXII. — NOTE DE LA MAIN DE L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE CATHERINE II SUR LA LETTRE PRÉCÉDENTE DU PRINCE DE NASSAU-SIEGEN. — Elle affirme que Breteuil est plus l'homme du Roi que celui de la Reine. — En vertu de ses pouvoirs, il a écrit aux Princes, de la part du Roi, pour mettre un frein à leur zèle. — Elle pense qu'au fond les intentions de Marie-Antoinette sont pures, qu'elle désire une contre-révolution plus que personne, mais qu'elle voudrait auparavant sauver les jours de Louis XVI. — Si l'on ouvrait une campagne contre la France, tant que la famille royale est en otage, la populace trancherait ses jours. — La Reine a, dit-on, conçu un autre projet de fuite avec le Roi. — Ayant su que, lors de la fuite royale, on a enlevé au Roi et à toute sa famille l'argent dont ils étaient en possession, l'Impératrice leur a offert une centaine de mille francs qu'elle avait en France. — La Reine était instruite des desseins des Princes d'aider à la contre-révolution. — Si elle eût trouvé mauvais que l'Impératrice excitât à cette œuvre les Suisses et les émigrants, elle eût fait connaître sa pensée à Catherine. 348

NOTE SUR L'ÉMIGRATION. 350

CCCLXIII. — MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE JULES DE POLIGNAC. — Elle n'a pu se défendre de pleurer en lisant sa lettre. — L'amitié de la duchesse soutient le courage de la Reine. — Rareté d'occasions sûres pour écrire. On est entouré d'espions. — Elle a été au bois de Boulogne avec Élisabeth, dont la sérénité rend supportables ces promenades, où des gens du mauvais peuple enfoncent leur chapeau sur leur tête pour les insulter. — Sa santé est bonne, et ses enfants sont très-bien. — Le Dauphin semble comprendre les chagrins de la Reine. Il a beaucoup gagné, n'est plus colère, et prend bien ses leçons. La fille est un ange. — C'est dans les moments cruels où l'on se trouve que l'on sent tout le prix des bons cœurs comme celui de la duchesse et de sa famille. (19 septembre 1791.). 352

CCCLXIV. — LE COMTE D'ESZTERHAZY AU COMTE D'ARTOIS. — L'Impératrice s'occupe sans cesse des affaires des Princes. — La nécessité d'établir un concert entre les différentes Puissances retarde l'effet désiré. — Elle engage le Prince à se maintenir, du moins pour cet hiver, par des forces à lui, telles que des Hessois ou autres, soutenues de la noblesse française. — Elle a parlé de M. d'Artois avec un grand intérêt : elle s'anime à la pensée de la gloire qui est réservée au Prince, dont le rôle est celui de Henry IV. — Elle veut qu'il se pénètre de l'histoire de ce grand Roi, en lisant les Mémoires du temps. — Il n'y a qu'à bien vouloir pour ne trouver rien d'impossible. — Quand elle parle de gloire, elle s'exalte, et tous les obstacles tombent. — Elle a suspendu le départ du comte jusqu'à l'arrivée de M. de Bombelles. (9/20 septembre 1791.). 354

CCCLXV. — RÉPONSE DE CATHERINE II DE RUSSIE AUX COMMUNICATIONS FAITES PAR LE COMTE D'ESZTERHAZY, AU NOM DES PRINCES, FRÈRES DE LOUIS XVI. — Les sentiments de l'Impératrice pour la cause des Princes n'ont pas été passifs. — Elle a été la première à provoquer un concert des Puissances. — Elle attend une réponse du Roi des Romains et la nouvelle de ce qui aura été entendu entre ce prince et le Roi de Prusse. — Elle ne s'oppose nullement à ce que le manifeste dont les Princes préparent la publication mentionne et son nom et celui de son empire. — Le Roi de Suède négocie avec elle un traité d'al-

liance. — Il sera libre alors d'agir activement dans les affaires de France. — Elle continuera à employer, en faveur de cette cause, ses efforts, ses bons offices et ses conseils auprès des Puissances. — Elle reconnaît que la Régence du Royaume appartient de droit au Comte de Provence, et elle ne fera aucune difficulté de recevoir un envoyé de sa part, de même qu'elle a désigné le comte de Romanzoff pour résider auprès de lui. (Septembre 1791.) 356

CCCLXVI. — LE COMTE DE PROVENCE ET LE COMTE D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE. — Effusions de reconnaissance. — Tableau de leur situation. — Joie qu'a excitée parmi les Français l'arrivée du comte de Romanzoff. — Ç'a été une douce compensation de la nouvelle de l'acceptation de la Constitution par le Roi. — Espoir que la voix de l'Impératrice appellera au secours de la monarchie française tous ceux qui ont tant d'intérêt à empêcher la consolidation d'un pareil ouvrage. — Le prince de Condé et les ducs de Bourbon et d'Enghien vont écrire eux-mêmes. (22 septembre 1791.). 359

CCCLXVII. — LE COMTE DE ROMANZOFF AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — L'opinion de la Czarine est la même sur les affaires de France que celle de l'Empereur d'Allemagne. — A raison de cet accord, il a ordre de s'entendre avec M. de Mercy et d'agir toujours avec lui de concert. — Il demande donc à entrer avec lui en correspondance. — Il a été muni de lettres de cabinet pour chacun des Princes, frères du Roi. — Il envoie à l'ambassadeur une lettre de M. de Cobenzl. (Coblentz, 12/23 septembre 1791.). 363

CCCLXVIII. — LE ROI LOUIS XVI A SES FRÈRES LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS. — Le Roi leur envoie un Mémoire où il a expliqué toutes les raisons de son acceptation de la Constitution et la manière dont il envisage l'état actuel des choses. — Il est persuadé qu'il agit pour le bien général. — Il serait à désirer qu'ils jugeassent mieux la situation et fissent en sorte d'atténuer par leur conduite les inquiétudes qui s'augmentent. — Cette législation peut révolter dans l'application et provoque le désir d'une intervention étrangère et de la rentrée des émigrants. — Cette chance n'est pas impossible et peut dépendre de leur conduite. — Ils recevront de lui une autre lettre ostensible écrite pour l'Assemblée. Mais celle-ci contient bien l'expression de sa pensée. — Il faudrait ménager le cœur et la susceptibilité des honnêtes gens qui veulent rester auprès de lui, et ne pas les attirer hors de France, en les menaçant du déshonneur, s'ils y restent. (Paris, 25 septembre 1791.). . . 365

CCCLXIX. — LOUIS XVI A SES FRÈRES LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS. — Il a accepté la Constitution et développe les motifs de son acceptation, pour que leur conduite soit conforme à la sienne. — Quand il finissait sa lettre, il a reçu la leur, qu'il connaissait déjà par l'imprimé publié par eux. — Cette façon d'agir l'a vivement peiné, comme il l'avait déjà été d'apprendre la présence du Comte d'Artois à la conférence de Pilnitz, sans son consentement royal. — Les Princes oublient trop le compte que peut demander l'Assemblée, et les complications politiques qu'ils suscitent en irritant les esprits. (Septembre 1791.). 367

CCCLXX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle a été à l'Opéra et ira à la Comédie. — Elle est saturée de plaisirs dont

elle est toute ravie. — Il y a eu, pendant la messe, le *Te Deum*. — Elle s'est abstenue de celui de Notre-Dame, chanté par M. l'intrus. — Ce soir encore, illumination, tout en lampions et en machines de verre qu'elle ne veut pas nommer. — Affaire à laquelle elle ne s'intéressera pas, faute de renseignements suffisants. — Les colonies ne seront pas soumises aux décrets, grâce à l'éloquence de Barnave, qui aurait pu être un grand homme, s'il l'eût voulu. — Demande de nouvelles du baron de Viomesnil, pour qui elle professe une bienveillance secrète. (25 septembre 1791.). 376

CCCLXXI. — LE COMTE D'ESZTERHAZY AU GÉNÉRAL ZOUBOF. — Il lui envoie le déchiffrement de la lettre qu'il a reçue, le matin, de Prague. — L'Impératrice verra qu'il n'avait que trop bien jugé les moyens dilatoires de la Cour de Vienne. — C'est reconnaître tacitement l'Assemblée que de traiter avec elle et supposer le Roi libre. — On va s'acculer à la mauvaise saison et se créer un obstacle à tout mouvement avant le printemps. — Que de désordres peuvent être la suite de telles façons d'agir! — Il n'a aucune nouvelle de Coblentz. — Les gazettes de Hambourg annoncent la présentation de la Constitution au Roi. — Louis XVI ne causera pas à l'Assemblée l'embarras de refuser cette charte. — Il n'a pas ouvert la bouche de tout cela à l'ambassadeur de l'Empereur, qui du reste doit être au courant des dispositions apathiques de sa Cour. (Saint-Pétersbourg, 14/25 septembre 1791.). 379

CCCLXXII. — ANNEXE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE. — Copie de la dépêche écrite de Prague par le duc de Polignac au comte d'Esterházy, le 27 août/7 septembre, et remise à Saint-Pétersbourg le 14/25 septembre 1791. — Tout se ralentit; si l'énergie de la grande âme de Catherine n'intervient pas, tout sera rejeté au printemps. — Il paraît qu'on veut rappeler tout le Corps diplomatique accrédité à Paris, le rassembler en congrès, et traiter ensuite soit avec l'Assemblée, soit avec le Roi. — On ferait marcher des troupes à l'appui de ce congrès. — Il paraît que deux grands Souverains se seront concertés (Autriche et Prusse) pour traiter des affaires de la France, et qu'ils auront signé une déclaration (celle de Pilnitz), par laquelle ils se considèrent comme solidaires de la situation du Roi de France. Mais nul effet ne suit. On se borne à négocier avec des traîtres. — Il est à espérer que l'Impératrice de Russie ne se prêtera pas à cette attitude humiliante et dangereuse. 381

CCCLXXIII. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU COMTE DE ROMANZOFF. — Réponse à la communication du comte de Romanzoff, annonçant son installation diplomatique auprès des Princes. — Le concours de l'Impératrice de Russie dans les affaires de France est un présage d'heureuse issue de ces affaires. — Il communiquera au comte tout ce qu'il pourra recueillir d'intéressant sur la situation des choses. (Bruxelles, 27 septembre 1791.). 382

CCCLXXIV. — LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Situation plus supportable du Roi et de la Reine depuis l'acceptation de la Constitution. Mais ils sont mal soutenus par un ministère sans talent et sans fermeté. — Il a fait passer quelques notes dans ce sens, en fortifiant son opinion de celle de l'abbé de Montesquiou, qui a la confiance de la Reine. — Nécessité de prendre une attitude nette avant que la Constitution se soit affermie. — M. de Mont-

morin est mauvais dans un conseil comme pivot principal, il est bon à conserver à cause de sa pureté et de sa sûreté auprès du Roi. — La Reine hésite trop dans l'ascendant qu'elle doit essayer d'exercer sur le Roi. Il faut un ministre fort dans le conseil, qui s'entende avec elle. Alors Montmorin serait un lien, un intermédiaire utile pour gouverner le Roi. Ce système est commandé par l'expérience qu'on vient de faire, depuis trois ans, du caractère du Roi. — Aussi longtemps qu'on n'en sera point arrivé là, il faut s'attendre aux plus grandes fautes; car, en un mot, le Roi est incapable de régner; la Reine seule peut tenir le sceptre, si elle est bien secondée. — Nouvelles combinaisons ministérielles proposées par Montmorin. — On a indiqué De Moustier pour les affaires étrangères. — Bougainville a refusé la marine. — On est indécis comme toujours. — Danger du maintien de Du Port du Tertre et de Du Portail au Conseil. — Menaces d'une plus grande opposition dans l'Assemblée nouvelle. — La déclaration de Pilnitz n'a produit nul effet. — Les émigrants, à bout d'argent et bientôt sans pain, rendent cependant leur rentrée plus difficile par l'animosité révolutionnaire qu'ils excitent. — Quant à lui-même, il est peu utile, fait passer quelques notes à la Reine, mais ne la voit pas. — Il va partir, laissant l'abbé de Montesquiou. Il aura avec Mercy une entrevue, et si celui-ci le croit encore utile à Paris, il y retournera, ou bien il prendra du service en Autriche. — On parle de M. de Bertrand-Moleville pour la marine. (Paris, 28 septembre 1791.) 384

CCCLXXV. — LA REINE MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Il importe au Roi et à la Reine de savoir au juste l'étendue des engagements des Puissances avec les frères du Roi. — L'exécution en étant fort éloignée, on s'est décidé à l'acceptation de la Constitution et l'on a eu l'air de se réunir au peuple pour résister aux menées des républicains. — Quand les factieux n'auront plus la ressource de dire au peuple que le Roi, en entravant la Constitution, entrave le bonheur général, le peuple ouvrira les yeux sur cette œuvre de malheur. — Que si les Puissances en armes parlaient d'abord le langage de la raison et des droits des Souverains, on serait disposé à réclamer auprès d'eux la médiation du Roi. — La Législative sera pire que la Constituante; la Reine persiste dans la réunion d'un Congrès à Aix-la-Chapelle. — Il faut se hâter d'imposer ainsi et par une force armée, car les Princes et les émigrants feront une extravagance d'ici à la fin de l'année. — Les émigrants doivent se tenir en arrière et masser leurs forces, pour ne s'en servir qu'à une dernière extrémité. — Peut-être la Nation, à bout de ressources, solliciterait-elle elle-même ce secours pour rétablir le Roi. — Mais il est bon qu'on ignore qu'il a demandé ce Congrès : il faut que les factieux pensent que c'est une création spontanée sortie de l'indignation des peuples qui veulent se préserver, à la vue de la France en armes et après l'affaire d'Avignon. — Le Roi désavouant la conduite du Comte d'Artois, on ne saurait admettre que les Puissances pussent lui envoyer directement des ambassadeurs et en recevoir de ce prince. (28 septembre 1791.) 393

CCCLXXVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Madame de Raigecourt a bien raison de plaindre la Princesse; mais ceux qui la blâment ont tort. — Elle va au spectacle, elle n'a pu

faire autrement, et il y aurait danger à ne pas agir comme elle a fait : le devoir doit dominer le goût. — Dieu la traite en enfant gâté. — Quelque temps un peu triste et préoccupée, elle s'est remontée. — Elle a été à cheval avec la Reine. (28 septembre 1791.) 397

CCCLXXVII. — LE COMTE DE PROVENCE A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE. — Il n'est plus permis de douter d'une cause que Catherine II a prise sous sa protection. — Remerciments pour les lettres de créance qu'elle a données au comte de Romanzoff. (Schönburnlust, 29 septembre 1791.) 399

CCCLXXVIII. — LA COMTESSE DE PROVENCE A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE. — Il lui sera bien doux de devoir à l'Impératrice la fin de ses malheurs. (29 septembre 1791.) 400

CCCLXXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle demande ce que pense le maréchal de Broglie des événements. — Elle est fort intriguée du voyage du comte d'Artois à Pilnitz. — On répand le bruit que la Russie s'oppose à la cessation des maux de la Cour. — La Princesse n'en croit rien. — L'Assemblée, embarrassée, ne peut revenir sur ses pas, en présence du parti républicain qui prendrait le dessus. — On en est à la confusion de la tour de Babel. — Elle devrait faire pénitence et s'accuse d'être bien mauvaise. — Elle se ressent encore de la secousse de Varennes, mais tâche néanmoins à conserver sa sérénité ordinaire. — Il n'y a que pour Dieu qu'elle soit devenue pire qu'à l'ordinaire, ne s'occupant devant lui que d'elle-même. — Quelle est la façon monotone de vivre de la Famille royale aux Tuileries. — La Princesse regrette quelquefois son pauvre Montreuil. — On n'est pas fait pour le monde, mais il faut mériter la jouissance de l'autre. — Comment le marquis de Bombelles a-t-il été vu des Princes? Hemann est-il chargé de commissions pour la Prusse? La Russie se mêle-t-elle de nos affaires? *Monsieur* se fait-il aimer? (Septembre 1791.). . . . 402

NOTE SUR LES TRAVAUX DE LA CONSTITUANTE. 404

CCCLXXX. — L'IMPÉRATRICE CATHERINE II AUX PRINCES FRÈRES DU ROI DE FRANCE. — Une cause juste telle que la leur excite naturellement l'intérêt de toute âme sensible. — Elle s'en réfère aux communications du prince de Nassau. — Elle n'a cessé d'être occupée de leurs intérêts. — Ils ont pris un grand engagement vis-à-vis de la France et du monde par la lettre imprimée qu'ils ont adressée au Roi leur frère : leur rôle sera difficile. — Elle s'applaudit de ce que les Souverains les ont cautionnés pour de fortes sommes. — Le retard qui a lieu dans les effets de leur bienveillance provient vraisemblablement du conflit des pouvoirs donnés, les uns à *Monsieur*, les autres à Breteuil, ce qui jette de l'obscurité sur les vraies intentions actuelles du Roi. — L'acceptation du Roi est faite aussi pour augmenter les appréhensions des politiques, toujours disposés à temporiser. — Mais une occasion de se montrer se produira bien vite, surtout si la nouvelle législature se compose de républicains, l'effroi des trônes. — Elle dépêche M. de Bombelles pour leur remettre la moitié de la somme dont ils ont besoin. (1er octobre 1791.) 407

CCCLXXXI. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU PRINCE DE KAUNITZ. — Il envoie la copie de la dernière lettre qu'il a reçue de la Reine. — Les conjonctures sont trop incertaines pour qu'on puisse se livrer à

des commentaires. — Le mieux démontré en tout cela, c'est que la France est en pleine révolution et qu'elle est menacée de catastrophes plus violentes encore que par le passé. — Il désire que l'Empereur le dispense de retourner dans ce coupe-gorge, où on le suspecterait trop pour approcher de la Reine et lui être utile. — Il connaît par M. de Romanzoff les sentiments de l'Impératrice de Russie. — Nouvelles politiques des provinces Belgiques. — Le comte de Metternich se plaint de la modicité de son traitement, qu'absorbent et au delà les frais de représentation. (Bruxelles, 2 octobre 1791.). 411

CCCLXXXII. — MARIE-ANTOINETTE A L'EMPEREUR LÉOPOLD II. — Elle est entourée d'atrocités. — Appréhensions que lui causent les imprudences de l'émigration. — Intrigues pour exciter le peuple. — Suggestion de la réunion d'un Congrès. (4 octobre 1791.) 413

CCCLXXXIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle profite du départ de Mᵉ. de Fournes pour lui reparler de ses vœux sur l'union à ramener dans la Famille royale. — Plus elle y pense, plus elle en sent la nécessité. — Elle voudrait voir le comte d'Artois soumis à la Reine; mais c'est impossible. — On parle d'un congrès qui s'assemblera à Aix-la-Chapelle; on débite même une lettre de M. de Broglie, qui dit que toutes les Cours adhèrent à la déclaration de Pilnitz. — Cette crise la préoccupe, et elle est poursuivie dans ses prières par les conseils qu'elle voudrait donner. — Elle voudrait que le marquis de Bombelles arrachât des sacrifices au baron de Breteuil. Qu'elle en écrive à madame de Bombelles. — Elle est bien fâchée que le mari de celle-ci ne soit pas bien avec le comte d'Artois. — Lastic est ramenée à Paris par ses malheurs. — Quant à madame de Raigecourt, qu'elle achève sa nourriture, on verra ensuite si elle pourrait revenir. — Qu'elle se serve de son mari pour les nouvelles sûres qu'il aurait à donner. (4 octobre 1791.). 416

CCCLXXXIV. — L'IMPÉRATRICE CATHERINE II AUX PRINCES FRÈRES DU ROI DE FRANCE. — Réponse à la lettre des Princes du 27 septembre 1791. — Elle veut leur accorder un appui efficace, et s'applaudit de ce que ses démarches leur ont pu être utiles. — Elle a lu avec une grande attention le rapport qui leur a été fait. — Si elle avait été de leur conseil, elle aurait donné les mêmes conclusions. — Ils sont fidèles à leur Roi, à leur patrie, à leur devoir. Ils marchent à la gloire, voilà ce qui attire autour d'eux tant de chevaliers français. — Le comte de Romanzoff a témoigné en faveur de tous ces braves. — Leur fidélité n'est pas du goût de tout le monde, mais c'est là qu'est l'honneur, soutien des monarchies. C'était l'âme de leurs ancêtres. — Elle pense de même qu'eux sur l'acceptation forcée de la Constitution par le Roi. — Elle s'en réfère pour le reste au comte d'Eszterházy, qui est instruit de ses intentions. — Elle vient de signer un traité d'amitié avec le Roi de Suède. — Elle répond à *Madame*, au prince de Condé et aux ducs de Bourbon et d'Enghien. (Sans date.). 419

CCCLXXXV. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU AU PRINCE DE KAUNITZ. — L'issue des affaires françaises sera soumise à bien des hasards, le Roi et la Reine étant sans défense intérieure et sans conseil; le ministère, sans force et sans unité. — Mais le moment d'en chercher un bon est probablement manqué. — C'a été une tactique de

la dernière Assemblée, et ce sera celle de la législature nouvelle, de favoriser un mauvais ministère pour le dominer. — Le comte de Fersen se loue infiniment de l'accueil qu'il a reçu de l'Empereur et du Prince. — Il a rapporté la plus mauvaise opinion de Coblentz. — Breteuil est tranquille à Bruxelles, bien qu'il soit encore en rapport avec les Tuileries. — Il pousse à un congrès, dans l'espoir d'en faire partie. — Un congrès serait prématuré. — Nouvelles du Brabant. (Bruxelles, 9 octobre 1791.). 422

CCCLXXXVI. — LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU A L'EMPEREUR LÉOPOLD II. — Il s'empresse de mettre sous les yeux de l'Empereur copie d'une lettre de la Reine, d'un Mémoire par lequel le Roi motive à ses frères son acceptation; enfin, d'une lettre du comte de La Marck. — Le Roi et la Reine ont recouvré la confiance de la multitude. La première cause de ce revirement populaire est le besoin de s'attacher à un chef unique. — C'a été une véritable ivresse qu'il faut savoir entretenir, sous peine de perdre à jamais la confiance, aujourd'hui seul point d'appui de la couronne. — Le véritable motif de l'acceptation de la Constitution, c'est qu'elle est inexécutable. — De là suit que le Roi, d'accord en principe avec ses frères, ne diffère avec eux que sur le mode d'exécution. — Refuser la Constitution eût été l'affermir; l'accepter, est la ruiner. — La modération est le salut. — La voie de la force précipiterait une catastrophe. — Le premier point essentiel est donc de régler la conduite des Princes, sur quoi insiste le plus la Reine, qui vote pour un congrès. — Avantages de cette mesure politique. — Conclusion : le diplomate Mercy est un temporisateur qui répète sans cesse qu'il faut sonder avant de mettre le pied sur ce terrain mouvant. — Un mot sur l'état des Pays-Bas, agités par les factions. (Bruxelles, 9 octobre 1791.). 425

CCCLXXXVII. — MÉMOIRE SECRET POUR LA REINE ENVOYÉ PAR L'EMPEREUR. — Les esprits modérés deviennent plus nombreux. — Essayer de retourner à l'ancien régime serait le signal d'un soulèvement général, des plus funestes explosions : insultes, massacre même de la Famille royale, et renversement inévitable de la Monarchie. — Cet effet serait si prompt, que les Puissances n'auraient pas le temps de venir au secours. — Danger d'introduire des troupes dans un pays révolutionné en fureur! — Réussit-on pour le moment, il faudrait, pour maintenir son œuvre, laisser une armée d'occupation. — N'alléguer comme motif du concert que l'incorporation d'Avignon, les torts faits aux Princes d'Allemagne et les armements de la France. — Se taire sur les prétentions des Princes émigrés, de peur d'effaroucher. — Masser un cordon assez puissant pour donner aux modérés matière à décourager les violents. — S'il y avait jamais eu l'espérance d'une réunion prompte, c'était au mois de juillet 1791, alors que la saison permettait encore de réaliser le concert par des démonstrations imposantes. On délibéra, au lieu d'agir. — Aujourd'hui, il faut louvoyer. — L'Empereur a entamé des explications sérieuses avec la France et ménagé des motifs d'intervention aux Puissances étrangères. — Chacune d'elles met ses intérêts dans la balance, et ce n'est pas contre le frère de la Reine qu'il y aurait à inspirer, comme on l'a fait, des défiances. — Qu'elle ne coure point à sa perte en se laissant entraîner à des conseils

précipités et violents, et qu'elle se souvienne du Roi, de ses enfants et de la France, pour ne pas jouer le tout pour le tout. — Il s'en réfère au parti adopté par elle le 8 septembre, et s'excuse sur la saison d'hiver. — Un sentiment politique de réserve l'a empêché de proposer un congrès avant le rassemblement des troupes. (Vers février 1792.) 430

SUPPLÉMENT.

I. — L'IMPÉRATRICE MARIE-THÉRÈSE A MARIE-ANTOINETTE. — Dernières inquiétudes sur la maladie de Louis XV et de Mesdames. — Éloge du jeune Louis XVI, qui demande des conseils. — Que le Roi soit son premier ministre; qu'il règne par la clémence et la générosité. — Recommandations en faveur des Choiseul, de Durfort, de Mercy. — Bon accord et repos entre les deux monarchies. — Les choix autorisés par le Roi dans la maison de la Reine sont bons; celui de Maurepas a seul étonné. — Sévérité nécessaire à l'égard d'Eszterházy. (Schönbrunn, 30 mai 1774.) 441

II. — LOUIS XVI AU MARÉCHAL DE BEAUVAU. — Instructions pour le service militaire. (Fontainebleau, 15 octobre 1774.) 447

III. — LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX MIROMESNIL. — *Monsieur* a fait des objections sur l'établissement du nouveau Parlement; le Roi les a combattues avec avantage. — Il n'y laisse entrer les anciens parlementaires que sous les plus sévères conditions. — Attendre la première séance d'installation pour juger. — Il y aura lecture de dix édits, après quoi *Monsieur* ira établir le Grand Conseil. — Raisons alléguées par *Monsieur*. — Le garde des sceaux peut le voir pour entendre ses objections. (Versailles, 4 novembre 1774.) 448

IV. — LOUIS XVI A M. HUE DE MIROMESNIL, GARDE DES SCEAUX DE FRANCE. — Dispositions à prendre pour le rétablissement du Parlement et de la Cour des Aides. — Corrections à faire aux projets d'édit. — Discours d'ouverture qu'il se propose de prononcer au lit de justice. (8 novembre 1774, à Fontainebleau.) 449

V. — LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX, HUE DE MIROMESNIL. — Approbation des projets du ministre touchant le rétablissement des offices dans les Parlements. — M. de Périgord et M. de Saint-Priest chargés d'aller installer les Parlements de Languedoc. — Le marquis de la Tour du Pin investi de la même mission pour le Parlement de Bourgogne avec M. Feydeau de Marville. — Le Roi sait les défiances qu'inspire encore la grande mesure qu'il a prise, mais il s'applaudit du bon résultat qu'elle produit. (Versailles, 1er mars 1775.) 454

VI. — LOUIS XVI AU DUC DE FITZ-JAMES. — En envoyant M. de Penthièvre tenir les États de Bretagne, le Roi n'avait pas l'intention d'ôter au duc de Fitz-James le commandement de la province. — Pour l'indemniser et le récompenser de ses services, il lui donne une pension de cinquante mille francs et l'assurance du bâton de maréchal de France à la première promotion. (Versailles, 9 mars 1775.) 455

VII. — LOUIS XVI AU DUC DE FITZ-JAMES. — Le Roi a tenu sa parole

quant à la promesse de la pension et du bâton de maréchal de France; il ne comprend rien au dédommagement que demande le duc en quittant le commandement de Bretagne. — Il regrette de n'avoir pu faire pour lui ce que lui avait promis le comte de Maurepas, et à quoi ses anciens se sont opposés. (Versailles, 26 mars 1775.). 457

VIII. — LOUIS XVI AU DUC DE LA VRILLIÈRE. — Il recevra le premier président De Brosses, du Parlement de Dijon, et M. de Bérulle, premier président du Parlement de Grenoble. (29 mai 1775.). 458

NOTE SUR LE PRÉSIDENT DE BROSSES ET SA SOCIÉTÉ. 458

IX. — LOUIS XVI A MALESHERBES, MINISTRE DE SA MAISON. — Réception de la vicomtesse d'Aumale, sous-gouvernante des Enfants de France, et du baron de Grimm, ministre plénipotentiaire de Saxe-Gotha. (2 septembre 1775.). 460

X. — DU ROI A M. DE CASTRIES, POUR LUI ANNONCER LA PERMISSION DE TRAVAILLER PARTICULIÈREMENT AVEC LUI. (8 octobre 1775.). . 461

XI. — LOUIS XVI A M. DE SAINT-GERMAIN, MINISTRE DE LA GUERRE. — Le Roi approuve ce que le ministre lui a dit sur M. le marquis de Fleury. — Le duc, père du marquis, est venu trouver le Roi la douleur dans l'âme, s'appuyant sur ses quarante ans de loyaux services, rappelant le passe-droit qui lui avait été fait, l'année précédente, lors de la promotion des maréchaux de France. — Mais le marquis est écrasé de dettes : il a mangé son argent en mauvaise compagnie, sans cependant s'être avili. — Il lui faut séjourner encore à l'étranger, et s'il ajoute à ses dettes, le Roi pourvoira à son emploi. (Versailles, 18 avril 1776.). 461

XII. — LOUIS XVI AU DUC DE GUINES. — Il lui accorde les honneurs du Louvre et le titre de duc. (10 mai 1776.). 462

XIII. — LOUIS XVI A AMELOT, MINISTRE DE SA MAISON. — Nomination d'Amelot de Chaillou en qualité de ministre de la maison du Roi. (Versailles, 21 mai 1776.). 463

NOTE SUR LA FAMILLE AMELOT 463

XIV. — LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX, HUE DE MIROMESNIL. — Etude à faire sur les droits des auteurs et des libraires. (6 septembre 1777.). 468

XV. — LOUIS XVI A AMELOT. — Le Roi recevra M. de Beaumont, fondateur des fêtes patriotiques des *Bonnes gens*. (6 janvier 1778.). 469

NOTE SUR M. DE BEAUMONT. 470

XVI. — LOUIS XVI A AMELOT. — Présentation des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — M. Joly de Maizeroy. — M. Dupuy. — Signature du contrat de mariage du marquis de Montfermeil. (20 février 1778.) 470

XVII. — LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX, HUE DE MIROMESNIL. — Mesures relatives au rétablissement de la magistrature. — Préoccupations de l'archevêque de Toulouse en faveur des anciens. — Linguet ne sera pas rétabli. — La comtesse de Béthune fait parler d'elle. (Versailles, 27 mars 1778.). 471

XVIII. — LOUIS XVI A AMELOT, MINISTRE DE LA MAISON DU ROI. — La duchesse de Fitz-James nommée dame du Palais. — Signature du contrat de mariage. — Eloge du Dauphin, père du Roi, par M. de Boulogne. (Versailles, 16 février 1781.). 472

XIX. — LOUIS XVI A L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — Détails d'administration financière. (25 mars 1789.). 473

XX. — MARIE-ANTOINETTE A LA DUCHESSE DE POLIGNAC. — Soulèvement révolutionnaire du 14 juillet. — Moment affreux. — Effusion de sang qui fait horreur. — Intrigues qui s'agitent autour de la Cour. — Retour de Necker. — Madame Elisabeth ajoute un mot de sa main. (28 juillet 1789.). 474

XXI. — LOUIS XVI A MOUNIER, PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, POUR ANNONCER QU'IL FIXE SON SÉJOUR A PARIS. — Annonce qu'il a fait choix de Paris pour son séjour habituel, et invitation adressée à l'Assemblée de choisir un local pour se réunir dans la capitale. (Tuileries, 9 octobre 1789.). 475

XXII. — RÉPONSE DE LOUIS XVI A UNE DÉPUTATION DU COMITÉ DES RECHERCHES. — C'est contre ses sentiments et contre le vœu des bailliages que le Roi avait consenti à ordonner ce qui avait été demandé par le Comité des recherches sur certaines lettres. — Rien ne devrait être fait, à cet égard, que sur formelle dénonciation et judiciairement. (Novembre 1789.). 476

XXIII. — LE COMTE DE PROVENCE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — Il se justifie des faits de complicité répandus sur son compte dans l'affaire du marquis de Favras. (28 décembre 1789.). 477

XXIV. — APOSTILLE A UNE DÉPÊCHE DE M. DE SIMOLIN. — La commune de Paris a proposé au Roi et à la Reine d'aller à Saint-Cloud : ils ont refusé. — M. Necker a décidé le Roi à se rendre à l'Assemblée et à se déclarer à la tête de la révolution. — Il a préparé le discours du Roi. (1er/13 février 1790.). 478

XXV. — L'EMPEREUR LÉOPOLD II D'ALLEMAGNE A LOUIS XVI. — Il annonce au Roi son arrivée à Vienne, et le remercie de son intervention pacifique auprès de la Porte. (Derniers jours de mars 1790.). 479

XXVI. — APOSTILLE A UNE DÉPÊCHE DE M. DE SIMOLIN. — Du club des Jacobins sont sorties plusieurs motions adoptées par l'Assemblée. — Un membre vient de proposer de substituer au cri de *Vive le Roi!* celui de *Louis, Empereur!* — Il faut effacer les noms de Roi, de Royaume, de sujets, en opposition avec le mot de liberté. — Le Prince n'est que le chef, et non le maître. (10/21 juin 1790.). 480

XXVII. — LOUIS XVI A M. NECKER. — Prêt qu'il fait sur la liste civile à la Société des libraires de Paris, gênés par les circonstances. (Saint-Cloud, 4 août 1790.). 482

XXVIII. — LOUIS XVI A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — Sur la fixation de la liste civile. (27 août 1790.) 483

XXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Fausses nouvelles répandues à Trèves. — L'abbé Dubois, qui avait fait serment d'empoisonner le comte d'Artois et qui est mort de repentir

ou empoisonné par des complices. — Réflexions religieuses sur cet événement. (1er décembre 1790.). 485

XXX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Trèves va devenir une ville brillante, puisque tout le monde y porte ses pas. — Tout est à Paris dans l'ordre accoutumé. — Elle a passé par le parc de Versailles, et la beauté de ce lieu lui a inspiré des regrets. — Adieu. (10 décembre 1790.) 487

XXXI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Il y a six semaines qu'elle a acheté un bref pour son amie et qu'elle oublie de le lui envoyer. — Elle est accablée de petites affaires; excepté son office, elle ne fait rien de bien, et tâche d'arranger les choses par de fréquentes communions. — L'homme qui était si beau et qui était venu pour faire des ouvertures au Roi sur sa fuite et sur les moyens de sauver l'Etat, est reparti sans avoir été écouté. — Affaire de M. de Raigecourt. — Elle est douillette, et sa santé est excellente. (16 décembre 1790.). 488

XXXII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle est gisante aux Tuileries, se portant bien et l'aimant beaucoup. — Être discrète vis-à-vis de madame de Choiseul, attendu qu'elle n'est pas décidée encore à faire la nomination que cette dame demande pour son protégé. — Le maire a fait venir les curés pour leur dire qu'il n'avait aucun argent à leur donner pour leurs pauvres. (17 décembre 1790.). 490

XXXIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Mirabeau a demandé un congé d'un mois. — Son départ soulève toutes les curiosités. — On a décrété qu'il n'y aurait plus de maréchaussée, mais une gendarmerie nationale. — Décision contre le comte d'Artois. — Ce n'est pas sa faute si la Nation aime mieux le duc d'Orléans. — On donne à celui-ci un million par an, pendant vingt ans, pour payer ses dettes. — On refuse tout au Comte. — Trèves a la réputation d'être fort à la mode. (22 décembre 1790.). . 491

XXXIV. — LE MARQUIS DE BOUILLÉ AU GÉNÉRAL COMTE ARTHUR DE DILLON, MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE. — Le député de Charleville désavoue l'inculpation qu'on lui avait prêtée contre Bouillé. — C'est ce g..... de Dubois de Crancé qui a été insolent et a mérité le bâton. — A Metz, on obéit aussi peu à l'Assemblée qu'au Roi. — Il a prêté main-forte pour le rétablissement des barrières; quelques jours après, le peuple battait les commis, et les municipaux n'ont pas osé exercer la loi martiale. — L'anarchie est à son comble. — Où en sont les choses pour la liberté des nègres? — Les colonies seront-elles perdues? — Intrigues des Anglais. (Metz, 24 décembre 1790.). 492

NOTE SUR LES COLONIES. 494

XXXV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Les prêtres refusent le serment. — Vingt du côté gauche se sont rétractés : on n'a pas voulu les écouter. — Un curé du côté gauche a été très-ferme dans son refus. — Ceux que cette journée a désappointés s'en vengeront. — Elle n'a point de goût pour le martyre, mais elle le souffrirait plutôt que de céder sur une question de foi. — Rapprochement de la situation avec celle des gentils le jour des Rois. — Soyons fermes dans la foi, et pour le reste abandonnons-

nous à Dieu. — Madame de Cimery est morte en vraie sainte, comme elle avait vécu. — (7 janvier 1791.). 495

XXXVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle est heureuse que son amie soit calme de corps, elle voudrait qu'elle le fût de cœur. — Elle a raison de mettre toute sa confiance en Dieu. — On commence une neuvaine pour le Sacré-Cœur. — On en fera une aussi pour la Vierge. — Son curé ni ses prêtres ne sont partis. Ils ont seulement changé de demeure. — Il y a eu du train en plusieurs quartiers : on a voulu pendre un homme, et l'on voulait mettre le feu à la maison de M. de Clermont, à cause du club monarchique. — Le bruit a cessé. (28 janvier 1791.). . . . 497

XXXVII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Envoi de crayons, de petits livres nouveaux et de cachets. — Elle a reçu de ses nouvelles par son mari. — Elle s'excuse sur le laconisme dont elle a usé envers lui. — Il y a plus de huit jours qu'on n'a eu de tapage. — Le comte d'Artois est retourné de Venise à Turin. — Madame de Bombelles se plaint de ne pas avoir eu depuis longtemps de ses nouvelles. (5 février 1791.) 498

XXXVIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Il y a mille ans qu'elle n'a écrit à la marquise : elle le confesse. — Départ des tantes du Roi, qui ont échappé aux femmes qui étaient allées les chercher. — La Princesse espère qu'elles sortiront de France paisiblement. — Persuadé que *Monsieur* voulait décamper dans la nuit, un attroupement est allé l'enlever au Luxembourg et l'a mené en triomphe aux Tuileries. — On a voulu étrangler M. d'Arblay, mais M. de La Fayette s'est très-bien conduit, et l'a sauvé. — Elle apprend que Mesdames sont arrêtées à Arnay-le-Duc. — Quelle liberté que celle-là! (24 février 1791.). 489

XXXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Depuis longtemps elle n'avait point eu de nouvelles, et ce n'est qu'à force d'esprit qu'elle avait été tenue au courant. — Qu'elle fasse écrire par son mari, puisque la plume la fatigue. — Elle a envoyé des crayons. — Le Roi est malade depuis huit jours, par suite de la scène de lundi. (11 mars 1791.). 500

XL. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Vœux pour son prompt accouchement. — Elle aura une fille. — On est dans des angoisses terribles à cause du bref du Pape qui va paraître : la vraie persécution s'établira ensuite. — Du moins, on saura à quoi s'en tenir sur ses règles de conduite. Quand Dieu parle, un catholique ne connaît que sa voix. — Qu'elle demande à Dieu d'éclairer les gens qui sont chers à la Princesse. — Il paraît une lettre parfaite du Pape à l'archevêque de Sens. — Le confesseur de la marquise est toujours plein de force et de foi. — Quant à celui de la Princesse, elle en est toujours contente. — Elle conçoit le chagrin que les Broglie ont dû éprouver de la conduite de Victor. — Le Roi va bien. Il a pu sortir pour aller à la messe. — Il y a eu quelques indécences dans les églises. — Qu'elle se mette un peu *d'oppion* dans le sang pour se calmer. (21 mars 1790.) 501

XLI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Scène aux portes des Tuileries : la garde nationale a empêché le Roi et sa famille de partir pour Saint-Cloud. — On veut le forcer à renvoyer

les prêtres de sa chapelle, à les remplacer par des assermentés, et à faire ses pâques à la paroisse.—L'intervention de M. de La Fayette a été inutile. — Tout est rentré dans le calme. — Le Roi s'est parfaitement montré. (19 avril 1791.) 504

XLII. — MADAME ADÉLAÏDE DE FRANCE, TANTE DU ROI LOUIS XVI, AU PRINCE DE CONDÉ. — Récit de son arrestation à Arnay-le-Duc. — Grands éloges au Prince. (Turin, 23 mars 1791.) 505

XLIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — On est tranquille, mais on paye bien cher sa tranquillité. — Quant à elle, elle espère en Dieu. — Pour ne pas être cause d'un mouvement dans le château, elle a dû s'abstenir de communier le jeudi-saint et le jour de Pâques. — Une indisposition la confine à la chambre. — On répand dans Paris le bruit que le Roi ira entendre, le dimanche, la messe à la paroisse. (23 avril 1791.) 507

XLIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Lorsqu'une chose coûte beaucoup, on devrait s'en débarrasser tout de suite : elle ferait donc bien d'accoucher. — Recommandations religieuses. — Lastic part et fera connaissance avec le curé qui sert de directeur à madame de Raigecourt. (6 mai 1791.) 508

XLV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Son amie s'est trompée et n'accouchera pas avant un mois. — Si elle ne nourrissait pas, la Princesse l'aurait priée de revenir. — Elle a rappelé madame de Fournes. — M. de Janson. — Avignon reste au Pape. — En revanche, les sans-culottes ont voulu jeter un curé dans le bassin des Tuileries. — Le commerce renvoie ses ouvriers, faute d'argent pour les payer. — Autant de voleurs de grand chemin de plus; mais les gens à voler manqueront, tout le monde étant parti. — Demandes de nouvelles de sa famille. — Calculs en faveur d'Hélène. (25 mai 1791.) 509

XLVI. — MADAME ÉLISABETH AU MARQUIS DE RAIGECOURT. — Remercîments sur les nouvelles qu'il a données de l'accouchement de sa femme. — Vœux en faveur d'Hélène. (2 juin 1791.) 511

XLVII. — PROJET DE RÉPONSE DU ROI A L'ASSEMBLÉE. (26 juin 1791.) . 512

XLVIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT, EN REVENANT DE VARENNES. — Le corps de la Princesse ne s'aperçoit guère des sensations de son âme. — Seulement cette dernière n'est pas digne des grâces de Dieu. — Qu'il lui suffise de savoir qu'elle se porte bien, qu'elle est tranquille et lui écrira bientôt, si elle peut. (29 juin 1791.) 513

XLIX. — LOUIS XVI A L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE. — Désaveu de l'usage qu'on a fait de son nom royal pour attirer ses soldats dans l'émigration. — Il renouvelle les explications déjà données sur sa fuite de Paris. (7 juillet 1791.) 514

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

00032689

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 June, 2018